

(I)

— 120. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1883.)

I.

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1883.

(11)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1882 a été voté au chiffre de fr. 296,647,709 »

Les revenus de l'État pour l'exercice 1883 sont évalués, dans leur ensemble, à 300,153,390 »

Soit une augmentation de 3,505,681 »

Le produit présumé des aliénations extraordinaires d'immeubles, non compris dans les chiffres qui précèdent, est évalué, pour l'un et l'autre exercice, à 1,650,000 francs.

Les Budgets des dépenses des divers services de l'État, pour 1883, sont établis ainsi qu'il suit :

Dotations	fr. 4,847,175 »
Dette publique	88,805,919 »
Justice	16,051,411 »
Affaires étrangères	2,355,850 »
Intérieur	10,090,580 »
Instruction publique	20,474,734 »
Finances	15,649,980 »
Travaux publics	104,433,556 »
Guerre	44,727,300 »
Gendarmerie	3,496,900 »
Non-Valeurs et Remboursements	1,655,500 »
	<u>ENSEMBLE. . . . fr. 312,566,885 »</u>

Il en résulte que les prévisions de dépenses excèdent les prévisions de recettes d'une somme de 12,413,495 francs.

Les explications qui suivent justifient les propositions d'augmentation et de diminution de certains articles du Budget.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

IMPOTS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

Foncier.

Le montant du revenu cadastral imposable, ainsi que le produit de l'impôt foncier dont ce revenu est la base, sont indiqués, pour les cinq dernières années, dans le tableau ci-après :

ANNÉES.	REVENU cadastral	TAUX P. % de l'impôt.	PRODUIT de l'impôt.	AUGMENTATION	
				du revenu cadastral.	de l'impôt
1878	315,547,684	7	21,934,284	5,152,828	360,700
1879	318,491,548	7	22,294,355	5,143,864	360,071
1880	322,749,120	7	22,592,380	4,257,572	298,025
1881	324,936,159	7	22,745,670	2,187,019	153,290
1882	327,357,574	7	22,915,030	2,421,435	169,360

L'augmentation du revenu cadastral pour 1883 peut être évaluée à 2,400,000 francs, d'après les résultats constatés pour les années antérieures. Le total de ce revenu s'élèvera ainsi à 329,757,000 francs. A raison de 7 p. % de ce chiffre, l'impôt foncier produira 23,082,990 francs, et dépassera de 154,490 le chiffre des prévisions admises pour 1882.

Contribution personnelle.

L'augmentation de la contribution personnelle pour chacune des années 1877 à 1881, ainsi que le montant de cette contribution et de l'augmentation présumés pour 1882, sont indiqués dans le tableau qui suit :

ANNÉES.	PRODUIT de la contribution personnelle.	AUGMENTATION.
1877	14,958,196	354,266
1878	15,259,577	321,381
1879	15,340,756	81,179
1880	15,612,464	271,708
1881	15,922,577	310,113
1882 (Prévisions budgétaires) .	16,155,000	232,423

NOTE PRÉLIMINAIRE.

On pense que l'augmentation prévue pour 1882 sera dépassée, et atteindra 300,000 francs. En admettant une augmentation égale pour 1883, le chiffre de l'impôt pour ce dernier exercice s'élèvera à 16,522,000 francs, soit 367,000 francs de plus que le chiffre porté au Budget des Voies et Moyens de 1882.

Droit de patente.

Le tableau suivant indique le montant des droits réalisés pour les années 1876 à 1880, le produit approximatif de l'impôt en 1881, et le chiffre des prévisions porté au Budget de 1882. Ce tableau fait ressortir les variations subies par l'impôt pendant cette période.

ANNÉES.	PRODUIT du droit de patente.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1876.	5,850,552	•	117,402
1877.	5,690,560	•	159,985
1878.	5,796,700	97,151	•
1879.	5,839,852	43,152	•
1880.	6,080,718	240,866	•
1881.	6,167,883 (Approximatif)	87,165	•
1882.	5,920,000 (Prévis. budgétaires)	•	247,885

En tenant compte du résultat constaté pour 1881, qui n'est encore qu'approximatif, c'est-à-dire inférieur à la réalité, les prévisions pour 1883 peuvent être portées à 6,200,000 francs. Elles excèdent de 280,000 francs celles qui ont été admises pour 1882.

Redevances sur les mines.

Voici l'indication du produit et des fluctuations de ces redevances pour les années 1877 à 1881.

ANNÉES.	PRODUIT des redevances.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1877.	485,985	•	313,120
1878.	541,531	•	144,654
1879.	505,159	•	36,172
1880.	286,112	•	19,047
1881.	568,970	82,858	•

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'augmentation du produit de 1881 sur celui de 1880 est assez importante. Il n'y a donc pas exagération à porter à 400,000 francs le produit présumé de 1883. Celui de 1882 n'avait été évalué qu'à 285,000 francs. C'est une différence de 115,000 francs en faveur de 1883.

Douanes.

Les droits d'entrée perçus au profit de l'État se sont élevés à 21,656,645 francs en 1880, et à 22,659,162 francs en 1881.

Ces droits se sont sensiblement accrus pendant ces deux années, ensuite des mesures prises par le Gouvernement, et notamment par les effets de la loi du 28 juillet 1879, décrétant une augmentation des taxes afférentes à certaines catégories de fruits et aux tabacs.

En présence des derniers résultats constatés, l'évaluation du produit de l'année 1883 pourrait, sans crainte de mécompte, être fixée à 22,000,000 de francs. Mais il y a lieu de réduire ce chiffre du montant probable des dégrèvements inscrits dans le traité conclu avec la France le 31 octobre 1881 ; en tenant compte de quelques relèvements de droits résultant du même traité, on peut estimer la réduction définitive à 500,000 francs, ce qui ramènerait le revenu général à 21,700,000 francs, chiffre qui dépasse encore de 700,000 francs l'évaluation admise au Budget de 1882.

La part du fonds communal n'est pas comprise dans le chiffre de 21,700,000 francs, indiqué ci-dessus. Cette part est estimée à 3,755,000 francs d'après le décompte qui suit :

75 p. % des droits sur le café (5,000,000), ci	fr.	2,250,000	»
35 p. % » les bières et vinaigres (600,000).		210,000	»
35 p. % » les eaux-de-vie (1,100,000)		385,000	»
35 p. % » les sucres raffinés (2,600,000)		910,000	»
TOTAL ÉGAL.		fr.	3,755,000

Accises.

Le tableau qui suit indique, pour les divers produits soumis aux droits d'accise, le montant de ces droits perçus en 1881, les prévisions inscrites au Budget de 1882, et celles qui sont proposées pour le Budget de 1883.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

NATURE DES PRODUITS.	MONTANT DES RECETTES ou 31 décembre 1881.	ÉVALUATIONS		QUOTE-PART	
		admises pour 1882.	proposées pour 1883.	de l'État.	du fonds communal.
Vins	4,275,250	4,450,000	4,400,000	2,860,000	1,540,000
Eaux-de-vie indigènes.	26,287,160	26,200,000	26,200,000	17,050,000	9,170,000
Bières	14,522,776	14,100,000	14,500,000	9,295,000	5,005,000
Vinaigres	12,515	15,000	15,000	9,750	5,250
Sucrés	5,942,114	5,100,000	5,600,000	3,640,000	1,960,000
Glucoses	181,689	165,000	165,000	165,000	"
Tabacs	175,712	160,000	160,000	160,000	"
TOTAL . . .fr.	51,195,194	50,190,000	50,840,000	35,159,750	17,680,250

Les évaluations pour 1883 sont établies d'après la recette moyenne des cinq dernières années, en ce qui concerne les vins, les bières, les sucres et les glucoses.

Quant aux eaux-de-vie, la moyenne ne peut être prise pour base de ces évaluations, le taux de l'impôt ayant été modifié par les lois du 28 juillet 1879 et du 29 juillet 1881. L'application des nouveaux taux produira vraisemblablement en 1883 une recette égale à celle qui a été prévue pour 1882.

De même, on peut maintenir en 1883 l'évaluation du produit de l'accise sur les tabacs, telle qu'elle figure au Budget de l'exercice antérieur.

RECETTES DIVERSES.

Frais d'essai des matières d'or et d'argent.

La moyenne quinquennale du produit des essais, est de 20,461 francs (v. annexe n^o 1). Mais ce produit décroît d'année en année. Il était de 25,685 francs en 1877; il est tombé à 16,463 francs en 1881. L'évaluation portée au Budget de 1882 est de 18,000 francs. Celle de 1883 semble ne pouvoir être fixée qu'à 15,000 francs.

Recettes extraordinaires et accidentelles.

La moyenne quinquennale de ces recettes n'est que de 317,802 francs; mais depuis 1879 elles suivent un mouvement ascendant; elles se sont élevées à 432,407 francs en 1880, et à 478,732 en 1881. L'évaluation pour 1883 peut donc être portée à 450,000 francs, soit un accroissement de 150,000 francs, comparativement au chiffre admis pour 1882.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

Droits d'enregistrement.

Le tarif de ces droits ayant été modifié par la loi du 28 juillet 1879, on ne peut établir leur évaluation pour 1883, qu'en tenant compte des produits réalisés en 1880 et en 1881, qui ont été, savoir :

En 1880.	fr.	23,316,929	»
En 1881.		22,976,936	»
		<hr/>	
ENSEMBLE.	fr.	46,493,865	»
MOYENNE.		23,246,932	»

Le produit probable de l'exercice 1883 ne semble pas pouvoir être fixé à un chiffre supérieur à 23,400,000 francs. C'est environ 117,000 francs de moins que le produit obtenu en 1880, et 100,000 francs de moins que le chiffre porté au Budget de 1882.

Droits de greffe.

Ces droits ont produit :

En 1877	fr.	437,393	»
En 1878		424,780	»
En 1879		438,446	»
En 1880		456,332	»
En 1881		467,388	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	2,244,339	»
MOYENNE.		448,868	»

Eu égard aux résultats des deux derniers exercices de la période quinquennale de 1877 à 1881, la recette probable de 1883 peut être fixée à 450,000 francs, soit une augmentation de 10,000 francs sur l'évaluation admise pour 1882.

Droits d'hypothèque.

La moyenne quinquennale de ces droits est de 3,923,978 francs. Le produit de 1883 peut donc être fixé au chiffre de 3,900,000 francs, inférieur de 100,000 francs à celui du Budget de l'exercice antérieur.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DROITS DE SUCCESSION.

A. Successions et mutations par décès.

La recette constatée pour les années 1877 à 1881, ramenée au taux du tarif antérieur à la loi du 28 juillet 1879, s'établit ainsi qu'il suit :

1877	fr.	16,691,558	»
1878		17,065,662	»
1879		17,748,622	»
1880		16,709,559	»
1881		16,876,095	»
TOTAL . . . fr.		85,091,076	»
MOYENNE . . .		17,018,215	»

Si l'on ajoute au chiffre de cette moyenne, l'augmentation de 5,50 p. % décrétée par la loi du 28 juillet 1879, soit . . . 936,002 »
 on obtient la moyenne réelle, ci 17,954,217 »

En prenant cette moyenne pour base, l'évaluation du produit de l'exercice 1885 peut être portée à 17,900,000 francs, soit une augmentation de 500,000 francs sur celle qui a été admise au Budget de 1882.

B. Droit de mutation en ligne directe.

Voici, d'après le même procédé, la recette opérée du chef des droits de mutation en ligne directe, pour la dernière période quinquennale :

1877	fr.	2,537,567	»
1878		2,775,441	»
1879		2,695,254	»
1880		2,847,495	»
1881		(¹) 2,945,306	»
TOTAL . . . fr.		13,801,045	»
MOYENNE . . .		2,760,209	»

Ajoutant à ce chiffre l'augmentation de 7,70 p. % décrétée par la loi du 28 juillet 1879, ci 212,536 »
 on obtient la moyenne réelle, ci 2,972,745 »

(¹) La recette réelle est de 5,572,558 francs. Mais elle est exceptionnelle, et fausserait la moyenne, si elle n'était réduite à concurrence de deux perceptions extraordinairement élevées, donnant ensemble un total de 427,252 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

On peut ainsi évaluer à 3,000,000 de francs le produit probable de l'exercice 1883. Cette estimation dépasse de 100,000 francs celle qui a été adoptée au Budget de 1882

C. *Droit dû par les époux survivants.*

Le produit de ce droit, calculé également d'après le taux antérieur à la loi du 28 juillet 1879, donne les chiffres suivants pour la dernière période quinquennale :

1877	fr.	531,602	»
1878		545,579	»
1879		534,220	»
1880		517,142	»
1881		559,519	»
TOTAL. . . fr.		1,706,062	»
MOYENNE. . .		341,215	»
Augmentation de 7,70 p. % décrétée par la loi prérap- pelée, ci.		26,275	»
La moyenne réelle s'élève à		567,486	»

En fixant à 560,000 francs l'évaluation de la recette pour 1883, on constate une augmentation de 10,000 francs sur les prévisions admises pour 1882.

RÉCAPITULATION.

A Droit de mutation et de succession par décès.	17,900,000	»	
B. — — en ligne directe	5,000,000	»	
C. — dû par les époux survivants	560,000	»	
TOTAL. . . fr.		21,260,000	»
Prévisions pour 1882.	20,850,000	»	
Augmentation pour 1883	410,000	»	

Timbre.

Pendant la période quinquennale de 1877 à 1881, les droits de timbre, calculés d'après le tarif antérieur à la loi du 28 juillet 1879, ont produit les sommes indiquées ci-après :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1877	fr.	5,107,495	»
1878		5,058,258	»
1879		5,252,220	»
1880		5,574,575	»
1881		5,720,777	»
TOTAL . . . fr.		26,673,505	»
MOYENNE . . .		5,534,664	»
Si l'on ajoute à ce chiffre l'augmentation résultant de la loi du 28 juillet 1879, soit 4,50 p. %, ci		229,590	»
on obtient comme moyenne réelle fr.		5,564,051	»

On remarquera que le produit des droits de timbre est en progression constante. Il a été, d'après le nouveau tarif, de 5,457,205 francs en 1879, de 5,814.282 francs en 1880, et de 5,966,770 francs en 1881.

En fixant l'évaluation de la recette pour 1885 à 5,800,000 francs, soit à 500,000 francs de plus que l'évaluation admise pour 1882, il n'y a pas à craindre de mécompte.

Amendes de condamnations en matières diverses.

La moyenne quinquennale du produit de ces amendes est de 525,425 francs ; mais la recette de 1881 n'a été que de 451,096 francs. L'évaluation de 580,000 francs admise pour 1882, ne peut donc être maintenue pour 1885. Elle est réduite à 500,000 francs, soit une diminution de 80,000 francs.

PÉAGES.

DOMAINES.

Rivières et canaux.

Le produit des péages sur les voies navigables de l'intérieur est en quelque sorte stationnaire. L'évaluation de 1,700,000 francs portée au Budget de 1882 pourrait donc être maintenue pour 1885, si, par suite de la remise à l'Administration de la Marine du service du passage d'eau de la Tête de Flandre (arrêté royal du 28 novembre 1881) la recette à effectuer par l'Administration des Domaines n'était réduite d'une somme que l'on peut estimer à 46,500 francs. Il y a lieu, dès lors, de ramener à 1,650,000 francs l'évaluation de la recette totale pour 1885.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Travaux publics. -- Chemin de fer.

En prenant pour base la recette probable de l'année 1881, estimée à 115,000,000 de francs, et en y ajoutant le produit de sections de lignes à ouvrir en 1882, soit environ 56 kilomètres à 6,000 francs de produit par kilomètre, l'évaluation des péages du chemin de fer pour l'année 1883 peut être fixée à 115,500,000 francs, chiffre rond. C'est une augmentation de 300,000 francs, comparativement à la recette présumée de 1882.

Postes.

Le produit réel du service des postes en 1881 n'est pas encore exactement connu, certains décomptes restant à liquider avec quelques offices étrangers; mais ce produit peut être très approximativement estimé au chiffre de fr. 12,237,000 »

La recette de 1880 a été de fr. 11,557,000 »

Augmentation pour 1881 fr. 700,000 »

Mais pour l'appréciation du produit de 1883, il y a lieu de ne tenir compte que de l'augmentation moyenne constatée pour les années 1877 à 1881, et qui n'est que de 600,000 francs.

Si donc au chiffre de la recette probable de l'année 1881, ci fr. 12,237,000 »
on ajoute l'accroissement moyen de 600,000 francs pour
chacune des années 1882 et 1883, soit ensemble . . . fr. 1,200,000 »

la recette pour cette dernière année peut être évaluée à fr. 13,437,000 »

Ce chiffre comprend le produit du service des effets de
commerce, soit approximativement. fr. 440,000 »

Ce produit revenant exclusivement à l'État, il y a lieu
de le déduire de la recette totale, pour avoir le chiffre à
répartir proportionnellement entre le Trésor public et le
fonds communal. Ce chiffre est ainsi de fr. 13,017,000 »

Une part de 41 % de cette somme est dévolue au fonds
communal, soit fr. 5,356,970 »

la part de l'État est donc de fr. 7,680,030 »

En ajoutant à ce chiffre le produit du service des effets de
commerce, ci fr. 440,000 »

on obtient comme évaluation totale de la recette des postes
en 1883, la somme de fr. 8,120,030 »

qui dépasse de 408,150 francs celle qui a été inscrite au Budget de 1882.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CAPITAUX ET REVENUS.

Établissements et services régis par l'État.

La moyenne quinquennale du produit de la régie de ces établissements est de 139,708 francs. L'évaluation pour 1882 était de 143,000 francs; celle de 1883 peut être fixée à 153,000 francs. soit 10,000 francs en plus.

Abonnements au MONITEUR, etc., perçus par l'Administration des postes.

Pour 1882, le produit de ces abonnements avait été évalué à 160,000 francs; mais il n'a été réalisé que 151,000 francs en 1880, et 136,000 francs en 1881. L'évaluation pour 1883 est réduite en conséquence à 140,000 francs.

Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.

Le placement des fonds de dépôt a produit en 1881 une somme de 2,598,783 francs, dépassant d'environ 230,000 francs le chiffre de 2,350,000 francs porté comme évaluation au Budget de 1882.

Le capital des fonds déposés tend à s'accroître; il n'y a donc pas à prévoir une diminution des bénéfices que l'État retire de leur placement. On peut estimer ces bénéfices à 2,600,000 francs pour 1883. C'est, en chiffre rond, le produit réalisé en 1881.

Produit de la régie du MONITEUR.

Le produit de cette régie a été évalué à 80,000 francs pour 1882. Mais la recette de 1881 a atteint le chiffre de 123,000 francs. Celle de 1883 peut donc être portée à 100,000 francs.

Produit des Écoles de réforme.

Le produit de ces écoles a été de 185,000 francs environ pour 1881, soit une augmentation de 23,000 francs sur la recette de 1880. Une augmentation de pareille somme peut être prévue pour les deux années réunies de 1882 et 1883. Le chiffre de 200,000 francs peut donc être admis comme évaluation du produit pour ce dernier exercice.

REMBOURSEMENTS.

Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.

La moyenne quinquennale des remboursements de ces frais est de 332,000 francs en chiffre rond. Mais ces remboursements se sont élevés à

NOTE PRÉLIMINAIRE.

575,000 francs en 1880, et à 400,000 en 1881. L'évaluation pour 1885 peut donc être portée à 570,000 francs, soit une augmentation de 10,000 francs sur celle qui a été admise au Budget de 1882.

Remboursement par les communes des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.

Ces remboursements se sont élevés comme il suit, pour la dernière période quinquennale :

En 1877.	fr.	70,504	»
— 1878.		77,952	»
— 1879.		100,543	»
— 1880.		91,058	»
— 1881.		104,515	»
		<hr/>	
TOTAL.		444,151	»
MOYENNE	fr.	88,850	»

Mais on voit que le produit s'est notablement élevé pendant les trois dernières années de cette période; la moyenne pour ces trois années atteint le chiffre de 98,659 francs. La recette réalisable en 1885 peut donc être évaluée à 95,000 francs; elle dépasse de 10,000 francs celle qui figure au Budget de 1882.

Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.

La somme de ces recouvrements ne s'est élevée qu'à 308,000 francs en 1881. Rien ne fait prévoir des rentrées supérieures à ce chiffre pour 1885; l'évaluation pour cet exercice peut en conséquence être fixée à 500,000 fr., soit une diminution de 100,000 francs, comparativement à celle qui a été admise pour 1882.

Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.

D'après les renseignements fournis par le Département de la Justice, les avances de cette nature qui pourront être recouvrées en 1885, seront de 552,000 francs. C'est 5,000 francs de moins que le chiffre inscrit au Budget de 1882.

Remboursements par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.

La moyenne quinquennale de ces remboursements est de 46,000 francs. Les prévisions pour 1882 ont été fixées à 55,000 francs; celles à inscrire au

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Budget de 1883 peuvent être portées à 40,000 francs, soit 5,000 d'augmentation.

Abonnements des provinces, des communes et des particuliers pour le service des Ponts et Chaussées.

Il résulte des renseignements fournis par le Département des Travaux publics que le produit de ces abonnements ne peut être évalué qu'à 20,400 francs pour 1883. C'est une réduction de 15,999 francs sur le chiffre inscrit au Budget de 1882.

Quotes-part d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la Convention des 1/26 juin 1877.

L'annuité totale, calculée à raison de 4,000 francs par kilomètre sur 770 kilomètres 167 mètres, est de	fr. 3,080,668 »
La quote-part de l'État, fixée à 3,560 francs par kilomètre par la loi des 1/26 juin 1877, est de	2,587,761 12
la différence, soit	<u>492,906 88</u>

représente la somme à verser par la Société de construction, ou par ses cessionnaires. Il y a donc à porter au Budget des Voies et Moyens pour 1883, la somme de 492,000 francs, chiffre rond, inférieure de 124,000 francs à celle qui figure au Budget de 1882.

Part des provinces et des communes dans les pensions des instituteurs communaux.

D'après les renseignements fournis par le Département de l'Instruction publique, les sommes à verser par les provinces et les communes du chef de leur intervention dans le payement des pensions des instituteurs communaux, sont estimées devoir s'élever à 522,560 francs en 1883. Ce chiffre dépasse de 147,560 francs celui qui a été prévu pour 1882.

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.

Selon toute vraisemblance, il sera possible de réaliser prochainement les terrains des dunes qui restent à aliéner à Blankenberghe et à Heyst.

Quant aux terrains domaniaux de Cureghem et à ceux qui sont devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes, les circonstances générales continuent à être peu favorables à leur réalisation. On peut espérer pourtant que d'ici à l'ouverture de l'exercice prochain, une amélioration de la situation actuelle permettra une certaine extension des ventes de ces terrains.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Dans ces prévisions, on maintient pour 1883 les évaluations admises pour 1882, savoir :

1	Ventes de terrains des Dunes	fr. 50,000	»
2 ^o	» » à Cureghem	100,000	»
5 ^o	» » d'anciennes fortifications	1,500,000	»
ENSEMBLE		fr. 1,650,000	»

Conformément à l'usage adopté depuis l'année 1880, un relevé joint au Budget donne l'indication des ressources extraordinaires restant disponibles au 31 décembre 1881, et les Budgets de dépenses sont suivis d'un relevé des crédits spéciaux restant, à la même date, à la disposition de chaque Département.

Voici le résumé de ces éléments :

Ressources extraordinaires :

(Voir le relevé joint au Budget) fr. 195,038,293 »

Dépenses restant à faire sur crédits spéciaux :

(Voir annexe au Budget des Affaires Étran-	gères)	fr. 64,632	»
(— — — de la Justice)	1,689,252	»	
(— — — de l'Intérieur)	3,794,584	»	
(— — — de l'Instruction	publique).	5,239,847	»
(— — — des Travaux pu-	blics)	148,303,553	»
(— — — de la Guerre)	9,374,112	»	
(— — — des Finances	1,524,539	»	
		169,990,119	»
Excédent des ressources.		fr. 25,048,174	»

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1882, en principal et centimes additionnels ordinaires au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés, pendant l'année 1883, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

ART. 2.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1883, est évalué à la somme de *trois cent millions cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-dix francs* (300,133,390 francs), et les recettes spéciales, provenant des ventes de biens domaniaux, autorisées par les lois des 8 mai 1861, 4 juin 1866, 23 mars 1872 et 1^{er} juin 1874, à la somme d'*un million six cent cinquante mille francs* (1,650,000 francs).

ART. 3.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1883.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1882.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Finances,***CHARLES GRAUX.**

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
	IMPOTS.
	<i>Foncier</i>
	<i>Personnel</i> { Principal 15 centimes additionnels Frais d'expertise
	<i>Patentes</i> { Principal 20 centimes additionnels
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	<i>Redevances sur les mines</i> { Principal 320,000 » 25 centimes additionnels 80,000 »
	<i>Douanes</i> Droits d'entrée
	<i>Accises</i> { Vins étrangers Eaux-de-vie indigènes Bières Vinaigres Sucres de canne et de betterave Glucoses et autres sucres non cristallisables Tabacs

POUR L'EXERCICE 1883.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1883.		TOTAL.	OBSERVATIONS.
.	23,082,990		
14,332,174	} 16,522,000		
2,149,826			
40,000			
3,166,667	} 6,200,000		
1,053,333			
.	400,000		
(1) 21,700,000	21,700,000	157,344,740	<p>(1) Déduction faite de 75 p. % de la recette probable sur les cafés, soit 2,350,000 francs; de 35 p. % du produit des droits d'entrée sur les bières et vinaigres venant de l'étranger, soit 210,000 francs; de 35 p. % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 383,000 francs, et de 35 p. % du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, soit 910,000 francs; ensemble une somme de 3,733,000 francs attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.</p>
(2) 2,860,000			
(3) 17,030,000			(3) id. id. 9,170,000 »
(4) 9,295,000			(4) id. id. 5,008,000 »
(5) 9,750	33,159,750		(5) id. id. 5,250 »
(6) 5,640,000			(6) id. id. 1,960,000 »
163,000			
160,000			
A REPORTER.	101,064,740	157,344,740	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	
	IMPOTS (suite).	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (suite).	Recettes diverses.	Frais d'essai des matières d'or et d'argent.
		Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, etc.
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Droits, additionnels et amendes	Enregistrement (principal et 30 centimes additionnels).
		Greffes . . . (Id. 30 id.)
		Hypothèques . (Id. 25 id.)
		Successions. . (Id. 50 id.)
		Droit de mutation en ligne directe (princ. et 50 cent. addit.).
		Droit dû par les époux survivants (id.)
		Timbre
		Naturalisations
		Amendes en matière d'impôts.
		Id. de condamnations en matières diverses
	PÉAGES.	
	Domaines. — Rivières et canaux	
	Routes appartenant à l'État.	
	Chemin de fer	
	Télégraphes électriques.	
TRAVAUX PUBLICS. .	Postes	Taxes des correspondances en général
		— sur les articles d'argent
		— sur les abonnements.
		— sur les boîtes pour retrait des lettres.
		— sur les effets de commerce
	Marine. — Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	

POUR L'EXERCICE 1883.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1883.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr. 101,064,740	157,344,740	
" 15,000		
" 450,000		
23,400,000		
450,000		
3,900,000		
17,900,000		
3,000,000		
360,000	53,815,000	
5,800,000		
5,000		
500,000		
500,000		
1,650,000		
5,000	1,655,000	
113,500,000		
2,700,000	118,000,000	
7,341,030		
265,000	128,575,030	
65,000	(1) 8,120,030	
9,000		
440,000		
" 800,000		
À REPORTER. . . fr.	285,919,770	

(1) Le produit brut des postes est évalué à 13,437,000 francs, comprenant une recette de 440,000 francs du chef des taxes d'encassement des effets de commerce. Ce dernier produit appartient intégralement à l'État. La part de 41 p. % dévolue au fonds communal s'établit donc sur 13,017,000 francs, et s'élève ainsi à 5,336,970 francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
	CAPITAUX ET REVENUS.
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Domaines (valeurs capitales) Forêts Dépendances des chemins de fer Établissements et services régis par l'État. Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires Revenus des domaines.
TRAVAUX PUBLICS.	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes
PRISONS	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets) — de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations — des actes des commissariats maritimes — des droits de chancellerie — des droits de pilotage — des droits de fanal
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868) — des écoles de réforme Part réservée à l'État par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale Produit du placement des fonds disponibles du Trésor Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1, n° 4. — Loi du 20 mai 1872.)

POUR L'EXERCICE 1883.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1883.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr.	285,919,770	
600,000		
850,000		
170,000	2,875,000	
155,000		
400,000		
700,000		
»	440,000	
»	95,000	
2,600,000	10,695,000	
105,000		
7,000		
1,950,000		
675,000		
100,000	7,587,000	
200,000		
1,200,000		
500,000		
250,000		
A REPORTER. . . . fr.	296,614,770	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux. Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables. Recouvrements d'avances faites par les divers Départements
PRISONS.	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons pour achat de matières premières Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes
	Recettes diverses et accidentelles
	Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées
	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.
	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances
	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration
	Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances
	Recette du chef d'ordonnances prescrites
	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la trésorerie.
	Quote-part d'annuités dues au Trésor, en exécution de l'article 57 de la convention des 1 ^{er} et 26 juin 1877
Parts des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	
<i>Ressources spéciales ou extraordinaires.</i>	
1 ^o Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	
2 ^o Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État à Cureghem	
3 ^o Prix de vente des immeubles devenus disponibles, par suite de la suppression de places fortes.	

POUR L'EXERCICE 1883.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1883.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. fr.	296,614,770	
370,000 } 95,000 }	465,000	
18,000 } 300,000 }	318,000	
252,000 } 21,500 }	273,500	
40,000 } 1,200,000 }	5,538,620	
20,400 } 1,360 }		
9,000 } 6,000 }	2,482,520	
1,000 } 15,000 }		
175,000 } 492,000 }		
522,560 } TOTAL fr.	300,153,390	
50,000 } 100,000 } 1,500,000 }	4,650,000	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS POUR 1883.

RELEVÉ des ressources extraordinaires réalisées et réalisables restant disponibles au 31 décembre 1881.

NATURE DES RESSOURCES.	SOMMES	
	PARTIELLES.	TOTALES.
Partie non encore employée de l'emprunt du 8 septembre 1859	144,887 45	5,025,115 28
— — — 28 mai 1865	20,447 85	
— — — 8 janvier 1880	4,859,780 »	
Titres de la dette à 4 p. % :		
Restant à émettre en vertu de la loi du 27 mai 1876	17,411,400 »	48,178,200 »
— — — 19 décembre 1876	498,100 »	
— — — 26 juin 1877	50,159,200 »	
— — — 5 juin 1878	109,500 »	
Emprunts autorisés restant à réaliser :		
Loi du 26 avril 1880	4,000,000 »	135,392,924 65
— 27 id. —	4,500,000 »	
— 25 mai —	26,500,000 »	
— 25 id. —	900,000 »	
— 25 août —	964,421 62	
— 25 id. —	197,000 »	
— 25 id. —	572,800 »	
— 26 id. —	25,598,500 »	
— 27 id. —	4,665,865 45	
— 4 janv. 1881	567,700 »	
— 2 avril —	22,400,000 »	
— 20 id. —	515,957 58	
— 18 juin —	1,139,000 »	
— 30 juillet —	3,000,000 »	
— 14 août —	59,573,700 »	
— 25 id. —	1,100,000 »	
Annuités restant à recevoir à titre de remboursement d'avances pour construction d'écoles	1,505,189 16	1,505,189 16
Remboursement d'avances sur les crédits des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881	846,864 58	846,864 58
Les versements à faire par la ville d'Anvers en exécution de la convention du 19 janvier 1881	4,290,000 »	4,290,000 »
TOTAL . . .fr.		195,058,295 45

ANNEXES
AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS
POUR L'EXERCICE 1885.

ANNEXE N° 1.

TABLEAU
DES
PRODUITS ET REVENUS DE L'ÉTAT,
RÉALISÉS
PENDANT LES EXERCICES 1877, 1878, 1879, 1880 et 1881.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS EN			
		1877.	1878.	1879.	
	IMPÔTS.				
	<i>Foncier</i>	21,573,584	21,954,284	22,204,355	
	<i>Personnel</i>				
	{ Principal				
	{ 15 centimes additionnels	14,038,196	15,259,577	15,340,756	
	{ Frais d'expertise				
	<i>Patentes</i>				
	{ Principal	5,699,569	5,796,700	5,859,852	
	{ 20 centimes additionnels				
	<i>Redevances sur les mines</i>				
	{ Principal	485,985	341,531	305,159	
	{ 25 centimes additionnels				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	<i>Douanes</i> . — Droits d'entrée	18,148,875	17,965,699	18,966,896	
	<i>Accises</i>				
	{ Vins étrangers	2,024,023	2,745,671	2,868,997	
	{ Eaux-de-vie indigène	15,127,991	14,877,026	16,274,559	
	{ Bières	9,810,012	9,582,791	9,051,502	
	{ Vinaigres	16,707	15,740	8,091	
	{ Sucres	4,418,620	2,753,074	4,370,112	
	{ Glucoses et autres sucres non cristallisables	154,223	156,921	155,776	
	{ Tabacs	•	•	•	
	<i>Recettes diverses</i>				
	{ Frais d'essai des matières d'or et d'argent	25,683	22,172	20,029	
	{ Recettes extraordinaires et accidentelles, loyer de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxe pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, etc.	82,078	319,679	276,114	

POUR L'EXERCICE 1883.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1883.		<i>Observations.</i>
1880.	1881.		adoptées	proposées	En	En	
			POUR L'EXERCICE 1882.	POUR L'EXERCICE 1883.	PLUS.	MOINS.	
22,592,580	22,745,070	22,228,055	22,928,500	23,082,900	154,400	•	
15,612,464	15,922,577	15,414,714	16,155,000	16,522,000	367,000	•	
6,080,718	6,167,883	5,916,944	5,920,000	6,200,000	280,000	•	
986,112	568,970	557,511	285,000	400,000	115,000	•	
21,656,645	22,639,161	19,871,455	21,000,000	21,700,000	700,000	•	
3,065,092	2,777,380	2,876,272	2,892,500	2,860,000	•	32,500	
10,551,190	17,086,654	15,979,484	17,050,000	17,050,000	•	•	
9,128,555	9,309,804	9,532,488	9,165,000	9,295,000	130,000	•	
7,154	8,155	10,765	9,750	9,750	•	•	
5,029,994	5,862,574	5,686,837	5,515,000	5,640,000	325,000	•	
185,806	181,689	166,101	165,000	165,000	•	•	
167,457	175,712	170,584	160,000	160,000	•	•	
17,958	16,465	20,461	18,000	15,000	•	3,000	
452,407	478,732	517,802	500,000	450,000	150,000	•	
A REPORTER fr.			99,545,750	101,529,740	2,221,490	55,500	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1877.	1878.	1879.
	IMPÔTS (SUITE).			
	Enregistrement (principal et 50 centimes additionnels) . .	22,815,905	22,428,375	21,726,115
	Greffe id. 50 id. . .	457,595	424,780	458,446
	Hypothèques id. 25 id. . .	4,117,098	4,000,955	5,777,720
	Successions id. 50 id. . .	19,559,691	20,184,681	20,799,482
	Timbre	5,107,494	5,058,258	5,278,757
	Naturalisations	15,500	4,000	25,500
	Amendes en matière d'impôts.	528,858	564,882	450,119
	Id. de condamnations en matières diverses	708,862	482,520	591,955
	PÉAGES.			
	Domaines			
	{ Rivières et canaux	1,715,916	1,717,741	1,684,174
	{ Routes appartenant à l'État	4,425	4,500	4,917
	Chemins de fer.	87,179,949	90,741,000	96,187,064
	Télégraphes électriques	2,219,459	2,208,595	2,672,441
	Postes			
	{ Taxe des correspondances en général			
	{ id. sur les articles d'argent			
	{ Id. sur les abonnements	5,918,012	6,105,550	6,615,945
	{ Id. sur les boîtes pour retrait des lettres			
	{ Id. sur les effets de commerce.			
MARINE.	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	826,550	800,000	744,780
	CAPITAUX ET REVENUS.			
	Domaines (valeurs capitales)	559,468	472,264	517,816
	Forêts	952,509	651,791	808,165
	Dépendances des chemins de fer de l'État	152,891	250,060	205,756
	Établissements et services régis par l'État	155,994	148,751	147,541
	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires . .	580,925	582,296	572,294
	Revenus des domaines	785,144	761,198	708,570
	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc ; perçus par l'administration des postes . . .	65,859	95,000	151,198

POUR L'EXERCICE 1885.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1885.		Observations.
1880.	1881.		adoptées POUR L'EXERCICE 1882.	proposées POUR L'EXERCICE 1885.	En PLUS.	En MOINS.	
REPORT. . . . fr.			90,545,750	101,529,740	2,221,400	35,500	
25,516,029	22,976,936	22,692,851	25,500,000	25,400,000	°	100,000	
456,352	467,388	448,868	440,000	450,000	10,000	°	
5,894,466	5,829,671	5,925,978	4,000,000	5,900,000	°	100,000	
90,578,857	21,727,511	20,562,452	20,850,000	(1)21,260,000	410,000	°	(1) Cette évaluation se décompose ainsi qu'il suit :
5,708,808	5,865,771	5,401,804	5,500,000	5,800,000	500,000	°	Successions 17,900,000
2,000	16,000	12,200	5,000	5,000	°	»	Droits de mutation en ligne directe 3,000,000
511,857	470,510	420,028	500,000	500,000	°	°	Droits dus par les époux survivants 560,000
395,695	451,096	525,425	580,000	500,000	°	80,000	<u>21,260,000</u>
1,709,945	1,612,894	1,689,978	1,700,000	1,650,000	°	50,000	
9,020	5,202	5,952	5,000	5,000	°	°	
108,050,000	108,160,000	98,053,605	115,000,000	115,500,000	500,000	°	
2,518,000	2,693,000	2,462,299	2,700,000	2,700,000	°	°	
6,951,970	7,355,190	6,584,555	7,711,900	8,120,050	408,150	°	
776,000	640,570	757,496	800,000	800,000	°	°	
668,025	574,252	546,800	600,000	600,000	°	°	
872,615	981,447	852,966	850,000	850,000	°	°	
204,501	276,201	254,884	170,000	170,000	°	°	
156,100	216,651	159,708	145,000	155,000	10,000	°	
449,846	410,515	598,899	400,000	400,000	°	°	
625,841	801,217	740,566	700,000	700,000	°	°	
151,000	156,000	119,807	160,000	140,000	°	20,000	
A REPORTER. . . fr.			285,660,650	288,934,770	3,659,620	385,500	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1877.	1878.	1879.
CAPITAUX ET REVENUS (SUITE).				
PRISONS.	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, ventes de vieux effets)	87,454	55,812	88,597
	Id. de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,004,509	2,045,652	2,224,710
	Id. des actes des commissariats maritimes.	91,754	97,980	96,357
	Id. des droits de chancellerie.	7,482	7,528	8,747
	Id. id. de pilotage	1,000,446	1,750,656	1,745,255
	Id. id. de fanal	557,715	584,445	625,560
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Id. de la fabrication des monnaies de cuivre.	"	"	"
	Id. de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868)	49,265	49,000	65,625
	Id. des écoles de réforme	187,570	209,965	161,829
	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	702,528	860,042	1,024,410
	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor.	900,570	947,957	241,545
	Bonification d'un quart p. 0/0 par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne des billets au delà de 275 millions de francs (art. 1 ^{er} , n° 4, loi du 10 mai 1872)	512,584	188,201	147,469
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	321,765	356,541	348,010
	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	70,501	77,952	100,545
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquat des comptes arrêtés par la Cour des Comptes.—Déficit des comptables.	55,000	14,757	40,565
	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	622,615	580,696	612,279
PRISONS.	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achats de matières premières	274,872	218,885	501,595
	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier.	21,508	21,508	21,508
	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	23,795	25,277	58,014
	Recettes diverses et accidentelles.	757,855	1,585,680	1,547,686
	Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées	65,470	58,470	41,985
	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,560	1,560	1,560
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,450	9,999	10,000
	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000	9,000	9,000
	Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances.	"	"	"
	Recette du chef d'ordonnances prescrites	24,354	24,645	27,742
	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la Trésorerie	175,000	175,000	175,000
	Quote-part d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la convention des 1 ^{er} et 26 juin 1877	1,232,267	1,189,040	985,814
	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876)	"	"	151,955

POUR L'EXERCICE 1885.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1885.		Observations.
1880.	1881.		adoptées POUR L'EXERCICE 1882.	proposées POUR L'EXERCICE 1885.	En PLUS.	En MOINS.	
			REPORT fr.	285,660,050	288,954,770	3,650,620	
32,183	36,272	55,664	93,000	93,000	"	"	
2,205,591	2,598,785	2,253,408	2,350,000	2,600,000	250,000	"	
103,201	95,050	96,860	105,000	105,000	"	"	
7,891	8,645	8,218	7,000	7,000	"	"	
1,921,479	1,746,925	1,748,551	1,950,000	1,950,000	"	"	
664,567	624,198	606,818	675,000	675,000	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
65,000	125,000	70,777	80,000	100,000	20,000	"	
160,000	182,979	180,428	170,000	200,000	30,000	"	
1,045,554	1,656,079	1,047,678	1,200,000	1,200,000	"	"	
457,320	557,854	616,765	500,000	500,000	"	"	
174,760	258,910	216,585	250,000	250,000	"	"	
373,215	400,000	551,826	360,000	370,000	10,000	"	
91,058	104,315	88,830	85,000	95,000	10,000	"	
93,076	27,215	44,157	18,000	18,000	"	"	
557,581	308,003	556,235	400,000	300,000	"	100,000	
169,974	167,522	226,529	255,000	252,000	"	3,000	
21,508	23,508	21,703	21,300	21,300	"	"	
40,407	104,316	46,361	35,000	40,000	5,000	"	
(¹)3,911,159	3,791,671	2,314,802	1,200,000	1,200,000	"	"	
41,983	33,567	48,294	34,399	20,400	"	15,000	
1,360	1,360	1,360	1,360	1,360	"	"	
8,200	8,200	9,169	9,000	9,000	"	"	
9,000	6,000	8,400	6,000	6,000	"	"	
"	"	"	1,000	1,000	"	"	
28,358	26,000	26,216	15,000	15,000	"	"	
175,000	175,000	175,000	175,000	175,000	"	"	
862,587	759,560	1,001,813	616,000	492,000	"	124,000	
229,778	316,912	139,729	575,000	522,560	147,560	"	
		TOTAUX fr.	296,647,709	300,153,390	4,152,180	626,499	
			AUGMENTATION fr.		3,505,681		

(¹) Y compris une somme de 2,511,000 francs restée disponible sur le fonds spécial créé par la loi du 21 octobre 1871, provenant des bénéfices des jeux de Spa, qui sont supprimés. Pour établir la moyenne des recettes accidentelles, on a déduit cette somme.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS.

ANNEXE N° 2.

MONTANT DES RÔLES

DE

LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DE L'EXERCICE 1881.

PROVINCES.	REVENU IMPOSABLE AU 31 DÉCEMBRE 1880.			MONTANT des RÔLES.	NOMBRE d'articles DES RÔLES.
	PROPRIÉTÉS non bâties.	PROPRIÉTÉS bâties.	Total.		
Anvers.	11,928,042 83	18,618,094 »	30,546,136 83	2,138,224 02	82,933
Brabant	31,450,477 36	59,345,549 »	70,776,026 56	4,954,312 41	195,721
Flandre occidentale. . .	25,265,195 47	12,207,559 »	37,472,554 47	2,623,071 67	96,611
Flandre orientale. . .	27,778,726 15	16,445,784 »	44,222,510 15	5,095,567 82	164,911
Hainaut	57,546,952 35	22,559,175 »	59,886,127 35	4,192,221 37	212,474
Liège	19,806,938 37	17,992,504 »	57,799,442 37	2,645,955 98	120,192
Limbourg.	10,496,710 66	2,456,625 »	12,953,344 66	906,728 90	82,879
Luxembourg	7,492,842 69	2,094,157 »	9,586,999 69	671,082 15	100,118
Namur.	15,855,832 96	5,857,184 »	21,693,016 96	1,518,505 48	101,418
TOTAL.	187,581,727 84	137,354,411 »	324,936,138 84	22,745,669 78	1,157,257

POUR L'EXERCICE 1885.

ANNEXE N° 3.



ÉTAT

DU

MONTANT DES ROLES DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE

DE L'EXERCICE 1881.



ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

PROVINCES.	PRINCIPAL DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE DE 1881, SUR						
	LA VALEUR locative.	LES PORTES et fenêtres.	le MOBILIER.	LE RACHAT DES TROIS PREMIÈRES BASES		les DOMESTIQUES.	les CHEVAUX.
				à 8 p. %.	à 12 p. %.		
Anvers.	865,047 10	895,486 10	342,266 00	7,785 76	13,502 40	117,773 42	52,401 00
Brabant	1,016,732 40	1,311,509 58	728,269 35	1,459 76	1,738 56	252,158 10	150,579 86
Flandre orientale.	495,250 *	680,962 47	188,033 93	5,826 24	11,735 64	75,431 72	56,297 42
Flandre occidentale.	660,322 81	838,314 66	231,523 21	5,897 04	18,280 50	106,153 70	73,899 38
Hainaut	622,866 20	880,559 50	224,058 23	*	*	91,051 88	78,084 54
Liège	441,145 85	507,747 40	199,771 71	8,096 04	8,558 84	107,198 86	50,296 62
Limbourg	66,928 85	105,618 83	56,373 52	*	*	25,188 88	15,894 10
Luxembourg	48,029 40	81,659 58	55,786 51	*	*	15,666 94	9,556 *
Namur.	151,227 15	196,158 80	87,694 47	*	*	56,036 82	34,117 86
Totaux fr.	4,948,127 76	5,397,776 92	2,071,756 82	29,064 84	53,795 74	824,660 50	501,127 74

POUR L'EXERCICE 1883.

TOTAL	REMISE			MONTANT DE LA CONTRIBUTION au profit de l'État.					NOMBRE d'articles des rôles.
	De la moitié de la contribution, d'après les 3 premières ba- ses.	Du quart de la contribution, d'après les 3 premières ba- ses.	TOTAL.	PRINCIPAL.	15 CENTIMES additionnels.	AMENDES.	FRAIS d'expertise.	TOTAL.	
2,204,862 85	353 41	711 83	1,045 24	2,203,817 59	344,007 67	»	5,867 »	2,043,692 26	61,291
3,942,247 61	4,602 35	1,644 69	6,247 04	3,936,000 57	590,329 02	»	12,525 05	4,538,655 24	92,554
1,515,517 42	1,586 01	831 95	2,417 96	1,511,099 46	226,664 02	»	4,265 04	1,742,029 42	72,218
1,954,391 10	194 82	106 80	391 62	1,953,999 48	280,980 95	»	4,497 29	2,228,477 72	85,054
1,896,580 55	1,556 88	367 55	1,924 43	1,894,635 02	284,062 66	»	5,542 54	2,184,261 12	105,507
1,322,795 32	1,164 45	861 00	2,026 35	1,320,766 97	108,053 83	»	2,891 60	1,521,712 40	57,644
250,004 16	»	»	»	250,004 16	37,482 65	»	948 28	288,435 09	15,246
186,678 25	»	»	»	186,678 25	27,985 78	»	645 01	215,309 02	13,912
485,235 10	49 01	17 16	66 17	485,168 93	72,755 82	127 20	1,955 12	560,005 07	25,078
13,826,510 12	9,486 95	4,031 88	14,118 81	13,812,191 51	2,071,321 50	127 20	38,937 53	15,922,577 34	526,514

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 4.

MONTANT DES RÔLES

DU

DROIT DE PATENTE DE L'EXERCICE 1881.

PROVINCES.	MONTANT du DROIT en PRINCIPAL.	20 CENTIMES ADDITIONNELS pour LE TRÉSOR.	TOTAL.	NOMBRE D'ARTICLES des RÔLES.
Anvers	744,400 61	148,872 80	895,275 41	49,511
Brabant	1,514,848 89	302,970 16	1,817,819 05	67,074
Flandre occidentale	402,455 18	80,487 04	482,922 22	45,745
Flandre orientale	600,182 46	120,026 97	720,209 45	59,151
Hainaut	799,086 84	159,814 11	958,900 95	85,416
Liège	702,872 65	140,569 60	845,442 25	46,566
Limbourg	85,048 60	17,007 51	102,055 91	11,585
Luxembourg	80,921 09	16,184 22	97,105 51	11,856
Namur	210,151 52	42,025 .	252,154 52	25,569
TOTAUX fr.	5,139,925 64	1,027,955 21	6,167,882 85	398,271

N B. Les rôles supplémentifs dont le montant n'est pas encore connu sont établis par approximation, d'après les rôles correspondants de 1880.

POUR L'EXERCICE 1883.

ANNEXE N° 5.

MONTANT DES RÔLES

DES

REDEVANCES SUR LES MINES DE L'EXERCICE 1881.

PROVINCES	PRINCIPAL DES REDEVANCES			95 CENTIMES additionnels pour LE TRÉSOR.	TOTAL GÉNÉRAL.	N ^o bre D'ARTICLES des RÔLES.
	Fixes.	Pro- portionnelles.	TOTAL.			
Hainaut	9,757 50	192,640 50	202,378 »	50,594 16	252,972 16	177
Liège	5,225 50	81,500 »	86,725 50	21,681 01	108,706 51	186
Luxembourg	1,314 70	»	1,314 70	328 67	1,645 57	9
Namur	4,082 60	676 22	4,758 82	1,189 49	5,948 51	90
TOTAUX . . . fr.	20,560 50	274,816 72	295,177 02	73,793 55	368,970 55	462

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 6.

État de développement des articles du Budget de l'exercice 1883.

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1877.	1878.	1879.
CHAPITRE I^{er}. — IMPOTS.			
ART. 1 ^{er} . — <i>Enregistrement</i> — (Principal et additionnels.)			
Actes.			
{ civils.	20,297,785 65	19,845,709 66	19,252,552 50
{ sous seing privé.	709,509 49	805,467 63	672,899 02
{ judiciaires.	850,528 56	855,549 05	816,111 80
{ d'huissiers.	955,182 61	921,505 59	953,118 15
Lettres de noblesse	1,578 »	826 80	1,378 »
Permis de changer de nom de famille	5,720 60	1,515 80	275 60
TOTAUX. fr.	22,815,904 91	22,428,372 95	21,726,114 96
ART. 2. — <i>Greffe</i> . — (Principal et additionnels)			
Mise au rôle	81,505 »	78,625 »	81,279 85
Rédaction, dépositions des témoins et expéditions	375,889 85	346,154 61	357,165 98
TOTAUX. fr.	457,392 85	424,779 61	458,445 81
ART. 5. — <i>Hypothèques</i> . — (Principal et additionnels.)			
Droits			
{ d'inscription.	241,786 97	229,083 97	235,495 26
{ de transcription d'actes de mutation	3,875,511 25	3,771,848 67	3,542,226 52
TOTAUX. fr.	4,117,098 20	4,000,932 64	3,777,719 58
ART. 4. — <i>Successions</i> . — (Principal et additionnels.)			
Droits			
{ de succession.	15,788,921 35	16,625,751 88	17,465,411 36
{ de mutation par décès.	902,417 14	459,929 75	286,615 71
{ Id. sur les successions en ligne directe	2,557,567 57	2,775,441 »	2,695,234 37
{ dus par les époux survivants	351,601 52	543,578 54	354,220 27
TOTAUX. fr.	19,560,507 58	20,184,681 15	20,799,481 72

POUR L'EXERCICE 1885.

en ce qui concerne l'administration de l'enregistrement et des domaines.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	Observations.
1880.	1881. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
20,755,761 81	22,976,955 65	115,464,257 40	22,692,851 48	
761,711 70				
961,717 95				
1,056,440 80				
870 »				
420 60				
25,516,028 95	22,976,955 65	115,464,257 40		

85,290 61	467,588 17	2,244,558 71	448,867 74
575,041 66			
456,552 27	467,588 17	2,244,558 71	

255,245 92	3,829,671 14	19,619,887 71	5,925,977 54
5,659,222 25			
5,894,466 15	3,829,671 14	19,619,887 71	

17,254,555 56	17,715,255 82	86,454,796 56	17,290,959 27
2,974,284 24	3,627,162 91	14,609,689 89	2,921,957 98
551,457 54	586,914 58	1,747,772 25	549,554 45
20,540,277 14	21,727,311 11	102,812,258 50	20,562,451 70

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.		RECETTES FAITES			
		1877.	1878.	1879.	
ART. 5. — Timbre.					
Débit	Timbres fixes.	Passesports.	4 " 8 "	4 "	
		{ à l'intérieur.	5,128 "	2,928 "	4,176 "
		{ à l'étranger.	594,656 "	578,112 "	586,959 "
		Permis de port d'armes de chasse	558,497 85	556,195 15	518,914 25
		Timbres proportionnels pour effets de commerce	245,817 95	244,785 50	258,555 "
	Timbres adhésifs { pour effets de commerce { créés à l'étranger.	{ payables en Belgique.	14,062 68	12,495 90	12,691 40
		{ à l'étranger.	2,068,175 48	2,008,028 12	2,105,542 05
		Timbres de dimension	121,059 82	148,529 16	169,659 71
		Timbres adhésifs pour affiches	102,547 97	131,580 75	110,988 52
	Visa	Timbres proportionnels	25,471 06	24,214 55	35,552 96
— de dimension. {		autres que les journaux étrangers.	586 14	518 65	652 95
		de journaux étrangers	237 25	71 75	175 "
Extraordinaire.	Timbres fixes.	Warrants.	"	"	
		Feuilles de patente.	"	"	
	Timbres propor- tionnels. {	Effets de commerce.	1,074,687 61	901,922 45	921,220 99
		Bons de caisse, billets au porteur, etc	140,405 17	295,161 25	590,772 70
		Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"	"
	— de dimension {	Coupures.	"	"	"
		Papiers blancs pour actes, etc.	246,004 "	249,429 70	280,465 75
	Affiches	150,145 55	116,461 59	102,868 95	
TOTAUX. fr.		5,107,494 55	5,058,258 50	5,278,757 21	
ART. 6. — Naturalisation.					
Droits	de naturalisation ordinaire	10,500 "	4,000 "	25,500 "	
	de grande naturalisation.	5,000 "	"	"	
TOTAUX. fr.		15,500 "	4,000 "	25,500 "	
ART. 7. — Amendes en matière d'impôts.					
Doubles, triples droits, etc.	d'enregistrement	114,559 79	114,874 78	124,550 71	
	de greffe	"	"	"	
	d'hypothèque	9,502 81	9,707 85	11,429 08	
	de succession.	188,008 52	225,404 61	279,199 62	
	de timbre.	17,197 53	14,895 15	15,139 17	
TOTAUX. fr.		328,848 45	504,882 59	450,118 58	

POUR L'EXERCICE 1883.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1880.	1881. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
5,720,779 22	5,865,770 71	27,009,019 97	5,401,805 99	
5,720,779 22	5,865,770 71	27,009,019 97		
2,000 "	16,000 "	61,000 "	12,200 "	
"		61,000 "		
2,000 "	16,000 "	61,000 "		
505,778 11	470,510 "	2,100,157 55	420,027 51	
505,778 11	470,510 "	2,100,157 55		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1877.	1878.	1879.
ART. 8. — Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.			
Amendes de condamnations et dommages-intérêts attribués au Trésor	705,902 01	475,559 52	584,861 04
{ en totalité			
{ en partie	4,980 22	6,960 24	7,072 36
TOTAUX fr.	708,882 23	482,519 76	591,933 40

CHAPITRE II. — PÉAGES.

ART. 1^{er}. — Canaux et rivières.

Canal de Liège à Maestricht	84,598 80	87,081 25	85,215 50
— de Maestricht à Bois-le-Duc	76,940 60	76,502 59	75,524 54
— de jonction de la Meuse à l'Escaut	244,612 27	268,455 42	253,441 28
— d'embranchement vers le camp de Beverloo	1,559 75	1,010 57	1,061 94
— — vers Hasselt	11,506 88	10,744 98	12,809 65
— — vers Turnhout	5,289 05	5,875 »	6,615 61
— — de Turnhout à Anvers par St-Job in 't Goor	16,812 55	17,357 05	20,215 54
Sambre	254,791 84	265,056 62	261,556 86
Canal de Charleroi à Bruxelles	371,829 72	382,046 53	374,062 41
— — Embranchements	14,908 52	14,440 32	14,880 20
— de Mons à Condé	152,280 44	148,200 58	141,445 75
— de Pommerœul à Antoing	154,024 65	151,845 55	150,024 51
— de dérivation { Deynze à Schipdonck	5,692 86	6,161 56	6,149 16
de la Lys. { Schipdonck à Balgerhoek	1,877 51	1,582 16	1,556 52
— de Roulers à la Lys	1,094 79	1,265 46	1,590 19
— de Gand à Os- { Droit général	52,956 60	51,655 76	51,858 98
tende { — à la porte de Damme	301 »	498 »	835 »
— de Plasschendaele par Nieuport et Furnes vers la France	20,645 30	16,410 59	13,587 85
— du Moervaert	5,552 41	3,019 10	2,575 58
Petite-Nèthe canalisée	4,292 15	3,656 52	3,484 48
Canal de Gand à Terneuzen	51,674 58	25,407 74	25,872 58
Meuse	40,980 19	40,414 32	39,600 77
Ourthe	13,015 08	11,824 59	12,519 44
Escaut	68,846 32	54,046 64	54,573 50
Lys	51,506 02	28,320 12	31,848 65
Demer	829 71	859 30	742 39
Nèthe inférieure (pont de Waelhem)	300 »	300 »	300 »
Grande-Nèthe	74 66	1,419 76	1,854 28
Yser	8,006 43	6,034 35	6,778 47
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	255 42	216 72	386 72
Produits { des bacs, bateaux et passages d'eau	31,562 29	31,200 76	29,522 27
{ des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	47,760 07	45,378 01	45,751 91
TOTAUX fr.	1,715,916 20	1,717,741 28	1,684,175 87

POUR L'EXERCICE 1883.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1880	1881. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
589,956 57 2,756 02	451,095 94	2,627,135 72	525,424 74	
392,692 59				

1,721,165 95	1,612,863 70	8,440,891 07	1,689,978 21	
1,721,165 95	1,612,863 70	8,440,891 07		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1877.	1878.	1879.
ART. 2. — Routes appartenant à l'État.			
1 ^{re} classe. — Produits des barrières affermées et en régie.	"	"	4,916 72
2 ^e classe. — — — — —	4,425 "	4,300 "	
TOTAUX. fr.	4,425 "	4,300 "	4,916 72

CHAPITRE III. — CAPITAUX ET REVENUS.**ART. 1^{er}. — Domaines. — (Valeurs capitales.)**

Prix de vente de terrains provenant d'emprises (principal et intérêts).	Canaux et rivières.	16,965 66	20,884 58	10,511 89
	Routes	28,710 19	25,544 57	24,372 20
Autres aliénations.		1,758 25	7,500 85	4,635 25
Produits	de successions en deshérence	56,689 35	69,800 05	44,927 08
	net des épaves	1,258 52	15,890 76	2,875 62
	de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	5,120 50	1,947 24	3,651 91
Prix de vente d'objets mobiliers (catalogues, inventaires des archives, carte géographique, etc.)		1,950 25	1,550 "	1,545 "
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage.	provenant du Département des Finances	21,220 46	17,535 12	55,362 50
	— — — de la Guerre	128,554 03	127,400 55	152,895 16
	— — — de la Justice	14,825 22	15,959 27	10,781 45
	— — — des Travaux publics	84,959 54	54,710 92	65,411 72
	— — — de l'Intérieur	5,626 75	5,720 48	2,509 70
	— — — des Affaires Étrangères	"	"	211 50
	— — — de l'Instruction publique	"	"	"
	— — — de la Cour des comptes.	10,049 32	"	"
Remboursement des capitaux.	du fonds de l'industrie.	"	"	"
	de créances ordinaires.	120,000 "	112,000 "	112,000 "
Rachat et transfert de rentes		79 55	"	626 01
Transactions en matière domaniale		"	"	100 "
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions (intérêts moratoires compris).		51,567 58	14,950 05	25,324 77
Refournement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)		2,581 "	"	550 "
Produits d'objets saisis et confisqués		7,600 86	7,065 95	4,077 42
Part du Trésor dans les biens possédés par indivis.		458 51	2,025 72	206 65
Consignations acquises au Trésor, en exécution de la loi du 28 décembre 1867.		"	"	"
TOTAUX. fr.		539,515 54	472,265 85	517,876 79

POUR L'EXERCICE 1883.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1880.	1881. (au 31 décomb.)	TOTAL.		
10,818 01	5,202 °	29,661 73	5,952 55	
10,818 01	5,202 °	29,661 73	5,952 55	

650,092 78	574,252 51	2,755,999 27	546,799 85
650,092 78	574,252 51	2,755,999 27	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1877.	1878	1879.
ART. 2. — Forêts.			
Prix de vente . . .			
{ de coupes de bois	667,380 20	485,980 29	650,209 14
{ de chablis, de bois de délits et d'élagages	211,483 05	86,291 50	107,825 79
{ d'objets saisis et confisqués	50 50	•	•
{ de glandée, panage, foin et herbages	5,885 •	1,556 •	4,179 50
Fermages			
{ des propriétés dépendantes des forêts	12,944 •	18,777 10	9,640 84
{ du droit			
{ de chasse	11,475 44	10,556 44	10,576 44
{ de pêche (baux et licences)	322 75	322 75	322 75
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	22,765 44	8,971 25	6,719 47
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	20,226 69	19,555 69	18,657 90
Indemnités pour carbonisation	•	•	55 50
TOTAUX fr.	952,509 07	651,791 02	808,165 55

ART. 3. — Dépendances des chemins de fer.

Location			
{ de terrains réservés par l'administration des chemins de fer	24,198 77	52,057 75	28,250 64
{ de bâtiments	20,115 79	18,296 45	16,588 94
{ de cafés-restaurants	•	•	•
{ d'herbages, d'oserais, etc.	13,294 95	21,759 18	21,418 50
{ de vidanges	2,628 15	2,516 20	2,165 20
Argent non réclamé	1,725 85	1,547 47	1,556 90
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises (principal et intérêts)	45,255 89	227,271 63	100,057 16
Prix de vente			
{ de mobilier et matériel hors d'usage	16,244 •	5,807 •	16,586 •
{ d'objets non réclamés	22,547 10	11,534 80	12,314 50
{ d'arbres, plantations, herbages, etc.	7,104 40	5,495 85	7,248 51
Produits accessoires des lignes de la Grande Compagnie du Luxembourg	•	•	•
TOTAUX fr.	152,890 88	326,066 31	205,766 15

POUR L'EXERCICE 1883.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1880.	1881. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
890,917 22	981,447 54	4,264,829 98	852,966 *	
890,917 22	981,447 54	4,264,829 98		

211,997 87	276,200 72	1,172,921 95	254,584 59
211,997 87	276,200 72	1,172,921 95	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1877.	1878.	1879.
<i>ART. 4. — Établissements et services régis par l'État.</i>			
École militaire. — Pensions des élèves	119,752 24	114,959 40	109,459 94
École vétérinaire	Pensions	des élèves	»
		d'animaux malades	4,552 65
		Produit des ventes d'objets divers	105 »
Bénéfices de la fonderie de canons	»	»	»
Abonnement	au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	»	15,450 »
		au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	»
		au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>	»
Produit du <i>Moniteur</i>	»	»	»
— du Jardin Botanique de Bruxelles	14,154 26	13,601 »	14,409 »
TOTAUX fr.	153,994 15	148,251 »	145,465 65

<i>ART. 5. — Produits divers et accidentels.</i>				
Produits	des examens et visa des diplômes	54,901 71	21,014 42	41,594 05
	des diplômes des artistes vétérinaires	»	»	»
	des brevets d'invention	184,510 »	187,220 »	205,060 »
	du quart des salaires sur transcriptions	58,584 01	58,466 25	57,787 50
	de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France	117 50	188 75	255 75
	de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	»	»	87 75
	des examens universitaires	15,900 56	55,520 75	12,965 »
	des taxes pour marques de fabrique et de commerce	»	»	660 »
	Restitutions volontaires	174 25	184 »	7 50
Indemnités pour remplacement	»	»	»	
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	480 98	581 68	580 28	
Parts non réclamées dans les amendes attribuées	85 52	10 55	8 96	
Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	44 46	54 92	55 25	
Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	98,768 50	97,951 07	67,795 56	
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	6,881 87	416 56	244 75	
Cautionnements judiciaires attribués à l'État	651 »	2,887 50	7,457 50	
TOTAUX fr.	580,898 16	582,296 25	572,295 65	

POUR L'EXERCICE 1883.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>												
1880.	1881. (au 31 décemb.)	TOTAL.														
154,201 96	216,650 75	798,541 80	159,708 56	<p>On a éliminé de cet article les produits suivants des écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem :</p> <table> <tr> <td>1877</td> <td>fr. 1,897 40</td> </tr> <tr> <td>1878</td> <td>6,261 48</td> </tr> <tr> <td>1879</td> <td>1,980 28</td> </tr> <tr> <td>1880</td> <td>8,769 75</td> </tr> <tr> <td>1881</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>fr. 18,911 91</td> </tr> </table>	1877	fr. 1,897 40	1878	6,261 48	1879	1,980 28	1880	8,769 75	1881	»	TOTAL	fr. 18,911 91
1877	fr. 1,897 40															
1878	6,261 48															
1879	1,980 28															
1880	8,769 75															
1881	»															
TOTAL	fr. 18,911 91															
154,201 96	216,650 75	798,541 80														
448,696 »	410,515 45	1,994,497 47	598,899 49													
448,696 »	410,515 45	1,994,497 47														

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES			
	1877.	1878.	1879.	
<i>Art. 6. — Revenus des domaines..</i>				
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	150,105 62	150,295 91	137,552 72	
Fermages de chasse	"	"	"	
Génie militaire.	Location de biens-fonds et de bâtiments.	64,756 57	64,920 80	64,715 67
	Ventes d'arbres, plantations, herbages, etc.	4,589 65	9,218 95	15,557 40
	Fermages de pêche et de chasse	8,500 77	8,568 37	9,206 77
Arrérages de rentes	1,174 97	1,164 88	1,125 95	
Redevances pour concession de prises d'eau	2,220 95	2,151 84	2,151 84	
Intérêts des capi- taux	du fonds de l'industrie nationale.	5,250 "	7,300 "	5,250 "
	de créances ordinaires.	66,584 50	62,845 10	59,758 46
Produits	de la calamine	"	"	"
	des sablières et mines (forêts exceptées).	2,312 68	5,097 10	2,007 29
Location des ter- rains provenant d'emprises.	Rivières et canaux.	56,124 04	56,175 92	54,011 19
	Routes	680 21	764 86	804 45
Ventes d'arbres, plantations, her- bages, etc.	Rivières et canaux.	160,278 28	176,048 57	150,014 56
	Routes	259,524 "	186,604 84	208,067 20
Droits de pêche (rivières et canaux).	42,800 51	42,844 74	58,590 29	
TOTAUX. fr.	784,489 55	761,197 88	708,418 79	

CHAPITRE IV. — REMBOURSEMENTS.

ART. 1^{er}. — *Reliquat des comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes.*

Débets des comptables.	"	"	"
Actes de chargement de divers chefs	1,886 21	4,862 40	1,710 17
TOTAUX. fr.	1,886 21	4,862 40	1,710 17

ART. 2. — *Déficit des comptables.*

Recouvrements.	prélèvements sur les cautionnements	16,554 "	5,569 54	2,491 91
	divers.	16,756 61	5,505 72	45,362 51
TOTAUX. fr.	33,310 61	10,875 06	47,854 48	

POUR L'EXERCICE 1885.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1880.	1881. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
647,508 11	801,216 58	5,702,850 89	740,566 18	
647,508 11	801,216 58	5,702,850 89		

15,077 29	5,178 27	26,714 54	5,542 87
15,077 29	5,178 27	26,714 54	

77,998 72	24,054 61	194,073 48	58,814 70
77,998 72	24,054 61	194,073 48	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES			
	1877.	1878.	1879.	
ART. 5. — Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.				
Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instance.	5,991 98	1,740 77	256 48
	Frais de surveillance de bois appartenant	199,866 25	197,316 51	200,845 56
	{ aux communes et hospices			
	{ aux acquéreurs de bois domaniaux.	"	"	"
	Remboursement et dégrèvement des contributions	82 22	206 20	22 65
	5 p. % sur recettes pour ordre (frais de régie).	9,066 04	8,754 76	16,573 45
	2 p. % sur les biens saisis (Hainaut, frais de garde)	"	"	"
	Remboursement de frais d'impression des procès-verbaux des coupes usagères	53 80	55 70	47 80
	Remboursement du prix de papier électoral	5,457 61	2,744 47	18 50
	Restitution de droits.	"	"	50 80
	Remboursement des frais de perception dus par les Sociétés de Mariemont et de Bascoup	"	"	"
	Remboursement de frais d'impression des formules d'actes de protêt.	850 50	1,665 "	1,678 "
	Remboursements divers	"	4,750 98	"
Ministère de la Guerre.	Restitutions de droits	"	4 40	"
	Remboursements divers	"	"	500 "
Ministère de la Justice.	Frais de justice	157,681 02	124,896 96	159,220 95
	{ en matière criminelle et correctionnelle			
	{ en matière de simple police			
{ militaire	1,755 99	1,254 69	1,776 87	
Frais d'entretien de mendiants.	12,845 14	15,991 59	19,951 57	
Ministère de l'Intérieur.	Remboursements de subsides	4,675 92	1,000 "	1,000 "
	Frais de justice en matière de garde civique	9,206 51	6,585 82	9,779 80
	Restitutions de droits.	659 08	"	"
	Remboursements divers	"	"	12 "
Ministère des Travaux publics.	Canal de la Campine. — Remboursement des frais de con- struction du colateur.	"	"	"
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	69,076 98	70,614 71	75,516 28
	Frais d'entretien de routes concédées.	"	"	660 48
	Remboursement divers.	7,628 75	"	"
	Remboursement de frais d'installation du service des postes . Restitutions de droits	" 11 "	" 488 08	" 124 40
TOTAUX. fr.	622,615 45	580,695 79	612,279 04	
Ressources spéciales et extraordinaires (*).				
Produits d'aliénations extraordinaires d'immeubles	225,049 28	594,527 55	1,444,654 95	
Prix de vente de terrains de l'école vétérinaire de l'État et des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes et des biens de cures. (Immeubles et rentes.)	5,371,760 55	1,029,275 42	2,819,919 51	
TOTAUX. fr.	5,596,818 85	1,623,602 95	4,264,554 46	

POUR L'EXERCICE 1883.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1880.	1881. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
557,580 67	508,005 07	2,681,174 02	556,254 80	
557,580 67	508,005 07	2,681,174 02		
272,400 74	225,554 59	2,761,747 09	552,549 42	
656,150 84	582,752 25	8,459,847 57	1,687,969 51	
908,551 58	808,086 84	11,201,594 66	2,240,518 95	

(*) Les prévisions pour 1883 ont été établies par rubrique du chapitre spécial créé par la loi du 1^{er} juin 1874 (*Moniteur* du 5).

(40)

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1883.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1882, après les changements qui y ont été introduits depuis sa présentation à la Chambre (voir *Documents parlementaires*, session 1881-1882, page 51) s'élève à . . . fr. 87,802,897 47

Le projet de Budget pour 1883 présente les modifications suivantes :

En augmentations	fr. 1,028,052 »
En diminutions.	25,050 »
	<hr/>
Soit en plus.	fr. 1,003,022 »
	<hr/>
Montant du Budget de 1883	fr. 88,805,919 47
	<hr/>

Les explications suivantes justifient ces modifications.

CHAPITRE PREMIER.

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE, REDEVANCES, ANNUITÉS, ETC.

5^{me} SECTION.

	DIFFÉRENCES POUR 1883	
	en plus.	en moins.
ART. 5. — Emprunt à 4 p. c. de 1871 et capitaux qui y ont été ajoutés.		
Crédit demandé pour 1883	fr 33,147,623 69	
Crédit de 1882	33,129,094 19	
	<hr/>	
	18,529 50	»
En réponse à une question de la section centrale chargée de l'examen du Budget de la Dette publique pour l'exercice 1882, on a fait connaître les motifs pour lesquels il n'y avait pas lieu d'augmenter les crédits alloués l'année précé-		
	<hr/>	
A REPORTER. . . fr.	18,529 50	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DIFFÉRENCES POUR 1883

	en plus.	en moins.
REPORT . . . fr.	18,529 50	»

dente pour le service des titres à émettre en paiement de lignes de chemins de fer reprises par l'État. D'après les prévisions du Département des Travaux publics, la somme portée au Budget de 1882 pour intérêts sera également suffisante pour 1883; mais la dotation d'amortissement afférente au semestre à échoir le 1^{er} mai 1883 devant porter sur un capital de 7,411,800 francs de plus que l'année précédente, le crédit de 1883 doit être augmenté de ce chef de la somme de fr. 18,529 50 c^s.

ART. 6. — Emprunt à 4 p. c., 2^e série (de 1880).
 Crédit demandé pour 1883 fr. 6,062,555 »
 Crédit de 1882 5,725,557 50

336,797 50

Cette augmentation provient de ce que la Dotation d'amortissement, qui a pris cours à partir du 1^{er} février 1882, n'était portée au Budget de cette année que pour un semestre tandis qu'elle doit comprendre deux semestres au Budget de 1883.

ART. 12, 13 et 14. — Annuités de la Grande Compagnie du Luxembourg.

Les différences entre les crédits de ces trois articles et ceux du Budget de 1882, qui se traduisent comme ci-contre fr.

proviennent des calculs d'amortissement que renferme le tableau annexé au n° 17 des documents de la Chambre de l'année 1873.

725 » 50 »

ART. 20 ancien (supprimé) — Escompte sur les versements anticipés des termes de paiement de l'emprunt à 4 p. c., 2^e série (de 1880).

» 25,000 »

Le dernier terme de paiement de cet emprunt étant exigible le 1^{er} mai 1882, aucun versement donnant droit à l'escompte ne sera plus effectué après le 15 avril prochain.

A REPORTER. . . . fr. 356,052 » 25,050 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	DIFFÉRENCES POUR 1883	
	en plus.	en moins.
REPORT. . . . fr.	556,052	25,030 »

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

ART. 20 — (21 ancien). Rémunération en matière de milice.

Crédit demandé pour 1883 fr. 5,200,000 »

Crédit de 1882 5,000,000 »

200,000 » »

La dépense faite en 1880 pour la rémunération s'est élevée à 2,944,120 francs. En prenant ce chiffre pour base et en y ajoutant le montant des indemnités qu'il y aura lieu de payer à une partie des miliciens qui seront incorporés, soit pour suppléer ceux des classes de 1879, 1880, 1881 et 1882 ayant obtenu des dispenses de service, soit pour former le contingent supplémentaire des classes de 1879, 1880 et 1881, conformément aux lois des 30 décembre 1880 et 27 décembre 1881, et à celle qui déterminera le contingent de 1883, on évalue la dépense à résulter en 1883 de ces divers chefs, à la somme de 5,172,510 francs (en somme ronde 5,200,000 francs) ce qui constitue sur le crédit de 1882 une augmentation de 200,000 francs.

ART. 21. — (22 ancien). Pensions diverses.

Crédit demandé pour 1883. fr. 9,032,000 »

Crédit de 1882. 8,930,000 »

102,000 » »

Cette augmentation est le résultat de la balance entre les différences en plus et les différences en moins prévues, pour les diverses natures de pensions, pendant l'année 1883.

Les principales augmentations portent :

1° Sur les pensions du Département de la Justice, à concurrence de 52,000 francs, par suite

A REPORTER. . . . fr.	658,052	25,030 »
-----------------------	---------	----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	DIFFÉRENCES POUR 1885	
	en plus.	en moins.
REPORT. . . . fr.	658,052 »	25,030 »

de l'amélioration générale des traitements à charge de l'État à partir de 1863 et comme conséquence de la mise à la retraite des membres de l'ordre judiciaire, en vertu de la loi du 25 juillet 1867.

2^o Sur les pensions du Département de l'Instruction publique, à concurrence de 70,000 francs, ensuite du nombre plus considérable de pensions accordées dans le courant de l'année 1881 à des membres de l'ordre administratif et enseignant, et de la liquidation de pensions d'émeritât au profit de cinq professeurs de l'enseignement supérieur.

3^o Sur les pensions du Département des Travaux publics, à concurrence de 50,000 francs, pour faire face à la moyenne de l'augmentation des pensions qui s'est accrue depuis 1878.

Quant aux diminutions, les plus importantes sont celles qui sont opérées sur les pensions militaires et sur celles de la Cour des comptes.

La première, s'élevant à 40,000 francs, est le résultat du mouvement décroissant prévu par le Département de la Guerre, et qui s'opère depuis 1875 sur le chiffre des anciennes pensions; la seconde (Cour des comptes), s'élevant à 10,000 francs, est basée sur les extinctions survenues en 1881.

CHAPITRE III.

INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.

Les trois crédits non limitatifs portés à ce chapitre sous les n^{os} 23, 24 et 25, présentent, sur ceux de l'exercice précédent, une augmentation de 370,000 francs provenant de la progression constante du montant des cautionnements, des

A REPORTER . . . fr.	658,052 »	25,030 »
----------------------	-----------	----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	DIFFÉRENCES POUR 1883	
	en plus	en moins.
REPORT.	658,052 »	25,050 »
consignations, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations.	370,000 »	»
On croit devoir faire remarquer que les augmentations dont il s'agit ne constituent pas une nouvelle charge pour le Trésor, par la raison que les dépenses qu'elles concernent se trouvent compensées par une augmentation relative portée au Budget des Voies et Moyens du chef de l'emploi des fonds de cette nature.		
TOTAUX. . . fr.	1,028,052 »	25,050 »
En résumé, le projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1883 présente, comme on l'a déjà dit, une augmentation de	1,003,022 »	

Le tableau ci-après fait ressortir par chapitre, les différences en charges ordinaires et en charges extraordinaires, entre le projet de Budget de 1883 et celui de l'exercice précédent.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.



CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1883.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1883.						
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.		
								ORDINAIRES,		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.	
								EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.			
I.	Service de la dette proprement dite	71,598,765 87	1,641,133 60	73,239,897 47	72,078,012 59	1,492,006 88	73,570,919 47	479,248 72	"	"	148,226 72	551,022 "	"	
II.	Rémunérations	11,906,000 "	624,000 "	12,530,000 "	12,217,000 "	615,000 "	12,832,000 "	311,000 "	"	"	9,000 "	302,000 "	"	
III.	Fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations .	2,055,000 "	"	2,055,000 "	2,403,000 "	"	2,403,000 "	370,000 "	"	"	"	370,000 "	"	
	TOTAUX. . . fr.	85,537,765 87	2,265,133 60	87,802,897 47	86,698,012 59	2,107,906 88	88,805,919 47	1,160,248 72	"	"	157,226 72	1,003,022 "	"	
								EN PLUS : fr. 1,160,248 72		EN MOINS : fr. 157,226 72				
											AUGMENTATION sur l'ensemble du Budget. fr.		1,003,022 "	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1885 est fixé à la somme de *quatre-vingt-huit millions huit cent cinq mille neuf cent dix-neuf francs quarante-sept centimes* (fr. 88,805,919 47 c^e), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1882.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.	
				CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.
	CHAPITRE I^{er}.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total	
		des Intérêts.	de l'amortissement.	par dette.	
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.				
	1^{re} SECTION.				
	<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>				
1	Dettes à 2 1/2 p. o/o	5,498,990 78	»	5,498,990 78	5,498,990 78
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	»	»	»	80,598 14
	2^{me} SECTION.				
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.</i>				
5	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . .	»	»	»	105,820 10
4	Rachat des droits de fanal	»	»	»	21,164 02
	3^{me} SECTION.				
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
	§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.				
5	Emprunt à 4 p. o/o de 1871 et capitaux qui y ont été ajoutés	29,508,555 28	5,659,268 41	35,147,625 69	35,147,625 69
6	Emprunt à 4 p. o/o de 1880 (2 ^e série) .	5,588,760	675,595	6,062,555	6,062,555
7	Dettes à 5 p. o/o	11,605,770	775,718	12,579,488	12,579,488
	TOTAUXfr.	52,001,876 06	5,086,581 41	57,088,457 47	
		A REPORTERfr.		57,296,039 73	

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	57,296,059 75	•	•
	§ 2. Annuités diverses.			
8	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000 »	»	
9	Rente constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage	672,550 »	»	
10	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	500,000 »	»	
11	Troisième annuité pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant.	612,000 »	»	
12	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement, pour le service des obligations de 100 francs (1 £) de la Grande Compagnie du Luxembourg	599,800 »	»	
13	Annuité à servir jusqu'en 1934 inclusivement, pour le service des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie	5,192,925 »	»	
14	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la même Compagnie.	285,200 »	»	
15	A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre due sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieu- rement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877)	5,591,169 »	»	
	B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention)	2,587,761 12	492,906 88	75,570,919 47
16	Loyer provisionnel à payer à la Société du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, en exécution de la convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880 (semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1885)	•	1,000,000 »	
	§ 5. Autres charges.			
17	Rente annuelle à 5 p. %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires	42,287 74	»	
18	Minimum d'intérêt garanti par l'État. Loi du 20 décembre 1851 et lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à con- currence des engagements résultant de ces lois)	485,000 »	»	
	A. Frais relatifs au service :			
	1 ^o Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, etc.) 100,000 »			
19	2 ^o Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la Trésorerie. 6,000 »	115,500 »	»	
	B. Frais de surveillance à exercer sur les Compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conven- tions. 7,500 »			
	A REPORTER. fr.	72,078,012 50	1,492,906 88	73,570,919 47

POUR L'EXERCICE 1885.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	72,078,012 59	1,492,906 88	73,570,919 47
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.			
20	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	5,200,000 »	»	12,852,000 »
21	Pensions diverses	9,017,000 »	15,000 »	
22	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. . (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances).	»	600,000 »	
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DE FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.			
25	a. Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor 1,250,000 »	1,255,000 »	»	2,405,000 »
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 5,000 »			
24	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice natio- nale	50,000 »	»	
25	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII) ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations	1,100,000 »	»	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.	86,698,012 59	2,107,906 88	88,805,919 47

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1882.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances,
CHARLES GRAUX.

LÉOPOLD.

(59)

DÉVELOPPEMENTS

ou

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1883.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles	LITÈRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette
			des intérêts	de l'amortissement	
CHAPITRE PREMIER					
SERVICE DE LA DETTE TROPICALE DITE					
1 ^{re} SECTION					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830</i>					
1		Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 1/2 p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1885 et au 1 ^{er} janvier 1884)	5 498,990 78	"	5,498 990 78
2	"	Arrérages de l'inscription portée au grand livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo en vertu de l'article royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1885)	"	"	"
2 ^e SECTION					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842</i>					
5		Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (articles 20 et 25 dudit traité)	"	"	"
4	"	Rachat des droits de banal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	"	"	"
3 ^e SECTION					
<i>Dettes contractées depuis 1830</i>					
§ 1 ^{er} Intérêts et amortissement.					
5	a	Intérêts, à 4 p. %, 1 ^o de l'emprunt de 51,000,000 de francs autorisé par la loi du 27 juillet 1871 (travaux publics), 2 ^o des capitaux émis ou à émettre jusqu'au 31 octobre 1885 en vertu de l'article royal du 9 septembre 1876 puis en exécution de la loi du 27 mai précédent, et des lois du 19 décembre 1876 du 25 juin 1877, du 26 du même mois et du 31 mai 1878, ainsi que de l'article royal du 10 juin 1878, puis en exécution de la loi du 5 du même mois (Reprise par l'Etat de lignes de chemins de fer), 3 ^o du capital de fr. 466,178,182 22 c ^o provenant de la conversion des emprunts et dettes à 4 1/2 p. % (Loi du 25 juillet 1879)	29,508,355 28	"	55,147,625 69
	b	Sem au 1 ^{er} mai 1885, sui fr. 750,928,252 22 c ^o (*) 14,618,565 64 Sem au 1 ^{er} nov 1885, sui fr. 744,489 482 22 c ^o (*) 14,989,789 64 Dotation de l'amortissement a)	"	5,650,268 41	
6	a	Intérêts de l'emprunt de 151 719,000 francs à 4 p. % (2 séries) autorisé par diverses lois et émis conformément à l'article royal du 8 janvier 1880 (travaux publics etc.) (semestres au 1 ^{er} janvier et au 1 ^{er} août 1885)	5,588,760 "	"	6,062,535 "
	b	Dotation de l'amortissement 1/2 p. % du capital de l'emprunt (mêmes semestres)	"	675,595 "	
	a	Intérêts de la dette de 586,859,000 francs à 5 p. %, provenant 1 ^o de l'emprunt de 506,859 000 fr. (240 millions de francs effectifs), émis en vertu de la loi du 20 avril 1875 et de lois subséquentes (travaux publics, etc.) et concourant d'une somme effective de 177,050,000 francs, et rachat par l'Etat des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg 62,950,000 francs effectifs, 2 ^o d'un capital nominal de 80,000,000 de francs (10 millions de francs effectifs) négocié, par convention du 27 janvier 1878, en vertu des lois du 9 juillet 1875, du 17 juillet 1877 et suivantes (travaux publics) (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1885)	11,605,770 "	"	12,579,488 "
	b	Dotation de l'amortissement 20 c ^o p. % du capital de 586,859,000 francs (mêmes semestres) b)	"	773,718 "	
TOTAL			52,001,876 06	5,086,581 41	57,088,457 47
A REPORTER					fr

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1883

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES.		Observations.																		
CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION																			
5,498,990 78	•	5,498,990 78	5,498,990 78	•	•	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">SEMESTRES AU</th> </tr> <tr> <th>1^{er} semestre 1882</th> <th>2^e semestre 1882</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CAPITAUX</td> <td>CAPITAUX</td> </tr> <tr> <td>51,000,000</td> <td>51,000,000</td> </tr> <tr> <td>52,500,000</td> <td>52,500,000</td> </tr> <tr> <td>6,727,000</td> <td>6,727,000</td> </tr> <tr> <td>154,473,100</td> <td>168,054,500</td> </tr> <tr> <td>400,178,182 22</td> <td>400,178,182 22</td> </tr> <tr> <td>730,928,282 22</td> <td>744,488,482 22</td> </tr> </tbody> </table>	SEMESTRES AU		1 ^{er} semestre 1882	2 ^e semestre 1882	CAPITAUX	CAPITAUX	51,000,000	51,000,000	52,500,000	52,500,000	6,727,000	6,727,000	154,473,100	168,054,500	400,178,182 22	400,178,182 22	730,928,282 22	744,488,482 22
SEMESTRES AU																								
1 ^{er} semestre 1882	2 ^e semestre 1882																							
CAPITAUX	CAPITAUX																							
51,000,000	51,000,000																							
52,500,000	52,500,000																							
6,727,000	6,727,000																							
154,473,100	168,054,500																							
400,178,182 22	400,178,182 22																							
730,928,282 22	744,488,482 22																							
80,598 14	•	80,598 14	80,598 14	•	•																			
105,820 10	•	105,820 10	105,820 10	•	•																			
21,164 02	•	21,164 02	21,164 02	•	•																			
53,147,625 69	•	53,147,625 69	55,120,094 19	18,529 50	•	<p>a) Annexes nos 1 et 2.</p> <p>(1) Emprunt de 1871 Capitalisation de l'annuité de rachat de la concession de Dendre et Waz, réduite de 5 1/2 p. %, soit de fr. 131,094 70 et représentant un capital de 3,058,000 francs. Idem, de Pepinster à Spa, réduite de 6 1/2 p. %, soit de fr. 16,820 francs représentant un capital de 391,000 francs. Reprise de lignes de chemins de fer, déduction faite des 15 p. % stipulés à l'art. 5 de la convention loi des 13 novembre/19 décembre 1870 et des conventions suivantes. Conversion des emprunts et dettes à 4 1/2 p. % (Loi du 23 juillet 1879)</p>																		
6,062,355	•	6,062,355	5,725,557 50	356,797 50	•																			
12,579,488	•	12,579,488	12,579,488	•	•	b) Annexe n° 3																		
57,296,059 73	•	57,296,059 73	56,940,712 73	355,327	•	TOTAL GÉNÉRAL. . . FR																		

DEVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles	LITTE des develop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Report fr
		§ 2. Annuités diverses
8	*	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (Semestres au 1 ^{er} juillet 1883 et au 1 ^{er} janvier 1884)
9	*	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Marage, faite à l'Etat par la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858
10	*	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Duc de
11	*	Treizième annuité (calculée à 4½ p. % sur un capital de 15 600,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant
12	*	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £), de la Grande Compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1873, approuvée par la loi du 15 mars suivant) (<i>Moniteur</i> n. 75)
13	*	Annuité à servir jusqu'en 1934 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie
14	*	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie
15	a	Annuité de 7,000 francs par kilomètre due sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'Etat antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877 (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877)
	b	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention)
16	*	Loyer provisionnel à payer à la Société du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, en exécution de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880 (Semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1885)
		§ 3. Autres charges.
17	*	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de fr. 1,409,634 96 c ^t accordée en vertu de la loi du 2 avril 1873, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires (Période du 15 avril 1882 au 12 avril 1885)
18	*	Minimum d'intérêt garanti par l'Etat, en vertu de la loi du 20 décembre 1831 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pour tout s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois)
	a.	Frais relatifs au service :
10	1 ^o	Des diverses dettes et annuités qui précèdent (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, etc.) 100,000 .
	2 ^o	Des titres de la caisse d'annuités dues par l'Etat et visés par la Trésorerie en exécution de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant. 6,000 .
	b	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions 7,500 .
"	"	Escompte sur les versements anticipés des termes de payement de l'emprunt à 4 p. %, 2 ^e série (de 1880)
		TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES Ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
57,206,039 73	»	57,206,039 73	56,940,712 73	355,327 »	»	
500,000 »	»	500,000 »	500,000 »	»	»	
672,350 »	»	672,350 »	672,350 »	»	»	
500,000 »	»	500,000 »	500,000 »	»	»	
612,000 »	»	612,000 »	612,000 »	»	»	
599,800 »	»	599,800 »	599,830 »	»	30 »	
3,192,925 »	»	3,192,925 »	3,192,675 »	250 »	»	c) Annexe n° 4.
285,200 »	»	285,200 »	284,725 »	475 »	»	
5,591,169 »	»	8,471,857 »	8,471,857 »	»	»	
2,587,761 12	492,906 88		»	»	»	»
»	1,000,000 »	1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	
42,287 74	»	42,287 74	42,287 74	»	»	
485,000 »	»	485,000 »	485,000 »	»	»	d) Annexe n° 5.
113,500 »	»	113,500 »	113,500 »	»	»	
»	»	»	25,000 »	»	25,000 »	
72,078,012 59	1,492,906 88	73,570,919 47	73,259,897 47	356,052 »	25,050 »	
AUGMENTATION . . . fr.				351,022 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES	
			ordinaires.	extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE II.				
RÉMUNÉRATIONS.				
20	*	Rémunération en matière de milice. (<i>Crédit non limitatif</i>)	»	»
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1830	»	2,200 »
	b.	— civiles	»	12,000 »
	c.	— militaires	4,180,000 »	»
	d.	— de l'ordre de Léopold.	51,000 »	»
	e.	Marine. — Pensions militaires	58,000 »	»
	f.	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	»	500 »
	g.	Secours sur le fonds dit de Waterloo	»	500 »
Pensions civiles des divers Départements.				
21	h.	Affaires Étrangères	80,000 »	»
	i.	Justice	751,000 »	»
	j.	Intérieur.	195,000 »	»
	k.	Instruction publique	360,000 »	»
	l.	Travaux publics	800,000 »	»
	m.	Guerre	110,000 »	»
	n.	Finances.	2,010,000 »	»
	o.	Cour des comptes	16,000 »	»
	p.	Pensions ecclésiastiques.	456,000 »	»
	q.	Arriérés de pensions de toute nature	10,000 »	»
			9,017,000 »	15,000 »
22	*	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service des pensions de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances)		
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.				
CHAPITRE III.				
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.				
25	a.	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.		1,250,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos		3,000 »
24	»	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.		
25	»	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847.		
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)				
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.				

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,200,000 »	»	5,200,000 »	5,000,000 »	200,000 °	°	
9,017,000 »	15,000 »	e) 9,032,000 »				e) Annexes n° 6 à 17.
			9,530,000 »	102,000 °	°	
»	600,000 »	600,000 »				
12,217,000 °	615,000 »	12,832,000 °	12,530,000 »	302,000 °	°	

1,253,000 °	»	1,253,000 »	1,025,000 °	230,000 °	°
50,000 °	»	50,000 »	50,000 »	°	°
1,100,000 »	»	1,100,000 »	960,000 °	140,000 °	°
2,403,000 °	»	2,403,000 »	2,033,000 »	370,000 °	°

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres.	pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	54 à 57	Service de la dette proprement dite
II.	58 et 59	Rémunérations
III.	Ib.	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations
		TOTALS. fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
72,078,012 59	1,492,906 88	73,570,919 47	73,239,897 47	336,052 »	25,050 »	
12,217,000 »	615,000 »	12,832,000 »	12,550,000 »	302,000 »	»	
2,403,000 »	»	2,403,000 »	2,055,000 »	370,000 »	»	
86,698,012 59	2,107,906 88	88,805,919 47	87,802,897 47	1,028,052 »	25,050 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				1,003,022 »		

(62)

ANNEXES
AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1883.

L'annexe n° 1 fait connaître, pour les dettes à 3 p. ‰, et à 4 p. ‰ (1^{re} série), le montant des fonds d'amortissement afférents à l'année 1880-1881, et l'emploi qui en a été fait.

Les annexes nos 2 et 3 établissent, pour ces dettes, le *fonds d'amortissement* de l'année 1881, ainsi que le *capital restant* au 1^{er} novembre de la même année :

L'annexe n° 4 indique le *montant* des titres de la Grande Compagnie du Luxembourg en circulation à la date du 1^{er} janvier 1882 ;

L'annexe n° 5 mentionne les *sommes payées* à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1875 à 1880 ;

L'annexe n° 6 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits demandés pour l'année 1882 et ceux qui sont proposés pour l'exercice 1883 ;

Les annexes nos 7 et 8 comprennent la liste nominative et détaillée des militaires admis à la pension dans le cours de l'année 1881, ainsi qu'un état indiquant le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme, et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier 1882 (Art. 9 de la loi du 14 mars 1880) ;

Enfin les annexes suivantes contiennent les mêmes renseignements en ce qui concerne les pensions civiles et ecclésiastiques ;

SAVOIR :

- Annexe n° 9. Dotations (Cour des comptes).
- » 10. Justice.
 - » 11. id. (Ecclésiastiques).
 - » 12. Affaires Étrangères.
 - » 13. Intérieur.
 - » 14. Instruction publique.
 - » 15. Travaux publics.
 - » 16. Guerre.
 - » 17. Finances.

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 1.

Tableau indiquant, pour les dettes à 3 p. % et à 4 p. % (1^{re} série), le montant des fonds d'amortissement afférents à l'année 1880-1881. Il fait connaître en outre : pour la première de ces dettes, les capitaux rachetés au moyen des fonds d'amortissement, et, pour la seconde, le montant des mêmes fonds qui, n'ayant pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, ont fait retour au Trésor.

CATÉGORIES de DETTES.	SEMESTRES D'AMORTISSEMENT échus le 1 ^{er}	FONDS D'AMORTISSEMENT.			RACHATS EFFECTUÉS.		FONDS d'amortissement non employés, et qui ont été versés, au Trésor.
		DOTATION.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	TOTAL.	CAPITAUX NOMINAUX rachetés.	SOMMES EFFECTIVES employées aux rachats.	
3 p. %	nov. 1880 .	586,859 »	54,922 50	441,781 50	517,562 45	441,781 50	»
	mai 1881 .	586,859 »	62,686 50	449,545 50	521,946 06	449,545 50	»
4 p. % (1 ^{re} série) . .	nov. 1880 .	1,686,770 46	59,526 »	1,726,096 46	»	»	1,726,096 46
	mai 1881 .	1,715,756 45	59,526 »	1,755,062 45	»	»	1,755,062 45
		4,174,224 91	196,261 »	4,570,485 01	1,059,508 49	891,327 »	3,479,158 91
TOTAL ÉGAL . . . fr.						4,570,485 91	

POUR L'EXERCICE 1883.

ANNEXE N° 2.

1° EMPRUNT DE 51,000,000 DE FRANCS (DE 1871);

2° Un capital de 185,855,000 francs, émis au 1^{er} novembre 1881, en vertu de la loi du 27 mai 1876 et de l'arrêté royal du 9 septembre suivant, ainsi que des lois des 19 décembre 1876, 23 et 26 juin 1877, 31 mai 1878 et de l'arrêté royal du 10 juin 1878;

3° Dette de fr. 466,178,182 22 c^s résultant de la conversion décrétée par la loi du 23 juillet 1879. — ENSEMBLE FR. 703,031,182 22 c^s.

RENTE 4 POUR CENT (1^{re} série).

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres éclus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1881.*Semestre au 1^{er} mai 1881.*

Dotation : 1/4 p. % sur un capital de fr. 683,494,582 22 c ^s . fr. 1,713,756 45	} 1,753,062 45
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,966,500 francs . . . 39,526	

Semestre au 1^{er} novembre 1881.

Dotation : 1/4 p. % sur un capital de fr. 694,371,582 22 c ^s . fr. 1,733,928 96	} 1,773,254 96
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,966,500 francs . . . 39,526	

TOTAL. fr.	5,528,517 41
--------------------	--------------

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1881, de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées.

Capitaux primitifs fr. 703,031,182 22

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1878 et jouissances antérieures 1,966,500

RESTANT DU CAPITAL. fr. 701,064,882 22

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 3.

EMPRUNT DE 386,859,000 FRANCS,

A 3 POUR CENT

(de 1873-1878).

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres éclus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1881.*Semestre au 1^{er} mai 1881.*

Dotation : 10 c ^s p. % de 386,859,000 francs, montant du capital de l'emprunt de 1873-1878 fr.	586,859	} 449,545 50
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 4,179,100 francs.	62,686 50	

Semestre au 1^{er} novembre 1881.

Dotation : 10 c ^s p. % de 386,859,000 francs, montant du capital de l'emprunt fr.	386,859	} 487,374
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 4,701,000 francs.	70,515	
TOTAL. fr.		<u>906,919 50</u>

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1881.

Capital primitif fr. 386,859,000

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1881 et jouissances antérieures. 4,701,000RESTANT DU CAPITAL. fr. 382,158,000

POUR L'EXERCICE 1883.

ANNEXE N° 4.

TITRES ÉMIS PAR LA GRANDE COMPAGNIE DU LUXEMBOURG.

Fonds d'amortissement de l'année 1881.

	NOMBRE de titres à rembourser.	TAUX de remboursement par titre.	TOTAL par catégorie de titres.
Obligations de 100 francs	703	125	87,875 »
— 500 —	616	625	385,000 »
Actions privilégiées de 500 francs	28	600	16,800 »
Montant du fonds d'amortissement. fr.			489,675 »

Situation de l'amortissement au 31 décembre 1881.

	NOMBRE DE TITRES.			
	OBLIGATIONS		ACTIONS privilégiées de 500 francs de capital.	ACTIONS ordinaires de 500 francs de capital.
	de 100 francs de capital.	de 500 francs de capital.		
Titres émis par la Société	113,592	120,000	11,000	114,460
— remboursés par la Société	6,268	3,535	91	»
Titres restant en circulation au 1 ^{er} janvier 1873 . .	107,124	116,465	10,909	(¹) 114,460
Titres sortis aux tirages au sort effectués pour l'amor- tissement des années 1873 à 1881	5,453	4,758	216	
Titres restant à amortir au 1 ^{er} janvier 1882. . . .	101,691	111,707	10,693	

Il en résulte que les titres remboursés ou à rembourser par suite des tirages au sort des années 1873 à 1881 s'élèvent, d'après le taux indiqué plus haut, à fr. 3,782,475 »
et que le montant des remboursements à effectuer pour les titres restant en circulation au 1^{er} janvier 1882, est de fr. 88,944,050 »

(¹) Ces 114,460 actions ordinaires ont été remboursées par le Trésor, à raison de 850 francs par action, avec bonification d'une somme de 10 francs pour intérêts échus. (Décision ministérielle du 15 mars 1873, prise en exécution de l'article IV de la convention du 31 janvier de la même année. *Moniteur* n° 75.)

*État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1854
et de lois subséquentes, pendant les années 1875 à 1880.*

		ANNÉES					
		1875.	1876.	1877.	1878.	1879.	1880.
Chemin de fer de	la Flandre occidentale	(¹)					
	l'Entre-Sambre-et-Meuse	158,194 69	154,447 14	154,242 68	150,228 59	156,642 27	150,215 91
	Manège à Wavre	35,967 19	20,769 20	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)
	Lierre à Turnhout	50,274 »	43,370 63	26,771 35	37,709 68	36,521 51	35,794 07
	Lichtervelde à Furnes	110,277 83	91,301 50	93,606 06	(¹)	(¹)	(¹)
	Tongres à Bilsen	(²)					
	— à Ans	(¹)	(¹)	605 75	2,960 »	(¹)	(¹)
	Virton	204,614 39	204,614 39	204,614 39	204,614 39	204,614 39	204,614 39
	Maeseyck	149,762 85	150,000 »	80,344 40	144,950 29	150,000 »	150,000 »
Canal de Bossuyt à Courtrai	200,000 »	200,000 »	200,000 »	200,000 »	200,000 »	200,000 »	
TOTAUXfr.		889,090 95	844,702 86	740,184 61	720,462 75	727,777 97	718,622 37

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(²) Aucun compte n'a été fourni par ces sociétés pour l'année 1880.

(³) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1872 à 1879 inclusivement, 7 p. 0/0 du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 187,828 16 c⁵ à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(⁴) La reprise de ces lignes par l'État a mis fin au paiement de la garantie.

DETTE PUBLIQUE. — PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	Crédits demandés pour 1882.		Crédits proposés pour 1883.			
	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					EN PLUS.	EN MOINS.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1830.	"	4,000	"	2,200	"	1,800
— civiles	"	18,000	"	12,000	"	6,000
— militaires	4,220,000	"	4,180,000	"	"	40,000
— de l'ordre de Léopold	51,000	"	51,000	"	"	"
— de la marine (militaires)	58,000	"	58,000	"	"	"
— des militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	"	1,000	"	300	"	700
— ou secours sur le fonds dit de Waterloo	"	1,000	"	500	"	500
<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>						
A. Affaires Étrangères	80,000	"	80,000	"	"	"
B. Justice	699,000	"	751,000	"	52,000	"
C. Intérieur	195,000	"	195,000	"	"	"
D. Instruction publique.	290,000	"	580,000	"	70,000	"
E. Travaux publics	750,000	"	800,000	"	50,000	"
F. Guerre	105,000	"	110,000	"	5,000	"
G. Finances	2,010,000	"	2,010,000	"	"	"
H. Cour des comptes	26,000	"	16,000	"	"	10,000
Pensions ecclésiastiques	456,000	"	456,000	"	"	"
Arriérés de pensions de toute nature	6,000	"	10,000	"	4,000	"
Totaux. fr.	8,906,000	24,000	9,017,000	15,000	161,000	59,000
	8,930,000		9,032,000		DIFFÉRENCE EN PLUS. 102,000	

POUR L'EXERCICE 1883.

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 7.

Liste nominative des militaires admis à la retraite, dont les pensions ont

NUMÉROS d'ordre.	du grand-livre de la dette publique.	DATE DE L'ARRÊTÉ		NOMS ET PRÉNOMS.	GRADE.
		qui	CONFÈRE LA PENSION.		
1	15173	8 décembre 1880, n° 5923.		Depuydt, Guillaume.	Lieutenant-général
2	15174	Id.		Glaesener, Michel	Id.
3	15175	Id.		Parsy, Léopold-Michel-Jean-Baptiste.	Colonel
4	15176	Id.		Dutrieux, Théodore-Magloire-Joseph.	Garde d'artillerie de 1 ^{re} classe .
5	15177	Id.		Dugardin, Laurent-Adolphe-Louis-Joseph.	Officier d'administ. de 1 ^{re} classe.
6	15178	Id.		Patte, Jean-Baptiste	Capitaine
7	15179	Id.		Nix, Eugène.	Id.
8	15180	14 décembre 1880, n° 5944.		De Blanc, Pierre-Louis	Id.
9	15181	Id.		Wittamer, Nicolas	Id.
10	15182	Id.		Vanhoeck, Charles-Louis	Major.
11	15183	Id.		Fourcault, Charles-Robert	Id
12	15184	Id.		Lemye, Alexandre-Joseph	Capitaine
13	15185	24 décembre 1880, n° 5935 ^{bis} .		De Calonne, Henri-Marie-Félix	Lieutenant.
14	15186	20 décembre 1880, n° 5947.		Dethise, Adolphe-Joseph	Soldat.
15	15187	Id.		Verdeyen, André,	Premier sergent.
16	15188	Id.		Turc, Louis-Joseph-Victor	Maitre bottier.
17	15189	Id.		Moulinas, Hypolite-Joseph	Commis aux écrit. de 1 ^{re} classe.
18	15190	Id.		Bellens, Jean-Godefroid-Marie	Portier de 1 ^{re} classe
19	15191	Id.		Lambert, Laurent	Sergent
20	15192	Id.		Coppens, Édouard-Alexandre	Premier sergent.
21	15193	Id.		Laviolette, Jean-Antoine-Léopold.	Musicien gagiste
22	15194	Id.		Cober, Louis-Philippe-Léopold	Id.
23	15195	Id.		Schoonheers, Julien-Étienne	Sergent
24	15196	Id.		Darenne, Jean-Baptiste	Id.
25	15197	Id.		Willems, Édouard	Brigadier
26	15198	Id.		Van Damme, Jacques-Charles.	Conducteur d'artil. de 1 ^{re} classe.
27	15199	Id.		Coutelier, Guillaume	Trompette-major
28	15200	Id.		Standaert, Désiré.	Maréchal-des-logis.
29	15201	Id.		De Barquin, Alexandre-Joseph	Id.
30	15202	Id.		Van Eecke, Louis.	Id.
31	15203	20 décembre 1880, n° 5947.		Guillaume, Hubert-Joseph	Id.
32	15204	Id.		Maerten, Livin-Albert	Soldat
33	15205	Id.		Vermoere, Yves.	Id.

POUR L'EXERCICE 1885.

été inscrites au grand livre de la Dette publique pendant l'année 1884.

AGE DE L'INTÉRESSÉ		SERVICES.			MONTANT de la pension.	DATE de L'ENTRÉE EN JOUISSANCE de la pension.	CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.	ARTICLE de la loi du 24 mai 1838 qui a été appliqué.
lors de son entrée au service.	lors de son admission à la retraite.	Ans.	Mois.	Jours.				
17	65	52	4	26	7,400	26 décembre 1880. . .	Ancienneté . .	
20	65	46	•	25	5,900	Id. . . .	Id. . .	
20 1/2	60	40	8	25	4,400	Id. . . .	Id. . .	
17 1/2	58	41	11	19	2,700	Id. . . .	Id. . .	
16 1/2	58	35	10	1	2,026	Id. . . .	Id. . .	
20 1/2	55	35	7	25	2,597	Id. . . .	Id. . .	
18	49 1/2	52	4	25	2,194	Id. . . .	Infirmité . .	
17	49	53	3	•	2,970	Id. . . .	Id. . .	
23	54 1/2	52	9	13	2,475	Id. . . .	Id. . .	
10 1/2	49 1/2	54	10	4	2,538	Id. . . .	Id. . .	
15	50 1/2	55	9	16	2,610	Id. . . .	Id. . .	
18	47	51	7	6	2,126	Id. . . .	Id. . .	
18	50 1/2	13	5	2	680	Id. . . .	Id. . .	
25	44 1/2	20	1	26	825	Id. . . .	Id. . .	
17	55	55	4	15	871	Id. . . .	Id. . .	
17 1/2	67 1/2	50	9	5	871	Id. . . .	Id. . .	
16 1/2	60	40	11	1	950	Id. . . .	Id. . .	
16	38	21	•	10	642	Id. . . .	Id. . .	
21 1/2	45	22	7	24	655	Id. . . .	Id. . .	
18	58 1/2	41	10	16	792	Id. . . .	Id. . .	
10 1/2	48 1/2	50	7	5	717	Id. . . .	Id. . .	
14	47 1/2	52	7	17	735	Id. . . .	Id. . .	
15 1/2	50	34	11	18	627	Id. . . .	Id. . .	
19 1/2	48	29	8	27	591	Id. . . .	Id. . .	
20	55 1/2	36	7	26	467	Id. . . .	Id. . .	
20 1/2	60	40	11	7	950	Id. . . .	Id. . .	
16	60	42	3	25	660	Id. . . .	Id. . .	
21	52	50	7	14	717	Id. . . .	Id. . .	
19	58 1/2	40	6	24	950	Id. . . .	Id. . .	
19	58 1/2	40	7	26	792	Id. . . .	Id. . .	
19	59	41	6	25	792	Id. . . .	Id. . .	
13 1/2	55	40	1	1	660	Id. . . .	Id. . .	
21	59	38	10	•	655	Id. . . .	Id. . .	

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

NUMÉROS	DATE DE L'ARRÊTÉ	NOMS ET PRÉNOMS.	GRADE.	
				qui CONFÈRE LA PENSION.
d'ordre.	du grand-livre de la dette publique.			
34	15206	20 décembre 1880, n° 5947.	Godart, Augustin-Benoît-Joseph.	Soldat.
35	15207	Id.	Jacques, Jean-Baptiste.	Id.
36	15208	24 décembre 1880, n° 5953.	Racquez, Augustin	Id.
37	15209	24 décembre 1880, n° 5954.	Schwartz, Godefroid	Capitaine.
38	15210	Id.	Christiaens, Paul-Adolphe	Id.
39	15211	24 décembre 1880, n° 5955.	Molitor, Jean-François-Adolphe	Garde d'artillerie de 2 ^e classe .
40	15212	20 décembre 1880, n° 5947.	Renoirt, Désiré	Caporal
41	15213	15 mars 1881, n° 6045.	Van Wallegbem, Jean.	Soldat.
42	15214	15 mars 1881, n° 6046.	Mathieu, Victor-Joseph	Général-major
43	15215	Id.	Deprez, Lambert-Joseph-Étienne	Intendant de 1 ^e classe
44	15216	Id.	Danco, Joseph-Martin.	Lieutenant-Colonel
45	15217	Id.	Lotte, Édouard.	Id.
46	15218	Id.	Vanderstraeten, Achille-Bauduin.	Id.
47	15219	20 mars 1881, n° 6049.	Dujardin, Jean-Charles-Félicien.	Capitaine
48	15220	Id.	Pourbaix, Auguste	Lieutenant
49	15221	Id.	Luckx, Jean-Baptiste-Isidore	Major
50	15222	Id.	Vanparys, Félix-Mathias.	Capitaine adjudant de place . .
51	15225	Id.	Tack, Léopold-Georges-Chrétien	Capitaine.
52	15224	20 mars 1881, n° 6050.	Van Tuijl, Philippe-Jacques	Commis aux écritures de 2 ^e classe
53	15225	Id.	Haelterman, Benoît	Cuisinier de 1 ^{re} classe.
54	15226	Id.	Crépin, Louis-Joseph	Surveillant.
55	15227	Id.	Ameye, Ferdinand	Cuisinier de 2 ^e classe.
56	15228	Id.	Neesen, Pierre-Jean	Soldat.
57	15229	Id.	Bruyneel, Nicolas	1 ^{er} sergent
58	15230	Id.	De Meyer, Pierre.	Id.
59	15231	Id.	Demailly, Désiré-François	Id.
60	15232	Id.	Vandendorpe, Charles-Louis	Id.
61	15233	Id.	Coppens, Louis-Bernard.	Sergent
62	15234	Id.	Vanhoutte, Henri.	Soldat.
63	15235	Id.	Landetoois, Henri-François.	Id.
64	15236	Id.	Pirlet, Louis-François.	Trompette-Major
65	15237	Id.	Van Bost, Jean-Baptiste	Maréchal-des-Logis
66	15238	Id.	Beauvois, Jean-François.	Adjudant de batterie
67	15239	Id.	de Neve, Jean-Baptiste	Id.
68	15240	Id.	Huys, Charles-Louis.	Brigadier.

POUR L'EXERCICE 1885.

AGE DE L'INTÉRESSÉ		SERVICES.			MONTANT de la pension.	DATE de L'ENTRÉE EN JOUISSANCE de la pension.	CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.	ARTICLE de la loi du 24 mai 1858 qui a été appliqué.
lors de son entrée au service.	lors de son admission à la retraite.	Ans.	Mois.	Jours.				
19	53 1/2	37	7	25	644	26 décembre 1880. . .	Infirmité . .	
21	53 1/2	32	2	14	607	Id. . . .	Id. . .	
19	54 1/2	10	10	28	204	25 novembre 1880. . .	Id. . .	
18	45	28	3	25	3,375	26 décembre 1880. . .	Cécité . .	
19	54	56	2	1	2,970	Id. . . .	Infirmité . .	
21 1/2	52 1/2	52	1	12	1,560	Id. . . .	Id. . .	
20	28	5	7	5	396	1 ^{er} octobre 1880 . . .	Id. . .	
19 1/2	35	15	8	*	264	1 ^{er} janvier 1881 . . .	Id. . .	
19 1/2	63	46	3	25	5,900	26 mars 1881 . . .	Ancienneté . .	
16 1/2	63	49	*	25	4,400	Id. . . .	Id. . .	
14 1/2	58	45	3	4	5,500	Id. . . .	Id. . .	
15	56	40	9	4	5,500	Id. . . .	Id. . .	
19	58	40	2	4	5,480	Id. . . .	Id. . .	
17	54	58	1	19	2,970	Id. . . .	Infirmité . .	
20	58	18	10	27	1,700	Id. . . .	Id. . .	
18	58 1/2	58	2	28	5,506	Id. . . .	Id. . .	
19	55	56	10	24	2,081	Id. . . .	Id. . .	
16 1/2	42	31	5	15	2,126	Id. . . .	Id. . .	
19 1/2	40 1/2	30	10	20	703	Id. . . .	Id. . .	
20	51	31	10	26	607	Id. . . .	Id. . .	
19 1/2	50 1/2	31	10	9	729	Id. . . .	Id. . .	
22 1/2	54 1/2	32	11	*	614	Id. . . .	Id. . .	
20 1/2	44 1/2	25	1	*	350	1 ^{er} janvier 1880 . . .	Id. . .	
10	52	56	4	5	764	26 mars 1881 . . .	Id. . .	
17	49	35	*	25	757	Id. . . .	Id. . .	
18 1/2	44 1/2	27	*	25	689	Id. . . .	Id. . .	
17 1/2	47 1/2	31	2	6	721	Id. . . .	Id. . .	
11	51 1/2	36	6	19	764	Id. . . .	Id. . .	
14	55 1/2	40	5	6	462	Id. . . .	Id. . .	
18 1/2	46	28	5	1	586	Id. . . .	Id. . .	
20	50	18	*	16	528	Id. . . .	Id. . .	
25 1/2	59	34	8	10	624	Id. . . .	Id. . .	
21 1/2	52	31	6	28	725	Id. . . .	Id. . .	
19	55	36	9	20	768	2 mars 1881 . . .	Id. . .	
19 1/2	57 1/2	38	10	27	575	26 mars 1881 . . .	Id. . .	

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

NUMÉROS		DATE DE L'ARRÊTÉ		
ordre	du grand livre de la dette publique.	qui CONFÈRE LA PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS.	GRADE.
69	15241	20 mars 1881, n° 6030.	Spelier, Édouard	Trompette
70	15242	Id.	Lacroix, Henri-Joseph	Soldat
71	15243	Id.	Dejardin, Jean-Joseph-Servais	Brigadier artificier
72	15244	22 mars 1881, n° 6052.	Mathelin, Joseph-Célestin	Capitaine
73	15245	18 mai 1881, n° 6112.	Ritzen, Catherine-Elisabeth	Veuve
74	15246	11 juin 1881, n° 6124.	Dewalsche, Jules	Médecin principal de 1 ^{re} classe.
75	15247	Id.	Jaquemin, Julien-Lambert-Alexandre	Major
76	15248	Id.	Claus, Charles-Louis	Capitaine
77	15249	Id.	Ros, Victor-Alexandre	Id.
78	15250	Id.	Vermander, Augustin	Lieutenant
79	15251	17 juin 1881, n° 6128.	Thevenet, Auguste-François	Commis aux écritures
80	15252	Id.	Insul, Bernard	Maître cordonnier
81	15253	Id.	Denys, Julien	Soldat
82	15254	Id.	Delaey, Constant-Henri	Maréchal des logis
83	15255	Id.	Scruel, Vincent-Remi	Commis aux écritures
84	15256	Id.	Derryx dit Derckx, Matthieu	Musicien gagiste
85	15257	Id.	Gasquart, Henri-Joseph	Caporal
86	15258	Id.	Samyn, Pierre-Jacques	Soldat
87	15259	Id.	Empain, Charles-Joseph	Maître cordonnier
88	15260	Id.	Schmit, Alexandre-Joseph	Musicien gagiste
89	15261	Id.	André, Armand-Joseph	Caporal
90	15262	Id.	Vander Meulen, François	1 ^{er} sergent
91	15263	17 juin 1881, n° 6128.	Mercken, Martin	Sergent
92	15264	Id.	Vanderkeere, Édouard	1 ^{er} sergent
93	15265	Id.	Delache, Barthélemi-Joseph	Conducteur d'artill. de 1 ^{re} classe
94	15266	Id.	De Vleeschouwer, Corneille	Brigadier
95	15267	Id.	Romain, Xavier-Joseph	Adjudant de batterie
96	15268	Id.	Baude, François	Maréchal des logis
97	15269	Id.	Storms, Michel-Benoit-Joseph	Id.
98	15270	Id.	Masy, Augustin	Id.
99	15271	Id.	Remiche, François-Hubert	Id.
100	15272	Id.	Moreau, Léopold-Joseph	Id.
101	15273	Id.	Zayer, Philippe-Théodore-Stanislas	Id.
102	15274	Id.	Reolet, Denis	Id.
105	15275	Id.	Boeykens, Charles-Louis	Soldat

POUR L'EXERCICE 1883.

AGE DE L'INTÉRESSÉ		SERVICES.			MONTANT de la pension.	DATE de L'ENTRÉE EN JOUISSANCE de la pension.	CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.	ARTICLE de la loi du 24 mai 1838 qui a été appliqué.
lors de son entrée ou service.	lors de son admission à la retraite.	Ans.	Mois.	Jours.				
19 1/2	50 1/2	31	10	25	409	26 mars 1881	Infirmité	
20	22 1/2	2	6	19	530	1 ^{er} janvier 1881	Id.	
19	55 1/2	34	9	11	429	10 février 1881	Id.	
19	45 1/2	27	8	2	2,250	26 mars 1881	Id.	
"	42 1/2	"	"	"	224	1 ^{er} avril 1881	"	
25 1/2	50 1/2	40	10	29	4,400	26 juin 1881	Ancienneté	
20	58	39	"	26	2,828	Id.	Id.	
19	55	57	1	27	2,498	Id.	Id.	
15	55	59	7	11	2,667	Id.	Id.	
22	55	54	"	30	1,445	Id.	Id.	
16 1/2	57	41	5	29	950	Id.	Id.	
10	60	41	6	20	654	Id.	Id.	
20	54	14	8	5	462	16 avril 1881	Infirmité	
20	34	15	1	25	660	26 juin 1881	Id.	
15 1/2	50 1/2	35	5	21	897	Id.	Id.	
14	51	36	"	21	760	Id.	Id.	
15 1/2	45 1/2	50	6	13	529	Id.	Id.	
18 1/2	55	55	5	6	452	Id.	Id.	
27	62 1/2	36	1	11	760	Id.	Id.	
21 1/2	55	34	5	25	748	Id.	Id.	
19	57	59	1	21	478	Id.	Id.	
18 1/2	55 1/2	56	6	8	764	Id.	Id.	
18 1/2	49 1/2	31	10	5	729	Id.	Id.	
14 1/2	40	54	4	20	748	Id.	Id.	
19	57	39	1	25	950	Id.	Id.	
20	56	57	1	25	565	Id.	Id.	
20 1/2	50 1/2	30	10	25	721	Id.	Id.	
19 1/2	57 1/2	39	1	27	655	Id.	Id.	
20	60	41	1	25	660	Id.	Id.	
18 1/2	55 1/2	58	1	25	772	Id.	Id.	
21	50 1/2	56	4	15	909	Id.	Id.	
25	58 1/2	56	2	20	905	Id.	Id.	
27 1/2	60 1/2	55	9	18	753	Id.	Id.	
18 1/2	51 1/2	30	6	15	858	Id.	Id.	
19	57	39	2	2	653	Id.	Id.	

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

d'ordre.	NUMÉROS	DATE DE L'ARRÊTÉ qui CONFÈRE LA PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS.	GRADE.
	du grand-livre de la dette publique.			
104	15276	17 juin 1881, n° 6128.	Charles, Pierre-Paul-Joseph	Soldat.
105	15277	Id.	Ghyselen, Amand.	Id.
106	15278	Id.	Gillet, Florentin	Id.
107	15279	Id.	Anciaux, François-Joseph	Id.
108	15280	Id.	Leblois, Antoine	Id.
109	15281	Id.	Humbert, Jules.	Id.
110	15282	Id.	Struelens, Jean	Id.
111	15283	Id.	Vaesen, Théodore-André.	Id.
112	15284	Id.	Delfosse, Henri-Joseph.	Id.
115	15285	Id.	Meyer, François Henri.	Id.
114	15286	Id.	Hostelet, Hippolyte	Id.
115	15287	Id.	Genutius, Simon	Sergent
116	15286	Id.	Van Wymeersch, Auguste	Soldat.
117	15289	18 juin 1881, n° 6129.	Foissy, Jean-Baptiste-Gustave.	Capitaine.
118	15290	Id.	Timmermans, Zéphirin-Joseph-Marie	Major
119	15291	Id.	Laridon, Julien-Gustave-Adolphe	Sous-intendant de 2 ^e classe
120	15292	Id.	De Tombeur, Charles-Achille-Lambert-Joseph	Capitaine.
121	15295	24 juin 1881, n° 6138.	Lasserre, François-Jean-Léon	Lieutenant colonel.
122	15294	Id.	Tonneau, François-Philippe-Clément.	Capitaine.
125	15295	Id.	De Waeghenaere, Émile-Charles-Henri-Silvain.	Lieutenant
124	15296	Id.	Bemelmans, Marie-Ghislain-Louis-Édouard	Lieutenant-colonel.
125	15297	Id.	Bastienier, Georges-Léopold-Clément-Joseph.	Capitaine.
126	15298	Id.	Tindemans, Antoine-Gérard.	Id.
127	15299	Id.	Vanderecht, Jules.	Lieutenant
128	15300	Id.	Amant, Hippolyte-Joseph	Id.
129	15301	15 septembre 1881, n° 6222	Aarrents, Pierre	Maître cordonnier.
150	15302	Id.	De Vleeschauwer, Auguste	Id. tailleur.
151	15303	Id.	Dupuy, Joseph-Désiré.	Soldat.
152	15304	Id.	Busso, Félicien-François-Joseph.	Sergent-major
155	15305	Id.	De Leenheer, Jean-Benoît	1 ^{er} sergent.
154	15306	Id.	Van de Kerkhove, Constant.	Id.
155	15307	Id.	Goethals, Édouard-François.	Brigadier.
156	15308	Id.	Jacob, Francis-Joseph	Id.
157	15309	Id.	Geldemester, Jean-Baptiste.	Conducteur d'artillerie de 1 ^{er} cl
158	15310	Id.	Wolff, Matthieu-Antoine-Florentin	Id. de 2 ^e cl.

POUR L'EXERCICE 1885.

AGE DE L'INTÉRESSÉ		SERVICES.			MONTANT de la pension.	DATE de L'ENTRÉE EN JOUISSANCE de la pension.	CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.	ARTICLE de la loi du 94 mai 1838 qui a été appliqué.
lors de son entrée au service.	lors de son admission à la retraite.	Ans.	Mois.	Jours.				
19	56	38	1	19	647	26 juin 1881	Infirmité.	
19	56	38	"	20	647	Id.	Id.	
19	56	38	"	5	647	Id.	Id.	
18 1/2	55	37	1	26	640	Id.	Id.	
19	55	37	1	17	640	Id.	Id.	
16	50 1/2	35	3	9	650	Id.	Id.	
21 1/2	55 1/2	32	11	18	614	Id.	Id.	
20	50 1/2	31	1	20	601	Id.	Id.	
25	52	30	"	28	594	Id.	Id.	
18	37	20	4	18	531	Id.	Id.	
20	37	18	1	28	528	Id.	Id.	
19 1/2	51 1/2	52	10	15	737	Id.	Id.	
21 1/2	58 1/2	58	"	10	647	Id.	Id.	
21 1/2	49 1/2	27	11	16	5,375	Id.	Cécité.	
17 1/2	51 1/2	36	6	5	3,828	Id.	Infirmité.	
20	47	28	"	2	2,700	Id.	Id.	
14 1/2	55	38	1	18	2,565	Id.	Id.	
19	54	38	1	"	3,850	Id.	Id.	
17 1/2	50	35	3	"	2,970	Id.	Id.	
27	39 1/2	15	7	3	1,700	Id.	Id.	
19	50	53	11	21	2,975	Id.	Id.	
12 1/2	46 1/2	31	8	14	1,772	Id.	Id.	
16 1/2	40 1/2	26	3	20	1,491	Id.	Id.	
15 1/2	56 1/2	21	5	6	914	Id.	Id.	
15 1/2	35	17	6	7	850	Id.	Id.	
18 1/2	52	34	9	5	990	26 septembre 1881.	Id.	
10 1/2	46 1/2	28	4	25	701	Id.	Id.	
19 1/2	49	2	5	19	350	Id.	Id.	
19	45 1/2	26	4	28	685	Id.	Id.	
18 1/2	53	35	4	29	756	Id.	Id.	
18 1/2	38	40	2	26	792	Id.	Id.	
18	37	40	3	18	578	Id.	Id.	
18 1/2	55 1/2	38	3	11	571	Id.	Id.	
16 1/2	56	40	"	5	792	Id.	Id.	
22 1/2	54	32	8	3	753	Id.	Id.	

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

NUMÉROS		DATE DE L'ARRÊTÉ	NOMS ET PRÉNOMS.	GRADE.
d'ordre.	du grand-livre de la dette publique.			
		qui		
		CONFÈRE LA PENSION.		
139	15311	15 septembre 1881, n° 6222.	Coorevits, Jean-Baptiste	Maréchal-ferrant
140	15312	Id.	Spelier, François-Séverin	Brigadier
141	15313	Id.	De Vos, Pierre-Bernard	Gendarme
142	15314	Id.	Raway, Thomas-Joseph	Id.
143	15315	Id.	Vandille, Charles-Jean	Id.
144	15316	Id.	Deghilage, Célestia	Id.
145	15317	10 septembre 1881, n° 6227.	Lambert, Alexandre-Marie-Joseph	Lieutenant général
146	15318	Id.	De Bal, François-Eugène-Auguste	Lieutenant colonel
147	15319	Id.	Servais, Pierre-Jacques-Julien	Id.
148	15320	Id.	Ruwel, Jean Antoine-Gérard	Capitaine
149	15321	Id.	Duchateau, Louis-Antoine	Officier d'administration de 2 ^e cl.
150	15322	Id.	Ruwel, Antoine-Henri	Capitaine
151	15323	Id.	Serville, Louis-Joseph-Henri	Id.
152	15324	Id.	Des Ruelles, Joseph-Jean-François	Id.
153	15325	Id.	Delaunoy, Léopold	Lieutenant-colonel
154	15326	Id.	de Gerlache, Théophile-Adrien-Auguste	Id
155	15327	21 septembre 1881, n° 6229.	Ébinger, Alphonse-Conrad	Capitaine
156	15328	Id.	Tack, Auguste	Id.
157	15329	Id.	Cortembos, Sostène-Eugène-Maurice	Id.
158	15330	Id.	Aerens, Henri-Théodore	Id.
159	15331	24 septembre 1881, n° 6255.	Crepin, François-Louis	Id.
160	15332	10 octobre 1881, n° 6258.	Genty, Émile-François	Premier sergent

POUR L'EXERCICE 1883.

AGE DE L'INTÉRESSÉ		SERVICES.			MONTANT de la pension.	DATE de L'ENTRÉE EN JOUISSANCE de la pension.	CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.	ARTICLE de la loi du 24 mai 1838 qui a été appliqué.
lors de son entrée au service.	lors de son admission à la retraite.	Ann.	Mois.	Jours.				
21	54 1/2	34	3	10	420	26 septembre 1881. . .	Infirmité . .	
22 1/2	54 1/2	33	4	23	617	Id. . . .	Id. . .	
18 1/2	55	37	4	28	644	Id. . . .	Id. . .	
22 1/2	55	35	4	25	617	Id. . . .	Id. . .	
28 1/2	57	29	5	14	591	Id. . . .	Id. . .	
25	58	14	1	23	528	Id. . . .	Id. . .	
16 1/2	65	55	5	29	7,400	Id. . . .	Ancienneté . .	
17 1/2	55	41	3	7	3,500	Id. . . .	Id. . .	
14	58	45	2	15	3,480	Id. . . .	Id. . .	
17	58	41	11	9	2,700	Id. . . .	Id. . .	
19	58	40	4	25	2,250	Id. . . .	Id. . .	
18	56 1/2	39	6	12	2,667	Id. . . .	Id. . .	
21	55	55	2	12	2,365	Id. . . .	Id. . .	
14	55	58	9	27	2,653	Id. . . .	Id. . .	
9 1/2	49 1/2	34	7	21	2,501	Id. . . .	Infirmité . .	
17 1/2	49 1/2	32	11	18	2,595	Id. . . .	Id. . .	
8 1/2	47	31	10	7	2,970	Id. . . .	Id. . .	
16 1/2	50	34	4	4	2,320	Id. . . .	Id. . .	
16 1/2	45	27	3	19	1,547	Id. . . .	Id. . .	
18	51 1/2	34	6	25	2,329	Id. . . .	Id. . .	
15	41	25	4	24	1,148	Id. . . .	Id. . .	
18	41 1/2	22	5	26	653	16 septembre 1881. . .	Id. . .	
TOTAL. . . fr.					254,598			

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 8.

État indiquant la situation des pen

SITUATION DES PENSIONS MILITAIRES.			PENSIONS NOUVELLES inscrites au grand livre de la Dette publique pendant le trimestre. (Ou l'année pour la 5 ^e ligne.)		TOTAUX.	
AU	NOMBRE.	MONTANT.	NOMBRE.	MONTANT.	NOMBRE.	MONTANT.
1 ^{er} janvier 1881	3,502	4,287,815	40	64,045	3,542	4,352,760
1 ^{er} avril 1881	3,468	4,228,203	32	47,389	3,500	4,275,592
1 ^{er} juillet 1881	3,435	4,201,618	56	69,050	3,490	4,270,668
1 ^{er} octobre 1881	3,451	4,201,624	52	53,214	3,465	4,254,838
		TOTAUX.	160	254,598		TOTAUX.

POUR L'EXERCICE 1883.

sions militaires pendant l'année 1881.

PENSIONS ÉTEINTES pendant le trimestre. (Ou l'année pour la 5 ^e ligne.)		SITUATION DES PENSIONS MILITAIRES.			Observations.
NOMBRE.	MONTANT.	AU.	NOMBRE.	MONTANT.	
74	124,557	1 ^{er} avril 1881	3,408	4,228,203	
67	75,974	1 ^{er} juillet 1881	3,433	4,201,618	
58	69,044	1 ^{er} octobre 1881	3,451	4,201,624	
55	69,047	1 ^{er} 1882	3,408	4,185,791	
254	336,622				

Au 1 ^{er} janvier 1881, les pensions militaires étaient de	fr. 4,287,815	°
A ajouter :		
Les nouvelles pensions accordées en 1881	254,598	°
	<u>4,522,413</u>	°
A déduire :		
Les extinctions de pension constatées en 1881	556,622	°
Reste à servir au 1 ^{er} janvier 1882	<u>4,185,791</u>	°

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 9.

Liste nominative des fonctionnaires et employés de la Cour des Comptes admis à la pension, du 1^{er} janvier 1881 au 31 décembre de la même année, et des extinctions constatées pendant la même période. (Article 4 de la loi du 17 février 1849.)

1^o PENSIONS CONFÉRÉES.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT	DATE DE L'ENTRÉE	Observations.
			de la pension.	en jouissance.	

NÉANT.

2^o PENSIONS ÉTEINTES.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT de la pension.	DATE	DATE	Observations.
				de l'arrêté.	de l'extinction.	
1	De Clercq, François	Chef de bureau	2,356	20 nov. 1871.	25 avril 1881.	
2	Rapaert, Frédéric	Conseiller.	4,785	5 juin 1868.	30 mai 1881.	
3	Misson, Victor.	Président	5,000	21 avril 1877.	18 mai 1881.	

SITUATION GÉNÉRALE

Il y avait à servir, au 1^{er} janvier 1881, cinq pensions s'élevant ensemble à fr. 16,140 »
 A déduire trois pensions éteintes. 12,141 »
 Il y a donc à servir, au 1^{er} janvier 1882, deux pensions s'élevant ensemble à 3,999 »

POUR L'EXERCICE 1883.

ANNEXE N° 10.

ETAT

*des pensions accordées à des magistrats, fonctionnaires et employés
ressortissant au Département de la Justice, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au
31 décembre 1881*

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Legor, H.	15 avril 1824.	Instituteur de prison.
2	Lepierre, F.-F.	24 décembre 1824	Gardien de prison de 1 ^{re} classe.
3	Roels, E.-P.-G.	15 novembre 1810	Juge de tribunal de 1 ^{re} instance.
4	Bellay, J.-F.-J.	4 juin 1826.	Gardien de prison de 1 ^{re} classe
5	De Fré, J.-J.-B.	25 août 1818.	Greffier de justice de paix.
6	Schatteman, V.-A.	29 janvier 1811	Juge de paix
7	Nicaise, J.	10 octobre 1817	Gardien de prison de 1 ^{re} classe
8	Waets, J.	4 janvier 1812.	Instituteur de prison.
9	Roussey, H.-L.	28 novembre 1828	Gardien de prison de 2 ^e classe.
10	Van der Beken, D.-A.-P.	25 janvier 1811.	Juge de paix.
11	Iweins, H.-F.	18 mai 1811.	Juge d'instruction
12	Warnau, H.-M.-J.	26 octobre 1818	Greffier de justice de paix
13	Buyschaert, L.-J.	16 novembre 1827	Gardien de prison de 2 ^e classe.
14	Fracys, J.-F.	18 septembre 1810	Greffier de justice de paix.
15	Mingels, A.	17 juillet 1810	Nettoyeuse au Départemens de la Justice
16	Hendrickx, J.	2 novembre 1815	Id. id.
17	Tillier, N.	11 juillet 1806.	Conseiller à la cour de cassation.
18	De Groote, C.	29 mai 1814.	Gardien de prison de 1 ^{re} classe
19	Sanchez de Aguilar, J.-B.-L.-E.	20 janvier 1819.	Conseiller à la cour de cassation.
20	Loppens, E.-F.	19 mai 1811.	Juge de paix.
21	De Rode, L.	27 octobre 1818	Médecin de prison
22	De Puelle de la Nieppe, E.-F.-M.-J.-G.	3 août 1809.	Premier président de la cour d'appel.
23	Dupret, J.-B.-F.	5 juillet 1811.	Greffier de tribunal de 1 ^{re} instance.
24	Labaye, T.-F.	25 juillet 1815.	Directeur de prison
25	Sauval, J.-B.	22 avril 1831	Gardien de prison de 1 ^{re} classe
26	Behaghel, J.-M.-G.	15 juillet 1822.	Conseiller à la cour d'appel.
27	Le Leux, F.	12 octobre 1811	Juge de tribunal de 1 ^{re} instance
28	Ernotte, E.-L.-F.-J.	5 juillet 1834.	Id. id.
29	Carpentier, J.-J.-I.-L.	10 août 1811.	Juge de paix.
30	Goethals, J.-B.-J.	15 décembre 1840	Gardien de prison de 2 ^e classe.
31	De Bruyn, J.-J.-J.	25 avril 1812	Vice-président de tribunal de 1 ^{re} instance.
32	Hance, J.-F.	25 août 1816.	Greffier-adjoint de tribunal de 1 ^{re} instance.
33	Sauval, J.-B.	22 avril 1831.	Gardien de prison de 1 ^{re} classe

POUR L'EXERCICE 1883.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
17 novembre 1880 .	Infirmités	25	5	2,050 °	801 °	
10 octobre 1880 . .	Id.	36	8	1,722 °	1,148 °	
8 décembre 1880 .	Age avancé.	55	8	4,500 °	4,500 °	
27 décembre 1880 .	Infirmités	52	11	1,722 °	1,148 °	
9 janvier 1881 . . .	Id.	52	°	4,000 °	1,969 °	
15 février 1881 . . .	Age avancé.	52	5	5,600 °	5,600 °	
5 janvier 1881 . . .	Infirmités	43	10	1,794 °	1,196 °	
25 février 1881 . . .	Id.	25	6	1,906 66	747 °	
17 janvier 1881 . . .	Id.	25	5	1,587 50	499 °	
7 mars 1881	Age avancé.	45	4	4,200 °	4,200 °	
26 mai 1881	Id.	27	2	4,654 16	4,654 °	
26 mai 1881	Infirmités	20	8	2,200 °	699 °	
50 mai 1881	Id.	28	°	1,472 °	634 °	
7 novembre 1880 .	Age avancé.	19	7	1,900 °	572 °	
28 juillet 1881 . . .	Id.	58	1	870 70	510 °	
28 juillet 1881 . . .	Id.	58	8	870 70	517 °	
7 novembre 1880 .	Id.	46	10	11,250 °	11,250 °	
5 juin 1881	Id.	47	7	1,794 °	1,196 °	
29 juillet 1881 . . .	Infirmités	26	9	10,250 °	8,077 °	
5 juillet 1881 . . .	Age avancé.	40	5	5,800 °	5,800 °	
17 juin 1881	Infirmités	20	9	2,450 °	782 °	
25 août 1881	Age avancé.	48	7	10,516 66	10,516 °	
18 août 1881	Id.	45	8	7,200 °	4,800 °	
29 juillet 1881 . . .	Id.	47	°	6,100 °	4,066 °	
15 octobre 1881 . .	Infirmités	25	°	1,597 °	614 °	
2 octobre 1881 . . .	Id.	55	11	7,500 °	7,500 °	
15 octobre 1881 . .	Age avancé.	59	10	4,500 °	4,500 °	
21 septembre 1881 .	Infirmités	22	2	4,500 °	2,428 °	
12 septembre 1881 .	Age avancé.	18	°	5,500 °	969 °	
22 juillet 1881 . . .	Infirmités	10	7	1,510 °	215 °	
17 novembre 1881 .	Id.	29	°	5,554 16	4,565 °	
15 novembre 1881 .	Age avancé.	40	6	2,800 °	1,744 °	
15 octobre 1881 . .	Infirmités	25	°	1,597 °	614 °	
TOTAL . . . fr.					95,026 °	

Il y avait à servir au 1^{er} janvier 1881 308 pensions montant à fr. 775,575 °

Inscrites en 1881 53 pensions s'élevant à fr. 95,026 °

Éteintes en 1881 24 °

Augmentation 0

Reste à servir au 1^{er} janvier 1883 18,245 °

791,816 °

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 11.

ÉTAT des pensions accordées à des ecclésiastiques.

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Ponceau, J.-J.	29 septembre 1808.	Vicaire général.
2	Vanroy, H.	20 mai 1806	Desservant
3	Falet, P.-J.	5 mars 1808.	Id.
4	Verelst, P.-J.	15 décembre 1829	Id.
5	Vandervelpen, P.-G.	11 février 1805.	Id.
6	Hilgers, J.-P.-A.-M.	27 juillet 1825	Curé de 2 ^e classe.
7	Laurent, H.-J.	2 mai 1812	Desservant.
8	Michiels, P.-G.	25 septembre 1818.	Id.
9	Hisette, G.	19 novembre 1825	Id.
10	Delchambre, E.-G.	4 juin 1809	Chanoine titulaire de cathédrale.
11	Pasteau, I.-J.-G.	8 mars 1815.	Id.
12	Vanden Eyden, P.-J.-B.	24 septembre 1801.	Desservant.
13	Dubois, L.-G.	24 juillet 1807	Id.
14	Vanden Heuvel, J.-B.	14 août 1798.	Id.
15	Daout, C.-J.-H.	2 février 1815	Id.
16	Huart, J.-B.-A.	20 novembre 1806	Id.
17	Bost, T.-E.	16 novembre 1828.	Pasteur de communauté consistoriale évangélique.
18	Bertrand, L.	15 février 1812	Desservant
19	Angilis, L.-J.-H.	17 mars 1807.	Id.
20	Helsen, J.-J.	25 mars 1812.	Id.
21	Carbon, J.-B.-J.	27 mars 1821.	Id.
22	Taymans, P.-J.	3 mai 1818	Id.
23	Verellen, Z.-H.	26 août 1820.	Id.
24	Coopmans, J.-L.	15 mars 1840.	Vicaire
25	Van Dyck, J.-F.	17 janvier 1807.	Desservant
26	Heylen, J.-B.	17 décembre 1805.	Id.
27	Rigaux, A.	15 juillet 1798	Id.
28	Lechien, P.-J.	18 novembre 1802.	Id.
29	Vandenbusch, R.-P.-M.-J.	20 novembre 1845.	Id.
30	Adriaenssens, J.	18 juin 1808	Id.
31	Defer, A.-A.	22 octobre 1821.	Id.

POUR L'EXERCICE 1885.

depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1884.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
21 août 1880.	Infirmités	57	10	5,200 »	2,968 »	
20 novembre 1880.	Age avancé	49	11	1,190 »	1,190 »	
25 novembre 1880.	Id.	45	4	1,155 55	1,155 »	
24 septembre 1880.	Infirmités	21	4	950 »	564 »	
25 novembre 1880.	Age avancé.	51	4	1,200 »	1,200 »	
11 novembre 1880.	Infirmités	28	11	1,502 75	856 »	
30 novembre 1880.	Age avancé.	41	5	1,100 »	1,100 »	
25 septembre 1880.	Infirmités	56	5	1,010 »	885 »	
31 octobre 1880.	Id.	51	4	950 »	675 »	
26 décembre 1880.	Age avancé	47	»	2,520 »	2,520 »	
30 décembre 1880.	Id.	45	»	2,520 »	2,520 »	
15 décembre 1880.	Id.	56	6	1,200 »	1,200 »	
15 décembre 1880.	Id.	42	5	1,168 55	1,168 »	
25 décembre 1880.	Id.	58	5	1,200 »	1,200 »	
25 décembre 1880.	Id.	41	2	1,100 »	1,100 »	
4 janvier 1881	Id.	50	1	1,185 55	1,185 »	
31 décembre 1880.	Infirmités	22	7	5,951 20	1,565 »	
14 février 1881	Age avancé.	42	4	1,100 »	1,100 »	
1 ^{er} février 1881	Infirmités	56	»	1,067 49	925 »	
5 janvier 1881	Id.	54	4	1,100 »	892 »	
1 ^{er} juillet 1880	Id.	55	4	1,100 »	758 »	
5 décembre 1880.	Id.	26	1	1,027 50	642 »	
25 décembre 1880.	Id.	55	9	960 »	760 »	
24 janvier 1881	Id.	14	10	600 »	524 »	
22 mars 1881	Age avancé.	46	7	1,185 55	1,185 »	
22 mars 1881	Id.	54	4	1,200 »	1,200 »	
29 mars 1881	Id.	51	2	1,200 »	1,200 »	
9 avril 1881	Id.	55	7	1,200 »	1,200 »	
20 août 1879.	Infirmités	11	»	687 50	549 »	
15 mai 1881	Age avancé.	44	7	1,158 55	1,158 »	
31 mars 1881	Infirmités	15	19	950 »	504 »	
A REPORTER. . . fr.					54,620 »	

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
52	Villevoie, J.-H	15 novembre 1806	Desservant
53	Sablon, L.-F.-E.	24 juillet 1815	Id.
54	Parizel, C.-L.	17 janvier 1816.	Id.
55	Wagemans, J.-F.	4 juin 1825.	Id.
56	Chantraine, A.-J.	20 octobre 1805	Id.
57	Coquiart, F.-J	8 octobre 1810	Id.
58	Göbbels, J.	11 octobre 1810.	Id.
59	Derouaux, A.-J.	5 septembre 1814	Id.
40	Driesmans, J.	9 avril 1802.	Vicaire
41	Aerden, P.-J.	28 juin 1806.	Desservant.
42	Dooreman, L.	21 janvier 1811.	Id.
45	Maesfrancx.	17 mars 1811	Id.
44	Smeers, Julien	28 novembre 1819.	Id.
45	Defize, A.	21 novembre 1817	Id.
46	Vander Yelpen, J.-P.	6 avril 1805.	Id.
47	Meunier, D.-J.-A.	15 septembre 1815	Vicaire
48	Anthonis, C.-A.	26 décembre 1822	Chanoine titulaire
49	Sasson, P.-A.	29 mars 1825	Curé.
50	Martin, N.	27 septembre 1817	Desservant.
51	Wégria, J.-E.-J.	16 mai 1824.	Id.
52	Simar, E.-J.	1 ^{er} juin 1820.	Id.
53	Bouqueniaux, F.-J.-X.	27 janvier 1812.	Curé.
54	Van Beurden, G.-F.	50 août 1814.	Desservant.
55	Delcambe, P.-F.-J.	18 septembre 1804	Id.
56	Goune, M.	9 juin 1805.	Id.
57	Smits, F.-L.	18 novembre 1804	Id.
58	Hachez, L.-E.	7 février 1814.	Id.
59	Gerits, J.-M.	22 octobre 1810	Id.
60	Cavelier, C.-A.	24 août 1811.	Id.
61	Defays, A.-M.-J.	2 février 1813.	Id.
62	Schneider, S	8 janvier 1803.	Id.
65	Vanden Wyngaert, C.	2 mai 1807.	Id.
64	Marchand, P.-J.	19 juin 1822.	Id.

POUR L'EXERCICE 1883.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 3 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS	MOIS.			
				REPORT. . fr	51,020 »	
51 mars 1881.	Age avancé.	47	6	1,186 66	1,186 »	
25 juillet 1880	Infirmités	59	7	1,100 »	1,084 »	
51 juillet 1881	Age avancé.	41	»	1,100 »	1,100 »	
2 mai 1881	Infirmités	15	7	950 »	505 »	
50 juin 1881	Age avancé	51	9	1,200 »	1,200 »	
18 juillet 1881	Id.	41	10	1,115 »	1,115 »	
29 juillet 1881	Id.	46	9	1,115 »	1,115 »	
25 juin 1881	Id.	40	5	1,100 »	1,100 »	
25 juillet 1881	Id.	52	4	800 »	800 »	
24 juillet 1881	Id.	47	10	1,200 »	1,200 »	
17 juillet 1881	Id.	45	1	1,110 »	1,110 »	
5 juillet 1881	Id.	41	»	1,106 66	1,106 »	
24 juin 1881	Infirmités	56	5	997 50	878 »	
25 juin 1881	Id.	56	6	1,057 49	954 »	
31 août 1881	Age avancé.	47	»	1,200 »	1,200 »	
15 août 1881	Infirmités	51	6	1,015 55	726 »	
2 janvier 1881	Id.	16	8	2,516 66	1,287 »	
51 juillet 1881	Id.	55	10	2,047 50	1,626 »	
51 mai 1881	Id.	50	10	1,060 »	756 »	
29 avril 1881	Id.	50	»	950 »	655 »	
50 juin 1881	Id.	54	9	980 »	808 »	
21 septembre 1881.	Age avancé.	45	6	1,500 »	1,500 »	
50 septembre 1881.	Id.	40	»	1,100 »	1,100 »	
7 septembre 1881.	Id.	54	5	1,200 »	1,200 »	
29 septembre 1881.	Id.	54	5	1,200 »	1,200 »	
21 septembre 1881	Id.	51	11	1,200 »	1,200 »	
10 octobre 1881	Id.	40	5	1,100 »	1,100 »	
12 octobre 1881	Id.	44	10	1,120 »	1,120 »	
22 septembre 1881.	Id.	44	6	1,101 66	1,101 »	
50 septembre 1881.	Id.	40	11	1,100 »	1,100 »	
50 septembre 1881.	Id.	55	5	1,200 »	1,200 »	
24 octobre 1881.	Id.	47	11	1,188 55	1,188 »	
18 octobre 1881.	Infirmités	27	9	950 »	615 »	
				A REPORTER. . . .fr.	67,120 »	

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

N° d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS.	DATE de N A I S S A N C E .	DERNIÈRES FONCTIONS.
65	Daert, A.	16 février 1805.	Desservant
66	Hiffe, I.-J.	24 mai 1825	Id.
67	Jamart, P.-I.	5 janvier 1805.	Id.
68	Cartuyvels, G.-L.	16 novembre 1804.	Curé de 1 ^{re} classe.
69	Desries, J.-B.	6 novembre 1808	Curé de 2 ^e classe
70	Gysbrechts, P.-J.	10 avril 1835.	Desservant.
71	Pauwels, P.-F.	11 avril 1826.	Id.

POUR L'EXERCICE 1883.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
				Report. . fr.	60,091 °	
31 octobre 1881 . .	Age avancé.	50	7	1,200 °	1,200 °	
18 octobre 1881 . .	Infirmités	30	11	950 °	662 °	
31 mai 1881.	Age avancé.	52	2	1,200 °	1,200 °	
7 novembre 1881 . .	Id.	54	2	2,047 50	2,047 °	
22 novembre 1881 . .	Id.	48	8	1,560 °	1,560 °	
23 novembre 1881 . .	Infirmités	32	6	950 °	575 °	
13 septembre 1881 . .	Id.	31	7	950 °	683 °	
TOTAL. fr.					77,616 °	

Il y avait à servir au 1 ^{er} janvier 1881, 429 pensions montant à fr.	418,812 °
Inscrites en 1881, 71 pensions s'élevant à fr.	77,616 °
Éteintes en 1881, 55 pensions s'élevant à fr.	52,453 °
Augmentation 16	25,165 °
Reste à servir au 1 ^{er} janvier 1882, 445 pensions montant à fr.	445,975 °

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 12.

Liste nominative et détaillée des fonctionnaires et employés du Ministère des Affaires Étrangères admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1884, et des extinctions de pensions constatées pendant la même période, publiée en conformité de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.

PENSIONS CONFÉRÉES.

No d'inscription.	NOMS des PENSIONNAIRES.	QUALITÉ.	PENSION ANNUELLE.	DATE de L'ARRÊTÉ.	DATE DE L'ENTRÉE en jouissance.	Observations.
102	Van Reysen, J.	Messenger.	1,057	20 juin 1881. . .	1 ^{er} mai 1881 . . .	

PENSIONS ÉTEINTES.

No d'inscription.	NOMS des PENSIONNAIRES	QUALITÉ.	PENSION ANNUELLE.	DATE de L'ARRÊTÉ.	DATE de L'EXTINCTION.	Observations.
79	Vernieuwe, J.	Pilote de 1 ^{re} classe	544	20 mars 1860 . . .	1 ^{er} février 1860 . .	
117	Verraert, P.-J.	Professeur à l'école de navigation.	3,021	19 mai 1865. . . .	1 ^{er} janvier 1865.	
			3,565			

SITUATION.

Lors de la présentation du Budget de 1882, le Département des Affaires Étrangères comptait 40 pensions s'élevant à . . . fr.	54,567 »
Depuis cette époque, une pension a été conférée; elle est de	1,057 »
	ENSEMBLE fr.
Deux pensions se sont éteintes; elles étaient ensemble de	5,565 »
Reste donc à servir pour les 59 pensions inscrites au Département des Affaires Étrangères.	51,859 »

POUR L'EXERCICE 1885.

ANNEXE N° 15.

ÉTAT NOMINATIF

*des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère de l'Intérieur, admis
à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1884.*



ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Jamart	Henri-Joseph	26 juin 1815 . .	Directeur général au Ministère de l'Intérieur .
2	Seneberg	Louis	10 janvier 1812.	Concierge à la Chambre des Représentants. .
3	Pirson	Joseph	25 nov. 1810 . .	Concierge à l'administration provinciale de Liège.
4	Doyen	Pierre-Joseph-Michel	6 déc. 1815 . .	Vérificateur des poids et mesures.
5	Vanderhoecloux	Édouard	27 mai 1834 . .	2 ^e commis à l'administration provinciale du Limbourg.
6	De Mares	Guillaume	24 août 1804 . .	Huissier à l'administration provinciale du Limbourg.
7	Franchimont	François-Alexis	27 avril 1811. .	Chef de bureau au commissariat de l'arrondissement de Huy.
8	Dreessens	Jean	10 déc. 1811 . .	Concierge à l'administration provinciale du Limbourg.
9	De Coorebyter	François	10 août 1815. .	Chef de bureau à l'administration provinciale de la Flandre orientale.
10	Grognier, dit Quélus	Jean-Baptiste	14 janvier 1815 .	Professeur au Conservatoire royal de musique de Bruxelles.
11	Foëlin	Joseph	18 oct. 1794 . .	Médecin vétérinaire du Gouvernement . . .
12	Massart	Victor	20 avril 1799. .	Professeur au Conservatoire royal de musique de Liège
13	Van Lierde	Égide	28 août 1809. .	1 ^{er} commis de l'administration provinciale d'Anvers.
14	De Hautt	Auguste	7 janvier 1835 .	Huissier-concierge à l'administration provinciale de la Flandre occidentale.

POUR L'EXERCICE 1883.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		FRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.	
ANS.	MOIS.						
44	5	10,000 »	5,000 »	Age avancé.	17 février 1881. . .		
40	11	2,090 »	1,315 »	Id.	28 février 1881. . .		
25	»	1,974 »	750 »	Infirmités	3 mars 1881. . .		
40	5	4,700 »	2,922 »	Age avancé.	Id.		
18	5	2,900 »	617 »	Infirmités	Id.		
37	2	1,400 »	800 »	Age avancé.	5 mai 1881.		
32	1	1,690 »	386 »	Id.	Id.	Il jouit en outre d'une pension de 448 francs à charge de la caisse de prévoyance des secrétaires commu- naux.	
49	11	1,790 »	1,193 »	Id.	Id. »		
45	2	3,656 »	2,427 »	Id.	7 juin 1881.		
25	2	2,453 »	950 »	Infirmités	18 juin 1881.		
62	10	367 50	245 »	Age avancé.	22 juin 1881.		
42	2	2,500 »	1,621 »	Id.	7 juin 1881.		
51	5	3,590 »	2,260 »	Id.	20 août 1881.		
20	6	2,553 »	805 »	Infirmités	Id.		
TOTAL. fr.			21,300 »				

Il y avait à servir, au 1^{er} janvier 1881, 120 pensions montant à fr. 187,577 »

14 pensions ont été accordées pendant l'année 1881 : elles s'élèvent à fr. 21,300 »

17 pensions sont éteintes pendant la même année : elles s'élèvent à fr. 16,286 »

La somme des pensions accordées dépasse celle des pensions éteintes de fr. 5,014 »

De manière qu'au 1^{er} janvier 1882, il y avait à servir 117 pensions s'élevant à fr. 192,591 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 14.

ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Boset	Fierre-Antoine	1 ^{er} mai 1814 . .	Professeur à l'Athénée royal de Bruxelles.
2	Vanderspecten	Alexandre-Jacques.	26 sept. 1811 . .	Régent à l'école moyenne de l'État, à Alost.
3	Bihain	"	17 mars 1828 . .	Inspecteur cantonal de l'ens' primaire. . . .
4	Angenot	Bertin-Ferdinand	27 sept. 1828 . .	Directeur de l'école moyenne de l'État, à Malines.
5	Schmit	Jean-Pierre.	"	Professeur émérite, professeur aux écoles spéciales de Liège.
6	Gillaint	Victor-Stanislas-Auguste	14 sept. 1815 . .	Directeur de l'école moyenne de l'État, à Philippeville.
7	Dutront	Onuphre-Joseph-Ghislain	15 mars 1824 . .	Maître de musique à l'école moyenne de l'État, à Beaumont.
8	Gantrelle.	Joseph	"	Professeur émérite à l'Université de Gand.
9	Duysters	Charles-Aloyse	27 juillet 1825 . .	Secrétaire-Trésorier de l'école moyenne de l'État, à Diest.
10	Husson	Hubert.	29 janvier 1826.	Directeur de l'école moyenne de l'État, à Tongres.
11	Laurent	François.	"	Professeur émérite à l'Université de Gand.
12	De Cuyper	Antoine-Charles.	"	Professeur émérite à l'Université de Liège.
13	Borlée.	Joseph-Augustin.	"	Id.
14	Beaujean.	Jean-Romain	26 sept. 1822 . .	Directeur de l'école moyenne de l'État, à St-Hubert.
15	Veillesse	Jean-Nicolas	8 avril 1815 . .	Portier-concierge à l'école moyenne de l'État, à Spa.
16	Jacquet	Germain-Joseph.	24 octob. 1807 . .	Secrétaire-Trésorier à l'école moyenne de l'État, à Braine-le-Comte.
17	Kertzmann.	Henry.	6 octob. 1819 . .	Professeur à l'Athénée royal de Gand. . . .
18	Oljens.	Jean-Nicolas	24 mai 1805 . .	Maître de dessin à l'école moyenne de l'État, à Maeseyck.
19	Requette.	Charles-Léopold.	7 janvier 1844.	Régent à l'école moyenne de l'État, à Waremmé, en disponibilité.
20	Kluyskens	"	25 mai 1807 . .	Conservateur du cabinet d'instruments de chirurgie à l'Université de Gand.
21	Lowet.	Jean-Louis	4 février 1824	Maître de musique à l'école moyenne de l'État, à Aerschot.
22	Requette.	Charles-L.-J.-Gh.	7 janvier 1844.	Régent à l'école moyenne de l'État, à Waremmé.
23	Cremers	Jean-François.	29 avril 1822 . .	Instituteur à l'école moyenne de l'État, à Turnhout.
24	Pollet	Bienvenu-Simon-Louis	25 avril 1808 . .	Maître de dessin à l'Athénée royal de Tournai.
25	De Vyllder	Auguste-Josse	19 mars 1817 . .	Secrétaire-Trésorier de l'Athénée royal et de l'école moyenne de Gand.
26	Snoek	Eugène-Chrétien-Joseph	9 sept 1824 . .	Professeur à l'Athénée royal de Liège. . . .
27	Horsmans	Jean-Guillaume	10 mars 1821 . .	Directeur de l'école moyenne de l'État, à Alost.
28	Denoyelle	Albert-Henri-Désiré	1 janvier 1820.	Régent à l'école moyenne de l'État, à Ypres.
29	Knibbeler	Guillaume-Joseph	6 juin 1824 . .	Professeur à l'Athénée royal de Namur en disponibilité.

POUR L'EXERCICE 1883.

de l'Instruction publique, admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1881.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations
ANS.	MOIS.					
38	2	4,868 »	5,096 »	Age avancé	3 mars 1880 . .	
31	3	2,538 »	1,521 »	Id.	30 avril 1880 . .	Révision.
32	5	2,783 »	54 »	Id.	4 sept. 1880 . .	Loi de 1876, 1,636 » francs.
35	1	5,667 »	2,144 »	Id.	9 novemb. 1880.	
»	»	6,253 »	6,253 »	Id.	25 novemb. 1880.	
43	11	4,055 »	2,705 »	Id.	14 décemb 1880.	
34	7	575 »	531 »	Id.	22 décemb. 1880.	
»	»	8,000 »	8,000 »	Id.	23 janvier 1881 .	
28	10	385 »	175 »	Id.	9 février 1881 .	
33	8	3,748 »	2,205 »	Id.	9 février 1881 .	
»	»	8,000 »	8,000 »	Id.	15 février 1881 .	
»	»	9,000 »	9,000 »	Id.	28 février 1881 .	
»	»	7,000 »	7,000 »	Id.	21 mars 1881 . .	
37	»	4,054 »	2,549 »	Id.	25 mars 1881 . .	Loi de 1876, 151 » francs.
27	8	1,028 »	474 »	Id.	15 avril 1881 . .	
26	»	385 »	175 »	Id.	17 mai 1881 . . .	
36	7	4,747 »	2,894 »	Id.	20 mai 1881 . . .	
35	5	652 »	569 »	Id.	24 mai 1881 . . .	
17	8	1,650 »	485 »	Id.	31 mai 1881 . . .	
»	»	4,000 »	2,210 »	Id.	8 juin 1881 . . .	
27	10	517 »	239 »	Id.	15 juin 1881 . . .	
17	8	1,700 »	500 »	Id.	26 août 1881 . . .	Révision.
34	4	2,292 »	1,267 »	Id.	19 sept. 1881 . .	Loi de 1876, 44 » francs.
35	5	1,294 »	765 »	Id.	26 octobre 1881 .	
30	»	1,705 »	852 »	Id.	8 novemb. 1881.	
36	5	5,229 »	5,175 »	Id.	8 novemb. 1881.	
32	9	4,414 »	2,409 »	Id.	16 novemb. 1881.	
39	»	2,672 »	1,756 »	Id.	21 novemb. 1881.	
32	»	4,893 »	2,609 »	Id.	24 novemb. 1881.	
TOTAL . . . fr.			72,644 »			

Il y avait à servir au 1^{er} janvier 1881, 172 pensions montant à fr. 335,051 »

29 pensions ont été accordées pendant l'année 1881; elles s'élèvent à fr. 72,664 »

17 pensions se sont éteintes pendant la même année; elles s'élèvent à fr. 41,608 »

La somme des pensions accordées dépasse celle des pensions éteintes de fr. 51,056 »

De manière qu'au 1^{er} janvier 1881, il y avait à servir 184 pensions montant à fr. 566,067 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 15.

*ÉTAT nominatif des fonctionnaires, employés, etc., ressortissant
le 1^{er} janvier jusqu'au*

N° d'ordre.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
1890	Thielen, J.	Facteur rural	30 juin 1880.	Brée	1 ^{er} nov 1818.
1891	Schanus, M.-J.-W.	Conducteur principal des ponts et chaussées.	6 juill. 1880.	Hollange	5 mai 1815.
1892	Delforge, G.-J.	Facteur rural	20 août 1880.	Aywaille	6 mars 1819.
1895	Hespel, P.-H.-L.	Chef de division à l'adminis- tration des postes.	51 id.	Tournai	14 juin 1825.
1894	De Macar, L.	Percepteur des postes.	51 id.	Aix-la-Chapelle.	6 sept. 1850.
1895	Opdenacker, L.	Pontonier.	14 sept. 1880.	Borsheim.	18 déc. 1810.
1896	Traets, D.	Surveillant à l'école du génie civil.	29 id.	Santvliet	24 janv. 1815.
1897	Bruynein, H.-D.	Facteur rural	2 id.	Dixmude	7 déc. 1815.
1898	Giebens, J.-B.	Id.	17 id.	Eeckeren	24 juin 1819.
1899	Hauglustaine, P.-N.-J.	Facteur des postes	2 id.	Andrimont.	7 mars 1820.
1900	Hillewaert, Fl.	Patron-sauveteur	28 id.	Blankenberghe.	19 mars 1820.
1901	Havrez, Y.	Chef-garde.	5 id.	Mons.	15 mars 1829.
1902	Rouzéé, F.-H.-E.	Pilote	28 id.	Ostende.	12 sept. 1859.
1903	Grenon, L.-F.-G.	Directeur à la régie des chemins de fer.	19 oct. 1880.	Liège.	5 fév. 1804.
1904	Vanderzanden, C.-A.-C.	Inspecteur général à l'Adminis- tration des chemins de fer.	19 id.	Liège.	15 déc. 1805.
1905	Michaux, A.-J.	Inspecteur général à l'adminis- tration des postes	19 id.	Eupen	14 sept. 1808.
1906	Degrelle, E.-A.	Directeur à l'administration des chemins de fer.	19 id.	Trélon	21 mai 1809.
1907	Jadot, J.-H.	Percepteur des postes.	2 id.	Gand.	8 déc. 1810.
1908	Van Aerschot, H.-C.	Facteur des postes	14 id.	Alost.	14 avril 1814.
1909	Bouhoulle, L.-C.-J.	Commis dessinateur des ponts et chaussées.	12 id.	Anvers	22 août 1814.
1910	Blaise, J.	Facteur rural	14 id.	Florenville.	26 nov. 1825.
1911	De Backer, A.	Facteur des postes	7 id.	Hérentals	21 janv. 1824.
1912	Vanderstraete, C.-J.-L.	Id.	7 id.	Furnes	20 janv. 1854.
1915	Verdonck, H.	Facteur rural	4 nov. 1880.	Overpelt.	13 janv. 1825.
1914	Rosier, P.-J.	Facteur des postes	25 id.	Andenne	15 mai 1820.
1915	Wilkin, P.-A.	Facteur rural	25 id.	Spa.	8 sept. 1822.
1916	Moreau, G.-J.-E.-H.	Commis des postes	25 id.	Herbe.	9 oct. 1839.
1917	Goris, J.-A.	Percepteur des postes.	21 id.	Hérentals.	26 avril 1808.
1918	Adriaensen, C.	Huissier à l'administration des postes	25 id.	Turnhout	4 mai 1810.

POUR L'EXERCICE 1883.

au Département des Travaux publics, admis à la pension depuis
31 décembre 1881.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	francs.				
28 10 »	9 1 27	37 11 »	950 »	Art. 5 et 8	650	1 ^{er} juill. 1880.	21 janv. 1881.
»	42 4 »	42 4 »	5,440 »	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	2,240	1 ^{er} août 1880.	Id.
52 11 »	»	52 11 »	951 67	Art. 5 et 8, § 2.	569	1 ^{er} sept. 1880.	Id.
»	35 10 »	35 10 »	4,908 55	Art. 5 et 8 § 1 ^{er}	2,574	Id.	Id.
»	28 11 »	28 11 »	2,850 »	Id.	1,267	Id.	Id.
»	26 7 »	26 7 »	825 »	Id.	557	1 ^{er} oct. 1880.	Id.
»	45 4 »	45 4 »	4,040 »	Id.	2,695	Id.	Id.
18 7 »	16 » 24	54 7 »	900 »	Art. 5 et 8	525	Id.	Id.
50 5 »	7 8 8	31 1 »	950 »	Art. 5 et 8, § 15.	655	Id.	Id.
29 5 »	1 5 »	50 6 »	1,150 »	Art. 5 et 8	655	Id.	Id.
»	59 6 »	59 6 »	625 85	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	580	Id.	Id.
25 2 »	1 8 »	26 10 »	2,420 »	Art. 5 et 8	1,169	Id.	Id.
15 6 »	»	15 6 »	1,829 17	Art. 5 et 8, § 2.	515	Id.	Id.
»	55 6 »	55 6 »	9,000 »	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} et 15.	5,000	1 ^{er} nov. 1880.	Id.
»	55 5 »	55 5 »	9,000 »	Id.	5,000	Id.	Id.
»	49 7 »	49 7 »	9,000 »	Id.	5,000	Id.	Id.
»	40 » »	40 » »	8,585 55	Id.	5,000	Id.	Id.
»	49 5 »	49 5 »	5,755 55	Id.	3,822	Id.	Id.
51 10 »	1 1 »	52 11 »	1,150 »	Art. 1 ^{er} et 8.	684	Id.	Id.
»	55 8 »	55 8 »	2,500 »	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	1,571	Id.	Id.
28 9 »	1 4 »	50 1 »	950 »	Art. 5 et 8	516	Id.	Id.
24 2 »	4 5 »	28 5 »	1,050 »	Art. 5 et 8	550	Id.	Id.
25 » »	1 5 »	24 3 »	1,050 »	Id.	459	Id.	Id.
29 1 »	4 5 »	55 4 »	950 »	Id.	564	1 ^{er} déc. 1880.	Id.
29 4 »	1 4 »	50 8 »	1,150 »	Id.	656	Id.	8 mars 1881.
25 9 »	»	25 9 »	954 17	Art. 5 et 8, § 2.	446	Id.	Id.
»	20 1 »	20 1 »	2,545 55	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	724	Id.	Id.
»	21 3 »	21 5 »	1,650 »	Id.	552	1 ^{er} janv. 1881.	Id.
10 » »	55 10 »	55 10 »	1,800 »	Art. 1 ^{er} , 8 et 15.	1,200	Id.	Id.
A REPORTER.fr.					45,620		

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

N° d'ordr.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'antéité d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
1919	Dekoning, G.	Pilote	5 déc. 1880.	Flessingue.	50 nov. 1820.
1920	Vanler Hooft, G.-A.	Id.	5 id.	Zaamslag.	14 oct. 1821.
1921	Remacle, A.-J.	Facteur rural.	1 ^{er} id.	Ochain-Clavier.	9 janv. 1824.
1922	Aernouts, J.-F.	Patron pilote	5 id.	Anvers	19 déc. 1824.
1925	Aspessagh, J.-F.	Pilote	5 id.	Ostende.	9 avril 1827.
1924	Peeters, H.-G.	Facteur rural	16 id.	Wuestwezel	25 janv. 1827.
1925	Baltus G.-J.	Chef-garde	4 janv. 1881.	Montzen	1 ^{er} déc. 1811.
1926	Moreau, P.-J.	Conducteur principal des ponts et chaussées.	8 id.	Liège.	9 oct. 1817.
1927	Lenoir, F.-J.	Facteur rural	5 id.	Lessines	11 août 1823.
1928	Lagneau, N.-J.	Id.	7 oct. 1881.	Ogy	7 fév. 1819.
1929	Gassée, G.-J.	Chauffeur au service de la marine.	5 déc. 1881.	Gand.	25 août 1819.
1930	Vanderauwera, G.	Facteur des postes	25 id.	Bruxelles	2 févr. 1828.
1931	Collignon, F.-A.	Chef-garde.	4 janv. 1881.	Namur	51 mars 1814.
1932	Sternon, J.-B.	Facteur rural	51 id.	Wavreille	25 août 1816.
1935	Vogel, J.	Facteur des postes	6 id.	Troachiennes	20 nov. 1841.
1934	Baclesse, L.	Percepteur des postes.	2 févr. 1881.	Arlon	14 mars 1812.
1935	Dubois, E.	Id.	24 id.	Ath	12 avril 1814.
1936	Duret, L.-A.	Facteur des postes.	10 id.	Philippeville.	29 mars 1850.
1937	Jossiaux X.-V.	Facteur rural	10 id.	Mariembourg	21 mars 1853.
1938	Dautez, J.-P.-J.-M.	Chef de Station	22 mars 1881.	Liège	26 avril 1815.
1939	Roelants, E.	Facteur trieur.	10 id.	Ursel.	4 août 1815.
1940	Lurquin, A.-J.	Facteur des postes	17 id.	Malonne	6 mai 1820.
1941	Deswarte, P.-J.	Patron sauveteur	5 id.	Nieuport	25 févr. 1824.
1942	Roels, A.-J.-M.-G.	Commis des postes.	16 id.	Bruxelles	9 déc. 1845.
1943	Dreessen, J.-M.	Garde-canal	8 id.	Leuth	5 mars 1816.
1944	Vanden Bosch J.-C.	Facteur des postes.	17 id.	Anvers	16 sept. 1829.
1945	Lebègue, F.-J.	Chef-garde.	2 id.	Floreffe.	51 oct. 1856.
1946	Garnaey, F.-J.	Facteur rural	14 avril 1881.	Bruges	17 nov. 1812.
1947	Bernard, B.-J.	Facteur des postes	14 id.	Spy	29 déc. 1812.
1948	Cruis, J.-P.-C.	Éclusier-receveur	9 id.	St.-Trond.	6 avril 1815.
1949	Nevens, A.	Facteur rural	14 id.	Assche	28 janv. 1856.
1950	Titeux, J.-E.	Commis des postes.	27 id.	Charleville	7 fév. 1850.
1951	Hustin, F.-J.	Percepteur des postes.	5 mai 1881.	Namur	8 mai 1815.

POUR L'EXERCICE 1883.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires						
				REPORT. . . . fr.	45,629		
Ans M. Jours	Ans M. Jours.	Ans M. Jours.	Francs.	Art. 3 et 8	1,557	1 ^{er} janv. 1881.	8 mars 1881.
53 10 "	" 6 20	54 4 "	2,500 "	Id.	1,543	Id.	Id.
35 10 14	" 2 "	36 " "	2,360 "	Id.	569	Id.	Id.
21 7 "	" 6 "	22 1 "	922 50	Id.	1,030	Id.	Id.
50 4 "	" "	50 4 "	3,500 "	Art. 3 et 8, § 2	1,484	Id.	Id.
52 8 "	" "	52 8 "	2,500 "	Id.	526	Id.	Id.
18 10 "	1 4 "	20 2 "	900 "	Art. 3 et 8	1,542	1 ^{er} fév. 1881.	Id.
57 4 "	" "	57 4 "	2,514 17	Art. 1 ^{er} , 8, § 2 et 13	2,567	Id.	Id.
"	42 5 "	42 5 "	5,950 "	Art. 3 et 8, § 1 ^{er}	556	Id.	1 ^{er} mai 1871. 8 mars 1881.
51 52 "	1 5 "	52 5 "	950 "	Art. 3 et 8	342	1 ^{er} nov. 1880.	1 ^{er} mai 1881.
18 0 "	2 7 "	21 4 "	900 "	Id.	495	1 ^{er} janv. 1881.	Id.
"	" "	15 6 "	1,500 "	Art. 3 et 9	666	Id.	Id.
26 8 "	5 " "	29 8 "	1,255 "	Art. 3 et 8	1,545	1 ^{er} fév. 1881.	Id.
54 10 "	12 10 28	47 8 "	2,315 "	Art. 1 ^{er} , 8, § 13	657	Id.	Id.
58 10 "	" "	58 10 "	955 83	Art. 3 et 8, § 2 et 13	590	Id.	Id.
12 10 "	6 1 "	18 11 "	1,195 35	Art. 3 et 8	5,177	1 ^{er} mars 1881.	Id.
"	47 7 "	47 7 "	4,766 67	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} et 13	1,640	Id.	Id.
"	36 0 "	36 6 "	2,921 67	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	567	Id.	Id.
28 7 "	1 4 "	29 11 "	1,050 "	Art. 3 et 8	581	Id.	Id.
21 1 "	1 5 "	22 6 "	941 67	Id.	2,532	1 ^{er} avril 1881.	Id.
"	45 " "	45 " "	5,827 50	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	1,058	Id.	Id.
52 1 "	7 5 "	59 4 "	1,557 50	Art. 1 ^{er} , 8 et 13	667	Id.	Id.
25 " "	7 11 "	32 11 "	1,157 50	Art. 3 et 8	206	Id.	Id.
"	26 5 "	26 5 "	507 50	Art. 3 et 8, § 1 ^{er}	2,012	Id.	8 juillet 1881.
"	41 10 "	41 10 "	3,127 50	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	847	Id.	Id.
"	44 5 "	44 3 "	1,270 50	Art. 1 ^{er} et 13	531	Id.	Id.
22 5 "	1 2 "	25 7 "	1,250 "	Art. 3 et 8	907	Id.	Id.
20 7 "	2 " "	22 7 "	2,240 "	Id.	653	1 ^{er} mai 1881.	Id.
56 4 "	13 " 9	49 4 "	950 "	Art. 1 ^{er} , 8 et 13	572	Id.	Id.
29 1 "	1 1 "	50 2 "	1,050 "	Art. 1 ^{er} et 8	1,013	Id.	Id.
"	34 7 "	54 7 "	1,905 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	304	Id.	Id.
18 " "	1 5 "	19 5 "	879 17	Art. 3 et 8	258	Id.	Id.
"	10 2 "	10 2 "	1,650 "	Art. 3 et 8, § 1 ^{er}	2,417	1 ^{er} juin 1881.	Id.
"	47 7 "	47 7 "	3,825 83	Art. 3 et 8, § 1 ^{er} et 13			
				A REPORTER. fr.	77,286		

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

N° D'ORDRE.	NOM ET PRÉNOMS du PENSIONNAIRE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
			de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
1952	Crokaert, J.-J.-B.	Percepteur des postes.	28 mai 1881 .	Malines.	13 déc. 1815 .
1953	Pede, J.	Pilote	27 mai 1881 .	Anvers	18 janv. 1827.
1954	Huyh, A.	Agréé au chemin de fer.	28 déc. 1880 .	Gaesbeek	22 déc. 1809 .
1955	Claessens, P.-J.	Chef-garde.	4 janv. 1881 .	Stabroeck	26 janv. 1812.
1956	Ducatelle, J.-F.	Facteur rural.	17 mars 1881 .	Menin	22 mars 1829.
1957	Jourdain, E.-J.	Id.	28 avril 1881 .	Sivry.	9 mai 1814 .
1958	Geets, J.	Facteur des postes.	28 Id.	Hombeek.	8 juill. 1814.
1959	Raes, P.-J.	Commis au chemin de fer.	16 Id.	Rumbeke	4 fév. 1841 .
1960	Delory, J.-J.-G.	Sergent d'eau	25 mai 1881 .	Marbaix	21 juill. 1805 .
1961	Geheniaux, J.	Chef-facteur de station	17 Id.	Lanaeken	11 nov. 1815.
1962	Kathé, P.-J.	Facteur des postes.	5 Id.	Bastogne	19 nov. 1816.
1963	Guyot, J.-F.	Commis au chemin de fer.	27 Id.	Stabroeck	15 sept. 1810.
1964	Leruth, J.-C.-J.-F.-X.	Percepteur des postes.	27 Id.	Sibret	20 fév. 1820 .
1965	Verhaeren, J.-F.	Facteur rural.	5 Id.	Machelen	20 déc. 1822 .
1966	Baegels, G.	Messenger des ponts et chaussées.	30 juin 1881 .	Hasselt	29 août 1806 .
1967	Thomas, A.-J.	Chef-garde.	28 Id.	Papignies	10 juill. 1817.
1968	Luyten, J.-F.	Facteur rural.	5 Id.	Heyst-op-den-Berg	19 nov. 1819.
1969	Goris, J.-C.	Facteur des postes	5 Id.	Turnhout	16 oct. 1824.
1970	Lemaire, J.-B.	Facteur rural.	5 Id.	Pecq.	5 mars 1825.
1971	D'haenens, R.	Facteur des postes.	5 Id.	Bruxelles	16 août 1828 .
1972	Peeters, J.	Facteur rural.	5 Id.	Wuestwezel	7 mars 1852.
1973	Van Roosebeke, L.-J.	Facteur de station	2 Id.	Philippeville	16 déc. 1858.
1974	Lejeune, L.-V.	Pontonier.	15 janv. 1881 .	Verviers.	14 sept. 1815.
1975	Hemelaers, dit Hemelaers, P.	Id.	9 juill. 1881 .	Meldert.	5 avril 1810.
1976	Richard, J.-B.	Facteur des postes.	28 Id.	Dinant	31 déc. 1818 .
1977	Leneuf, D.	Facteur de station	1 ^{er} Id.	Strépy	22 déc. 1829.
1978	Pardaens, J.-H.	Commis-chef	16 août 1881 .	Nederhasselt.	31 janv. 1815.
1979	Houzé, E.	Chef de station	10 Id.	Mons.	29 août 1816 .
1980	Robert, P.-J.	Facteur rural.	11 Id.	Bouvignes.	21 oct. 1819.
1981	Algoet, A.	Chef-facteur des postes	27 Id.	Deynze.	25 août 1824.
1982	Massau, E.-N.	Commis-chef à l'administration des chemins de fer.	1 ^{er} sept. 1881 .	Verviers.	30 juill. 1814.
1983	Carez, F.	Ingénieur à l'administration des chemins de fer.	8 juin 1881 .	Cerfontaine	9 nov. 1826.
1984	Aspesslagh, J.	Matelot	24 Id.	Ostende,	17 avril 1857.

POUR L'EXERCICE 1883.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
				REPORT. . . . fr.	77,286		
Ans. M. Jours.	Ans M. Jours.	Ans. M. Jours.	francs.	Art 3 et 8, § 1 ^{er} et 15	3,327	1 ^{er} juin 1881.	8 juill. 1881.
»	45 5 »	45 5 »	5,291 67	Art. 3 et 9	1,047	Id.	Id.
»	»	31 7 »	2,500 »	Art. 3 et 8, § 1 ^{er}	692	1 ^{er} janv. 1881.	10 sept. 1881.
»	28 10 »	28 10 »	1,500 »	Art. 1 ^{er} , 8 et 15.	1,783	1 ^{er} fév. 1881.	Id.
50 10 »	14 8 17	45 6 »	2,675 83	Art. 3 et 8.	507	1 ^{er} avril 1881.	Id.
28 3 »	1 4 »	29 7 »	950 »	Art. 1 ^{er} et 8.	554	1 ^{er} mai 1881.	Id.
50 1 »	1 » »	51 1 »	950 »	Art. 1 ^{er} , 8 et 15.	766	Id.	Id.
56 9 »	1 » »	57 9 »	1,150 »	Art. 3 et 8, § 1 ^{er}	563	Id.	Id.
»	15 9 »	15 9 »	2,326 67	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} et 13 et loi du 26 mai 1850.	966	1 ^{er} juin 1881.	Id.
»	45 9 »	45 9 »	1,450 »	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	1,252	Id.	Id.
»	56 7 20	56 7 »	2,225 85	Art. 3, 8 et 15.	706	Id.	Id.
42 11 »	» 5 »	45 2 »	1,059 17	Art. 3 et 8, § 1 ^{er}	1,680	Id.	Id.
»	40 1 »	40 1 »	2,725 83	Id.	1,539	Id.	Id.
»	55 5 »	55 5 »	2,825 83	Art. 3 et 8.	550	Id.	Id.
26 11 »	4 6 »	31 5 »	950 »	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	608	1 ^{er} juil. 1881.	Id.
»	50 5 »	50 5 »	1,500 »	Art. 3 et 8.	556	Id.	Id.
7 3 »	3 3 »	10 6 »	1,850 »	Art. 3 et 8, § 2	538	Id.	Id.
51 2 »	»	31 2 »	950 »	Art. 3 et 8.	502	Id.	Id.
22 9 »	4 3 »	27 » »	1,050 »	Id.	497	Id.	Id.
27 8 »	1 4 »	29 » »	950 »	Id.	618	Id.	Id.
26 2 »	1 3 »	27 5 »	1,250 »	Id.	567	Id.	Id.
18 8 »	4 6 »	23 2 »	900 »	Art. 3 et 8, § 1 ^{er}	542	Id.	Id.
»	13 6 »	13 6 »	1,650 »	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	585	1 ^{er} fév. 1881.	22 oct. 1881.
»	50 5 »	50 5 »	825 »	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} et 13.	550	1 ^{er} août 1881.	Id.
»	45 » »	45 » »	825 »	Art. 3 et 8.	561	Id.	Id.
19 3 »	1 6 »	20 9 »	969 17	Art. 3 et 8, § 1 ^{er}	765	Id.	Id.
»	26 10 »	26 10 0	1,850 »	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	1,501	1 ^{er} sept. 1881.	Id.
»	50 6 »	50 6 »	3,200 »	Id.	5,026	Id.	Id.
»	40 11 »	40 11 »	4,808 »	Art. 3, 8 et 13.	633	Id.	Id.
59 8 »	1 4 »	41 » »	950 »	Art. 3 et 8, § 2 et 15.	1,282	Id.	Id.
59 4 »	»	59 4 »	1,925 33	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	2,532	1 ^{er} oct. 1881.	Id.
»	40 2 »	40 2 »	5,775 »	Art. 3 et 8, § 1 ^{er}	2,702	1 ^{er} juill. 1881.	22 déc. 1881.
2 6 »	55 5 »	55 11 »	5,000 »	Art. 3 et 8, § 2.	477	Id.	Id.
17 4 »	»	17 4 »	1,515 »				
A REPORTER. . . . fr.					102,711		

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

N° d'ordre.	NOM ET PRÉNOMS du PENSIONNAIRE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de l'arrêté d'admission à la retraite.	LIEU de NAISSANCE.	DATE de NAISSANCE.
1985	Bormans, P.-J.	Pontonier.	25 juillet 1881.	Hamont.	12 août 1818.
1986	Lefebvre, J.-B.-J.	Facteur rural.	28 id.	St.-Léger.	19 janv. 1826.
1987	Courtois, F.-J.	Id.	11 août 1881.	Habay-la-Neuve	4 déc. 1815.
1988	Dupont, A.-E.	Directeur au secrétariat général.	18 sept. 1881.	Liège.	16 mars 1814.
1989	Schapen, L.-E.	Inspecteur à la direction de surveillance des chemins de fer concédés en exploitation. . . .	18 oct. 1881.	Bruxelles	24 juin 1815.
1990	Mongenast, J.-P.-C.	Inspecteur général et administrateur.	6 id.	Ettelbruck.	13 déc. 1815.
1991	Goffaux, A.-J.	Inspecteur général	6 id.	Philippeville.	25 fév. 1815.
1992	Longfils, E.-J.	Chef-facteur de station	15 id.	Marchienne-au-Pont . . .	5 juin 1815.
1993	Demoustier P.-F.-J.	Facteur de station	8 id.	Lessines	2 nov. 1822.
1994	Devillegas, P.-Th.	Premier commis à l'administration de la marine.	11 nov. 1881.	Audenarde	31 mars 1824.

POUR L'EXERCICE 1883.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Séduentaires et militaires.						
				REPORT . . . fr.	102,711		
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	francs.	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	517	1 ^{er} août 1881.	22 déc. 1881.
»	40 9 »	40 9 »	825 »	Art. 3 et 8	479	Id.	Id.
20 6 »	1 6 »	28 » »	950 »	Art. 1 ^{er} et 8, § 2	584	1 ^{er} sept. 1881.	Id.
55 5 »	»	55 5 »	961 67	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} et 15.	5,000	1 ^{er} oct. 1881.	Id.
»	40 6 »	40 6 »	8,466 67	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	4,176	1 ^{er} nov. 1881.	Id.
»	42 9 »	42 9 »	6,550 »	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} et 15	5,000	Id.	Id.
»	45 5 »	45 5 »	11,550 »	Id.	5,000	Id.	Id.
»	41 6 »	41 6 »	8,785 55	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	731	Id.	Id.
»	24 10 »	24 10 »	1,966 67	Id.	740	Id.	Id.
»	26 » »	26 » »	1,850 »	Id.	554	1 ^{er} déc. 1881.	Id.
»	15 6 »	15 6 »	2,211 67				
TOTAL fr.					158,629		
Les extinctions de pensions constatées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1881, au nombre de 64, s'élèvent ensemble à fr.					71,008		
RESTE fr.					67,621		
<i>Situation générale.</i>							
Au 31 décembre 1881, les pensions inscrites au nombre de 1994, s'élèvent, à fr.					1,604,905		
Et les pensions éteintes au nombre de 1174, à fr.					845,806		
RESTE fr.					759,097		

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 16.

État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1881.

DATE DES ARRÊTÉS d'admission à la PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ans.	Mois.	Jours.			
1881.									
17 juin.	Damman, P.-J.	Sous-chef de bureau au Ministère.	60	55	0	12	Infirmités	5,415 »	1,775 »
Id.	Bouquieaux, H.-J.	Messager au Ministère.	65	44	•	15	Id.	1,640 »	1,095 »
Id.	Vergauts, P.-A.	Agent de casernement à titre provisoire.	57	50	2	28	Id.	250 »	125 »
50 août.	Rigaux, T.	Maitre dessinateur à l'Institut cartographique.	66	45	1	16	Grand âge	4,166 66	2,777 »
TOTAL								fr.	5,768 »

État des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1881.

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
d'ordre.	d'in- scription.					
124	148	Dasnoy, J.	17 déc. 1880	Décès	140 »	
125	102	Duchesne, G.-T.	15 janvier 1881	Id.	1,101 »	
126	142	Pecters, C.	4 février 1881	Id.	256 »	
127	98	Hoeben, G.	11 mai 1881	Id.	210 »	
128	118	Vieillevoye, J. V N.	2 août 1881.	Id.	626 »	
TOTAL					fr.	2,515 »

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1881.

180 pensions inscrites	fr.	250,256 »
128 — éteintes		120,875 »
52 pensions restant à servir	fr.	109,585 »

POUR L'EXERCICE 1883.

ANNEXE N° 17.



LISTE

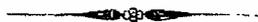
DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS DU MINISTÈRE DES FINANCES

ADMIS A LA PENSION

DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1881,

ET DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE,

publiée en exécution de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849.



ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

1^o Pensions de retraite accordées

NUMÉROS D'ORDRE	du registre des pensions	DÉTAILS des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS ET FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU ou les pensionnaires.	ÂGE DES TRICATAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF ?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 16 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu bliques	lors de leur admission à la retraite		NOMBRE	ÂGE	
1	5544	7 avril 1881	Beck, M-L, receveur de coupons	19	65	Veuf . . .	»	»	Age avancé.
2	5545	Id.	Brebant, I -J -D, garde forestier.	24	69	Marié . . .	»	»	Id. . . .
5	5546	Id.	Timant, A-J C-A, receveur des contributions.	18	57	Id . . .	2	16 5	Infirmités . . .
4	5547	Id.	Vanhove, C -F, inspecteur général des contributions	18	68	Célibataire .	»	»	Age avancé . .
5	5548	Id.	Houze, P.-J, conservateur des hypothèques	21	66	Veuf . . .	»	»	Id . . .
6	5549	Id.	Lambert, F -J, garde forestier.	19	62	Marié . . .	1	17	Infirmités . . .
7	5550	Id.	Deneff, J -F -P, receveur des contributions	18	65	Id . . .	»	»	Age avancé . .
8	5551	Id.	Brouet, L, brigadier des douanes	27	65	Id. . . .	»	»	Id. . . .
9	5552	Id.	Bodson, E E, id.	19	65	Veuf . . .	4	15 13 12 10	Id. . . .
10	5555	Id.	Dierckx, A., id.	25	55	Marié . . .	4	6 5 5 1	Infirmités . . .
11	5554	Id.	Bastin, P.-J, id.	19	56	Veuf . . .	»	»	Id. . . .
12	5555	18 mai	Squelart, A -F. J, sous-brigadier des douanes.	19	59	Marié . . .	»	»	Id
15	5556	7 avril	Minjol, L -J, id.	25	60	Id	»	»	Id.
14	5557	Id.	Van Leecke, A -A, id	25	62	Célibataire .	»	»	Id.
15	5558	Id.	Boedt, D -J., id	20	64	Marié . . .	»	»	Id.
16	5559	Id.	Thys, dit Thys, J, préposé des douanes	28	66	Id	»	»	Age avancé . .
17	5560	Id.	Steenkiste, J, id	19	67	Id	»	»	Id.
18	5561	Id.	Keikhofs, J -M, id.	22	55	Veuf	»	»	Infirmités . . .
19	5562	Id.	Biard, J -J, id.	25	60	Marié . . .	3	9 5 1	Id.
20	5563	Id.	Opsteyn, P, id	27	57	Id.	2	14 2	Id.
21	5564	Id.	Pladys, H -A, id	20	56	Id	2	8 5	Id.
22	5565	Id.	Denly, A -J, id	19	58	Célibataire .	»	»	Id
23	5566	Id.	Segheis, F.-B id	25	62	Marié . . .	»	»	Id.
24	5567	Id.	Marteau, J -L., contrôleur des douanes	19	65	Veuf	2	17 14	Age avancé . .
25	5568	Id.	Tingallez, F.-G., receveur des contributions.	24	65	Marié . . .	»	»	Id.
26	5569	Id.	Robert, J.-B, id.	22	71	Id	»	»	Id.
27	5570	18 mai	Desmet, P.-A, id	21	71	Id	»	»	Id.
28	5571	7 avril	Vandercammen, J, brigadier des douanes.	19	61	Id	1	15	Infirmités . . .

POUR L'EXERCICE 1883.

du 1^{er} janvier au 31 décembre 1881.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années	BASIS DES PENSIONS.				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1814, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Ann. Mois Jours	Ann. Mois Jours	Ann. Mois. Jours	Ann. Mois Jours.	Francs				
1,400	7 10 "	16 10 "	7 8 "	52 4 "	727	1 ^{er} janv 1881.	"	
275	44 8 "	"	"	44 9 "	185	Id.	15	Maximum.
6,772	12 5 "	26 7 "	"	59 " "	5,500	Id.	15	Id.
9,000	"	49 9 "	"	49 9 "	5,000	Id.	15	Id.
15,055	"	44 5 "	"	44 5 "	5,500	1 ^{er} févr. 1881.	15	Id.
715	51 9 "	"	7 4 "	59 1 "	476	Id.	15	Id.
5,801	2 1 "	45 2 "	"	47 5 "	2,554	Id.	15	Id.
1,445	57 2 "	"	"	57 2 "	965	1 ^{er} mars 1881.	15	Id.
1,550	35 11 "	"	7 9 "	41 8 "	1,055	Id.	15	
1,550	29 10 "	"	"	29 10 "	840	Id.	"	
1,550	51 " "	"	5 " "	54 " "	945	Id.	"	
1,200	20 5 "	"	11 5 "	51 8 "	655	Id.	"	Id.
1,200	57 5 "	"	"	57 5 "	800	Id.	15	
1,200	29 6 "	"	"	29 6 "	645	Id.	"	Id.
1,200	55 " 26	"	7 6 4	42 7 "	800	Id.	15	Id.
1,100	57 " "	"	"	57 " "	755	Id.	15	Id.
1,100	54 6 "	"	8 " "	42 6 "	755	Id.	15	
1,000	10 2 "	"	"	10 2 "	184	Id.	"	Id.
1,100	57 5 "	"	"	57 5 "	755	Id.	15	
1,000	10 2 "	"	"	10 2 "	184	Id.	"	
1,100	28 1 "	"	5 " "	51 1 "	612	Id.	"	
1,100	55 " "	"	5 9 "	56 9 "	735	Id.	"	
1,100	56 7 "	"	"	56 7 "	751	Id.	"	
5,405	41 11 10	"	6 2 11	48 2 "	2,270	Id.	15	Id.
5,147	15 1 "	27 2 "	"	40 5 "	2,065	Id.	"	
1,651	28 6 19	12 7 "	5 8 11	46 10 "	1,087	Id.	15	Id.
5,985	"	56 9 "	5 5 "	40 2 "	2,462	Id.	"	
1,550	36 4 12	"	5 8 18	42 1 "	1,055	Id.	15	Id.

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

NUMÉROS d'ordre	du registre des pensions	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT Les pensions	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS ET FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU ou Les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou veuf, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants au 1 ^{er} janvier de l'année de la mort de l'ancien titulaire.		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				Ans de leur âge au 1 ^{er} jan- vier de l'année de leur mort	Ans de leur admission à la retraite		Nombre.	ÂGE	
29	5372	7 avril 1881.	Coemeck, L.-G.-J., brigadier des douanes.	21	57	Marié . . .	2	12	Accident . .
50	5375	Id.	Goethals, C.-J., receveur des contributions.	24	67	Veuf . . .	»	»	Age avancé . .
51	5374	Id.	Pierlot, J.-B., garde forestier . . .	42	69	Célibataire .	»	»	Infirmités . .
52	5373	Id.	Joly, J.-B.-J., vérificateur des douanes.	19	66	Marié . . .	»	»	Age avancé . .
53	5376	Id.	Fally, A.-J., géomètre du cadastre.	20	60	Id. . . .	»	»	Infirmités . .
54	5377	Id.	Hamet, J.-J. brigadier forestier . .	55	65	Id. . . .	2	16 15	Id. . . .
55	5378	Id.	Mertens, J.-C. commis aux écritures	21	65	Id. . . .	»	»	Age avancé . .
56	5379	Id.	Lambert, J.-J.-H. brigadier des douanes.	19	65	Id. . . .	»	»	Id. . . .
57	5380	Id.	Mahieu, A.-F., brigadier des douanes.	20	67	Veuf . . .	»	»	Id. . . .
58	5381	Id.	Courlet, P.-J., brigadier des douanes.	20	65	Id. . . .	»	»	Id. . . .
59	5382	Id.	Morau, J.-B., garde forestier . . .	27	68	Marié . . .	»	»	Id. . . .
40	5385	Id.	Somers, E.-G.-C., vérificateur des douanes.	19	56	Célibataire .	»	»	Infirmités . .
41	5384	Id.	Ledoux, C.-J., brigadier des douanes.	27	65	Marié . . .	2	15 10	Id. . . .
42	5385	Id.	Guyot, H.-J., sous-brigadier des douanes.	22	58	Id. . . .	»	»	Id. . . .
43	5386	Id.	Goutsmat, C.-E.-F. préposé des douanes.	19	61	Id. . . .	»	»	Id. . . .
44	5387	Id.	Heynse, P.-F., préposé des douanes.	24	65	Célibataire .	»	»	Id. . . .
45	5388	18 mai 1881 . .	Galand, A., receveur des contributions.	50	65	Marié . . .	»	»	Age avancé . .
46	5389	21 juillet 1881 .	Mergeay, R.-J., garde forestier . .	19	66	Id. . . .	3	16 11 5	Id. . . .
47	5390	Id.	Declot, J. J., préposé des douanes.	41	62	Id. . . .	»	»	Infirmités . .
48	5391	Id.	Charbo, I.-B., receveur des contributions.	20	65	Id. . . .	»	»	Id. . . .
49	5392	Id.	Geerineckx, J., receveur des contributions.	21	58	Id. . . .	»	»	Id. . . .
50	5393	Id.	Peit, P.-J., timbreur	19	70	Id. . . .	»	»	Age avancé . .
51	5394	Id.	De Ghens, C.-A.-T.-P., receveur du timbre.	25	55	Célibataire .	»	»	Infirmités . .
52	5395	Id.	Loost, dit L'host, A.-J., garde forestier.	19	62	Marié . . .	»	»	Id. . . .
53	5396	Id.	Huberty, J.-B. contrôleur des contributions.	25	69	Id. . . .	»	»	Age avancé . .
54	5397	Id.	Lavillé, A., receveur des contributions.	55	71	Id. . . .	»	»	Id. . . .
55	5398	Id.	Van den Abeele, B.-T., brigadier des douanes.	29	62	Veuf . . .	»	»	Infirmités . .
56	5399	Id.	Terrant, L.-X.-J., brigadier des douanes.	18	66	Marié . . .	1	12	Age avancé . .
57	5400	Id.	Schwontz, F. J.-D., receveur des contributions en disponibilité.	25	59	Id. . . .	»	»	Infirmités . .
58	5401	Id.	Verbrugghen, P.-C., commis des accusés.	19	65	Id. . . .	2	17 15	Id. . . .
59	5402	Id.	Ernould, C. J., brigadier des douanes.	21	62	Id. . . .	1	11	Id. . . .
60	5403	Id.	Lemaire, L., brigadier des douanes.	21	59	Id. . . .	»	»	Id. . . .
61	5404	Id.	Roty, P.-J., sous-brigadier des douanes.	21	67	Id. . . .	»	»	Age avancé . .

POUR L'EXERCICE 1885.

TRAITEMENT moyen des 3 dernières années	BASIS DES PENSIONS.				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS	SEDMENAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs	Ans Mois. Jours	Ans Mois Jours.	Ans. Mois. Jours	Ans Mois Jours.	Francs.			
1,550	54 4 "	"	"	54 4 "	1,055	1 ^{er} mars 1881	5, 9 et 15	Accident et maximum.
6,750	"	45 1 "	"	45 1 "	5,500	Id.	15	Maximum.
715	26 9 "	"	"	26 9 "	547	Id.	"	
2,100	27 " "	11 7 "	8 8 "	47 5 "	1,400	Id.	15	Id.
2,800	"	40 5 "	"	40 5 "	1,741	Id.	59	
770	29 10 "	"	"	29 10 "	417	Id.	"	
2,500	29 5 "	15 10 "	"	45 1 "	1,555	Id.	15	Id.
1,552	51 8 25	"	7 9 5	59 6 "	1,021	Id.	15	Id.
1,550	54 5 "	"	9 11 "	44 2 "	1,055	Id.	15	Id.
1,550	44 5 "	"	"	44 5 "	1,055	Id.	15	Id.
720	59 5 "	"	"	59 5 "	515	Id.	15	Id.
5,150	"	57 10 "	"	57 10 "	1,855	Id.	59	
1,550	56 9 "	"	"	56 9 "	1,055	Id.	15	Id.
1,515	55 4 "	"	"	55 4 "	975	Id.	"	
1,100	56 8 "	"	5 10 "	42 6 "	755	Id.	15	Id.
1,100	58 8 "	"	"	58 8 "	755	Id.	15	Id.
2,880	19 4 "	14 8 "	"	54 " "	1,662	Id.	"	
770	50 1 17	"	8 " 15	58 2 "	515	1 ^{er} avril 1881,	15	Id.
1,100	20 5 "	"	"	20 5 "	408	Id.	"	
5,220	"	42 9 "	"	42 9 "	2,117	Id.	"	
5,251	12 5 "	24 4 "	"	57 2 "	1,970	Id.	"	
1,700	"	24 " "	17 8 "	41 8 "	1,089	Id.	"	
4,550	"	50 2 "	"	50 2 "	2,111	1 ^{er} mai 1881.	"	
495	56 11 "	"	7 " "	45 11 "	550	Id.	15	Id.
4,200	8 5 "	52 10 "	4 4 "	45 7 "	2,800	Id.	15	Id.
2,511	24 5 "	15 6 "	"	57 9 "	1,498	Id.	"	
1,550	52 8 "	"	"	52 8 "	920	Id.	"	
1,550	40 9 "	"	7 2 "	47 11 "	1,055	Id.	59 et 15	Id.
1,855	20 9 "	4 " "	"	24 9 "	804	1 ^{er} juin 1881.	59	Id.
1,650	52 11 "	"	7 5 "	40 2 "	1,100	Id.	15	
1,550	40 5 "	"	"	40 5 "	1,055	Id.	15	Id.
1,550	57 11 "	"	"	57 11 "	1,055	Id.	15	Id.
1,200	45 11 "	"	"	45 11 "	800	Id.	15	

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

D ORDRE	NUMÉROS du registre des pensions	DATES des ARRÊTÉS QUI COMPTENT les pensions.	NOMS, INITIALS DES PRÉNOMS ET FONCTIONS REMPLEES EN DERNIER LIEU ou les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUVES?	S'ils sont mariés ou VEUVES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSIS DE L'ADMISSION à la retraite
				lors de leur entrée dans les fonctions ou biens	lors de leur admission à la retraite.		NOMBRE	ÂGE	
62	5405	21 juillet 1881.	Lison, P. E., préposé des douanes.	52	65	Marié . . .	0	0	Age avancé .
63	5406	Id	Vandezande, D.-A., id . . .	19	60	Veuf . . .	0	0	Infirmités . .
64	5407	Id	Binon, F.-H., receveur des contribu- tions.	27	69	Marié . . .	0	0	Age avancé .
65	5408	Id.	Trialans, J. A.-H., second commis de direction	26	65	Id. . . .	0	0	Id. . . .
66	5409	Id.	Vandenabeele, B.-L., brigadier des douanes.	19	65	Id. . . .	0	0	Id. . . .
67	5410	Id	Defgnce, I.-J., brigadier forestier	27	68	Id. . . .	0	0	Id. . . .
68	5411	Id.	Balleux, N.-J., garde forestier . . .	49	77	Id. . . .	0	0	Infirmités . .
69	5412	Id	Fostroy, X.-J., géomètre du cadastre	19	67	Id. . . .	0	0	Age avancé .
70	5415	Id.	Hubert, L., contrôleur du cadastre	21	57	Id. . . .	0	0	Id. . . .
71	5414	Id	Delmelle, E. Q. J., receveur des contributions	21	59	Id. . . .	0	0	Infirmités . .
72	5415	Id.	Liénaid, P., sous-brigadier des douanes	17	68	Id. . . .	0	0	Age avancé .
73	5416	25 sept. 1881.	Dubuy, J.-B.-J., commis des ac- cises	19	62	Id. . . .	0	0	Infirmités . .
74	5417	Id.	Ludevig, C., contrôleur des douanes.	18	67	Veuf . . .	0	0	Age avancé .
75	5418	29 oct. 1881.	Reul, J.-J.-G., receveur des contri- butions	21	61	Id. . . .	0	0	Infirmités . .
76	5419	25 sept 1881	Houssin, P.-F., brigad. des douanes	22	59	Marié . . .	0	0	Id. . . .
77	5420	Id.	Verhaeghe, A.-F., prép. des douanes.	19	40	Célibataire .	0	0	Id. . . .
78	5421	Id.	Smeets, G.-J.-B., contrôleur des douanes.	51	69	Marié . . .	1	11	Age avancé .
79	5422	Id.	Dutordoir, P.-A., receveur des ac- cises	55	69	Id. . . .	0	0	Id. . . .
80	5425	29 oct. 1881.	Bierniet, dit Bernier, J.-L., garde forestier	19	65	Id. . . .	1	9	Infirmités . .
81	5424	25 sept. 1881	Moi eau, L.-L., receveur des contri- butions.	18	65	Id. . . .	4	8 7 5 1	Id. . . .
82	5425	Id	Bouvy, F.-J., garde forestier . . .	24	65	Veuf . . .	0	0	Age avancé .
83	5426	Id	Navet, J.-N., brigadier des douanes.	25	57	Marié . . .	5	17 12 9	Infirmités . .
84	5427	Id	Naert, C.-L., id . . .	27	66	Id. . . .	2	15 6	Age avancé .
85	5428	29 oct 1881	Debacker, J.-F., prép. des douanes.	19	60	Id. . . .	0	0	Infirmités . .
86	5429	25 sept. 1881	De Smedt, C., id . . .	24	61	Id. . . .	0	0	Id. . . .
87	5450	29 oct 1881.	Hanus, H., receveur des contribu- tions	51	51	Célibataire .	0	0	Id. . . .
88	5451	25 sept 1881.	Bonneville, N.-J., receveur des contributions	27	69	Veuf . . .	0	0	Age avancé .
89	5452	Id	Roubens, C. L., lieutenant des douanes	27	67	Célibataire	0	0	Id. . . .
90	5453	Id.	Hamoir, A.-J., lieutenant des douanes.	21	67	Marié . . .	0	0	Id. . . .
91	5454	Id	Fiers, F., préposé des douanes . . .	21	58	Id. . . .	0	0	Infirmités . .
92	5455	Id	Deroulez, E.-A.-J., id . . .	19	60	Célibataire .	0	0	Id. . . .
93	5456	Id	Kerap, A.-E.-A., id . . .	19	61	Marié . . .	0	0	Id. . . .
94	5457	Id.	Barbiaux, J.-J., garde forestier . . .	41	69	Id. . . .	0	0	Id. . . .

POUR L'EXERCICE 1883.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	BASIS DES PENSIONS.							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs			
1,100	55 4 "	"	"	55 4 "	606	1 ^{er} juin 1881.	"	
1,100	52 2 "	"	7 4 "	59 6 "	755	Id.	15	Maximum.
6,750	"	41 11 "	"	41 11 "	3,500	Id.	15	Id.
2,600	"	59 " "	"	59 " "	1,560	Id.	"	
1,550	58 11 "	"	6 11 "	45 10 "	1,055	Id.	15	Id.
1,100	41 4 "	"	"	41 4 "	755	Id.	15	Id.
110	27 4 "	"	"	27 4 "	55	Id.	14	Minimum.
2,650	"	45 11 "	"	45 11 "	1,766	Id.	15	Maximum.
3,600	"	56 2 "	"	56 2 "	2,005	Id.	"	
2,317	"	57 6 "	"	57 6 "	1,356	Id.	"	
1,200	45 5 14	"	5 " 16	48 4 "	800	Id.	15	Id.
1,300	18 7 "	"	7 9 "	26 4 "	594	1 ^{er} juillet 1881.	"	
4,640	25 4 "	25 2 "	"	48 6 "	3,095	Id.	15 et 59	Id.
2,260	20 4 "	20 5 "	"	40 7 "	1,506	Id.	15	Id.
1,550	57 6 "	"	"	57 6 "	1,055	Id.	15	Id.
1,100	14 9 "	"	5 5 "	20 " "	585	Id.	"	
4,200	57 11 "	"	"	57 11 "	2,800	1 ^{er} août 1881.	15	Id.
6,504	"	56 2 "	"	56 2 "	3,500	Id.	15	Id.
522	35 4 "	"	7 9 "	43 1 "	548	Id.	15	Id.
2,479	28 3 "	9 8 "	5 8 "	41 7 "	1,652	Id.	15	Id.
440	41 6 "	"	"	41 6 "	295	1 ^{er} sept. 1881.	15	Id.
1,550	55 6 "	"	"	55 6 "	944	Id.	"	
1,950	58 9 "	"	"	58 9 "	1,500	Id.	"	
1,100	28 9 "	"	7 5 "	36 2 "	700	Id.	"	
1,100	57 3 "	"	"	37 5 "	755	Id.	15	Id.
1,951	"	20 " "	"	20 " "	600	Id.	"	
6,855	"	42 6 "	"	42 6 "	3,500	Id.	15	Id.
2,283	59 11 "	"	"	59 11 "	1,522	Id.	15	Id.
2,060	46 2 "	"	"	46 2 "	1,375	Id.	15	Id.
1,100	57 2 "	"	"	57 2 "	755	Id.	15	Id.
1,100	55 5 "	"	7 6 "	40 9 "	755	Id.	15	Id.
1,100	51 1 "	"	7 4 "	58 5 "	755	Id.	15	Id.
440	27 3 "	"	"	27 3 "	218	Id.	"	

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

NUMÉROS D'ORDRE	Du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFERMENT les pensions.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS ET FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFS?	S'ils sont mariés ou veufs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite.		total	âgés	
95	5458	29 octobre 1881.	Van Wilder, F., prép. de douanes.	21	57	Célibataire .	»	»	Infirmités . .
96	5459	23 sept. 1881.	Cordier, C.-L., contrôleur du cadastre	21	60	Id. . . .	»	»	Id. . . .
97	5440	21 déc. 1881.	Jeansein, C.-J., receveur de l'enregistrement.	26	65	Marié . . .	»	»	Age avancé . .
98	5441	Id.	Dardenne, J.-A., receveur des contributions.	22	59	Veuf	»	»	Infirmités . .
99	5442	Id.	Lefevre, C.-F., commis des accises.	21	46	Marié . . .	1	9	Id. . . .
100	5445	Id.	Dassy, A., id.	23	53	Célibataire .	»	»	Id. . . .
101	5444	3 février 1882.	Juen, J.-C.-C., commis aux écrit.	21	53	Marié . . .	»	»	Id. . . .
102	5445	21 déc. 1881.	Deckers, H.-J., brig. des douanes.	19	61	Id.	5	15 11 9	Id. . . .
105	5446	Id.	Colin, J.-J., sous-brigadier des douanes.	26	66	Id.	»	»	Age avancé . .
104	5448	Id.	Deschryver, A.-E.-E., receveur des contributions.	18	69	Id.	»	»	Id. . . .
105	5449	Id.	Thiery, P.-V.-S., commis aux écritures.	19	62	Veuf	»	»	Infirmités . .
106	5450	Id.	Peeters, H.-D., receveur des contributions.	16	65	Célibataire .	»	»	Age avancé . .
107	5451	5 février 1882.	Deconinck, F.-G., receveur des contributions.	21	68	Marié . . .	»	»	Id. . . .
108	5452	21 déc. 1881.	Schyns, S., garde forestier . . .	19	49	Id.	»	»	Infirmités . .
109	5455	Id.	Brandt, C.-G.-A., commis des accises.	20	69	Id.	»	»	Age avancé . .
110	5454	Id.	Mulliez, P.-J., brig. des douanes.	21	50	Id.	5	10 8 6	Accident . . .
111	5455	Id.	Petitjean, E., id.	24	54	Id.	1	15	Infirmités . .
112	5456	5 février 1882.	Van Straelen, J.-F., garde forestier.	22	72	Id.	»	»	Age avancé . .
115	5457	Id.	Rogier, J.-J., receveur des contributions.	28	69	Célibataire .	»	»	Id. . . .
114	5458	Id.	Delleuse, J.-J., sous-brigadier des douanes.	19	65	Marié . . .	»	»	Id. . . .
115	5459	21 déc. 1881.	Tonneau, P.-J., brig. des douanes.	20	61	Id.	1	9	Infirmités . .
116	5460	Id.	Sterpenich, S., id.	22	60	Id.	5	17 14 12	Id. . . .
117	5461	Id.	Michiels, I.-F., prép. des douanes.	21	55	Célibataire .	»	»	Accident . . .
118	5462	5 février 1882.	Bultiau w, H.-L., id.	19	54	Veuf	4	17 16 15 6	Infirmités . .
119	5465	Id.	Verhaeghe, C.-L., id.	19	64	Marié . . .	»	»	Id. . . .
120	5464	Id.	Hosemans, J.-F., receveur des contributions.	22	62	Veuf	»	»	Id. . . .

POUR L'EXERCICE 1885.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1814, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	BASES DES PENSIONS.							
	ACTIFS.	SÉJOURNEMENTS.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs. 1,100	Ans. Mois. Jours. 26 9 29	" " " "	8 2 1	35 " "	Francs. 674	1 ^{er} sept. 1881.	"	
4,200	"	38 11 "	"	38 11 "	2,514	Id.	"	
7,500	"	38 8 "	"	38 8 "	3,500	1 ^{er} oct. 1881.	13	Maximum.
2,569	15 3 "	22 2 "	"	37 5 "	1,464	Id.	"	
1,500	16 1 "	"	8 2 "	24 3 "	545	Id.	"	
1,650	30 1 "	"	"	30 1 "	902	Id.	"	
2,500	11 7 3	22 11 27	"	34 7 "	1,298	Id.	"	
1,550	33 1 "	"	7 4 "	40 5 "	1,035	Id.	13	Id.
1,200	40 1 "	"	"	40 1 "	800	Id.	15	Id.
5,339	"	37 8 "	12 7 "	50 3 "	3,500	Id.	59 et 15	Id.
2,650	31 11 "	2 3 "	7 5 "	41 7 "	1,766	Id.	13	Id.
4,866	"	48 3 "	"	48 3 "	3,244	Id.	13	Id.
2,351	34 2 "	12 5 "	"	46 7 "	1,567	1 ^{er} déc. 1881.	15	Id.
165	15 7 "	"	5 " "	20 7 "	82	Id.	"	
1,650	36 4 "	"	6 1 "	42 5 "	1,100	Id.	15	Id.
1,550	29 7 "	"	"	29 7 "	975	Id.	5 et 9	Accident.
1,550	30 5 "	"	"	30 5 "	832	Id.	"	
165	33 7 "	"	5 6 "	39 1 "	110	Id.	15	Maximum.
2,000	25 7 "	17 11 "	"	41 6 "	1,333	Id.	15	Id.
1,200	31 5 "	"	7 6 "	38 9 "	800	Id.	15	Id.
1,550	32 8 "	"	6 " "	38 8 "	1,035	Id.	15	Id.
1,550	37 8 "	"	"	37 8 "	1,035	Id.	15	Id.
1,100	15 7 "	"	"	15 7 "	420	Id.	5 et 9	Accident.
1,100	20 5 "	"	8 1 "	28 6 "	733	Id.	59 et 15	Maximum.
1,100	35 10 "	"	7 9 "	43 7 "	733	Id.	15	Id.
3,025	"	30 " 10	"	30 10 "	1,855	Id.	"	
					152,578			

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

2° Extinctions des pensions de retraite qui ont été constatées pendant l'année 1884.

NUMÉRO D'ORDRE	ÂGE des pensionnaires		DATES		DUREE des pensions	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'admission à la pension	lors de leur décès	de l'entrée en jouissance des pensions	à partir desquelles les pensions se sont éteintes				
1	65	67	1 mars 1879.	31 janvier 1881.	Ans 1 Mois 11	Décès	Francs. 672	Veuve.
2	52	70	1 juillet 1865	31 dec 1880	17 6	Id.	427	Id.
3	66	72	1 juin 1875.	Id.	5 7	Id.	666	Id.
4	45	49	1 mars 1877.	Id.	5 10	Id.	365	Id.
5	45	60	1 juin 1864.	30 nov. 1880	16 6	Id.	541	"
6	65	85	1 janvier 1865.	28 février 1881.	18 2	Id.	3,500	Veuve
7	65	86	1 déc. 1859.	30 nov. 1880	21 "	Id.	505	"
8	57	66	1 sept 1871.	Id.	9 5	Id.	924	"
9	67	69	1 mai 1879	31 déc 1880	1 8	Id.	3,500	Veuve.
10	65	69	1 nov. 1876	30 nov. 1880.	4 1	Id.	1,705	"
11	62	76	1 juin 1867	Id.	15 6	Id.	651	Veuve.
12	56	85	1 mars 1854.	31 dec 1880	26 10	Id.	521	"
13	63	87	1 février 1857.	31 oct 1880	25 9	Id.	431	Veuve.
14	65	68	1 dec 1877	31 dec 1880	5 1	Id.	772	Id.
15	65	77	1 juin 1869.	30 nov. 1880.	11 6	Id.	955	"
16	70	82	1 juillet 1869	31 dec 1880	11 6	Id.	984	"
17	57	67	1 dec. 1870.	31 dec 1880.	10 1	Id.	695	"
18	58	76	1 janvier 1865	30 nov. 1880.	17 10	Id.	600	"
19	59	62	1 avril 1878.	31 oct. 1880.	2 7	Id.	1,556	Veuve.
20	71	78	1 juin 1874.	30 nov. 1880.	6 6	Id.	2,586	"
21	68	76	1 août 1872.	31 dec 1880.	8 5	Id.	1,166	"
22	60	85	1 juillet 1858.	31 janvier 1881.	22 7	Id.	564	"
23	64	85	1 mars 1862	Id.	18 11	Id.	525	Veuve
24	65	77	1 mars 1869	Id.	11 11	Id.	611	Id.
25	56	69	1 janvier 1868.	31 dec 1880.	15 "	Id.	576	"
26	65	75	1 juin 1869.	Id.	11 7	Id.	650	"
27	70	76	1 sept. 1874.	31 oct. 1880.	6 2	Id.	955	"
28	61	65	1 juin 1878.	31 mars 1880.	1 10	Id.	198	"
29	65	67	1 janvier 1879.	28 février 1881.	2 2	Id.	1,087	"
30	74	74	1 déc 1880.	31 dec. 1880	0 1	Id.	580	Veuve.
31	71	88	1 avril 1865.	31 août 1880.	17 5	Id.	590	"
32	68	76	1 août 1872	31 juillet 1880.	8 "	Id.	255	Veuve
33	55	72	1 mars 1862.	30 nov 1880.	18 9	Id.	510	"
34	55	76	1 février 1858	Id.	22 10	Id.	358	"

POUR L'EXERCICE 1883.

NUMÉRO D'ORDRE.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensionn.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensionn.	MONTANT des pensionn.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée ou jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
55	54	80	1 février 1855.	31 déc. 1880.	Ans. Mois. 25 11	Décès.	Francs. 517	"
56	70	82	1 juin 1869.	31 janvier 1881.	11 8	Id.	2,519	"
57	65	65	1 mai 1880.	31 août 1880.	0 4	Id.	293	Veuve.
58	67	67	1 déc. 1880.	28 février 1881.	0 5	Id.	427	"
59	66	79	1 janvier 1868.	31 mars 1881.	13 5	Id.	920	Veuve.
40	59	71	1 mars 1869.	28 février 1881.	12 "	Id.	953	Id.
41	55	70	1 janvier 1866.	31 janvier 1881.	15 1	Id.	617	Id.
42	66	78	1 juillet 1869.	Id.	11 7	Id.	5,500	Id.
45	61	85	1 sep. 1859.	30 avril 1881.	21 8	Id.	550	"
44	64	74	1 mars 1870.	28 février 1880.	10 "	Id.	666	Veuve.
45	59	74	1 déc. 1865.	31 mars 1881.	15 4	Id.	950	Id.
46	41	68	1 juillet 1854.	31 mai 1881.	26 11	Id.	190	"
47	67	71	1 janvier 1877.	Id.	4 5	Id.	1,274	"
48	67	81	1 février 1867.	31 mars 1881.	14 2	Id.	962	"
49	64	64	1 déc. 1880.	Id.	0 4	Id.	755	Veuve.
50	48	85	1 octobre 1845.	31 janvier 1881.	35 4	Id.	704	"
51	57	80	1 juillet 1858.	Id.	22 7	Id.	745	"
52	55	69	1 juin 1867.	28 février 1881.	15 9	Id.	575	Veuve.
53	59	74	1 avril 1866.	31 mars 1881.	15 "	Id.	875	"
54	58	70	1 mars 1869.	Id.	12 1	Id.	955	Veuve.
55	59	60	1 sept. 1880.	Id.	0 7	Id.	562	Id.
56	65	70	1 mars 1876.	30 avril 1880.	5 2	Id.	1,786	"
57	65	66	1 janvier 1880.	31 janvier 1880.	1 1	Id.	800	Veuve.
58	65	66	1 mars 1880.	Id.	0 11	Id.	678	Id.
59	65	75	1 mars 1875.	30 nov. 1880.	7 9	Id.	755	"
60	60	76	1 juin 1865.	30 avril 1881.	15 11	Id.	692	Veuve.
61	57	72	1 mai 1866.	28 février 1881.	14 10	Id.	805	"
62	65	79	1 janvier 1865.	30 avril 1881.	16 4	Id.	414	"
65	65	76	1 juin 1870.	Id.	10 11	Id.	466	Veuve.
64	65	77	1 janvier 1869.	31 mars 1881.	12 5	Id.	1,555	Id.
65	57	75	1 juillet 1865.	31 mai 1881.	15 11	Id.	855	"
66	60	74	1 janvier 1867.	31 janvier 1881.	14 1	Id.	655	"
67	65	72	1 juin 1874.	28 février 1881.	6 9	Id.	666	"
68	62	74	1 mars 1869.	31 janvier 1881.	11 11	Id.	666	"
69	60	71	1 mars 1870.	28 février 1881.	11 "	Id.	726	Veuve.
70	66	79	1 février 1868.	30 avril 1881.	15 5	Id.	2,694	"
71	61	69	1 août 1872.	30 juin 1880.	7 11	Id.	955	Veuve.

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

NOMBRE D'OBJETS.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?
	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
72	70	70	1 juillet 1875.	30 avril 1881.	Ans. Mois 5 10	Décès.	Francs. 5,500	Veuve.
73	66	73	1 mars 1874.	28 février 1881.	7 "	Id.	955	Id.
74	58	72	1 avril 1867.	Id.	15 11	Id.	810	"
75	59	68	1 avril 1872.	Id.	8 11	Id.	666	Veuve.
76	41	70	1 juin 1852.	30 nov. 1880.	28 6	Id.	560	"
77	65	69	1 sept. 1876.	31 janv. 1881.	4 5	Id.	5,500	"
78	58	90	1 mars 1849.	31 mars. 1881.	32 1	Id.	746	Veuve.
79	68	78	1 août 1871.	28 février 1881.	9 7	Id.	666	"
80	51	86	1 février 1847.	31 juillet 1881.	34 6	Id.	604	"
81	50	80	1 août 1851.	30 juin 1881.	29 11	Id.	512	"
82	43	72	1 oct. 1852.	31 juillet 1881.	28 10	Id.	264	"
83	57	81	1 mai 1856.	31 janvier 1880.	23 9	Id.	510	Veuve.
84	59	84	1 sept. 1856.	30 juin 1881.	24 10	Id.	3,500	Id.
85	59	64	1 déc. 1856.	31 mai 1881.	24 6	Id.	257	"
86	56	79	1 février 1858.	30 juin 1881.	23 5	Id.	622	"
87	48	70	1 mars 1859.	30 avril 1881.	22 2	Id.	558	Veuve.
88	60	81	1 mars 1860.	Id.	21 2	Id.	426	"
89	62	83	1 mai 1860.	31 juillet 1881.	21 3	Id.	1,118	"
90	60	81	1 déc. 1860.	31 mai 1881.	20 6	Id.	785	"
91	57	76	1 déc. 1861.	31 mars 1881.	19 4	Id.	490	"
92	60	77	1 juin 1864.	30 avril 1881.	16 11	Id.	605	Veuve.
93	70	85	1 avril 1865.	Id.	15 1	Id.	456	"
94	59	74	1 avril 1866.	31 mai 1881.	15 2	Id.	1,910	Veuve.
95	68	83	1 juin 1866.	Id.	15 "	Id.	615	"
96	51	65	1 avril 1867.	31 mars 1881.	14 "	Id.	462	"
97	71	85	1 avril 1867.	31 juillet 1881.	14 4	Id.	5,000	"
98	71	84	1 juin 1867.	30 janv. 1880.	12 8	Id.	5,500	Veuve.
99	70	82	1 janv. 1868.	30 nov. 1879.	11 11	Id.	1,826	"
100	68	81	1 août 1868.	31 mai 1881.	12 10	Id.	815	"
101	65	77	1 mars 1869.	Id.	12 3	Id.	666	Veuve.
102	56	68	1 juin 1869.	Id.	12 "	Id.	650	Id.
103	65	76	1 mars 1870.	30 juin 1881.	11 4	Id.	920	"
104	62	75	1 mars 1871.	31 août 1881.	10 6	Id.	955	"
105	65	75	1 juin 1871.	30 avril 1881.	9 11	Id.	735	"
106	72	81	1 sept. 1872.	31 mai 1881.	8 9	Id.	298	"
107	44	55	1 janvier 1873.	30 juin 1881.	8 6	Id.	447	Veuve.
108	69	77	1 mars 1873.	31 mai 1881.	8 3	Id.	466	"

POUR L'EXERCICE 1883.

N ^o D'ORDRE.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DUREE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES bénéficiaires sont-ils veuf ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée ou jouissance des pensions	à partir desquelles les pensions se sont éteintes				
109	65	71	1 juin 1875.	30 juin 1881.	An. Mois. 8 1	Décès.	Francs. 955	»
110	57	64	1 juin 1874.	31 mai 1881.	7 »	Id.	645	Veuve.
111	65	71	1 mai 1875.	31 août 1881.	6 4	Id.	5,500	Id.
112	65	70	1 mai 1876.	31 mai 1881.	5 1	Id.	684	»
115	65	70	1 janvier 1877.	31 juillet 1881.	4 7	Id.	975	Veuve.
114	66	70	1 nov. 1877.	31 mai 1881.	3 7	Id.	5,500	Id.
115	76	80	1 janvier 1878.	31 juillet 1881.	5 7	Id.	418	»
116	66	69	1 mars 1878.	31 mai 1881.	5 5	Id.	996	»
117	60	62	1 juin 1879.	30 avril 1881.	1 11	Id.	725	Veuve.
118	62	65	1 mars 1880.	31 juillet 1881.	1 5	Id.	1,158	Id.
119	64	65	1 sept. 1880.	30 avril 1881.	0 8	Id.	800	Id.
120	59	68	1 janvier 1855.	31 juillet 1881.	28 7	Id.	225	»
121	54	82	1 oct. 1855.	Id.	27 10	Id.	175	»
122	55	79	1 juin 1855.	30 juin 1881.	26 1	Id.	664	Veuve.
125	45	71	1 mars 1856.	31 août 1881.	25 6	Id.	525	»
124	55	79	1 nov. 1857.	30 sept. 1881.	23 11	Id.	717	»
125	70	92	1 mars 1860.	Id.	21 7	Id.	975	»
126	69	90	1 mars 1861.	31 oct. 1881.	20 8	Id.	922	»
127	61	81	1 mars 1862.	Id.	19 8	Id.	919	»
128	62	81	1 mars 1865.	30 sept. 1881.	18 7	Id.	492	»
129	57	75	1 janvier 1864.	31 mai 1880.	16 5	Id.	526	»
150	62	80	1 juin 1864.	30 nov. 1881.	17 6	Id.	559	Veuve.
151	59	75	1 juillet 1865.	30 sept. 1881.	16 5	Id.	1,215	Id.
152	69	84	1 mai 1866.	31 août 1881.	15 4	Id.	5,457	»
153	68	85	1 déc. 1864.	31 oct. 1881.	16 11	Id.	857	»
154	66	80	7 sept. 1867.	30 sept. 1881.	14 1	Id.	2,248	Veuve.
155	65	79	1 janvier 1868.	30 nov. 1881.	15 11	Id.	920	»
156	67	81	1 mars 1868.	31 oct. 1881.	15 8	Id.	988	Veuve.
157	56	69	1 mars 1869.	31 août 1881.	12 6	Id.	914	Id.
158	70	82	1 mars 1869.	31 juillet 1881.	12 5	Id.	252	»
159	61	70	1 août 1872.	30 sept. 1881.	9 2	Id.	610	Veuve.
140	70	79	1 février 1873.	Id.	8 8	Id.	485	Id.
141	65	74	1 mars 1875.	Id.	8 7	Id.	666	»
142	75	85	1 juin 1875.	31 oct. 1881.	8 5	Id.	555	»
143	67	75	1 sept. 1875.	30 juin 1881.	7 10	Id.	666	Veuve.
144	58	64	1 sept. 1875.	31 mai 1881.	7 9	Id.	658	»
145	65	73	1 mars 1874.	30 nov. 1881.	7 9	Id.	619	»

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1883.

NOMBRE D'ORDRE.	AGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?
	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée ou jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
	Ans.	Ans.			Ans. Mois.			
146	65	75	1 juin 1874	50 nov 1881.	7 6	Décès.	712	•
147	72	79	1 juin 1874.	50 sept. 1881.	7 4	Id.	518	Veuve.
148	59	65	1 déc. 1874.	51 oct. 1880.	5 11	Id.	666	•
149	65	72	1 juin 1875.	50 nov 1881.	6 6	Id.	666	Veuve.
150	56	62	1 sept. 1875.	50 sept. 1881.	6 1	Id.	1,285	Id.
151	65	71	1 sept. 1875.	51 oct. 1881.	6 2	Id.	1,680	Id.
152	65	71	1 déc. 1875.	51 août 1881.	5 9	Id.	3,500	•
155	52	58	1 déc. 1875.	50 sept 1881.	5 10	Id.	968	•
154	65	70	1 juin 1876.	51 août 1881.	5 5	Id.	927	Veuve.
155	69	74	1 déc 1876.	51 oct. 1881.	4 11	Id.	971	•
156	65	70	1 avril 1877.	50 nov. 1881.	4 8	Id.	696	Veuve
157	65	69	25 juillet 1877.	50 sept. 1881.	4 2	Id.	1,182	Id.
158	65	68	1 février 1879.	50 sept. 1881.	2 8	Id.	1,960	Id.
159	66	69	1 mars 1879.	50 sept. 1881.	2 7	Id.	1,016	Id.
160	68	70	1 juin 1879.	50 juin 1881.	2 1	Id.	5,000	•
161	55	54	1 mai 1880.	50 sept. 1881.	1 5	Id.	652	•
162	64	65	1 juin 1880.	51 juillet 1881.	1 2	Id.	1,055	Veuve.
163	70	71	1 sept. 1880.	50 sept. 1881.	1 1	Id.	3,355	•
164	76	77	1 octobre 1880.	50 nov. 1881.	1 2	Id.	5,000	•
165	71	72	1 mars 1881.	50 sept 1881.	0 7	Id.	1,087	Veuve.
166	57	57	1 juin 1881.	51 juillet 1881.	0 2	Id.	2,005	Id.
Totalfr.							175,561	

Montant des extinctions constatées en 1881 sur les pensions accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844, cifr. 175,561

Les extinctions constatées, également en 1881, sur les pensions des fonctionnaires de l'ancienne caisse de retraite, s'élèvent à 567

TOTAL des extinctions de 1881.fr. 176,128

Au 1^{er} janvier 1882, les pensions à servir des fonctionnaires et employés du Département des Finances, étaient defr. 1,998,481

Les pensions à accorder en 1882 (non compris le 1^{er} terme) sont évaluées à 174,000

Et les extinctions, en prenant pour base la moyenne des années 1877 à 1881, à 169,000

5,000

Il en résulte que les pensions à servir au 1^{er} janvier 1883 seront de 2,005,481

On présume que les pensions nouvelles pour 1883 (non compris le crédit de 28,000 francs alloué pour le 1^{er} terme) atteindront 175,000

Et les extinctions. 169,000

6,000

De sorte que les pensions à servir en 1883 comporteront une somme de 2,009,481

Soit en chiffres ronds 2,010,000

III.**BUDGET DES DOTATIONS****POUR L'EXERCICE 1883.**

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Dotations, pour l'exercice 1883, s'élève à 4,847,175 francs. Ce chiffre présente, comparativement à celui du Budget de 1882, une diminution de 82,851 francs résultant, d'une part, d'une réduction de 91,551 francs sur le crédit affecté aux dépenses de la Chambre des Représentants (art. 4), et d'autre part, d'une augmentation de 8,500 francs pour le personnel des bureaux de la Cour des Comptes (art. 6).

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(122)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1885, à la somme de *quatre millions huit cent quarante-sept mille cent soixante-quinze francs* (4,847,175 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1882.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I.				
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	5,500,000 °	°	5,500,000 °
2	Dotations de S. A. R. le comte de Flandre	200,000 °	°	
CHAPITRE II.				
5	Sénat	70,000 °	50,000 °	120,000 °
CHAPITRE III.				
4	Chambre des Représentants	1,000,000 °	°	1,000,000 °
CHAPITRE IV.				
COUR DES COMPTES.				
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750 °	°	227,175 °
6	— du personnel des bureaux	155,225 °	°	
7	Matériel et dépenses diverses	20,000 °	°	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement, et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,200 °	°	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. fr.		4,797,175 °	50,000 °	4,847,175 °

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1882.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

CH. GRAUX.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES DOTATIONS

pour l'exercice 1883.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE IV.						
MEMBRES DE LA COUR.						
5	a.	Traitement du président	1	11,250	70,750	»
	b.	— des conseillers	6	51,000		
	c.	— du greffier	1	8,500		
			8			
PERSONNEL DES BUREAUX.						
6	»	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	47	135,225	135,225	
MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.						
7	»	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparations de meubles, entretien de l'hôtel, etc.			20,000	»
PENSIONS.						
8	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement, et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse			1,200	»
TOTAL						fr.

DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
70,750	•	70,750	70,750	•	•	
133,225	•	133,225	126,725	8,500	•	
20,000	•	20,000	20,000	•	•	
1,200	•	1,200	1,200	•	•	
227,175	•	227,175	218,675	8,500	•	
AUGMENTATION fr				8,500		

ANNEXE AU BUDGET DES DOTATIONS

POUR L'EXERCICE 1883.

PENSIONS.

SITUATION GÉNÉRALE.

Il y avait à servir, au 1 ^{er} janvier 1881, cinq pensions s'élevant ensemble à. fr.	16,140 »
Trois pensions se sont éteintes pendant l'année.	12,141 »
Il y a donc à servir (<i>voir</i> annexe n° 9 au Budget de la Dette publique) au 1 ^{er} janvier 1882, deux pensions s'élevant ensemble à. fr.	<hr/> 3,999 » <hr/>

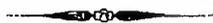
IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1885.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés pour l'exercice 1885 s'élèvent à fr.	16,051,411	»
— alloués — 1882 — à .	15,746,475	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . . fr.	504.938	»
	<hr/>	

Sept chapitres présentent des modifications.

CHAPITRE II.

Le crédit de l'article 8 est augmenté d'une somme de 5,000 francs et celui de l'article 10 est augmenté de 5,550 francs, afin de pouvoir allouer aux secrétaires et employés des parquets, ainsi qu'aux messagers, un traitement calculé d'après leurs années de service dans les limites de l'arrêté qui a établi le minimum et le maximum de de leurs traitements.

D'autre part le crédit de l'article 9 est diminué d'une somme de 8,500 francs qui avait été demandée en 1882 pour compléter le mobilier des cours d'appel par suite de la création de nouvelles chambres.

Soit au chapitre II une diminution de . . fr.	1,970	»	»
-----------------------------------------------	-------	---	---

CHAPITRE IV.

Le chiffre du crédit non limitatif inscrit à l'article 16 pour frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police n'est pas en rapport avec les dépenses auxquelles il a fallu pourvoir pendant les dernières années et dont le chiffre a constamment augmenté.

Pour établir des prévisions plus exactes en tenant compte des résultats des années précédentes, il y a lieu de porter ce crédit au chiffre de 1,500,000 francs soit une augmentation de . .	»	545,000	»
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---	---------	---

A REPORTER. . . . fr.	1,970	»	545,000	»
-----------------------	-------	---	---------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	En moins, —		En plus, —
REPORT . . . fr.	4-970	»	545,000 »

CHAPITRE V.

Le crédit de l'article 48 est réduit à 155,000 francs. D'après les prévisions une somme de 120,000 francs paraît suffisante pour les subsides qui pourront être demandés en 1885.

Soit au chapitre V une diminution de . . . 40,000 » »

CHAPITRE VII.

Le libellé des articles 24, 25 et 26 est modifié: d'après la rédaction proposée, qui est admise dans d'autres Budgets; il sera possible d'avoir égard à certaines situations dignes d'intérêt et d'allouer des secours en dehors des cas prévus par les dispositions actuelles.

CHAPITRE VIII.

Le crédit de l'article 50 est augmenté d'une somme de 508 francs pour parfaire la somme des traitements existants et accorder un traitement de 200 francs au sacristain de l'église évangélique de Courtrai-Roulers

Soit au chapitre VIII une augmentation de . . . » 508 »

CHAPITRE X.

Le crédit de l'article 44 est augmenté d'une somme de 5,000 francs, parce que l'administration fait intervenir un plus grand nombre de détenus dans l'exécution des travaux d'entretien du mobilier et des bâtiments des maisons secondaires.

D'autre part, le crédit de l'article 52 est diminué d'une somme égale par suite de la réduction du nombre des détenus internés à la maison centrale pénitentiaire de Gand.

A REPORTER . . . fr.	41,970	»	345,508 »
----------------------	--------	---	-----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	En moins.		En plus.
REPORT . . . fr.	41,970	»	545,508 »
<p>Une augmentation de 4,600 francs pour octroi de chevrons aux gardiens est demandée à l'article 47 litt. a.</p>			
Soit au chapitre X une augmentation de . . .			4,600 »

CHAPITRE XII.

Le crédit de 4,800 francs inscrit à l'article 57 comme charge extraordinaire n'a plus aujourd'hui d'affectation spéciale, mais il y a lieu de le réunir au crédit ordinaire de 5,000 francs dont l'augmentation est devenue nécessaire.

TOTAUX. . . . fr.	41,970	»	546,908	»
AUGMENTATION. . . . fr.	<u>304,938</u>			»

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de notre Ministre de la Justice et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1885, à la somme de *seize millions cinquante et un mille quatre cent onze francs* (16,051,411 francs) conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1882.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

JULES BARA.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	»	477,800 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	381,800 »	»	
3	Matériel.	60,000 »	»	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques . . .	6,000 »	»	
5	Frais de route et de séjour.	9,000 »	»	
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel	271,550 »	»	4,999,850 »
7	— Matériel.	6,500 »	»	
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel	1,056,000 »	»	
9	— Matériel.	20,000 »	»	
10	Tribunaux de première instance et de commerce	2,017,500 »	»	
11	Justices de paix et tribunaux de police.	922,500 »	»	
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
12	<i>Cour militaire.</i> Personnel.	22,250 »	»	82,870 »
13	— Matériel.	2,000 »	»	
14	Auditeurs militaires et prévôts	40,000 »	»	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière. Ameublement des locaux des conseils de guerre	5,720 »	5,000 »	
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE JUSTICE.				
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	1,500,000 »	»	1,321,508 »
17	Litt. a. Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	5,550 »	5,658 »	
	Litt. b. — des préposés à la conduite des voitures cellu- laires	10,500 »	»	
	A REPORTER. . . fr.	6,171,370 »	10,658 »	6,182,028 »

POUR L'EXERCICE 1883.

Articles	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1883		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires		
	Report	fr	6,171,570	10,658	6,182,028
	CHAPITRE V				
	PALAIS DE JUSTICE.				
18	Construction, réparations et entretien de locaux — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix	55,000	120,000	175,000	
	CHAPITRE VI				
	PUBLICATIONS OFFICIELLES				
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annuaire parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> , rédaction du <i>Compte rendu analytique des séances du Sénat</i> , et travaux accessoires	490,000	.		
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	5,000	.		
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique, publication d'un recueil d'instructions circulaires émises du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795, impression d'avant projets de lois et autres documents législatifs, frais de route et autres des membres des commissions de législation	25,500	.	572,500	
22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	14,000	.		
	CHAPITRE VII				
	PENSIONS ET SECOURS				
23	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand livre)	25,000	.		
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	12,000	.		
25	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci dessus	1,500	.	42,500	
26	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci dessus	4,000	.		
	A REPORTER	fr	6,781,170	150,658	6,911,828

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	6,781,170 »	150,058 »	6,911,828 »
	CHAPITRE VIII.			
	CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique	281,400 »	»	
28	Clergé inférieur du culte catholique	4,549,000 »	»	
29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo. . .	469,000 »	256,000 »	
50	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	75,266 »	»	
51	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	15,000 »	»	5,526,958 »
52	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	15,292 »	»	
53	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues. . .	1,000 »	»	
54	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construc- tion d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite. . . .	»	20,000 »	
55	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscrip- tion au grand-livre)	17,000 »	»	
56	Secours pour les ministres des cultes (Les ministres des cultes catholique, protestant, anglican et israélite n'auront pas droit au traitement : 1° s'ils sont assujettis au droit de patente du chef d'une profession, d'un commerce ou d'une indus- trie exercés sans l'autorisation du Gouvernement, et 2° s'ils sont étrangers et s'ils sont employés dans les fonctions du ministère ecclésiastique sans la permission du Gouvernement.)	50,000 »	»	
	CHAPITRE IX.			
	ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.			
57	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	200,000 »	»	
58	Subsides a) : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre. — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui restera disponible	255,000 »	200,000 »	969,700 »
59	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des mem- bres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	15,000 »	»	
40	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établis- sements de bienfaisance, et frais divers.	5,000 »	»	
41	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	14,000 »	»	
42	Écoles agricoles pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	282,700 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	12,801,828 »	606,058 »	15,408,486 »

POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	12,801,828 »	606,658 »	13,408,486 »
	CHAPITRE X.			
	PRISONS.			
	SECTION 1^{re}. — Service économique.			
45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons.	1,150,000 »	»	
44	Gratifications aux détenus.	15,000 »	»	
45	Frais d'habillement des gardiens.	52,000 »	»	
46	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000 »	»	
47	Fonctionnaires et employés. {	a. Traitements	858,125 »	»
		b. Indemnité de logement à certains gardiens mariés ou veufs avec enfants	14,000 »	»
48	Frais d'impression et de bureau	10,000 »	»	
49	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	170,000 »	»	2,532,125 »
50	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	»	20,000 »	
	SECTION 2. — Service des travaux.			
51	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	150,000 »	»	
52	Gratifications aux détenus.	57,000 »	»	
53	Frais d'impression et de bureau	1,000 »	»	
54	Traitements des fonctionnaires et employés	64,000 »	»	
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
55	Mesures de sûreté publique	80,000 »	»	80,000 »
	A REPORTER. . . . fr.	15,393,955 »	626,658 »	16,020,611 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	15,393,955 »	626,658 °	16,020,611 »
	CHAPITRE XII.			
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
56	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	»	24,000 »	} 50,800 °
57	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux	6,800 »	»	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.	15,400,755 °	650,658 »	16,051,411 °

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1882.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

Le Ministre de la Justice,

J. BARA.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR 1885.

SERVICES SPÉCIAUX.

Sommes restant disponibles, au 1^{er} janvier 1882, sur crédits alloués antérieurement.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	RESTE disponible au 31 octobre 1881-
Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice en construction. (Loi du 50 juillet 1881, <i>Moniteur</i> n° 252.)	5,000,000 »	1,255,099 15
Frais d'expropriation des bâtiments de l'asile des hommes aliénés à Froidmont et de quelques parcelles de terre (Loi du 1 ^{er} avril 1879.)	50,000 »	50,000 »
Construction d'un établissement d'aliénés à Louvain. (Loi du 2 avril 1881, <i>Moniteur</i> n° 95.)	600,000 »	384,152 65
	5,650,000 »	1,689,251 78

(140)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1883.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.		
		CHAPITRE I^{er}.					
		ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	»	Traitement du Ministre.	1	»	21,000	21,000	
2	»	— des fonctionnaires et employés.	111	»	581,800	581,800	
3	} a.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, re- liures, etc.		18,000	»	60,000	»
		b. — Éclairage, chauffage de 97 foyers		16,000	»		
		c. — Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles		26,000	»		
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils et documents statistiques. — Achat d'ouvrages y relatifs.					
5	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.					
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.					
		CHAPITRE II.					
		ORDRE JUDICIAIRE.					
		COUR DE CASSATION — <i>Personnel.</i>					
6	»	Premier président	1	16,000	16,000	271,550	
		Président de chambre	1	15,000	15,000		
		Conseillers.	15	11,250	168,750		
		Procureur général	1	16,000	16,000		
		Avocats généraux	2	12,000	24,000		
		Greffier en chef	1	7,000	7,000		
		Greffiers adjoints	2	4,500	9,000		
		Huissiers audienciers	6	750	4,500		
		Secrétaire du parquet	1	4000 à 4500	4,000		
		Employé	1	2000 à 2600	2,500		
		Messagers	3	1200 à 1800	4,900		
		Concierge du palais de la Cour de cassation	1	1,400	1,400		
		Augmentation éventuelle des traitements	»	»	700		
		A REPORTER. fr.					

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1883.

CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
381,800	»	381,800	381,800	»	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
477,800	»	477,800	477,800	»	»	
DIFFÉRENCE. . . fr.						
271,550	»	271,550	271,550	»	»	
271,550	»	271,550	271,550	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.			
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation.</i>				
7	"	La Cour	"	"	4,050	6,500
		Le parquet	"	"	1,250	
		Mobilier pour la Cour de cassation	"	"	1,000	
		<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>				
		Premiers présidents	5	11,250	53,750	1,036,000
		Présidents de chambre	10	8,500	85,500	
		Conseillers	76	7,500	570,000	
		Procureurs généraux	5	11,250	53,750	
		Premiers avocats généraux	5	8,500	25,500	
		Deuxièmes avocats généraux	10	8,000	80,000	
		Substituts des procureurs généraux	7	7,000	49,000	
8	"	Greffiers en chef	5	5,000	15,000	
		Greffiers adjoints	21	4,000	84,000	
		Secrétaires des parquets	5	4000 à 4500	12,750	
		Employés	12	2000 à 2600	25,500	
		Messagers	11	1200 à 1800	16,540	
		Huissiers audienciers	12	700	8,400	
		Concierges	5	1100 à 1500	4,000	
		Indemnités pour frais d'exécution de la loi du 50 juillet 1881	"	"	9,000	
		Augmentation éventuelle des traitements	"	"	3,810	
		<i>Matériel des Cours.</i>				
9	"	Cour d'appel de Bruxelles	"	"	8,500	26,000
		— de Gand	"	"	5,500	
		— de Liège	"	"	7,000	
		Mobilier pour les trois Cours	"	"	5,000	
		Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des comptes.				
		A REPORTER.				fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
271,550	»	271,550	271,550	»	»	
6,500	»	6,500	6,500	»	»	
1,056,000	»	1,056,000	1,053,000	5,000	»	
26,000	»	26,000	34,500	»	8,500	
1,559,850	»	1,559,850	1,365,550	3,000	8,500	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
				REPORT. . . . fr.		
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.				
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.</i>				
	a.	Présidents	4	7,500	50,000	665,000
		Vice-présidents	12	6,500	78,000	
		Juges d'instruction	14	6,250	87,500	
		Juges	55	3,000	165,000	
		Procureurs du Roi	4	7,500	50,000	
		Substituts	20	5,000	100,000	
		Greffiers	4	3,200	12,800	
		Greffiers adjoints.	56	3,000	108,000	
		Secrétaires des parquets.	4	3400 à 3800	13,800	
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires	17	1200 à 2000	26,800	
		Huissiers audienciers	25	400	9,200	
		Augmentation éventuelle des traitements	>	>	1,900	
		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Dinant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai et Verviers.</i>				
10	b.	Présidents	13	7,000	91,000	969,680
		Vice-présidents	15	3,500	71,500	
		Juges d'instruction	22	5,250	115,500	
		Juges	47	4,500	211,500	
		Procureurs du Roi	15	7,000	91,000	
		Substituts	26	4,500	117,000	
		Greffiers	13	3,200	41,600	
		Greffiers adjoints.	51	2,800	142,800	
		Secrétaires des parquets.	15	3000 à 3500	59,600	
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires	21	1200 à 2000	50,200	
		Huissiers audienciers	48	300	14,400	
		Augmentation éventuelle des traitements	>	>	5,580	
		A REPORTER. fr.	

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,359,850	»	1,359,850	1,363,350	5,000	8,500	
1,559,850	»	1,359,850	1,363,350	5,000	8,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
					1,652,680	
		REPORT. fr.				
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE (suite).				
		3° CLASSE. — <i>Audenarde, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres.</i>				
		Présidents.	9	6,000	54,000	
		Juges d'instruction	9	4,750	42,750	
		Juges	18	4,000	72,000	
		Procureurs du Roi	9	6,000	54,000	
		Substituts	9	4,000	36,000	
		Greffiers	9	3,200	28,800	566,020
		Greffiers adjoints.	15	2,600	39,000	
		Secrétaires des parquets	9	2600 à 2900	24,600	
		Commis expéditionnaires	7	1200 à 2000	9,360	
		Huissiers audienciers	18	200	3,600	
		Augmentation éventuelle des traitements	"	"	1,910	
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers	14	1,200	16,800	18,800
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles	2	1,000	2,000	
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.				
		Juges de paix	205	3,000	615,000	922,500
		Greffiers	205	1,500	307,500	
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.				

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,359,850	»	1,359,850	1,365,550	5,000	8,500	
2,017,500	»	2,017,500	2,015,970	3,550	»	
922,500	»	922,500	922,500	»	»	
4,299,850	»	4,299,850	4,501,820	6,550	8,500	
DIMINUTION. . . . fr.				4,970		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEM. par an	MONTANT de la dépense.		TOTAL par service.	
CHAPITRE III.							
JUSTICE MILITAIRE.							
COUR MILITAIRE. — <i>Personnel.</i>							
12	»	Auditeur général	1	8,500	8,500	»	22,250
		Substitut de l'auditeur général	1	6,500	6,500	»	
		Secrétaire de l'auditeur général	1	3500 à 4000	3,500	»	
		Huissier audencier	1	400	400	»	
		Messagers	2	1200 à 1800	2,820	»	
		Augmentation éventuelle des traitements	»	»	550	»	
<i>Matériel.</i>							
15	»	Matériel pour la Cour militaire	»	»	2,000	»	2,000
AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.							
14	»	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	6,000	24,000	»	49,900
		Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur	3	5,000	15,000	»	
		Auditeur adjoint à Anvers	1	4,000	4,000	»	
		Commis à l'auditorat de Bruxelles	1	2,000	2,000	»	
		Prévôts militaires	7	500	3,500	»	
		Huissiers audenciers	7	200	1,400	»	
15	»	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière dont jouissent les auditeurs. Ameublement des locaux des conseils de guerre	4	420	1,680	»	5,720
			1	600	600	»	
			2	720	1,440	5,000	
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.							
CHAPITRE IV.							
FRAIS DE JUSTICE.							
16	}	a. Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police			1,267,000	»	}
		b. Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique				33,000	
17	}	a. Traitements des exécuteurs des arrêts criminels				11,008	»
		b. Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires				10,500	»
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.							

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,250	»	22,250	22,250	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
49,900	»	49,900	49,900	»	»	
5,720	3,000	8,720	8,720	»	»	
77,870	5,000	82,870	82,870	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.					»	
1,500,000	»	1,500,000	955,000	545,000	»	
15,850	5,658	21,508	21,508	»	»	
1,515,850	5,658	1,321,508	976,508	545,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				545,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PALAIS DE JUSTICE.		
18	»	Constructions, réparations, entretien et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
19	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> , rédaction du <i>Compte rendu analytique des séances du Sénat</i> et travaux accessoires
20	»	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i>
21	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation
22	»	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de la publication des anciennes lois.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS ET SECOURS.		
23	»	Pensions civiles
24	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.
25	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.
26	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manents.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION	
35,000	120,000	155,000	195,000	»	40,000	
35,000	120,000	155,000	195,000	»	40,000	
DIMINUTION. . . . fr.				40,000		
490,000	»	490,000	490,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
23,500	»	23,500	23,500	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
552,500	»	552,500	552,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
25,000	»	a) 25,000	25,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

a) L'état détaillé des pensions allouées depuis la publication de celui qui était annexé au Budget de 1882, est inséré comme annexe au Budget de la Dette publique. Le Département de la Justice ne demande que la somme prescrite nécessaire pour payer les premiers termes de pension échus.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
CULTES.		
<i>Culte catholique.</i>		
27	»	Clergé supérieur du culte catholique.
28	»	Clergé inférieur du culte catholique
29	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo.
<i>Culte protestant et anglican.</i>		
30	»	Traitements des pasteurs et employés
31	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.
<i>Culte israélite.</i>		
32	»	Traitements des ministres et employés
33	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues
34	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.
<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>		
35	»	Pensions ecclésiastiques. — Payement des termes échus avant l'inscription au Département des Finances.
36	»	Secours pour les ministres des cultes.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882	DIFFERENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extra ordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
281,400	»	281,400	281,400	»	»	
4,549,000	»	4,549,000	4,549,000	»	»	
469,000	256,000	725,000	725,000	»	»	
75,266	»	75,266	74,958	308	»	
13,000	»	13,000	13,000	»	»	
15,292	»	15,292	15,292	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
17,000	»	a) 17,000	17,000	»	»	a) L'état détaillé des pensions accordées pendant 1881 fait l'objet d'une annexe au Budget de la Dette publique. Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément aux lois du 21 juillet 1844 et du 17 février 1849. Le Département de la Justice ne paye que les premiers termes échus
50,000	»	b) 50,000	50,000	»	»	b) Des secours sont accordés à des ecclésiastiques, ministres des cultes, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ministres des cultes encore en fonctions, ou dont les pensions sont très modiques, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans la détresse.
5,250,958	276,000	5,526,958	5,526,650	308	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				308		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.		
37	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.
38	»	Subsides : <i>a.</i> 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; <i>b.</i> pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés, avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui restera disponible
39	»	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.
40	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.
41	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés
42	»	Écoles agricoles pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
PRISONS.		
SECTION PREMIÈRE. — Service économique.		
43	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons
44	»	Gratifications aux détenus
45	»	Frais d'habillement des gardiens.
46	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés.
47	»	Fonctionnaires et employés. { <i>a.</i> Traitements } <i>b.</i> Indemnité de logement à certains gardiens mariés ou veufs avec enfants.
48	»	Frais d'impression et de bureau
49	»	Prisons. — Entretien et améliorations des bâtiments
50	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions
		TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
200,000	»	200,000	200,000	»	»	
255,000	200,000	455,000	455,000	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
282,700	»	282,700	282,700	»	»	
769,700	200,000	969,700	969,700	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.						
1,150,000	»	1,150,000	1,150,000	»	»	
15,000	»	15,000	12,000	5,000	»	
32,000	»	32,000	32,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
858,125	»	872,125	870,525	1,600	»	
14,000						
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
2,260,125	20,000	2,280,125	2,275,525	4,600	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>SECTION DEUXIÈME. — Service des travaux.</i>		
51	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication
52	»	Gratifications aux détenus
53	»	Frais d'impression et de bureau
54	»	Traitements des employés
TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. fr.		
TOTAL DU CHAPITRE X. fr.		
CHAPITRE XI.		
FRAIS DE POLICE.		
55	»	Mesures de sûreté publique.
TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.		
CHAPITRE XII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
56	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
57	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux
TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.		

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
150,000	»	150,000	150,000	»	»	
37,000	»	37,000	40,000	»	3,000	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
252,000	»	252,000	255,000	»	3,000	
2,512,125	20,000	2,532,125	2,530,525	4,600	3,000	
AUGMENTATION. . . fr.				1,600		
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
»	24,000	24,000	24,000	»	»	
6,800	»	6,800	6,800	»	»	
6,800	24,000	30,800	30,800	»	»	
DIFFÉRENCE . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	142	Administration centrale.
II.	<i>ib.</i>	Ordre judiciaire
III.	150	Justice militaire
IV.	<i>ib.</i>	Frais de justice
V.	152	Palais de Justice
VI.	<i>ib.</i>	Publications officielles
VII.	<i>ib.</i>	Pensions et secours
VIII.	154	Cultes
IX.	156	Établissements de bienfaisance
X.	<i>ib.</i>	Prisons
XI.	158	Frais de police
XII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
477,800 »	»	477,800 »	477,800 »	»	»	
4,299,850 »	»	4,299,850 »	4,501,820 »	»	1,970 »	
77,870 »	5,000 »	82,870 »	82,870 »	»	»	
1,315,850 »	5,658 »	1,321,508 »	976,508 »	345,000 »	»	
35,000 »	120,000 »	155,000 »	195,000 »	»	40,000 »	
552,500 »	»	552,500 »	552,500 »	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
5,250,958 »	276,000 »	5,526,958 »	5,526,650 »	508 »	»	
769,700 »	200,000 »	969,700 »	969,700 »	»	»	
2,512,125 »	20,000 »	2,532,125 »	2,550,525 »	1,600 »	»	
80,000 »	»	80,000 »	80,000 »	»	»	
6,800 »	24,000 »	50,800 »	50,800 »	»	»	
15,400,755 »	650,658 »	16,051,411 »	15,746,475 »	346,908 »	41,970 »	
AUGMENTATION fr.				304,958 »		

ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1885.



PENSIONS.



Voir aux annexes nos 10 et 11 du Budget de la Dette publique.



V.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1883.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1883, s'élève à 2,338,850 francs, et ne présente aucune différence avec les demandes de crédits budgétaires soumises à la Législature pour l'exercice 1882.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Étrangères ; et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1885, à la somme de *deux millions trois cent trente-cinq mille huit cent trente francs* (2,355,830 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1882.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

FRÈRE-ORBAN.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(166)

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE I^{er}.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	Traitement du Ministre.	21,000	»	405,620 »	
2	— du personnel des bureaux	286,820	5,000		
3	Matériel.	59,800	10,000		
4	Fonds secrets	15,000	»		
5	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles. . .	10,000	»		
CHAPITRE II.					
LÉGATIONS.					
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>					
6	Allemagne.	58,000	»	844,300 »	
7	Autriche-Hongrie	58,000	»		
8	Brésil	50,000	»		
9	Chine	58,000	»		
10	Danemark, Suède et Norvège	25,000	»		
11	Espagne	50,000	»		
12	États-Unis	50,000	»		
13	France	58,000	»		
14	Grande-Bretagne.	58,000	»		
15	Italie.	58,000	»		
16	Japon	58,000	»		
17	Mexique.	50,000	»		
18	Pays-Bas	58,000	»		
19	Portugal	25,000	»		
20	Roumanie	25,000	»		
21	Russie	58,000	»		
22	Suisse	20,000	»		
23	Turquie.	50,000	»		
24	Traitements des conseillers et secrétaires	157,500	»		
A REPORTER. fr.		1,255,120	15,000		1,250,120 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	1,255,120 "	15,000 "	1,250,120 .
	CHAPITRE III. CONSULATS.			
25	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués	510,050 "	"	510,050 .
	CHAPITRE IV. FRAIS DE VOYAGE.			
26	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnité de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses	170,000 "	"	170,000 .
	CHAPITRE V. DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
27	Traitement d'un chancelier à Paris	10,000 "	"	
28	— — à Constantinople	12,000 "	3,000 "	
29	Traitement de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient.	60,460 "	6,000 "	250,460 .
30	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	110,000 "	"	
31	Frais de chancellerie.	20,000 "	"	
	CHAPITRE VI. MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
52	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget	42,000 "	"	42,000 .
	A REPORTER. . . . fr.	2,178,650 "	34,000 "	2,202,650 .

POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	2,178,650 "	24,000 "	2,202,650 "
	CHAPITRE VII. COMMERCE, ÉMIGRATION.			
55	Frais divers et encouragements au commerce, Musée commercial, achat d'échantillons et de documents commerciaux, publication du recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	87,800 "	20,000 "	125,900 "
54	Émigration. — Service médical et surveillance	18,100 "	"	
	CHAPITRE VIII. <i>Pensions, secours et créances arriérées.</i>			
55	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	2,500 "	"	7,500 "
56	Secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	2,000 "	"	
57	Créances arriérées des exercices antérieurs, et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent	3,000 "	"	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. fr.	2,201,850 "	44,000 "	2,355,850 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1882.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

FRÈRE-ORBAN.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

ANNEXE AU PROJET DE BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS SPÉCIAUX.

Situation au 1^{er} janvier 1882.

DÉSIGNATION des FONDS SPÉCIAUX.	CRÉDITS alloués	TOTAL des sommes dépensées.	CRÉDITS disponibles au 1 ^{er} janvier 1882.	DEPENSES prévues pour l'année 1882.	Observations.
Acquisition, appropriation, etc., d'un immeuble destiné à l'installation du Musée com- mercial du Département .	515,957 58	251,505 65	64,651 95	64,651 95	

DÉVELOPPEMENTS

DU PROJET DE BUDGET DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

pour l'exercice 1883.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	»	Traitement du Ministre
2	»	<i>Personnel des bureaux.</i> — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat d'imprimés, de manuscrits et de cartes, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance à l'intérieur, abonnements aux journaux et écrits périodiques et autres menus frais 35,000
	b.	Éclairage et chauffage 13,800
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc. 23,000
4	»	Fonds secrets.
5	»	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles
		TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. . . . fr.
CHAPITRE II.		
LÉGATIONS.		
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>		
6	»	ALLEMAGNE. — Traitement d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
7	»	AUTRICHE-HONGRIE. — — — — —
8	»	BÉSIL — — — — — d'un Ministre résident.
9	»	CHINE — — — — —
10	»	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÈGE. — — — — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
11	»	ESPAGNE. — — — — —
12	»	ÉTATS-UNIS — — — — —
13	»	FRANCE — — — — —
14	»	GRANDE-BRETAGNE — — — — —
15	»	ITALIE — — — — —
16	»	JAPON — — — — —
17	»	MEXIQUE — — — — — d'un Ministre résident.
18	»	PAYS-BAS — — — — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
19	»	PORTUGAL — — — — —
20	»	ROUMANIE — — — — — d'un Ministre résident.
21	»	RUSSIE — — — — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
22	»	SUISSE — — — — —
23	»	TURQUIE. — — — — —
		A REPORTER fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
286,820	5,000	291,820	291,820	»	»	
59,800	10,000	69,800	69,800	»	»	
13,000	»	13,000	13,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
390,620	15,000	405,620	405,620	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
38,000	»	38,000	38,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
38,000	»	38,000	38,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
687,000	»	687,000	687,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		CHAPITRE II (SUITE).
24	»	Traitements des conseillers et secrétaires.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
		CHAPITRE III.
		CONSULATS.
25	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
		CHAPITRE IV.
		FRAIS DE VOYAGE.
26	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnité de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses.
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.
27	»	Traitement d'un chancelier à Paris
28	»	— — à Constantinople
29	»	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient.
30	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels
31	»	Frais de chancellerie
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1883.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CREDITS demandes POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manents	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
687,000	»	687,000	687,000	»	»	
a) 157,500	»	157,500	157,500	»	»	a) Allemagne — Trait. 1 conseiller fr. 11,000 — 1 secrétaire . 5,000 Autriche Hongrie. — 1 conseiller . 11,000 — 1 secrétaire . 5,000 Bresl . — 1 id. . 5,000 Danemark, Suede et Norwege — 1 id . 5,000 Espagne — 1 conseiller . 8,500 Etats Unis. — 1 id. . 8,500 France. — 1 id . 11,000 — 1 secrétaire . 5,000 Grande-Bretagne — 1 conseiller . 11,000 — 1 secrétaire . 5,000 Italie. — 1 conseiller . 8,500 — 1 secrétaire . 5,000 Mexique — 1 id . 5,000 Pays-Bas — 1 conseiller . 8,500 — 1 secrétaire . 5,000 Portugal — 1 id. . 5,000 Roumanie — 1 id. . 5,000 Russie — 1 conseiller . 11,000 Suisse. — 1 secrétaire . 5,000 Turquie — 1 conseiller . 8,500 Fr 157,500
844,500	»	844,500	844,500	»	»	
510,050	»	510,050	510,050	»	»	
510,050	»	510,050	510,050	»	»	
170,000	»	170,000	170,000	»	»	b) Alexandrie — 1 drogman . fr. 5,000 — 2 khavass . 2,000 Andrinople. — 1 id. . 500 Asie mineure — 1 id . 1,000 Belgrade. — 1 drogman . 5,000 Bevrouth — 1 khavass . 800 Le Caire — 1 id . 800 Constantinople. — 2 drogmans . 21,000 — 2 khavass . 2,000 — 1 capou oglan . 500 Cote orientale de l'Afrique — 1 drogman . 5,000 — 1 khavass . 1,000 Jaffa — 1 khavass . 500 Mer Noire — 1 drogman . 2,000 — 1 khavass . 1,000 Pekin. — 1 lettre-interp. 6,000 — 1 eleve interp. 6,000 Rive droite du Danube — 1 drogman . 2,000 — 1 khavass . 1,000 Salonique. — 1 id . 800 Smyrne — 1 id . 800 Tanger — 1 drogman . 2,000 — 1 khavass . 1,000 Tunis — 1 id . 800 Tripoli. — 1 id. . 500 Varna — 1 id. . 800 Ronschouck — 1 id . 800 Yedo — 1 lettre-interp. 6,000 Imprevu 3,000 Fr. 75,460
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
12,000	5,000	17,000	15,000	»	»	
69,460	6,000	b) 75,460	75,460	»	»	
110,000	»	110,000	110,000	»	»	
c) 20,000	»	20,000	20,000	»	»	c) Allemagne 2,000 Autriche Hongrie 2,000 Chine 2,000 France 2,000 Grande Bretagne 2,000 Italie 2,000 Japon. 2,000 Pays-Bas. 2,000 Russie 2,000 Turquie 2,000 Fr 20,000
221,460	9,000	250,460	250,460	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
32	»	Missions extraordinaires; frais relatifs aux traités et conventions; traitements d'inactivité; indemnités pour services extraordinaires ne rentrant pas directement dans le cadre des travaux journaliers de l'administration; frais d'enterrement et de dernière maladie, et indemnités à quelques agents qui, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, se trouvent dans une position malheureuse; dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — ÉMIGRATION.		
33	»	Frais divers et encouragements au commerce, musée commercial, achat d'échantillons et de documents commerciaux, publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie
34	»	Émigration. — Service médical et surveillance.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
PENSIONS, SECOURS ET DÉPENSES ARRIÉRÉES.		
35	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement
36	»	Secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
37	»	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
42,000	»	42,000	42,000	»	»	
42,000	»	42,000	42,000	»	»	
87,800	20,000	107,800	107,800	»	»	
18,100	»	18,100	18,100	»	»	
105,900	20,000	125,900	125,900	»	»	
2,500	»	2,500	2,500	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
7,300	»	7,300	7,300	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres.	pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	172	Administration centrale.
II.	<i>ib.</i>	Légations
III.	174	Consulats
IV.	<i>ib.</i>	Frais de voyage
V.	<i>ib.</i>	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats
VI.	176	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.
VII.	<i>ib.</i>	Commerce, émigration.
VIII.	<i>ib.</i>	Pensions, secours et dépenses arriérées.
		TOTAUX. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCE.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
590,620 »	15,000 »	405,620 »	405,620 »	»	»	
844,500 »	»	844,500 »	844,500 »	»	»	
510,050 »	»	510,050 »	510,050 »	»	»	
170,000 »	»	170,000 »	170,000 »	»	»	
221,460 »	9,000 »	250,460 »	250,460 »	»	»	
42,000 »	»	42,000 »	42,000 »	»	»	
105,900 »	20,000 »	125,900 »	125,900 »	»	»	
7,500 »	»	7,500 »	7,500 »	»	»	
2,291,850 »	44,000 »	2,335,850 »	2,335,850 »	»	»	

ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1885.



PENSIONS.



Voir aux annexes (n° 12) du Budget de la Dette publique.



VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1885



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits votés au Budget de 1882 s'élèvent à la somme	
de	fr. 40,406,781 »
Les crédits proposés pour 1885 montent à	40,138,280 »
	<hr/>
Le Budget de 1885 présente donc une augmentation de fr.	51,499 »
	<hr/>

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Personnel.

ART. 2. — Une augmentation de 12,068 francs est portée au crédit du personnel de l'Administration centrale.

Cette somme a pour objet : 1^o d'allouer aux fonctionnaires et employés les traitements réglementaires affectés à leurs grades ; 2^o d'accorder, conformément à l'article 6 de l'arrêté organique de 1878, à quatre fonctionnaires comptant plus de 25 années de service et plus de 50 années d'âge, le cinquième du taux maximum du traitement fixé par l'article 2 de l'arrêté précité.

CHAPITRES II et III.

Pas de changement.

CHAPITRE IV.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.

ART. 11. — Le crédit de 228,900 francs est augmenté de 3,000 francs, afin de pouvoir porter de 21,000 à 24,000 francs la somme destinée au matériel de l'administration provinciale de Namur.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 12. — Le crédit de 416,200 francs est porté à 461,400 francs en vue 1^o d'augmenter les traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; 2^o les frais de bureau de ces fonctionnaires et 3^o les traitements de leurs employés.

ART. 13. — La somme de 44,000 francs allouée en vue des élections législatives de 1882 disparaît en 1885.

CHAPITRE V.**MILICE.****CHAPITRE VI.****GARDE CIVIQUE.****CHAPITRE VII.****FÊTES NATIONALES.****CHAPITRE VIII.****DÉCORATIONS CIVIQUES ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.****CHAPITRE IX.****LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.**

Pour tous ces chapitres, il n'y a pas de changement.

CHAPITRE X.**AGRICULTURE.**

ART. 31. — Une somme de 1,000 francs est demandée pour porter de 4,000 à 5,000 francs le traitement du Directeur de l'École d'horticulture de l'État à Vilvorde.

ART. 33. — Une somme de 800 francs est demandée pour donner à cinq membres du personnel inférieur de l'École de médecine vétérinaire, le médium du traitement réglementaire.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XI.

VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.

ART. 38. — Le crédit de 20,000 francs (frais de confection des états indicatifs et des tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables ni flottables), disparaît du Budget de 1885.

CHAPITRE XII.

INDUSTRIE.

ART. 40. — Une augmentation de 20,000 francs est demandée en vue de permettre au Gouvernement d'intervenir dans les dépenses à résulter de la création de nouvelles écoles industrielles.

CHAPITRE XIII.

POIDS ET MESURES.

Pas de changement.

CHAPITRE XIV.

LETTRES ET SCIENCES.

ART. 51. — Une somme de 1,000 francs est demandée pour couvrir les dépenses de jugement, en 1885, des œuvres présentées aux concours ouverts à l'occasion de la donation De Keyn.

Le reliquat de 1880, montant à 26,658 francs, transféré au Budget de 1882, pour la carte géologique, disparaît en 1885.

ART. 57. — Une somme de 1,800 francs est sollicitée à l'effet d'accorder les augmentations réglementaires au personnel du Musée royal d'histoire naturelle.

ART. 58. — Une somme de 15,000 francs est demandée pour couvrir les dépenses des acquisitions ordinaires du Musée d'histoire naturelle, et pour assurer la marche des services de l'institution.

ART. 60. — Une somme de 900 francs est demandée pour accorder les augmentations réglementaires aux employés des Archives du royaume.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XV.

BEAUX-ARTS.

ART. 65. — Une somme de 45,000 francs est portée au Budget en vue des expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge.

ART. 71. — Le reliquat de 1880, montant à 46,411 francs, transféré au Budget de 1882, pour les acquisitions à faire pour la galerie ancienne de peinture et de sculpture des Musées de l'État, disparaît en 1883.

ART. 80. — On demande une augmentation de 1,000 francs pour le Directeur du conservatoire de musique de Liège.

CHAPITRE XVI.

SERVICE DE SANTÉ.

ART. 83. — Le crédit est porté de 174,000 francs à 200,000 francs, afin d'assurer la marche du service d'hygiène tel qu'il a été réorganisé.

CHAPITRE XVII.

TRAITEMENT DE DISPONIBILITÉ.

CHAPITRE XVIII.

DÉPENSES IMPRÉVUES NON LIBELLÉES AU BUDGET.

Ces chapitres ne subissent pas de changement.



*TABLEAU COMPARATIF des différences entre les crédits
et ceux qui sont proposés*

Chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS		
		VOTES POUR L'EXERCICE 1882.		
		Ordinaires.	Extraordin.	Total.
I.	Administration centrale	403,540	4,000	412,540
II.	Pensions et secours	51,000	"	51,000
III.	Statistique générale	52,000	"	52,000
IV.	Frais de l'administration dans les provinces	2,115,165	47,500	2,161,665
V.	Milice	154,000	"	154,000
VI.	Garde civique	45,500	"	45,500
VII.	Fêtes nationales	109,200	"	109,200
VIII.	Décorations civiques et récompenses pécuniaires	15,000	"	15,000
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer	"	250,000	250,000
X.	Agriculture	1,043,525	46,800	1,092,125
XI.	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique	2,185,550	20,000	2,205,550
XII.	Industrie	440,450	50,000	470,450
XIII.	Poids et mesures	124,750	"	124,750
XIV.	Lettres et sciences	762,125	285,558	1,047,681
XV.	Beaux-arts	1,459,189	240,611	1,708,800
XVI.	Service de santé	207,500	"	207,500
XVII.	Traitements de disponibilité	"	52,516	52,516
XVIII.	Dépenses imprévues non libellés au Budget	5,900	"	5,900
	TOTAL fr.	9,140,996	953,785	10,106,781

ordinaires et extraordinaires votés au Budget de 1882,
au Budget de 1883.

CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1883.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1883 :						
Ordinaires.	Extraordm.	Total.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.		
			ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		En plus.	En moins.	
En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.			En moins.
420,414	4,000	424,414	12,068	»	»	»	12,068	»	
54,000	»	54,000	»	»	»	»	»	»	
52,000	»	52,000	»	»	»	»	»	»	
2,162,565	5,500	2,168,065	48,200	»	»	44,000	48,200	44,000	
154,000	»	154,000	»	»	»	»	»	»	
45,500	»	45,500	»	»	»	»	»	»	
109,200	»	109,200	»	»	»	»	»	»	
15,000	»	15,000	»	»	»	»	»	»	
»	250,000	250,000	»	»	»	»	»	»	
1,047,125	46,800	1,093,925	1,800	»	»	»	1,800	»	
2,185,550	»	2,185,550	»	»	»	20,000	»	20,000	
460,450	50,000	490,450	20,000	»	»	»	20,000	»	
124,750	»	124,750	»	»	»	»	»	»	
780,825	258,900	1,039,725	18,700	»	»	26,658	18,700	26,658	
1,460,189	244,000	1,704,189	1,000	»	45,000	50,611	46,000	50,611	
255,500	»	255,500	26,000	»	»	»	26,000	»	
»	52,516	52,516	»	»	»	»	»	»	
5,900	»	5,900	»	»	»	»	»	»	
9,268,764	869,516	10,138,280	127,768	»	45,000	141,269	172,768	141,269	
							AUGMENTATION. fr.		31,499

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1885, à la somme de *dix millions cent trente-huit mille deux cent quatre-vingts francs* (10,158,280 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1882.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

G ROLIN-JAEQUEMYS.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1885.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
<i>Personnel.</i>				
1	Traitement du Ministre	21,000	»	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale	555,114	»	
<i>Matériel.</i>				
5	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> ; matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales	60,000	4,000	424,414
<i>Frais de déplacement.</i>				
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	4,500	»	
CHAPITRE II.				
PENSIONS ET SECOURS.				
5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	10,000	»	
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	55,000	»	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	11,000	»	54,000
CHAPITRE III.				
STATISTIQUE GÉNÉRALE.				
8	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique et indemnité du secrétaire; frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales	52,000	»	52,000
A REPORTER. fr.		506,414	4,000	510,414

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	500,414 »	4,000 »	510,414 »
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
9	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces.	458,800 »	»	
10	Traitements des employés, gens de service et gens de peine :			
	Province d'Anvers 99,510 »			
	— de Brabant 150,961 »			
	— de la Flandre occidentale 125,069 »			
	— de la Flandre orientale 132,080 »			
	— du Hainaut 125,825 »	965,965 »	3,500 »	
	— de Liège 114,662 »			
	— de Limbourg. 74,959 »			
	— de Luxembourg. 68,770 »			
	— de Namur. 95,727 »			
11	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues :			
	Province d'Anvers 27,000 »			
	— de Brabant 27,000 »			
	— de la Flandre occidentale. 27,000 »			
	— de la Flandre orientale. 27,000 »			
	— du Hainaut 27,000 »	251,900 »	»	
	— de Liège 51,500 »			
	— de Limbourg. 20,700 »			
	— de Luxembourg. 20,700 »			
	— de Namur. 24,000 »			
12	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés :			2,165,865 »
	Traitements des commissaires 214,500 »			
	Frais de bureau 44,400 »			
	Traitements des employés. 190,500 »	461,400 »	»	
	Frais et travaux extraordinaires pour la révision des listes électorales à mettre en exécution le 1 ^{er} mai 1882. 12,000 »			
	A REPORTER . fr.	2,694,477 »	7,500 »	2,676,277 »

POUR L'EXERCICE 1885.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	2,604,477 »	7,500 »	2,676,277 »
13	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes frontières du Royaume.	45,000 »	»	
14	Révision des listes électorales; exécution des numéros 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	10,000 »	»	
15	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif).	6,000 »	»	
16	Frais d'écritures et d'impressions relatifs aux avances de fonds à faire aux provinces et aux communes, pour la construction et l'ameublement de maisons d'école	5,500 »	»	
CHAPITRE V.				
MILICE.				
17	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux Gouverneurs et membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. Vacations des médecins et chirurgiens.	104,000 »	»	
18	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achats et reliure d'ouvrages concernant la milice. Traductions. Dépenses diverses.	50,000 »	»	154,000 »
CHAPITRE VI.				
GARDE CIVIQUE.				
19	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impressions et de fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique.	24,000 »	»	
20	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central. — Indemnités et salaires. — Frais d'impression des états de signalement, impression et calligraphie des brevets d'officiers et acquisitions de théories, achat et reliure d'ouvrages de droits et d'administration. — Frais divers. — Une somme de 5,000 francs pourra être transférée à l'article 25.	15,000 »	»	45,500 »
21	Personnel du magasin central	4,500 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	2,846,277 »	7,500 »	2,853,777 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	2,846,277 °	7,500 °	2,853,777 °
	CHAPITRE VII.			
	FÊTES NATIONALES.			
22	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination.	40,000 °	°	
25	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales; prix en argent, armes, épinglettes, etc. — Personnel de tir et dépenses diverses	69,200 °	°	109,200 °
	CHAPITRE VIII.			
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
24	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	15,000 °	°	15,000 °
	CHAPITRE IX.			
	LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
25	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1° A desservir de nouvelles pensions; 2° A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs; 3° A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.	°	200,000 °	250,000 °
26	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles.	°	50,000 °	
	A REPORTER. . . . fr.	2,970,477 °	257,500 °	3,227,977 °

POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	2,970,477 "	237,500 "	3,207,977 "
CHAPITRE X.				
AGRICULTURE.				
27	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 27 aux articles 28 et 30, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	270,000 "	"	
28	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	125,000 "	"	
29	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsides aux provinces.	101,500 "	"	
30	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses diverses	181,700 "	"	1,095,925 "
31	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	108,400 "	"	
32	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles	105,400 "	"	
33	Personnel du service des défrichements en Campine	"	20,800 "	
34	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers	"	20,000 "	
35	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	105,525 "	"	
36	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire	51,800 "	6,000 "	
CHAPITRE XI.				
VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.				
37	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables, ainsi que pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers	2,185,550 "	"	2,185,550 "
	À REPORTER. fr.	6,205,152 "	304,500 "	6,507,452 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	6,205,152 "	504,500 "	6,507,452 •
	CHAPITRE XII.			
	INDUSTRIE.			
38	Traitement et frais de route de l'inspecteur général pour les affaires d'industrie	9,500 "	"	
39	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée avec le subside de la ville d'Anvers à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	52,000 "	"	
40	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, matériel, inspection, missions, dépenses diverses	288,900 "	50,000 "	
41	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle ; voyages et missions ; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions ; frais résultant de la collation des décorations industrielles ; dépenses diverses ; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels	21,450 "	"	
42	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	21,000 "	"	490,450 •
45	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du Recueil	8,000 "	"	
44	Marques de fabrique et de commerce. Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . Frais d'impressions et d'autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879	8,000 "	"	
	<i>Musée de l'industrie.</i>			
45	Traitement du personnel	27,500 "	"	
46	Laboratoire du Musée ; publication du bulletin ; bibliothèque technique et artistique ; entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses	24,500 "	"	
	CHAPITRE XIII.			
	POIDS ET MESURES.			
47	Traitement des vérificateurs	79,750 "	"	
48	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs.	53,000 "	"	124,750 "
49	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 "	"	
	A REPORTER. fr.	6,788,552 "	534,500 "	7,122,652 •

POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	6,788,352 »	554,500 »	7,122,652 »
	CHAPITRE XIV. LETTRES ET SCIENCES.			
50	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la Station zoologique de Naples; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale; bulletin bibliographique; traductions et analyse de publications faites à l'étranger; publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise	151,000 »	56,700 »	
51	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e . Location d'une maison pour l'installation du service de la carte géologique; traitement d'un agent auxiliaire à la section stratigraphique	69,075 »	150,200 »	
52	Palais des Académies. Traitement du gardien; salaire des gens de peine, chauffage et frais d'entretien.	8,850 »	»	
53	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	58,600 »	»	
54	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments, impressions.	26,900 »	»	
55	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	78,500 »	»	
56	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions.	60,000 »	»	1,059,723 »
57	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	71,800 »	»	
58	— — matériel et acquisitions. Location des maisons servant de succursales au Musée	50,650 »	57,000 »	
59	Jardin Botanique de l'État. Dépenses de personnel, de matériel et de culture.	88,400 »	»	
	A REPORTER. fr.	7,432,125 »	578,200 »	8,169,375 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	7,452,125 "	578,200 "	8,162,575 "
60	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	62,400 "	"	
61	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	4,700 "	3,500 "	
62	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	55,750 "	"	
63	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales.	14,200 "	8,000 "	
64	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	"	3,500 "	
CHAPITRE XV.				
BEAUX-ARTS.				
<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc.</i>				
65	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours et ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses; quatrième annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens; exécution de tapisseries de haute lisse pour être placées à l'hôtel de ville de Bruxelles; (cinquième annuité)	280,250 "	119,000 "	
66	Expositions générales des beaux-arts. Part de l'État dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions	60,000 "	"	
	A REPORTER. fr.	7,909,425 "	712,200 "	8,162,575 "

POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	7,909,245 "	712,200 "	8,162,375 "
67	Palais des beaux-arts, à Bruxelles Traitement du gardien; chauffage, éclairage et entretien	8,850 "	"	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
68	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	75,185 "	10,000 "	
69	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	270,000 "	"	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>			
70	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance	40,500 "	"	
71	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus.	59,000 "	54,000 "	
72	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	20,600 "	"	
75	Musée royal d'armures et d'antiquités — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique	39,800 "	5,000 "	
	<i>Monuments publics.</i>			
74	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	50,000 "	25,000 "	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
75	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	76,000 "	40,000 "	1,704,189 "
76	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	53,650 "	"	
	À REPORTER fr.	8,582,870 "	826,200 "	9,866,564 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	8,582,870 "	826,200 "	9,866,564 "
77	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commis- saires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	6,000 "	"	
78	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	7,500 "	"	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
79	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique.	149,660 "	"	
80	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	70,708 "	"	
81	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	51,026 "	"	
82	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés; publication des œuvres des anciens musiciens belges; conseil de perfectionnement des études musicales. Grands con- cours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classi- que à donner avec le concours des provinces et des villes intéres- sées. Dépenses diverses — Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régi- ment des guides	161,000 "	11,000 "	
	CHAPITRE XVI. SERVICE DE SANTÉ.			
83	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insa- lubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène Cen- tral; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; frais des conférences pour les élèves droguistes; récompenses pour ser- vices rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hy- giène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. . .	200,000 "	"	255,500
84	Académie royale de médecine.	35,500 "	"	
	A REPORTER. fr.	9,262,864 "	857,200 "	10,100,064 "

POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	9,262,864 °	857,200 °	10,100,064 °
	CHAPITRE XVII. TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
85	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 85 à l'art. 9. (Personnel.)	"	52,516 °	52,516 °
	CHAPITRE XVIII. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
86	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	5,900 °	"	5,900 °
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR . . . fr.	9,268,764 °	869,516 °	10,158,280 °

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1882.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de l'Intérieur.

G. ROLIN-JAEQUEMYS.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(200)

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

SERVICES SPÉCIAUX.

Sommes restant disponibles, au 1^{er} janvier 1882, sur crédits alloués antérieurement.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1882.
<i>A. Constructions et améliorations. — Bâtimens civils.</i>		
Installation des Académies dans les locaux du Palais de la rue Ducale. (Loi du 4 juin 1878.)	78,800 "	10,251 86
Installation des bureaux du Ministère de l'Intérieur dans les nouveaux locaux. (Loi du 25 mai 1880.)	110,000 "	13,654 59
Ameublement des bureaux de l'Administration provinciale de la Flandre occidentale. (Loi du 25 août 1880.)	12,000 "	1,550 26
<i>B. Subsidés.</i>		
Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique (art. 1 ^{er} .) (Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux du 26 décembre 1861, n ^o 1, et du 5 novembre 1862, n ^o 5, § 19.)	500,000 "	144,887 45
Frais relatifs à l'enquête hygiénique et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866. (Loi du 6 juin 1867.)	100,000 "	16,405 15
Subsidés pour construction et ameublement de maisons d'école (Loi du 14 août 1875, art. 1 ^{er} .)	20,000,000 "	56,764 21
Travaux de voirie vicinale, d'assainissement et d'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables. (Loi du 4 août 1879.)	2,000,000 "	1,157,274 92
Avances pour construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 28 août 1880.)	2,500,000 "	545,450 "
<i>C. Objets d'art et de science et services divers.</i>		
Acquisition d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture de l'État. (Loi du 16 août 1875, art. 1 ^{er} a)	200,000 "	1,725 "
Dépenses d'ameublement, frais d'emballage et de transport, etc., des collections provenant de la donation faite par M. de Meester de Ravenstein (Loi du 21 décembre 1874.)	40,000 "	5,602 94
Acquisition d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture. (Loi du 24 mai 1876.)	100,000 "	100,000 "
A REPORTER fr.	25,440,800 "	1,851,504 18

Sommes restant disponibles, au 1^{er} janvier 1882, sur crédits alloués antérieurement (suite).

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1882.
Report. fr.	25,440,800 "	1,851,304 18
Acquisition d'instruments pour l'Observatoire royal. (Loi du 29 mars 1877.)	541,700 "	58,508 57
Confection des tables des anciens registres paroissiaux. (Loi du 15 mai 1880.)	100,000 "	10,869 40
Célébration du 50 ^e anniversaire de l'indépendance nationale. (Loi du 4 août 1879.)	4,847,000 "	4,119 85
Célébration du 30 ^e anniversaire de l'indépendance nationale. (Loi du 28 août 1880)	1,700,000 "	5,400 02
Exposition internationale de Sydney. (Loi du 8 avril 1879)	100,000 "	17 78
Exposition de Melbourne (Loi du 16 mars 1880.)	100,000 "	20,910 91
Recensement à opérer au 31 décembre 1880. (Loi du 25 mai 1880.)	900,000 "	620,725 81
Participation des belges à l'Exposition d'électricité qui aura lieu à Paris. (Loi du 9 avril 1881.)	50,000 "	40,000 "
Acquisition de l'Institut agricole à Gembloux. (Loi du 18 juin 1881.)	1,159,000 "	2,521 90
Extraction, montage, etc., d'ossements fossiles découverts à Bernissart. (Loi du 30 juin 1881.)	25,000 "	9,626 42
Tables décennales des actes de l'état civil, 1871 à 1880. (Loi du 20 août 1881.)	45,150 "	40,595 "
Acquisition d'un nouvel orgue pour le palais des Beaux-Arts (Loi du 20 août 1881.)	50,000 "	50,000 "
Armement de la garde civique (Loi du 25 août 1881.)	1,100,000 "	1,100,000 "
Totaux. fr.	35,956,650 "	5,794,584 52

DÉVELOPPEMENTS

DE

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

pour l'exercice 1883.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE 1^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre
2	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine 527,114 »
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 8,000 »
<i>Matériel.</i>		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 58,040 »
	b.	Frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> 5,960 »
	c.	Matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales 2,000 »
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires
TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
5	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement b)
6	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
355,114 »	»	355,114 »	325,046 »	a) 12,068 »	»	a) Voir la note explicative n° 1.
60,000 »	4,000 »	64,000 »	64,000 »	»	»	
4,500 »	»	4,500 »	4,500 »	»	»	
420,414 »	4,000 »	424,414 »	412,546 »	12,068 »	»	
AUGMENTATION. fr.				12,068 »		
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	b) Annexe n° 1 (pensions civiles).
53,000 »	»	53,000 »	53,000 »	»	»	
11,000 »	»	11,000 »	11,000 »	»	»	
54,000 »	»	54,000 »	54,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
8	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique et indemnité du secrétaire fr. 5,000 »
	b.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. — Frais de déplacement 12,000 »
	c.	Indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale. Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales 15,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
9	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces
Traitements des employés, gens de service et gens de peine :		
10	a.	Province d'Anvers. 99,510 »
	b.	— de Brabant. 150,961 »
	c.	— de la Flandre occidentale 125,669 »
	d.	— de la Flandre orientale. 152,080 »
	e.	— de Hainaut 125,825 »
	f.	— de Liège 114,662 »
	g.	— de Limbourg 74,959 »
	h.	— de Luxembourg 68,770 »
	i.	— de Namur 95,727 »
Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales ; dépenses diverses et dépenses imprévues :		
11	a.	Province d'Anvers 27,000 »
	b.	— de Brabant 27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale 27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale. 27,000 »
	e.	— de Hainaut 27,000 »
	f.	— de Liège 51,500 »
	g.	— de Limbourg 20,700 »
	h.	— de Luxembourg 20,700 »
	i.	— de Namur 24,000 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
52,000 »	»	52,000 »	52,000 »	»	»	
52,000 »	»	52,000 »	52,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
458,800 »	»	458,800 »	458,800 »	»	»	
965,965 »	5,500 »	969,465 »	969,465 »	»	»	
251,900 »	»	251,900 »	228,900 »	a) 5,000 »	»	a) Voir la note explicative n° 2.
1,656,665 »	5,500 »	1,640,165 »	1,657,165 »	5,000 »	»	

DEVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT.	fr.
	»	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement. — Traitements des employés :	
	a.	Traitements des commissaires (5 de 1 ^{re} classe, à 7,500 francs; 12 de 2 ^e classe, à 6,500 francs, et 18 de 3 ^e classe, à 5,500 francs)	214,500 »
12	b.	Frais de bureaux (1 ^{re} classe 2,400 francs; 2 ^e classe 1,200 francs et 3 ^e classe 1,000 francs)	44,400 »
	c.	Traitements des employés	190,500 »
	d.	Frais et travaux extraordinaires pour la révision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1882.	12,000 »
13	a.	Frais de route et de tournées	58,900 »
	b.	Missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	6,100 »
14	»	Révision des listes électorales; exécution des numéros 66, 92, 100 et 446 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales.	
15	»	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	
16	»	Frais d'écritures et d'impressions relatives aux avances de fonds à faire aux provinces et aux communes pour la construction et l'aménagement de maisons d'école	
		TOTAL DU CHAPITRE IV.	fr.
		CHAPITRE V.	
		MILICE.	
17	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux Gouverneurs et membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. — Vacations des médecins et chirurgiens	
18	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. — Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice; achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Traductions; dépenses diverses.	
		TOTAL DU CHAPITRE V.	fr.
		CHAPITRE VI.	
		GARDE CIVIQUE.	
19	»	Inspection générale, indemnités spéciales, dépenses d'impressions et fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique.	
20	»	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central; indemnités et salaires; frais d'impression des états de signalement; impression et calligraphie des brevets d'officiers; acquisition de théories; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; frais divers (c).	
21	»	Personnel du magasin central	
		TOTAL DU CHAPITRE VI.	fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,656,665 »	5,500 »	1,640,165 »	1,657,165 »	3,000 »	»	
461,400 »	»	461,400 »	416,200 »	a) 45,200 »	»	a) Voir la note explicative n° 5.
45,000 »	»	45,000 »	45,000 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
6,000 »	»	»	50,000 »	»	b) 44,000 »	b) La somme de 44,000 francs, charges extra-ordinaires, disparaît du Budget de 1885.
5,500 »	»	5,500 »	5,500 »	»	»	
2,162,565 »	5,500 »	2,165,865 »	2,161,665 »	48,200 »	44,000 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				4,200 »		
104,000 »	»	104,000 »	104,000 »	»	»	
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»	
154,000 »	»	154,000 »	154,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
24,000 »	»	24,000 »	24,000 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
4,500 »	»	4,500 »	4,500 »	»	»	
43,500 »	»	43,500 »	43,500 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		c) Une somme de 5,000 francs pourra être transférée de l'art. 20 à l'art. 25.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
FÊTES NATIONALES.		
22	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination
	a.	Tir national : prix en argent, objets d'orfèvrerie, armes, etc. fr. 25,000 »
25	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales : prix en argent, armes, épinglettes, etc. 20,000 »
	c.	Personnel du tir et dépenses diverses 24,200 »
TOTAL DU CHAPITRE VII fr.		
CHAPITRE VIII.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
24	»	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc.
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		
CHAPITRE IX.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
25	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves des légionnaires qui n'ont pas été pensionnées.
<p>La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi, sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1^o à desservir de nouvelles pensions; 2^o à augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et celle des blessés non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs; 3^o à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.</p>		
26	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
40,000	»	40,000	» 40,000	»	»	
69,200	»	69,200	» 69,200	»	»	
109,200	»	109,200	» 109,200	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»	»	
15,000	»	15,000	» 15,000	»	»	
15,000	»	15,000	» 15,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»	»	
»	200,000	200,000	» 200,000	»	»	
»	50,000	50,000	» 50,000	»	»	
»	250,000	250,000	» 250,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
AGRICULTURE.		
27	»	Indemnités pour bestiaux abattus a)
28	»	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses
29	»	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.
	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 18,500 »
	b.	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture 10,200 »
30	c.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. 146,000 »
	d.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses diverses. 7,200 »
31	»	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.
32	»	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles
33	»	Personnel du service des défrichements en Campine
34	»	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers.
35	»	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité
	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses. fr. 51,800 »
36	b.	Jury vétérinaire 6,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES Ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
270,000	»	270,000	270,000	»	»	a) Une somme de 10,000 francs pourra être transférée de l'article 27 aux articles 28 et 30, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.
123,000	»	123,000	123,000	»	»	
101,500	»	101,500	101,500	»	»	
181,700	»	181,700	181,700	»	»	
108,400	»	108,400	107,400	b) 1,000	»	b) Voir la note explicative n° .
103,400	»	103,400	103,400	»	»	
»	20,800	20,800	20,800	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
103,525	»	103,525	104,525	c) 800	»	c) Voir la note explicative n° 8.
51,800	6,000	57,800	57,800	»	»	
1,047,125	46,800	1,093,925	1,092,125	1,800	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				1,800		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
37	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. fr. 2,000,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. 150,000 »
	c.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers 35,530 »
	»	Frais de confection des états indicatifs et des tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables ni flottables prescrits par le chapitre 1 ^{er} de la loi du 7 mai 1877. (Pour mémoire)
TOTAL DU CHAPITRE XI fr.		
CHAPITRE XII.		
INDUSTRIE.		
58	»	Traitement et frais de route de l'inspecteur général pour les affaires d'industrie.
39	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses. 47,000 »
	b.	Bourses d'études aux élèves 5,000 »
40	a.	Enseignement professionnel. — Ecoles industrielles, matériel; inspection; missions; dépenses diverses 268,900 »
	b.	Enseignement professionnel. — Ateliers d'apprentissage. 50,000 »
41	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses 20,250 »
	b.	Traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. 1,200 »
42	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes
45	a.	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> 6,000 »
	b.	Traitement du rédacteur du <i>Recueil</i> 2,000 »
44	»	Marques de fabrique et de commerce. Frais de publication du recueil des marques. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879
<i>Musée de l'industrie.</i>		
45	»	Traitement du personnel
46	a.	Laboratoire du Musée fr. 7,000 »
	b.	Publication du <i>Bulletin</i> 6,000 »
	c.	Bibliothèque technique et artistique 7,000 »
	d.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses 4,500 »
TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,185,550	»	2,185,550	2,185,550	»	»	
»	»	»	20,000	»	a) 20,000	a) La somme de 20,000 francs, charges extraordinaires, disparaît du Budget de 1883.
2,185,550	»	2,185,550	2,205,550	»	20,000	
DIMINUTION. . . . fr.				20,000		
9,500	»	9,500	9,500	»	»	
52,000	»	52,000	550,900	»	»	
288,900	50,000	318,900		b) 20,000	»	b) Voir la note explicative n° 6.
21,450	»	21,450	21,450	»	»	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
27,300	»	27,300	27,300	»	»	
24,300	»	24,300	24,300	»	»	
460,450	50,000	490,450	470,450	20,000	»	
AUGMENTATION . . . fr.				20,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIII.		
POIDS ET MESURES.		
47	»	Traitements des vérificateurs
48	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs
49	»	Matériel et frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures.
TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.		
CHAPITRE XIV.		
LETTRES ET SCIENCES (a).		
	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples. 46,000 »
	b.	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. 4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 12,000 »
	d.	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1843 et du 6 juillet 1851. c) 5,000 »
50	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses 39,500 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) 50,000 »
	g.	Publication des documents rapportés de pays étrangers 4,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens États généraux 4,500 »
	i.	Publication d'une bibliographie nationale 13,200 »
	j.	Bulletin bibliographique; traduction et analyse des publications faites à l'étranger. 23,000 »
	k.	Publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise 4,000 »
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. 69,075 »
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays 15,000 »
51	c.	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique 20,000 »
	d.	Publication d'une biographie nationale 8,000 »
	e.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle. 6,000 »
	f.	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e . (g) 76,000 »
	g.	Location d'une maison pour l'installation du service de la carte géologique; traitement d'un agent auxiliaire à la section stratigraphique 5,200 »
A REPORTER. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
79,750	»	79,750	79,750	»	»	
55,000	»	55,000	55,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
124,750	»	124,750	124,750	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.					»	
151,000	b) 56,700	207,700	207,700	»	»	a) Voir la note explicative n° 7. b) Cette somme comprend les crédits qui figurent sous les litt. g, h, i, j, k, et 6,000 francs du litt. a. c) Concours de littérature française.
69,073	d) 130,200	199,273	224,931	e) 1,000	f) 26,658	d) Cette somme comprend les crédits qui figurent sous les litt. b, c, d, e, f et g. e) Somme destinée à couvrir les dépenses de jugement des œuvres présentées aux concours ouverts à l'occasion de la donation De Keyn f) Cette somme disparaît du Budget de l'exercice 1885.
220,073	186,900	406,973	432,631	1,000	26,658	g) Cette somme représente la sixième annuité à accorder pour l'exécution de la nouvelle carte. Elle a été arrêtée au chiffre de 70,000 francs par la commission, en vue de l'étude des questions relatives à cette carte. Un rapport sur les travaux, opérations et dépenses de ce service en 1882, sera présenté à la fin de l'exercice.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
52	»	Palais des Académies; traitement du gardien; salaire des gens de peine; chauffage et frais d'entretien	
53	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	
54	•	— frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	
55	»	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	
56	»	— matériel et acquisitions	
57	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	
58	»	— — matériel et acquisitions; location des maisons servant de succursales au Musée	
59	»	Jardin Botanique de l'État; dépenses de personnel, de matériel et de culture	
60	»	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	
61	»	— — matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.	
62	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel	
63	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. fr.	8,200 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de Gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.	8,000 »
	c.	Inspection des archives communales	6,000 »
64	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État	
		TOTAL DU CHAPITRE XIV.	fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
220,075 »	186,900 »	406,975 »	452,651 »	1,000 »	26,658 »	
8,850 »	»	8,850 »	8,850 »	»	»	
58,600 »	»	58,600 »	58,600 »	»	»	
26,900 »	»	26,900 »	26,900 »	»	»	
78,500 »	»	78,500 »	78,500 »	»	»	
60,000 »	»	60,000 »	60,000 »	»	»	
71,800 »	»	71,800 »	70,000 »	a) 1,800 »	»	a) Augmentations réglementaires.
50,650 »	37,000 »	87,650 »	72,650 »	b) 15,000 »	»	b) Voir la note explicative n° 8.
88,400 »	»	88,400 »	88,400 »	»	»	
62,400 »	»	62,400 »	61,500 »	c) 900 »	»	c) Augmentations réglementaires.
4,700 »	3,500 »	8,200 »	8,200 »	»	»	
55,750 »	»	55,750 »	55,750 »	»	»	
14,200 »	8,000 »	22,200 »	22,200 »	»	»	
»	3,500 »	3,500 »	3,500 »	»	»	
780,825 »	258,900 »	1,039,725 »	1,047,681 »	18,700 »	26,658 »	
DIMINUTION. . . . fr.				7,958 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XV.		
BEAUX-ARTS (a).		
<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture, à la gravure, etc.</i>		
	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art. fr. b) 160,000 »
	b.	Encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés. b) 100,000 »
	c.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique. 20,000 »
65	d.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu 15,000 »
	e.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge. d) 69,000 »
	f.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés 9,000 »
	g.	Frais relatifs aux grands concours; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses . . . 21,250 »
	h.	Quatrième annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, des sins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens. 1,500 »
	i.	Exécution de tapisseries de haute lisse pour être placées à l'hôtel de ville de Bruxelles. e) 12,500 »
66	»	Expositions générales des beaux-arts. — Part de l'État dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions f)
67	»	Palais des beaux-arts. — Traitement du gardien; chauffage, éclairage et entretien des locaux .
<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
68	»	Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien
	a.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisition de modèles, médailles et livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. fr. 220,000 »
69	b.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études 10,000 »
	c.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats. 20,000 »
	d.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses 20,000 »
A REPORTER.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.			CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
280,250	c) 119,000	399,250	354,250	d) 45,000	»	a) Voir la note explicative n° 7. b) Voir annexe n° 2.
60,000	»	60,000	60,000	»	»	c) Cette somme comprend 60,000 francs du litter a et des crédits des litter is h et z.
8,850	»	8,850	8,850	»	»	d) Credit equivalent demande en 1882 pour les expositions a organiser a l'etranger
75,185	10,000	85,185	85,185	»	»	e) Cinquieme annuite de 12,500 francs pour l'execution d'une nouvelle tapisserie destinee a completer l'ornementation de la salle gothi- que de l'hotel de ville de Bruxelles
270,000	»	270,000	270,000	»	»	f) Exposition generale a Gand, en 1885 Cette exposition, comme celle d'Anvers, etant organisee a l'insti des expositions de Bru- xelles, il est necessaire de maintenir le credit de 60,000 francs alloue en 1881 et 1882
694,285	129,000	823,285	778,285	45,000	»	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
694,285	129,000	825,285	778,285	45,000	»	
40,300	»	40,300	40,300	»	»	
59,060	34,000	93,060	159,471	»	a) 46,411	c) Reliquat du crédit de 1880 transféré au Budget de 1882. Cette somme disparaît en 1883.
20,600	»	20,600	20,600	»	»	
39,800	5,000	44,800	44,800	»	»	
50,000	25,000	75,000	75,000	»	»	b) Voir annexe n° 3.
76,000	40,000	116,000	116,000	»	»	
33,650	»	33,650	33,650	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
7,500	»	7,500	7,500	»	»	
149,660	»	149,660	149,660	»	»	
70,708	»	70,708	73,908	c) 1,000	d) 4,200	c) Augmentation du traitement du directeur de l'Institution d) Cette somme disparaît en 1883.
1,247,563	235,000	1,480,563	1,485,174	46,000	50,611	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
81	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses.	115,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et des autres écoles de musique	45,000 »
82	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés; publication des œuvres des anciens musiciens belges a)	25,000 »
	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales.	6,000 »
	e.	Grands concours de composition musicale; pension des lauréats	8,000 »
	f.	Subsides pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées; dépenses diverses . .	6,000 »
	g.	Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides	3,000 »
TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.			
CHAPITRE XVI.			
SERVICE DE SANTÉ.			
	a.	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel	9,000 »
	b.	Frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection. . .	5,000 »
	c.	Frais des commissions médicales provinciales	100,000 »
85	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; frais des conférences pour les élèves droguistes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres; impressions et dépenses diverses.	74,000 »
	e.	Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil	12,000 »
84	»	Académie royale de médecine	
TOTAL DU CHAPITRE XVI fr.			

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,247,565	233,000	1,480,565	1,483,174	46,000	50,611	
51,626	»	51,626	51,626	»	»	
161,000	11,000	172,000	172,000	»	»	a) Y compris une somme de 11,000 francs, montant du crédit destiné à la publication d'une collection des œuvres des anciens musiciens belges.
1,460,189	244,000	1,704,189	1,708,800	46,000	50,611	
				DIMINUTION. . . . fr.		4,611
200,000	»	200,000	174,000	b) 26,000	»	b) Voir la note explicative n° 9.
33,500	»	33,500	33,500	»	»	
233,500	»	233,500	207,500	26,000	»	
				AUGMENTATION. . . . fr.		26,000

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
85	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE XVII. fr.
CHAPITRE XVIII.		
86	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE XVIII. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
»	32,316 »	32,316	32,516	»	»	Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 83 à l'art. 2 (<i>Personnel</i>).
»	32,316 »	32,316	32,516	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
5,900	»	5,900	5,900 »	»	»	
5,900	»	5,900	5,900 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	204	Administration centrale
II.	<i>ib.</i>	Pensions et secours
III.	206	Statistique générale
IV.	<i>ib.</i>	Frais de l'administration dans les provinces
V.	208	Milice
VI.	<i>ib.</i>	Garde civique
VII.	210	Fêtes nationales
VIII.	<i>ib.</i>	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	<i>ib.</i>	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	212	Agriculture
XI.	214	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique
XII.	<i>ib.</i>	Industrie
XIII.	216	Poids et mesures
XIV.	<i>ib.</i>	Lettres et sciences
XV.	220	Beaux-arts
XVI.	224	Service de santé
XVII.	226	Traitements de disponibilité
XVIII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
420,414 »	4,000 »	424,414 »	412,346 »	12,068 »	»	
54,000 »	»	54,000 »	54,000 »	»	»	
52,000 »	»	52,000 »	52,000 »	»	»	
2,162,365 »	5,500 »	2,165,865 »	2,161,665 »	48,200 »	44,000 »	
154,000 »	»	154,000 »	154,000 »	»	»	
43,500 »	»	43,500 »	43,500 »	»	»	
109,200 »	»	109,200 »	109,200 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
»	250,000 »	250,000 »	250,000 »	»	»	
1,047,125 »	46,800 »	1,093,925 »	1,092,125 »	1,800 »	»	
2,185,550 »	»	2,185,550 »	2,203,550 »	»	20,000 »	
460,450 »	50,000 »	490,450 »	470,450 »	20,000 »	»	
124,750 »	»	124,750 »	124,750 »	»	»	
780,825 »	258,900 »	1,039,725 »	1,047,681 »	18,700 »	26,658 »	
1,460,189 »	244,000 »	1,714,189 »	1,708,800 »	46,000 »	50,611 »	
253,500 »	»	253,500 »	207,500 »	26,000 »	»	
»	32,316 »	32,316 »	32,316 »	»	»	
5,900 »	»	5,900 »	5,900 »	»	»	
9,268,764 »	869,516 »	10,138,280 »	10,106,781 »	172,768 »	141,269 »	
AUGMENTATION. . . . fr				31,499 »		

(230)

ANNEXES

AU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1885.

ANNEXE N° 4.

PENSIONS.

Voir aux annexes (n° 13) du Budget de la Dette publique.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOTE EXPLICATIVE N° 1.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, etc.*

Crédit voté pour 1882	fr.	525,046	»
Crédit proposé pour 1885		558,114	»
		<hr/>	
En plus pour 1885.	fr.	12,068	»
		<hr/>	

Cette somme se subdivise ainsi qu'il suit :

1° Pour allouer les augmentations réglementaires auxquelles plusieurs fonctionnaires et employés auront acquis des titres en 1885, par application de l'article 2 de l'arrêté royal du 31 décembre 1878	fr.	6,818	»
2° Pour pouvoir accorder, conformément à l'article 6 de l'arrêté organique de 1878, à quatre fonctionnaires comptant plus de 25 années de service et plus de 50 années d'âge, le cinquième du taux maximum fixé par l'article 2 précité.		5,250	»
		<hr/>	
TOTAL ÉGAL	fr.	12,068	»
		<hr/>	

NOTE EXPLICATIVE N° 2.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.

ART. 11. — *Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, etc., des administrations provinciales, dépenses diverses et dépenses imprévues.*

Crédit alloué pour 1882	fr.	228,900	»
Crédit proposé pour 1885		231,900	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	3,000	»
		<hr/>	

Le crédit précédemment alloué à l'article 11 du Budget pour les frais de bureau, d'impression, de reliure, d'entretien du mobilier, d'éclairage et de chauffage de l'administration provinciale de Namur, est insuffisant pour

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

assurer d'une manière convenable le service matériel de cette administration. Si les exigences de ce service peuvent être considérées comme devant être moins élevées à Namur que dans d'autres chefs-lieux de province, on doit reconnaître que la disproportion entre les crédits attribués à la province de Namur et à celles d'Anvers, du Brabant, des Flandres et du Hainaut, pour le matériel des administrations provinciales, n'est pas en harmonie avec la situation respective de ces administrations, sous le rapport de l'ensemble des besoins.

L'augmentation de 3,000 francs proposée fera disparaître cette disproportion, et permettra de faire face à des nécessités réelles dûment constatées.

NOTE EXPLICATIVE N° 3.

ART. 12. — *Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement ; traitements des employés.*

Crédit voté pour 1882	fr.	416,200	»
Crédit proposé pour 1883		461,400	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	45,200	»

Les commissaires d'arrondissement et leurs employés se plaignent, non sans raison, de la situation qui leur est faite. Les devoirs qu'ils ont à remplir augmentent sans cesse et ils ne peuvent s'en acquitter qu'à la condition de s'imposer un travail excessif, hors de toute proportion avec les traitements dont ils jouissent.

Ce ne sont pas seulement les traitements qui sont insuffisants ; l'indemnité qui est allouée aux commissaires pour frais de bureau ne l'est pas moins.

Pour les commissariats de 1^{re} classe, au nombre de cinq, la situation a été améliorée par un arrêté royal du 29 avril 1879, augmentant de 1,000 francs le traitement des titulaires et de 1,200 francs l'indemnité pour frais de bureau.

Mais cette mesure de réparation partielle fournit un argument de plus à l'appui des réclamations des commissaires de 2^e et de 3^e classe.

La situation pour les différentes classes s'établit actuellement ainsi qu'il suit :

	COMMISSARIATS		
	DE 1 ^{re} CLASSE	DE 2 ^e CLASSE	DE 3 ^e CLASSE
Crédits alloués pour traitements des commissaires fr.	7,500	5,800	5,150
Frais de bureau.	2,400	900	750
Traitements des employés . . .	7,100	5,200	3,900
	<hr/>		
	17,000	11,900	9,800

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

L'écart des chiffres est évidemment trop considérable entre les commissariats de 1^{re} classe et ceux de 2^e et de 3^e classe.

Les avantages attribués aux premiers sont loin d'être exagérés. Ils ne sont même pas en rapport avec l'importance de la fonction. C'est assez dire que ceux que l'on accorde aux autres sont manifestement insuffisants. En équité et dans l'intérêt du service, ceux-ci doivent donc être augmentés.

Pour les commissaires de 2^e classe, le traitement qui est de 5,800 francs devrait être porté à 6,500 francs; le traitement des employés qui est de 5,200 francs, devrait être porté à 6,000 francs et les frais de bureau devraient être élevés de 900 francs à 1,200 francs, soit une augmentation totale de 1,800 francs par commissariat.

Pour les commissaires de 3^e classe, il faudrait porter le traitement de 5,150 francs à 5,500 francs; les traitements des employés de 3,900 à 4,500 francs et les frais de bureau de 750 à 1,000 francs.

Il y aurait une augmentation par commissariat de 1,200 francs.

Il y aurait également lieu de porter les traitements des employés des commissariats de 1^{re} classe de 7,100 à 7,500 francs, pour établir entre les trois classes une proportion rationnelle et justifiée.

La situation s'établirait ainsi qu'il suit :

	1 ^{re} CLASSE.	2 ^e CLASSE.	3 ^e CLASSE.
Traitements des commissaires fr.	7,500 »	6,500 »	5,500 »
Frais de bureau	2,400 »	1,200 »	1,000 »
Traitements des employés . .	7,500 »	6,000 »	4,500 »
	<u>17,400 »</u>	<u>13,700 »</u>	<u>11,000 »</u>

L'augmentation de 45,200 francs demandée permettra de faire droit aux réclamations fondées des commissaires d'arrondissement.

NOTE EXPLICATIVE N° 4.

ART. 31. — *Personnel de l'institut agricole et des écoles d'horticulture.*

Allocation pour 1882	fr.	107,400 »
— demandée pour 1885		108,400 »
AUGMENTATION.	fr.	<u>1,000 »</u>

Le traitement actuel du Directeur de l'école d'horticulture de l'État à Villevorde n'est que de 4,000 francs.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1885.

Ce chiffre est inférieur à celui des émoluments attribués aux chefs d'autres établissements d'enseignement.

Il est équitable, eu égard à cette circonstance, au mérite du titulaire et aux services qu'il rend, de porter son traitement à 5,000 francs.

C'est dans ce but qu'une augmentation de 4,000 francs est demandée au crédit de l'article 51.

L'école de Vilvorde aide puissamment à répandre dans le pays les bonnes notions de l'arboriculture fruitière et de la culture maraîchère.

NOTE EXPLICATIVE N° 5.

ART. 55. — *Personnel de l'École de médecine vétérinaire de l'État.*

Crédit proposé	fr.	104,525	»
Supplément demandé		800	»
		<hr/>	
	fr.	105,325	»
		<hr/>	

La somme de 800 francs demandée est destinée à donner à cinq membres du personnel inférieur de l'école de médecine vétérinaire de l'État, le médium du traitement auquel ils ont droit en vertu du règlement organique et des arrêtés qui règlent la matière.

NOTE EXPLICATIVE N° 6.

ART. 40. — <i>Enseignement professionnel, écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, matériel, inspection, missions, dépenses diverses</i>	fr.	318,900	»
Crédit antérieur		298,900	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	20,000	»
		<hr/>	

La somme de 298,900 francs inscrite au Budget en faveur de l'enseignement industriel, est entièrement absorbée par la dotation des écoles existantes.

En vue de permettre au Gouvernement d'intervenir dans les dépenses des écoles dont la création est projetée, ou des institutions pour lesquelles une demande d'agrément a été introduite, il est indispensable d'augmenter le crédit de l'article 40.

Une instruction administrative est ouverte pour la reconnaissance de quatre nouvelles écoles.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

Si, comme il y a lieu de l'espérer, le résultat de cette instruction est favorable, l'État devra, concurremment avec les provinces et les communes intéressées, payer sa quote-part dans les frais des établissements nouveaux.

Bien qu'il soit impossible de déterminer dès maintenant d'une manière précise le montant des besoins auxquels il devra être pourvu, on peut évaluer à 20,000 francs au moins l'augmentation qui sera nécessaire.

NOTE EXPLICATIVE N° 7.

SCIENCES, LETTRES ET BEAUX-ARTS.

Le Département de l'Intérieur peut se trouver dans le cas de devoir contracter, d'ici à la fin de l'année, divers engagements grevant les crédits de 1882 et de 1883, qui ne pourraient être portés à la connaissance de la Législature à moins d'un amendement spécial.

Ces engagements éventuels seront mentionnés au Budget de 1884, si ce Budget est grevé de ce chef.

Dans le cas contraire, les conventions intervenues seront relevées dans l'état général à fournir aux Chambres, en vertu de l'article 46 de la loi sur la comptabilité générale de l'État.

Le Gouvernement a acquis :

— en 1880 — le tableau de M. J. Verhas, représentant « *la Revue des écoles à l'occasion des noces d'argent de LL. MM. le Roi et la Reine des Belges.* »

Le prix de cette œuvre fixé à 28,000 francs, a été soldé jusqu'à concurrence de 24,000 francs sur les Budgets de 1880 et de 1881.

Les 7,000 francs restant dus ne seront liquidés qu'après l'exécution de certaines modifications de détail à apporter au tableau :

— en 1882 — au prix de 110,000 francs, le tableau de M. Gallait, représentant « *la peste à Tournai.* »

Cette somme est payable comme il suit :

30,000 francs	sur le Budget	de 1882.
40,000	id.	de 1883.
40,000	id.	de 1884.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

NOTE EXPLICATIVE N° 8.

MUSÉE ROYAL D'HISTOIRE NATURELLE.

Matériel et acquisitions ; location des maisons servant de succursales.

Crédit voté en 1882	fr.	72,650	»
Crédit demandé pour 1883.		87,650	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	15,000	»

Le Musée se trouve dans l'impossibilité de disposer, sur les allocations actuelles, d'une somme suffisante pour faire face au service des acquisitions ordinaires.

Par suite de l'extension prise par les différentes sections de l'établissement, le matériel et les frais de préparation absorbent, en effet, les deux tiers de la dotation, en tenant compte des autres charges permanentes, conseil de surveillance, administration, impressions, publication du recueil descriptif, étude et classement des collections, location des succursales, etc.

La somme demandée assurerait la marche des services du Musée.

NOTE EXPLICATIVE N° 9.

SERVICE DE SANTÉ.

ART. 83. — Crédit alloué pour 1882	fr.	174,000	»
Crédit demandé pour 1883.		200,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	26,000	»

Une grande partie des dépenses du service de santé ont un caractère essentiellement variable.

Depuis longtemps, les prévisions budgétaires relatives à ce service sont chaque année dépassées, et l'on doit recourir à des demandes de crédits supplémentaires.

L'examen de la comptabilité de l'exercice 1881, date de la mise en vigueur de la réorganisation des commissions médicales provinciales, donne dès aujourd'hui la certitude que, même au moyen de l'augmentation de 25,000 francs, portée au Budget de l'année courante (*voir note explicative n° 9, Document parlementaire n° 102*), il ne sera pas possible d'assurer complètement la marche du service de l'hygiène tel qu'il a été reconstitué dans ces derniers temps et tel qu'il devra être prochainement complété.

Le Gouvernement estime qu'il est nécessaire de porter de 174,000 à 200,000 francs le chiffre de la dotation annuelle du service de santé.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

Tableau des travaux de peinture et de sculpture en voie d'exécution, indiquant la part

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant À L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES D'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1930.
Décoration de l'église St-Pholien, à Liège	14,000 »	9,666 »	4,354 »	8,055 »
— — (Dépenses supplémentaires).	5,195 »	5,065 »	6,150 »	»
— de l'église St-Anne, à Gand	97,000 »	61,726 »	55,274 »	54,290 »
— des Halles d'Ypres (Grande salle)	120,000 »	96,000 »	24,000 »	76,800 »
— — peinture décorative	21,800 »	17,440 »	4,560 »	5,000 »
— de l'Université de Gand	55,000 »	58,076 92	16,925 08	27,000 »
Décoration de l'église St-Quentin, à Hasselt	20,000 »	10,000 »	10,000 »	f) 10,000 »
Église St-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, décoration du transept	50,000 »	50,000 »	»	51,500 »
Église de Meix-devant-Virton (décoration du chœur)	5,000 »	2,000 »	3,000 »	»
Grande salle du Palais des Académies	15,000 »	15,000 »	i) »	»
Cage de l'escalier du Palais de la rue Ducale	20,000 » 500 »	20,000 » 500 » complément.	»	j) 20,500 »
À REPORTER fr	427,495 »	525,475 92	104,021 08	211,145 »

DE L'INTERIEUR POUR L'EXERCICE 1885.

de l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1881	de 1882	de 1885	a venir	
1,611 •	•	•	•	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
1,552 50	1,552 50	•	•	b) Contrat passé le 25 novembre 1875 avec M. Canuel pour l'exécution de trente-neuf panneaux de grandes dimensions. La part de l'État sera payée en neuf années, à partir de 1876, par quotités égales de 6,858 francs.
b) 6,858 •	6,858 •	6,858 •	6,862 •	c) Contrat du 17 octobre 1871. La part de l'État est fixée à 96,000 francs payables à partir de 1872 par annuités de 9,600 francs. M. Pauwels, chargé du travail, doit exécuter douze compositions, représentant les faits les plus marquants de l'histoire locale d'Ypres.
c) 9,600 •	9,600 •	•	•	d) Ces travaux constituent le complément de l'ornementation de la grande salle des Halles d'Ypres. Ils s'exécutent sous la direction de M. Pauwels et sont soumis à l'approbation du Gouvernement.
d) 9,440 •	5,000 •	•	•	e) Contrat par lequel M. Cluysenaer s'engage à exécuter à fresque deux grands panneaux mesurant l'un 5 ^m × 5 ^m 50 et l'autre 9 ^m 60 × 5 ^m 60. Il sera payé à l'artiste une somme de 55,000 francs, y compris l'indemnité pour deux petits panneaux déjà terminés, et les frais de révision des peintures achevées. La ville interviendra jusqu'à concurrence de fr. 16,925 08 c; le Gouvernement couvrira le complément de la dépense, soit fr. 38,076 92 c, payables par annuités au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux.
e) 11,076 92 (liquidé)	•	•	•	f) Contrat du 16 août 1876. Les parts d'intervention de l'État et autres parties contractantes sont payables par tiers, selon le degré d'avancement des travaux. — Le travail est terminé.
•	•	•	•	g) Contrat du 15 juin 1873 par lequel M. Portaels s'engage à exécuter deux compositions de quarante mètres chacune. Le conseil de fabrique de l'église intéressée prend à sa charge les frais supplémentaires de décoration, de cadres, etc., évaluée à 12,500 francs.
g) 9,250 •	9,250 •	•	•	h) Contrat du 15 décembre 1872. La part de l'État sera payée en trois annuités selon le degré d'avancement du travail.
h) 666 67	666 67	666 66	•	i) M. Shingeneyer s'engage à modifier et à améliorer trois des tableaux qu'il a exécutés pour la grande salle du Palais des Académies. — Il remplacera par une nouvelle composition celle qui a pour objet La prestation de serment du Roi Léopold 1 ^{er} . — L'esquisse de ce tableau et le tableau lui-même devront être approuvés par le Gouvernement. — Le travail sera terminé dans un délai de deux ans, à partir du 1 ^{er} janvier 1880.
i) 7,500 •	7,500 •	•	•	j) Contrat du 30 juillet 1875. M. Carlier s'engage à peindre, moyennant une somme de 20,000 francs, quatre compositions mesurant chacune 2 mètres sur 5 ^m ,50, et représentant les grandes époques de l'art.
•	•	•	•	M. Carlier étant décédé en septembre 1878, une expertise de ses compositions a été faite. Il a été constaté que la somme de travail effectué justifiait la liquidation d'une somme de 6,500 francs qui a été payée sur les crédits de 1878. La somme de 1,500 francs restant est réservée en vue de l'achèvement de l'œuvre par M. Ch. Goethals, artiste peintre. Toutefois, tenant compte des études et travaux préliminaires auxquels cet artiste devra se livrer pour assurer le bon achèvement du travail, il a été stipulé dans une convention spéciale passée à cet effet, qu'une somme complémentaire de 500 francs lui serait allouée.
57,535 09	40,407 17	7,524 66	6,862 •	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	DIPENSE TOTALE	PART de LA DEPENSE incombant A L'ETAT (a)	PART des COMMUNES, des FABRIQUES D'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusqu'à et y compris L'EXERCICE 1880
REPORT fr.	497,495 »	325,475 92	104,021 08	211,145 »
Décoration du plafond de l'espace principal des Musées de peinture	50,000 »	50,000 »	k) »	10,000 »
Hôtel de ville de Louvain	155,000 »	80,000 »	55,000 »	10,000 »
Décoration de la façade de la gare du Midi à Bruxelles	m) 54,000 »	27,000 »	27,000 » Département des Travaux publics.	9,000 »
Id	n) 40,000 »	20,000 »	20,000 » Département des Travaux publics	10,000 »
Décoration du square de la Place du Petit Sablon à Bruxelles	87,000 »	45,500 »	{ o) 21,750 » 21,750 » }	»
Exécution d'une série de compositions représentant les chars et les groupes de la cavalcade historique de 1880	12,000 »	p) 12,000 »	»	1,000 »
Portrait de M. le Baron de Fornaro, ancien Président du Sénat	2,000 »	q) 2,000 »	»	»
Portrait de M. le Baron de Selys Longchamps, Président du Sénat	2,000 »	r) 2,000 »	»	»
Exécution de deux lions en fonte pour décorer l'entrée du Palais de Justice de Charleroi	50,000 »	14,000 »	s) 16,000 »	3,000 »
Gravure des portraits du Roi et de la Reine	16,000 »	t) 16,000 »	»	»
Coulage en bronze d'une statue représentant Prométhée enchaîné	5,800 »	5,800 »	»	»
TOTAL fr.	859,295 »	575,775 92	265,521 08	255,145 »

DE L'INTERIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1881	de 1882	de 1883	à venir.	
57,535 00	40,407 17	7,521 06	6,862 "	e) Les annuités ou subsides accordés par l'Etat ne sont payés aux époques fixées quo pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
10,000 "	10,000 "	"	"	k) M. Stallact s'engage à exécuter les panneaux décoratifs d'après un projet approuvé par la commission des monuments — La somme sera payée par acomptes, au fur et à mesure du degré d'avancement du travail.
4) 10,000 "	10,000 "	10,000 "	40,000 "	l) Contrat du 14 novembre 1878. M. André Hennebicq s'engage à exécuter le travail de décoration intérieure de la salle du premier étage de l'hôtel de ville de Louvain Cette décoration se compose de quatre grandes compositions historiques, de huit grandes figures pour les tumeaux, et de l'ornementation qui complète les peintures
"	18,000 "	"	"	m) M. Samain s'engage à exécuter en fonte un groupe destiné au couronnement de la façade de la gare du Midi — Ce groupe aura 5 ^m ,50 de haut sur 7 m de large La somme de 51,000 francs, payable par acomptes selon le degré d'avancement du travail, sera soldée par moitié par les Départements de l'Intérieur et des Travaux publics
5,000 " (liquidé)	5,000 "	"	"	n) M. Ducqju s'engage à exécuter 4 statues de 2 ^m ,40 de haut et 5 bas-reliefs de 3 mètres de large, sur 1 ^m ,50 de haut — Ces œuvres seront coulées en fonte La somme de 55,000 francs payable par moitié par les Départements de l'Intérieur et des Travaux publics, sera soldée par acomptes, d'après le degré d'avancement des travaux. Aux termes d'une convention additionnelle, les statues et bas-reliefs seront exécutés en pierre d'échailion moyennant une rémunération totale de 40,000 francs payable comme il suit par moitié par les Départements de l'Intérieur et des Travaux publics : 20,000 francs après l'approbation des modèles ; 10,000 francs après l'exécution des statues ; 10,000 francs après l'exécution des bas-reliefs et le placement des œuvres.
15,450 " dont 5,650 déjà liquidé	28,050 "	"	"	o) La décoration du square comprendra 48 groupes et statuettes en bronze, représentant les métiers des anciennes corporations de la ville de Bruxelles au XVI ^e siècle — La dépense évaluée à 87,000 francs se décompose comme il suit : 42 statuettes à 1,700 fr ^s pour les petits pilers . 71,400 " 6 groupes pour les grands pilers à 2,600 fr ^s 15,600 " TOTAL . fr. 87,000 "
6,000 "	5,000 "	"	"	Le Département de l'Intérieur intervient pour 45,500 fr — Le Ministère des Travaux publics et la ville de Bruxelles accordent une somme égale payable par moitié sur leurs budgets respectifs
1,000 "	1,000 "	"	"	p) Par contrat du 29 novembre 1880, M. Lagye s'engage à exécuter ce travail dont l'ensemble formera une frise et comportera 30 sections de 71 centimètres de large sur 51 centimètres de haut, peintes à l'aquarelle Des paiements partiels seront effectués au fur et à mesure de l'avancement des travaux
2,000 " (liquidé)	"	"	"	q) et r) Ces œuvres, dont le prix sera payé par moitié selon le degré d'avancement du travail, auront les mêmes dimensions que les portraits déjà exécutés pour la galerie des portraits des Présidents du Sénat.
5,000 " (liquidé)	4,000 "	"	"	s) La somme de 16,000 francs est couverte par la province de Hainaut et la ville de Charleroi, respectivement jusqu'à concurrence de 11,000 et 5,000 francs Les paiements partiels seront effectués au fur et à mesure de l'avancement du travail.
"	5,555 52	5,555 12	5,555 36	t) MM. Brot et Desvachez sont respectivement chargés de la reproduction au burin des portraits du Roi et de la Reine exécutés par M. Gallait Ces planches auront les mêmes dimensions que le portrait de S. M. le roi Louis-Philippe gravé par Henriquet Dupont Une somme de 8,000 francs est affectée à l'exécution de chacune des planches Cette somme sera payée, par tiers égaux, selon le degré d'avancement des travaux.
"	5,800 "	"	"	
112,985 09	150,590 40	22,857 98	52,195 36	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 5.

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1879.
Bas-reliefs et inscriptions au piédestal de la statue de Gode- froid de Bouillon	28,000 "	28,000 "	"	16,000 "
Buste Madou	2,500 "	c) 2,500 "	"	"
— Leys	2,000 "	d) 2,000 "	"	"
— Roelandt	2,000 "	e) 2,000 "	"	1,000 "
— J. Jordaens	1,500 "	f) 1,500 "	"	"
— Van Eyck	1,500 "	1,500 "	"	"
— Roger-Vanderweyden	1,500 "	1,500 "	"	"
— Memling	1,500 "	1,500 "	"	"
— Quentin-Metsys	1,500 "	1,500 "	"	"
— Rubens	1,500 "	1,500 "	"	"
— Teniers	1,500 "	1,500 "	"	"
— Alex Collin	1,500 "	1,500 "	"	"
— Jean Bologne	1,500 "	1,500 "	"	"
— François Duquesnoy	1,500 "	1,500 "	"	"
— Gabriel Grupello	1,500 "	1,500 "	"	"
— Jean Appelmans	1,500 "	1,500 "	"	"
— Mathieu De Layns	1,500 "	1,500 "	"	"
— Van Dyck	1,500 "	1,500 "	"	"
— J. Van Ruysbroeck	1,500 "	1,500 "	"	"
— L. Van Bodeghem	1,500 "	1,500 "	"	"
— de l'architecte Cluysenaer	1,500 "	g) 1,500 "	"	"
A REPORTER . . . (p.	60,000 "	60,000 "	"	17,000 "

DE L'INTERIEUR POUR L'EXERCICE 1885

DEPENSES LIQUIDEES sur 1880	DEPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE			OBSERVATIONS
	1881	1882	à venir	
6) " "	"	12 000 "	"	<p>b) Contrat du 15 mai 1874 — Ce travail est confié à M. le statuaire De Groot de Bruxelles. Les bas-reliefs représentent 1° La prise de Jérusalem, 2° la publication des Assises. M. De Groot recevra une somme de 6,000 francs après le placement des tables de bronze portant les inscriptions, 3,000 francs après l'approbation de chacun des bas-reliefs; 6,000 francs après la réception et le placement de chacune des œuvres coulées en bronze. L'artiste s'engage, en outre, à terminer le travail dans les trois ans à partir de la date du contrat.</p> <p>c) Contrat du 16 mars 1879 — Le prix payable par moitié après l'approbation du modèle, et après la réception du buste terminé.</p> <p>d) Contrat du mois de février 1879 — Payable par moitié dans les conditions d'usage.</p> <p>e) Contrat du 2 février 1879 — Payable par moitié dans les conditions d'usage.</p> <p>f) Contrat du 22 septembre 1879 — Le prix de chacun de ces bustes en bronze, destinés à décorer les galeries du Musée royal de peinture et de sculpture, est fixé à 1,500 francs, qui seront payés en deux fois, d'après le degré d'avancement des œuvres.</p> <p>g) Contrat du 11 avril 1880 Payable par moitié après l'approbation du modèle et après l'exécution définitive de l'œuvre, destinée à décorer l'un des monuments élevés par cet architecte.</p>
2,500	"	"	"	
2,000	"	"	"	
1,000	"	"	"	
1,500	"	"	"	
"	750	750	"	
1,500	"	"	"	
"	750	750	"	
1,500	"	"	"	
"	750	750	"	
"	750	750	"	
1,500	"	"	"	
750	750	"	"	
750	750	"	"	
1,500	"	"	"	
750	750	"	"	
"	750	750	"	
1,500	"	"	"	
750	750	"	"	
1,500	"	"	"	
"	"	15 000	"	
19 000	6,750	17,250	"	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1879.
Report. fr.	60,000 »	60,000 »	»	17,000 »
Monument à la mémoire de feu A. Wiertz	58,000 »	h) 48,000 »	10,000 »	8,400 »
— à Quentin-Metseys à Anvers	34,000 »	i) 17,000 »	17,000 »	»
— à d'Omalius d'Halloy à Namur	28,040 »	j) 10,000 »	18,040 »	»
— à Godefroid à Bruxelles	40,000 »	k) 7,000 »	33,000 »	4,040 »
Buste du Roi (reproduction en bronze)	600 » 100 »	l) 600 » 100 »	»	»
Monument au feld-maréchal Prince de Ligne	10,000 »	m) 8,400 »	10,600 »	»
Buste de la Reine (exécution)	5,000 »	n) 5,000 »	»	»
TOTAUX fr.	242,740 »	154,100 »	88,640 »	29,440 »

L'Administration est, en outre, saisie de plusieurs propositions auxquelles il sera donné suite incessamment, ment à Agneessens sera érigé sur la place Joseph Lebeau qui deviendra la place Agneessens. La statue de Marnix des monuments d'Agneessens et de Van Helmont est évaluée, y compris le piédestal, à 40,000 francs. Ces deux moitiés de la dépense.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1887.

DEPENSES LIQUIDÉES sur 1880	DEPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE			OBSERVATIONS
	1881.	1882.	à venir	
19,000 »	6,750 »	17,950 »	»	<p>(a) Les annuités ou subsides accordés par l'Etat ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.</p> <p>b) Contrat du 23 novembre 1878 — M. Jacques Jacquet s'engage à exécuter, pour être érigé sur une des places de la commune d'Ixelles, un monument en bronze à la mémoire de feu le peintre A. Wiertz.</p> <p>L'ensemble de la dépense, y compris fr. 10,059 42 c. réservé pour le piédestal, est arrêté à 52,000 francs.</p> <p>La commune d'Ixelles, qui couvra les frais de placement de l'œuvre, interviendra aussi jusqu'à concurrence de 10,000 francs dans la dépense totale de 52,000 francs.</p> <p>Les 42,000 francs restants seront payés par cinquièmes par le Gouvernement au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux.</p> <p>Par décision du 15 octobre 1880, une somme complémentaire de 6,000 francs a été promise sur les fonds de l'Etat pour parfaire la somme nécessaire à la coulée en bronze du monument.</p> <p>c) La statue sera en marbre blanc et aura 3^m,50 de hauteur.</p> <p>d) La statue sera en bronze et aura 3^m,50 de hauteur.</p> <p>e) Y compris un legs de 25,000 francs de M. l'avoué Godecharles.</p> <p>f) La compagnie des bronzes à Bruxelles, s'engage à faire en bronze pour la Bibliothèque royale de Bruxelles une reproduction du buste du Roi exécuté en marbre par M. Vinçotte — Une indemnité de 100 francs sera payée à l'artiste pour les retouches à faire au modèle en plâtre en vue de la coulée.</p> <p>g) La statue aura 3 mètres de hauteur et sera coulée en bronze.</p> <p>h) Le buste de la Reine sera exécuté en marbre par M. Vinçotte dans les mêmes dimensions que le buste du Roi, déjà fourni par cet artiste — Le prix sera soldé par moitié après approbation du modèle et après la fourniture de l'œuvre terminée en marbre.</p>
6,600 »	7,800 » Soldé	25,900 » Soldé	»	
»	»	17,000 » Soldé	»	
»	5,000 »	5,000 » Soldé	»	
»	2,960 » Soldé	»	»	
»	600 » 100 » Soldés	»	»	
5,800 »	»	4,600 »	»	
»	1,500 » Soldé.	1,500 »	»	
20,400 »	24,710 »	70,550 »	»	

savoir les monuments à élever à la mémoire d'Agneessens, Van Helmont et Marnix de St^e Aldegonde. Le monument de St^e Aldegonde sera placée au square du Sablon. Des arrangements définitifs sont conclus. La dépense de chacun statues seront coulées en bronze. La statue de Marnix de St^e Aldegonde sera en marbre. L'Etat interviendra pour la

(246)

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1885.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits proposés au projet de Budget de l'exercice 1882, y compris les amendements présentés à la Chambre des Représentants, s'élèvent à fr.	20,400,915	»
Les crédits proposés pour 1885, montent à	20,474,754	»
<hr/>		
Le projet de Budget pour ce dernier exercice présente une augmentation de fr.	73,821	»
<hr/>		

Les différentes modifications que ce Budget a subies sont indiquées ci-après :

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Le crédit de 292,078 francs destiné à payer les pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs et restant encore à payer au 1^{er} janvier 1882, est réduit de 2,554 francs, par suite de l'extinction de huit pensions.

CHAPITRE II.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Le crédit de 6,000 francs destiné à compléter le mobilier du cours de paléontologie à l'Université de Gand, disparaît du projet de Budget pour l'exercice 1885.

Mais une somme de 34,175 francs est indispensable à l'effet de pourvoir aux dépenses nécessitées par différents services dans les deux Universités de l'État; dont 25,575 francs, pour les cours de physiologie et d'ophtalmologie, de zoologie; pour les besoins de la bibliothèque; pour les écoles spéciales, les facultés des sciences et de médecine à l'Université de Liège. Puis, une somme de 8,600 francs, pour l'acquisition d'appareils nécessaires aux démonstrations des exercices pratiques aux écoles spéciales, ainsi que pour le cours de zoologie à l'Université de Gand.

L'augmentation du crédit n'est en réalité que de 28,175 francs.

CHAPITRE III.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

Par suite du grand nombre d'établissements nouveaux qui seront organisés dans le courant de l'année 1882, en vertu de l'article 1^{er} de la loi du 15 juin

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1881, la nomination d'un quatrième inspecteur ou d'un inspecteur spécial pour les langues modernes est rendue nécessaire. On prévoit donc au projet de Budget de 1883, une somme de 6,000 francs pour payer le traitement de ce nouveau fonctionnaire et 2,000 francs pour les frais de route et de séjour.

L'inspection spéciale des ouvrages de mains dans les écoles moyennes de filles, sera confiée provisoirement, par délégation, à une régente; mais, une somme de 2,000 francs est nécessaire pour les frais de route et de séjour. L'augmentation est donc de 10,000 francs.

On sollicite aussi une somme de 10,000 francs pour les frais de rédaction du 10^e rapport triennal sur l'enseignement moyen.

CHAPITRE IV.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Aux termes de l'article 5 de l'arrêté royal du 11 août 1879, les inspecteurs principaux et cantonaux de l'enseignement primaire peuvent obtenir le traitement maximum après avoir joui pendant trois ans du traitement minimum.

L'augmentation de 23,000 francs portée à l'article 39 servira à faire usage de cette faculté.

Un complément d'organisation de l'inspection spéciale des écoles primaires de filles, des écoles primaires mixtes et des sections gardiennes, exige une augmentation de 5,000 francs à l'article 41 du projet de Budget.

L'article 45 litt. f, prévoit un crédit de 25,000 francs, pour les frais des concours entre les écoles d'adultes et pour récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours. Une augmentation de crédit de 15,000 francs est nécessaire par suite de l'organisation de concours entre les écoles d'adultes dans les provinces d'Anvers, de Flandre occidentale et de Limbourg, où ils n'avaient pas encore été institués.

Une somme de 45,000 francs, destinée au paiement des indemnités dues aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques des conférences cantonales et de la conservation des collections scientifiques, ainsi que des frais d'impression des catalogues, a été portée au projet de Budget modifié pour l'exercice 1882. Cette somme a dû être augmentée en 1883, pour faire face aux frais d'acquisition de meubles pour les bibliothèques et pour les musées scolaires.

Le crédit de 20,000 francs pour les frais de rédaction du 13^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire disparaît du projet de Budget de 1883.

CHAPITRE V.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

Pas de changement.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Instruction publique et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Instruction publique est fixé, pour l'exercice 1885, à la somme de *vingt millions quatre cent soixante-quatorze mille sept cent trente-quatre francs* (20,474,734 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1882.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Instruction publique,

P. VANHUMBÉECK.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	"	21,000
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	269,000	"	269,000
3	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, et menues dépenses — Frais du Bulletin du Ministère et de la publication de la statistique générale de l'instruction publique	60,000	"	60,000
4	Bibliothèque de l'administration centrale; achats de livres et reliures; frais divers; abonnements et souscriptions à des publications périodiques et autres ouvrages	5,000	"	5,000
5	Frais de déplacement; frais de route et de séjour; missions	6,000	"	6,000
6	Musée scolaire de l'État pour les trois degrés de l'enseignement public (personnel et matériel). — Encouragements à l'organisation d'autres musées et expositions scolaires	58,000	"	58,000
7	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés. — (La somme restée disponible sur le crédit vers la fin de l'année pourra être transférée à l'article 2.)	14,000	"	14,000
8	Pensions civiles. — Premiers termes des pensions à accorder éventuellement	16,000	"	16,000
9	Pensions concédées en vertu des articles 7 et 8 de la loi du 16 mai 1876 à des professeurs et instituteurs communaux, depuis le 1 ^{er} janvier 1877 et restant encore à servir au 1 ^{er} janvier 1882. — Pensions accordées en 1881 et 1882 en vertu des dispositions de ladite loi et prorata des premiers termes (ce crédit n'est pas limitatif)	626,000	"	626,000
10	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs et restant à payer au 1 ^{er} janvier 1882 (art. 5 de la loi du 16 mai 1876)	289,724	"	289,724
11	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants ou orphelins d'employés de l'État, qui, sans avoir droit à la pension, ou dont la pension est reconnue insuffisante, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	8,000	"	8,000
12	Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension. — Suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862.	65,000	"	65,000
13	Récompenses et distinctions honorifiques aux instituteurs et anciens instituteurs; confection de diplômes; travaux d'écritures	2,000	"	2,000
14	Traitements des inspecteurs chargés du service de l'hygiène scolaire. — Frais de route et de séjour. — Dépenses diverses	15,000	"	15,000
A REPORTER fr.		1,454,724	"	1,454,724

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORTER fr.	1,454,724	"	1,454,724
CHAPITRE II.				
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.				
15	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	6,000	"	6,000
16	Traitements des fonctionnaires et employés des deux Universités de l'État; traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art. 9, § 5, de la loi du 15 juillet 1849.) (Il pourra être opéré un transfert de l'un à l'autre des articles 16, 17 et 18 d'une somme de 20,000 francs au plus)	985,200	"	985,200
17	Bourses universitaires et bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses. — Matériel des Universités	597,810	"	597,810
18	Frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres du jury central; frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des diplômes délivrés par les Universités et par le jury central; traitements et indemnités aux agents et employés attachés à la commission d'entérinement; huissiers du jury central; indemnités pour travaux extraordinaires dans l'intérêt du service du jury; garde du matériel et matériel, etc.; indemnités aux professeurs des Universités de l'État, qui ont fait partie des jurys combinés, sous l'empire de la loi du 1 ^{er} mai 1837, pour leur assurer dans la distribution du produit des examens, sous l'empire de la loi du 26 mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pour frais de séance, pendant les quatre années 1875, 1874, 1875 et 1876.	98,470	"	98,470
19	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des annales des Universités de Belgique	10,000	"	10,000
20	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement. — Souscriptions.	27,000	"	27,000
CHAPITRE III.				
ENSEIGNEMENT MOYEN.				
21	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.	18,000	"	18,000
22	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel). — Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne. — Inspection spéciale et temporaire des cours de gymnastique. — Inspection spéciale de l'enseignement du dessin dans les établissements d'instruction moyenne.	59,750	"	59,750
	A REPORTER fr.	3,014,954	"	3,014,954

POUR L'EXERCICE 1885.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,014,951 "	"	3,014,954 "
27	Frais de l'enseignement normal pour la formation de professeurs de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités à Liège; section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités à Liège; personnel, bourses, etc.; section des sciences à Gand; bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers; frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur; personnel, matériel et bourses; frais de la section normale d'enseignement moyen pour filles, instituée auprès de l'école normale primaire de l'État à Liège (personnel, matériel, bourses); section normale d'enseignement moyen pour filles, annexée à l'école moyenne de l'État à Bruxelles (personnel et matériel); examens d'admission aux écoles normales d'enseignement moyen; frais des jurys; crédit destiné, conformément à la loi du 2 juillet 1875, à accorder des augmentations de traitement au personnel administratif des écoles moyennes normales de l'État.	255,995 "	"	255,995 "
24	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres des jurys d'examen institués en conformité de l'article 57 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; par les arrêtés royaux du 27 janvier 1865 et du 8 mai 1874, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et par l'arrêté royal du 5 février 1865 pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaires des huissiers des jurys; garde du matériel; matériel; frais du jury chargé de délivrer le diplôme préparatoire et le diplôme définitif de régente d'école moyenne ou d'école normale primaire; frais du jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique, institué par l'arrêté royal du 9 juillet 1874.	56,200 "	"	56,200 "
25	Frais du jury pour la délivrance du certificat de capacité.	2,500 "	"	2,500 "
26	Crédit ordinaire des athénées royaux; crédit pour supplément de minerval; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des athénées (arrêté royal du 14 juillet 1875); augmentation de traitement aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique ainsi qu'aux professeurs chargés de l'enseignement du dessin, qui sont munis d'un diplôme ou certificat spécial de capacité; crédit destiné à pourvoir: 1 ^o aux frais de l'institution de professeurs intérimaires dans les athénées royaux conformément à l'arrêté royal du 6 août 1879; 2 ^o aux augmentations de traitements attribuées par l'arrêté royal du 8 septembre 1879 aux surveillants dans les athénées royaux; 3 ^o à l'allocation des indemnités prévues par l'arrêté royal du 27 septembre 1880, en faveur des professeurs des athénées royaux qui, par suite des modifications introduites dans le programme général des cours, auront transitoirement une augmentation notable de travail.	759,478 "	"	759,478 "
27	Adjonction, à titre d'essai, aux sections professionnelles des athénées, de cours complémentaires spécialement destinés à préparer des élèves pour l'institut supérieur de commerce. — Encouragements aux élèves qui suivront ces cours.	7,500 "	"	7,500 "
	A REPORTER. fr.	4,054,625 "	"	4,054,625 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT fr.	4,054,625 "	"	4,054,625 "
28	Crédit ordinaire des écoles moyennes; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des écoles moyennes de l'État (arrêté royal du 14 juillet 1875); augmentation de traitement aux régents, instituteurs, etc., des écoles moyennes de l'État, qui, étant chargés de l'enseignement de la gymnastique, sont munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement. — Indemnités à des membres du personnel enseignant des écoles moyennes, par application de l'arrêté royal du 27 septembre 1880.	690,702 "	"	690,702 "
29	Augmentation de traitements aux membres du personnel des athénées royales et des écoles moyennes de l'État, en conformité de l'article 8, § 1 ^{er} de la loi du 15 juin 1881, et part d'intervention du Trésor public dans les frais d'organisation (traitements) des nouveaux établissements d'enseignement moyen de l'État, exécution de l'article 1 ^{er} de la dite loi	1,225,000 "	"	1,225,000 "
50	Bourses à des élèves des écoles moyennes	50,000 "	"	50,000 "
51	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du 1 ^{er} degré, soit du 2 ^d degré. Complément de subsides aux établissements communaux ou provinciaux du 1 ^{er} ou du 2 ^d degré pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement	527,168 "	"	527,168 "
52	Subsides à des établissements communaux d'enseignement moyen pour filles	70,000 "	"	70,000 "
53	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	25,000 "	"	25,000 "
54	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré qui sont sans emploi.	"	5,120 "	5,120 "
55	Traitements à des professeurs mis en disponibilité par suppression d'emploi, pour motifs de santé ou dans l'intérêt du service, et auxquels le Gouvernement permettra de compter les années passées dans cette position comme services donnant droit à une pension de retraite; traitements à des professeurs mis en disponibilité sur leur demande ou par mesure d'ordre	48,000 "	"	48,000 "
56	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, missions.— Achats de collections et d'objets nécessaires à l'enseignement dans les établissements d'instruction moyenne de l'État	14,000 "	86,000 "	100,000 "
57	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des athénées et des collèges soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850	5,000 "	2,000 "	5,000 "
58	Frais de rédaction du 10 ^e rapport triennal sur l'enseignement moyen; fourniture d'ouvrage pour le service de l'Administration centrale	"	10,000 "	10,000 "
CHAPITRE IV.				
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.				
59	Traitements des inspecteurs des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et du vérificateur des économes des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux de l'enseignement primaire; traitements des inspecteurs cantonaux de l'enseignement primaire.	455,500 "	"	455,500 "
	A REPORTER. . . . fr.	6,920,995 "	101,120 "	7,022,115 "

POUR L'EXERCICE 1885.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	6,920,995 »	101,120 »	7,022,115 »
40	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des établissements d'enseignement moyen ; traitements et indemnités ; traitements de disponibilité. — Dépenses imprévues	955,550 »	»	955,550 »
41	Frais d'administration, impressions, registres, etc., acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire ; conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire ; frais de voyage des inspecteurs des écoles normales, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, de l'inspecteur de la gymnastique et du vérificateur des économes des écoles normales de l'État ; indemnités casuelles aux inspecteurs principaux de l'enseignement primaire pour la visite des écoles et autres services (arrêtés royaux du 11 août 1879 et du 1 ^{er} décembre 1880) ; indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux pour la visite des écoles et autres services (arrêtés royaux du 11 août 1879 et du 1 ^{er} décembre 1880) ; indemnités casuelles aux inspectrices déléguées pour la visite des écoles et autres services (arrêté royal du 28 février 1880) . . .	212,000 »	»	212,000 »
42	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales ; amélioration et location de locaux ; matériel des établissements normaux de l'État ; frais des jurys chargés d'examiner les candidats non diplômés que les conseils communaux demandent à pouvoir nommer aux fonctions d'instituteur ou d'institutrice primaire, à défaut de candidats pourvus du diplôme légal (art. 8 de la loi du 1 ^{er} juillet 1879). — Cours normaux pour la formation de maîtresses d'écoles gardiennes communales ; indemnités aux professeurs et aux institutrices chargés de l'enseignement ; frais des jurys d'examen d'entrée et de sortie ; dépenses diverses. — Cours normaux de dessin pour les membres du personnel enseignant des écoles primaires communales et des écoles normales primaires ; frais des jurys chargés de délivrer les certificats de capacité pour l'enseignement du dessin dans les écoles primaires communales ; indemnités aux personnes appelées à ces cours et aux professeurs chargés de cet enseignement ; dépenses diverses. — Cours normaux pour l'enseignement des sciences naturelles et des éléments de l'agriculture aux membres du personnel enseignant des écoles primaires communales et des écoles normales primaires ; frais d'organisation ; indemnités de déplacement aux personnes appelées à ces cours ; indemnités aux professeurs chargés de l'enseignement ; frais des jurys chargés de délivrer les certificats de capacité ; dépenses diverses. — Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. — Bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales ; bourses de noviciat (art. 59 de la loi)	1,121,400 »	»	1,121,400 »
45	Construction, amélioration et ameublement de maisons d'école ; frais de construction, de surveillance et de contrôle ; frais de confection de meubles et plans-types ; frais d'écritures et d'impressions relatifs à l'exécution des lois allouant des crédits extraordinaires pour l'organisation matérielle de l'enseignement primaire. — Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées ; subsides aux communes. — Subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumises au régime de la loi du 1 ^{er} juillet 1879. — Subsides aux directeurs et aux directrices des écoles normales de l'État, pour couvrir, le cas échéant, le déficit du budget de l'école d'application. — Indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'initier leurs collègues à l'enseignement du dessin, des sciences naturelles, des éléments de l'agriculture, des ouvrages manuels, du chant, de la méthode Froebel et de la gymnastique, conformément au programme arrêté par le Gouvernement ; dépenses diverses pour l'enseignement de ces branches. — Service annuel ordinaire des écoles gardiennes adjointes aux écoles communales en vertu des articles 1 et 2 de la loi du 1 ^{er} juillet 1879 ; subsides aux communes ; subsides à accorder par con-			
	A REPORTER. fr.	9,209,925 »	101,120 »	9,311,045 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DE MANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	9,209,925 "	101,120 "	9,511,045 "
	tinuation à des écoles gardiennes privées soumises au régime légal; subsides en faveur des crèches. — Service annuel ordinaire des cours d'adultes adjoints aux écoles primaires communales en vertu des articles 1 et 2 de la loi du 1 ^{er} juillet 1879; subsides aux communes. — Traitements des instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades. — Suppléments de traitement à des instituteurs en fonctions; suppléments de traitement d'attente aux instituteurs placés dans la position de disponibilité. — Frais des concours entre les écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours. (Exécution de l'article 24 du règlement général du 1 ^{er} septembre 1866, modifié par arrêté royal du 1 ^{er} septembre 1880). — Frais d'administration des comités scolaires; impressions, registres; indemnités pour la formation des brevets de nomination des membres de ces comités; autres dépenses	11,022,689 "	"	11,022,689 "
44	Publications périodiques et autres intéressant l'instruction primaire; abonnements, acquisitions, souscriptions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs; achat de collections et d'appareils pour l'enseignement des sciences naturelles, des éléments de l'agriculture, du dessin et de la géographie dans les conférences cantonales des instituteurs, et de collections relatives à l'enseignement intuitif des différentes branches du programme de l'école primaire dans les conférences des instituteurs et des institutrices; achat de meubles pour les bibliothèques cantonales et pour les musées scolaires cantonaux. — Frais d'impression des catalogues. — Indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques des conférences cantonales et de la conservation des collections scientifiques; missions; dépenses imprévues	155,000 "	"	155,000 "
	CHAPITRE V. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
45	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	6,000 "	"	6,000 "
	TOTAL du Budget du Ministère de l'Instruction publique. . . fr.	20,573,614 "	101,120 "	20,474,754 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1882.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de l'Instruction publique,

P. VAN HUMBÉECK.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR 1883.

SERVICES SPÉCIAUX.

Sommes restant disponibles, au 1^{er} janvier 1882, sur crédits alloués antérieurement.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1882.	
Pensions des professeurs et instituteurs communaux. (Loi du 4 juin 1878.).	489,776 55	75,275 19	
Loi du 4 août 1879. {	Construction et amélioration de locaux des universités de l'État. Installations matérielles	4,500,000 »	4,220,662 07
	Amélioration des locaux des écoles normales primaires et sections normales de l'État	565,000 »	185,119 54
Création d'une bibliothèque centrale au Ministère de l'Instruction publique. (Loi du 18 mai 1880.)	40,000 »	52,988 90	
Loi du 25 août 1880. {	Organisation matérielle de l'enseignement primaire.	964,421 62	112,481 12
	Ameublement des locaux du Ministère de l'Instruction publique.	197,000 »	54,094 05
	1 ^o Frais du concours ouvert pour l'étude des sciences naturelles	7,000 »	252 59
	2 ^o Cours de dessin pour le personnel enseignant des écoles communales et des écoles normales primaires	15,000 »	15,000 »
	5 ^o Construction et ameublement de sections préparatoires d'écoles moyennes	520,000 »	112,995 87
Loi du 1 ^{er} août 1881. {	Avances aux instituteurs des sommes dues pour traitements, en cas de refus des communes.	500,000 »	455,000 »
TOTALS fr.	7,598,198 17	5,259,847 15	

(258)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1883.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre.
2	»	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine
<i>Matériel.</i>		
5	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses 50,000 »
	b.	Frais du Bulletin du Ministère et de la publication de la statistique générale de l'instruction publique 10,000 »
4	»	Bibliothèque de l'administration centrale. — Achat de livres et reliures. Frais divers. Abonnements et souscriptions à des publications périodiques et autres ouvrages
5	»	Frais de déplacement; frais de route et de séjour; missions
6	»	Musée scolaire de l'État pour les trois degrés de l'enseignement public. (Personnel et matériel.) Encouragements et organisation d'autres musées et expositions scolaires
7	»	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés (La somme restée disponible sur ce crédit vers la fin de l'année pourra être transférée à l'article 2.)
<i>Pensions et secours.</i>		
8	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
A REPORTER. fr.		

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
269,000	»	269,000	269,000	»	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
16,000	»	^{a)} 16,000	16,000	»	»	
429,000	»	429,000	429,000	»	»	

^{a)} Voir le tableau des pensions aux annexes du projet de Budget de la dette publique.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTE- RE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
9	»	Pensions concédées en vertu des articles 7 et 8 de la loi du 16 mai 1876, à des professeurs et instituteurs communaux, depuis le 1 ^{er} janvier 1877, et restant encore à servir au 1 ^{er} janvier 1882. Pensions accordées en 1881 et en 1882 en vertu des mêmes dispositions de ladite loi et prorata des premiers termes. (Ce crédit n'est pas limitatif).
10	»	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs et restant à payer au 1 ^{er} janvier 1882 (art. 5 de la loi du 16 mai 1876)
11	°	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants ou orphelins d'employés de l'État, qui, sans avoir droit à la pension, ou dont la pension est reconnue insuffisante, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
12	a.	Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension. fr. 60,000 »
	b.	Suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862. 5,000 »
13	»	Récompenses et distinctions honorifiques aux instituteurs et anciens instituteurs; confection de diplômes; travaux d'écritures
14	a.	Traitement des inspecteurs chargés du service de l'hygiène scolaire 12,000 »
	b.	Frais de route et de séjour. — Dépenses diverses. 3,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
		CHAPITRE II.
		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.
15	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur
16	a.	Traitements des fonctionnaires et employés des deux Universités de l'État . . fr. 965,200 »
	b.	Traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art. 9, § 5, de la loi du 15 juillet 1849) 20,000 »
17	a.	Bourses universitaires et bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses 90,000 »
	b.	Matériel des Universités 507,810 »
18	a.	Frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres du jury central. . . 58,500 »
	b.	Frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des diplômes délivrés par les Universités et par le jury central. . . 10,000 »
		À REPORTER fr. 68,500 »
		À REPORTER fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1885

CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1885			CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES		Observations
CHARGES ordinaires et municipales	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUUMENTATION	DIMINUTION	
429,000	»	4 9,000	429,000	»	»	
626,000	»	626,000	626,000	»	»	
289,724	»	289,724	292,078	»	a) 2,354	a) L'Instruction de huit pen-ions
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
63,000	»	63,000	63,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
1,454,724	»	1,454,724	1,457,078	»	2,354	
DIMINUTION			fr	2,354		
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
b) 985,200	»	985,200	983,200	»	»	b) Il pourra être opéré un transfert de l'un à l'autre des articles 16, 17 et 18, d'une somme de 20,000 francs au plus
397,810	»	397,810	369,635	c) 28,175	»	c) Le crédit de 6,000 francs destiné à compléter le mobilier du cours de paléontologie à l'Université de Gand disparaît du projet de Budget pour l'exercice 1885. Par contre, une somme de 54,175 francs est indispensable à l'effet de pourvoir aux dépenses nécessitées par différents services dans les deux Universités de l'Etat, dont 25,575 francs, pour les cours de physiologie, d'ophtalmologie et de zoologie, pour les besoins de la bibliothèque, pour les écoles spéciales, les facultés des sciences et de médecine à l'Université de Liège. Puis, une somme de 8,600 francs, pour l'acquisition d'appareils nécessaires aux démonstrations des exercices pratiques aux écoles spéciales, ainsi que pour le cours de zoologie à l'Université de Gand. Le crédit total porté au projet de Budget ramené soumis à la Chambre des Représentants ne subira donc qu'une augmentation de 28,175 francs.
1,587,010	»	1,587,010	1,588,835	28,175	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Report. fr.
			Report. fr. 68,500 »
18 (suite.)	c.	Traitements et indemnités aux agents et employés attachés à la commission d'entérinement; huissiers du jury central; indemnités pour travaux extraordinaires dans l'intérêt du service du jury; garde du matériel et matériel, etc.	13,000 »
	d.	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État qui ont fait partie des jurys combinés sous l'empire de la loi du 1 ^{er} mai 1857, pour leur assurer, dans la distribution du produit des examens, en vertu de la loi du 26 mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pour frais de séance pendant les quatre années 1875, 1874, 1873 et 1876.	14,970 »
19	»	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des Universités de Belgique</i>	
20	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions.	
			TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.			
ENSEIGNEMENT MOYEN.			
21	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen	fr.
22	a.	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel	23,750 »
	b.	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne. Inspection spéciale et temporaire des cours de gymnastique. Inspection spéciale de l'enseignement du dessin dans les établissements d'instruction moyenne	16,000 »
	a.	Frais de l'enseignement normal pour la formation de professeurs de l'enseignement moyen; école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités, à Liège)	42,098 »
25	b.	Section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités à Liège (personnel, bourses, etc.)	14,000 »
	c.	Section des sciences, à Gand	11,700 »
			A REPORTER. fr. 67,798 »
			A REPORTER. fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
1,587,010	»	1,587,010	1,558,833	28,175	»	
98,470	»	98,470	98,470	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
27,000	»	27,000	27,000	»	»	
1,522,480	»	1,522,480	1,494,505	28,175	»	
AUGMENTATION. . . fr.				28,175		
18,000	»	18,000	8,000	α) 10,000	»	<p>α) Le grand nombre d'établissements nouveaux qui seront organisés dans le courant de l'année, en vertu de l'article 1^{er} de la loi du 15 juin 1881, rendra indispensable la nomination d'un quatrième inspecteur ou d'un inspecteur spécial pour les langues modernes.</p> <p>Il y a donc lieu de prévoir au Budget, 6,000 francs pour le traitement de ce nouveau fonctionnaire et 2,000 francs, pour ses frais de route et de séjour. L'inspection spéciale des ouvrages de murs dans les écoles moyennes de filles, pourra être confiée provisoirement par délégation, à une régente, mais une somme de 2,000 francs sera nécessaire pour les frais de route et de séjour.</p>
59,750	»	59,750	59,750	»	»	
57,750	»	57,750	47,750	10,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr. 67,798 »
			REPORT. fr. 67,798 »
	d.	Bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur, qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers	40,000 »
	e.	Frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur (personnel, matériel et bourses).	63,850 »
25 (suite).	f.	Frais de la section normale d'enseignement moyen pour filles, instituée auprès de l'école normale primaire de l'État à Liège (personnel, matériel et bourses).	56,500 »
	g.	Section normale d'enseignement moyen pour filles, annexée à l'école moyenne de l'État, à Bruxelles (personnel et matériel)	18,000 »
	h.	Examens d'admission aux écoles normales d'enseignement moyen (frais des jurys)	5,000 »
	i.	Crédit destiné, conformément à la loi du 2 juillet 1873, à accorder des augmentations de traitement au personnel administratif et enseignant des écoles moyennes normales de l'État.	2,865 »
	a.	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen institués, en conformité de l'article 57 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; par les arrêtés royaux du 27 janvier 1863 et du 8 mai 1874 pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise; et par l'arrêté royal du 3 février 1863 pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaire des huissiers des jurys, garde du matériel et matériel	26,200 »
21	b.	Frais du jury chargé de délivrer le diplôme préparatoire et le diplôme définitif de régent d'école moyenne ou d'école normale primaire	8,000 »
	c.	Frais du jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique institué par l'arrêté royal du 9 juillet 1874	2,000 »
25	»	Frais du jury pour la délivrance du certificat de capacité	2,500 »
	a.	Athénées royaux. — Crédit ordinaire	500,000 »
	b.	— Crédit pour supplément de minerval	62,594 »
	c.	— Crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des athénées (arrêté royal du 14 juillet 1873)	541,284 »
26	d.	Augmentation de traitement aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique, ainsi qu'aux professeurs chargés de l'enseignement du dessin, qui sont munis du diplôme ou certificat spécial de capacité	10,800 »
	e.	Crédit destiné à pourvoir : 1 ^o aux frais de l'institution de professeurs intérimaires dans les athénées royaux, conformément à l'arrêté royal du 6 août 1879; 2 ^o aux augmentations de traitement attribuées, par l'arrêté royal du 8 septembre 1879, aux surveillants dans les athénées royaux; 5 ^o à l'allocation des indemnités prévues par l'arrêté royal du 27 septembre 1880, en faveur des professeurs des athénées royaux qui, par suite des modifications introduites dans le programme général des cours, auront transitoirement une augmentation notable de travail	45,000 »
27	»	Adjonction, à titre d'essai, aux sections professionnelles des athénées, de cours complémentaires spécialement destinés à préparer des élèves pour l'institut supérieur de commerce; encouragements aux élèves qui suivront ces cours	
			A REPORTER. fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
57,750	»	57,750	47,750	10,000	»	
253,993	»	253,993	233,993	»	»	
56,200	»	56,200	56,200	»	»	
2,500	»	2,500	2,500	»	»	
759,478	»	759,478	759,478	»	»	
7,500	»	7,500	7,500	»	»	
1,097,421	»	1,097,421	1,087,421	10,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles.	LITTERES des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
	a.	Écoles moyennes. — Crédit ordinaire 200,000 »
	b.	— Crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des écoles moyennes de l'État (arrêté royal du 14 juillet 1875). 409,766 »
28	c.	Augmentation de traitements aux régents, instituteurs, etc., des écoles moyennes de l'État qui, étant chargés de l'enseignement de la gymnastique ou de l'enseignement du dessin, sont munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement. 50,936 »
	d.	Indemnités à des membres du personnel enseignant des écoles moyennes, par application de l'arrêté royal du 27 septembre 1880. 50,000 »
29	»	Augmentations de traitement aux membres du personnel des athénées royales et des écoles moyennes de l'État, en conformité de l'article 8, § 1 ^{er} , de la loi du 15 juin 1881, et part d'intervention du Trésor public dans les frais d'organisation (traitements) des nouveaux établissements d'enseignement moyen de l'État, créés en vertu de l'article 1 ^{er} de la dite loi . . .
50	»	Bourses à des élèves des écoles moyennes
31	a.	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne pour garçons, soit du premier degré, soit du second degré. 508,400 »
	b.	Compléments de subsides aux établissements communaux ou provinciaux du premier ou du second degré, pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement 18,768 »
32	»	Subsides à des établissements communaux d'enseignement moyen pour filles
33	»	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne
34	»	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré, qui sont sans emploi.
35	a.	Traitements à des professeurs mis en disponibilité par suppression d'emploi, pour motif de santé ou dans l'intérêt du service, et auxquels le Gouvernement permettra de compter les années passées en cette position comme service donnant droit à une pension de retraite. . . 36,000 »
	b.	Traitements à des professeurs mis en disponibilité sur leur demande ou par mesure d'ordre. 12,000 »
56	»	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, missions. — Achats de collections et d'objets nécessaires à l'enseignement dans les établissements d'instruction moyenne de l'État
57	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des athénées et des collèges soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850.
58	»	Frais de rédaction du 10 ^e rapport triennal sur l'enseignement moyen; fourniture d'ouvrages pour le service de l'administration centrale.
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1883.

CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,097,421	»	1,097,421	1,087,421	10,000	»	
690,702	»	690,702	690,702	»	»	
1,223,000	»	1,223,000	1,223,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
327,168	»	327,168	327,168	»	»	
70,000	»	70,000	70,000	»	»	
23,000	»	23,000	23,000	»	»	
»	3,120	3,120	3,120	»	»	
48,000	»	48,000	48,000	»	»	
14,000	86,000	100,000	100,000	»	»	
3,000	2,000	5,000	5,000	»	»	
»	40,000	10,000	»	10,000	»	
3,552,291	101,120	3,653,411	3,633,411	20,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				20,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LETTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE IV.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
39	a.	Traitements des inspecteurs des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, et du vérificateur des économats des écoles normales	21,000 »
	b.	Traitements des inspecteurs principaux de l'enseignement primaire.	120,500 »
	c.	Traitements des inspecteurs cantonaux de l'enseignement primaire	292,000 »
40	»	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des établissements d'enseignement moyen; traitements et indemnités; traitements de disponibilité. — Dépenses imprévues.	
41	a.	Frais d'administration, impressions, registres, etc., pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire. fr.	4,000 »
	b.	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire.	12,000 »
	c.	Frais de voyage des inspecteurs des écoles normales, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, de l'inspecteur de la gymnastique et du vérificateur des économats des écoles normales de l'État.	9,000 »
	d.	Indemnités casuelles aux inspecteurs principaux de l'enseignement primaire, pour la visite des écoles et autres services. (Arrêtés royaux du 11 août 1879 et du 1 ^{er} décembre 1880.)	57,000 »
	e.	Indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux, pour la visite des écoles et autres services. (Arrêtés royaux du 11 août 1879 et du 1 ^{er} décembre 1880.)	100,000 »
	f.	Indemnités casuelles aux inspectrices déléguées pour la visite des écoles et autres services. (Arrêté royal du 28 février 1880.)	50,000 »
	42	a.	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales
	b.	Amélioration et location de locaux et matériel des établissements normaux de l'État	170,000 »
	c.	Frais des jurys chargés d'examiner les candidats non diplômés que les conseils communaux demandent à pouvoir nommer aux fonctions d'instituteur ou d'institutrice primaire, à défaut de candidats pourvus du diplôme légal. (Art. 8 de la loi du 1 ^{er} juillet 1879)	5,500 »
A REPORTER. fr.			229,500 »
A REPORTER. fr.			

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinares et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
455,500	»	455,500	410,500	a) 25,000	»	a) Aux termes de l'article 5 de l'arrêté royal du 11 août 1879, les inspecteurs de chacune des classes mentionnées dans ledit arrêté, peuvent obtenir le traitement maximum après avoir joui pendant trois ans du traitement minimum. L'augmentation de 25,000 francs est destinée à permettre au Gouvernement de faire usage de cette faculté.
955,550	»	955,550	955,550	»	»	
212,000	»	212,000	207,000	b) 5,000	»	b) Cette augmentation se justifie par un complément d'organisation de l'inspection spéciale des écoles primaires de filles, des écoles primaires mixtes et des sections gardiennes.
1,601,050	»	1,601,050	1,575,050	28,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr. 229,500 »
			REPORT. fr. 229,500 »
	d.	Cours normaux pour la formation de maitresses d'écoles gardiennes communales. — Indemnités aux professeurs et aux institutrices chargées de l'enseignement. — Frais des jurys d'examen d'entrée et de sortie; dépenses diverses	50,000 »
	e.	Cours normaux de dessin pour les membres du personnel enseignant des écoles primaires communales et des écoles normales primaires. — Frais des jurys chargés de délivrer les certificats de capacité pour l'enseignement du dessin dans les écoles primaires communales; indemnités aux personnes appelées à ces cours et aux professeurs chargés de l'enseignement; dépenses diverses.	77,000 »
42 (suite).	f.	Cours normaux pour l'enseignement des sciences naturelles et des éléments de l'agriculture, aux membres du personnel enseignant des écoles primaires communales et des écoles normales primaires; frais d'organisation; indemnité de déplacement aux personnes appelées à ces cours; indemnités aux professeurs chargés de l'enseignement; frais des jurys chargés de délivrer les certificats de capacité, et dépenses diverses	78,000 »
	g.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs	20,000 »
	h.	Bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales	590,000 »
	i.	Bourses de noviciat. (Art. 59 de la loi.)	51,700 »
	a.	Construction, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de construction, de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et plans-types; frais d'écritures et d'impressions relatifs à l'exécution des lois allouant des crédits extraordinaires pour l'organisation matérielle de l'enseignement primaire.	150,000 »
	b.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes. — Subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumises au régime de la loi du 1 ^{er} juillet 1879. — Subsides aux directeurs et aux directrices des écoles normales de l'État, pour couvrir, le cas échéant, le déficit du Budget de l'école d'application. — Indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'initier leurs collègues à l'enseignement du dessin, des sciences naturelles, des éléments de l'agriculture, des ouvrages manuels du chant, de la méthode Froebel et de la gymnastique, conformément au programme arrêté par le Gouvernement. — Dépenses diverses pour l'enseignement de ces branches a)	9,582,689 »
45	c.	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes adjointes aux écoles communales en vertu des articles 1 et 2 de la loi du 1 ^{er} juillet 1879; subsides aux communes; subsides à accorder par continuation à des écoles gardiennes privées soumises au régime légal; subsides en faveur des crèches a)	500,000 »
	d.	Service annuel ordinaire des cours d'adultes adjoints aux écoles primaires communales en vertu des articles 1 et 2 de la loi du 1 ^{er} juillet 1879; subsides aux communes a)	500,000 »
	e.	Traitements des instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades. — Suppléments de traitement à des instituteurs en fonction. — Suppléments de traitements d'attente aux instituteurs placés dans la position de disponibilité	200,000 »
	f.	Frais des concours entre les écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours. (Exécution de l'article 24 du règlement général du 1 ^{er} septembre 1866, modifié par arrêté royal du 1 ^{er} septembre 1880). b)	40,000 »
	g.	Frais d'administration des comités scolaires; impressions, registres; indemnités pour la formation des brevets de nomination des membres de ces comités; autres dépenses.	50,000 »
			À REPORTER. fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,601,030	»	1,601,030	1,573,030	28,000	»	
1,121,400	»	1,121,400	1,121,400	»	»	
11,022,689	»	11,022,689	11,007,689	b) 15,000	»	<p>a) Il est impossible de déterminer, dès à présent, le chiffre exact des besoins pour 1885. On propose provisoirement le maintien du chiffre de 1882.</p> <p>b) Une augmentation de 15,000 francs est nécessaire par suite de l'organisation de concours entre les écoles d'adultes, dans les provinces d'Anvers, de Flandre occidentale et de Limbourg, où ces concours n'avaient pas encore été institués.</p>
13,745,119	»	13,745,119	13,702,119	43,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
44	»	Publications périodiques et autres intéressant l'instruction primaire; abonnements, acquisitions, souscriptions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs; achat de collections et d'appareils pour l'enseignement des sciences naturelles, des éléments de l'agriculture, du dessin et de la géographie dans les conférences cantonales des instituteurs, et de collections relatives à l'enseignement intuitif des différentes branches du programme de l'école primaire dans les conférences des instituteurs et des institutrices. — Achat de meubles pour les bibliothèques cantonales et pour les musées scolaires cantonaux. — Frais d'impression des catalogues. — Indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques des conférences cantonales et de la conservation des collections scientifiques. — Missions; dépenses imprévues.
	»	Frais de rédaction du 15 ^e rapport triennal sur l'enseignement primaire, (pour mémoire) . .
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.
CHAPITRE V.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
45	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
13,745,119	»	13,745,119	15,702,119	45,000	»	
135,000	»	135,000	130,000	a) 5,000	»	a) Une somme de 45,000 francs, destinée au paiement des indemnités dues aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques des conférences cantonales et de la conservation des collections scientifiques, ainsi que des frais d'impression des catalogues, a été demandée par voie d'amendement au Budget de 1882. Cette somme est augmentée de 5,000 francs, au Budget de 1883, en vue de faire face aux frais d'acquisition de meubles pour les bibliothèques et pour les musées scolaires.
»	»	»	20,000	»	20,000	
13,880,119	»	15,880,119	13,852,119	48,000	20,000	
AUGMENTATION. . FR.				28,000		
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . FR.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres.	pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	260	Administration centrale.
II.	262	Enseignement supérieur.
III.	264	Enseignement moyen
IV.	270	Enseignement primaire.
V.	274	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCE.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,454,724 »	»	1,454,724 »	1,437,078 »	»	2,554 »	
1,522,480 »	»	1,522,480 »	1,494,305 »	28,175 »	»	
5,550,291 »	101,120 »	5,651,411 »	5,611,411 »	20,000 »	»	
15,880,119 »	»	15,880,119 »	15,852,119 »	28,000 »	»	
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
20,575,614 »	101,120 »	20,474,754 »	20,400,915 »	76,175 »	2,554 »	
AUGMENTATION. . . FR.				75,821 »		

ANNEXES

AU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1883.



PENSIONS.



Voir aux annexes (n° 14) du Budget de la Dette publique.



ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1885.

*État détaillé de l'emploi des fonds alloués pour l'instruction primaire ,
 pendant l'année 1879, tant par le Gouvernement que par les provinces,
 les communes, etc.*

DÉPOSÉ PAR M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

conformément au paragraphe final de l'article 54 de la loi du 1^{er} juillet 1870.

RÉSUMÉ.

La somme totale dépensée en Belgique pour le service de l'instruction primaire, en 1879, s'élève à fr. 27,745,477 45 c.

Cette somme se répartit ainsi qu'il suit :

1 ^o Encaisses des exercices antérieurs fr.	594,728 »
2 ^o Rétributions des élèves solvables.	1,889,480 50
3 ^o Bienfaisance publique et privée	758,497 19
4 ^o Budgets communaux.	10,729,016 52
5 ^o Budgets provinciaux.	2,509,750 84
6 ^o Budget de l'État	11,664,007 58
	<hr/>
TOTAL. fr.	27,745,477 45
	<hr/>

TABLEAU A, 1879.

DIRECTION ET SURVEILLANCE. — ADMINISTRA

PROVINCES.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses	DÉPENSES à la charge des provinces			DÉPENSES A							
		TOTAL des DÉPENSES à la charge des provinces	INDÉMNITÉS aux Inspecteurs cantonaux civils		TOTAL des DÉPENSES à la charge de l'État	ADMINISTRATION.			INSPECTION DES ÉCOLES			
			INDÉMNITÉS fixes	INDÉMNITÉS en-suites (frais de tournées)		COMMISSION centrale	FRAIS d' ADMINISTRATION Impression, registres, etc.	RAPPORTS techniques	INSPECTEUR			
									TRAITEMENT	FRAIS de bureau.	FRAIS de voyage.	
Amers	56,411 41	5,361 49	5,755 17	1,628 52	51,049 02	•	•	•	•	•	•	•
Brabant	50,744 54	6,309 50	4,574 86	2,024 75	44,544 95	•	•	•	•	•	•	•
Flandre occidentale	47,562 90	7,460 04	5,140 95	2,010 11	39,902 86	•	•	•	•	•	•	•
Flandre orientale	35,651 95	9,227 04	6,299 72	2,927 52	46,104 91	•	•	•	•	•	•	•
Hautaut	64,039 69	8,749 82	5,891 48	2,858 54	55,509 87	•	•	•	•	•	•	•
Liège	51,660 56	6,591 47	4,549 79	2,041 68	45,068 89	•	•	•	•	•	•	•
Limbourg	25,575 16	5,791 57	2,685 24	1,108 55	21,885 59	•	•	•	•	•	•	•
Luxembourg	41,409 61	5,676 90	4,085 24	1,595 66	35,752 71	•	•	•	•	•	•	•
Namur	37,686 85	4,200 •	5,150 •	1,930 •	35,486 85	•	•	•	•	•	•	•
Les diverses provinces.	95,486 85	•	•	•	95,486 85	11,625 29	10,589 19	•	6,000 •	1,000 •	2,951 •	•
TOTAUX	505 820 28	57,457 92	40,215 45	17,242 49	446,571 56	11,625 29	10,589 19	•	6,000 •	1,000 •	2,951 •	•
							10,589 19			9,051 •		

TION, COMMISSION CENTRALE, INSPECTION, ETC.

LA CHARGE DE L'ÉTAT.

NORMALES.		INSPECTION CIVILE.							INSPECTION ECCLESIASTIQUE . INDÉMNITÉS.				JURYS D'EXAMEN pour les écoles normales.	
INSPECTRICE.		INSPECTEURS PROVINCIAUX (a) ET PRINCIPAUX (b).			INSPECTRICES désignées pour les écoles communales de filles et pour les congrégations d'institutrices Frais de voyage.	INSPECTEURS CANTONAUX.			CULTE CATHOLIQUE.		INSPECTEUR GÉNÉRAL du culte protestant.	INSPECTEUR GÉNÉRAL du culte Israélite.	FRAIS de route et de séjour	
TRAITEMENT	FRAIS de voyage.	TRAITEMENTS	FRAIS de Bureau.	FRAIS de voyage.		suppléments d'indemnités	TRAITEMENTS (c)	INDÉMNITÉS mensuelles pour frais de voyage	INSPECTEURS diocésains	INSPECTEURS cantonaux			MEMBRES des JURYS D'EXAMEN d'élèves instituteurs	MEMBRES des JURYS D'EXAMEN d'élèves institutrices.
"	"	7,119 99	1,333 55	5,408 10	492 "	4,609 97	0,050 "	3,550 25	2,450 "	1,547 25	"	"	"	"
"	"	7,250 "	1,333 55	5,842 60	1,224 "	6,311 70	15,500 "	5,769 "	2,450 "	2,664 52	"	"	"	"
"	"	7,500 "	1,333 55	4,777 50	1,508 "	6,407 98	9,200 "	4,487 75	2,450 "	2,458 50	"	"	"	"
"	"	9,999 98	1,333 55	1,965 50	240 "	9,325 28	11,875 "	6,779 50	2,450 "	2,458 52	"	"	"	"
"	"	8,916 64	1,333 55	5,025 "	2,412 "	9,570 91	14,800 "	7,710 75	2,450 "	3,295 24	"	"	"	"
"	"	9,766 62	1,333 55	4,632 40	2,552 "	6,538 27	10,525 "	5,251 75	2,450 "	2,219 52	"	"	"	"
"	"	4,855 32	1,333 55	2,917 "	60 "	3,079 32	4,000 "	1,805 25	2,450 "	1,105 57	"	"	"	"
"	"	7,649 98	1,333 55	5,777 90	1,068 "	4,910 94	8,700 "	5,770 75	2,450 "	2,072 11	"	"	"	"
"	"	7,699 98	1,333 55	5,280 10	1,596 "	4,172 "	7,800 "	5,141 60	2,450 "	2,010 85	"	"	"	"
2,700 "	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	50,144 88	28,478 47
2,700 "	"	70,816 51	11,999 96	53,024 10	10,752 "	54,724 07	87,050 "	42,078 60	22,050 "	19,789 99	"	"	50,144 88	28,478 47
2,700 "	"	110,440 57				183,852 67			41,850 20		"	"	58,625 21	

a) Sous l'empire de la loi du 23 septembre 1842 — b) Depuis la mise en vigueur de la loi du 1^{er} juillet 1879.

41,850 20

TABLEAU B, 1879.

ENSEIGNEMENT NOR

PROVINCES.	MONTANT des DÉPENSES de toute nature.	DÉPENSES A LA CHARGE DES ELÈVES. Sommes payées a titre de retribution ou de pension, deduction faite du montant des bourses.						DÉPEN TOTAL des DÉPENSES communales
		TOTAL des DÉPENSES faites par les élèves.	ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAI			ÉCOLES NORMALES AGRÉÉES		
			POUR INSTITUTEURS		pour INSTITUTRICES — ÉCOLES normales.	pour INSTITUTEURS	pour INSTITUTRICES	
			ÉCOLES normales	SECTIONS normales				
Anvers.	166,885 89	57,555 "	19,205 "	"	"	"	18,350 "	100 "
Brabant	561,059 11	51,475 "	18,275 "	"	"	250 "	52,930 "	"
Flandre occidentale.	214,245 08	88,275 "	"	5,250 "	"	29,500 "	55,525 "	1,400 "
Flandre orientale.	207,417 85	72,425 "	"	6,800 "	"	42,200 "	25,425 "	8,800 "
Hainaut	446,459 21	108,555 "	20,075 "	"	"	52,450 "	46,850 "	2,872 44
Liège	512,299 75	75,690 "	"	17,810 "	27,750 "	17,350 "	10,750 "	1,200 "
Limbourg.	42,902 39	11,225 "	"	"	"	7,985 "	5,940 "	"
Luxembourg	215,632 10	95,297 68	"	14,476 68	"	35,245 "	45,486 "	"
Namur.	229,758 55	110,515 "	"	17,575 "	"	42,040 "	50,700 "	"
Les diverses provinces	1,210 "	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX.	2,195,845 71	664,522 68	66,555 "	61,941 68	27,750 "	204,300 "	285,976 "	14,572 44
			156,264 68			490,276 "		

DÉPENSES A LA

PROVINCES	TOTAL des DÉPENSES de L'ÉTAT	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE MATÉRIEL. — TRAITEMENTS ET SUBVEN								
		ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT								
		POUR INSTITUTEURS.					POUR INSTITUTRICES.			
		ÉCOLES NORMALES.		SECTIONS NORMALES.		TRAITEMENTS de disponibilité a titre des professeurs des écoles et sections normales	ÉCOLES NORMALES.			
Frais de premier établis- sement	Personnel.	Matériel	Personnel.	Matériel.	Frais de premier établis- sement		Personnel	Matériel		
Anvers.	111,545 89	"	56,049 99	8,687 15	"	"	500 "	"	6,206 75	"
Brabant	255,928 99	"	41,274 99	66,522 74	5,266 68	2,125 21	5,280 41	"	"	"
Flandre occidentale	91,207 08	"	22,265 42	16,652 87	5,659 09	655 04	1,566 66	"	"	"
Flandre orientale.	97,055 57	"	"	"	22,840 89	5,871 80	"	"	6,952 68	"
Hainaut	287,286 77	129,360 26	59,155 63	14,009 88	"	"	"	"	6,269 89	"
Liège	214,655 59	75,000 "	9,466 45	"	19,615 81	8,527 05	1,741 66	"	52,208 25	12,969 90
Limbourg.	25,841 59	"	"	"	4,985 22	"	"	"	4,099 92	948 25
Luxembourg	108,518 92	"	"	"	19,111 86	5,025 90	157 50	"	"	"
Namur.	111,897 40	"	"	"	18,009 58	5,474 95	"	"	6,458 25	"
Les diverses provinces	1,210 "	"	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX	1,505,925 20	202,260 26	148,210 48	105,632 64	94,065 15	21,677 91	6,826 25	"	62,195 72	15,918 15
			578,692 65				76,115 87			
			654,806 52							

MAL PRIMAIRE.

DÉPENSES A LA CHARGE DES COMMUNES. BOURSES.					DÉPENSES A LA CHARGE DES PROVINCES.																			
ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT			ÉCOLES NORMALES AGRÉÉES		TOTAL des DÉPENSES provinciales	ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT					FRAIS DES CONFÉRENCES													
POUR INSTITUTEURS		pour INSTITUTEURICES — ÉCOLES normales	pour INSTITUTEURS	pour INSTITUTEURICES		POUR INSTITUTEURS.		pour INSTITUTEURICES — ÉCOLES normales	pour INSTITUTEURS	pour INSTITUTEURICES	des INSTITUTEURICES	des INSTITUTEURICES												
ÉCOLES normales	SECTIONS normales					ÉCOLES normales	SECTIONS normales																	
100	"	"	"	"	17,885	"	5,645	"	"	200	6,550	"	5,890	"	1,600	"								
"	"	"	"	"	55,655	12	11,500	"	1,800	1,100	6,545	"	25,000	"	7,706	12	2,204							
1,050	550	"	"	"	50,561	"	"	"	4,400	"	10,600	"	10,030	"	4,711	"	"							
"	4,550	"	3,150	"	800	"	500	"	20,157	18	100	"	5,100	"	5,950	"	7,100	"	5,987	50	9,645	98	1,254	
50	"	"	"	"	2,822	44	47,045	"	8,875	"	1,175	"	5,500	"	19,150	"	9,152	"	4,095	"	"	"	4,095	
"	500	"	550	"	22,776	54	1,700	"	5,200	"	5,400	"	2,900	"	1,155	54	8,554	40	2,088	60	"	"	2,088	
"	"	"	"	"	7,856	"	"	"	"	"	2,600	"	600	"	"	"	4,516	"	120	"	"	"	120	
"	"	"	"	"	11,905	50	"	"	6,112	50	800	"	"	"	"	"	4,582	"	411	"	"	"	411	
"	"	"	"	"	7,523	95	"	"	"	"	"	"	1,000	"	"	"	6,525	95	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
1,200	5,000	"	5,500	"	800	"	5,872	44	22,027	50	27,620	"	19,787	50	9,250	"	55,445	"	66,070	84	59,085	45	11,770	60
9,700		"	4,672		44	56,657					50	101,515		84	70,854		05							
													158,175		54									

CHARGE DE L'ÉTAT.

DÉPENSES	BOURSES D'ÉTUDES.					BOURSES DE NOVICIAT		CONFÉRENCES horaires	ENSEIGNEMENT normal de la gymnastique. — FRAIS DIVERS.	
	ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT			ÉCOLES NORMALES AGRÉÉES		ÉLÈVES INSTITUTEURS	ÉLÈVES INSTITUTEURICES			
	POUR INSTITUTEURS		pour INSTITUTEURICES — ÉCOLES normales	pour INSTITUTEURS	pour INSTITUTEURICES					
ÉCOLES normales	SECTIONS normales	pour INSTITUTEURICES								
7,800	"	28,000	"	"	"	25,000	"	700	"	
18,150	"	27,951	"	"	5,500	77,994	97	2,400	"	
7,200	"	12,400	"	"	9,900	19,700	"	550	"	
9,150	"	"	12,600	"	10,000	30,640	"	400	"	
12,100	"	21,940	"	"	12,000	48,990	"	1,051	15	
5,600	"	"	15,711	"	22,000	5,700	7,400	1,662	10	
5,000	"	"	"	"	5,400	5,500	"	110	"	
15,000	"	"	22,400	"	9,900	56,600	"	996	"	
14,500	"	"	17,000	"	11,000	52,900	"	755	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,210	
88,500	"	90,871	"	67,711	22,000	70,000	282,451	97	8,424	25
178,582		"	552,454		97	21,965		46	1,210	
551,016 97										

TABLEAU C, 1879.

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION. — *Acquisition,*

PROVINCES.	MONTANT général des DÉPENSES.	DÉPENSES EFFECTUÉES AU MOYEN DES		
		TOTAL des DÉPENSES effectuées au moyen des RESSOURCES LOCALES	SOUSCRIPTIONS volontaires, prestations en nature, etc	FONDATEURS, DONATIONS ou legs
Anvers	892,475 20	390,109 27	"	"
Brabant	1,218,508 71	802,845 77	"	"
Flandre occidentale	247,340 79	58,347 80	"	"
Flandre orientale	589,199 04	197,659 64	"	"
Hainaut	1,596,825 50	975,014 41	"	"
Liège	1,160,669 65	557,105 "	"	"
Limbourg	145,495 10	41,575 50	"	"
Luxembourg	465,881 40	215,000 "	"	"
Namur	769,478 84	455,580 05	"	"
Les diverses provinces	8,790 "	"	"	"
TOTAUX	6,690,752 05	3,667,095 54	"	"

construction, restauration et ameublement de maisons d'école.

RESSOURCES LOCALES.		SUBSIDES provinciaux.	SUBSIDES ACCORDÉS PAR L'ÉTAT.			<i>Observations.</i>
ALLOCATIONS des bureaux de bienfaisance.	ALLOCATIONS communales.		TOTAL des SUBSIDES accordés par l'État.	Sur LE CRÉDIT ordinaire du BUDGET.	Sur LE CRÉDIT extraordinaire alloué par la loi du 6 juin 1878.	
•	590,100 27	205,792 42	296,575 51	5,167 15	293,406 56	
•	802,843 77	204,050 15	210,705 79	18,548 26	192,247 53	
•	58,547 89	64,544 •	144,448 90	83,119 90	61,529 •	
•	197,659 64	48,000 •	143,659 40	7,187 40	135,452 •	
•	075,014 44	335,653 96	88,176 90	88,176 90	•	
•	557,105 •	505,852 •	297,714 65	8,604 65	289,110 •	
•	41,555 50	21,230 •	80,907 60	3,181 60	77,726 •	
•	215,080 •	86,375 •	164,428 40	17,002 40	147,426 •	
•	455,580 05	105,495 •	208,605 81	30,448 81	178,157 •	
•	•	•	8,790 •	8,790 •	•	
•	3,669,095 54	1,578,577 55	1,645,080 96	268,227 07	1,574,853 89	

TABLEAU D, 1879.

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION. —

PROVINCES.	DÉPENSES DE TOUTE NATURE.				SOMMES	
	TOTAL général des DÉPENSES de TOUTE NATURE.	TOTAL des DÉPENSES faites pour les ÉCOLES ADOPTÉES.	TOTAL DES DÉPENSES faites pour les ÉCOLES COMMUNALES.		ENCAISSE des EXERCICES antérieurs.	TOTAL des RESSOURCES locales.
			Personnel.	Matériel.		
Anvers	1,509,002 "	54,298 "	1,174,508 "	280,196 "	27,682 "	738,840 "
Brabant	5,020,402 51	29,562 62	2,554,535 91	456,505 98	53,454 71	1,350,505 29
Flandre occidentale	1,060,505 21	82,998 19	874,522 50	105,184 72	11,557 77	581,879 81
Flandre orientale	1,662,591 80	79,507 54	1,558,602 94	224,281 52	59,120 07	868,418 05
Hainaut	2,898,985 19	61,762 51	2,442,679 95	594,540 95	41,858 29	1,587,928 65
Liège	2,111,557 "	252 "	1,860,054 "	251,251 "	28,688 "	1,155,552 "
Limbourg	540,094 "	8,560 "	441,828 "	89,906 "	16,461 "	244,726 60
Luxembourg	827,526 "	"	682,850 "	144,696 "	22,527 "	485,589 "
Namur	1,091,056 87	6,119 "	902,971 61	181,966 26	96,671 42	602,404 55
Les diverses provinces	"	"	"	"	"	"
TOTAUX	14,721,498 58	522,859 66	12,292,152 71	2,106,526 21	557,580 27	7,595,225 91
TOTAUX du tableau ci-dessous.	155,654 06	49,992 75	77,510 51	6,551 "	"	122,427 60
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	14,855,152 64	572,852 41	12,569,443 02	2,112,857 21	557,580 27	7,515,651 51

ÉCOLES PRIMAIRES A PROGRAMME

PROVINCES.	DÉPENSES DE TOUTE NATURE.				SOMMES	
	TOTAL général des DÉPENSES de TOUTE NATURE.	TOTAL des DÉPENSES faites pour les ÉCOLES ADOPTÉES.	TOTAL DES DÉPENSES faites pour les ÉCOLES COMMUNALES.		ENCAISSE des EXERCICES antérieurs.	TOTAL des RESSOURCES locales.
			Personnel.	Matériel.		
Anvers	18,687 "	"	16,501 "	2,586 "	"	15,687 "
Brabant	91,572 06	49,992 75	57,454 51	5,945 "	"	78,295 60
Flandre occidentale	"	"	"	"	"	"
Flandre orientale	25,575 "	"	25,575 "	"	"	28,445 "
Hainaut	"	"	"	"	"	"
Liège	"	"	"	"	"	"
Limbourg	"	"	"	"	"	"
Luxembourg	"	"	"	"	"	"
Namur	"	"	"	"	"	"
Les diverses provinces	"	"	"	"	"	"
TOTAUX	155,654 06	49,992 75	77,510 51	6,551 "	"	122,427 60

ÉCOLES PRIMAIRES PROPREMENT DITES.

ALLOUÉES POUR FAIRE FACE AUX DÉPENSES DE TOUTE NATURE.						Observations.
RESSOURCES LOCALES.				SUBSIDES	SUBSIDES	
FONDACTIONS, DONATIONS ou legs.	ALLOCATIONS des bureaux de BIENFAISANCE.	ALLOCATIONS COMMUNALES.	RÉTRIBUTIONS des ÉLÈVES solvables.	sur LES FONDS provinciaux.	sur LES FONDS de l'État.	
1,641 »	8,751 »	624,422 »	104,046 »	45,000 »	707,172 05	
5,681 75	141,680 81	1,119,016 08	60,926 65	92,111 11	1,652,692 95	
5,199 05	20,625 72	457,806 71	120,190 55	52,546 07	523,218 06	
1,752 58	9,581 »	725,586 16	155,898 49	45,000 »	915,258 49	
26,954 85	90,978 97	1,051,048 76	218,946 07	57,950 95	1,596,265 92	
11,155 »	70,895 »	881,751 »	189,555 »	55,524 56	951,509 05	
471 60	49,112 »	158,180 »	56,965 »	6,622 »	275,475 40	
11,495 »	2,961 »	569,450 »	101,485 »	5,800 »	557,567 50	
21,659 85	55,979 25	478,911 25	65,854 22	11,100 »	559,676 97	
»	»	»	»	»	»	
87,008 44	450,542 75	5,824,051 94	1,051,840 78	529,254 67	7,475,635 57	
»	»	28,248 »	94,179 60	2,200 »	25,550 »	
87,008 44	450,542 75	5,852,279 94	1,146,020 58	551,454 67	7,498,965 57	

DÉVELOPPÉ POUR FILLES.

ALLOUÉES POUR FAIRE FACE AUX DÉPENSES DE TOUTE NATURE.						Observations.
RESSOURCES LOCALES.				SUBSIDES	SUBSIDES	
FONDACTIONS, DONATIONS ou legs.	ALLOCATIONS des bureaux de BIENFAISANCE.	ALLOCATIONS COMMUNALES.	RÉTRIBUTIONS des ÉLÈVES solvables.	sur LES FONDS provinciaux.	sur LES FONDS de l'État.	
»	»	6,188 »	9,499 »	»	5,000 »	
»	»	15,555 »	62,960 60	2,200 »	19,400 »	
»	»	»	»	»	»	
»	»	6,725 »	21,720 »	»	950 »	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	»	28,248 »	94,179 60	2,200 »	25,550 »	

TABLEAU E, 1879.

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION. — Salles d'asile ou écoles gar
— Ateliers d'apprentissage. —

PROVINCES.	MONTANT des DÉPENSES de toute nature.	ENCAISSE des EXERCICES antérieurs.	PAR LA BIENFAISANCE PUBLIQUE ET PRIVÉE, y compris les fondations.				PAR LES ÉLÈVES SOLVABLES. (Rétributions scolaires.)			
			Total.	SALLES d'asile ou écoles gardiennes.	ÉCOLES d'adultes.	ATELIERS d'appren- tissage.	Total.	SALLES d'asile ou écoles gardiennes.	ÉCOLES d'adultes.	ATELIERS d'appren- tissage.
Anvers	182,875 »	2,635 »	19,055 »	18,574 »	1,081 »	•	10,560 »	19,508 »	52 »	•
Brabant	371,766 46	3,491 98	71,154 59	67,209 79	3,924 80	•	32,127 46	52,009 46	118 »	•
Flandre occidentale . .	101,408 51	695 99	8,821 31	7,681 31	1,140 »	•	2,600 50	2,600 50	•	•
Flandre orientale . . .	590,939 42	9,829 87	47,900 38	46,059 38	150 »	1,111 »	10,592 51	13,341 67	447 »	3,805 64
Hainaut	494,468 50	110 18	76,422 71	54,954 82	14,505 16	6,962 75	15,085 70	10,054 20	2,449 50	•
Liège	353,799 »	9,881 »	5,720 »	2,550 »	3,170 »	•	2,024 »	559 »	1,465 »	•
Limbourg	42,914 »	2,524 »	6,338 »	4,250 »	1,808 »	500 »	2,045 »	908 »	1,135 »	•
Luxembourg	94,156 »	4,260 »	184 »	•	184 »	•	1,724 »	1,265 »	459 »	•
Namur	221,255 28	23,916 71	1,701 35	835 »	866 35	•	4,182 47	4,147 57	•	34 90
Les diverses provinces .	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
TOTAUX	2,253,577 77	57,144 73	237,877 52	202,674 30	26,829 29	8,575 75	96,937 44	84,073 40	6,125 50	3,838 54

diennes. — Écoles méridiennes du soir et du dimanche pour les adultes.
(Service annuel ordinaire).

DÉPENSES SUPPORTÉES											
PAR LES COMMUNES.				PAR LES PROVINCES.				PAR L'ÉTAT.			
Total.	SALLES d'asile ou écoles gardiennes.	ÉCOLES d'adultes.	ATELIERS d'appren- tissage.	Total.	SALLES d'asile ou écoles gardiennes.	ÉCOLES d'adultes.	ATELIERS d'appren- tissage.	Total.	SALLES d'asile ou écoles gardiennes.	ÉCOLES d'adultes.	ATELIERS d'appren- tissage.
85,268 »	27,645 »	57,625 »	»	17,480 »	9,150 »	8,350 »	»	58,275 »	15,875 »	22,400 »	»
156,040 62	105,782 59	52,258 05	»	54,968 72	25,000 »	29,968 72	»	74,005 09	29,050 »	44,955 09	»
57,865 54	15,422 50	24,441 04	»	12,170 »	6,170 »	6,000 »	»	59,256 97	8,725 »	50,551 97	»
206,046 40	157,001 89	63,144 55	5,929 98	12,956 56	2,000 »	5,000 »	5,956 56	94,615 90	62,949 »	51,664 90	»
197,694 78	108,554 54	87,056 09	2,124 15	50,500 »	15,500 »	15,000 »	»	176,656 95	85,000 »	91,656 95	»
208,646 »	126,872 »	81,774 »	»	59,699 »	5,000 »	54,699 »	»	87,829 »	55,779 »	52,050 »	»
10,812 »	4,550 »	6,462 »	»	7,069 »	740 »	6,529 »	»	14,528 »	4,720 »	9,608 »	»
45,495 »	11,670 »	55,825 »	»	9,500 »	1,500 »	8,000 »	»	52,995 »	6,855 »	26,140 »	»
90,565 77	41,604 08	48,411 69	550 »	58,296 »	4,500 »	55,796 »	»	62,791 »	12,098 »	50,695 »	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1,018,250 11	574,880 60	434,945 38	8,404 15	222,659 28	69,560 »	147,122 72	5,956 56	620,748 89	261,051 »	559,697 89	»

TABLEAU F, 1879.

ENCOURAGEMENTS A

PROVINCES.	MONTANT général des DEPENSES.	DÉPENSES SUPPORTÉES par la BIENFAISANCE PUBLIQUE ET PRIVÉE (Allocations des bureaux de bienfaisance, produit des fondations, donations et legs)				DÉPENSES A LA CHARGE DES COMMUNES			DÉPENSES		
		TOTAL des DEPENSES supportées par la bienfaisance publique et privée.	DÉPENSES faites en faveur des CAISSES de prévoyance	SELOURS à des INSTITUTEURS nécessiteux et sans emploi	DISTRIBUTIONS de prix aux élèves des écoles primaires communales	TOTAL des DEPENSES communales	DÉPENSES FACULTATIVES			TOTAL des DEPENSES des provinces.	SUBSIDES aux CAISSES de prévoyance
							SUBSIDES aux CAISSES de prévoyance	SICOURS à des INSTITUTEURS nécessiteux et sans emploi.	DISTRIBUTIONS de prix aux élèves des écoles primaires communales		
Anvers.	9,061 »	»	»	»	»	»	»	»	7,477 08	3,855 08	
Brabant.	72,677 20	»	»	»	27,678 90	»	»	27,678 90	50,056 60	»	
Flandre occidentale. . .	50,084 78	»	»	»	14,585 »	»	»	14,585 »	8,585 12	»	
Flandre orientale. . . .	47,493 57	»	»	»	29,359 95	»	»	29,359 95	14,008 62	6,056 90	
Hainaut	54,554 01	1,841 18	»	1,841 18	55,541 80	»	»	55,541 80	8,554 05	1,000 »	
Liège.	52,537 66	»	»	»	56,066 »	»	»	56,066 »	6,400 »	»	
Limbourg.	9,725 19	800 »	»	800 »	2,558 99	»	»	2,558 99	3,125 20	»	
Luxembourg.	25,825 »	»	»	»	7,566 »	»	»	7,566 »	4,202 »	»	
Namur	55,275 81	627 50	»	627 50	24,085 85	»	»	24,085 85	8,584 80	»	
Les diverses provinces.	60,768 60	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAUX. . .	417,820 82	3,268 68	»	3,268 68	175,040 49	»	»	175,040 49	90,594 05	10,870 58	

L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

A LA CHARGE DES PROVINCES.				DÉPENSES A LA CHARGE DE L'ÉTAT.							
FRAIS des CONCOURS.	DÉPENSES FACULTATIVES.			TOTAL des DÉPENSES de l'État	SUBSIDES aux CAISSES de prévoyance.	SUPPLÉMENTS de pension à des instituteurs.	SECOURS à des instituteurs nécessiteux et sans emploi.	RÉCOMPENSES à des instituteurs en exercice.	ACHAT de livres, etc. pour les meilleurs élèves.	PUBLICATIONS ayant pour objet l'enseignement primaire.	CONCOURS des écoles d'adultes.
	BOURSES aux élèves des écoles primaires qui se distinguent dans les concours. Art. 29 de la loi.	SECOURS à des instituteurs nécessiteux et sans emploi.	PUBLICATIONS ayant pour objet l'enseignement primaire.								
3,644 »	»	»	»	1,585 32	»	308 32	1,275 »	»	»	»	»
23,056 60	5,000 .	»	»	14,941 70	»	516 66	11,945 04	»	»	»	2,480 »
7,055 12	350 .	1,000 »	»	7,116 66	»	116 66	7,000 »	»	»	»	»
7,971 72	»	»	»	4,125 »	»	»	4,125 »	»	»	»	»
554 05	»	7,000 .	»	10,617 »	»	100 »	6,550 »	»	»	»	5,967 »
6,400 »	»	»	»	10,091 66	»	216 66	6,805 »	»	»	»	3,070 »
5,125 20	»	»	»	5,241 »	»	150 »	2,950 »	»	»	»	141 »
4,202 »	»	»	»	14,257 .	»	»	15,400 »	»	»	»	857 »
1,984 80	»	2,000 »	4,400 »	22,175 66	»	516 66	9,025 »	»	»	»	12,634 »
»	»	»	»	60,768 60	»	»	»	140 »	»	60,628 60	»
39,995 47	5,550 »	10,000 »	4,400 »	148,917 60	»	1,924 06	65,075 04	140 »	»	60,628 60	25,149 »

(292)

(293 - 295)

1881/82

N° 120

Tableau G - 1879

Résumé général des dépenses

cfr 35 mm film

2 plan(s)

RÉSUMÉ DES SIX TABLEAUX.

PROVINCES.	TOTAL général des DÉPENSES.	ENCAISSE des EXERCICES antérieurs.	RÉTRIBUTIONS des élèves solvables.	BIENFAISANCE publique.	COMMUNES.	PROVINCES.	ÉTAT.
Anvers	2,825,085 53	30,317 »	170,660 »	50,027 »	1,106,087 27	298,996 59	1,188,997 67
Brabant	5,263,285 68	36,926 69	207,489 71	221,497 15	2,100,914 27	444,350 29	2,252,107 47
Flandre occidentale	1,788,222 17	12,053 76	211,065 85	52,644 06	550,261 14	155,066 25	847,151 13
Flandre orientale	3,005,855 42	68,949 94	247,635 80	59,053 76	1,171,977 15	159,229 70	1,299,027 07
Hainaut	5,540,170 30	41,968 47	340,384 77	196,197 71	2,257,972 22	489,553 74	2,214,513 59
Liège	4,097,640 61	58,569 »	265,247 »	87,768 »	1,684,766 »	414,643 37	1,606,647 24
Limbourg	807,692 84	18,785 8	70,251 »	56,721 60	192,906 49	49,673 77	419,374 98
Luxembourg	1,689,087 41	26,587 »	196,414 68	14,640 »	655,589 »	125,457 40	695,499 35
Namur	2,565,284 04	120,588 14	180,351 69	59,967 91	1,048,742 88	174,999 73	978,655 67
Les diverses provinces	164,255 45	»	»	»	»	»	164,255 45
TOTAUX	27,743,477 45	594,725 »	1,889,480 50	758,497 19	10,729,016 52	2,309,750 84	11,664,007 38

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1883.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

La revision à laquelle le projet de Budget des Travaux publics pour l'exercice 1882 a été soumise, a fait reconnaître la nécessité d'y apporter des amendements par suite desquels le total de ce Budget serait porté à fr. 103,832,915 »

A défaut d'éléments certains d'appréciation des besoins des services pendant l'exercice 1883, qui ne doit s'ouvrir que dans dix mois, le Département doit nécessairement prendre pour base des allocations à porter au Budget de cet exercice, celles que comprend le Budget amendé de 1882. L'ensemble de ces allocations s'élève à la somme de . . fr. 104,433,556 »

et présente une augmentation de fr. 600,641 »
 sur les crédits demandés pour 1882.

Le tableau des développements de ce projet de Budget indique, par service, les augmentations ou les diminutions de crédits qui résultent de la comparaison entre les allocations proposées pour les deux exercices.

Il montre que les seules augmentations sollicitées pour 1883, concernant l'Administration des chemins de fer et celle des postes et des télégraphes, consistent en compléments de crédits dont la première partie est demandée au projet de 1882 et justifiée dans la note explicative qui l'accompagne. Elles n'exigent donc pas de justifications nouvelles, et le Département doit ajourner jusqu'à la revision du Budget de 1883 les explications qu'il aura à fournir s'il est jugé nécessaire d'apporter des amendements à cette partie du Budget.

Quant aux services des routes, des bâtiments civils et des travaux hydrauliques, les dépenses auxquelles ils auront à pourvoir en 1883 ont été calculées aussi exactement que possible; mais les crédits proposés actuellement devront être également soumis à revision quand l'Administration aura des données plus précises sur les travaux d'entretien et d'amélioration à exécuter l'année prochaine.

Afin de dispenser de recourir à plusieurs documents pour y chercher la justification des crédits portés au Budget et d'en rendre, par conséquent, l'examen plus facile, il paraît convenable d'ajourner, jusqu'à la revision du Budget, les explications à fournir à l'appui des allocations qui pourront être alors définitivement arrêtées.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux publics
et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en
Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre
Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exer-
cice 1885, est fixé à la somme de *cent quatre millions*
quatre cent trente-trois mille cinq cent cinquante-six francs
(104,455,556 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne
peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires
ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1882.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :**

Pour le Ministre des Travaux publics, absent,

Le Ministre de l'Intérieur,

G. ROLIN-JAEQUEMYS.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(300)

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	•	772,970 »
2	— des fonctionnaires et employés	472,200 »	•	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	53,400 »	•	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	66,370 »	•	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	120,000 »	•	
6	Honoraires des avocats du Département	60,000 »	•	
CHAPITRE II.				
PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.				
SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.				
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides.	4,513,228 »	•	
8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	41,000 »	•	
SECTION 2. — Bâtimens civils.				
9	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtimens et monuments appartenant à l'État, travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles; loyers; établissement et entretien des squares; acquisitions d'immeubles; objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, etc. — Entretien des bâtimens des postes et télégraphes situés en dehors des dépendances des chemins de fer de l'État	600,000 »	•	
10	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtimens civils	»	221,000 »	
A REPORTER. . . . fr.		5,927,198 »	221,000 »	772,970 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,927,198 »	221,000 »	772,970 »
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des lacs et bateaux de passage et des polders.			
11	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	1,106,000 »	736,000 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
	<i>Bassin de la Meuse.</i>			
12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.	»	150,000 »	
15	Rivière et canal de l'Ourthe	»	20,000 »	
14	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.	»	14,000 »	
15	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	»	10,000 »	
16	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	»	8,000 »	
17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	»	5,000 »	
18	— — vers Hasselt	»	10,000 »	
19	Sambre canalisée.	»	15,000 »	
20	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	»	20,000 »	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
21	Escaut	»	47,600 »	
22	Canal de Mons à Condé.	»	44,000 »	
23	— de Pommerœul à Antoing	»	45,000 »	
24	Lys	»	4,800 »	
25	Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord.	»	4,500 »	
26	— de Roulers à la Lys.	»	5,000 »	
27	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.	»	25,500 »	
28	— de Gand à Terneuzen	»	18,900 »	
29	Canaux le Moervaert, la Zuidlede	»	750 »	
30	Durme	»	14,000 »	
31	Dendre	»	1,000 »	
52	Rupel	»	16,000 »	11,654,468 »
53	Dyle et Demer.	»	5,000 »	
54	Petite Nèthe canalisée	»	14,000 »	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
55	Yser.	»	87,000 »	
	A REPORTER. fr.	7,033,198 »	1,535,550 »	12,427,458 »

POUR L'EXERCICE 1885.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	7,055,198 »	1,555,550 »	12,427,458 »
	<i>Plantations.</i>			
56	Plantations nouvelles	25,000 »	»	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
57	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	55,000 »	»	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.			
58	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'admini- stration des ports, côtes, phares et fanaux	580,500 »	685,500 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX, DRAGAGES, ETC.			
59	Port d'Ostende	»	200,000 »	
40	Port de Nieupoort.	»	10,000 »	
41	Port de Blankenberghe.	»	6,000 »	
42	Côtes.	»	175,000 »	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.			
45	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adju- dications	45,500 »	54,500 »	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.			
44	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements	895,750 »	127,525 »	
45	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et sur- veillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes- canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	1,067,109 »	49,256 »	
46	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; mis- sions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	20,000 »	»	
	SECTION 7. — Service des bâtiments civils.			
47	Traitements et indemnités des architectes et autres agents. Frais d'habillement des gardiens de monuments.	89,050 »	»	
48	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, four- nitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux, menues dépenses; frais d'adju- dications.	8,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	9,606,107 »	2,821,551 »	12,427,458 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1885		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT . . . fr.	9,606,107 »	2,821,351 »	12,427,458 »
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
	SECTION 1^{re}. — Personnel du conseil.			
49	Personnel du conseil des mines — Traitements frais de route . . .	41,570 »	»	
50	Matériel	1,640 »	»	
	SECTION 2. — Personnel du corps			
51	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	525,550 »	»	
52	Frais des jurys d'examen du conseil de perfectionnement, et mis- sions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000 »	»	
55	Confection de la carte générale des mines	»	20,000 »	456,560 »
	SECTION 3 — Caisses de prévoyance			
54	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses	45,000 »	»	
	SECTION 4 — Impressions, etc.			
55	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publica- tions de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000 »	8,000 »	
	CHAPITRE IV			
	CHEMINS DE FER.			
	SECTION 1^{re}. — Services communs.			
56	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	757,685 »	»	
57	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . .	169,500 »	»	
58	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	1,170,880 »	»	
59	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'admini- stration	40,000 »	»	
60	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.	52,000 »	»	
61	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences inter- nationales	6,000 »	»	
	A REPORTER. . . fr.	12,210,552 »	2,840,351 »	12,885,098 »

POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	12,210,552 °	2,849,551 °	12,885,998 °
	SECTION 2. — Voies et travaux et constructions nouvelles.			
62	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	1,550,190 °	°	
65	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . .	9,776,970 °	°	
64	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	5,692,100 °	°	
65	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	5,051,945 °	°	
	SECTION 3. — Traction et matériel.			
66	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	1,576,850 °	°	
67	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . .	15,800,000 °	°	
68	Primes d'économie et de régularité.	564,800 °	°	75,775,375 °
69	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	6,556,200 °	°	
70	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	10,150,000 °	°	
	SECTION 4. — Transports.			
71	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	8,854,215 °	°	
72	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux.	5,850,920 °	°	
75	Primes pour encourager la marche régulière des convois	590,000 °	°	
74	Frais d'exploitation	1,854,000 °	°	
75	Camionnage	1,700,000 °	°	
76	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	650,000 °	°	
77	Relevances aux compagnies	50,000 °	°	
	SECTION 5. — Contrôle des recettes.			
78	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,686,520 °	°	
79	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . . .	85,000 °	°	
	(Les crédits portés aux articles 56, 62, 66, 71 et 78, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)			
	CHAPITRE V.			
	POSTES ET TÉLÉGRAPHES.			
	SECTION 1^{re}. — Services communs.			
80	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	41,250 °	°	
81	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . . .	5,860 °	°	
82	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	122,700 °	°	
	À REPORTER. fr.	85,975,852 °	2,849,551 °	88,657,575 °

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	85,975,852 »	2,849,551 »	88,657,575 »
	SECTION 2. — Postes.			
85	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	3,008,168 »	»	
84	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes .	3,512,129 »	»	
85	Transport des dépêches; indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlan- tique, employées, en vertu de conventions ou d'arrangements parti- culiers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	1,518,590 »	»	
86	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	10,000 »	»	12,205,258 »
87	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	745,520 »	»	
88	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne	3,250 »	»	
	SECTION 3. — Télégraphes.			
89	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,054,561 »	»	
90	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . .	1,021,500 »	»	
91	Entretien	581,510 »	»	
92	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne. (Les crédits portés aux articles 80, 83 et 89 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	1,000 »	»	
	CHAPITRE VI.			
	MARINE.			
95	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	867,586 »	»	
94	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indem- nités à des agents non salariés	182,800 »	»	5,406,245 »
95	Remises. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	1,560,000 »	»	
96	Subsides.	56,155 »	»	
97	Traction et matériel.	959,904 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.			
98	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	1,500 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	101,419,025 »	2,849,551 »	104,266,856 »

POUR L'EXERCICE 1885.

Articles.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT . . . fr.	101,419,025 »	2,849,351 »	104,268,356 »
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.			
99	Frais de route et de séjour	300 »	»	
100	Publication du Recueil, rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.	7,900 »	»	
	SECTION 3. — Comité du contentieux.			
101	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 »	»	16,200 »
	SECTION 4. — Commission consultative des machines à vapeur.			
102	Frais de déplacements des membres et dépenses accessoires	1,700 »	»	
	CHAPITRE VIII.			
105	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	»	74,000 »	74,000 »
	CHAPITRE IX.			
104	Pensions - premier terme	25,000 »	»	25,000 »
	CHAPITRE X.			
105	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.	55,500 »	»	55,500 »
	CHAPITRE XI.			
106	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 »	»	18,000 »
	TOTAL DU BUDGET. . . . fr.	101,510,225 »	2,923,351 »	104,433,576 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1882.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Pour le Ministre des Travaux publics, absent :

Le Ministre de l'Intérieur,

G. ROLIN-JAEQUEMYS.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS POUR 1883.

SERVICES SPÉCIAUX.

Sommes restant disponibles, au 1^{er} janvier 1882, sur crédits alloués antérieurement.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1882.	
<i>A. Constructions et améliorations. — Bâtimens civils.</i>			
Loi du 27 mai 1876. { § 5. Monument de S. M. Léopold I ^{er} et parc à Laeken. Dernier crédit	1,000,000 »	49,198 92	
Érection d'un monument à l'ancien champ de manœuvres (Loi du 8 avril 1879).	1,800,000 »	251,099 95	
Loi du 4 août 1879.	Pavillon de Tervueren. Travaux de conservation	100,000 »	74,825 77
	Palais des beaux-arts.	1,155,000 »	470,865 07
	École normale de Bruges	950,000 »	462,972 15
	École normale de Gand	950,000 »	212,055 56
	Conservatoire de Liège.	200,000 »	200,000 »
	Transfert du Musée d'histoire naturelle dans les bâtimens du Jardin zoologique	250,000 »	245,250 10
	Construction de l'Hôtel des Monnaies	585,000 »	55,792 90
	Restauration du palais des princes-évêques	400,000 »	269,565 75
	Hôtel du Gouvernement provincial à Bruges, reconstruction des bâtimens incendiés.	210,000 »	97,018 42
	Bureau principal des postes et télégraphes à Bruxelles	1,200,000 »	1,194,710 82
Loi du 26 août 1880.	Déplacement de l'Observatoire royal de Bruxelles	1,000,000 »	991,157 80
	{ Amélioration et construction de locaux pour l'enseignement normal primaire	500,000 »	458,214 65
Loi du 14 août 1881.	{ École normale des humanités à Liège.	450,000 »	552,927 50
	Hôtel du Gouvernement provincial à Bruges	500,000 »	500,000 »
	— — à Hasselt	100,000 »	100,000 »
	Prison cellulaire à Saint-Gilles	500,000 »	15,525 25
	Reconstruction de murs à l'école vétérinaire à Cureghem.	120,000 »	119,778 »
	Conservatoire à Bruxelles	24,000 »	15,145 14
	Palais de la Nation. — Ministères.	1,200,000 »	162,108 04
	École normale de Bruges	350,000 »	350,000 »
	— de Gand	160,000 »	160,000 »
	Autres écoles normales. — Construction et ameublement	1,187,200 »	1,187,200 »
Construction ou agrandissement de bureaux de poste.	350,000 »	548,012 05	
Création et extension de bureaux télégraphiques; établissement de lignes nouvelles, etc.	211,000 »	46,996 55	
A. REPORTER. fr.	15,250,200 »	8,545,517 51	

Suite des sommes restant disponibles, au 1^{er} janvier 1882, sur crédits alloués antérieurement.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1882.
REPORT.fr.	15,250,200 "	8,545,517 51
B. Chemins de fer.		
Construction à Courtrai d'une remise pour six locomotives. (Loi du 5 juin 1868, § 22.)	55,000 "	55,000 "
Chemin de fer de ceinture à Gand. (Loi du 9 juillet 1875, § 21.)	515,000 "	14,252 51
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 27 mai 1876. (Lignes dans le Luxembourg.)	46,000,000 "	17,411,400 "
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 19 décembre 1876 (Chemin de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter.)	14,250,000 "	498,100 "
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 26 juin 1877. (Lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, convention-loi des 25 avril/5 juin 1879.)	97,170,000 "	50,159,200 "
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 5 juin 1878. (Chemin de fer de Battice à Aubel.)	2,610,200 "	109,500 "
Chemin de fer de Blaton à Ath. (Loi du 17 juillet 1877.)	450,000 "	1,048 85
Voies et travaux, travaux d'extension, plus-value des rails d'acier. (Loi du 17 juillet 1877.)	7,000,000 "	825,468 50
Chemins de fer. — Voies et travaux. (Loi du 5 juin 1878.)	5,500,000 "	455,975 66
Loi du 17 février 1879. { 1 ^o Matériel métallique pour le service de la voie des chemins de fer en exploitation.	2,000,000 "	350 "
Loi du 4 août 1879. { Chemin de fer d'Anvers à la frontière des Pays-Bas dans la direction de Tilbourg ou de Boxel	5,000,000 "	2,970,952 70
Chemin de fer de Libramont à Bertrix et études du prolongement vers le chemin de fer de l'Est français	2,000,000 "	708,900 41
Chemin de fer de la vallée de l'Ambève	6,000,000 "	5,952,120 11
Chemin de fer de Wavre à Jodoigne par Gastuche	2,000,000 "	1,970,889 77
Chemin de fer d'Audenarde à Orroir.	2,000,000 "	1,995,958 74
Parties communes aux lignes de Virton et d'Athus à la Meuse, avec station d'échange à proximité de Virton	1,000,000 "	744,492 62
Voies et travaux. — Travaux d'extension et de complément	16,500,000 "	2,255,941 92
Extension du matériel de traction et de transport.	7,500,000 "	277,761 55
Loi du 25 mai 1880. { Voies à établir sur les nouveaux quais d'Anvers ; travaux d'extension aux stations des établissements maritimes	2,500,000 "	758,002 54
Transformation de l'embranchement du quartier Léopold, à Bruxelles.	1,900,000 "	1,900,000 "
Remises à voitures et à locomotives, ateliers, etc.	2,500,000 "	598,415 54
Signaux et appareils de sécurité	2,000,000 "	211,750 85
Extension et amélioration du matériel de traction et de transport.	12,000,000 "	150,185 60
À REPORTER.fr.	252,400,400 "	78,149,145 16

Suite des sommes restant disponibles, au 1^{er} janvier 1882, sur crédits alloués antérieurement.

OBJET DES CRÉDITS.		MONTANT des CRÉDITS	RESIDU disponible au 1 ^{er} janvier 1882
	REPORT fr.	252,400,400 »	78,149,145 16
Loi du 26 août 1880.	Rachat de la concession du chemin de fer de Victor	6,948,000 »	6,948,500 »
	Rachat du matériel d'exploitation du chemin de fer de Victor; extension du matériel roulant du réseau de l'État	8,500,000 »	552,228 52
	Travaux d'amélioration et d'extension effectués sur la ligne d'Anvers à la frontière des Pays-Bas; construction d'ateliers, de remises et de magasins pour les services de la traction et du transport	2,000,000 »	670,610 52
	Rachat du chemin de fer de Liège à Turinhout	4,500,000 »	4,500,000 »
Loi du 2 avril 1881.	Amélioration des lignes d'Anvers à la frontière des Pays-Bas et de Liège à Turinhout; construction sur le réseau de l'État, d'ateliers, de remises, etc.	6,000,000 »	5,679,427 59
	Extension et amélioration des lignes de l'État. — Expropriations	2,400,000 »	821,452 94
	Signaux et appareils de sécurité	2,500,000 »	854,715 69
Loi du 14 août 1881.	Chemin d'accès à la station de Dison	500,000 »	220,540 50
	Voies et travaux — Constructions nouvelles	8,900,000 »	6,979,895 61
	Matériel de traction et de transport	5,860,000 »	2,108,521 76
<i>C. Télégraphes.</i>			
	Lignes télégraphiques à établir le long des canaux (Loi du 25 mai 1880.)	100,000 »	41,650 74
	Lignes télégraphiques à établir le long des canaux (Loi du 14 août 1881.)	100,000 »	100,000 »
<i>D. Bateaux à vapeur.</i>			
Loi du 4 août 1879	Achat de deux bateaux pilotes	150,000 »	666 64
	Paquebot en acier	700,000 »	700,000 »
	Construction d'un bateau pilote	70,000 »	69,808 90
	Achat d'un petit steamer pour transporter les voyageurs, à Ostende	70,000 »	70,000 »
	Complément de l'armement d'un bateau garde-pêche	18,000 »	457 91
Loi du 14 août 1881.	Acquisition de « Sirènes » à bord de deux bateaux phares	67,500 »	67,500 »
	Application aux deux nouveaux bateaux phares du vireveau Harfield	26,000 »	26,000 »
	Installation d'une « Sirène » à l'extrémité de la jetée Est d'Ostende	20,000 »	20,000 »
	Construction de deux remorqueurs	150,000 »	149,740 80
	A REPORTER fr.	299,620,400 »	106,516,468 88

Suite des sommes restant disponibles, au 1^{er} janvier 1882, sur crédits alloués antérieurement.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1882.	
REPORT.	299,620,400 •	100,316,468 88	
E. Canaux.			
Subside pour la souscription d'actions de la Société concessionnaire d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée. (Loi du 11 août 1862, art 2.)	2,800,000 •	200,000 •	
Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Beynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal. (Loi du 14 septembre 1864, § 5).	530,000 •	120,547 57	
Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime. (Loi du 5 juin 1870, § 8.)	250,000 •	2,114 80	
Canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor. (Loi du 16 août 1875, § 12.)	1,000,000 •	16,858 40	
Loi du 17 juillet 1877. {	Amélioration du canal de Bruges à Ostende	500,000 •	476,240 84
	Amélioration du canal de Lisseweghe, endiguement du Zwyn	14,000 •	5,000 •
du 4 août 1879. {	Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	455,000 •	55,855 59
	Canaux houillers du Hainaut	6,000,000 •	5,591,259 74
	Canal de Gand à Terneuzen	5,000,000 •	1,479,018 11
	— Roulers à la Lys.	500,000 •	156,241 52
	— de la Lys à l'Yperlée	2,000,000 •	1,998,477 •
Loi du 26 août 1880. {	— de Bruges à Ostende et port d'Ostende.	5,000,000 •	2,797,294 61
	Canaux houillers du Hainaut	500,000 •	500,000 •
	Canal de Gand à Terneuzen	1,500,000 •	1,500,000 •
Loi du 14 août 1881. {	Canaux de Liège à Anvers	500,000 •	291,401 20
	Canaux houillers du Hainaut	5,500,000 •	5,500,000 •
	Canal de Mons à Condé	100,000 •	100,000 •
	Canal de Gand à Terneuzen.	1,600,000 •	1,587,262 58
	Canal de Selzaete à la mer du Nord	150,000 •	150,000 •
Canal de Bruges à Ostende et port d'Ostende.	500,000 •	500,000 •	
F. Rivières.			
Part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne. (Loi du 4 juin 1866.)	5,000,000 •	85,028 55	
Part de l'État dans les travaux à exécuter à la Trouille, à Mons. (Loi du 12 juin 1869, 7 ^o).	550,000 •	140 16	
Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles. (Loi du 5 juin 1879, § 16).	40,000 •	20,048 96	
A REPORTER.fr.	531,009,400 •	127,207,258 89	

Suite des sommes restant disponibles, au 1^{er} janvier 1882, sur crédits alloués antérieurement.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1882.
REPORT. fr.	551,009,400 •	127,207,258 80
Loi du 16 août 1875. { § 11. Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec les Pays-Bas	400,000 "	7,851 78
{ § 16. Amélioration de la Dyle	40,000 "	59,901 12
{ § 24. Travaux d'amélioration du système d'égouts de la ville de Tournai	200,000 "	167,786 87
Mandel; travaux de canalisation. (Loi du 9 juillet 1875, § 15.)	42,000 •	128 51
Travaux d'amélioration de la Grande-Nèthe. (Loi du 27 mai 1876, § 29.)	24,000 "	18,080 28
Loi du 17 juillet 1877. { Amélioration de la Grande-Nèthe	156,000 "	6,455 48
{ Travaux d'amélioration à la Lys.	150,000 "	146,174 10
Loi du 5 juin 1878. { Construction de barrages dans la Meuse.	1,200,000 "	156,857 97
{ Lys. — Travaux d'amélioration	150,000 "	150,000 •
{ Dendre (barrage de la).	70,000 "	155 07
Loi du 4 août 1879. { Barrage de la Gileppe.	600,000 "	105,566 57
{ Meuse	1,000,000 "	165,541 68
{ Escaut. — Travaux d'amélioration.	2,900,000 "	1,004,852 15
{ Dendre. — Travaux d'amélioration	160,000 "	28,554 56
{ Grande-Nèthe	100,000 •	25,484 14
{ Yser	500,000 "	29 88
{ Exécution des travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec les Pays-Bas	80,000 •	80,000 •
Escaut. — Travaux d'amélioration et transformation de la navigation. (Loi du 25 mai 1880.)	500,000 •	500,000 •
Balisage et éclairage de l'Escaut (Loi du 2 janvier 1881)	567,700 "	481,015 59
Loi du 14 août 1881. { Meuse. — Dragages, ports, etc.	2,000,000 "	1,998,601 51
{ Ourthe canalisée	220,000 •	220,000 •
{ Sambre canalisée	150,000 "	150,000 •
{ Escaut	5,000,000 "	5,000,000 "
{ Ruisseau de l'Espierre	100,000 "	100,000 •
{ Dendre	560,000 "	194,965 47
{ Rupel.	250,000 "	250,000 •
{ Demer	225,000 "	225,000 "
{ Grande-Nèthe	75,000 •	75,000 "
{ Dyle	500,000 "	500,000 •
A REPORTER. fr.	546,509,100 •	156,805,002 20

Suite des sommes restant disponibles, au 1^{er} janvier 1882, sur crédits alloués antérieurement.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1882.
. . . REPORT. . . . fr.	346,500,100 »	156,805,002 20
Loi du 14 août 1881. (suite) {		
Senne	500,000 »	500,000 »
Yser	500,000 »	123,270 91
Écoulement des eaux du Sud de Bruges.	10,000 »	2,275 51
<i>G. Ports et côtes. — Polders.</i>		
Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean. (Loi du 8 juillet 1865, § 8.)	450,000 »	20,417 85
Loi du 5 juin 1870. {		
§ 12. Réunion des embarcadères établis le long des quais du Kattendyck et du Rhin bordant l'Escaut à Anvers	500,000 »	193,402 15
§ 25. Établissement de nouveaux phares à Blankenberghe et à Heyst	175,000 »	15,219 48
Construction de nouveaux murs et d'embarcadères le long des quais du Kattendyck et du Rhin, et premiers travaux d'établissement d'une nouvelle écluse, à Anvers. (Loi du 27 juillet 1871, § 15.)	1,000,000 »	52,795 74
Reconstruction partielle des quais d'Anvers et établissement d'installations provisoires sur la rive droite de l'Escaut. (Loi du 17 avril 1874.)	2,000,000 »	49,507 59
Nouvelles installations pour le service de la marine à Ostende. (Loi du 27 mai 1876, § 18.)	400,000 »	8,115 11
Installations pour la marine à Ostende. (Loi du 5 juin 1878.)	500,000 »	286,500 »
Loi du 4 août 1879. {		
Nieuport. Bassin à flot	1,000,000 »	995,958 49
Blankenberghe. Plage des bains et dépendances du port	250,000 »	217,375 12
Ourthe. — Établissement d'un port à Chênée	20,000 »	98 79
Installations maritimes à Ostende	550,000 »	550,000 »
Installations maritimes à Anvers. (Loi du 26 août 1880.)	5,000,000 »	411,159 41
Loi du 14 août 1881. {		
Port de Nieuport	250,000 »	250,000 »
Travaux de défense à la côte	500,000 »	299,580 22
Polders et Wateringues	200,000 »	200,000 »
Installations maritimes d'Anvers	5,000,000 »	5,000,000 »
Détournement du Schyn. (Loi du 30 juin 1881.)	440,000 »	440,000 »
A REPORTER. . . . fr.	564,954,100 »	146,205,266 15

Suite des sommes restant disponibles, au 1^{er} janvier 1882, sur crédits alloués antérieurement.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1882.
REPORT. . . . fr.	364,954,100 »	140,203,266 15
H. Routes et ponts.		
	3,500,000 »	138,153 64
Loi du 4 août 1879.	1,000,000 »	279,709 85
	575,000 »	57,549 02
	505,000 »	545,453 61
Travaux de raccordement de routes. — Construction de ponts (Loi du 14 août 1881.)	1,500,000 »	1,281,641 »
TOTAUX.fr.	571,854,100 »	148,505,555 27

DÉVELOPPEMENTS

DU BUDGET DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1883.



DEVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des develop- pements	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE.		
1	•	Traitement du Ministre
2	a	} Secretariat général fr 127,200 » Ponts et chaussées et mines 507,700 » Surveillance des chemins de fer concédés 57,500 »
	b.	
	c.	
5	»	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés
4	»	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, Secret général, Ponts et chaussées.
5	»	Matériel — Fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses
6	»	Honoraires des avocats du Département
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr		
CHAPITRE II.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
7	a.	} Entretien ordinaire des routes, ainsi que du Parc public de Laeken, entretien de nouvelles sections en 1885, ainsi que des places de stationnement et des chemins d'accès de certaines stations des chemins de fer fr. Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement, travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc. Construction et rectification de routes; allocation de subsides
	b.	
	c.	
8	»	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.		
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
9	»	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État, travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc; achat de meubles; loyers; établissement et entretien des squares — Acquisition d'immeubles, d'objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, entretien des bâtiments des postes et télégraphes situés en dehors des dépendances des chemins de fer de l'État, etc fr
10	»	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers hôtels et bâtiments situés à Bruxelles; établissement de paratonnerres, acquisition d'appareils extincteurs d'incendie.
»	»	Travaux extraordinaires à divers bâtiments civils. (Pour mémoire.)
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
472,200 »	»	472,200 »	472,200 »	»	»	
53,400 »	»	53,400 »	53,400 »	»	»	
66,570 »	»	66,570 »	66,570 »	»	»	
120,000 »	»	120,000 »	120,000 »	»	»	
60,000 »	»	60,000 »	60,000 »	»	»	
772,970 »	»	772,970 »	772,970 »	»	»	
2,915,228 »	»	4,515,228 »	4,415,228 »	100,000 »	»	
600,000 »	»					
1,000,000 »	»					
41,000 »	»	41,000 »	41,000 »	»	»	
4,554,228 »	»	4,554,228 »	4,554,228 »	100,000 »	»	
600,000 »	»	600,000 »	564,570 »	35,630 »	»	
»	221,000 »	221,000 »	»	221,000 »	»	
»	»	»	525,000 »	»	525,000 »	
600,000 »	221,000 »	821,000 »	887,570 »	256,630 »	525,000 »	
DIMINUTION. . . . fr.				66,570 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr.
b.		Rivière et canal de l'Ourthe
c.		Gileppe.
d.		Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé
e.		— de Maestricht à Bois-le-Duc
f.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut
g.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo
h.		— — vers Hasselt
i.		— — vers Turnhout.
j.		— de Turnhout à Anvers, par S'-Job in 't Goor.
k.		Sambre canalisée.
l.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements
BASSIN DE L'ESCAUT.		
m.		Escaut dans les provinces du Hainaut, de la Flandre orientale et d'Anvers
n.		Canal de Mons à Condé
o.		— de Pommerœul à Antoing.
p.		Lys
q.		Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord
r.		— de Roulers à la Lys
s.		— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.
t.		— d'écoulement des eaux du sud de Bruges
u.		— de Plasschendaale, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et d'écoulement (dit <i>de Langeleed</i>).
v.		— de Gand à Terneuzen
w.		— de Selzaete à la mer du Nord.
x.		Canaux le Moervaert et la Zuidleede
y.		Durme
z.		Dendre
a'.		Rupel
b'.		Senne
c'.		Dyle et Demer
d'.		Petite Nêthe canalisée
e'.		Grande Nêthe.
BASSIN DE L'YSER.		
f'.		Yser
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
211,500 »	70,000 »					
25,000 »	45,000 »					
2,000 »	18,000 »					
98,500 »	»					
60,000 »	12,000 »					
105,600 »	10,000 »					
8,000 »	»					
26,000 »	»					
6,600 »	»					
15,000 »	5,000 »					
150,000 »	15,000 »					
65,000 »	87,000 »					
73,250 »	55,000 »					
15,000 »	28,000 »					
20,000 »	62,000 »					
24,000 »	48,000 »	1,842,000 »	2,115,700 »	»	271,700 »	
50,000 »	95,000 »					
10,000 »	8,000 »					
27,000 »	84,500 »					
3,000 »	4,000 »					
8,000 »	2,000 »					
21,700 »	12,000 »					
29,500 »	55,000 »					
5,000 »	5,000 »					
2,400 »	5,500 »					
1,500 »	»					
8,500 »	3,000 »					
2,350 »	»					
50,500 »	500 »					
21,500 »	50,500 »					
12,000 »	»					
10,000 »	6,000 »					
1,106,000 »	756,000 »	1,842,000 »	2,115,700 »	»	271,700 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières et des bacs et bateaux de passage.</i>
		BASSIN DE LA MEUSE.
		<i>Meuse.</i>
		PROVINCE DE NAMUR.
	a.	1° Travaux de pavage, d'empierrement et d'amélioration des ports et rivages existants
		PROVINCE DE LIÈGE.
	b.	2° Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en empierrements de parties du chemin de halage, construction de rampes d'abordage, de perrés, et établissement de pieux d'amarre, garde-corps, etc.
12		5° Construction d'une maison de garde-rivière aux abords du port de Statte
		4° — — — — — éclésièrre à la fonderie de Canons.
		5° Rectification du chemin de halage sous le pont d'Argenteau et suppression des anciennes rampes d'abordage.
		PROVINCE DE LIMBOURG.
	c.	6° Travaux à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas; amélioration des chemins de halage, bermes et travaux divers d'amélioration
		7° Construction d'une maison de garde-rivière à Maeseyck avec hangar pour remiser le matériel et les agrès des barques de service de la Meuse
		8° Construction d'un pont de halage sur la vieille Meuse à Dilsen
		<i>Rivière et canal de l'Ourthe.</i>
15	"	Empierrements et pavages du chemin de halage, exhaussement et consolidation des parties de digue des dériviatiions sujettes à submersion ou à des infiltrations provoquant des éboulements
		<i>Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.</i>
14	"	Construction d'une maison destinée à servir d'habitation au garde-canal du 1 ^{er} canton et travaux secondaires d'amélioration.
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>
15	"	Travaux de consolidation des contre-digues et travaux divers d'amélioration.
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>
16	"	Travaux divers d'amélioration
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,106,000 »	756,000 »	1,812,000 »	2,115,700 »	•	271,700 »	
»	20,000 »					
»	30,000 »					
»	15,000 »					
»	12,000 »					
»	2,000 »	150,000 »	155,000 »	»	5,000 »	
»	20,000 »					
»	16,000 »					
»	35,000 »					
»	20,000 »	20,000 »	18,000 »	20,000 »	»	
»	14,000 »	14,000 »	19,000 »	•	5,000 »	
»	10,000 »	10,000 »	46,000 »	»	56,000 »	
»	8,000 »	8,000 »	16,000 »	»	8,000 »	
1,106,000 »	958,000 »	2,044,000 »	2,565,700 »	20,000 »	523,700 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>
17	"	Travaux divers d'amélioration
		<i>Canal d'embranchement vers Hasselt.</i>
18	"	Travaux divers d'amélioration.
		<i>Sambre canalisée.</i> PROVINCE DU HAINAUT.
19	a.	1° Travaux divers d'amélioration
		PROVINCE DE NAMUR.
19	b.	2° Travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.</i>
20	"	Travaux divers d'amélioration.
		BASSIN DE L'ESCAUT. <i>Escaut.</i> PROVINCE DU HAINAUT.
21	a.	1° Travaux divers d'amélioration.
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.
21	b.	2° Travaux divers d'amélioration
		<i>Escaut maritime.</i>
21	c.	5° Acquisition du matériel nécessaire au relèvement des bateaux sombrés
		4° Construction de bâtiments à Wetteren et à Tamise, pour le logement des garde-rivières, avec bureaux télégraphiques
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>
22	"	1° Travaux divers d'amélioration
	"	2° Établissement de quais publics à l'amont des ponts-levis des Postes et de Thulin
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,106,000 »	938,000 »	2,044,000 »	2,565,700 »	2,000 »	523,700 »	
»	5,000 »	5,000 »	5,000 »	»	»	
»	10,000 »	10,000 »	8,000 »	2,000 »	»	
»	10,000 »	15,000 »	40,000 »	»	23,000 »	
»	5,000 »					
»	20,000 »	20,000 »	50,000 »	»	50,000 »	
»	15,000 »					
»	2,600 »	47,600 »	84,400 »	»	56,800 »	
»	2,000 »					
»	28,000 »					
»	6,000 »	44,000 »	81,000 »	»	37,000 »	
»	58,000 »					
1,106,000 »	1,077,600 »	2,185,600 »	2,652,100 »	4,000 »	452,500 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>
25	e	1° Travaux divers d'amélioration consistant notamment dans la construction de perrés
		2° Construction de puits pour l'usage des éclusiers.
		3° Construction d'un quai public à Pommerœul.
		4° — — à Roucourt
		<i>Lys.</i>
		PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.
24	a.	1° Travaux divers d'amélioration
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.
	b.	2° Travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord.</i>
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.
25	"	Creusement d'un contre-fossé sur la rive gauche en amont du pont de Landegem.
		<i>Canal de Roulers à la Lys.</i>
26	"	Travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.</i>
27	a.	Travaux divers d'amélioration et acquisition de terrains pour l'élargissement éventuel des digues du canal de raccordement; placement d'une aubette destinée à l'agent préposé à la manœuvre du pont dit « des Palings huizen ».
		PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.
	b.	Consolidation des berges du canal au moyen de revêtements en briques; renforcement des digues entre Bruges et Ostende, et travaux divers d'amélioration
		<i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>
	"	(Pour mémoire).
		<i>Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.</i>
	"	(Pour mémoire).
		<i>Canal de Gand à Terneuzen.</i>
28	e	1° Empierrement des parties sablonneuses du chemin de halage
		2° Mise sous profil régulier de la chaussée de Wondelgem à Langerbrugge aux abords de l'ancienne station de Wondelgem
		3° Construction d'un aqueduc aux abords du passage à niveau de la station de Wondelgem
		4° — — — du pont de Meulestede
		5° — — — d'un mètre d'ouverture sous le chemin de halage de la rive gauche pour les eaux d'un cours d'eau nommé « Schipgracht »
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,106,000 »	1,077,600 »	2,113,600 »	2,652,100 »	4,000 »	452,500 »	
»	21,500 »	45,000 »	25,500 »	19,700 »	»	
»	1,500 »					
»	5,000 »					
»	15,000 »					
»	1,800 »	4,800 »	6,000 »	»	1,900 »	
»	5,000 »					
»	4,500 »	4,500 »	45,000 »	»	40,500 »	
»	5,000 »	5,000 »	5,000 »	»	»	
»	5,000 »	25,000 »	22,500 »	500 »	»	
»	20,000 »					
»	»	»	5,000 »	»	5,000 »	
»	»	»	16,000 »	»	16,000 »	
»	10,000 »					
»	800 »	18,000 »	10,000 »	8,000 »	»	
»	2,000 »					
»	600 »					
»	5,500 »					
1,106,000 »	1,174,800 »	2,280,800 »	2,760,000	55,100 »	515,200 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Canaux le Moervaert et la Zuidleede.</i>
20	•	Travaux divers d'amélioration
		<i>Durme.</i>
50	»	Construction d'un bâtiment à Waesmunster pour le logement du garde-rivière et l'installation d'un bureau télégraphique
		<i>Dendre.</i>
51	»	Travaux divers d'amélioration
		<i>Rupel.</i>
52	»	Construction d'un bâtiment à Boom pour le logement du garde-rivière et l'installation d'un bureau télégraphique
		<i>Dyle et Demer.</i>
53	•	Travaux divers d'amélioration
		<i>Petite Nèthe canalisée.</i>
54	»	Construction d'un bâtiment à Rumpst, destiné à servir de logement au garde-rivière et à l'installation d'un bureau télégraphique
		BASSIN DE L'YSER.
		<i>Yser.</i>
		1° Amélioration du chemin de halage établi sur la digue du Furnes-Ambacht
		2° Travaux de construction de revêtements en briques des talus dégradés
55	»	3° Mise sous profil de la diguette de halage; reconstruction des passerelles et établissement de clôtures le long de cette diguette
		4° Approfondissement de la partie de la rivière comprise entre Dixmude et Nieupoort
		<i>Plantations.</i>
56	»	Plantations nouvelles
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
57	»	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances
		TOTAUX DE LA TROISIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,106,000 »	1,174,800 »	2,280,800 »	2,760,900 »	55,100 »	515,200 »	
»	750 »	750 »	750 »	»	»	
»	14,000 »	14,000 »	»	14,000 »	»	
»	1,000 »	1,000 »	1,000 »	»	»	
»	16,000 »	16,000 »	»	16,000 »	»	
»	5,000 »	5,000 »	5,000 »	»	»	
»	14,000 »	14,000 »	»	14,000 »	»	
»	6,000 »	87,000 »	68,000 »	19,000 »	»	
»	6,000 »					
»	50,000 »					
»	25,000 »					
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	»	
55,000 »	»	55,000 »	55,000 »	»	»	
1,166,000 »	1,512,550 »	2,478,550 »	2,895,650 »	96,100 »	515,200 »	
DIMINUTION. . fr.				417,100 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>		
38	a.	Port d'Ostende
	b.	Port de Nieuport
	c.	Port de refuge de Blankenberghe
	d.	Côtes
	e.	Phares et fanaux
<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>		
PORT D'OSTENDE.		
59	•	Travaux de dragage à effectuer sur la passe d'entrée et dans la partie aval du chenal du port.
PORT DE NIEUPOORT.		
40	•	Achèvement des travaux de pavage neuf le long du quai du port
PORT DE BLANKENBERGHE.		
41	•	Construction d'un hangar à proximité de l'écluse de chasse du port, pour abriter les poutrelles et le matériel de chasse
CÔTES.		
42	•	1° Continuation, dans l'intérêt de la sécurité du littoral, des travaux de défense des dunes entre Ostende et Middelkerke
		2° Continuation du pavement des terre-pleins des nouvelles digues de défense aux abords d'Ostende
TOTAUX DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
156,000 »	208,500 »	1,075,000 »	1,095,500 »	»	20,500 »	
45,000 »	100,000 »					
55,000 »	90,000 »					
150,000 »	285,000 »					
5,500 »	2,000 »					
»	200,000 »	200,000 »	12,000 »	188,000 »	»	
»	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»	»	
»	6,000 »	6,000 »	»	6,000 »	»	
»	100,000 »	175,000 »	425,000 »	»	250,000 »	
»	75,000 »					
589,500 »	1,076,500 »	1,466,000 »	1,542,500 »	194,000 »	270,500 »	
DIMINUTION. . . fr.				76,500 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS. — ROUTES, TRAVAUX HYDRAULIQUES. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.		
45	•	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc., et frais d'adjudications fr.
"	"	Études de l'amélioration des conditions de l'exploitation de la navigation intérieure et d'un plan d'ensemble pour l'amélioration et le complément des voies navigables et des ports. (<i>Pour mémoire</i>).
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
SIXIÈME SECTION.		
PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.		
4	•	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements
45	•	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées; frais divers des jurys d'examen
46	"	Frais des jurys d'examen et du conseil de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.		
SEPTIÈME SECTION.		
SERVICE DES BATIMENTS CIVILS.		
47	•	Traitements, frais de déplacements des architectes et autres agents; frais d'habillement des gardiens des monuments.
48	"	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel et fournitures de bureau, impressions, achat et répara- tion de meubles, chauffage; éclairage des bureaux, menues dépenses; frais d'adjudications
TOTAL DE LA SEPTIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
45,500 »	34,500 »	80,000 »	80,000 »	»	»	
»	»	»	9,000 »	»	9,000 »	
45,500 »	34,500 »	80,000 »	89,000 »	»	9,000 »	
805,750 »	127,525 »	1,021,275 »	1,021,275 »	»	»	
1,067,100 »	49,256 »	1,116,365 »	1,116,365 »	»	»	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
1,980,859 »	176,781 »	2,157,640 »	2,157,640 »	»	»	
89,050 »	»	89,050 »	89,050 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
97,050 »	»	97,050 »	97,050 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMÉRO des articles.	LITTÈRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre II.		
		1 ^{re} SECTION. — Ponts et chaussées.
		2 ^e — — Bâtiments civils
		3 ^e — — Service des canaux et rivières, etc.
		4 ^e — — Ports et côtes
		5 ^e — — Frais d'études, d'adjudications, etc.
		6 ^e — — Personnel des ponts et chaussées.
		7 ^e — — Service des bâtiments civils.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
MINES.		
1^{re} SECTION. — Personnel du conseil.		
40	"	Personnel du conseil des mines. — Traitements. — Frais de route.
"	"	— — — — — Frais de route. (<i>Pour mémoire</i>)
50	"	— — — — — Matériel.
2^{me} SECTION. — Personnel du corps.		
51	o	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs
52	"	Frais des jurys d'examen, du conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines
55	o	Confection de la carte générale des mines
3^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.		
54	"	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de courage et de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration des dites caisses
4^{me} SECTION. — Impressions, etc.		
55	"	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,554,228	"	4,554,228	4,454,228	100,000	"	
600,000	221,000	821,000	887,370	"	66,370	
1,166,000	1,512,550	2,478,550	2,895,650	"	417,100	
580,500	1,076,500	1,466,000	1,542,500	"	76,500	
45,500	54,500	80,000	89,000	"	9,000	
1,980,859	176,781	2,157,640	2,157,640	"	"	
97,050	"	97,050	97,050	"	"	
8,855,157	2,821,551	11,654,468	12,125,458	100,000	568,970	
DIMINUTION . . . fr.				468,970		
41,570	"	41,570	41,270	500	"	Somme transférée de l'article « frais de route. »
"	"	"	500	"	500	Somme transférée à l'article « Traitements »
1,640	"	1,640	1,640	"	"	
525,550	"	525,550	525,550	"	"	
10,000	"	10,000	10,000	"	"	
"	20,000	20,000	20,000	"	"	
45,000	"	45,000	45,000	"	"	
7,000	8,000	15,000	15,000	"	"	
428,560	28,000	456,560	456,560	500	500	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
CHEMINS DE FER.		
—		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
56	a.	Comité d'administration et haute surveillance
	b.	Renseignements et statistique. Service général. Contrôle des matières. Masse d'habillement, etc.
	c.	Commission de réception du matériel et des approvisionnements. Dépôt du magasin central. Atelier de fabrication des coupons Edmond'son, billets spéciaux, etc.
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc.
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
57	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des objets de matériel et d'approvisionnements présentés en réception.
	c.	Classement, etc., des approvisionnements au magasin central et à la masse d'habillement, et délivrance aux stations, ateliers, etc.
	d.	Fabrication de coupons Edmond'son, etc.
<i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services :</i>		
58	°	Papiers, impressions, publications et fournitures de bureau; menues dépenses, etc.; mobilier pour les bureaux compris dans les 1 ^{re} et 5 ^e sections
59	°	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration
60	°	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.
61	°	Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales.
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1885

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
98,500 »	»					
522,975 »	»					
4		757,685 »	745,225 »	12,460 »	a) »	
95,125 »	»					
41,085 »	»					
81,000 »	»					
34,700 »	»					
		169,500 »	169,500 »	»	»	
35,000 »	»					
18,600 »	»					
1,170,880 »	»	1,170,880 »	1,170,880 »	»	»	
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	
52,000 »	»	52,000 »	52,000 »	»	»	
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
2,175,865 »	»	2,175,865 »	2,163,405 »	12,460 »	»	

Complement d'un credit de 77,270 francs,
justifié au projet de Budget amende de 1882.
— (Voir page 21 des Documents de la Cham-
bre, n° 136)

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS NOUVELLES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
62	a.	Direction centrale du service des voies et travaux
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. Bâtiments et dépendances
	c.	Direction du service des constructions nouvelles
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
63	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
64	a.	Fourniture de billes et bois spéciaux
	b.	— de rails et accessoires
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
65	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances
	b.	Travaux d'amélioration et d'entretien extraordinaire
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et d'objets divers
	d.	Loyers de locaux pour bureaux et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
190,000	"	1,550,190	1,525,525	24,865	"	Complement de deux crédits, l'un de 16,720 francs, l'autre de 42,270 francs, justifiés au projet de Budget amende de 1882 -- (Voir pages 22 et 23 des Documents de la Chambre, n° 126.)
1,150,255	"					
102,555	"					
107,400	"					
6,117,100	"	9,776,970	9,554,770	422,200	"	Complement de deux crédits, l'un de 392,800 francs, l'autre de 54,000 francs, dont $\frac{1}{3}$ et $\frac{1}{2}$ ont été portés et justifiés au Budget amende de 1882.
5,659,870	"					
2,215,000	"	5,692,100	5,692,100	"	"	
1,027,100	"					
450,000	"					
2,104,100	"	5,051,945	5,051,945	"	"	
544,615	"					
167,250	"					
216,000	"					
18,051,205	"	18,051,205	17,604,140	447,065	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
66	a.	Direction centrale du service
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements
	c.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire.
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
67	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs).
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations
	c.	Grandes réparations du matériel en général
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel.
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompes, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manoeuvres, etc.)
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
68	a.	Pour l'économie constatée dans la consommation du combustible
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage.
	d.	Primes de parcours par les machinistes-instructeurs
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
69	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
70	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc.
	b.	Renouvellement et amélioration du matériel
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
500,000	"	1,576,850	1,555,255	45,595	"	Complément de deux crédits, l'un de 24,200 francs, l'autre de 76,310 francs, justifiés au projet de budget amendé de 1882. — (Voir page 26 des Documents de la Chambre, n° 126.)
847,550	"					
551,400	"					
78,100	"					
5,855,500	"	15,800,000	15,800,000	"	"	
5,000,500	"					
5,400,000	"					
710,000	"					
4,856,200	"					
275,500	"	564,800	564,800	"	"	
266,500	"					
15,000	"					
8,200	"					
5,115,400	"	6,556,200	6,556,200	"	"	
1,240,800	"					
7,590,000	"	10,150,000	10,150,000	"	"	
2,560,000	"					
54,447,850	"	54,447,850	54,404,255	45,595	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
71	a.	Direction centrale du service
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoyage des voyageurs et des marchandises.
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc.
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc.
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux :</i>		
72	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes à l'essai, veilleurs, etc.
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords
75	"	<i>Primes de régularité pour encourager la marche régulière des convois.</i>
<i>Frais d'exploitation :</i>		
74	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc.
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies
75	"	<i>Camionnage.</i> — Prise et remise à domicile
76	"	<i>Pertes et avaries.</i> — Indemnités aux ayants droit et frais d'expertise, de procédure, etc.; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer.
77	"	<i>Redevances aux compagnies et aux particuliers, pour l'usage de leur matériel sur les lignes de l'État.</i>
		TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
769,100	"	"				
2,911,490	"	"				
4,900,925	"	8,854,215	8,710,265	143,950	"	Complément de deux crédits, l'un de 100,630 francs et l'autre de 412,915 francs, justifiés au projet de Budget amendé de 1882. — (Voir pages 29 et 30 des Documents de la Chambre, n° 126.)
272,700	"	"				
5,600,000	"	"				
1,800,000	"	5,850,920	5,650,100	200,820	"	
450,920	"	"				Complément des crédits de 354,640 francs et 47,000 francs, justifiés au projet de Budget amendé 1882.
590,000	"	590,000	590,000	"	"	
1,150,000	"	"				
644,000	"	1,854,000	1,854,000	"	"	
60,000	"	"				
1,700,000	"	1,700,000	1,700,000	"	"	
650,000	"	650,000	650,000	"	"	
30,000	"	30,000	80,000	"	50,000	
10,529,155	"	10,529,155	10,054,565	544,770	50,000	
AUGMENTATION. . . . fr.				294,770		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÈRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
CONTRÔLE DES RECETTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
78	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité. — Décomptes avec les compagnies, etc.
	b.	Surveillance et contrôle des gestions comptables dans les stations. Paiement des salaires des ouvriers
	c.	Dépôt de timbre. — Perception des recettes dans les bureaux importants où les gestions comptables sont confiées à des receveurs.
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc.
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
79	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service
	b.	Délivrance aux stations des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre (Les crédits portés aux articles 56, 62, 66, 71 et 78 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres suivant les besoins du service.)
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre IV.		
	1 ^{re}	SECTION. — Services communs.
	2 ^e	— — Voies et travaux. Constructions nouvelles
	3 ^e	— — Traction et matériel
	4 ^e	— — Transports
	5 ^e	— — Contrôle des recettes.
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
682,340	"	"				
215,100	"	"				
		1,686,520	1,645,480	40,840	"	Complément de deux crédits, l'un de 45,850 francs, l'autre de 54,100 francs justifiés au projet de Budget amende de 1882. — (Voir page 55 des Documents de la Chambre, n° 126).
721,880	"	"				
69,000	"	"				
66,600	"	"				
16,400	"	85,000	85,000	"	"	
1,769,520	"	1,769,520	1,728,480	40,840	"	
2,175,865	"	2,175,865	2,165,405	12,460	"	
18,051,205	"	18,051,205	17,604,140	447,065	"	
54,447,850	"	54,447,850	54,404,255	43,595	"	
19,329,155	"	19,329,155	19,034,365	294,770	"	
1,769,520	"	1,769,520	1,728,480	40,840	"	
75,775,575	"	75,775,575	74,934,645	858,730	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTE des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<p>CHAPITRE V.</p> <p>POSTES ET TÉLÉGRAPHES.</p> <p>—</p> <p>PREMIÈRE SECTION.</p> <p>SERVICES COMMUNS</p> <p><i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i></p>		
80	*	Direction générale de l'administration ; inspection générale des services, service central
81	o	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois
82	u	Matériel. — Machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc, pour la fabrication des timbres, etc
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION fr.
<p>DEUXIÈME SECTION.</p> <p>POSTES.</p> <p><i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i></p>		
83	a.	Direction centrale et services provinciaux
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants
<p><i>Traitements et indemnités des facteurs :</i></p>		
84	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs trieurs, etc)
	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux des cantons postaux (facteurs de perception)
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc, dans les communes rurales (facteurs ruraux)
	d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc
		A REPORTER fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>															
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																
41,250 »	»	41,250 »	41,250 »	»	»																
5,860 »	»	5,860 »	5,860 »	»	»																
122,700 »	»	122,700 »	162,200 »	»	59,500 »																
167,810 »	»	167,810 »	207,510 »	»	59,500 »																
515,460 »	»	5,008,168 »	2,909,080 »	99,088 »	»	Complément d'un crédit de 198,175 francs, justifié au projet de Budget amendé de 1882.															
2,492,708 »	»						88,200 »	»	5,512,129 »	3,464,861 »	47,268 »	»	Complément d'un crédit de 141,790 francs, justifié au projet de Budget amendé de 1882.	1,520,000 »	»	1,487,000 »	»	616,929 »	»	6,520,297 »	»
88,200 »	»	5,512,129 »	3,464,861 »	47,268 »	»	Complément d'un crédit de 141,790 francs, justifié au projet de Budget amendé de 1882.															
1,520,000 »	»																				
1,487,000 »	»																				
616,929 »	»																				
6,520,297 »	»	6,520,297 »	6,575,941 »	146,556 »	»																

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>
85	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations
	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées
	e.	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique employées, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, — à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif</i>).
86	»	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Crédit non limitatif</i>).
87	a.	<i>Matériel.</i> — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'État, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses
	b.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants pour le service des postes
88	»	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.
		TROISIÈME SECTION.
		TÉLÉGRAPHES.
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>
89	a.	Direction centrale et surveillance du service
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de loyer, de déplacements et d'intérim, primes et indemnités pour travail extraordinaire, etc.
90	»	<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois</i>
91	»	<i>Entretien des lignes, des appareils et des locaux, mobilier et consommations diverses, etc., imprimés, fournitures de bureau, menues dépenses, etc.</i>
92	»	<i>Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne</i> (Les crédits portés aux articles 80, 85 et 89 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,520,207	"	6,520,207	6,373,941	146,556	"	
449,100	"	1,318,500	1,318,500	"	"	
78,550	"					
59,515	"					
16,425	"					
715,000	"	10,000	10,000	"	"	
10,000	"					
705,820	"					
41,500	"	745,520	745,520	"	"	
5,250	"	5,250	5,250	"	"	
8,597,457	"	8,597,457	8,451,101	146,556	"	
555,070	"	2,054,561	1,907,856	56,525	"	Complément d'un crédit de 75,050 francs, justifié au projet de Budget amende de 1882.
1,099,291	"					
1,021,500	"	1,021,500	1,021,500	"	"	
581,510	"	581,510	581,510	"	"	
1,000	"	1,000	1,000	"	"	
5,457,971	"	5,457,971	5,401,446	56,525	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre V.		
	1 ^{re}	SECTION. — Services communs
	2 ^e	— — Postes
	5 ^e	— — Télégraphes
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre
95	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques.
	d.	Frais de route et jetons de présence des jurys
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois, et indemnités à des agents non salariés :</i>		
94	"	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
95	"	Remises aux comptables, aux distributeurs de coupons et aux courriers des malles-postes, aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs; primes pour le placement des livrets de voyageurs entre Ostende et Douvres. (<i>Crédit non limitatif</i>).
96	"	Subsides aux caisses de pêcheurs; surveillance de la grande pêche et encouragements à l'éducation pratique des marins
<i>Traction et matériel :</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc.
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc.
97	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel
	d.	Subside pour l'école des enfants de pilotes belges à Flessingue
	e.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
167,810 »	»	167,810 »	207,310 »	»	39,500 »	
8,597,457 »	»	8,597,457 »	8,451,101 »	146,356 »	»	
5,437,971 »	»	5,437,971 »	5,401,446 »	36,525 »	»	
12,205,238 »	»	12,205,238 »	12,059,857 »	182,881 »	39,500 »	
AUGMENTATION.				145,581 »		
100,800 »	»	867,386 »	867,386 »	»	»	
570,572 »	»			»	»	
575,214 »	»			»	»	
20,800 »	»			»	»	
182,800 »	»	182,800 »	182,800 »	»	»	
1,560,000 »	»	1,560,000 »	1,200,000 »	160,000 »	»	
56,155 »	»	56,155 »	56,155 »	»	»	
700,000 »	»	959,904 »	1,009,904 »	»	70,000 »	
227,204 »	»			»	»	
1,500 »	»			»	»	
2,000 »	»			»	»	
9,200 »	»			»	»	
5,406,245 »	»	5,406,245 »	5,316,245 »	160,000 »	70,000 »	
AUGMENTATION.				90,000 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
COMMISSIONS.		
1^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.		
98	»	Frais de route et de séjour. Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
2^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.		
99	»	Frais de route et de séjour.
100	»	Publication du Recueil, rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.
3^{me} SECTION. — Comité du contentieux.		
101	»	Jetons de présence des membres et frais accessoires
4^{me} SECTION. — Commission consultative des machines à vapeur.		
102	»	Frais de route et de séjour; impressions, matériel, etc.
Commission de revision des règlements miniers.		
»	»	Frais de route et de séjour; impressions, expériences, etc. (<i>Pour mémoire.</i>)
TOTAL DU CHAPITRE VII fr.		
CHAPITRE VIII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
103	»	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
TOTAL DU CHAPITRE VIII fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,500 »	»	1,500 »	2,000 »	»	500 »	
500 »	»	500 »	500 »	»	»	
7,900 »	»	7,900 »	7,900 »	»	»	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
1,500 »	»	1,500 »	1,500 »	»	»	
»	»	»	2,000 »	»	2,000 »	
16,200 »	»	16,200 »	18,700 »	»	2,500 »	
»	74,000 »	74,000 »	74,000 »	»	»	
»	74,000 »	74,000 »	74,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTE- RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
PENSIONS.		
104	»	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		
CHAPITRE X.		
SECOURS.		
105	a.	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés
	b.	Secours à des ouvriers ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés
TOTAL DU CHAPITRE X. fr.		
CHAPITRE XI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
106	°	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 105.
TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
25,000 "	"	25,000 "	25,000 "	"	"	
25,000 "	"	25,000 "	25,000 "	"	"	
21,500 "	"	35,500 "	35,500 "	"	"	
12,000 "	"					
35,500 "	"	35,500 "	35,500 "	"	"	
18,000 "	"	18,000 "	18,000 "	"	"	
18,000 "	"	18,000 "	18,000 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres.	pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	516	Administration centrale
II.	<i>id.</i>	Ponts et chaussées
III.	552	Mines
IV.	554	Chemins de fer
V.	544	Postes et télégraphes
VI.	548	Marine
VII.	550	Commissions
VIII.	<i>id.</i>	Traitements de disponibilité
IX.	552	Pensions
X.	<i>id.</i>	Secours
XI.	<i>id.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAL DU BUDGET.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
772,970	"	772,970	772,970	"	"	
8,855,157	2,821,551	11,654,468	12,123,458	"	468,970	"
428,560	28,000	456,560	456,560	"	"	
75,773,375	"	75,773,375	74,934,645	838,730	"	
12,205,258	"	12,205,258	12,059,857	145,581	"	
5,406,245	"	5,406,245	5,516,245	90,000	"	
16,200	"	16,200	18,700	"	2,500	"
"	74,000	74,000	74,000	"	"	
25,000	"	25,000	25,000	"	"	
55,500	"	55,500	55,500	"	"	
18,000	"	18,000	18,000	"	"	
101,510,225	2,923,551	104,433,556	105,832,915	1,072,111	471,470	"
DIMINUTION. . . . fr.				600,641		"

ANNEXE
AU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
POUR L'EXERCICE 1883.

PENSIONS.

Voir aux annexes (n° 15) du Budget de la Dette publique.

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1883.



NOTE PRÉLIMINAIRE.



Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1883 est basé sur un effectif moyen de 43,285 hommes et de 8,956 chevaux.

L'effectif moyen qui a servi de base au Budget de 1882 (y compris l'augmentation de cent enfants de troupe, introduite par amendement) était de 43,209 hommes et de 8,954 chevaux.

Il y a donc, pour 1883, une augmentation de 76 hommes et de 2 chevaux.

Cette différence est due à une nouvelle augmentation de 75 enfants de troupe, annoncée déjà dans les amendements présentés au Budget de 1882, à la création d'un emploi de maître armurier au bataillon du train, et à une augmentation de 2 chevaux pour le service de l'intendance.

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor pendant l'exercice 1883 et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, sont évaluées à fr. 353,600 »

Savoir :

Pensions des élèves de l'École militaire fr.	83,000 »
Produit de la vente des chevaux de réforme et des poulains	160,000 »
» » d'objets hors de service provenant du matériel de l'artillerie et du génie	50,000 »
Produit du loyer du domaine de la Guerre, pêche des fossés, etc.	65,100 »
Produit de la vente des cartes de l'institut cartographique .	1,500 »
Remboursements divers	14,000 »
SOMME ÉGALE. . . fr.	<u>353,600 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

2° Du contingent supplémentaire de 791 hommes, qui sera incorporé le 1^{er} octobre 1882 pour combler les pertes éprouvées par le contingent de 1880, pendant la *première* année de son service, et par le contingent de 1879, pendant la *seconde* année de son service.

La dépense résultant de cet entretien peut être évaluée comme il suit, pour les 363 jours de l'exercice 1883, savoir :

1° Contingent supplémentaire de 791 hommes fourni par la classe de 1882.

Solde et habillement, 288,713 journées à 60 c ^s	173,229	»
Pain et viande, 288,713 » à 50 c ^s	144,357	50
<hr/>		
TOTAL. . . fr.	317,586	50

à déduire environ 4 1/2 p. % pour les pertes qui surviendront parmi ces hommes, pendant la première année de leur service

14,586 50

303,000 »

2° Contingent supplémentaire de 533 hommes fourni par la classe de 1881 et réduit à 506 hommes, après quinze mois de service.

Solde et habillement, 184,690 journées à 60 c ^s	110,814	»
Pain et viande 184,690 » à 50 c ^s	92,345	»
<hr/>		
TOTAL. . . fr.	203,159	»

A déduire environ 2 p. % pour les pertes qui surviendront parmi ces hommes pendant la seconde année de leur service. fr.

4,159 »

199,000 »

TOTAL. . . fr.

502,000 »

Le Budget ne comprend également pas les crédits qui seront nécessaires pour l'entretien pendant *trois mois* du contingent supplémentaire à fournir le 1^{er} octobre 1883, par la classe de cette année, pour combler les pertes éprouvées :

1° Par le contingent de 1881 pendant la 1^{re} année de son incorporation.

2° » de 1880 » 2° » »

3° » de 1879 » 3° » »

Il n'est pas possible de déterminer dès à présent le montant de la dépense résultant de cet entretien, parce que le chiffre des pertes à combler par la

NOTE PRÉLIMINAIRE.

classe de 1885 ne peut être constaté qu'à la fin de l'année 1882, époque à laquelle la loi du contingent fixera le chiffre du contingent supplémentaire à fournir par cette classe de 1885

On peut toutefois se rendre approximativement compte du montant de cette dépense, en constatant que pour *un homme* elle s'élèvera comme il suit, pendant le 4^e trimestre 1883 :

Solde et habillement, 92 journées à 60 centimes fr.	55 20
Pain et viande 92 » 50 » 	46 »
1 ^{re} mise de petit équipement (allouée à l'entrée au service) . . .	36 »
	<hr/>
TOTAL par homme. . . fr.	137 20

La dépense pourra donc s'élever de 137,000 à 150,000 francs si le contingent supplémentaire de 1883 se compose de 1,000 à 1,100 hommes.

Le Département de la Guerre se réserve de demander, à l'expiration de l'exercice 1883, les crédits supplémentaires destinés à liquider les dépenses faites pendant cet exercice, du chef de l'entretien en solde des contingents supplémentaires de 1881, 1882 et 1883, si — comme cela est probable, — ces dépenses ne peuvent être entièrement couvertes par les reliquats que présenteront certains articles du Budget.

Les différences qui existent entre quelques articles du Budget de 1883 et les articles correspondants du Budget de 1882, sont expliquées et justifiées dans les notes données ci-après.

CHAPITRE II.

ÉTATS-MAJORS.

ART. 7. — *Traitement de l'état-major des provinces et des places.*

Augmentation : 400 francs.

L'augmentation de crédit demandée au littéra *E* de l'article 7 est destinée à couvrir l'indemnité de frais de bureau de l'officier qui remplit les fonctions de commandant de place à Verviers, où une garnison a été récemment installée.

ART. 8. — *Traitement du service de l'intendance.*

Augmentation : 500 francs.

Un arrêté royal du 2 novembre 1881 a alloué à l'intendant militaire chargé des fonctions de sous-directeur de l'administration au Département de la

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Guerre, l'indemnité de fourrages pour le nombre de chevaux attribué à son grade, dans l'infanterie.

Ce fonctionnaire pouvant être chargé éventuellement de la haute direction du service administratif de l'armée en campagne, et être appelé à diriger ce service près des troupes qui participent aux manœuvres en terrain varié, il convient qu'il soit monté, en temps de paix, afin que cet officier supérieur ne soit pas obligé de recourir à l'usage de chevaux de troupe, comme cela s'est fait pendant les manœuvres du mois de septembre 1881.

La dépense résultant de cette allocation s'élève :

Pour 2 chevaux ou 750 journées à fr. 1 70 c. fr.	1,244 »
Mais le crédit alloué à l'article 8 pour l'indemnité de vivres de campagne au camp de Beverloo, peut être réduit de 1,211 à 470 francs, soit de	741 »
	<hr/>
L'augmentation de dépense se réduit donc à fr.	<u>500 »</u>

CHAPITRE III.

SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.

ART. 9. — *Traitement des officiers de santé.*

Augmentation : 4,000 francs.

Un arrêté royal du 13 décembre 1881 a porté de 8,500 francs à 9,500 francs par an, le traitement des médecins principaux de 1^{re} classe, ce qui occasionne, pour les quatre titulaires de ces emplois, une dépense annuelle de 4,000 francs.

Ces officiers de santé, qui ont le rang de colonel, ne touchaient que le traitement attribué au grade de colonel dans l'*infanterie*, tandis que les médecins principaux de 2^e classe et les médecins de régiment de 1^{re} classe, qui ont respectivement le rang de lieutenant-colonel et de major, recevaient le traitement alloué aux grades correspondants dans les *armes spéciales*.

Cette inégalité dans la position qui était faite aux médecins de l'armée qui ont le rang d'officier supérieur, a donné lieu à de nombreuses réclamations et à d'assez vives critiques qui se sont produites, notamment au Sénat, lors de la discussion du Budget de 1881.

Le Gouvernement a pensé qu'il convenait de faire disparaître cette inégalité.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

SOLDE DES TROUPES.

ART. 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Augmentation : 14,700 francs.

Dans les amendements présentés au Budget de l'exercice 1882, le Département de la Guerre a demandé un supplément de crédit afin de pouvoir élever de 250 à 350, le nombre des enfants de troupe, et il a annoncé l'intention de porter l'effectif de ces enfants à 425 en 1885, pour s'arrêter l'année suivante au chiffre de 500.

L'augmentation de 75 enfants, proposée au Budget de 1885, occasionne à l'article 12 la dépense suivante :

Solde et habillement, 27,573 journées à 51 centimes . . . fr.	13,964 25
Frais d'administration et d'instruction.	750 »
	<hr/>
TOTAL. . . fr.	14,714 25
Diminué en plus sur vacances et congés pour arrondir le chiffre	11 25
	<hr/>
RESTE augmentation nette fr.	14,700 »
	<hr/>

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Augmentation : 1,700 francs.

Le supplément de crédit demandé à l'article 14 est destiné à apporter deux modifications à l'effectif du bataillon du train :

1^o Remplacer le lieutenant-adjutant-major de ce corps, par un capitaine en second adjudant-major.

Il n'existe au bataillon du train, qui se compose de sept compagnies, qu'un seul emploi d'adjutant-major et cet emploi est donné à un lieutenant, tandis qu'au corps de discipline et de correction, qui se compose de six compagnies, le même emploi est dévolu à un capitaine en second.

La mesure proposée en faveur de l'adjutant-major du train, aurait pour résultat de donner à ce corps 4 capitaines en second au lieu de 3, et viendrait augmenter quelque peu les chances d'avancement, très bornées actuellement, des lieutenants de ce corps.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

2° Augmenter l'effectif du bataillon du train d'un maréchal des logis armurier.

Ce bataillon possède un armement plus considérable que celui d'un régiment de cavalerie ou d'artillerie, et il est le seul corps qui n'ait pas de maître armurier.

Dans l'intérêt du bon entretien des armes, il est nécessaire de combler cette lacune.

La dépense résultant de ces deux propositions s'élève comme il suit :

1° Différence entre le traitement d'un lieutenant-adjutant-major et celui d'un capitaine en second (4,200 au lieu de 3,250 francs). . fr.	950 »
A déduire $\frac{1}{4}$ p. $\%$ pour médicaments	4 75
	<hr/>
RESTE. . fr.	945 25
2° Solde et habillement d'un maréchal des logis armurier, 363 journées à fr. 1 98 c ^s	722 70
	<hr/>
TOTAL. . fr.	1,667 95
3° Diminué en moins sur vacances et congés pour arrondir le chiffre	52 05
	<hr/>
Soit une augmentation de fr.	1,700 »
	<hr/>

CHAPITRE V.

ACADÉMIE MILITAIRE.

ART. 18. — *Dépenses d'administration de l'École militaire.*

Diminution : 10,000 francs.

Cette diminution sur l'article 18 provient de la suppression du crédit qui avait été porté au Budget de 1882, à titre de charge extraordinaire et temporaire, pour l'achat des instruments destinés à constituer à l'École militaire un cabinet complet de géodésie et de topographie.

CHAPITRE VIII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.

ART. 22. — *Pain et viande.*

Augmentation nette. . fr. 12,400 »	} Littera A. Pain. . fr. 5,000 » » B. Viande . . 7,400 »
------------------------------------	-------------------------------------------------------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

provenant, savoir :

Littéra A. — Pain

1^o Crédit demandé pour :

75 Enfants de troupe, soit 27,375 journées à 18 c ^o	4,927 50	»
1 Maître armurier du train, soit 565 journées à 18 c ^o	65 70	»
2 ^o Diminué en moins sur vacances et congés pour arrondir le chiffre de l'article 22.	6 80	»

TOTAL fr.

Soit une augmentation de . . fr.

EN PLUS qu'au Budget de 1882	EN MOINS qu'au Budget de 1882.
4,927 50	»
65 70	»
6 80	»
5,000 »	»
5,000 »	»

Littéra B. — Viande.

1^o Crédit demandé pour :

75 Enfants de troupe, soit 27,375 journées à 26 ⁶⁶	7,299 84	»
1 Maître armurier du train, soit 565 journées à 52 c ^o	116 80	»
2 ^o Diminué en plus sur vacances et congés, pour arrondir le chiffre de l'article 22.	»	16 64

TOTAL fr.

RESTE augmentation nette . . fr.

EN PLUS qu'au Budget de 1882	EN MOINS qu'au Budget de 1882.
7,299 84	»
116 80	»
»	16 64
7,416 64	16 64
7,400 »	»

Le Ministre de la Guerre,

A. GRATRY.

(366)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1883, est fixé à la somme de *quarante-quatre millions sept cent vingt-sept mille trois cents francs* (44,727,500 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 12, 15, 16, 17, 24, 26, 27, 28, 50 et 52 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédits qui pourrait résulter du renchérissement des vivres et des fourrages, sur les articles 6, 7, 8, 10, 22 et 25.

Le Gouvernement est également autorisé à transférer de l'article 22 (pain et viande) à l'article 25 (fourrages en nature) et vice versa, les sommes nécessaires pour combler le déficit que pourrait présenter l'un ou l'autre de ces articles.

ART. 3.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

ART. 4.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à transférer aux articles 20, 25 et 29 du Budget de son Département pour l'exercice 1883, les excédents que laisseront éventuellement les articles 15 et 14 du Budget (solde des troupes de cavalerie et d'artillerie), afin de les affecter à l'achat des chevaux et des harnachements nécessaires à la cavalerie et à l'artillerie, d'après les effectifs de la nouvelle organisation.

Les dépenses à imputer sur ces excédents pourront être effectuées ou engagées jusqu'au 1^{er} avril 1884.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1882.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

A. GRATRY.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	»	} 492,000 »
2	— des fonctionnaires et employés civils	200,000	»	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre.	16,000	»	
4	Matériel	55,000	»	
5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire	50,000	150,000	
CHAPITRE II.				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	896,400	»	} 1,425,300 »
7	— — des provinces et des places	270,000	»	
8	— du service de l'intendance	258,900	»	
CHAPITRE III.				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé	307,600	»	} 1,157,600 »
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	665,000	»	
11	Service pharmaceutique.	185,000	»	
CHAPITRE IV.				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	15,794,600	»	} 24,910,100 »
13	— — de la cavalerie	5,794,400	»	
14	— — de l'artillerie	5,524,600	»	
15	— — du génie	1,317,600	»	
16	— — du bataillon d'administration	678,900	»	
<p>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p>				
A REPORTER fr.		27,835,000	150,000	27,985,000

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	27,855,000 »	150,000 »	27,985,000 »
	CHAPITRE V. ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre	232,100 »	»	} 270,400 »
18	Dépenses d'administration	44,300 »	»	
	CHAPITRE VI. ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements	66,375 »	»	} 1,107,555 »
20	Matériel de l'artillerie	1,041,180 »	»	
	CHAPITRE VII. MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	1,450,000 »	»	1,450,000 »
	CHAPITRE VIII. PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
22	Pain et viande.	6,851,400 »	»	} 15,595,400 »
23	Fourrages en nature.	4,751,500 »	»	
24	Casernement des hommes	775,000 »	»	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 »	»	
26	Frais de route et de séjour	110,000 »	»	
27	Transports généraux.	95,000 »	»	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	118,000 »	»	
29	Remonte.	852,700 »	»	
	CHAPITRE IX. TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	145,000 »	»	} 165,000 »
31	Frais de représentation	20,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	44,427,355 »	150,000 »	44,577,355 »

POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT fr.	44,427,555 »	150,000 »	44,577,555 °
	CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.			
52	Pensions et secours	154,400 »	540 »	155,000 »
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
55	Dépenses imprévues non libellées au Budget	14,945 »	»	14,945 °
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET fr.	44,576,760 »	150,540 °	44,727,300 °

Vu pour être annexé à Notre arrêté du
28 février 1882.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de la Guerre,

A. GRATRY.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1883.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	*	Traitement du Ministre fr.	21,000	»
2	»	— de 50 fonctionnaires et employés civils. 166,700	200,000	»
	»	— des huissiers, messagers et gens de service. 53,500		
3	»	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000	16,000	»
	»	— aux sous officiers — — — — — 6,000		
<i>Matériel.</i>				
4	»	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 22,000	85,000	»
	»	Chauffage et éclairage. 15,000		
	»	Entretien des locaux, achat et entretien du mobilier, etc. 20,000		
Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire.				
<i>Dépôt de la Guerre.</i>				
a.		Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Dépôt de la Guerre fr. 14,000		
<i>Institut cartographique militaire.</i>				
Charges ordinaires et permanentes.				
5		Reconnaisances militaires, achats d'instruments, levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées, etc. fr. 15,000	50,000	150,000
		Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents 21,000		
b.				
Charges extraordinaires et temporaires.				
		Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 150,000		
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}.			342,000	150,000

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 °	°	21,000 °	°	°	
200,000 °	°	200,000 °	°	°	
16,000 °	°	16,000 °	°	°	
55,000 °	°	55,000 °	°	°	
200,000 °	°	200,000 °	°	°	
492,000 °	°	492,000 °	°	°	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE II.			
				ÉTATS-MAJORS.			
				<i>État-major général.</i>			
				Officiers généraux.			
				SECTION D'ACTIVITÉ.			
		9	30	Lieutenants-généraux, à	fr. 18,500 . fr. 160,500 »		
		18	54	Généraux-majors, à	12,700 . . . 228,600 »		
					505,100 »		
		27	90	A DÉDUIRE : $\frac{1}{4}$ p. % pour médicaments	1,075 50		
					303,124 50		
				SECTION DE RÉSERVE.			
		2	6	Lieutenants-généraux employés à un service sédentaire, à	fr. 14,800 . fr. 29,600 »		
		4	8	Généraux-majors en service actifsédentaire, à	10,160 . . . 40,640 »		
					70,240 »		
		6	14	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	551 20		
					69,888 80		
a.				TOTAL.	fr. 465,013 30		
				A DÉDUIRE :			
				Pour un lieutenant-général de la section d'activité (Ministre de la Guerre)	fr. 18,500 »		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	92 50		
					18,407 50		
				RESTE	fr. 444,605 80		
				A AJOUTER :			
				Le supplément de traitement pour un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants-généraux	fr. 2,000 »		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	10 »		
					1,990 »		
				TOTAL.	fr. 446,595 80		
				Corps d'état-major.			
		4	12	Colonels, à	fr. 9,500 . . . fr. 38,000 »		
		4	8	Lieutenants-colonels, à	7,100 28,400 »		
		8	16	Majors, à	6,500 50,400 »		
b.		18	36	Capitaines de 1 ^{re} classe, à	5,100 91,800 »		
		12	24	— de 2 ^e classe	4,400 52,800 »		
				Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier.	400 »		
					261,800 »		
		46	96	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	1,509 »		
					260,491 »		
		79	200	A REPORTER.	fr. 707,080 80		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1885.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES	LITTEA des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				REPORT.	fr. 707,086 80	
				Aides de camp et officiers d'ordonnance.		
				Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade, savoir :		
				» 6 5 capitaines d'infanterie en premier . . . à. fr. 1,100 . . .	fr. 5,500 »	
				» 6 3 — — en 2 ^d de 1 ^{re} classe. à. . . 1,000 . . .	3,000 »	
				» 12 6 — — en 2 ^d de 2 ^e classe. à. . . 850 . . .	5,100 »	
				» 12 6 lieutenants d'infanterie. à. . . 850 . . .	5,100 »	
	c.			» 2 1 lieutenant d'artillerie à. . . 375 . . .	375 »	
				» 2 1 capitaine en premier du génie . . . à. . . 500 . . .	500 »	
				» 2 1 lieutenant du génie. à. . . 375 . . .	375 »	
				» 42	17,750 »	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	88 75	
					<u>17,661 25</u>	
				TOTAL.	fr. 724,748 05	
				Indemnité de vivres de campagne.		
	d.			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative)	1,770 45	
				Indemnité de fourrages.		
	e.			242 chevaux × 365 = 88.330 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c'	fr. 150,161 »	
				A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour un général-major commandant de division	fr. 620 50	
					<u>150,781 50</u>	896,400 »
				Frais de bureau.		
				2 lieutenants-généraux commandant les circonscriptions militaires à 2,000 francs.	fr. 4,000 »	
				1 chef d'état-major du commandement supérieur de la cavalerie	800 »	
				2 — des circonscriptions militaires. } 1 à 1,500 » } } 1 à 1,200 » }	2,700 »	
				4 — des divisions d'infanterie, à.	600 . . .	2,400 »
				2 — — de cavalerie, à	600 . . .	1,200 »
				16 généraux-majors, commandant une brigade, à	500 . . .	8,000 »
					<u>19,100 .</u>	
				A REPORTER.	fr. 896,400 »	»

6
(suite)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885.

1883		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
800,400 »		800,400 •	»	»	
800,400 •		800,400 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEBA des développements.	EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				REPORT. fr.	896,400 »	»
				État-major des provinces et des places.		
				État-major des provinces.		
	a.	5	10	Généraux-majors, à 10,160 francs fr.	50,800 »	
		»	9	Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province, à 500 francs	4,500 »	
		5	19		55,500 »	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	276 50	
					55,023 50	
				État-major des places.		
	b.	5		Commandants de 1 ^{re} classe, à fr.	7,500 37,500 »	
		4		— de 2 ^e — , à	6,000 24,000 »	
		9		— de 3 ^e — , à	5,000 45,000 »	
		2	a) 6	Majors, à	4,500 9,000 »	
		9		Adjudants de 1 ^{re} classe, à	5,500 51,500 »	
		8		— de 2 ^e — , à	2,400 19,200 »	
		4		— de 3 ^e — , à	2,100 8,400 »	
				Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.	600 »	
		41	6		175,200 »	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	876 »	
		46	25		174,324 »	
				Indemnité de vivres de campagne.		
	c.			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	780 »	
				Indemnité de fourrages.		
	d.			25 chevaux \times 365 = 9,125 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c.	15,512 50	
				Frais de bureau.		
	e.	9		commandants de province à	1,000 9,000 »	
		1		de place, à	1,200 1,200 »	
		2		— , à	1,000 2,000 »	
		1		— , à	800 800 »	
		8		— , à	500 4,000 »	
		15		— , à	400 5,200 »	
		4		— , à	240 960 »	
		6		— , à	150 900 »	
		5		— , à	100 500 »	
					24,360 »	
				A REPORTER. fr.	1,166,400 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1885.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
896,400 »	896,400 »	»	»	
270,000 »	269,600 »	400 »	»	a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service.
1,166,400 »	1,166,000 »	400 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr.	1,100,400	»
		<i>Intendance militaire a).</i>		
		Traitements.		
		Intendant en chef, à fr. 12,700	12,700	»
		Intendants de 1 ^{re} classe, à 9,500	98,500	»
		— de 2 ^{me} id., à 7,100	42,600	»
		Sous-intendants de première classe, à 6,500	75,600	»
		— de deuxième classe, à 4,600	59,800	»
		Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier	400	»
			219,600	»
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	1,098	»
			218,502	»
		Indemnités de vivres de campagne.		
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative.)	470	»
			258,900	»
		Indemnités de fourrages.		
		16 chevaux \times 565 = 5,840 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c ^t	9,928	»
		Frais de bureau. b)	50,000	»
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	1,425,500	»

EFFECTIF.	
HOMMES.	CHEVAUX.
1	2
5	2
6	
12	12
15	»
35	16

a.

8

b.

c.

d.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885.

1885.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																												
		AUGMENTATION.	DIMINUTION																													
TOTAL.																																
1,166,400 »	1,166,000 »	400 »	°																													
				<p>a) COMPOSITION ORGANIQUE.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>INTENDANTS.</th> <th>Officiers COMPTABLES des corps.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intendant en chef</td> <td>1</td> <td rowspan="3">} 35</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Sous-intendants de 1^{re} classe</td> <td>12</td> <td rowspan="2">} 150</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>Capitaines quartiers-maitres</td> <td>»</td> <td>58</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs</td> <td>»</td> <td>75</td> </tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem^t.</td> <td>»</td> <td>37</td> </tr> <tr> <td></td> <td>35</td> <td>(*) 150</td> <td>185</td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) Ces officiers comptables figurent tel pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.</p> <p>b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.</p>	INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef	1	} 35	— de 1 ^{re} classe	3	— de 2 ^{me} —	6	Sous-intendants de 1 ^{re} classe	12	} 150	— de 2 ^{me} —	13	Capitaines quartiers-maitres	»	58	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	75	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	37		35	(*) 150	185
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.																														
Intendant en chef	1	} 35																														
— de 1 ^{re} classe	3																															
— de 2 ^{me} —	6																															
Sous-intendants de 1 ^{re} classe	12	} 150																														
— de 2 ^{me} —	13																															
Capitaines quartiers-maitres	»	58																														
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	75																														
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	37																														
	35	(*) 150	185																													
258,000 »	258,400 »	500 »	°																													
1,425,300 »	1,424,400 »	900 »	°																													

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTELLA des développements.	EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE III.		
				SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).		
				Traitement des officiers de santé.		
		1	2	Inspecteur général, à fr. 12,700	12,700	•
		4	•	Médecins principaux de 1 ^{re} classe, à 9,500	38,000	•
		8	•	— principaux de 2 ^e classe, à 7,100	56,800	•
		1	•	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à 4,200	4,200	•
		20	•	— adjoints, à 2,625	52,500	•
		1	•	Pharmacien en chef, à 6,500	6,500	•
		2	•	Pharmaciens principaux, à 5,100	10,200	•
		10	•	Pharmaciens de 1 ^{re} classe, à 4,200	42,000	•
		12	•	— de 2 ^e classe, à 3,250	39,000	•
		12	•	— de 5 ^e classe, à 2,800	33,600	•
		1	1	Vétérinaire en chef, à 6,500	6,500	•
				Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 1 ^{er} ans de grade d'officier	1,400	•
		72	5			
					305,400	•
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	1,517	•
					301,885	•
9				Indemnité de vivres de campagne.		
				b. Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo (Dépense approximative)	1,855	50
				Indemnité de fourrages.	307,600	•
				c. 5 chevaux \times 565 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c ^t	1,861	50
				Frais de bureau.		
				d. Inspecteur général du service de santé.	2,000	•
				Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.		
				415,000 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux, à 1 fr. 60 c ^t fr. 664,000	664,000	•
10				625 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condam- nation. 1,000	1,000	•
					665,000	•
				Service pharmaceutique.		
11				Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés, pour soins donnés ou médicaments tournis aux militaires ma- lades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses	185,000	•
				TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.	1,157,600	•

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1885.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																	
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																		
507,600	»	305,600	»	4,000	»	<p>a)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">COMPOSITION organique.</th> </tr> <tr> <th></th> <th>SERVICE des HÔPITAUX.</th> <th>SERVICE des CORPS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Médecins principaux de 1^{re} classe</td> <td>4</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— principaux de 2^e classe</td> <td>8</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de régiment { de 1^{re} classe 15</td> <td rowspan="2">»</td> <td rowspan="2">38</td> </tr> <tr> <td>— de 2^e — 20</td> </tr> <tr> <td>— de bataillon de 1^{re} classe</td> <td>1</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>— — de 2^e —</td> <td>»</td> <td>46</td> </tr> <tr> <td>— adjoints</td> <td>20</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Pharmacien en chef</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Pharmaciens principaux</td> <td>2</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>10</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 2^e —</td> <td>19</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 3^e —</td> <td>12</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Vétérinaire en chef</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Vétérinaires principaux</td> <td>»</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>»</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>— de 2^e —</td> <td>»</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>— de 3^e —</td> <td>»</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td></td> <td>72</td> <td>(*) 150</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">222</td> </tr> </tbody> </table>	COMPOSITION organique.				SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	Inspecteur général	1	»	Médecins principaux de 1 ^{re} classe	4	»	— principaux de 2 ^e classe	8	»	— de régiment { de 1 ^{re} classe 15	»	38	— de 2 ^e — 20	— de bataillon de 1 ^{re} classe	1	33	— — de 2 ^e —	»	46	— adjoints	20	»	Pharmacien en chef	1	»	Pharmaciens principaux	2	»	— de 1 ^{re} classe	10	»	— de 2 ^e —	19	»	— de 3 ^e —	12	»	Vétérinaire en chef	1	»	Vétérinaires principaux	»	2	— de 1 ^{re} classe	»	10	— de 2 ^e —	»	14	— de 3 ^e —	»	8		72	(*) 150	222		
COMPOSITION organique.																																																																						
	SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.																																																																				
Inspecteur général	1	»																																																																				
Médecins principaux de 1 ^{re} classe	4	»																																																																				
— principaux de 2 ^e classe	8	»																																																																				
— de régiment { de 1 ^{re} classe 15	»	38																																																																				
— de 2 ^e — 20																																																																						
— de bataillon de 1 ^{re} classe	1	33																																																																				
— — de 2 ^e —	»	46																																																																				
— adjoints	20	»																																																																				
Pharmacien en chef	1	»																																																																				
Pharmaciens principaux	2	»																																																																				
— de 1 ^{re} classe	10	»																																																																				
— de 2 ^e —	19	»																																																																				
— de 3 ^e —	12	»																																																																				
Vétérinaire en chef	1	»																																																																				
Vétérinaires principaux	»	2																																																																				
— de 1 ^{re} classe	»	10																																																																				
— de 2 ^e —	»	14																																																																				
— de 3 ^e —	»	8																																																																				
	72	(*) 150																																																																				
222																																																																						
665,000	»	665,000	»	»	»	<p>b)</p> <table> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>251,400</td> <td>journées.</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>78,700</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>72,300</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>11,300</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>4,600</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>418,000</td> <td>journées.</td> </tr> </tbody> </table>	Infanterie	251,400	journées.	Cavalerie	78,700	»	Artillerie	72,300	»	Génie	11,300	»	Bataillon d'administration	4,600	»	TOTAL	418,000	journées.																																														
Infanterie	251,400	journées.																																																																				
Cavalerie	78,700	»																																																																				
Artillerie	72,300	»																																																																				
Génie	11,300	»																																																																				
Bataillon d'administration	4,600	»																																																																				
TOTAL	418,000	journées.																																																																				
185,000	»	185,000	»	»	»																																																																	
1,157,600	»	1,155,600	»	4,000	»																																																																	

(*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE IV.		
				SOLDE DES TROUPES.		
				<i>Traitement et solde de l'infanterie.</i>		
				Traitement, solde et accessoires.		
		1852	254	Officiers de tous grades fr.	5,685,780	04
		25746	0	Sous-officiers et soldats	7,478,074	65
		27308	254			
				Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr.	50,000	0
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	19,200	0
12	α.			Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres	50,000	0
				Première mise de petit équipement à allouer à 8,104 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 56 francs	513,344	0
				Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes	40,000	0
					15,625,369	59
				A DÉDUIRE :		
				Pour 251,100 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 64 centimes. fr.	160,704	0
				Pour vacances et petites permissions	560,022	59
					520,726	59
					15,102,643	0
				A REPORTER. . . fr.	15,102,643	0

(386 bis)

1881/82

N° 120

Infanterie

Composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885.

1885.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>OBSERVATIONS.</i>
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr. 15,102,643 •		
		Indemnités de fourrages.		
	b.	254 chevaux × 565 = 92,710 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c. 157,007 •		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 150,000 •		
		Logement et nourriture.		
			15,704,600 •	
	d.	Miliciens à incorporer 20,000 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année. 44,000		
		64,000 journées à fr. 1 25 c. 80,000 •		
		Frais d'administration et d'instruction.		
		1 régiment de carabiniers, à 16,000 •		
		Les 18 autres régiments, à 14,500 francs 261,000 •		
		2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 •		
	e.	1 école de volontaires 5,500 •		
		1 école d'enfants de troupe. 11,250 •		
		1 école de tir et de perfectionnement. 4,500 •		
		Le corps de discipline et de correction 5,500 •		
		304,550 •		
		A REPORTER. fr. 15,794,600 •		

12
suite).

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,794,600	»	15,779,900	»	14,700	»
15,794,600	»	15,779,900	»	14,700	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE											
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.										
		REPORT. fr.	13,794,600	»										
		EFFECTIF.												
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">360</td> <td style="text-align: center;">640</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5,680</td> <td style="text-align: center;">4,840</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6,040</td> <td style="text-align: center;">5,480</td> </tr> </tbody> </table>	EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX	360	640	5,680	4,840	6,040	5,480		
EFFECTIF.														
HOMMES.	CHEVAUX													
360	640													
5,680	4,840													
6,040	5,480													
		<i>Traitement et solde de la cavalerie.</i>												
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>												
		Officiers de tous grades fr. 1,438,571	»											
		Sous-officiers, brigadiers et soldats 2,077,470 50												
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. . fr. 18,000	»											
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 8,500	»											
15	α.	— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. 6,000	»											
		Première mise de petit équipement à allouer à 1,200 miliciens et à 500 volontaires à incorporer, à 50 francs 75,000	»											
		3,625,541 50												
		A DÉDUIRE :												
		Pour 75,700 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 87 centimes. fr. 65,859	»											
		Pour vacances et petites permissions 56,876 50												
		122,735 50												
		3,502,806	»											
		A REPORTER. fr. 3,500,806	13,794,600	»										

(390 bis)

1881/82

N° 120

Cavalerie

Composition de cette arme

cfr 35 mm film

1 plan(s)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFERENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
13,704,600 °	13,779,900 °		14,700 °	.	
13,794,600 °	13,779,900 °		14,700 °	.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. . . . fr. 3,800,806 »	13,794,600 »	»
		Harnachement, etc.		
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,840 chevaux de troupe, soit 1,766,600 journées, à 9 centimes fr. 158,994 »		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 6,000 »	5,704,400 »	•
		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 42,400 journées, à fr. 1 25 c. fr. 53,000 »		
		Frais d'administration et d'instruction.		
	e.	Huit régiments à 5 escadrons actifs, à . . fr. 7,200 fr. 57,600 »		
		Une école d'équitation 18,000 »	75,600 »	
		A REPORTER. . . . fr.	17,589,000 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885.

1885.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,794,600 »	15,779,900 »		14,700 »	»	
3,794,400 »	3,794,400 »		»	»	
17,589,000 »	17,574,300 »		14,700 »	»	

(394 bis)

1881/82

N° 120

Artillerie

Composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION	DIMINUTION.	
17,589,000 »	17,574,300 »		14,700 »	»	
17,589,000 »	17,574,300 »		14,700 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT fr. 5,094,450 80	17,589,000	»
		Indemnités de fourrages.		
b.		Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 58 chevaux \times 505 = 13,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c' fr. 25,379 »		
		Harnachement.		
c.		Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,372 chevaux de troupe, soit pour 865,780 journées, à 9 centimes fr. 77,920 20		
		Moyens de transport.		
d.		Moyens de transport aux troupes en marche 15,000 »	5,524,600	»
		Logement et nourriture.		
e.		Mouvements éventuels pendant l'année 29,800 journées. à fr. 1 25 c' . . . fr. 57,250 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction.		
f.		Inspecteur général fr. 2,500 »		
		Deux directeurs dans les divisions territoriales 2,400 »		
		Inspecteur des armes de guerre 500 »		
		Directeur de la fonderie de canons 500 »		
		Sept régiments, à 9,000 francs 65,000 »		
		Bataillon du train et compagnies spéciales 6,800 »		
		Une école de tir 700 »		
		76,400 »		
		A REPORTER fr. 22,913,600	»	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885.

1885.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
17,589,000 »	17,574,300 »		14,700 »	»	
5,324,600 »	5,322,900 »		1,700 »	•	
22,915,600 »	22,897,200 »		16,400 »	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				REPORT. fr.	22,913,600 »
		<i>Traitement et solde du génie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		<i>Officiers.</i>			
		5	6	Colonels, à	9,500 . . . fr. 28,500 »
		6	6	Lieutenants-colonels, à	7,100 42,600 »
		6	6	Majors, à	6,500 57,800 »
		17	7	Capitaines en 1 ^{re} , à	4,600 78,200 »
		11		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à	5,700 40,700 »
		11		Lieutenants, à	2,875 51,625 »
		54	25		259,425 »
				A DÉDUIRE: $\frac{1}{3}$ p. 100 pour médicaments	1,297 12
				RESTE.	258,127 88
		<i>Gardes.</i>			
		7	»	Gardes principaux de 1 ^{re} classe, à 3,200.	22,400 »
		7	»	— — de 2 ^e — , à 2,800.	19,600 »
		12	»	— de 1 ^{re} classe, à	2,525 50,500 »
		12	»	— de 2 ^e — , à	2,100. 25,200 »
		12	»	— de 3 ^e — , à	1,800. 21,600 »
		50	»		119,100 »
		<i>Commis.</i>			
		8	»	Commis principaux de 1 ^{re} classe, à 2,525.	20,200 »
		6	»	— — de 2 ^e — , à 2,225.	15,550 »
		6	»	— de 1 ^{re} classe, à	1,925 11,550 »
		6	»	— de 2 ^e — , à	1,625 9,750 »
		6	»	— de 3 ^e — , à	1,525 7,950 »
		32	»		62,800 »
		<i>Employés.</i>			
		6	»	Éclusiers, à	1,525 7,950 »
		8	»	Portiers, à	400 5,200 »
		41	»	Agents de casernement, à	240. 9,840 »
		41	»	— — , à	150. 6,150 »
		1	»	Chef mécanicien	2,200 2,200 »
		1	»	Garde forestier	2,100. 2,100 »
		1	»	Garde particulier	1,000. 1,000 »
		99	»		52,440 »
		<i>Régiment.</i>			
		87	17	Officiers de tous grades.	321,695 94
		1599	»	Sous-officiers et soldats	460,268 65
		1477	17		
				Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	2,000 »
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	800 »
				Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.	2,000 »
				Première mise de petit équipement à allouer à 408 miliciens et à 62 volontaires à incorporer, à 36 francs.	16,920 »
					1,276,152 47
				A DÉDUIRE :	
				Pour 11,500 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes.	8,475 »
				Pour vacances et petites permissions	19,565 47
					97,858 47
				RESTE.	1,248,514 »
				A REPORER. fr.	1,248,514 »
					22,913,600 »

15

α.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF par unite.	SOIT POUR :			NOMBRE de journées.	SOLDE journalière.	MONTANT	
		le régiment	les 5 compagnies spéciales	le total.			par GRADE	par CATÉGORIE.
<i>État-major du régiment.</i>								
Adjutants sous-officiers	3	3	»	3	1,095	3 25	3,285 75	
Sergent-major secrétaire	1	1	»	1	365	2 50	912 50	
Sergent-clairon	1	1	»	1	365	2 44	890 60	
Caporaux-clairons	3	3	»	3	1,095	1 20	1,314 »	
	8							6,673 85
<i>12 Compagnies de sapeurs mineurs</i>								
Sergents-majors	1	12	»	12	5,580	2 50	10,950 »	
Premiers sergents	1	12	»	12	4,580	2 50	10,074 »	
Sergents-fourriers	1	12	»	12	4,580	2 15	9,417 »	
Sergents	5	60	»	60	21,900	2 15	47,085 »	
Caporaux	10	120	»	120	15,800	» 98	42,924 »	
Clairons	3	36	»	36	15,140	» 87	11,451 80	
Sapeurs mineurs de 1 ^{re} classe	21	252	»	252	91,080	» 78	71,744 40	
— de 2 ^e classe	39	468	»	468	170,820	» 66	112,741 20	
	81							316,367 40
<i>Dépôt</i>								
Sergent garde-magasin	1	1	»	1	365	2 15	781 75	
Sergent armurier	1	1	»	1	365	2 15	781 75	
Maître tailleur et cordonnier	2	2	»	2	750	» 84	613 20	
Sergent-major	1	1	»	1	365	2 50	912 50	
Premier sergent	1	1	»	1	365	2 50	852 50	
Sergent-fourrier	1	1	»	1	365	2 15	784 75	
Sergents	3	3	»	3	1,095	» 15	2,551 25	
Caporaux	8	8	»	8	2,920	» 93	2,861 60	
Clairons	2	2	»	2	750	» 87	653 10	
	20							10,370 40
<i>5 Compagnies spéciales.</i>								
Sergents-majors	1	»	5	5	1,825	2 50	4,362 50	
Premiers sergents	1	»	5	5	1,825	2 50	4,197 50	
Sergents-fourriers	1	»	5	5	1,825	2 15	3,923 75	
Sergents	5	»	25	25	9,125	2 15	19,618 75	
Caporaux	8	»	40	40	14,600	» 98	14,508 »	
Clairons	2	»	10	10	5,650	» 87	5,173 60	
Soldats de 1 ^{re} classe	21	»	105	105	58,525	» 78	29,893 50	
— de 2 ^e classe	39	»	195	195	71,175	» 66	46,975 50	
	78							126,653 »
TOTAUX		1,000	399	1,399	507,550		TOTAL	460,268 63

(398 bis)

GÉNIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier;

2° D'un régiment formé de 5 bataillons de sapeurs-mineurs à 4 compagnies et d'un dépôt;

3° De 5 compagnies spéciales, savoir

1	compagnie de télégraphistes de campagne;
1	— de place et d'artificiers
1	de pontonniers de place;
1	de chemin de fer;
1	d'ouvriers.

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF		SOIT POUR :				TOTALS.		TRAITEMENT	MONTANT	
	par unités.		le régiment.		les 5 compagnies spéciales.					par GRADE.	par CATÉGORIE.
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.			
<i>État-major du régiment.</i>											
Colonel	1	2	1	2	»	»	1	2	9,500	»	9,500
Lieutenant-colonel	1	2	1	2	»	»	1	2	7,100	»	7,100
Majors	3	6	3	6	»	»	3	6	6,500	»	18,900
Capitaine en 1 ^{re} adjudant-major	1	1	1	1	»	»	1	1	5,100	»	5,100
Lieutenants adjudants-majors	3	3	3	3	»	»	3	3	2,875	»	8,625
Médecin de régiment, de 1 ^{re} classe	1	»	1	»	»	»	1	»	6,300	»	6,300
— de bataillon de 1 ^{re} —	1	»	1	»	»	»	1	»	4,200	»	4,200
— — 2 ^e —	1	»	1	»	»	»	1	»	3,250	»	3,250
	12	11									62,91
<i>13 Compagnies de sapeurs-mineurs.</i>											
Capitaines en premier	1	»	12	»	»	»	12	»	4,600	»	53,200
— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	»	12	»	»	»	12	»	3,700	»	44,400
Lieutenants	1	»	12	»	»	»	12	»	2,875	»	34,500
Sous-lieutenants	1	»	12	»	»	»	12	»	2,475	»	29,700
	4	»									163,800
<i>Dépôt.</i>											
Major	1	1	1	1	»	»	1	1	6,500	»	6,500
Lieutenant officier d'armement	1	»	1	»	»	»	1	»	2,875	»	2,875
Capitaine quartier-maître de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	1	»	1	»	»	»	1	»	3,800	»	3,800
Lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur	1	»	1	»	»	»	1	»	2,462 50	»	2,462 50
Capitaine administrateur d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	1	»	1	»	»	»	1	»	3,450	»	3,450
Capitaine en premier	1	»	1	»	»	»	1	»	4,600	»	4,600
Lieutenant	1	»	1	»	»	»	1	»	2,875	»	2,875
Sous-lieutenant	1	»	1	»	»	»	1	»	2,475	»	2,475
	8	1									98,837 50
<i>1 Compagnie de télégraphistes de campagne.</i>											
Capitaine en premier	1	1	»	»	1	1	1	1	5,100	»	5,100
— en second de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	1	1	»	»	1	1	1	1	4,200	»	4,200
Lieutenant	1	1	»	»	1	1	1	1	3,250	»	3,250
Sous-lieutenant	1	1	»	»	1	1	1	1	2,950	»	2,950
	4	4									15,500
<i>1 Compagnie de télégraphistes de place et d'artificiers.</i>											
Capitaine en premier	1	1	»	»	1	1	1	1	5,100	»	5,100
— en second de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	1	»	»	»	1	»	1	»	3,700	»	3,700
Lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,875	»	2,875
Sous-lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,475	»	2,475
	4	1									14,150
<i>1 Compagnie de chemins de fer et une compagnie de pontonniers de place.</i>											
Capitaine en premier	1	»	»	»	2	»	2	»	4,600	»	9,200
— en second de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	»	»	»	2	»	2	»	3,700	»	7,400
Lieutenants	1	»	»	»	2	»	2	»	2,875	»	5,750
Sous-lieutenants	1	»	»	»	2	»	2	»	2,475	»	4,950
	4	»									27,300
<i>1 Compagnie d'ouvriers.</i>											
Capitaine en premier	1	»	»	»	1	»	1	»	4,600	»	4,600
Lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,875	»	2,875
Sous-lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,475	»	2,475
	3	»									9,950 50
TOTAUX			68	12	19	5	(187)	17			322,512

À AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT.

Pour ancienneté de grade. } Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier 800 »

(1) Officiers de l'arme 81
Comptables 3 } 87
Médecins 3

TOTAL 323,312 50

A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments 1,616 56

RESTE fr. 321,695 94

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,913,600	»	22,897,200	16,400	»	
22,913,600	»	22,897,200	16,400	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT fr. 1,248,314 »	22,013,600 »	o
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 42 chevaux × 365 = 15,350 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c ^t fr. 26,061 »		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 2,000 »		
			1,317,600 »	o
		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année. 3,100 journées, à fr. 1 25 c ^t . 3,875 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction.		
		Inspecteur général 2,500 »		
		5 directeurs dans les divisions territoriales 4,400 »		
	e.	Commandants du génie dans les places 20,950 »		
		Le régiment et les compagnies spéciales 9,500 »		
		————— 37,350 »		
		A REPORTER fr. 24,231,200 »		o

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,915,600	22,897,200		16,400	°	
1,317,600	1,317,600		°	°	
24,231,200	24,214,800		16,400	°	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr.	24,251,200	»
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
	EFFECTIF.			
	74	Officiers de tous grades fr.	177,209	50
	60	Commis aux écritures.	84,000	»
	760	Sous-officiers et soldats	562,985	20
	894			
a.		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	16,000	»
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	400	»
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo	1,500	»
		Première mise de petit équipement à 250 miliciens à incorporer, à 15 francs	3,450	»
			645,544	70
		A DÉDUIRE :		
		Pour 4,600 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c'	5,060	»
		Pour vacances et petites permissions	4,584	70
			9,644	70
		RESTE. fr.	655,900	»
b.		41 Sœurs hospitalières, à 900 francs.	36,900	»
c.		Frais d'administration	5,000	»
d.		Moyens de transport aux troupes en marche	600	»
e.		Logement et nourriture : 400 journées, à fr. 1 25 c'	500	»
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	24,910,100	»

Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
ART. 12. — Infanterie	»	»	»	1,852	25,746	27,598
» 13. — Cavalerie	»	»	»	560	5,680	6,040
» 14. — Artillerie	65	76	159	502	7,861	8,363
» 15. — Génie	54	181	235	87	1,590	1,477
» 16. — Bataillon d'administration	»	»	»	74	820	894
	117	257	574	2,875	41,497	44,372

(402 bis)

BATAILLON D'ADMINISTRATION.

Le corps se compose : 1° d'un état-major (Administration centrale) ;

2° de huit compagnies formées chacune de quatre sections. SAVOIR . . . }
 1^{re} section : Hôpitaux.
 2^e — — — Boulangeries.
 3^e — — — Boucheries.
 4^e — — — Fourrages.

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Traitement annuel.	MONTANT	
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulanger.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.		par GRADE.	par CATÉGORIE.
Officier supérieur d'administration	1	»	»	»	»	1	5,100	5,100	»
Officiers d'administration	de 1 ^{re} classe.	1	3	3	3	4	3,000	21,000	»
	de 2 ^e id.	1	3	3	3	4	2,500	45,000	»
	de 3 ^e id.	»	6	6	6	6	2,200	41,800	»
	de 4 ^e id.	»	5	5	5	5	1,800	31,200	»
TOTAUX	3	21	21	11	18	74			177,100

À AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT.

Pour ancienneté de grade. } Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier. 1,000 »

TOTAL 178,100 »

A DÉDUIRE 1/2 p. 100 pour médicaments. 890 50

Reste . . . fr. 177,209 50

Commis.	GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Traitement annuel.	MONTANT	
		État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulanger.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.		par GRADE.	par CATÉGORIE.
Commis aux écritures	de 1 ^{re} classe.	9	9	1	5	6	30	1,450	43,500	»
	de 2 ^e id.	10	9	»	6	5	30	1,350	40,500	»
	TOTAUX	19	18	1	11	11	60			84,000

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Nombre de journées.	Solde journalière.	MONTANT	
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulanger.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
Hôpitaux.										
Magasiniers-dépensiers de	1 ^{re} classe.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 95	7,829 25
Id.	2 ^e id.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 70	6,825 50
Infirmiers-majors de	1 ^{re} id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 95	12,099 75
Id.	2 ^e id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 70	10,548 50
Portiers de	1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65
Id.	2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,765 25
Cuisiniers	1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65
Id.	2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,765 25
Tisanners.	1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65
Id.	2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,765 25
Infirmiers	1 ^{re} id.	»	81	»	»	»	81	29,565	1 10	32,521 50
Id.	2 ^e id.	»	81	»	»	»	81	29,565	1	29,565
Boulangeries.										
Sergents surveillants.		»	»	20	»	»	20	7,300	2 21	16,133
Brigadiers		»	»	28	»	»	28	10,220	1 60	16,352
Ouvriers de 1 ^{re} classe		»	»	40	»	»	40	14,600	1 20	17,520
Id. de 2 ^e id.		»	»	80	»	»	80	29,200	1 10	32,120
Boucheries.										
Sergents surveillants.		»	»	»	12	»	12	4,580	2 21	9,679 80
Brigadiers		»	»	»	12	»	12	4,580	1 60	7,008
Ouvriers de 1 ^{re} classe		»	»	»	24	»	24	8,760	1 20	10,512
Id. de 2 ^e id.		»	»	»	48	»	48	17,520	1 10	19,272
Fourrages										
Sergents surveillants.		»	»	»	»	20	20	7,300	2 21	16,133
Brigadiers		»	»	»	»	22	22	8,070	1 60	12,848
Ouvriers de 1 ^{re} classe		»	»	»	»	60	60	21,000	1 20	26,280
Id. de 2 ^e id.		»	»	»	»	120	120	45,800	1 10	48,180
État-major.										
Maîtres tailleur et cordonnier		2	»	»	»	»	2	750	» 84	»
TOTAUX fr.		4	270	168	96	232	760	178,120		362,985 20

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
24,231,200	»	24,214,800	»	16,400	»
678,900	»	678,900	»	»	»
24,910,100	»	24,893,700	»	16,400	»
AUGMENTATION . . . fr.			16,400		»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE V.				
ACADÉMIE MILITAIRE.				
École militaire.				
<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>				
État-major et employés du service intérieur.				
		1 commandant. fr.	5,000 "	
		1 commandant en second	1,000 "	
		1 directeur des études	2,500 "	
		2 examinateurs permanents	7,000 "	
		1 instructeur	800 "	
		2 instructeurs adjoints	1,200 "	
		4 inspecteurs des études	6,000 "	
		« secrétaire.	"	
		2 dessinateurs	6,500 "	
		1 aumônier.	2,500 "	
		1 médecin	800 "	
		1 mécanicien	2,500 "	
a.		1 préparateur de chimie	2,500 "	
		1 vauemestre conservateur des bâtiments	600 "	
		1 garde conservateur du matériel	560 "	
		1 conservateur des modèles	560 "	
		1 infirmier	600 "	
		1 portier	1,500 "	
		8 hommes de peine	4,800 "	
		5 clairons	547 50	
		2 surveillants à l'école d'équitation	800 "	
		2 brigadiers et 52 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (les brigadiers à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour)	1,555 "	
			47,000 50	
Corps enseignant.				
		10 professeurs militaires.	9,800 "	
		8 — civils	45,500 "	
b.		15 répétiteurs militaires.	9,200 "	
		1 — civil	1,500 "	
		5 maîtres militaires	5,000 "	
		5 — civils	9,900 "	
			76,900 "	
Solde des élèves.				
c.		Solde des élèves de l'École militaire.	87,649 50	252,100 "
École de guerre.				
État-major et corps enseignant.				
		1 commandant.	1,500 "	
		1 commandant en second	1,000 "	
		2 professeurs civils	5,250 "	
d.		5 maîtres civils.	5,050 "	
		9 professeurs militaires	8,650 "	
		2 maîtres militaires	500 "	
		1 secrétaire.	600 "	
			20,550 "	
A REPORTER. fr.			252,100 "	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
252,100	»	252,100	»	»	
252,100	»	252,100	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	232,100 »	•
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
		Frais de bureau	2,500 »	
		Chauffage et éclairage	14,000 »	
		Manipulations des élèves au laboratoire	2,000 »	
		Indemnité aux travailleurs	755 »	
		Ménage des domestiques : 12 hommes, à 50 centimes par jour.	2,190 »	
18	a.	Frais de transport des élèves sous-lieutenants ; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions ; frais de transport des instruments, etc.	1,100 »	
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	2,000 »	
		Achat de livres et d'instruments ; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues	8,857 »	
		Achat et entretien des appareils et des instruments des cabinets de physique, de géodésie, de topographie, etc.	3,000 »	
		<u>58,400 »</u>		
		ÉCOLE DE GUERRE.		
		Frais de bureau	600 »	
		Chauffage et éclairage	2,600 »	44,300 »
		Indemnité aux travailleurs	450 »	
	b.	Ménage des domestiques : 3 hommes, à 50 c ^t par jour.	547 50	
		Frais de transport des élèves et des instruments	700 »	
		Achat de livres et d'instruments ; achat et entretien du mobilier de l'établissement ; dépenses imprévues.	3,002 50	
		<u>7,900 »</u>		
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	276,400 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
252,100 »	252,100 »		»	»	
44,300 »	54,300 »		»	10,000 »	
276,400 »	286,400 »		»	10,000 »	
DIMINUTION, . . . fr.			10,000 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
19	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 15,500 °	66,375 °	°
	b.	— — de la fonderie de canons 24,900 °		
	c.	— — de l'arsenal de construction 21,100 °		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 2,500 °		
	e.	— — de l'école de tir 4,775 °		
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'État 261,833 20		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, culots, artifices divers, etc. 104,568 80		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 °		
Manufacture d'armes.				
Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.				
20	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux fr. 83,886 25		
		Salaire des ouvriers 218,800 °		
		Menus dépenses 2,000 °		
		304,686 25		
Fonderie de canons.				
Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.				
	e.	<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux fr. 62,841 79		
		Salaire des ouvriers 28,648 °		
		Menus dépenses 1,850 °		
		93,539 70		
A REPORTER.			fr. 844,428 11	66,375 °

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
60,375 »		60,375 »	»	»	
60,375 »		60,375 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N°S DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Reponi. fr. 844,428 11	60,375 »	»
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 69,451 89		
		Salaires des ouvriers 88,100 »		
		Menues dépenses 2,800 »	1,041,180 »	»
		————— 180,351 89		
20 (suite)	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie 5,400 »		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 »		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. 4,000 »		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	1,107,555 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
66,575 *	66,575 *		°	°	
1,041,180 *	1,041,180 *		°	°	
1,107,555 *	1,107,555 *		°	°	

DEVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE VII.				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
Entretien ordinaire.				
		Bâtiments militaires fr. 309,900 .		
a.		Ouvrages de fortification 37,000 "		
		Ouvrages mixtes 9,830 "		
		————— 337,720 .		
Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'Etat dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.				
		Bâtiments militaires fr. 564,744 "		
b.		Ouvrages de fortification 224,526 .		
		Ouvrages mixtes 39,710 "		
		————— 828,780 .		
c.		Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie 61,000 "	1,450,000 "	
d.		Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible, indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage des bâtiments militaires. 80,000 .		
e.		Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et acquisition de matériel 100,000 "		
f.		Achat d'outils et de matériel pour le parc du génie 20,000 "		
g.		Levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires, indemnité aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc 2,500 "		
TOTAL DU CHAPITRE VII fr.			1,450,000 "	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885.

1885.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
				DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR
				A. Entretien ordinaire.
				B. Constructions, améliorations, réparations et renouvellements, défrichage, ensemenement, etc.
				TOTAL par place.
				DES PLACES.
				Bâtiments militaires. Fortifications. Ouvrages mixtes. Bâtiments militaires. Fortifications. Ouvrages mixtes.
				Alost 2,850 " " " 1,920 " " " 4,070
				Anvers (enceinte) 34,000 9,500 700 123,870 71,000 20,130 271,290
				— 1 ^{er} secteur 1,500 500 200 3,000 2,000 " 7,200
				— 2 ^e — 6,590 9,340 190 12,200 2,500 " 23,730
				— 3 ^e — 6,183 2,280 120 133,400 7,100 " 148,683
				— 4 ^e — 5,530 2,350 100 2,300 4,000 2,500 16,780
				— 5 ^e — 2,940 4,260 5,250 1,440 7,165 10,890 54,863
				Arlon 1,490 " " " 2,575 " " " 3,975
				Ath 1,300 " " " 800 " " " 2,300
				Andenarde 3,800 " " " 5,450 " " " 9,250
				Beverloo 25,000 " " " 23,997 " 1,500 32,297
				Bouillon 1,000 " " " 2,750 " " " 3,750
				Brasschaet 4,600 " " 100 4,000 " " " 9,000
				Bruges 7,523 " " " 10,000 " " " 17,523
				Bruxelles 38,400 " " " 37,523 " " " 75,923
				Charleroi 5,100 " " " 1,000 " " " 4,100
				Confich 1,000 " " " 1,820 " " " 2,820
				Courtrai 700 " " " 2,540 " " " 3,240
				Diest (ville) 3,500 4,370 340 5,704 5,661 1,970 19,243
				— (citadelle) 19,200 " " " 24,430 " " " 43,630
				Hasselt 2,800 " " " 4,263 " " " 7,063
				Huy 850 " " " 1,624 " " " 2,474
				Liège (ville) 22,500 3,000 1,200 25,928 " " " 30,428
				— (citadelle) 1,200 " " " 3,000 2,000 300 9,030
				— (Chartreuse) 11,300 " " " 11,753 " " " 23,253
				Lierre 8,600 1,200 150 13,350 2,000 300 23,600
				Louvain 700 " " " 1,953 " " " 2,653
				Malines 1,000 " " " 2,770 " " " 3,770
				Mariembourg 12,500 " " " 3,071 " " " 17,571
				Mons 18,240 4,550 910 19,892 " " " 45,392
				Namur (ville) 3,500 " " " 11,985 " " " 15,485
				— (citadelle) 1,500 " " " 1,094 " " " 2,594
				Ostende 3,030 " " " 6,270 " " " 11,520
				Saint-Bernard 900 " " " " " " 900
				Saint-Nicolas 1,200 " " " 2,758 " " " 3,958
				Saint-Trond 4,400 2,600 140 10,900 125,800 " 141,340
				Termonde 3,500 " " " 3,500 " " " 9,000
				Tirlemont 11,000 " " " 12,800 " " " 23,800
				Tournai 2,000 " " " 600 " " " 2,600
				Verviers 3,940 " " " 12,375 " " " 18,515
				Vilvorde 1,000 " " " 150 " " " 1,150
				Wavre 8,900 " " " 7,900 " " " 16,800
				Ypres 509,900 57,990 9,850 564,744 224,526 59,710 1,186,300
				537,720 828,780
1,450,000	1,450,000	"	"	
1,450,000	1,450,000	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VIII.		
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.		
		<i>Pain.</i>		
22	a.	a) 14,490,525 rations de pain, à 18 centimes fr. 2,608,204 50		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 145,994 50		
		RESTE. fr. 2,462,500 0		
		<i>Viande.</i>		
25	b.	b) 14,464,671 rations, à 52 centimes. fr. 4,628,694 72		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 259,594 72		
		4,369,100 0	6,851,400 0	
		<i>Fourrages en nature.</i>		
25	c)	1,717,690 rations fortes, pour tous les chevaux d'officiers et pour les chevaux de troupe des guides et de l'artillerie, à fr. 1 62 c ^t fr. 2,782,657 80		
		883,500 rations mixtes, pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers, à fr. 1 56 c ^t 1,577,948 0		
		441,650 rations légères, pour les chevaux de troupe des régiments de chasseurs à cheval, à fr. 1 46 c ^t 644,809 0	4,751,300 0	
		5,042,640 c)	4,805,414 80	
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 74,114 80		
		RESTE. fr. 4,731,300 0		
		A REPORTER. fr. 11,572,700 0		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885

1885.	CREDITS OFFICIELS POUR L'EXERCICE 1882	DIFFERENCES		OBSERVATIONS.																																																									
		ACCROISSMENT	DIMINUTION																																																										
				<p>a) Decomposition de ces rations</p> <table border="1" style="float: right;"> <tr><td>Infanterie</td><td>9,597,990</td></tr> <tr><td>Cavalerie</td><td>2,075,200</td></tr> <tr><td>Artillerie</td><td>2,869,265</td></tr> <tr><td>Génie</td><td>507,500</td></tr> <tr><td>Bataillon d'administration</td><td>178,120</td></tr> <tr><td>Total</td><td>15,028,225</td></tr> </table> <table border="1" style="float: right;"> <tr><th colspan="2">JOURNEES</th></tr> <tr><th>de marche</th><th>d'hommes aux hôpitaux</th></tr> <tr><td>44,000</td><td>251,100</td></tr> <tr><td>42,400</td><td>7,570</td></tr> <tr><td>29,500</td><td>72,500</td></tr> <tr><td>5,100</td><td>11,500</td></tr> <tr><td>400</td><td>4,600</td></tr> <tr><td>Total</td><td>119,700</td></tr> <tr><td colspan="2">Reste</td></tr> <tr><td colspan="2">14,490,525</td></tr> </table>	Infanterie	9,597,990	Cavalerie	2,075,200	Artillerie	2,869,265	Génie	507,500	Bataillon d'administration	178,120	Total	15,028,225	JOURNEES		de marche	d'hommes aux hôpitaux	44,000	251,100	42,400	7,570	29,500	72,500	5,100	11,500	400	4,600	Total	119,700	Reste		14,490,525																										
Infanterie	9,597,990																																																												
Cavalerie	2,075,200																																																												
Artillerie	2,869,265																																																												
Génie	507,500																																																												
Bataillon d'administration	178,120																																																												
Total	15,028,225																																																												
JOURNEES																																																													
de marche	d'hommes aux hôpitaux																																																												
44,000	251,100																																																												
42,400	7,570																																																												
29,500	72,500																																																												
5,100	11,500																																																												
400	4,600																																																												
Total	119,700																																																												
Reste																																																													
14,490,525																																																													
6,851,400	6,819,000	12,400		<p>b) Decomposition de ces rations</p> <table border="1" style="float: right;"> <tr><td>Infanterie</td><td>9,597,990</td></tr> <tr><td>Cavalerie</td><td>2,075,200</td></tr> <tr><td>Artillerie</td><td>2,869,265</td></tr> <tr><td>Génie</td><td>507,500</td></tr> <tr><td>Bataillon d'administration</td><td>178,120</td></tr> <tr><td>Total</td><td>15,028,225</td></tr> </table> <table border="1" style="float: right;"> <tr><th colspan="2">JOURNEES</th><th>Le 1/6 des journées des enfants de troupe</th></tr> <tr><th>de marche</th><th>d'hommes aux hôpitaux</th><td></td></tr> <tr><td>44,000</td><td>251,100</td><td>25,504</td></tr> <tr><td>42,400</td><td>7,570</td><td>"</td></tr> <tr><td>29,500</td><td>72,500</td><td>"</td></tr> <tr><td>5,100</td><td>11,500</td><td>"</td></tr> <tr><td>400</td><td>4,600</td><td>"</td></tr> <tr><td>Total</td><td>119,700</td><td>25,854</td></tr> <tr><td colspan="2">Reste</td><td>14,464,671</td></tr> </table>	Infanterie	9,597,990	Cavalerie	2,075,200	Artillerie	2,869,265	Génie	507,500	Bataillon d'administration	178,120	Total	15,028,225	JOURNEES		Le 1/6 des journées des enfants de troupe	de marche	d'hommes aux hôpitaux		44,000	251,100	25,504	42,400	7,570	"	29,500	72,500	"	5,100	11,500	"	400	4,600	"	Total	119,700	25,854	Reste		14,464,671																		
Infanterie	9,597,990																																																												
Cavalerie	2,075,200																																																												
Artillerie	2,869,265																																																												
Génie	507,500																																																												
Bataillon d'administration	178,120																																																												
Total	15,028,225																																																												
JOURNEES		Le 1/6 des journées des enfants de troupe																																																											
de marche	d'hommes aux hôpitaux																																																												
44,000	251,100	25,504																																																											
42,400	7,570	"																																																											
29,500	72,500	"																																																											
5,100	11,500	"																																																											
400	4,600	"																																																											
Total	119,700	25,854																																																											
Reste		14,464,671																																																											
4,751,500	4,751,500			<p>c) Decomposition du nombre de rations de toutages</p> <table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ARMES</th> <th colspan="2">NOMBRE de chevaux</th> <th colspan="3">NOMBRE DE RATIONS</th> </tr> <tr> <th>d'officiers</th> <th>de troupe</th> <th>fortes</th> <th>mixtes</th> <th>légères</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Cavalerie</td> <td>Guides</td> <td>160</td> <td>1,210</td> <td>500,000</td> <td>"</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Lanciers</td> <td>520</td> <td>2,420</td> <td>116,800</td> <td>885,500</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Chasseurs</td> <td>160</td> <td>1,210</td> <td>58,400</td> <td>"</td> <td>441 650</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Artillerie</td> <td>De campagne et train</td> <td>445</td> <td>2,572</td> <td>1,028,205</td> <td>"</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>De siège</td> <td>59</td> <td>"</td> <td>14,250</td> <td>"</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>TOTAUX</td> <td></td> <td>1,124</td> <td>7,212</td> <td>1 717,690</td> <td>885,500</td> <td>441 650</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>8,751</td> <td></td> <td colspan="3">5,612,640</td> </tr> </tbody> </table>	ARMES	NOMBRE de chevaux		NOMBRE DE RATIONS			d'officiers	de troupe	fortes	mixtes	légères	Cavalerie	Guides	160	1,210	500,000	"	"	Lanciers	520	2,420	116,800	885,500	"	Chasseurs	160	1,210	58,400	"	441 650	Artillerie	De campagne et train	445	2,572	1,028,205	"	"	De siège	59	"	14,250	"	"	TOTAUX		1,124	7,212	1 717,690	885,500	441 650			8,751		5,612,640		
ARMES	NOMBRE de chevaux		NOMBRE DE RATIONS																																																										
	d'officiers	de troupe	fortes	mixtes	légères																																																								
Cavalerie	Guides	160	1,210	500,000	"	"																																																							
	Lanciers	520	2,420	116,800	885,500	"																																																							
	Chasseurs	160	1,210	58,400	"	441 650																																																							
Artillerie	De campagne et train	445	2,572	1,028,205	"	"																																																							
	De siège	59	"	14,250	"	"																																																							
TOTAUX		1,124	7,212	1 717,690	885,500	441 650																																																							
		8,751		5,612,640																																																									
11,502,700	11,550,300	12,400																																																											

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^{OS} DES ARTICLES.	LITTE ^{RE} des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	11,562,700	»
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires. (Contrat du 1 ^{er} octobre 1872 modifié par celui du 31 décembre 1877.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000		»
		40,000 — à une — 15 — 600,000		»
		————— 624,000		»
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 3,200,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes 110,000		»
21		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 471,525 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. fr. 9,426 50	775,000	»
		Dépenses diverses.		
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations fr. 1,575 50		
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivacs, matelas, draps de lit, laine, et couchettes de fer et de bois 50,000		»
		————— 51,575 50		
		Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.		
		Infanterie fr. 40,000		»
		Cavalerie 46,000		»
23	»	Artillerie 12,000		»
		Génie 1,000		»
		Bataillon d'administration 100		»
		————— 100,000		»
		A REPORTER. fr.	12,457,700	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885.

1885.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																						
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																							
11,562,700 »	11,550,500 »	12,400 »	»	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th style="text-align: right;">JOURNÉES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a) Décomposition des journées d'occupation.</td> <td> <table border="0"> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">Infanterie</td> <td style="border-left: 1px solid black;">9,597,290</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">Cavalerie</td> <td style="border-left: 1px solid black;">2,673,200</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">Artillerie</td> <td style="border-left: 1px solid black;">2,869,263</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">Génie</td> <td style="border-left: 1px solid black;">507,550</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">Bataillon d'administration</td> <td style="border-left: 1px solid black;">178,120</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">TOTAL</td> <td style="border-left: 1px solid black;">15,025,223</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">A déduire les journées de marche</td> <td style="border-left: 1px solid black;">119,700</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">RESTE</td> <td style="border-left: 1px solid black;">14,905,523</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">A ajouter pour les contingents supplémentaires qui seront appelés à combler les pertes subies par les contingents des classes antérieures</td> <td style="border-left: 1px solid black;">1,500,000</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">TOTAL</td> <td style="border-left: 1px solid black;">16,405,523</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">41,200 fournitures de la Compté des lits militaires, à 565 jours d'occupation</td> <td style="border-left: 1px solid black;">13,058,000 journées.</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">A déduire 1/10 pour non-occupation</td> <td style="border-left: 1px solid black;">1,503,800 »</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">RESTE</td> <td style="border-left: 1px solid black;">15,554,200 »</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">b, Fournitures appartenant aux communes</td> <td style="border-left: 1px solid black;">2,200,000 »</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">c) — — à l'État</td> <td style="border-left: 1px solid black;">471,523 »</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;"></td> <td style="border-left: 1px solid black;">TOTAL ÉGAL.</td> <td style="border-left: 1px solid black;">16,205,523</td> </tr> </table></td></tr></tbody> </table>			JOURNÉES.	a) Décomposition des journées d'occupation.	<table border="0"> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">Infanterie</td> <td style="border-left: 1px solid black;">9,597,290</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">Cavalerie</td> <td style="border-left: 1px solid black;">2,673,200</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">Artillerie</td> <td style="border-left: 1px solid black;">2,869,263</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">Génie</td> <td style="border-left: 1px solid black;">507,550</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">Bataillon d'administration</td> <td style="border-left: 1px solid black;">178,120</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">TOTAL</td> <td style="border-left: 1px solid black;">15,025,223</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">A déduire les journées de marche</td> <td style="border-left: 1px solid black;">119,700</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">RESTE</td> <td style="border-left: 1px solid black;">14,905,523</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">A ajouter pour les contingents supplémentaires qui seront appelés à combler les pertes subies par les contingents des classes antérieures</td> <td style="border-left: 1px solid black;">1,500,000</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">TOTAL</td> <td style="border-left: 1px solid black;">16,405,523</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">41,200 fournitures de la Compté des lits militaires, à 565 jours d'occupation</td> <td style="border-left: 1px solid black;">13,058,000 journées.</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">A déduire 1/10 pour non-occupation</td> <td style="border-left: 1px solid black;">1,503,800 »</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">RESTE</td> <td style="border-left: 1px solid black;">15,554,200 »</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">b, Fournitures appartenant aux communes</td> <td style="border-left: 1px solid black;">2,200,000 »</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">c) — — à l'État</td> <td style="border-left: 1px solid black;">471,523 »</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;"></td> <td style="border-left: 1px solid black;">TOTAL ÉGAL.</td> <td style="border-left: 1px solid black;">16,205,523</td> </tr> </table>	Infanterie	9,597,290	Cavalerie	2,673,200	Artillerie	2,869,263	Génie	507,550	Bataillon d'administration	178,120	TOTAL	15,025,223	A déduire les journées de marche	119,700	RESTE	14,905,523	A ajouter pour les contingents supplémentaires qui seront appelés à combler les pertes subies par les contingents des classes antérieures	1,500,000	TOTAL	16,405,523	41,200 fournitures de la Compté des lits militaires, à 565 jours d'occupation	13,058,000 journées.	A déduire 1/10 pour non-occupation	1,503,800 »	RESTE	15,554,200 »	b, Fournitures appartenant aux communes	2,200,000 »	c) — — à l'État	471,523 »		TOTAL ÉGAL.	16,205,523
		JOURNÉES.																																								
a) Décomposition des journées d'occupation.	<table border="0"> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">Infanterie</td> <td style="border-left: 1px solid black;">9,597,290</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">Cavalerie</td> <td style="border-left: 1px solid black;">2,673,200</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">Artillerie</td> <td style="border-left: 1px solid black;">2,869,263</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">Génie</td> <td style="border-left: 1px solid black;">507,550</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">Bataillon d'administration</td> <td style="border-left: 1px solid black;">178,120</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">TOTAL</td> <td style="border-left: 1px solid black;">15,025,223</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">A déduire les journées de marche</td> <td style="border-left: 1px solid black;">119,700</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">RESTE</td> <td style="border-left: 1px solid black;">14,905,523</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">A ajouter pour les contingents supplémentaires qui seront appelés à combler les pertes subies par les contingents des classes antérieures</td> <td style="border-left: 1px solid black;">1,500,000</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">TOTAL</td> <td style="border-left: 1px solid black;">16,405,523</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">41,200 fournitures de la Compté des lits militaires, à 565 jours d'occupation</td> <td style="border-left: 1px solid black;">13,058,000 journées.</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">A déduire 1/10 pour non-occupation</td> <td style="border-left: 1px solid black;">1,503,800 »</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">RESTE</td> <td style="border-left: 1px solid black;">15,554,200 »</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">b, Fournitures appartenant aux communes</td> <td style="border-left: 1px solid black;">2,200,000 »</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">c) — — à l'État</td> <td style="border-left: 1px solid black;">471,523 »</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;"></td> <td style="border-left: 1px solid black;">TOTAL ÉGAL.</td> <td style="border-left: 1px solid black;">16,205,523</td> </tr> </table>	Infanterie	9,597,290	Cavalerie	2,673,200	Artillerie	2,869,263	Génie	507,550	Bataillon d'administration	178,120	TOTAL	15,025,223	A déduire les journées de marche	119,700	RESTE	14,905,523	A ajouter pour les contingents supplémentaires qui seront appelés à combler les pertes subies par les contingents des classes antérieures	1,500,000	TOTAL	16,405,523	41,200 fournitures de la Compté des lits militaires, à 565 jours d'occupation	13,058,000 journées.	A déduire 1/10 pour non-occupation	1,503,800 »	RESTE	15,554,200 »	b, Fournitures appartenant aux communes	2,200,000 »	c) — — à l'État	471,523 »		TOTAL ÉGAL.	16,205,523								
Infanterie	9,597,290																																									
Cavalerie	2,673,200																																									
Artillerie	2,869,263																																									
Génie	507,550																																									
Bataillon d'administration	178,120																																									
TOTAL	15,025,223																																									
A déduire les journées de marche	119,700																																									
RESTE	14,905,523																																									
A ajouter pour les contingents supplémentaires qui seront appelés à combler les pertes subies par les contingents des classes antérieures	1,500,000																																									
TOTAL	16,405,523																																									
41,200 fournitures de la Compté des lits militaires, à 565 jours d'occupation	13,058,000 journées.																																									
A déduire 1/10 pour non-occupation	1,503,800 »																																									
RESTE	15,554,200 »																																									
b, Fournitures appartenant aux communes	2,200,000 »																																									
c) — — à l'État	471,523 »																																									
	TOTAL ÉGAL.	16,205,523																																								
775,000 »	775,000 »	»	»																																							
100,000 »	100,000 »	»	»																																							
12,457,700 »	12,425,500 »	12,400 »	»																																							

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	12,437,700	"
		<i>Frais de route et de séjour.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires des officiers et des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre fr. 107,000	110,000	"
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	"	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	95,000	"
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	"	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	118,000	"
		<i>Remonte.</i>		
		<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison de 11 $\frac{1}{4}$ % de l'effectif en chevaux pour la cavalerie et de 8 % pour l'artillerie.)</i>		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
29	a.	426 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. fr. 468,600	808,500	"
		142 — de guides, à 1,150. 165,500		
		65 — de selle d'artillerie, à 1,150. 72,450		
		126 — de trait — , à 825. 105,950		
		757		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000	852,700	"
	c.	Achat des chevaux destinés à remplacer ceux qui sont donnés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie et l'artillerie. 14,400		"
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	15,593,400	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885

1883.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.	
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
12,457,700	»	12,425,300	»	12,400	»	
110,000	»	110,000	»	»	»	
95,000	»	95,000	»	»	»	
118,000	»	118,000	»	»	»	
852,700	»	852,700	»	»	»	
13,595,400	»	13,581,000	»	12,400	»	
AUGMENTATION. . . . fr.			12,400		»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE IX.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
Traitements de non activité.				
<i>1° Pour motifs de santé.</i>				
		1 Colonel à	6,375	6,375 »
		6 Majors, à	4,125	24,750 »
		12 Capitaines de 1 ^{re} classe ou en premier ou commandants	5,000	56,000 »
		8 — de 2 ^e — ou en second de 1 ^{re} classe	2,550	20,400 »
		4 — de 3 ^e — ou en second de 2 ^e classe	2,560	9,440 »
		5 Lieutenants, à	1,800	5,400 »
		2 Sous-lieutenants, à	1,575	5,150 »
		TOTAL		105,515 »
		A DÉDUIRE $\frac{2}{1}$ p. ‰ pour médicaments		527 57
				104,987 45
<i>2° Par mesure d'ordre.</i>				
		2 Capitaines de 1 ^{re} classe ou en premier ou commandants	2,000	4,000 »
		4 — de 2 ^e — ou en second de 1 ^{re} classe	1,700	6,800 »
		4 — de 3 ^e — ou en second de 2 ^e classe	1,575	6,500 »
		7 Lieutenants, à	1,200	8,400 »
		2 Sous-lieutenants, à	1,050	2,100 »
		TOTAL		27,600 »
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments		158 »
				27,462 »
				145,000 »
		<i>3° Employés civils.</i>		
		4 Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département		5,500 »
		4		
		59		
<i>Honoraires.</i>				
		b. Honoraires d'avocats et frais de procédure		7,050 57
<i>Frais de représentation.</i>				
		» Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale		20,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		165,000 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION	DIMINUTION.	
145,000 "	145,000 "	"	"		
20,000 "	20,000 "	"	"		
165,000 "	165,000 "	"	"		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
	a.	Pensions temporaires et arriérés fr. 102,000 *		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 8,460 "		
32	c.	Secours à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. 24,000 "		
		154,460 *	154,460 "	540 "
	d.	Secours aux réfugiés politiques fr. 540 "		
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.	154,460 "	540 "
		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
35	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget; Achat de décorations militaires; Secours à accorder éven- tuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre; frais de l'école pratique des travaux de campagne, etc.	14,945 "	"
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr	14,945 "	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION	
135,000	»	135,000	»	»	
135,000	»	135,000	»	»	
14,945	»	14,945	»	»	
14,945	»	14,945	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGIS.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
RÉCAPITULATION.				
I.	374	Administration centrale	342,000	150,000
II.	376	États-majors.	1,425,500	»
III.	384	Service de santé des hôpitaux	1,157,600	»
IV.	586	Solde des troupes	24,910,100	»
V.	404	Académie militaire	276,400	»
VI.	408	Établissements et matériel de l'artillerie	1,107,555	»
VII.	412	Matériel du génie	1,450,000	»
VIII.	414	Pain, viande, fourrages et autres allocations	13,595,400	»
IX.	420	Traitements divers et honoraires	165,000	»
X.	422	Pensions et secours.	154,460	540
XI.	46.	Dépenses imprévues	14,945	»
Total. fr.			44,576,760	150,540

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
492,000	492,000	»	»	»	
1,425,500	1,424,400	»	900	»	
1,157,600	1,155,600	»	4,000	»	
24,910,100	24,895,700	»	16,400	»	
276,400	286,400	»	»	10,000	»
1,107,555	1,107,555	»	»	»	
1,450,000	1,450,000	»	»	»	
15,593,400	15,581,000	»	12,400	»	
165,000	165,000	»	»	»	
155,000	155,000	»	»	»	
14,945	14,945	»	»	»	
44,727,500	44,703,600	»	55,700	10,000	
AUGMENTATION . . . fr.			25,700	»	

ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1887.

PENSIONS.

Voir aux annexes (n° 16) du Budget de la Dette publique.

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1881.

180 pensions inscrites	fr.	230,256	»
128 pensions éteintes		120,873	»
<hr/>		<hr/>	
52 pensions restant à servir.		409,383	»
<hr/>		<hr/>	

X.

BUDGET

DU

CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1883.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du corps de la gendarmerie pour l'exercice 1883, est basé sur un effectif de 2008 hommes et de 1367 chevaux.

L'effectif qui a servi de base au Budget de 1882, était de 2003 — 1362 —

Il y a donc pour 1883 une augmentation de 5 hommes et de 5 chevaux.

Cette différence provient :

1° De la création à Clercken (Flandre orientale) d'une brigade de gendarmerie, composée de 1 brigadier et de 4 gendarmes à pied, etc.

2° De la transformation prochaine de la brigade à pied de Grace-Berleur, en brigade à cheval (1 brigadier et 4 gendarmes à cheval).

DÉPENSES.

Les crédits demandés pour l'exercice 1883, s'élèvent à la somme totale de fr. 3,496,900 »

Les crédits alloués pour l'exercice 1882 sont de 3,491,600 »

Le Budget de 1883 présente donc une augmentation de fr. 5,300 »

Les motifs de cette différence sont détaillés ci-après :

1° L'augmentation d'effectif indiquée plus haut occasionne une dépense annuelle de fr. 8,970 65 c^s, qui se décompose comme il suit :

Litt. A. — Solde des sous-officiers et gendarmes.

1 brigadier à cheval ou 365 journées à fr. 3 60 c^s fr. 1,314 »

4 gendarmes » ou 1460 » à 3 25 c^s . 4,745 »

5 hommes à cheval ou 1825 journées . . TOTAL. fr. 6,059 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr. 6,059 »

Litt. B. — Fourrages.

3 chevaux ou 1825 journées de fourrages à fr. 1 50 c^e 2,737 50

Litt. C. — Buffleterie et harnachement.

3 hommes à cheval à 2 francs par an fr. 10 »

Litt. D. — Casernement des hommes.

1825 journées à 5 centimes 91 25

Litt. E. — Casernement des chevaux.

1825 journées à 4 centimes. 73 »

8,970 75

2^e Les capitaines de gendarmerie sont actuellement divisés en deux classes, comme il suit :

8 capitaines de 1^{re} classe (y compris l'adjutant-major).

2 capitaines de 2^e classe.

Cette forte proportion en faveur des capitaines de 1^{re} classe n'existe dans aucune autre arme, et constitue un privilège que le Département de la Guerre propose de faire disparaître, en réglant comme il suit le cadre des capitaines de gendarmerie, SAVOIR :

1 capitaine de 1^{re} classe adjudant-major.

3 capitaines de 1^{re} classe.

4 » 2^e »

D'un autre côté, il existe au corps de la gendarmerie 34 lieutenants et sous-lieutenants, SAVOIR :

12 lieutenants, etc.

22 sous-lieutenants.

Le nombre des sous-lieutenants est donc de beaucoup supérieur à celui des lieutenants, tandis que dans toutes les autres armes, le cadre des officiers compte plus de lieutenants que de sous-lieutenants.

A REPORTER. . fr. 8,970 75

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr. 8,970 75

Le Département de la Guerre propose de modifier la répartition des lieutenants et des sous-lieutenants de gendarmerie, en donnant à ce corps :

18 lieutenants au lieu de 12.
16 sous-lieutenants au lieu de 22.

Cette augmentation du nombre des lieutenants occasionnera un surcroît de dépense de	fr. 1,800 »	
La diminution du nombre des capitaines de 1 ^{re} classe, amènera une réduction de	1,600 »	
	<hr/>	
Reste une augmentation nette de	fr. 200 »	
A déduire $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	1 »	
	<hr/>	199 »
3 ^e Crédit demandé pour le supplément de traitement des capitaines et des lieutenants (y compris les officiers comptables et les officiers du service de santé) qui comptent respectivement plus de 25 ans ou de 12 ans de grade d'officier	1,000 »	
A déduire $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	5 »	
	<hr/>	995 »
		<hr/>
TOTAL DES AUGMENTATIONS	fr. 10,164 75	

A DÉDUIRE :

1 ^o Suppression du crédit alloué en 1882 comme charge extraordinaire et temporaire pour la première mise des objets d'armement à fournir aux nouvelles brigades à créer	fr. 4,800 »	
2 ^o Diminué en plus sur vacances, congés, etc., pour arrondir le chiffre total du Budget	64 75	
	<hr/>	4,864 75
		<hr/>
RESTE AUGMENTATION NETTE.	fr. 5,300 »	

Le Ministre de la Guerre,

A. GRATRY.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre, de l'Intérieur et de la Justice, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1885 est fixé à la somme de *trois millions quatre cent nonante-six mille neuf cents francs* (3,496,900 francs).

Donné à Bruxelles, le 28 février 1882.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

A GRATRY.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. ROLIN-JAEQUEMYS.

Le Ministre de la Justice,

J. BARA.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(432)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

pour l'exercice 1883.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU CORPS

ARTICLE.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE											
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.										
		GENDARMERIE. a)												
		Trattement, solde et accessoires.												
		<table border="1" style="margin-left: 20px;"> <tr><th colspan="2">EFFECTIF.</th></tr> <tr><th>HOMMES.</th><th>CHEVAUX.</th></tr> <tr><td>53</td><td>67</td></tr> <tr><td>1,965</td><td>1,300</td></tr> <tr><td>2,008</td><td>1,367</td></tr> </table>	EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	53	67	1,965	1,300	2,008	1,367		
EFFECTIF.														
HOMMES.	CHEVAUX.													
53	67													
1,965	1,300													
2,008	1,367													
		Officiers de tous grades fr. 211,188 75												
		Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 2,255,825 75												
a.		TOTAL. 2,447,014 50												
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire. 70,000 "												
		Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvellement admis, savoir :												
		80 hommes à cheval, à 400 francs 52,000 "												
		50 — à pied, à 150 francs 7,500 "	39,500 "											
		TOTAL. 2,556,514 50												
		A DÉDUIRE, pour vacances et congés 4,114 50												
		2,552,400 "												
		Fourrages.												
		24,453 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 75 c. 41,573 50												
		114,975 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui résident dans les villes de garnison, où le service des fourrages est assuré par la régie, à fr. 1 65 c. 189,708 75												
b.		359,525 journées d'indemnité représentative pour ceux qui résident dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la régie, à fr. 1 50 c. 539,287 50												
		TOTAL. 770,569 75												
		A DÉDUIRE, pour incomplets fr 7,185 50												
		765,386 25												
		Entretien de la buffleterie et du harnachement.												
		655 gendarmes à pied, à 1 franc par an. 655 "												
		1,300 — à cheval, à 2 francs par an. 2,600 "	3,255 "											
c.		1,955	3,496,000 "											
		Casernement des hommes.												
d.		713,575 journées de casernement des hommes, à raison de 5 centimes 35,678 75												
		Casernement des chevaux.												
e.		474,500 journées de casernement des chevaux, à raison de 4 centimes 18,980 "												
		Dépenses diverses.												
f.		Frais de bureau des officiers et des sous-officiers. 63,000 "												
g.		Moyens de transport aux troupes en marche 5,000 "												
h.		Frais de route, de séjour et de tournée des officiers 17,000 "												
i.		Armement et munitions. 13,700 "												
k.		Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gendarmerie dans les localités où le service n'est pas assuré par le personnel de l'armée 20,000 "												
l.		Transport de fonds, d'effets, etc. 1,500 "												
m.		Dépenses imprévues non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, etc. 3,000 "												
		TOTAUX. fr. 3,496,900 "												

DE LA GENDARMERIE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																									
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																										
TOTAL.																																																																																																													
				a) Ce corps est composé d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après :																																																																																																									
				Officiers.																																																																																																									
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Officiers de gendarmerie.</th> <th>Officiers comptables, médecins et vétérinaires.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>TRAITEM. annuel.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>3</td> <td>Général major (1)</td> <td>1,093</td> <td>12,700 »</td> <td>12,700 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Lieutenant-colonel</td> <td>730</td> <td>7,500 »</td> <td>7,500 »</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>Majors.</td> <td>2,190</td> <td>6,600 »</td> <td>19,800 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Capitaine adjudant-major de 1^{re} cl.</td> <td>730</td> <td>5,500 »</td> <td>5,500 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— quartier-maitre</td> <td>»</td> <td>3,800 »</td> <td>3,800 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— administrateur d'habil.</td> <td>»</td> <td>3,450 »</td> <td>3,450 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Médecin de bataillon de 2^e classe</td> <td>363</td> <td>3,250 »</td> <td>3,250 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Vétérinaire de 2^e classe</td> <td>363</td> <td>3,250 »</td> <td>3,250 »</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>»</td> <td>10</td> <td>Capitaines de 1^{re} classe</td> <td>5,110</td> <td>5,800 »</td> <td>27,500 »</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>»</td> <td>8</td> <td>— de 2^e classe</td> <td>1,460</td> <td>4,700 »</td> <td>18,800 »</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>»</td> <td>18</td> <td>Lieutenants</td> <td>4,380</td> <td>3,250 »</td> <td>58,500 »</td> </tr> <tr> <td>16</td> <td>»</td> <td>16</td> <td>Sous-lieutenants</td> <td>8,030</td> <td>2,950 »</td> <td>47,200 »</td> </tr> <tr> <td>49</td> <td>4</td> <td>67</td> <td></td> <td>24,453</td> <td></td> <td>211,250 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>53</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables, médecins et vétérinaires.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.	1	»	3	Général major (1)	1,093	12,700 »	12,700 »	1	»	2	Lieutenant-colonel	730	7,500 »	7,500 »	3	»	6	Majors.	2,190	6,600 »	19,800 »	1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	730	5,500 »	5,500 »	»	1	»	— quartier-maitre	»	3,800 »	3,800 »	»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,450 »	3,450 »	»	1	1	Médecin de bataillon de 2 ^e classe	363	3,250 »	3,250 »	»	1	1	Vétérinaire de 2 ^e classe	363	3,250 »	3,250 »	5	»	10	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	5,800 »	27,500 »	4	»	8	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	18,800 »	18	»	18	Lieutenants	4,380	3,250 »	58,500 »	16	»	16	Sous-lieutenants	8,030	2,950 »	47,200 »	49	4	67		24,453		211,250 »			53				
Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables, médecins et vétérinaires.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																							
1	»	3	Général major (1)	1,093	12,700 »	12,700 »																																																																																																							
1	»	2	Lieutenant-colonel	730	7,500 »	7,500 »																																																																																																							
3	»	6	Majors.	2,190	6,600 »	19,800 »																																																																																																							
1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	730	5,500 »	5,500 »																																																																																																							
»	1	»	— quartier-maitre	»	3,800 »	3,800 »																																																																																																							
»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,450 »	3,450 »																																																																																																							
»	1	1	Médecin de bataillon de 2 ^e classe	363	3,250 »	3,250 »																																																																																																							
»	1	1	Vétérinaire de 2 ^e classe	363	3,250 »	3,250 »																																																																																																							
5	»	10	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	5,800 »	27,500 »																																																																																																							
4	»	8	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	18,800 »																																																																																																							
18	»	18	Lieutenants	4,380	3,250 »	58,500 »																																																																																																							
16	»	16	Sous-lieutenants	8,030	2,950 »	47,200 »																																																																																																							
49	4	67		24,453		211,250 »																																																																																																							
		53																																																																																																											
				A AJOUTER :																																																																																																									
				<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 23 et 12 ans de grade d'officier</td> <td>1,000 »</td> </tr> <tr> <td>TOTAL fr.</td> <td>212,250 »</td> </tr> <tr> <td>A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.</td> <td>1,061 25</td> </tr> <tr> <td>RESTE fr.</td> <td>211,188 75</td> </tr> </tbody> </table>	Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 23 et 12 ans de grade d'officier	1,000 »	TOTAL fr.	212,250 »	A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.	1,061 25	RESTE fr.	211,188 75																																																																																																	
Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 23 et 12 ans de grade d'officier	1,000 »																																																																																																												
TOTAL fr.	212,250 »																																																																																																												
A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.	1,061 25																																																																																																												
RESTE fr.	211,188 75																																																																																																												
				(1) Lorsque le corps est commandé par un colonel le traitement est de 10,003 francs.																																																																																																									
3,406,900 »	3,491,600 »	5,500 »	»																																																																																																										
				Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.																																																																																																									
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Hommes.</th> <th rowspan="2">Chevaux.</th> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th> <th rowspan="2">SOLDE journalière.</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th> <th>de fourrages.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>6,716 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs</td> <td>3,283</td> <td>3,283</td> <td>4 10</td> <td>13,468 50</td> </tr> <tr> <td>74</td> <td>74</td> <td>Maréchaux des logis à cheval.</td> <td>27,010</td> <td>27,010</td> <td>3 90</td> <td>103,339 »</td> </tr> <tr> <td>36</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>13,140</td> <td>»</td> <td>3 10</td> <td>40,754 »</td> </tr> <tr> <td>187</td> <td>187</td> <td>Brigadiers à cheval.</td> <td>68,253</td> <td>68,253</td> <td>3 60</td> <td>245,718 »</td> </tr> <tr> <td>88</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>32,120</td> <td>»</td> <td>2 90</td> <td>93,148 »</td> </tr> <tr> <td>1,026</td> <td>1,026</td> <td>Gendarmes à cheval</td> <td>374,490</td> <td>374,490</td> <td>3 25</td> <td>1,217,092 50</td> </tr> <tr> <td>531</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>193,813</td> <td>»</td> <td>2 63</td> <td>513,609 75</td> </tr> <tr> <td>1,958</td> <td>1,300</td> <td></td> <td>713,573</td> <td>474,500</td> <td></td> <td>2,235,823 75</td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE journalière.	MONTANT.	de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.	4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716 »	9	9	Maréchaux des logis chefs	3,283	3,283	4 10	13,468 50	74	74	Maréchaux des logis à cheval.	27,010	27,010	3 90	103,339 »	36	»	— — à pied	13,140	»	3 10	40,754 »	187	187	Brigadiers à cheval.	68,253	68,253	3 60	245,718 »	88	»	— à pied	32,120	»	2 90	93,148 »	1,026	1,026	Gendarmes à cheval	374,490	374,490	3 25	1,217,092 50	531	»	— à pied	193,813	»	2 63	513,609 75	1,958	1,300		713,573	474,500		2,235,823 75																																	
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES					SOLDE journalière.	MONTANT.																																																																																																				
			de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.																																																																																																									
4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716 »																																																																																																							
9	9	Maréchaux des logis chefs	3,283	3,283	4 10	13,468 50																																																																																																							
74	74	Maréchaux des logis à cheval.	27,010	27,010	3 90	103,339 »																																																																																																							
36	»	— — à pied	13,140	»	3 10	40,754 »																																																																																																							
187	187	Brigadiers à cheval.	68,253	68,253	3 60	245,718 »																																																																																																							
88	»	— à pied	32,120	»	2 90	93,148 »																																																																																																							
1,026	1,026	Gendarmes à cheval	374,490	374,490	3 25	1,217,092 50																																																																																																							
531	»	— à pied	193,813	»	2 63	513,609 75																																																																																																							
1,958	1,300		713,573	474,500		2,235,823 75																																																																																																							
				A AJOUTER : Chevaux d'officiers																																																																																																									
				24,453																																																																																																									
3,496,900 »	3,491,600 »	5,500 »	»	TOTAL GÉNÉRAL. 498,933																																																																																																									

(436)

XI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1883.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1882 s'élève à la somme de	fr.	15,606,580	»
Le Budget proposé pour l'exercice 1883 est de		15,649,980	»
		<hr/>	
soit une augmentation de	fr.	43,400	»
		<hr/>	

somme qui forme la balance des accroissements et des diminutions de crédits proposés pour certains articles du Budget. Ces différences sont justifiées par les considérations ci-après :

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit porté au Budget de 1882 (<i>ordinaire</i>)	fr.	842,700	»
Crédit proposé pour 1883		844,300	»
		<hr/>	
En plus pour 1883	fr.	1,600	»
		<hr/>	

Cette augmentation n'est qu'apparente ; elle est compensée par une diminution de pareille somme à l'article 7. Il s'agit d'un simple transfert de ce dernier article à l'article 2.

Jusqu'à présent le service de nettoyage des bureaux de l'administration des monnaies a été fait par des personnes payées à raison d'un salaire journalier, imputé sur le crédit affecté au matériel de cette administration. Il est plus régulier de rémunérer ce service sous forme de traitement fixe, conformément à ce qui se pratique pour les autres administrations dépendant du Département des Finances. Tel est le motif du transfert proposé.

ART. 5. — *Matériel.*

Crédit porté au Budget de 1882.	fr.	329,700	»
Crédit proposé pour 1883.		324,300	»
		<hr/>	
En moins pour 1883.	fr.	5,400	»
		<hr/>	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Une somme de 5,400 francs a été votée, sous forme d'amendement, lors de la discussion du Budget de 1882, pour l'acquisition de cisailles destinées à couper les monnaies fausses ou altérées. — Cette somme n'est pas reproduite au Budget de 1885.

ART. 7. — *Service de la monnaie.*

Crédit porté au Budget de 1882	fr.	16,100	»
Crédit proposé pour 1885		14,500	»
		<hr/>	
En moins pour 1885	fr.	1,600	»
		<hr/>	

Cette somme est transférée à l'article 2, pour les motifs exposés à propos de cet article.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

ART. 11. — *Surveillance générale. Traitements.*

Crédit porté au Budget de 1882	fr.	445,550	»
Crédit proposé pour 1885		465,550	»
		<hr/>	
En plus pour 1885	fr.	20,000	»
		<hr/>	

En vue d'assurer un bon recrutement du personnel de l'administration des contributions directes, douanes et accises, les emplois de surnuméraire font l'objet d'un concours. Les candidats qui ont subi avec succès les épreuves de ce concours obtiennent le brevet de surnuméraire, avec jouissance d'une indemnité, jusqu'au moment où ils peuvent être appelés à des emplois rémunérés.

Cette mesure, qui a produit de très bons résultats, n'a pas été appliquée jusqu'à présent aux surnuméraires du cadastre. Il est équitable de l'étendre à ces agents, qui doivent faire preuve de connaissances techniques spéciales, et qui ne parviennent généralement à obtenir une position rétribuée qu'après un stage de trois ou quatre ans.

La somme de 20,000 francs demandée en plus pour l'exercice 1885, est destinée à payer les indemnités qui seront désormais accordées aux surnuméraires du cadastre, comme à leurs collègues du service des contributions.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.
Traitements fixes.*

Crédit porté au Budget de 1882 fr.	2,126,150 »
Crédit proposé pour 1883	2,128,250 »
	<hr/>
En plus pour 1883 fr.	2,100 »
	<hr/>

Le service des vérifications à la station de Namur ayant augmenté dans une proportion relativement importante, il a été reconnu nécessaire de créer un second emploi de vérificateur des douanes pour ce poste. L'augmentation proposée de 2,100 francs, représente le traitement attaché à ce nouvel emploi.

ART. 15. — *Service des douanes et de la recherche maritime.*

Crédit porté au Budget de 1882 fr.	4,810,675 »
Crédit proposé pour 1883	4,814,875 »
	<hr/>
En plus pour 1883 fr.	4,200 »
	<hr/>

Par suite de l'extension du mouvement des marchandises à la gare de Schaerbeek, il a fallu augmenter le nombre d'agents de la douane chargés de la surveillance des transports qui se font par cette gare. La création d'un emploi de sous-brigadier et de trois emplois de préposé a été jugée nécessaire pour assurer ce service.

ART. 18. — *Traitements temporaires de fonctionnaires
et employés non remplacés.*

Crédit porté au Budget de 1882 fr.	82,000 »
Crédit proposé pour 1883	72,000 »
	<hr/>
En moins pour 1883 fr.	10,000 »
	<hr/>

Comme conséquence de la diminution du nombre d'agents jouissant de traitements temporaires, le crédit de l'article 18 peut être réduit d'une somme de 10,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 20. — *Indemnités, primes et dépenses diverses.*

Crédit porté au Budget de 1882	fr.	419,000	»
Crédit proposé pour 1883		433,200	»
		<hr/>	
En plus pour 1883	fr.	36,200	»
		<hr/>	

Le service organisé pour permettre le déchargement des navires en dehors des jours et des heures réglementaires, a pris dans ces derniers temps une extension considérable. Les indemnités à payer aux employés de la douane chargés de la surveillance de ces opérations, à titre de rémunération d'un travail supplémentaire, ont augmenté proportionnellement.

C'est afin de pouvoir faire face au surcroît de dépense qui en résulte, que le crédit de l'article 20 est augmenté d'une somme de 36,200 francs.

Cette augmentation de charges est d'ailleurs plus que compensée par les taxes que paye le commerce du chef des autorisations qui lui sont accordées pour faire ces opérations supplémentaires. L'accroissement du produit de ces taxes est évalué à 130,000 francs au Budget des Voies et Moyens.

ART. 27. — *Remises des greffiers.*

Crédit porté au Budget pour 1882	fr.	70,000	»
Crédit proposé pour 1883		72,000	»
		<hr/>	
En plus pour 1883	fr.	2,000	»
		<hr/>	

Bien que ce crédit ne soit point limitatif, il convient de mettre, autant que possible, le chiffre présumé de la dépense en rapport avec les faits réalisés pendant les exercices antérieurs.

La dépense moyenne des années 1873 à 1880 étant de 71,973 francs, la dépense pour 1883 est portée à 72,000 francs, soit une augmentation de 2,000 francs du crédit voté pour 1882.

ART. 28. — *Matériel.*

Crédit porté au Budget de 1882	fr.	60,500	»
Crédit proposé pour 1883		54,800	»
		<hr/>	
En moins pour 1883.	fr.	5,700	»
		<hr/>	

La somme de 5,700 francs a été votée sous forme d'amendement, lors de la discussion du Budget de 1882, pour l'acquisition de l'outillage nécessaire

NOTE PRÉLIMINAIRE.

à la fabrication de nouveaux timbres adhésifs pour effets de commerce. —
 Cette somme n'est pas reproduite au Budget pour 1885.

RÉCAPITULATION.

	Augmentations	Diminutions.
Article 2. fr.	1,600 »	»
» 3.	»	3,400 »
» 7.	»	1,600 »
» 11.	20,000 »	»
» 13.	2,100 »	»
» 15.	4,200 »	»
» 18.	»	10,000 »
» 20.	56,200	»
» 27.	2,000	»
» 28.	»	3,700 »
TOTAUX. . . fr.	66,100 »	22,700 »
RÉSULTAT : AUGMENTATION . . fr.	43,400 »	

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

COMPARAISON

des crédits proposés au Budget de 1883, avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1882.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1883.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1883.							
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.			
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.		
		EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.								
I.	Administr. centrale	1,512,700	16,000	1,528,700	1,307,500	16,000	1,323,500	»	5,400	»	»	»	»	5,400	»
II.	— de la trésorerie, etc.	218,000	»	218,000	218,000	»	218,000	»	»	»	»	»	»	»	»
III.	— des contributions, etc.	11,233,155	104,500	11,337,655	11,295,655	94,500	11,389,955	62,500	»	»	10,000	»	52,500	»	»
IV.	— de l'enregistrem., etc.	2,620,975	51,450	2,672,425	2,617,275	51,450	2,668,725	»	5,700	»	»	»	»	5,700	»
V.	Pensions et secours	42,000	»	42,000	42,000	»	42,000	»	»	»	»	»	»	»	»
VI.	Dépenses imprévues	8,000	»	8,000	8,000	»	8,000	»	»	»	»	»	»	»	»
	TOTALS. . . fr.	15,454,850	171,750	15,626,600	15,488,230	161,750	15,649,980	62,500	9,100	»	10,000	»	52,500	»	9,100
								DIFFÉRENCES. fr.		EN PLUS: 55,400	»	EN MOINS: 10,000	»	EN PLUS: 45,400	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1883, est fixé à la somme de *quinze millions six cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingts francs* (15,649,980 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1882.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL
		CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 "	"	1,525,500 "
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et traitements de disponibilité	844,500 "	14,000 "	
5	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	71,000 "	2,000 "	
4	Frais de tournées	10,000 "	"	
5	Matériel	524,500 "	"	
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	4,200 "	"	
7	Service de la monnaie	14,500 "	"	
8	Documents statistiques	18,000 "	"	
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
9	Traitements des agents du Trésor	170,000 "	"	218,000 "
10	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents	48,000 "	"	
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
11	Surveillance générale. — Traitements	465,550 "	"	11,580,955 "
12	Service de la conservation du cadastre. — Traitements	702,950 "	"	
13	— des contributions di-	2,127,750 "	500 "	
14	rectes, des accises et de la comptabilité. { Traitements fixes			
		2,180,700 "	"	
15	— des douanes et de la recherche maritime	4,810,375 "	4,500 "	
16	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	13,600 "	2,500 "	
17	Suppléments de traitement	260,225 "	"	
18	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés	"	72,000 "	
19	Frais de bureau et de tournées	94,580 "	"	
20	Indemnités, primes et dépenses diverses	440,200 "	15,000 "	
21	Police douanière	5,000 "	"	
22	Matériel	104,925 "	"	
A REPORTER . . . fr.		12,820,955 "	110,300 "	12,931,255 "

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	12,820,935 "	110,500 "	12,931,435 "
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre . . .	485,000 "	"	} 2,668,725 "
24	— — du domaine	124,095 "	7,450 "	
25	— — forestier	580,980 "	"	
26	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>).	1,570,000 "	"	
27	— des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>)	72,000 "	"	
28	Matériel	54,800 "	"	
29	Dépenses du domaine	78,000 "	44,000 "	
30	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faci- liser l'exploitation des propriétés de l'État	50,000 "	"	
31	Intérêts moratoires en matières diverses (<i>crédit non limitatif</i>). . .	1,500 "	"	
CHAPITRE V.				
PENSIONS ET SECOURS.				
52	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	28,000 "	"	} 42,000 "
53	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	14,000 "	"	
CHAPITRE VI.				
DÉPENSES IMPRÉVUES.				
54	Dépenses imprévues non libellées au Budget	8,000 "	"	8,000 "
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . . . fr.		15,488,250 "	161,750 "	15,649,980 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1882.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR 1885.

SERVICES SPÉCIAUX.

Sommes restant disponibles, au 1^{er} janvier 1882, sur crédits alloués antérieurement.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1882.
<i>A. Constructions et améliorations. — Bâtimens civils.</i>		
Frais d'appropriation des terrains à Cureghem et dépenses relatives à la mise en valeur des terrains des places fortes. (Loi du 1 ^{er} juin 1874, <i>Moniteur</i> n° 154.)	1,980,000 »	15,757 04
Mise en valeur de terrains militaires. (Loi du 15 avril 1878, <i>Moniteur</i> n° 108.)	1,280,000 »	224,544 26
Acquisition d'un balancier, appropriation, installation, ameublement du nouvel Hôtel des Monnaies et participation de l'administration des Monnaies à l'Exposition nationale de 1880. (Loi du 13 mars 1880, <i>Moniteur</i> n° 77.)	55,000 »	7,525 59
Appropriation des terrains des places fortes supprimées. (Loi du 28 juin 1881, <i>Moniteur</i> n° 182)	950,000 »	950,000 »
Subside à la ville de Mons pour compléter ses travaux de voirie sur les terrains domaniaux. (Loi du 28 juin 1881, <i>Moniteur</i> n° 182)	100,000 »	100,000 »
<i>B. Divers.</i>		
Frais de confection et d'émission des titres à 4 p. 0/0, ainsi que de ceux qui peuvent être créés éventuellement en exécution de la loi du 9 juillet 1875. (Loi du 27 mai 1876, art. 4, <i>Moniteur</i> n° 152.)	80,000 »	28,361 50
Frais de confection et d'émission des titres à 4 p. 0/0 nécessaires à l'exécution de la convention conclue le 1 ^{er} juin 1877, entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer. (Loi du 26 juin 1877, <i>Moniteur</i> n° 178.)	150,000 »	75,159 »
Frais de confection des titres de l'emprunt à 4 p. 0/0 à créer pour le paiement de rachat de divers chemins de fer. (Loi du 31 mai 1878, art. 7, <i>Moniteur</i> n° 151-152.)	55,000 »	16,126 42
Frais de confection et d'émission des nouveaux titres résultant de la conversion de la dette à 4 1/2 p. 0/0 en 4 p. 0/0. (Loi du 25 juillet 1879, art. 7, <i>Moniteur</i> n° 205.)	275,000 »	106,547 55
Dépenses à résulter de l'achat de 4,175 k. d'argent fin nécessaire à la fabrication de monnaies divisionnaires d'une valeur nominale d'un million de francs; frais de fabrication et de transformation de 100,000 pièces belges de 5 francs en médailles de même poids et même titre destinées à consacrer le souvenir du 50 ^e anniversaire de l'indépendance nationale. (Loi du 15 mai 1880, <i>Moniteur</i> n° 140.)	850,000 »	2,357 20
TOTAUX fr.	5,755,000 »	1,524,559 06

(448)

DÉVELOPPEMENTS

ou

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1883.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																		
CHAPITRE I^{er}.																				
ADMINISTRATION CENTRALE.																				
1	»	Traitement du Ministre.																		
2	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service																		
	b.	Traitements de disponibilité																		
3	a.	Honoraires et émoluments des avocats et avoués du Département des Finances.																		
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.																		
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">52,500</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">18,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">71,000</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinaires.	extraordin.	52,500	2,000	18,500	»	71,000	2,000								
CHARGES																				
ordinaires.	extraordin.																			
52,500	2,000																			
18,500	»																			
71,000	2,000																			
4	»	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs																		
<i>Matériel.</i>																				
5	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres, frais de transport de matériel et autres menus frais.																		
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux																		
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles																		
	d.	Papiers à timbrer.																		
	e.	Papier électoral																		
	f.	Autres papiers de toute espèce.																		
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">65,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">20,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">67,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">85,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">15,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">72,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">524,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinaires.	extraordin.	65,500	»	20,000	»	67,000	»	85,000	»	15,000	»	72,000	»	524,500	»
CHARGES																				
ordinaires.	extraordin.																			
65,500	»																			
20,000	»																			
67,000	»																			
85,000	»																			
15,000	»																			
72,000	»																			
524,500	»																			
<i>Service de la Monnaie.</i>																				
6	»	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.																		
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">4,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			4,200	»																
4,200	»																			
A REPORTER. fr.																				

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manents.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
844,300	14,000	858,300	856,700	1,600	»	Transfert de l'article 7.
71,000	2,000	73,000	73,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
524,500	»	524,300	529,700	»	5,400	
4,200	»	4,200	4,200	»	»	
1,274,800	16,000	1,290,800	1,294,600	1,600	5,400	

DEVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		Report. . . . fr.		
				ordinaires	extraordin.	
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).				
7	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais, et service des bureaux de garantie	5,700	»		
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.	6,200	»		
	c.	Frais pour le service du contrôle.	2,000	»		
	d.	Abonnement à l'eau et au gaz.	600	»		
			14,500	»		
»	»	a. Papiers à timbrer; b. Papier électoral; c. Autres papiers de toute espèce. (Pour Mémoire)	»	»		
		<i>Documents statistiques.</i>				
8	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>	12,000	»		
	b.	— de publication	6,000	»		
			18,000	»		
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}			fr.	
CHAPITRE II.						
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.						
9	a.	Traitements des agents	52	3,000 à 8,000	160,400	»
	b.	— des agents auxiliaires	11	300 à 600	9,600	»
10	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents			48,000	»
		TOTAL DU CHAPITRE II				fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,274,800	16,000	1,290,800	1,294,600	1,600	5,400	
14,500	»	14,500	16,100	»	1,600	Transfert à l'article 2
»	»	»	»	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
1,307,300	16,000	1,323,300	1,328,700	1,600	7,000	
				DIMINUTION. . . . fr. 5,400		
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
48,000	»	48,000	48,000	»	»	
218,000	»	218,000	218,000	»	»	
				DIFFÉRENCE. . . . fr. »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'agents.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinares. extraordin.		
CHAPITRE III.							
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.							
<i>Surveillance générale.</i>							
41	a.	Traitements des directeurs	9	»	8,000	72,000	»
	b.	— du directeur spécial	1	»	8,000	8,000	»
	c.	— des inspecteurs provinciaux.	6	1 ^{re}	6,500	39,000	»
			4	2 ^e	6,000	24,000	»
	d.	— de l'inspecteur spécial	1	»	Max. 6,500 Min. 6,000	6,500	»
	e.	— du contrôleur id.	1	»	Max. 4,200 Min. 3,150	4,200	»
	f.	— du sous-contrôleur id.	1	»	2,650	2,650	»
	g.	— d'un chimiste-aviseur.	1	»	Max. 3,000 Min. 3,500	5,000	»
			3	1 ^{re}	5,000	15,000	»
	h.	— des premiers commis de direction.	3	2 ^e	4,000	12,000	»
			3	3 ^e	3,500	10,500	»
			14	1 ^{re}	Max. 3,100 Min. 2,500	59,200	»
	i.	— des seconds commis de direction	15	2 ^e	2,100	51,500	»
			21	3 ^e	1,700	55,700	»
27			4 ^e	1,500	55,100	»	
j.	Indemnités id. id.	»	»	»	20,000	»	
k.	— aux surnuméraires.	»	»	»	105,000	»	
<i>Service de la conservation du cadastre.</i>							
42	a.	Traitements des inspecteurs	2	»	6,500	15,000	»
	b.	— des contrôleurs.	7	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	55,400	»
			6	2 ^e	3,600	21,600	»
	c.	— des géomètres	6	3 ^e	3,150	18,900	»
			64	1 ^{re}	2,650	169,600	»
			65	2 ^e	2,150	159,750	»
			63	3 ^e	1,700	110,500	»
	d.	Indemnités aux géomètres	66	4 ^e	1,300	85,800	»
281 702,950							
A REPORTER. . . . fr.							

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
465,350	»	465,350	445,350	20,000	»	
702,950	»	702,950	702,950	»	»	
1,168,300	»	1,168,300	1,148,300	20,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'agents.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.		
					REPORT. . . . fr.		
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).					
		<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>					
13	a.	Traitements des contrôleurs	27	1 ^{re}	5,000	155,000	»
			26	2 ^e	4,200	109,200	»
			26	3 ^e	3,600	95,600	»
			26	4 ^e	3,150	81,900	»
	b.	— des sous-contrôleurs	27	»	Max. 2,650 Min. 2,150	66,550	»
			3	1 ^{re}	9,000	27,000	»
			4	2 ^e	7,500	30,000	»
	c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée.	4	3 ^e	6,000	24,000	»
			5	4 ^e	4,700	23,500	»
			5	5 ^e	5,600	18,000	»
			14	6 ^e	2,800	39,200	»
			25	7 ^e	2,100	48,500	»
			25	1 ^{re}	Max. 4,650 Min. 3,150	82,450	»
	d.	— des vérificateurs.	26	2 ^e	2,650	68,900	»
			54	3 ^e	2,100	71,400	»
			59	4 ^e	1,600	94,400	»
			50	1 ^{re}	2,500	69,000	»
	e.	— des commis aux écritures	30	2 ^e	1,900	57,000	»
			35	3 ^e	1,600	56,000	»
		66	4 ^e	1,300	85,800	»	
		191	1 ^{re}	1,650	315,150	»	
f.	— des commis des accises	196	2 ^e	1,300	254,800	»	
		98	3 ^e	1,100	107,800	»	
		105	4 ^e	1,000	105,000	»	
g.	Indemnités de résidence.	»	»	»	65,800	500	
		1081	2,127,750	500	
14	a.	Remises proportionnelles et indemnités (542 agents)				2,058,200	»
	b.	Indemnités aux receveurs pour confection des rôles des contrib. directes .				66,500	»
	c.	— — — pour copies des rôles des contributions directes .				56,000	»
					(Crédits non limitatifs.)		
						2,180,700	»
					A REPORTER. . . . fr.		

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,168,300	»	1,168,300	1,148,300	20,000	»	
2,127,750	500	2,128,250	2,126,150	2,100	»	
2,180,700	»	2,180,700	2,180,700	»	»	
5,476,750	500	5,477,250	5,455,150	22,100	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA les dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
					REPORT. fr.	
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (<i>suite</i>).				
		<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>				
			Nombre d'AGENTS	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.
	u.	Traitement de l'inspecteur des douanes au port d'Anvers.	1	»	Max. 5,500 Min. 5,000	5,800 »
	b.	— des contrôleurs	17	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	77,000 »
			16	2 ^o	5,600	87,600 »
			18	3 ^o	5,150	86,700 »
	c.	— des lieutenants	43	»	Max. 2,650 Min. 2,150	99,450 »
	d.	— des sous-lieutenants	47	»	1,950	91,650 »
	e.	— des brigadiers	390	»	1,550	604,500 »
	f.	— des sous-brigadiers.	560	»	1,200	672,000 »
			745	»	1,100	819,500 »
	g.	— des préposés	745	»	1,000	745,000 »
			795	»	900	715,500 »
43	h.	— des matelots.	34	1 ^{re}	1,200	40,800 »
			28	2 ^o	1,100	30,800 »
	i.	— des mousses	4	»	700	2,800 »
	j.	— du patron du bateau à vapeur de la douane à Anvers.	1	»	Max. 1,500 Min. 1,400	1,500 »
	k.	— du sous-patron du bateau à vapeur de la douane à Anvers.	1	»	Max. 1,400 Min. 1,300	1,400 »
	l.	— du machiniste du bateau à vapeur de la douane à Anvers.	1	»	2,000	2,000 »
	m.	— du chauffeur du bateau à vapeur de la douane à Anvers.	1	»	1,200	1,200 »
	n.	Service des fabriques de sucre. { Traitement des sous-brigadiers	50	»	1,200	60,000 »
	o.	» des préposés (1).	300	»	»	315,000 »
	p.	» des préposés temporaires.	475	»	900	178,125 »
	q.	Service de la masse d'habillement	»	»	»	8,600 »
	r.	Indemnités de résidence.	»	»	»	225,750 4,500
			4272	4,810,375 4,300
		<i>Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.</i>				
16	»	Traitements des essayeurs	3	1 ^{re}	5,500	10,500 2,300
			1	2 ^o	5,100	5,100 »
			4	15,600 2,300
						A REPORTER. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,476,750	500	5,477,250	5,455,150	22,100	»	
4,810,375	4,500	4,814,875	4,810,675	4,200	»	
15,600	2,500	18,900	18,900	»	»	
10,500,725	7,500	10,508,025	10,281,725	26,300	»	

(1) Dont 150 à 1,100 fr., et 150 à 1,000 fr.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. fr.	
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).	
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>	
17	"	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique	
		<i>Traitements temporaires.</i>	
18	"	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés	
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>	
19	a.	Frais de bureau	58,100
	b.	Frais de tournées	56,480
			94,580
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>	
	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises	52,400
	b.	— aux experts de la contribution personnelle	82,500
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente	35,000
	d.	— aux porteurs de contraintes	50,000
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	1,500
	f.	— de déplacement aux employés des provinces	12,000
20	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indica- tifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre	55,000
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs	1,000
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	26,000
	j.	Frais d'escorte de la douane	30,000
	k.	Indemnités aux employés de la douane pour travaux extraordinaires en dehors des jours et des heures réglementaires	115,000
			440,200
			15,000
		À REPORTER. fr.	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,300,725	7,300	10,508,025	10,281,725	26,300	"	
260,225	"	260,225	260,225	"	"	
"	72,000	72,000	82,000	"	10,000	
94,580	"	94,580	94,580	"	"	
440,200	15,000	455,200	419,000	36,200	"	
11,093,730	94,500	11,190,030	11,137,530	62,500	10,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
			REPORT. . . . fr.															
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (<i>suite</i>).																		
<i>Police douanière.</i>																		
21	»	Mesures de police douanière																
<i>Matériel.</i>																		
	a.	Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.																
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embar- cations																
22	c.	Construction et acquisitions de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations.																
	d.	Ports de lettres, contributions, passages d'eau, etc.																
	e.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement																
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">55,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">150,025</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">23,600</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5,900</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">400</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">194,925</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	55,000	»	150,025	»	23,600	»	5,900	»	400	»	194,925	»
CHARGES																		
ordinaires.	extraordin.																	
55,000	»																	
150,025	»																	
23,600	»																	
5,900	»																	
400	»																	
194,925	»																	
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.																		

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
11,095,750	94,300	11,190,050	11,157,550	62,500	10,000	
3,000	"	3,000	3,000	"	"	
194,925	"	194,925	194,925	"	"	
11,295,655	94,300	11,389,955	11,357,455	62,500	10,000	
AUGMENTATION. . . fr.				52,500		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	L'ITERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE IV.						
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.						
<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>						
			Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES	
					ordinaires.	extraordin.
a.		Directeurs	9	8,000	72,000	»
b.		Inspecteurs	6 1 ^{re} cl. 6 2 ^e cl. 12 1 ^{re} cl.	7,000	42,000	»
				6,500	59,000	»
				5,000	60,000	»
c.		Vérificateurs	12 2 ^e cl. 12 3 ^e cl.	4,500	54,000	»
				4,000	48,000	»
d.		Premiers commis de direction	9	5,500 à 4,500	56,000	»
e.		Seconds — —	19	4,700 à 2,600	59,290	»
23		f. Seconds commis adjoints	2	4,200 à 1,600	3,200	»
		g. Surveillants aux ventes à Bruxelles, Anvers, Liège et Gand.	4	2,200 à 2,600	9,600	»
		h. Indemnités aux agents de change, pour la publication du prix courant des effets publics	4	»	2,100	»
		i. Conservateur de l'atelier général du timbre	1	5,000	5,000	»
		j. Garde-magasin contrôleur du timbre	1	5,200	3,200	»
		k. Suppléments de traitement alloués à huit seconds commis de direction chargés du contrôle du timbre extraordinaire	»	»	2,400	»
		l. Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles	31	1,100 à 2,000	47,900	»
		m. Indemnités pour maladies, et travaux extraordinaires	»	»	21,310	»
			128	485,000	»

A REPORTER. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
485,000	»	485,000	485,000	»	»	
485,000	»	485,000	485,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).					
<i>Domaines. — Traitements.</i>					
<i>Canal de Pommerœul.</i>					
a.	Receveur principal	1	Max. 5,500	5,000	»
b.	Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	2,090	»
c.	Sergent d'eau chargé du versement des recettes	1	id. 1,500	110	»
<i>Canal de Charleroi et ses embranchements.</i>					
d.	Receveurs	7	id. 3,500	20,430	»
e.	Éclusiers et autres agents au service du contrôle.	15	id. 1,500	3,520	»
<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>					
f.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	3	id. 1,500	1,265	»
g.	Garde-canal messenger	1	id. 1,500	193	»
<i>Sambre canalisée.</i>					
h.	Receveurs	2	id. 5,500	10,000	»
i.	Éclusiers-receveurs	11	id. 1,500	7,150	»
j.	Messagers gardes-canal.	2	id. 1,500	2,565	»
<i>Canal de Mons à Condé.</i>					
k.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	2,970	»
l.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,500	165	»
m.	Garde-canal chargé des versements	1	id. 1,500	530	»
<i>Meuse.</i>					
n.	Percepteurs	5	id. 2,100	4,620	»
<i>Escaut.</i>					
o.	Éclusiers-receveurs	6	id. 1,500	2,970	»
p.	Percepteur.	1	id. 2,100	1,400	»
<i>Demer.</i>					
q.	Éclusier-receveur.	1	id. 1,500	385	»
r.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,500	165	»
<i>Lys.</i>					
s.	Éclusiers-receveurs	7	id. 1,500	2,550	»
t.	Pontonniers au service du contrôle	2	id. 1,500	385	»
		À REPORTER.	74	67,743	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
485,000	»	485,000	485,000	»	»	
485,000	»	485,000	485,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.			
			ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
Domaines. — Traitements (suite).			Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinares. extraordin.	
		REPORT.	74	67,743	»
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>				
	u.	Percepteurs	2	Max. 2,100	1,650	»
	v.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	1,595	»
	w.	Éclusier au service du contrôle	1	id. 1,500	165	»
		<i>Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>				
	x.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	1,705	»
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>				
	y.	Receveur	1	id. 5,500	2,400	»
	z.	Percepteur.	1	id. 2,100	770	»
	aa.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	11	id. 1,500	8,544	»
	bb.	Éclusiers au service du contrôle	2	id. 1,500	440	»
	cc.	Gardes-canal messagers.	5	id. 1,500	413	»
		<i>Petite Nèthe canalisée.</i>				
	dd.	Éclusiers-receveurs	3	id. 1,500	1,265	»
24 (suite).	ee.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,500	165	»
		<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>				
	ff.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	2,420	»
	gg.	Gardes-canal messagers.	2	id. 1,500	385	»
		<i>Yser et canal de Plasschendaele.</i>				
	hh.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	1,320	»
		<i>Canal de Roulers à la Lys.</i>				
	ii.	Éclusier-receveur.	1	id. 1,500	550	»
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>				
	jj.	Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	1,045	»
		<i>Ourthe.</i>				
	kk.	Éclusiers-receveurs	3	id. 1,500	1,650	»
	ll.	Contrôleurs des différentes voies navigables	6	3,200 à 4,500	24,600	»
	mm.	Sous-contrôleur	1	2,000	2,640	»
		A REPORTER.	152	118,265	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
485,000	»	485,000	485,000	»	»	
485,000	»	485,000	485,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		Report. . . . fr.				
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>				
				Report. . . .		
		<i>Extraction du minerai de fer.</i>				
	mm	Indemnités à trois agents, pour direction et surveillance des travaux, et frais de voyage	3	»	2,700	»
		<i>Palais de Liège.</i>				
	oo.	Concierge	1	880	880	»
		<i>Maison hanséatique à Anvers.</i>				
	pp.	Concierge surveillant	1	1,650	1,650	»
		<i>Palais de Tervueren.</i>				
	qq.	Personnel	6	800 à 2,500	»	7,450
	rr.	Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc.	»	»	4,500	»
			143		124,995	7,450
		<i>Forêts. — Traitements.</i>				
	a.	Inspecteurs.	6	4,800 à 6,000	52,400	»
	b.	Sous-inspecteurs	4	3,400 à 3,800	14,400	»
	c.	Gardes généraux	22	2,000 à 3,000	56,100	»
	d.	Brigadiers et gardes.	500	80 à 1,350	256,580	»
25	e.	Indemnités pour travaux extraordinaires, frais de maladies, intérim, etc.	»	»	41,500	»
	f.	Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés en matière d'enregistrement	»	»	1,000	»
	g.	Bourses d'élèves forestiers.	4	1,500	6,000	»
	h.	Gardes généraux adjoints	2	1,500	5,000	»
			538		380,980	»
26	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (Ce crédit n'est point limitatif.)				
27	»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (Ce crédit n'est point limitatif.)				
		A REPORTER. . . . fr.				

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1883.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
485,000	»	485,000	485,000	»	»	
124,995	7,450	132,445	132,445	»	»	
380,980	»	380,980	380,980	»	»	
1,570,000	»	1,570,000	1,370,000	»	»	
72,000	»	72,000	70,000	2,000	»	
2,432,975	7,450	2,440,425	2,458,425	2,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.														
		REPORT. . . . fr.														
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).														
		<i>Matériel.</i>														
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">5,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2,800</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">55,100</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">13,400</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">54,800</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	5,500	»	2,800	»	55,100	»	13,400	»	54,800	»
CHARGES																
ordinaires.	extraordin.															
5,500	»															
2,800	»															
55,100	»															
13,400	»															
54,800	»															
28	a.	Confection de poinçons à timbrer, registres, impressions, reliures, etc.														
	b.	Frais d'emballage														
	c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre.														
	d.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs														
		<i>Dépenses du domaine.</i>														
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">21,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">10,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">10,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">45,000</td> <td style="text-align: center;">34,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">78,000</td> <td style="text-align: center;">44,000</td> </tr> </tbody> </table>	21,000	»	»	10,000	10,000	»	3,500	»	45,000	34,000	500	»	78,000	44,000
21,000	»															
»	10,000															
10,000	»															
3,500	»															
45,000	34,000															
500	»															
78,000	44,000															
29	a.	Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc.														
	b.	— du palais de Tervueren et de ses dépendances														
	c.	Charges et contributions sur les domaines.														
	d.	Arpentage de coupes de bois														
	e.	Frais de culture et travaux d'amélioration des propriétés domaniales; indemnités, frais de route et de séjour des membres de la commission chargée de l'étude des questions forestières.														
	f.	Frais de vente et autres actes.														
30	»	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État														
31	»	Intérêts moratoires en matières diverses. (<i>Ce crédit n'est point limitatif</i>)														
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.														

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,432,975	7,450	2,440,425	2,438,425	2,000	"	
54,800	"	54,800	60,500	"	5,700	
78,000	44,000	122,000	122,000	"	"	
50,000	"	50,000	50,000	"	"	
1,500	"	1,500	1,500	"	"	
2,617,275	51,450	2,668,725	2,672,425	2,000	5,700	
DIMINUTION. . . . fr.				3,700		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
32	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
33	»	Secours à d'anciens employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.		
CHAPITRE VI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
34	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.		

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
28,000	»	28,000	28,000	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
42,000	»	42,000	42,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	450	Administration centrale
II.	452	— de la trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.
III.	454	— des contributions directes, douanes et accises dans les provinces
IV.	464	— de l'enregistrement et des domaines dans les provinces
V.	474	Pensions et secours
VI.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,307,300 »	16,000 »	1,523,300 »	1,528,700 »	1,600 »	7,000 »	
218,000 »	»	218,000 »	218,000 »	»	»	
11,295,655 »	94,300 »	11,389,955 »	11,357,455 »	62,500 »	10,000 »	
2,617,275 »	51,450 »	2,668,725 »	2,672,425 »	2,000 »	5,700 »	
42,000 »	»	42,000 »	42,000 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
15,488,250 »	161,750 »	15,649,980 »	15,606,580 »	66,100 »	22,700 »	
AUGMENTATION. fr.				45,400 »		

ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1883.



PENSIONS.



Voir aux annexes (n° 17) du Budget de la Dette publique.



XII.

BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1883.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Non-Valeurs et des remboursements pour l'exercice 1883 s'élève à 1,653,500 francs. Il présente, comparativement à celui de l'exercice 1882, une différence en plus de 170,000 francs sur les remboursements.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1885 est fixé à la somme d'un million six cent cinquante-trois mille cinq cents francs (1,653,500 francs), conformément au tableau ci-annexe.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1882.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS POUR 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE PREMIER.					
NON-VALEURS.					
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	200,000	"	566,000 *	
2	— — — personnelle	250,000	"		
3	— sur le droit de patente	100,000	"		
4	— sur les redevances des mines.	10,000	"		
5	Frais de poursuites irrecouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	6,000	"		
CHAPITRE II.					
REMBOURSEMENTS.					
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers	225,000	"	1,087,500 *	
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc, en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	600,000	"		
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers.	1,000	"		
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	1,500	"		
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Rembours* des droits de pilotage, de phares et fanaux.	250,000	"		
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000	"		
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.		1,053,500	"		1,053,500 *

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1882.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DES NON-VALEURS

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière fr.
2	— — — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— sur les redevances des mines
5	Frais de poursuites irrecouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds re- connus appartenir à des tiers
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Rembour- sements divers
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
<h2>Récapitulation</h2>	
—	
CHAPITRE I. Non-Valeurs fr.	
— II. Remboursements.	
TOTAUX. fr.	

ET DES REMBOURSEMENTS POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
200,000	»	200,000	200,000	»	»	
250,000	»	250,000	250,000	»	»	
100,000	»	100,000	100,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
566,000	»	566,000	566,000	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
225,000	»	225,000	225,000	»	»	
600,000	»	600,000	540,000	60,000	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
250,000	»	250,000	140,000	110,000	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
1,087,500	»	1,087,500	917,500	170,000	»	
AUGMENTATION. fr.				170,000		
566,000	»	566,000	566,000	»	»	
1,087,500	»	1,087,500	917,500	170,000	»	
1,653,500	»	1,653,500	1,483,500	170,000	»	
AUGMENTATION. fr.				170,000		

(484)

XIII.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

POUR L'EXERCICE 1885.



NOTE PRÉLIMINAIRE.



Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est formé en exécution de l'article 24 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique; il se compose de tous les fonds étrangers à l'État (fonds de tiers ou particuliers), mais dont le Trésor public est chargé d'effectuer la recette et le remboursement, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comptables. Ces opérations sont renseignées pour ordre dans le compte annuel de l'administration des finances.

Le projet de Budget présenté pour l'exercice 1883 est établi d'après les renseignements fournis par les divers Ministères. Les opérations, tant en recettes qu'en dépenses, y sont évaluées à fr. 577,403,220 »
 Au Budget voté pour l'exercice 1882, elles ont été fixées à . 331,237,850 »

Différence en plus pour 1883 fr. 46,167,370 »

La différence résulte des augmentations et des diminutions proposées aux articles ci-après, afin de les mettre en harmonie avec les faits constatés en 1881.

Augmentations.

1° Fonds communal	fr.	914,020	»
2° Recettes effectuées par l'Administration des postes pour compte des offices étrangers		900,000	»
3° Encaissements des effets de commerce par la poste.		25,000,000	»
4° Encaissements et paiements pour compte de tiers du chef de transport de marchandises		1,000,000	»
5° Encaissements et paiements de quittances pour compte de tiers		4,000,000	»
6° Articles d'argent confiés à la poste		15,000,000	»
7° Divers.		646,000	»
TOTAL DES AUGMENTATIONS		fr.	47,460,020

Diminutions.

1° Réserve du fonds communal	fr.	162,650	»
2° Caisse de prévoyance des secrétaires communaux		100,000	»
3° Recettes pour compte de tiers (chemin de fer)	fr.	800,000	»
4° Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie		60,000	»
5° Consignations de toute nature.		100,000	»
6° Divers.		70,000	»
TOTAL DES DIMINUTIONS.		fr.	1,292,650

DIFFÉRENCE ÉGALE fr. 46,167,370 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

FONDS COMMUNAL.

Le tableau ci-après indique, suivant les évaluations du Budget des Voies et Moyens de 1883, les revenus du fonds communal.

Évaluations du
fonds commu-
nal en 1883.

NATURE DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS.		
	PRODUIT BRUT.	PART DU FONDS COMMUNAL.	
		p. %.	Montant.
<i>Droits de douane.</i>			
Café	3,000,000	75	2,250,000
Eaux-de-vie	1,100,000	35	585,000
Bières et vinaigres.	600,000		210,000
Sucres.	2,600,000		910,000
<i>Droits d'accise.</i>			
Vins.	4,400,000	35	1,540,000
Eaux-de-vie.	26,200,000		9,170,000
Bières	14,300,000		5,005,000
Vinaigres	15,000		5,250
Sucres.	5,600,000		1,960,000
<i>Postes.</i>			
Recettes de toute nature, sauf le droit sur les effets de commerce.	13,017,000	41	5,356,970
	TOTAL fr.		26,772,220

La somme de 26,772,220 francs est supérieure à la moyenne des sommes réparties et à répartir pendant les trois dernières années ⁽¹⁾, et l'excédent devrait en conséquence être attribué à la réserve. Mais comme le montant de celle-ci atteindra, au 31 décembre 1883, d'après les prévisions du Budget, le maximum fixé par l'article 2, § 3, de la loi du 20 décembre 1862, il n'y aura

⁽¹⁾ Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1880 à 1882, s'élèvent, SAVOIR :

En 1880	26,014,604.98
» 1881	26,139,993.72
» 1882 (Prévisions)	23,858,200. »

ENSEMBLE.	78,012,798.70
MOYENNE	26,004,266.23

NOTE PRÉLIMINAIRE.

pas lieu d'opérer la retenue mentionnée à l'article 2, § 2, de la dite loi. Dès lors la somme de 26,772,220 francs représente le montant à répartir entre les communes, en 1883.

Le revenu de la réserve pour 1883, comprendra les intérêts à échoir sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1882 et en 1883. Ces intérêts peuvent être évalués à 325,000 francs.

Situation
et répartition
du fonds
communal en
1881.

En exécution de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860, on donne ci-après :

- 1° Le décompte des revenus du fonds communal en 1881 (annexe *A*);
- 2° Le compte de la réserve à la fin de la dite année (annexe *B*);
- 3° et 4° Deux états indiquant respectivement, pour les communes qui percevaient des droits d'octroi et pour les autres communes du royaume, le principal des trois contributions servant de base à la répartition du fonds communal, et le montant de la quote-part allouée à chaque commune pour l'année 1881 (annexes *C* et *D*);
- 5° Un relevé récapitulatif, par province, des deux états précédents (annexe *E*);
- 6° Un relevé présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal, depuis sa création (annexe *F*).

Il résulte de l'annexe *A*, que le revenu du fonds communal a été, en 1881, de fr. 26,815,065.48 c^s, déduction faite de la part proportionnelle dans le remboursement de droits indûment perçus (fr. 37,906.21 c^s).

Ce revenu étant supérieur à la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années ⁽¹⁾, il a été opéré conformément à l'article 2, § 2, de la loi du 20 décembre 1862, une retenue de fr. 675,071.76 c^s, au profit de la réserve.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(1) Les sommes réparties entre les communes pendant les années 1878 à 1880, se montent, SAVOIR :

En 1878, à	fr. 25,509,320.87
» 1879, à	25,876,408.05
» 1880, à	26,014,604.98
	ENSEMBLE. fr. 77,400,535.88
	MOYENNE. 25,800,411.29

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Les Recettes et les Dépenses pour ordre de l'exercice 1883 sont évaluées respectivement à la somme de *cinq cent soixante-dix-sept millions quatre cent cinq mille deux cent vingt francs* (577,403,220).

Donné à Bruxelles, le 28 février 1882.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	4,800,000 "	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	2,100,000 "	
3	Fonds spécial créé en vertu de l'article 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	100,000 "	
4	Fonds provinciaux. {	Versements faits directement dans la caisse de l'État.	1,200,000 "
		Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception	8,000,000 "
		Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000 "
5	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	26,772,220 "	
6	Réserve du fonds communal	525,000 "	
7	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	550,000 "	
8	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	600,000 "	
9	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	20,000,000 "	
10	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	50,000 "	
11	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000 "	
12	— — — des Travaux publics	1,000,000 "	570,784,220 "
15	— — — de l'Intérieur	180,000 "	
14	— — — des Affaires Étrangères	100,000 "	
15	— — — de la Justice	150,000 "	
16	— — — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant du Département de l'Instruction publique	180,000 "	
17	— — — des professeurs et instituteurs communaux	550,000 "	
18	— — — de l'ordre judiciaire	580,000 "	
19	— — — des officiers de l'armée.	1,000,000 "	
20	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine.	100,000 "	
21	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	150,000 "	
22	Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics.	700,000 "	
23	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	2,700,000 "	
24	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000 "	
25	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État pour compte du service de la marine, des sociétés concessionnaires et des administrations étrangères avec lesquelles elle est en relation.	8,200,000 "	
26	Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes pour le compte des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation.	3,400,000 "	
27	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000 "	
28	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers.	100,000 "	
29	Encaissement des effets de commerce par la poste	285,000,000 "	
	A REPORTER. fr.		570,784,220 "

DE L'EXERCICE 1883.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT.		570,784,220 »
	CHAPITRE II.		
	<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	Administration des contributions directes, douanes et accises.		
30	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	650,000 »	
31	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	150,000 »	
32	Impôts et produits recouverts au profit des communes	12,000,000 »	
33	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	170,000 »	
34	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	1,000,000 »	
35	Travaux d'irrigation dans la Campine	2,000 »	
	Administration de l'enregistrement et des domaines.		
36	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	480,000 »	
37	Amendes et frais de justice en matière forestière	18,000 »	
38	Consignations de toute nature	17,400,000 »	
	Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.		
39	Encaissements et paiements pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises.	9,000,000 »	
40	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà)	250,000 »	
41	Encaissements et paiements de quittances pour compte de tiers	25,000,000 »	
42	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	150,000,000 »	
43	Abonnements pris aux journaux et payés aux éditeurs	2,500,000 »	
	Ministère de la Justice.		
44	Masse des détenus (administration des prisons)	215,000 »	
	Ministère des Travaux publics.		
45	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	20,000 »	
46	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822).	7,000 »	
	Ministère de l'Intérieur.		
47	Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'État	30,000 »	
48	Pensions payées par les élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	35,000 »	
49	Produit du Jardin Botanique	1,000 »	
	A REPORTER.		569,712,220 »

**BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE
DE L'EXERCICE 1883.**

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT. fr.		509,712,220 °
	CHAPITRE III.		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.</i>		
	1^{re} SECTION.		
50	Subsides offerts pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1858.)	100,000 °	
51	Subsides pour travaux d'utilité publique	1,000,000 °	
52	Cautionnements des entrepreneurs défallants.	10,000 °	
53	Prix de médicaments provenant de la pharmacie centrale de l'armée et fournis à d'autres Départements.	18,000 °	
54	Remboursement de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'écoles. (Loi du 14 août 1875.)	700,000 °	
	2^e SECTION.		
	Fonds de remploi provenant des versements effectués pour compte des chemins de fer de l'État, par suite, soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :		
	A. Chemins de fer.		
55	Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	3,500,000 °	
56	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	100,000 °	
57	Service de la traction et du matériel.	500,000 °	
58	Service des transports	50,000 °	
59	Services en général	50,000 °	
60	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	400,000 °	
	B. Postes et télégraphes.		7,695,000 °
	Fonds de remploi provenant de versements effectués pour ces services, par suite, soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, ou de restitution par les offices étrangers d'avances faites du chef de transports de dépêches à frais communs :		
61	1 ^o Service des postes. fr. 10,000 °	20,000 °	
	2 ^o Id. des télégraphes 10,000 °		
	C. Marine.		
62	Fonds de remploi provenant de la vente ou de la cession de vieux matériaux hors d'usage	20,000 °	
	D. Ministère de la Guerre.		
63	Fonds spécial des établissements régis par le Département de la Guerre, y compris les fonds de remploi provenant des versements effectués pour compte de ces établissements, par suite de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage du matériel de l'artillerie.	20,000 °	
64	Fonds de remploi pour le remplacement d'objets de casernement détériorés ou disparus.	5,000 °	
65	Fonds permanent pour l'achat des chevaux à fournir aux officiers montés, sous condition de remboursement	200,000 °	
	5^e SECTION.		
66	Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'ex- tension ou de parachèvement des chemins de fer de l'État	1,000,000 °	
	TOTAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. fr.		577,405,220 °

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1882.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances
CHARLES GRAUX.

LÉOPOLD.

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

ANNEXE A.

DÉCOMPTÉ DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1881.

NATURE DES PRODUITS. 1.	Évaluations du BUDGET. 2.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1881.			FONDS COMMUNAL.			
		Exercice 1880. 3.	Exercice 1881. 4.	TOTAL. 5.	TAUX. 6.	Part brute. 7.	Part dans le reimboursement de droits indûment perçus. 8.	RESTE. 9.
Café. (Droit de douane).	3,000,000 »	»	3,356,742 28	3,356,742 28	75%	2,517,556 70	5,153 28	2,512,403 43
Eaux-de-vie étrangères. (Id.) (Régime du traité du 1 ^{er} mai 1861)	1,100,000 »	»	1,064,285 14	1,064,285 14	55%	572,490 09	3,052 62	368,546 47
Bières et vinaigres. (Droit de douane).	500,000 »	»	721,862 52	721,862 52		252,651 81	1,451 80	251,220 01
Vins. (Droit d'accise).	4,200,000 »	»	4,273,230 51	4,273,230 51		1,405,650 60	7,200 05	1,488,430 57
Eaux-de-vie indigènes. (Id.)	26,700,000 »	187,998 02	26,287,160 07	26,475,158 09		9,266,505 29	560 21	9,265,945 08
Bières. (Id.)	14,400,000 »	204 02	14,322,776 12	14,322,980 14		5,015,045 05	6,915 75	5,006,127 50
Vinaigres. (Id.)	20,000 »	»	12,512 51	12,512 51	4,379 38	»	4,379 38	
Sucres. (Droits de douane et d'accise).	6,400,000 »	11,197 98	8,827,565 62	8,858,761 60	3,093,566 56	12,892 52	5,080,674 04	
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté.	53,320,000 »	199,400 02	55,509,388 09	A) 55,708,788 11	19,498,075 78	32,752 95	19,465,322 85	
Postes.	11,638,000 »	698,315 80	11,100,074 50	B) 11,798,388 50	41%	4,837,359 21	»	4,837,359 21
TOTAL. . . . fr.	67,958,000 »	897,715 82	69,966,204 87	70,863,918 69	26,832,971 69	37,906 21	26,815,065 48	
1 % sur les sommes (A et B) ci-dessus, à verser à la réserve, en exécution de l'article 2, § 2, de la loi du 20 décembre 1862								675,071 76
Somme répartie. fr.								26,139,993 72

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNEXE B.

RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL (31 décembre 1881).

DÉCOMPTÉ ANNUEL.

D'après le décompte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1882, la réserve ordinaire du fonds communal présentait, au 31 décembre 1880, un solde disponible de fr. 725 18

Recettes. — Semestres d'intérêts échus le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 1881 d'un capital nominal de 224,200 francs de la Dette publique à 2 1/2 p. % 5,605 »

Semestre d'intérêts échus le 1^{er} mai 1881, d'un capital nominal de 5,299,000 francs de la Dette publique à 5 p. % 79,485 »

Semestre d'intérêts échus le 1^{er} novembre 1881, d'un capital nominal de 5,464,500 francs de la même Dette 81,964 50

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1881, d'un capital nominal de 2,945,700 francs de la Dette publique à 4 p. % (1^{re} série) 117,828 »

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} février et le 1^{er} août 1881 d'un capital nominal de 454,000 francs de la Dette publique à 4 p. % (2^{me} série) 5,560 »

Produit de la réalisation d'un capital nominal de 406,900 fr. de la Dette publique à 5 p. % 547,665 99

TOTAL DES RECETTES . . . fr. 638,631 67

Dépenses. — Prélèvement effectué en exécution de l'article 2, § 4, de la loi du 20 décembre 1862. (Voir note préliminaire *in fine* du Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1882) 547,704 59

Prix d'achat d'un capital nominal de 5,200 francs de la Dette publique à 5 p. % (1)	2,747 79	} 637,681 42
Idem de 5,100 francs de la même Dette (2)	2,664 50	
Idem de 162,100 francs id. (3)	138,582 47	
Idem de 3,200 francs id. (4)	2,758 46	
Idem de 163,500 francs id. (5)	140,872 12	
Idem de 3,600 francs de la Dette publique, à 2 1/2 p. % (6)	2,551 49	

SOLDE DISPONIBLE. . . fr. 980 25

(1) Y compris fr. 17 07 c², montant des intérêts bonifiés.

(2) 26 87 — —

(3) 54 03 — —

(4) 16 53 — —

(5) 169 07 — —

(6) 8 25 — —

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

SITUATION.

Prélèvements sur le revenu du fonds communal.	{	1863 à 1880 6,113,330 51	}	6,788,402 27	}	40,226,353 56
	{	1881 675,071 76				
Bénéfice net sur la vente de titres	{	1875 à 1880 107,807 »	}	146,713 45		
	{	1881 58,908 45				
Intérêts des capitaux placés	{	1864 à 1880 2,998,248 52	}	3,291,433 84		
	{	1881 (1) 293,187 52				

A déduire :

Prélèvements sur la réserve au profit des communes.	{	1876 à 1880 1,893,959 81	}	2,243,664 40	}	2,248,098 23
	{	1881 547,704 59				
Perte nette sur la vente de titres	{	1875 à 1880 4,433 83	}	4,433 83		
	{	1881 »				
RESTE fr.					7,978,455 33	

(1) Déduction faite d'une somme de francs 291 82 c³, montant des intérêts bonifiés par suite d'achats de titres, et y compris les intérêts courus sur des titres vendus (fr. 3,236 64 c³).

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNEXE C.

État de la répartition du fonds communal

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION			
		FONCIÈRE sur les PROPRIÉTÉS BÂTIES seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	TOTAL.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
1	Nieuport	4,802 »	8,275 68	2,051 50	15,108 98
2	Termonde	19,501 44	28,264 11	6,671 94	54,297 49
3	Arlon	13,512 80	23,535 03	5,937 20	42,985 03
4	Gand	430,645 07	694,216 26	190,789 55	1,315,651 48
5	Lokeren	23,862 16	36,786 07	14,781 92	75,430 15
6	Bruges	110,909 32	211,796 11	57,405 85	380,201 26
7	Mons	98,385 74	156,159 05	34,258 27	288,781 06
8	Hodimont	15,487 15	9,106 92	4,885 12	29,477 19
9	Hasselt	27,251 53	42,382 55	14,193 57	83,807 25
10	Malines	88,858 »	154,400 09	38,504 56	281,762 45
11	Tournai	105,785 54	133,825 70	41,901 60	281,512 84
12	Ostende	65,187 11	91,143 46	19,854 00	174,165 47
13	Saint-Nicolas	45,314 05	67,254 49	28,528 56	139,297 08
14	Louvain	106,066 45	181,607 97	54,557 40	342,231 82
15	Lierre	29,192 »	41,599 75	12,768 59	83,560 14
16	Liège	496,114 22	559,592 »	227,315 85	1,282,822 07
17	Turnhout	23,493 »	29,251 76	15,045 57	65,770 13
18	Maeseyck	4,680 55	7,125 07	2,988 82	14,792 44
19	Ypres	36,400 84	69,060 88	13,902 48	119,364 20
20	Furnes	10,080 21	18,199 02	5,448 35	33,727 58
21	La Bouverie	5,761 63	7,522 60	2,562 94	15,847 17
22	Bruxelles	1,158,290 72	1,720,895 27	362,843 90	3,222,029 89
23	Audenarde	12,863 13	20,571 64	5,534 90	38,969 67
24	Verviers	141,696 10	117,297 64	60,156 85	319,150 59
25	Diest	15,718 08	23,821 50	7,047 93	46,587 51
26	Namur	89,788 16	121,989 05	33,565 31	245,342 52
27	Poperinghe	12,320 77	28,330 35	5,939 79	46,590 91
28	Tirlemont	33,610 78	40,528 90	11,049 28	85,188 96
29	Huy	36,184 68	59,585 56	13,071 44	88,841 68
30	Menin	17,581 62	27,470 32	8,091 52	53,145 46
31	Dinant	18,264 68	22,767 29	7,729 63	48,761 60

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

de 1881. — Communes à octroi.

Revenu net des OCTROIS EN 1869. Minimum de QUOTE PART des communes à octroi. 7.	SOMMES revenu AUX COMMUNES dans la répartition, ou delà du minimum indiqué dans la colonne précédente 8.	QUOTE-PART de chaque commune. 9.	<i>Observations.</i> 10.
23,576 27	»	23,576 27	(1) Conformément au § 2 de l'article 3 de la loi du 18 juillet 1860, ne sont pas comprises dans la 5 ^e colonne, les cotisations des marchands ambulants, des bateliers, des sociétés anonymes, des assureurs belges et des assureurs étrangers, des sociétés en commandite par actions et des commis voyageurs étrangers.
82,117 02	»	82,117 02	
50,914 47	»	50,914 47	
1,549,051 0	0	1,549,051 0	
86,732 35	»	86,732 35	
445,684 61	»	445,684 61	
317,815 50	»	317,815 50	
52,090 50	»	52,090 50	
91,105 80	0	91,105 80	
297,258 68	0	297,258 68	
294,761 71	0	294,761 71	
180,307 21	0	180,307 21	
144,157 27	0	144,157 27	
340,740 50	0	340,740 50	
82,582 34	»	82,582 34	
1,267,562 98	»	1,267,562 98	
64,900 0	»	64,900 0	
14,180 65	»	14,180 65	
114,011 23	106 18	114,207 41	
29,761 95	594 95	30,356 88	
14,192 35	778 83	14,971 18	
2,863,166 07	219,665 27	3,082,831 34	
54,591 52	2,694 78	57,286 10	
282,551 37	22,811 25	305,362 60	
40,998 58	3,576 25	44,574 85	
214,715 74	20,027 46	234,745 20	
40,556 65	4,241 45	44,798 08	
70,054 07	11,474 54	81,528 61	
72,242 06	12,761 47	85,003 53	
41,662 70	9,184 85	50,847 55	
38,000 0	8,654 90	46,654 90	

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N ^o D'ORDRE.	COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION			
		FONCIÈRE sur les PROPRIÉTÉS BÂTIES seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	TOTAL.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
32	Ath	19,996 06	50,421 25	7,600 26	58,017 53
33	Frameries	12,535 56	15,671 77	4,865 49	32,920 82
34	Philippeville	2,467 29	4,604 52	1,225 02	8,294 83
35	Saint-Trond	20,234 41	51,208 "	8,260 67	59,705 08
36	Lessines	10,130 61	13,430 55	5,454 69	29,015 85
37	Courtrai	61,731 25	116,430 14	45,415 51	221,576 70
38	Alost	41,655 04	58,299 57	25,559 03	125,515 64
39	Tongres	16,798 32	25,862 65	7,420 55	50,081 50
40	Hérenthals	5,556 "	8,262 76	2,623 71	16,442 47
41	Dixmude	9,266 67	15,252 36	3,318 52	27,857 35
42	Spa	23,075 71	25,710 75	5,887 72	54,674 16
43	Quaregnon	19,711 58	20,454 68	6,346 59	46,512 85
44	Stavelot	6,587 43	7,886 72	5,529 61	19,803 76
45	Nivelles	24,597 59	52,398 88	7,440 72	64,237 19
46	Aerschot	7,355 18	10,029 62	3,086 19	20,470 99
47	Grammont	17,345 79	25,150 86	7,557 19	48,053 84
48	Renaix	19,818 61	27,671 55	11,368 71	58,858 87
49	Gheel	8,600 "	16,920 54	3,528 84	29,049 38
50	Anvers	795,330 "	1,464,902 62	412,616 89	2,672,849 51
51	Ninove	10,770 85	14,352 05	5,235 63	30,358 51
52	Dour	15,713 81	17,253 85	4,447 36	37,692 02
53	Péruwelz	17,455 55	20,184 53	8,324 97	45,965 05
54	Charleroi	63,437 78	70,779 74	24,102 06	158,320 48
55	Mariembourg	1,450 52	1,761 52	956 39	4,148 45
56	Wavre	13,031 27	18,596 09	7,096 92	38,724 28
57	Herve	8,549 03	11,143 55	4,842 32	24,534 68
58	Rœulx	4,481 40	6,702 67	1,412 72	12,596 79
59	Jodoigne	8,674 75	13,176 81	4,199 60	26,051 16
60	Pâturages	11,096 12	17,747 43	5,187 05	34,030 58
61	Beaumont	4,291 "	7,184 13	2,308 78	13,783 91
62	Binche	17,926 37	21,236 17	5,635 68	44,818 22
63	Basele	4,665 71	8,028 87	2,832 85	15,527 43
64	Leuze	15,393 21	16,185 32	6,955 50	37,634 03

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

<p>Revenu net des OCTROIS EN 1883. — Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi.</p> <p>7.</p>	<p>SOMMES revenues AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.</p> <p>8.</p>	<p>QUOTE-PART de chaque commune.</p> <p>9.</p>	<p>Observations.</p> <p>10</p>
44,795 98	10,715 09	55,511 07	(1) Voir la note à la page 497.
24,996 86	6,501 71	31,498 57	
6,242 72	1,695 75	7,938 47	
44,480 "	12,634 78	57,125 78	
21,566 92	6,195 36	27,762 28	
165,798 70	48,205 55	212,004 11	
92,492 99	27,598 19	120,091 18	
55,606 30	12,221 51	67,827 81	
11,118 41	4,615 71	15,734 12	
18,500 "	8,154 71	26,654 71	
34,094 "	18,218 12	52,312 12	
27,630 42	16,845 97	44,476 39	
11,250 60	7,717 59	18,968 19	
36,410 "	25,052 "	61,462 "	
11,515 51	8,071 09	19,586 60	
26,725 "	19,255 67	45,980 67	
32,102 62	24,215 42	56,317 04	
14,822 54	12,971 84	27,794 38	
1,350,578 98	1,206,797 75	2,557,376 71	
15,000 "	14,046 95	29,046 95	
17,664 55	18,599 09	36,263 64	
21,151 96	22,827 50	43,979 46	
70,585 17	80,895 55	151,480 72	
1,790 01	2,179 20	3,969 21	
15,890 20	21,561 11	37,451 31	
9,651 88	13,822 85	23,474 73	
4,090 "	7,062 38	11,152 76	
9,494 35	15,451 34	24,945 69	
12,179 35	20,381 04	32,560 39	
4,623 "	8,565 41	13,188 41	
14,610 "	28,271 98	42,881 98	
5,044 13	9,812 48	14,856 61	
12,137 12	25,871 04	37,998 16	

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION			
		FONCIÈRE sur les PROPRIÉTÉS BÂTIES seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (⁴)	TOTAL.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
65	Gembloux	7,105 28	8,470 72	4,201 60	19,786 60
66	Blankenberghe	15,867 98	21,848 80	3,510 98	50,227 85
67	Soignies	15,259 21	19,725 71	5,941 67	40,906 59
68	Roulers	28,095 24	41,915 59	15,329 24	85,556 07
69	Enghien	8,450 53	13,998 62	3,121 54	25,500 29
70	Hornu	15,505 80	15,227 22	5,559 02	52,092 04
71	Wasmies	15,115 14	20,120 88	6,402 43	41,656 45
72	Tamise	11,807 81	20,266 78	5,580 25	57,454 84
73	Vilverde	15,958 02	24,209 17	5,754 28	45,901 47
74	Bouillon	3,291 40	4,867 54	1,778 97	9,957 71
75	Fontaine-l'Évêque	10,155 81	13,142 70	3,858 90	27,157 41
76	Hastogne	5,579 46	4,942 68	2,251 87	10,554 01
77	Chimay	7,677 18	11,564 51	3,645 45	23,886 92
78	Jemappes et Flénu	19,561 99	21,622 64	7,410 75	48,595 36
		6,252 80	6,157 62	1,986 20	14,576 62
79	Eecloo	11,100 74	20,254 55	6,745 56	58,098 85
	TOTAUX	4,792,416 55	7,195,294 75	2,041,797 76	14,029,509 04

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1885.

Revenu net des OCTROIS EN 1885. Affectation de QUOTE-PART des communes à octroi. 7.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum Indiqué dans la colonne précédente. 8.	QUOTE-PART de chaque commune. 9.	Observations. 10.
0,300 »	12,051 78	18,951 78	(1) Voir la note à la page 497.
12,000 »	25,553 12	37,553 12	
12,500 »	26,659 54	59,159 54	
24,749 »	56,900 37	81,649 37	
7,500 »	17,098 62	24,598 62	
8,746 09	21,959 50	50,705 59	
10,751 57	29,086 10	39,837 67	
8,666 91	27,169 80	35,836 71	
9,948 46	53,969 97	43,918 45	
1,546 99	8,161 59	9,508 38	
5,455 »	22,510 01	25,965 01	
1,246 86	8,851 19	10,098 05	
2,459 90	19,458 25	21,898 15	
2,305 92	57,947 54	46,495 94	
1,340 »	35,112 90	15,765 52	
		36,452 90	
11,558,145 80	2,484,255 62	14,042,579 42	

(502)

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883

ANNEXE D.

ÉTAT

de la répartition du fonds communal de 1881.

COMMUNES SANS OCTROI.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DÉS PATENTES (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5	6.	7.

PROVINCE D'ANVERS.

1	Aertselaer	2,024 »	4,077 05	553 34	6,654 59	6,547 77
2	Arendonck	2,544 »	2,397 06	781 87	5,522 93	5,284 53
3	Austruweel	913 »	1,744 40	310 89	2,968 29	2,840 05
4	Baelen	1,765 »	2,912 52	698 91	5,574 45	5,142 24
5	Bar-le-Duc	792 »	1,247 42	545 56	2 584 98	2,475 50
6	Beersel	927 »	1,355 17	555 49	2,597 66	2,485 44
7	Beersse	1,067 »	1,244 68	565 84	2,877 52	2,755 21
8	Beirendrecht	1,790 »	2,446 44	875 77	5,110 21	4,889 44
9	Berchem	21,907 »	23,727 72	4,100 56	54,735 28	52,570 60
10	Berlaer	3,005 »	4,805 42	941 57	8,749 79	8,571 78
11	Bevel	585 »	655 80	114 89	1,155 69	1,086 65
12	Blaesveld	962 »	1,592 18	309 17	2,865 35	2,759 65
13	Boisschot	1,682 »	2,852 25	697 92	5,252 17	5,006 13
14	Bonheyden	1,489 »	2,377 47	208 15	4,074 62	3,898 59
15	Boom	15,195 »	19,155 11	9,258 95	45,609 06	41,725 06
16	Burgerhout	45,562 »	65,727 56	12,850 05	129,159 59	114,949 50
17	Bornhem	4,524 »	6,677 85	2,214 68	13,416 53	12,856 91
18	Borsbeek	675 »	1,264 58	310 24	2,247 62	2,150 52
19	Bouchout	2,941 »	5,651 01	825 78	9,597 79	8,991 79
20	Bouwel	448 »	740 03	140 14	1,328 17	1,270 79
21	Grasschaet	4,272 »	6,380 85	1,073 28	11,726 15	11,219 54
22	Brecht	2,495 »	3,872 55	1,079 73	7,447 28	7,125 54
23	Breendonck	1,245 »	2,608 24	447 65	4,298 89	4,115 17
24	Broechem	1,924 »	4,005 08	691 57	6,618 65	6,552 71
25	Calmpthout	2,716 »	5,060 06	1,466 45	9,242 49	8,845 19
26	Cappellen	5,510 »	5,686 66	1,582 19	10,578 85	10,121 82
27	Casterlé	1,177 »	2,071 40	375 61	3,624 01	3,467 44
28	Contich	5,044 »	9,421 20	1,819 98	16,285 18	15,581 63
29	Desschel	931 »	1,654 84	356 21	2,942 05	2,814 95
30	Deurne	6,190 »	11,465 50	1,275 75	18,929 25	18,111 47

(1) Conformément au § 1^{er} de l'article 3 de la loi du 18 juillet 1860, ne sont pas comprises dans la 5^{me} colonne, les cotisations des marchands ambulants, des bateliers, des sociétés anonymes, des assureurs belges et des assureurs étrangers des sociétés en commandite par actions et des commis voyageurs étrangers.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE D'ANVERS (SUITE).

51	Duffel	5,525 "	9,555 16	1,079 08	16,757 24	16,055 29
52	Edegem	1,415 "	2,952 01	410 85	4,807 86	4,600 15
53	Eeckeren	4,282 "	7,584 91	1,014 49	13,281 40	12,707 62
54	Emblem	988 "	1,511 84	161 96	2,661 50	2,546 80
55	Esschen	2,508 "	4,991 38	1,411 51	8,910 59	8,525 65
56	Eynthout	494 "	1,087 27	215 72	1,794 99	1,717 44
57	Gestel	225 "	576 58	16 57	618 15	591 44
58	Gierle	887 "	1,684 61	288 84	2,860 45	2,756 87
59	Grobbendonck	950 "	1,655 50	579 45	2,962 95	2,854 94
40	Hallaer	595 "	898 89	195 18	1,689 07	1,616 10
41	Halle	558 "	970 55	197 54	1,725 67	1,651 12
42	Heffen	750 "	1,588 85	218 11	2,556 94	2,255 12
45	Hemixem	4,057 "	4,281 52	1,485 07	9,801 59	9,577 95
44	Hereathout	1,662 "	5,010 19	640 45	5,512 62	5,083 10
45	Hersselt	1,551 "	2,495 11	518 85	4,564 96	4,567 74
46	Heyndonck	494 "	780 19	119 40	1,595 59	1,555 58
47	Heyst-op-den-Berg	3,425 "	5,456 04	1,295 96	10,177 "	9,757 55
48	Hingene	5,275 "	5,359 94	1,547 95	9,960 87	9,550 54
49	Hoboken	5,048 "	7,822 08	1,595 80	14,465 88	15,859 01
50	Hoevenen	914 "	1,595 29	464 90	2,972 19	2,845 79
51	Hombreeck	1,441 "	2,546 75	525 85	4,515 60	4,127 24
52	Hoogstraeten	2,354 "	4,254 21	1,067 45	7,655 66	7,524 92
53	Houtvenne	556 "	672 95	152 56	1,141 29	1,091 98
54	Hove	990 "	1,794 75	176 65	2,961 58	2,855 44
55	Hulshout	441 "	792 24	156 "	1,589 24	1,529 22
56	Itegem	1,626 "	2,796 58	602 25	5,024 61	4,807 54
57	Kessel	1,761 "	2,841 05	505 05	4,907 08	4,605 08
58	Koningshoyck	2,055 "	5,135 56	467 57	5,657 75	5,594 17
59	Leest	964 "	1,782 46	260 77	5,007 25	2,877 51
60	Lichtaert	1,055 "	2,081 57	284 54	3,598 91	3,253 07

(1) Voir la note à la page 504 (1^{re} page).

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSOINNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE D'ANVERS (SUITE).

61	Liezelo	854 »	1,060 59	548 85	2,863 44	2,750 75
62	Lille	700 »	1,555 94	542 84	2,598 78	2,295 15
65	Lillo	1,181 »	2,018 05	583 18	3,782 23	3,618 85
64	Linth	892 »	1,865 06	556 75	3,094 41	2,960 72
65	Lippeloo	645 »	1,263 03	197 54	2,105 57	2,014 60
66	Loenhout	1,290 »	2,187 16	523 19	4,003 53	3,829 44
67	Mariekerke	443 »	445 12	262 52	1,150 44	1,100 74
68	Massenhoven	545 »	808 57	151 59	1,562 76	1,505 89
69	Meerhout	2,410 »	5,068 07	1,100 18	8,578 25	8,207 65
70	Meerle	1,114 »	1,545 52	404 75	3,062 27	2,929 97
71	Meir	1,325 »	1,795 57	450 80	3,549 57	3,596 05
72	Merxem	7,442 »	11,706 25	2,882 56	22,050 79	21,079 01
73	Merxplas	1,197 »	1,587 46	578 55	2,962 99	2,854 98
74	Minderhout	562 »	958 20	195 19	1,695 59	1,620 23
75	Moll	5,557 »	5,999 04	1,749 05	11,105 07	10,625 31
76	Morekhoven	569 »	828 86	126 05	1,525 91	1,266 72
77	Mortsel	5,028 »	5,849 58	1,029 11	9,006 60	9,478 70
78	Niel	5,568 »	5,989 81	2,862 58	14,220 59	15,606 04
79	Norderwyck	954 »	1,652 27	295 97	2,882 24	2,757 72
80	Nylen	1,566 »	2,054 41	598 52	3,818 75	3,655 75
81	Oelegheem	1,121 »	1,958 49	461 42	3,520 91	3,568 80
82	Oevel	582 »	1,054 59	205 55	1,820 14	1,741 51
85	Olmen	705 »	1,451 78	266 91	2,421 69	2,517 07
84	Oolen	1,184 »	2,195 96	516 54	3,696 50	3,556 80
85	Oorderen	952 »	1,775 22	520 24	3,247 46	3,107 16
86	Oostmalle	967 »	1,964 49	475 05	3,406 52	3,259 35
87	Oppuers	702 »	1,229 92	516 16	2,248 08	2,150 06
88	Poederlé	588 »	750 55	158 65	1,297 18	1,241 14
89	Poppel	602 »	775 92	154 46	1,512 58	1,447 04
90	Puers	4,076 »	6,985 17	1,948 98	15,010 15	12,448 08

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE D'ANVERS (SUITE).

91	Pulderbosch	455 "	745 74	195 78	1,576 52	1,517 05
92	Pulle	512 "	095 72	89 54	1,595 06	1,526 15
95	Putte	2,095 "	5,165 77	1,345 04	9,501 81	9,091 51
94	Raevels	610 "	681 78	180 50	1,472 28	1,408 68
95	Ramsel	640 "	1,061 22	358 18	2,059 40	1,951 29
96	Ranst	1,622 "	2,652 55	517 10	4,771 45	4,565 31
97	Reeth	1,375 "	2,974 43	594 21	4,741 64	4,556 79
98	Reithy	1,660 "	5,255 72	688 58	5,602 10	5,560 08
99	Rumpst	3,258 "	4,605 55	2,549 05	10,211 28	9,770 15
100	Ruysbroeck	1,516 "	2,066 21	507 82	4,090 05	5,915 55
101	Ryckevorsel	1,607 "	2,175 99	660 56	4,441 55	4,249 47
102	Rymenam	1,547 "	2,555 51	307 57	4,410 08	4,219 56
105	Saint-Amand	2,489 "	4,507 75	1,160 10	7,956 85	7,615 10
104	Saint-Job in 't Goor	550 "	684 70	251 55	1,266 05	1,211 55
105	Saint-Léonard	944 "	1,480 24	459 08	2,885 52	2,758 75
106	Santhoven	1,150 "	2,059 62	450 95	5,600 57	5,445 02
107	Santvliet	1,515 "	2,542 82	884 05	4,959 87	4,726 46
108	Schelle	1,905 "	5,415 25	647 62	5,965 85	5,708 11
109	Schilde	1,505 "	5,101 80	710 25	5,115 05	4,894 05
110	Schooten	3,644 "	6,577 28	1,157 65	11,158 95	10,676 84
111	Schriek	1,254 "	2,075 86	566 25	3,696 09	3,556 41
112	S'Gravenwezel	972 "	1,817 02	258 05	3,027 07	2,896 29
113	Stabroeck	2,569 "	5,092 18	1,487 48	8,048 66	7,700 94
114	Terbaegen	1,254 "	1,689 28	986 52	5,909 60	5,740 70
115	Thielen	625 "	1,305 75	190 48	2,019 25	1,952 "
116	Thisselt	1,728 "	2,690 51	718 49	5,156 80	4,914 88
117	Tongerloo	1,260 "	2,375 59	369 75	4,005 52	3,850 57
118	Vaerendonck	92 "	178 72	6 80	277 52	265 53
119	Veerle	850 "	1,784 47	552 15	2,986 62	2,857 59
120	Viersel	565 "	945 89	188 26	1,695 15	1,621 92

(1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition déduite de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE D'ANVERS (SUITE).

121	Vieux-Turnhout	2,168 »	2,517 65	609 50	5,095 22	4,875 10
122	Vlimmeren	289 »	447 08	98 37	834 65	708 59
123	Vorselaer	1,166 »	2,095 54	322 51	3,584 05	3,429 21
124	Vorst	1,211 »	2,635 72	356 72	4,205 44	4,021 84
125	Vosselaer	702 »	719 08	195 58	1,616 46	1,546 65
126	Vremde	866 »	1,551 98	253 64	2,671 62	2 556 20
127	Waelhem	1,205 »	2,011 22	456 42	3,650 64	3,492 92
128	Waerloos	878 »	1,705 11	292 12	2,875 25	2,751 01
129	Wavre-Notre-Dame	2,350 »	4,165 75	556 85	7,072 60	6,767 05
130	Wavre-Sainte-Catherine	5,685 »	5,852 29	586 92	10,104 21	9,667 68
131	Wechelderzande	525 »	696 97	105 52	1,125 49	1,074 95
132	Weelde	854 »	1,181 36	279 76	2,315 12	3,215 10
133	Weert	587 »	567 98	156 54	1,111 52	1,065 51
134	Westerloo	2,144 »	3,999 46	851 56	6,995 02	6,692 82
135	Westmalle	1,215 »	2,085 87	490 15	3,798 »	3,653 92
136	Westmerbeek	480 »	985 25	294 46	1,768 71	1,692 50
137	Westwezel	2,058 »	3,889 55	863 70	6,811 05	6,516 78
138	Wieckevorst	745 »	1,510 71	270 15	2,525 86	2,416 74
139	Willebroeck	6,608 »	8,794 79	3,020 29	18,423 08	17,627 17
140	Wilmarsdonck	954 »	1,741 76	463 19	3,158 95	3,003 34
141	Wilryck	5,185 »	9,516 69	1,505 49	16,205 18	15,503 17
142	Wommelghem	2,260 »	3,769 90	757 76	6,787 66	6,494 42
143	Wortel	485 »	764 09	186 59	1,435 68	1,375 66
144	Wyneghem	3,178 »	4,451 48	1,552 81	9,182 29	8,785 60
145	Zoerle-Parwys	470 »	1,155 64	274 52	1,900 16	1,818 07
146	Zoersel	700 »	1,244 21	251 60	2,195 81	2,100 95
TOTAL DE LA PROVINCE		321,127 »	513,725 15	117,391 11	952,241 26	911,102 41

(¹) Voir la note à la page 304.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT.

1	Alsemberg	922 04	1,400 38	304 71	2,627 13	2,513 62
2	Anderlecht	65,013 07	82,145 40	20,515 66	167,675 03	160,431 11
3	Archennes	658 40	549 52	205 46	1,415 27	1,352 22
4	Assche	5,281 01	9,758 35	2,294 58	17,315 02	16,565 92
5	Attenrode-Wever	358 87	502 34	79 19	920 40	880 63
6	Autenaeken	142 80	261 23	61 58	465 61	445 40
7	Auderghem	5,589 88	5,593 37	987 53	9,970 78	9,540 03
8	Autre-Eglise	506 45	618 68	225 26	1,350 39	1,292 03
9	Bael	406 77	571 54	147 58	1,125 69	1,077 06
10	Baisy-Thy	1,916 74	2,812 02	747 66	5,506 42	5,268 53
11	Bauters	610 19	759 56	145 02	1,492 77	1,428 28
12	Bautersem	566 86	791 88	342 45	1,701 19	1,627 70
13	Beauvechain	892 50	1,542 19	380 65	2,615 34	2,502 35
14	Beckerzeel	165 48	546 18	47 »	538 66	534 52
15	Becquevoort	612 08	849 75	246 56	1,708 59	1,654 58
16	Beersel	953 87	1,482 67	281 20	2,697 74	2,581 19
17	Beggynendyck	459 18	640 18	279 18	1,358 54	1,299 85
18	Bellinghen	308 07	317 19	68 40	693 66	663 69
19	Berchem-Sainte-Agathe	1,681 54	2,068 63	315 17	4,065 34	3,887 80
20	Berchem-Saint-Laurent	73 78	149 95	39 66	265 39	252 01
21	Bergh	742 70	1,118 68	216 68	2,078 06	1,988 27
22	Berthem	719 88	1,558 12	530 08	2,608 08	2,495 40
23	Betecom	979 86	1,250 04	292 46	2,522 36	2,415 58
24	Beyghem	455 54	827 79	147 11	1,410 44	1,549 51
25	Bierbeek	1,402 17	2,164 84	429 13	3,996 14	3,823 49
26	Bierges	682 36	797 90	529 69	1,809 95	1,751 75
27	Bierghes	611 58	1,298 67	251 60	2,141 65	2,049 13
28	Biez	597 80	577 75	194 04	1,369 59	1,310 42
29	Bincom	460 39	666 53	190 46	1,317 58	1,260 47
30	Blantien	273 21	507 78	124 83	905 82	866 68

(1) Voir la note à la page 804.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

31	Bodeghem-Saint-Martin.	702 52	880 18	206 23	1,788 93	1,711 65
32	Bogaerden	443 58	377 63	116 64	1,156 65	1,087 54
33	Bomal.	250 74	372 10	102 14	771 07	757 76
34	Bonlez.	700 06	790 04	162 56	1,718 66	1,644 41
35	Boort-Meerbeek.	1,500 14	2,156 03	585 70	4,050 98	3,875 07
36	Borg-Lombeek	872 34	1,421 56	507 02	2,000 92	2,488 55
37	Bornival.	501 65	450 98	92 40	955 09	804 70
38	Bossut-Gottechain	873 88	1,577 52	282 21	2,555 61	2,424 14
39	Bousval	1,666 35	1,770 17	850 12	4,286 64	4,101 44
40	Brages.	274 68	462 68	62 54	799 70	765 15
41	Braine-l'Alleud	5,585 51	8,011 46	5,427 76	10,024 73	18,202 82
42	Braine-le-Château	2,780 47	2,052 46	775 85	6,206 78	5,958 64
43	Bruseghem-Ophem	1,552 51	2,358 43	516 14	3,986 88	3,814 65
44	Budingem	623 14	683 74	195 29	1,502 17	1,457 27
45	Bueken	241 08	389 63	99 65	730 36	698 80
46	Bunsbeek.	623 28	755 45	228 90	1,587 61	1,510 02
47	Buysinghen-Eysinghen	464 58	419 72	85 55	969 65	927 76
48	Cagevinne-Assent.	666 96	901 57	166 09	1,825 52	1,746 46
49	Campenhout	2,391 69	3,750 34	795 85	6,917 88	6,619 02
50	Capelle-au-Bois	1,567 24	2,205 75	689 69	4,262 68	4,078 52
51	Capelle-Saint-Ulric.	575 50	760 66	140 77	1,474 75	1,411 02
52	Cappellea	507 36	453 27	167 14	928 27	888 17
53	Castre.	1,022 49	1,667 06	287 06	2,976 61	2,848 01
54	Céroux-Mousty	1,151 41	1,401 54	458 25	2,971 .	2,842 64
55	Chastre-Villeroux-Blanmont.	1,530 55	1,550 60	693 25	3,554 49	3,400 95
56	Chaumont-Gistoux.	1,393 .	1,609 91	525 88	3,528 79	3,576 54
57	Clabecq	3,014 34	1,756 50	1,472 43	6,223 27	5,954 41
58	Cobbeghem.	205 45	322 85	86 12	614 42	587 88
59	Corbais	358 19	572 00	184 04	1,114 32	1,066 19
60	Corbeek-Dyle.	320 88	840 43	90 33	1,251 64	1,197 57

(1) Voir la note à la page 301.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PARENTS. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

61	Corbeek-Loo	1,046 01	1,099 52	282 62	3,028 15	2,307 32
62	Corroy-le-Grand	1,071 21	1,123 01	307 67	2,502 79	2,394 06
65	Cortenaeken	580 75	880 33	111 45	1,581 83	1,515 40
64	Cortenbergh	1,129 52	1,064 52	301 60	3,485 44	3,334 85
65	Cortil-Noirmont	941 71	876 08	317 57	2,135 36	2,045 11
66	Cortryck-Dutzel	544 46	961 03	174 90	1,680 39	1,607 70
67	Court-Saint-Étienne	3,468 57	4,081 41	1,373 23	9,126 21	8,731 94
68	Couture-Saint-Germain	614 18	542 98	257 15	1,414 31	1,353 22
69	Crainhem	868 91	891 18	176 82	1,936 91	1,855 23
70	Cumptich	599 34	1,179 52	161 02	1,959 68	1,855 89
71	Deurne	157 36	272 00	47 79	478 05	457 38
72	Dieghem	1,857 08	2,283 24	702 01	4,822 33	4,614 "
75	Dilbeek	1,626 31	2,286 20	258 12	4,170 63	3,900 43
74	Dion-le-Mont	591 44	513 57	147 50	1,052 51	1,006 85
75	Dion-le-Val	255 05	272 38	45 25	570 68	546 03
76	Dongelberg	780 15	640 52	265 26	1,685 93	1,615 10
77	Dormael	357 49	552 67	134 40	1,044 56	999 44
78	Droogenbosch	1,850 66	2,225 "	568 11	4,445 77	4,251 79
79	Duysbourg	601 37	1,003 85	252 91	1,858 13	1,777 85
80	Élewytt	871 50	1,824 45	409 34	3,105 29	2,971 13
81	Élinghen	204 96	466 06	72 03	743 05	710 95
82	Énines	271 11	302 80	129 20	705 11	672 74
83	Eppeghem	973 70	1,553 09	311 79	2,838 58	2,715 94
84	Erps-Querbs	2,180 85	3,850 82	458 21	6,449 88	6,171 23
85	Èsemael	159 02	216 98	101 56	457 56	437 80
86	Esschene	912 87	1,501 88	396 55	2,811 30	2,689 84
87	Etterbeek	27,579 72	36,428 04	5,960 96	69,968 72	66,945 92
88	Éverberg	1,141 28	1,347 "	207 34	2,695 62	2,579 15
89	Évere	2,558 09	3,870 94	602 35	7,011 98	6,709 05
90	Folx-les-Caves	387 45	400 99	185 95	974 39	932 20

(1) Voir la note à la page 304.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N ^o d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

91	Forest	7,185 40	9,828 83	1,705 54	18,715 77	17,007 21
92	Gaesbeck	536 14	539 71	50 11	925 96	885 95
93	Gammerages	1,562 54	1,077 91	399 46	3,459 71	3,291 11
94	Ganshoren	1,051 96	1,726 90	175 02	2,951 88	2,824 35
95	Geest-Gérompont	504 42	518 77	275 01	1,298 20	1,242 12
96	Geet-Betz	1,001 27	1,697 89	496 87	3,256 05	3,115 35
97	Gelrode	476 14	458 90	92 84	1,027 88	983 47
98	Genappe	3,609 62	5,657 06	2,016 93	11,315 61	10,824 84
99	Gentiennes	787 50	969 92	188 56	1,945 78	1,861 73
100	Genval	746 97	860 34	593 84	2,001 15	1,914 70
101	Glabais	440 72	506 74	256 34	1,205 80	1,151 80
102	Glabbeek-Suerbemde	481 81	796 75	162 38	1,441 12	1,378 85
103	Glimes	480 76	847 74	224 06	1,555 16	1,486 06
104	Gossoncourt	491 82	767 88	141 36	1,401 06	1,340 55
105	Goyck	1,654 43	2,726 10	314 65	4,895 20	4,685 72
106	Graesen	103 62	216 95	100 38	511 13	489 04
107	Grand-Bigard	853 44	997 75	177 35	2,028 74	1,941 10
108	Grand-Rosière-Hottomont	462 63	638 68	275 05	1,376 96	1,317 48
109	Grez-Doiceau	2,805 15	3,423 75	1,190 22	7,417 12	7,096 68
110	Grimberghen	2,763 91	4,701 25	766 16	8,235 52	7,877 62
111	Haecht	1,793 19	2,758 37	599 72	5,151 28	4,928 74
112	Haekendover	428 61	605 78	78 41	1,110 80	1,062 81
113	Haeren	1,069 88	1,401 94	173 52	2,645 34	2,531 06
114	Hal	16,002 56	20,314 80	6,419 18	42,756 54	40,890 22
115	Halle-Boyenhoven	732 76	1,147 90	295 62	2,174 28	2,080 35
116	Hamme	111 09	220 95	15 30	347 32	332 32
117	Hamme-Mille	689 71	836 36	205 52	1,841 59	1,762 05
118	Haute-Croix	777 91	949 91	180 94	1,908 76	1,826 50
119	Hauthem-Sainte-Marguerite	200 97	369 18	54 40	624 55	597 37
120	Haut-Ittre	492 03	605 71	158 57	1,254 31	1,200 15

(1) Voir la note à la page 304.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DMS PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

121	Hauwaert	475 41	675 08	140 15	1,280 64	1,251 05
122	Heelenbosc	81 06	119 18	27 20	227 44	217 61
123	Hekelgem	1,549 46	2,527 46	405 91	4,080 83	5,004 52
124	Hérent	2,482 55	3,276 80	978 85	6,758 18	6,447 08
125	Hersfelinghen	1,112 72	1,511 55	508 88	2,952 95	2,806 22
126	Hérinnes	2,188 48	3,420 14	727 67	6,556 29	6,062 55
127	Hever	1,121 26	1,819 58	227 01	3,167 85	3,051 "
128	Héverlé	4,652 88	5,635 14	1,067 86	11,555 88	10,846 14
129	Hévillers	669 20	805 01	284 24	1,756 45	1,680 57
130	Hoeleden	541 25	540 48	154 53	856 08	799 96
131	Hoeylaert	2,095 24	3,237 15	600 01	5,922 58	5,666 52
132	Hofstade	717 29	897 95	226 25	1,841 47	1,761 92
133	Holsbeek	549 45	700 89	167 15	1,417 47	1,556 24
134	Hougaerde	4,504 16	5,572 46	2,356 24	12,012 86	11,495 87
135	Houtain-le-Val	846 51	1,515 95	201 60	2,564 06	2,261 94
136	Huldenbergh	808 57	1,270 49	261 94	2,544 "	2,242 74
137	Humbeek	1,589 65	2,472 55	698 60	4,760 78	4,555 11
138	Huppaye Molembais-Saint-Pierre.	556 20	505 85	245 53	1,545 58	1,287 45
139	Huysinghen	1,080 52	1,559 50	247 50	2,687 52	2,571 22
140	Incourt	550 27	804 54	387 "	1,741 81	1,666 56
141	Itterbeek	818 51	1,179 85	188 67	2,187 01	2,092 55
142	Ittre	2,969 61	2,658 56	910 12	6,558 29	6,255 85
143	Ixelles	194,616 24	259,420 19	45,551 62	497,588 05	476,091 19
144	Jandrain-Jandrenouille	792 26	886 04	296 95	1,975 25	1,889 90
145	Jauche	1,622 74	2,874 55	851 67	5,548 96	5,117 88
146	Jauchette	505 75	496 61	506 54	1,508 70	1,252 16
147	Jette	7,458 01	10,802 85	1,589 84	19,850 70	18,993 10
148	Jodoigue-Souveraine	459 76	472 43	119 87	1,052 06	1,006 60
149	Keerberghen	1,260 49	2,213 60	500 88	3,985 97	3,811 85
150	Kerkom	564 14	594 75	165 56	1,124 45	1,075 87

(1) Voir la note à la page 804.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

151	Kersbeek-Miscom	680 61	998 68	223 50	1,902 79	1,820 50
152	Kessel-Loo	5,994 52	7,994 86	1,554 86	15,524 24	14,853 56
153	Kockelberg	7,118 50	8,645 41	1,861 19	17,622 90	16,861 55
154	Laeken	46,544 76	57,701 54	10,539 07	114,585 37	109,635 04
155	La Hulpe	2,555 86	3,046 79	875 31	6,455 96	6,177 05
156	Langdorp	999 25	1,556 66	255 62	2,611 53	2,498 70
157	Lasne-Chapelle-Saint-Lambert . .	982 66	910 51	599 56	2,292 73	2,195 68
158	Lathuy	616 49	798 64	555 54	1,770 67	1,694 18
159	Léau	1,795 43	2,685 85	749 79	5,220 05	5,003 15
160	L'Écluse	251 72	535 58	70 20	855 50	818 35
161	Leefdael	1,012 69	1,656 97	295 12	2,964 78	2,836 70
162	Leerbeek	591 57	660 87	110 15	1,162 59	1,112 17
163	Leeuw-Saint-Pierre	5,856 18	7,651 40	2,102 19	15,609 77	14,897 13
164	Lembecq	5,101 42	2,895 66	1,567 09	7,562 17	7,044 10
165	Lennick-Saint-Martin	1,097 81	1,795 52	299 45	3,190 58	3,052 75
166	Lennick-Saint-Quentin	1,958 95	5,551 80	782 02	6,273 63	6,002 62
167	Liedekerke	1,256 62	2,018 18	728 12	3,982 92	3,810 85
168	Lillois-Witterzée	1,084 09	1,498 94	572 54	2,955 57	2,827 68
169	Limai	1,299 06	1,650 11	355 88	3,503 05	3,160 35
170	Limette	626 15	1,102 55	155 03	1,885 51	1,802 14
171	Linden	568 68	699 87	106 34	1,374 89	1,315 49
172	Linkebeek	861 07	1,151 18	275 52	2,287 57	2,188 75
173	Lombeek-Sainte-Catherine	1,118 04	1,769 09	592 11	3,279 24	3,157 57
174	Lombeek-Sainte-Marie	418 95	752 98	182 42	1,354 55	1,295 84
175	Londerzeel	5,590 86	6,618 25	1,702 47	11,911 56	11,596 05
176	Longueville	500 50	772 40	184 88	1,457 78	1,394 80
177	Loonbeek	181 44	350 61	58 26	590 31	564 81
178	Loupoigne	856 31	1,650 41	452 89	2,959 61	2,851 74
179	Lovenjoul	472 92	709 75	124 62	1,507 29	1,450 82
180	Lubbeek	1,224 95	2,295 67	592 07	4,022 67	3,848 88

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

181	Machelen	1,351 49	1,820 80	150 75	5,525 04	3,179 47
182	Malderen	1,322 25	2,294 88	550 54	4,167 45	5,987 41
185	Malèves-Sainte-Marie	569 10	843 57	288 51	1,700 98	1,627 50
184	Maransart	520 39	555 58	268 12	945 89	905 11
185	Marbais	1,858 99	5,126 14	851 71	5,856 84	5,584 67
186	Marilles	495 46	747 09	180 04	1,422 59	1,561 15
187	Maxenzeel	450 10	845 55	198 50	1,493 95	1,429 41
188	Meensel-Kieseghem	500 09	449 75	92 79	842 65	806 25
189	Neerbeek	452 07	644 85	85 60	1,181 40	1,150 56
190	Meldert	611 45	1,129 76	186 55	1,927 54	1,844 27
191	Melin	741 65	1,061 55	418 79	2,221 77	2,125 79
192	Melkwezer	257 46	432 94	61 86	752 26	719 76
193	Mellery	517 44	941 54	258 07	1,697 05	1,625 74
194	Melsbroeck	1,059 59	1,457 25	205 50	2,722 12	2,604 51
195	Merchtem	5,432 94	6,766 49	1,721 08	11,920 51	11,405 52
196	Messelbroeck	226 24	418 55	51 98	696 55	666 46
197	Meysse	1,664 60	2,959 61	547 46	4,951 67	4,757 75
198	Molenbeek-Saint-Jean	111,152 49	141,582 68	41,501 91	204,017 08	281,514 92
199	Molenbeek-Wersbeek	424 85	715 52	148 75	1,289 08	1,255 40
200	Molhem-Bollebeek	515 15	998 28	188 06	1,701 47	1,627 97
201	Monstreux	569 04	585 68	115 66	870 58	852 77
202	Montaigu	1,866 76	2,466 74	904 67	5,258 17	5,911 87
203	Mont-Saint-André	510 58	555 51	288 86	1,552 75	1,294 51
204	Mont-Saint-Guibert	1,484 42	1,850 51	898 27	4,255 "	4,050 12
205	Muysen	1,566 26	2,087 49	245 52	5,699 07	5,559 26
206	Neier-Ockerzeel	602 55	967 14	183 76	1,755 25	1,677 51
207	Neier-Over-Heerbeek	1,799 07	2,510 10	352 58	4,641 55	4,441 06
208	Neier-Heylissen	897 47	1,021 40	596 27	2,515 25	2,215 21
209	Neerlinter	1,123 78	1,282 54	375 55	2,781 67	2,661 49
210	Neer-Velp	294 21	490 17	124 25	908 61	869 35

(1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

211	Neer-Yssche	924 35	1,444 53	300 25	2,668 93	2,355 62
212	Nethen	686 98	696 88	463 96	1,847 82	1,767 99
215	Nieuwenrode	680 40	1,079 23	240 59	2,000 22	1,915 81
214	Nieuw-Rhode	511 77	655 45	151 09	1,298 29	1,242 22
215	Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin	986 30	1,428 61	656 48	3,051 59	2,919 56
216	Nodebais	562 46	464 53	156 12	965 11	921 50
217	Noduwez-Liusmeau	755 04	1,049 67	174 54	1,957 25	1,872 70
218	Nosseghem	550 60	870 03	180 11	1,580 74	1,512 45
219	Noville-sur-Mehaigne	578 06	856 84	220 44	1,655 34	1,564 70
220	Oetingen	869 19	1,270 05	256 05	2,375 29	2,272 67
221	Ohain	2,211 65	3,043 42	1,079 99	6,335 06	6,061 37
222	Oirbeek	256 25	402 51	55 90	694 46	664 46
225	Oisquercq	458 85	614 43	187 59	1,240 65	1,187 05
224	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	1,147 51	1,274 93	550 61	2,773 05	2,655 25
225	Opheylissem	944 86	585 92	488 20	2,018 98	1,931 75
226	Oplinter	517 58	592 50	194 21	1,504 09	1,247 76
227	Opprebais	1,098 72	1,575 95	600 53	3,275 18	3,153 68
228	Opvelp	548 67	541 47	159 18	1,049 32	1,005 99
229	Opwyck	2,599 39	5,011 57	1,054 44	8,445 40	8,080 54
250	Orbais	411 25	727 30	325 98	1,464 53	1,401 26
231	Orp-le-Grand	1,702 53	1,659 02	919 06	4,260 41	4,076 35
232	Orsmael-Gussenhoven	449 40	548 85	255 08	1,251 51	1,178 12
235	Ottembourg	747 55	649 85	172 99	1,570 37	1,502 52
234	Ottignies	1,249 92	1,297 87	345 05	2,892 84	2,767 85
255	Over-Yssche	4,599 99	8,480 67	2,008 72	14,889 38	14,246 15
256	Pamele	1,441 16	2,508 78	405 51	4,355 45	4,167 28
237	Pellenberg	394 73	688 45	84 53	1,167 71	1,117 27
238	Pepinghen-Beringhen	852 11	1,581 59	164 23	2,597 93	2,485 68
259	Perck	1,020 60	1,576 70	287 48	2,684 78	2,568 70
240	Perwez	2,641 51	3,959 99	1,523 90	8,125 20	7,774 16

(1) Voir la note à la page 804.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

N.° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		MUNICIPAL, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

241	Peuthy	610 54	1,040 49	150 92	1,781 95	1,704 07
242	Piétrain	688 10	815 26	195 98	1,697 54	1,624 02
243	Piétrebais	728 65	1,405 77	272 88	2,407 98	2,503 28
244	Plaucenoit	575 09	845 97	299 28	1,718 54	1,644 11
245	Quenast	1,491 91	1,459 06	927 87	3,878 84	5,711 26
246	Ramillies-Offus	497 55	742 85	226 66	1,466 86	1,405 49
247	Ramsdonck	499 52	884 09	178 46	1,562 07	1,494 58
248	Rebecq-Rogoon	2,998 05	6,160 59	1,798 29	10,956 71	10,485 56
249	Releghem	218 61	465 01	25 80	707 42	676 86
250	Rhode-Sainte-Agathe	586 40	497 88	104 05	988 51	945 62
251	Rhode-Sainte-Genèse	2,685 41	2,955 07	1,209 84	6,828 52	6,555 55
252	Rhode-Saint-Pierre	402 64	614 91	91 29	1,108 84	1,060 93
253	Rillaert	919 45	1,384 26	592 07	2,795 78	2,675 "
254	Rixensart	756 42	715 26	587 54	1,859 02	1,778 71
255	Roosbeek-Neerbutzel	424 97	670 54	158 50	1,255 81	1,199 65
256	Rosières	297 01	257 21	115 11	669 55	640 42
257	Rotselaer	1,518 45	2,205 18	558 67	3,860 50	3,695 55
258	Roux-Miroir	345 05	597 27	117 62	1,059 02	1,014 15
259	Rummen	811 50	1,286 06	264 05	2,561 59	2,259 56
260	Ruysbroeck	2,654 26	4,151 65	1,266 18	8,052 07	7,704 20
261	Saintes	1,674 75	5,021 62	525 66	5,222 05	4,996 43
262	Saint-Géry	414 54	660 91	166 56	1,241 81	1,188 16
263	Saint-Gilles	155,955 09	168,801 08	22,908 24	527,662 41	515,506 69
264	Saint-Jean-Sainte-Marie-Geest	665 11	498 25	227 02	1,588 58	1,528 40
265	Saint-Josse-ten-Noode	158,999 47	218,818 43	35,808 01	411,625 91	395,842 80
266	Saint-Remy-Geest	566 52	485 25	182 10	1,055 85	989 18
267	Sart-Dames-Avelines	1,590 61	1,895 56	605 94	4,087 91	5,911 50
268	Saventhem	3,084 90	5,157 25	956 65	7,158 78	6,849 50
269	Schaerbeek	168,944 25	250,655 67	56,890 40	456,470 50	417,615 85
270	Schaffen	1,115 "	1,798 59	556 95	3,268 52	3,127 12

(1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
271	Schepdael	1,055 07	2,009 89	459 74	3,525 50	5,575 "
272	Sempst	1,795 89	5,514 59	655 52	5,745 80	5,495 66
273	Sichem	1,159 62	1,778 15	505 05	3,442 80	5,294 07
274	Steenhuffel	1,105 57	1,954 55	461 05	3,500 95	5,549 70
275	Steenockerzeel-Humelghem	1,415 12	2,021 21	546 92	3,811 25	5,646 59
276	Sterrebeek	1,057 56	1,462 08	264 77	2,784 41	2,664 11
277	Strombeek-Bever	1,128 61	1,585 60	507 02	3,019 25	2,888 78
278	Strythem	495 08	922 50	144 60	1,560 18	1,492 78
279	Theralphene	754 55	1,166 15	227 58	2,148 24	2,055 44
280	Ternath	1,958 58	5,118 50	897 87	5,954 95	5,697 69
281	Tervueren	2,222 29	4,048 55	881 20	7,151 82	6,842 84
282	Testelt	765 56	872 76	254 78	1,871 10	1,790 27
283	Thielt	895 55	1,475 84	358 87	2,708 26	2,591 25
284	Thildonck	1,159 74	2,055 65	205 88	3,401 27	3,254 55
285	Thines	289 94	598 80	120 40	1,009 14	965 54
286	Thollenbeck	1,614 20	2,294 05	532 57	4,240 82	4,057 60
287	Thorembais-les-Béguines	574 98	1,010 08	555 82	1,958 88	1,855 12
288	Thorembais-Saint-Trond	625 49	1,002 20	286 67	1,912 56	1,820 74
289	Tilly	810 88	689 08	220 29	1,720 25	1,645 94
290	Tourinne-la-Grosse	470 96	825 81	227 54	1,524 11	1,458 27
291	Tourinane-Saint-Lambert	967 05	1,425 82	478 46	2,871 55	2,747 28
292	Tourneppe	5,214 61	2,475 18	916 68	6,606 47	6,521 06
295	Tremeloo	765 84	1,109 91	555 66	2,227 41	2,151 18
294	Tubize	5,515 55	6,692 57	1,862 47	14,068 59	13,460 79
295	Uccle	17,708 55	25,159 07	4,245 46	47,115 06	45,077 67
296	Vaelbeck	71 82	151 25	28 26	251 51	240 45
297	Velthem-Beysses	755 21	1,270 76	212 50	2,218 27	2,122 44
298	Vertryck	478 51	911 79	216 14	1,606 24	1,556 85
299	Vieux-Genappe	811 57	1,565 55	519 97	2,496 67	2,388 80
500	Vieux-Héverlé	567 15	807 56	114 60	1,289 11	1,255 45

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1885.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
301	Villers-la-Ville	826 56	822 87	556 55	1,985 08	1,900 10
302	Virginal-Samme.	2,158 50	2,201 98	1,544 58	5,684 86	5,459 26
303	Vissenaeken	518 07	671 57	192 32	1,581 96	1,522 26
304	Vlesembeek.	584 78	1,066 18	245 85	1,894 81	1,812 96
305	Vollezele.	955 64	1,559 37	295 95	2,790 96	2,670 58
306	Vosseem	456 58	889 25	128 86	1,454 40	1,591 65
307	Waenrode	502 11	658 84	140 37	1,501 32	1,245 11
308	Walhain-Saint-Paul	1,179 71	1,744 22	406 28	3,550 21	3,186 35
309	Wambeek	826 77	1,185 18	205 32	2,217 27	2,121 49
310	Waterloo.	5,052 91	4,418 24	1,812 29	9,285 44	8,882 37
311	Watermael-Boitsfort	6,705 50	11,495 82	2,519 71	20,720 83	19,825 64
312	Wauthier-Braine	1,210 50	762 79	579 54	2,552 63	2,251 "
313	Ways	687 75	818 61	292 12	1,798 48	1,720 79
314	Webbecom	275 "	429 88	55 05	755 93	725 27
315	Weerde	471 87	841 90	158 28	1,472 05	1,408 45
316	Weert-Saint-Georges.	466 41	640 96	253 70	1,541 07	1,285 14
317	Wemmel.	1,247 19	1,985 68	357 80	3,568 67	3,414 49
318	Werchter	1,461 74	2,458 10	521 87	4,421 71	4,250 68
319	Wesemael	922 60	1,688 27	248 11	2,858 98	2,755 46
320	Wesembeek.	657 51	1,098 97	114 18	1,870 66	1,789 85
321	Wespelaer	1,111 67	1,805 50	256 07	3,171 24	3,054 23
322	Willebrighen	279 02	482 65	162 50	924 17	884 24
323	Wilsèle	5,222 80	2,555 79	5,180 70	8,759 29	8,589 87
324	Winghe-Saint-Georges	642 04	1,502 05	281 69	2,225 78	2,129 63
325	Winxèle.	822 78	1,141 50	157 06	2,101 34	2,010 57
326	Woluwe-Saint-Étienne.	1,040 48	1,429 11	559 24	2,828 85	2,706 60
327	Woluwe-Saint-Lambert	2,612 55	3,965 10	445 55	7,020 98	6,717 67
328	Woluwe-Saint-Pierre	911 75	1,564 21	222 08	2,498 04	2,590 11
329	Wolverthem	2,459 51	4,255 06	915 10	7,625 47	7,296 05
330	Wommersom	545 77	415 31	54 40	815 48	778 34
331	Zellick.	762 02	968 54	257 47	1,968 03	1,885 "
332	Zetrud-Lumay	1,066 45	1,480 48	287 51	2,854 44	2,711 98
	TOTAL POUR LA PROVINCE.	1,518,551 29	1,779,591 72	566,905 59	5,465,048 60	5,515,551 12

(1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

1	Adinkerke	1,288 21	2,855 57	512 51	4,655 80	4,455 61
2	Aelbeke	1,201 71	2,551 59	404 55	4,357 45	4,150 06
5	Aerscele	2,357 44	4,555 74	1,020 76	7,711 94	7,578 77
4	Aertrycke	2,677 50	5,031 06	905 71	7,512 27	7,187 73
5	Alveringhem	5,115 18	7,613 58	1,507 76	12,254 52	11,705 77
6	Anseghem	2,447 06	4 558 01	850 16	7,855 25	7,496 73
7	Ardoye	4,852 96	8,775 "	1,785 22	15,411 18	14,745 38
8	Assebroucke	2,767 31	5,050 50	1,076 47	6,905 28	6,605 05
9	Autryve	707 14	1,508 58	271 14	2,286 66	2,187 87
10	Avecappelle	458 56	1,045 20	262 55	1,764 11	1,687 90
11	Avelghem	5,785 04	7,852 95	2,008 65	15,646 62	15,057 06
12	Bas-Warneton	429 66	1,185 25	193 96	1,807 87	1,729 77
13	Parichove	846 51	1,696 42	541 82	2,884 75	2,760 12
14	Becelaere	1,881 52	5,637 10	795 44	6,511 86	6,039 17
15	Beernem	5,979 29	6,557 11	1,446 10	11,762 50	11,254 55
16	Beerst	1,487 56	2,091 45	607 05	4,185 82	4,004 98
17	Bekeghem	505 80	655 72	149 19	1,510 87	1,254 24
18	Belleghem	2,528 62	4,167 12	888 97	7,584 71	7,065 08
19	Beveren-s/Lys.	1,117 48	1,706 06	252 82	5,076 56	2,945 45
20	Beveren-lez-Roulers	1,926 82	5,857 57	695 29	6,459 68	6,180 61
21	Beveren-s/Yser.	1,522 36	5,651 17	928 86	6,102 39	5,858 75
22	Bisseghem	980 07	1,866 44	527 00	5,575 60	5,227 85
25	Bilschote	582 61	1,761 49	515 62	2,657 72	2,542 90
24	Boesinghe	1,607 48	4,545 14	758 55	6,909 17	6,610 68
25	Boitshoucke	91 28	267 65	17 "	375 95	359 69
26	Bossuyt	671 65	1,567 11	149 95	2,588 71	2,285 51
27	Bovekerke	932 82	1,047 75	275 90	2,354 45	2,157 05
28	Breedene	5,297 28	5,813 52	925 87	8,056 67	7,689 47
29	Brielen	676 27	1,496 59	197 08	2,569 94	2,267 55
30	Bulscamp	658 21	1,773 68	404 66	2,856 55	2,714 01

(1) Voir la note à la page 501.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition déductive de l'année 1881.
		VONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

31	Cachtem	1,022 28	1,959 18	372 01	3,355 47	3,208 59
32	Caeskerke	464 24	1,508 19	200 56	1,972 79	1,887 56
33	Caneghem	1,504 24	2,509 11	580 05	4,103 58	4,012 22
34	Caster	674 75	1,416 07	271 84	2,562 64	2,260 57
35	Clemskerke	1,149 61	1,647 67	555 16	3,150 44	2,905 20
36	Clercken	1,709 40	5,550 54	785 66	6,025 60	5,765 57
37	Comines	5,426 64	7,750 45	1,877 70	15,054 79	12,490 70
38	Coolkerke	2,265 58	2,585 65	525 21	5,372 24	5,140 15
39	Coolscamp	1,581 09	2,955 28	682 15	5,196 52	4,972 02
40	Cortemarq	4,545 00	6,451 54	1,555 67	12,552 61	11,818 95
41	Couckelaere	4,154 71	6,115 12	1,516 47	11,586 50	11,085 75
42	Coxyde	470 06	977 52	155 28	1,585 76	1,515 54
43	Coyghem	815 20	1,558 16	518 60	2,472 05	2,565 26
44	Crombeke	655 10	1,805 45	287 04	2,745 57	2,625 04
45	Guerne	2,702 "	4,520 88	951 82	8,154 70	7,802 40
46	Dadizeele	1,665 69	5,247 25	674 25	5,585 17	5,545 88
47	Damme	1,116 15	1,610 58	529 27	5,064 80	2,952 59
48	Deerlijk	5,915 10	6,556 78	1,175 95	11,645 81	11,142 68
49	Denterghem	1,857 58	2,977 07	505 45	5,358 48	5,107 85
50	Desselghem	1,817 76	2,956 05	420 52	5,194 15	4,969 73
51	Dickebusch	928 41	2,095 37	550 52	5,572 50	5,226 61
52	Dottignies	4,120 20	8,256 19	1,977 02	14,355 41	15,755 51
53	Dranoutre	558 58	1,577 54	267 79	2,585 71	2,280 73
54	Dudzeele	2,545 24	5,510 80	585 52	6,657 65	6,350 89
55	Eeghem	1,274 98	2,155 55	582 51	5,810 64	5,646 01
56	Eerneghem	5,902 22	5,866 78	1,958 06	11,727 06	11,220 45
57	Essen	2,248 55	4,290 48	732 54	7,271 55	6,957 21
58	Eggewaertscappelle	584 02	1,101 46	120 72	1,606 20	1,556 81
59	Elverdinghe	1,412 55	5,565 10	640 54	5,625 17	5,382 15
60	Emelghem	1,475 55	2,542 52	526 15	4,544 "	4,547 00

(1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quoto-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881
		FONCIÈRE, SUR les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

61	Espierres	898 17	1,055 53	502 93	2,856 63	2,753 29
62	Ettelghem	621 46	827 24	230 51	1,679 21	1,606 67
63	Gheluvelt	805 84	1,953 20	549 53	3,110 57	2,976 19
64	Gheluwe	5,602 41	6,487 87	1,454 28	11,544 56	11,045 81
65	Ghistelles	5,764 25	5,955 52	1,545 05	11,262 82	10,776 24
66	Ghyverinchove	554 82	1,592 62	247 51	2,394 95	2,291 48
67	Gits	2,569 49	5,297 42	1,124 11	8,991 02	8,602 59
68	Gulleghem	5,027 64	4,106 06	1,165 18	8,298 88	7,940 55
69	Gyselbrechteghem	115 92	180 62	55 67	352 21	556 99
70	Haudzaeme	2,842 42	4,286 41	980 65	8,109 46	7,759 11
71	Haringhe	2,515 23	5,190 09	1,044 64	8,547 95	8,178 66
72	Harlebeke	6,589 25	9,144 85	3,048 50	18,582 53	17,779 58
73	Heestert	1,557 57	5,262 17	437 47	5,057 01	4,858 54
74	Helchin	1,577 53	2,285 19	602 27	4,262 99	4,078 82
75	Herseaux	2,277 03	4,461 63	955 17	7,691 83	7,359 95
76	Heule	5,519 89	5,464 51	1,252 61	10,017 01	9,584 25
77	Heyst	5,290 21	5,929 61	1,108 24	10,328 06	9,881 87
78	Hollebeke	474 95	1,456 58	182 16	2,115 49	2,022 18
79	Hoeglede	3,904 95	8,880 79	1,810 88	14,596 62	13,966 01
80	Hoogstaede	582 96	1,549 77	542 06	2,474 79	2,567 87
81	Houcke	215 85	554 31	70 64	618 80	592 07
82	Houthem-lez-Furnes	1,515 65	2,906 08	682 96	4,904 69	4,693 80
83	Houthem-lez-Ypres	676 27	1,887 62	284 07	2,847 96	2,724 92
84	Houttave	710 29	1,001 82	221 16	1,935 27	1,849 75
85	Hulste	1,640 66	2,481 57	636 97	4,759 20	4,555 59
86	Ichteghem	5,551 57	4,738 40	1,227 50	9,497 27	9,086 97
87	Ingelmuuster	5,045 46	8,112 73	1,735 61	14,891 80	14,248 44
88	Ingoyghem	966 56	2,548 84	520 27	3,635 67	3,478 60
89	Iseghem	10,156 28	18,511 50	4,075 69	32,525 47	31,118 59
90	Isenberghe	687 65	1,842 74	502 80	3,032 59	2,901 57

(¹) Voir la note à la page 501.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE)

91	Jabbeke	1,877 82	2,412 12	718 98	5,008 92	4,792 52
92	Kemmel	1,055 56	2,858 28	585 54	4,295 18	4,109 62
95	Kerchove	867 86	1,792 06	561 80	5,024 72	2,894 04
94	Keyem	1,155 28	1,849 71	345 89	5,548 88	5,204 20
95	Knocke	1,108 52	1,597 07	277 94	2,785 55	2,665 28
96	Lampernisse	559 50	979 97	120 10	1,459 57	1,577 58
97	Langemarck	4,055 22	11,078 86	2,052 55	17,146 41	16,405 65
98	Lapscheure	880 60	1,565 64	184 54	2,428 58	2,525 66
99	Lauwe	2,475 10	5,965 22	1,456 68	7,875 "	7,552 87
100	Ledeghem	2,270 87	4,155 05	692 28	7,116 20	6,808 76
101	Leffinghe	1,987 72	5,405 91	756 14	6,149 77	5,884 09
102	Leke	1,582 15	2,461 57	625 24	4,468 76	4,275 70
105	Lendeledede	2,229 78	4,751 69	876 45	7,857 90	7,499 29
104	Leysele	1,471 19	5,696 02	618 92	5,786 15	5,556 16
105	Lichtervelde	6,457 85	8,465 86	2,575 21	17,278 90	16,552 41
106	Lisseweghe	2,045 57	2,654 22	457 20	5,154 79	4,912 96
107	Locre	550 25	1,579 65	274 80	2,184 70	2,090 52
108	Lombartzyde	552 84	705 55	92 87	1,551 06	1,275 56
109	Loo	2,029 95	4,892 77	995 16	7,917 86	7,575 79
110	Lophem	2,154 46	5,052 50	457 17	5,624 15	5,581 16
111	Luingne	1,651 55	5,141 89	698 24	5,471 48	5,255 10
112	Mannekensvere	572 19	674 46	105 "	1,149 65	1,099 98
113	Marcke	1,325 28	2,269 10	715 98	4,508 56	4,122 25
114	Markeghem	654 64	1,055 29	179 25	1,867 18	1,786 51
115	Mariakerke	709 10	874 55	280 11	1,865 56	1,785 05
116	Meetkerke	454 14	705 19	88 25	1,225 58	1,172 65
117	Merckem	2,179 58	5,076 15	950 25	8,185 74	7,852 10
118	Messines	1,486 52	5,112 54	672 44	5,271 50	5,045 57
119	Meulebeke	6,455 47	11,805 19	2,599 78	20,660 44	19,767 86
120	Middelkerke	1,525 07	1,942 65	277 80	5,545 50	5,390 41

(1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

121	Moen	1,162 42	2,566 35	475 15	4,201 90	4,020 37
122	Moere	1,253 70	2,040 59	444 32	3,738 61	3,577 09
123	Moëres	209 30	490 51	20 40	720 21	680 10
124	Moerkerke	5,121 65	3,872 51	659 32	7,853 28	7,505 51
125	Moorseele	5,520 50	5,910 43	1,221 80	10,652 53	10,192 32
126	Moorslede	4,420 99	8,854 05	2,557 80	15,632 84	14,957 47
127	Mouscron	13,850 97	25,419 59	7,698 46	46,969 02	44,939 86
128	Neuve-Église	1,854 35	5,517 80	1,157 22	8,509 46	8,141 83
129	Nieuwcappelle	674 66	1,682 55	507 86	2,665 05	2,519 91
130	Nieuwmuuster	578 21	556 54	151 57	1,086 52	1,059 39
131	Noordschote	374 78	1,254 53	107 58	1,716 69	1,642 53
132	Oedelem	5,041 26	6,901 02	1,295 59	13,241 47	12,669 41
133	Oeren	108 36	543 71	11 90	465 97	443 93
134	Oostcamp	6,042 96	10,112 71	1,616 70	17,772 37	17,004 56
135	Oostduinkerke	1,465 10	5,252 90	407 45	5,125 45	4,904 02
136	Oostkerke-lez-Bruges	1,095 56	1,475 85	199 58	2,768 79	2,649 17
137	Oostkerke-lez-Dixmude	189 56	511 58	75 08	776 22	742 69
138	Oostnieuwkerke	1,766 05	3,307 77	727 58	5,801 38	5,550 75
139	Oostroosebeke	5,138 45	5,174 58	972 60	9,285 72	8,884 56
140	Oostvleteren	1,477 91	3,604 67	681 44	5,764 02	5,515 "
141	Ooteghem	1,097 81	2,501 82	505 57	3,763 20	3,600 63
142	Ouckene	1,252 09	2,153 67	282 74	3,688 50	3,510 01
143	Oudecappelle	223 58	546 36	121 57	891 51	852 99
144	Oudenbourg	2,822 89	4,050 55	1,170 12	8,043 36	7,695 87
145	Ousseghem	700 35	1,091 96	242 93	2,035 24	1,947 31
146	Oyghem	899 78	1,915 78	508 39	3,125 95	2,988 90
147	Passchendaele	2,588 47	5,111 88	1,214 98	8,715 33	8,338 81
148	Pervyse	1,251 46	3,266 80	741 46	5,259 72	5,052 49
149	Pitthem	3,711 89	6,937 15	1,224 84	11,873 88	11,300 90
150	Ploegsteert	1,669 08	5,146 90	777 25	7,593 23	7,205 19

(1) Voir la note à la page 304.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

151	Polinchove	1,259 40	5,060 15	571 87	4,871 49	4,661 03
152	Proven	1,361 01	5,209 58	478 85	5,049 24	4,851 10
153	Ramsappelle-lez-Bruges	526 75	825 75	112 74	1,465 24	1,401 04
154	Ramsappelle-lez-Nieuport	669 06	2,017 39	524 55	3,010 80	2,880 75
155	Reckem	1,008 54	5,765 72	1,120 05	6,793 09	6,408 66
156	Reninghe	1,365 74	5,818 58	578 22	5,760 54	5,511 67
157	Reninghelst	1,426 18	4,547 08	614 47	6,588 63	6,305 00
158	Rolleghem	1,817 25	2,727 90	540 42	4,785 57	4,578 82
159	Rolleghem-Cappelle	848 68	1,511 95	286 98	2,447 61	2,541 87
160	Roxem	513 94	595 21	175 47	1,280 62	1,225 50
161	Rudderveorde	3,456 44	6,751 65	1,205 68	11,481 75	10,985 71
162	Rumbeke	4,080 78	8,625 51	1,748 30	15,354 59	14,691 24
163	Ruyselede	5,544 49	9,188 86	1,992 80	16,726 15	16,005 54
164	Saint-André	5,441 85	5,065 28	747 78	9,852 80	9,427 22
165	Sainte-Croix	5,722 95	4,652 26	539 25	8,044 44	8,558 02
166	Saint-Génois	2,487 17	4,574 19	1,115 44	8,174 80	7,821 65
167	Saint-Georges-lez-Bruges	1,565 91	1,901 40	448 80	5,716 11	5,555 57
168	Saint-Georges-lez-Nieuport	294 84	595 51	128 49	1,016 84	972 91
169	Saint-Jacques-Cappelle	129 92	569 51	46 20	545 63	522 06
170	Saint-Jean	665 21	1,477 17	209 57	2,551 75	2,250 15
171	Saint-Michel	2,497 81	4,511 76	551 17	7,540 74	7,025 60
172	Saint-Pierre-Cappelle	322 98	645 61	155 84	1,102 45	1,054 80
173	Saint-Pierre-sur-la-Digue	2,662 94	2,745 15	1,010 49	6,418 56	6,141 27
174	Saint-Ricquiers	204 68	600 80	27 40	852 88	796 90
175	Schoore	457 15	785 65	209 65	1,450 41	1,368 61
176	Schuyffers-Cappelle	988 89	1,779 91	241 32	5,010 12	2,880 08
177	Slype	1,345 61	2,099 59	415 32	5,860 52	5,695 55
178	Snaeskerke	1,126 58	1,482 05	450 19	5,058 82	2,926 67
179	Snelleghem	915 29	1,357 08	195 28	2,445 65	2,350 99
180	Staden	3,394 02	7,750 78	1,817 86	12,962 66	12,402 65

1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N ^o d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONDIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

181	Stalhille	1,057 21	1,650 80	398 96	3,106 07	3,972 74
182	Stavele	1,050 71	2,800 76	543 67	4,474 14	4,280 85
183	Steene	728 91	1,200 87	512 49	2,242 27	2,145 40
184	Steenkerke	578 06	1,588 50	196 27	2,362 83	2,260 75
185	Stuyvekenskerke	506 74	816 76	94 92	1,218 42	1,165 78
186	Sweteghem	5,686 69	7,526 50	1,466 89	12,479 88	11,940 73
187	Swezezele	5,755 94	7,086 07	1,571 10	12,591 11	11,855 79
188	Syssele	1,880 48	2,521 55	555 27	4,735 28	4,550 70
189	Thielt	11,907 »	20,600 51	4,542 40	36,858 71	35,266 54
190	Thourout	9,704 80	14,150 25	5,640 29	27,495 52	26,507 46
191	Tiegghem	1,106 98	2,047 14	450 45	4,504 57	4,509 06
192	Uyikerke	1,225 28	1,695 56	221 14	3,141 92	3,006 18
193	Varssenaere	1,226 12	1,820 58	225 15	3,269 65	3,128 59
194	Vichte	745 57	2,195 69	276 01	3,217 27	3,078 28
195	Vinckem	518 65	1,404 15	270 96	2,193 74	2,098 97
196	Vive-Saint-Bavon	1,097 52	2,072 54	415 46	3,585 52	3,450 45
197	Vive-Saint-Éloi	1,273 95	1,760 62	621 20	3,655 75	3,497 81
198	Vladsloo	2,012 45	2,428 12	565 25	5,005 78	4,780 52
199	Vlameetinghe	2,519 57	5,184 90	706 55	8,410 82	8,047 45
200	Vlissegghem	910 21	1,552 84	296 28	2,559 53	2,448 76
201	Voormezele	1,122 31	2,418 14	416 55	3,956 98	3,786 03
202	Wacken	2,782 57	3,958 95	1,585 19	8,124 69	7,775 69
203	Waereghem	6,045 45	10,675 25	2,080 05	18,706 75	17,984 69
204	Waermaerde	676 85	1,406 96	286 91	2,570 70	2,268 28
205	Waerdamme	648 20	1,242 92	168 51	2,059 63	1,970 65
206	Warneton	5,877 72	8,294 42	1,974 46	14,146 60	13,535 44
207	Watou	2,179 80	6,147 58	1,204 88	9,532 06	9,120 26
208	Wenduynne	257 32	350 54	115 03	722 69	691 47
209	Wercken	1,412 95	1,964 97	567 56	3,745 48	3,583 67
210	Wervicq	8,414 70	14,081 69	5,759 81	26,256 20	25,121 88

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

211	Westcappelle	1,053 35	2,524 58	575 65	4,553 30	4,350 64
212	Westende	608 16	915 95	155 17	1,657 26	1,585 66
213	Westkerke	1,009 54	1,515 14	295 90	2,818 58	2,696 81
214	Westoutre	692 50	2,067 89	371 16	3,151 35	2,996 07
215	Westroosebeke	1,540 98	3,555 47	866 67	5,941 12	5,684 48
216	Westvleteren	1,115 50	2,490 55	541 22	3,947 14	3,776 61
217	Wevelghem	4,858 96	8,255 10	2,124 05	15,218 11	14,560 65
218	Wielsbeke	1,157 64	1,934 54	387 07	3,459 05	3,309 61
219	Wilskerke	240 52	455 24	55 56	729 52	697 81
220	Winckel-Saint-Éloi	1,875 09	3,257 91	791 28	5,904 28	5,649 20
221	Woesten	645 79	1,540 92	292 76	2,277 47	2,179 08
222	Woumen	2,595 96	4,749 42	787 12	7,952 50	7,589 80
223	Wulpen	652 45	1,561 45	333 03	2,526 93	2,417 76
224	Wulverghem	379 12	755 56	125 54	1,256 02	1,182 62
225	Wulveringham	974 75	2,596 81	607 94	4,179 50	3,998 94
226	Wynghene	5,853 87	9,449 03	1,945 71	17,227 53	16,485 26
227	Wyschaete	1,995 56	4,297 05	756 29	7,018 90	6,744 37
228	Zande	486 92	804 97	155 86	1,427 75	1,366 07
229	Zandvoorde-lez-Bruges	573 05	895 31	247 08	1,716 04	1,641 90
230	Zandvoorde-lez-Ypres	455 96	1,159 28	196 91	1,792 15	1,714 75
231	Zarren	2,460 64	5,171 26	727 87	6,559 77	6,085 01
232	Zedelghem	2,925 16	3,406 80	679 28	7,011 24	6,708 54
233	Zerkeghem	888 09	1,100 85	325 46	2,514 38	2,214 39
234	Zevécote	710 92	1,295 99	257 06	2,265 97	2,166 16
235	Zillebeke	1,191 89	2,988 79	379 60	4,560 28	4,363 27
236	Zoetenaye	14 42	61 18	3 40	79 »	75 59
237	Zonnebeke	1,754 20	4,124 54	772 17	6,650 71	6,363 59
238	Zuydschote	468 79	1,122 51	271 25	1,862 55	1,782 08
239	Zuyenkerke	950 52	1,705 59	258 79	2,912 70	2,786 86
	TOTAL DE LA PROVINCE . .	465,213 94	840,791 69	178,650 96	1,482,656 59	1,418,002 67

(1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIER, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1	Adegem	2,259 18	5,150 17	671 21	8,080 56	7,731 46
2	Aeltre	4,919 18	10,059 51	2,747 80	17,706 29	16,941 54
3	Afsne	588 45	770 66	62 62	1,230 71	1,177 54
4	Amougies	706 72	950 08	269 05	1,905 85	1,825 51
5	Appels	1,180 06	1,761 49	557 77	3,499 32	3,348 14
6	Appelterre-Eychem.	706 79	1,508 57	165 25	2,578 59	2,275 83
7	Aspelaere.	675 05	1,162 09	290 50	2,125 44	2,035 62
8	Asper	1,504 17	2,525 "	454 83	4,082 "	3,905 65
9	Assenede.	3,825 68	8,091 70	2,105 14	14,018 52	13,412 89
10	Astene.	957 46	1,805 46	241 05	3,001 97	2,872 28
11	Audegem.	1,544 06	2,650 56	795 48	4,969 90	4,755 19
12	Audenhove-Saint-Géry	502 25	960 50	107 51	1,570 06	1,502 25
13	Audenhove-Sainte-Marie.	1,225 65	2,148 21	440 21	3,814 05	3,649 27
14	Auwegem	1,054 46	2,547 19	419 55	4,001 20	3,828 54
15	Aygem.	1,115 87	1,825 88	589 75	3,529 50	3,185 66
16	Bachte-Marie-Leerne	988 47	2,565 95	294 84	3,647 24	3,480 67
17	Baelgem.	1,448 23	2,365 56	589 92	4,401 71	4,211 55
18	Baerdegem.	555 22	1,268 68	567 10	2,171 "	2,077 21
19	Baesrode.	2,576 28	5,966 "	1,552 75	8,075 01	7,726 15
20	Baevegem	521 29	947 66	192 64	1,661 59	1,589 81
21	Baeygem.	416 64	854 50	156 02	1,427 16	1,365 59
22	Bambrugge.	440 72	551 15	165 45	1,155 32	1,105 41
23	Bassevelde	2,565 09	6,719 88	1,055 24	10,140 21	9,702 13
24	Beiriegem	555 40	946 66	190 44	1,670 50	1,598 33
25	Belcele.	3,086 65	6,294 57	1,171 19	10,552 21	10,096 53
26	Bellem.	1,610 55	2,605 07	748 60	4,962 02	4,747 65
27	Berchem-Notre-Dame.	1,906 54	4,251 14	1,054 22	7,281 90	6,967 31
28	Berlaere	2,855 09	4,755 58	1,562 60	8,951 07	8,564 56
29	Bevere.	2,044 07	3,150 48	1,243 49	6,438 04	6,159 90
50	Beveren	7,973 49	16,884 71	3,792 99	28,651 19	27,413 40

(1) Voir la note à la page 304.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

31	Borsbeke	620 13	1,183 55	282 51	2,084 97	1,994 90
32	Bottelaere	962 71	1,709 40	508 62	3,070 82	2,938 15
33	Bouchaute	1,481 41	4,215 94	852 18	6,527 55	6,245 53
34	Boucle-Saint-Blaise	471 66	1,081 14	188 54	1,741 34	1,666 11
35	Boucle-Saint-Denis	678 58	1,574 47	245 20	2,498 25	2,390 52
36	Buggenhout	3,112 20	4,722 60	1,455 82	9,268 62	8,868 20
37	Burght	2,255 82	5,179 70	993 51	6,438 85	6,151 09
38	Burst	675 92	1,094 63	380 16	2,150 71	2,037 79
39	Calcken	4,554 "	7,814 68	1,528 75	13,697 43	13,105 67
40	Calloo	2,654 05	5,756 81	1,198 10	9,588 96	9,174 70
41	Caprycke	2,603 37	6,940 77	1,267 52	10,811 66	10,544 57
42	Cherscamp	677 74	1,592 71	567 77	2,638 22	2,524 24
43	Clinge (La)	1,055 11	2,557 18	632 88	4,025 17	3,851 27
44	Cluysen	1,128 47	2,611 "	457 61	4,177 08	3,996 62
45	Cruybeke	2,579 01	5,251 81	1,248 60	9,059 42	8,668 03
46	Cruyshautem	3,872 68	8,415 44	1,602 19	13,888 31	13,288 31
47	Dacknam	525 07	867 30	186 51	1,578 88	1,510 67
48	Deftinge	762 86	1,372 87	128 32	2,264 05	2,166 24
49	Denderbelle	896 91	1,713 84	410 65	3,021 40	2,890 87
50	Denderhautem	1,705 41	3,894 29	805 63	6,405 33	6,128 61
51	Denderleeuw	1,561 99	2,385 18	851 09	4,576 26	4,378 56
52	Denderwindeke	1,595 87	3,347 85	375 19	5,118 89	4,897 74
53	Destelbergen	3,741 71	6,941 42	1,218 11	11,901 24	11,587 08
54	Desteldonck	972 86	2,295 88	500 06	3,568 80	3,414 62
55	Deurle	852 37	1,856 42	210 72	2,899 51	2,774 25
56	Deynze	7,422 45	11,465 74	4,548 56	23,236 75	22,232 87
57	Dickele	174 58	566 52	55 55	596 45	570 08
58	Dickelvenne	1,038 87	1,854 65	407 23	3,300 73	3,158 12
59	Doel	1,643 74	3,028 30	610 82	5,282 86	5,054 63
60	Edelaere	245 04	508 87	121 60	875 51	835 77

(1) Voir la note à la page 304.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DAS PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

61	Eecke	1,751 03	3,017 23	810 45	5,558 73	5,518 58
62	Eename	826 70	1,401 85	557 07	2,568 60	2,457 65
63	Elene	459 74	709 06	182 06	1,591 46	1,551 55
64	Elsegem	1,116 50	1,898 70	359 35	3,354 55	3,209 65
65	Elst	602 .	1,159 28	180 94	1,922 22	1,859 18
66	Elversele	1,025 50	2,228 89	550 22	3,804 61	3,640 24
67	Èrembodegem	2,544 02	4,212 98	1,527 29	7,884 29	7,545 67
68	Èrondegem	675 29	989 47	174 50	1,859 06	1,759 61
69	Erpe	1,170 05	2,741 86	584 60	4,496 60	4,302 54
70	Ertvelde	2,227 54	5,128 80	1,279 90	8,656 24	8,263 14
71	Erwetegem	1,055 64	2,022 96	504 56	3,580 96	3,254 89
72	Essche-Saint Lévin	1,554 62	2,226 87	508 84	4,070 53	3,894 48
73	Etichove	1,600 48	3,030 28	576 14	5,206 90	4,981 95
74	Evergem	7,568 69	14,597 46	5,007 79	24,973 94	23,895 01
75	Exaerde	3,709 57	7,056 92	1,591 57	12,157 86	11,613 48
76	Eyne	1,929 27	5,555 81	1,157 51	6,422 59	6,145 12
77	Gavre	1,879 85	3,490 02	1,110 04	6,488 91	6,208 58
78	Gentbrugge	3,996 69	4,774 94	1,189 18	11,960 81	11,444 08
79	Godveerdegem	511 08	484 25	115 30	910 63	871 20
80	Goefferdinge	557 91	688 62	135 02	1,181 55	1,150 50
81	Gontrode	347 06	715 88	150 62	1,215 56	1,161 15
82	Gotthem	659 51	1,285 26	184 52	2,109 09	2,017 97
83	Grammene	524 52	609 95	119 29	1,053 76	1,008 24
84	Grembergen	1,958 16	3,115 69	622 79	5,674 64	5,429 48
85	Grimmingen	525 82	656 14	65 50	1,025 46	979 24
86	Grootenberge	661 50	1,153 08	55 67	2,150 25	2,058 22
87	Gyseghem	1,150 24	2,495 29	356 77	4,000 50	3,827 48
88	Gysenzele	294 49	561 98	119 91	707 88	754 25
89	Haeltert	2,207 94	3,722 09	985 91	6,915 94	6,617 16
90	Haesdonck	2,508 03	5,584 59	1,080 85	9,173 45	8,777 14

(¹) Voir la note à la page 804.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIERS, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

91	Hamme	11,662 56	17,396 80	6,910 78	36,170 14	34,607 51
92	Hansbeke	1,686 09	3,576 02	601 26	5,663 37	5,418 70
93	Hauthem-Saint-Liévin	1,154 65	2,089 14	608 70	3,852 49	3,686 05
94	Heldergem	479 99	760 65	145 65	1,384 29	1,324 48
95	Hemelveerdegem	228 90	515 79	78 85	823 54	787 96
96	Herdersem	819 *	1,524 45	337 73	2,681 16	2,565 33
97	Herzele	1,446 20	3,652 59	826 46	4,995 25	4,095 33
98	Heurne	414 12	756 55	138 11	1,288 78	1,253 10
99	Heusden	2,142 84	3,502 40	768 65	6,415 89	6,136 80
100	Hillegem	586 53	855 41	246 68	1,688 62	1,615 67
101	Hofstade	1,484 42	2,978 88	589 28	5,052 58	4,854 30
102	Hoorebeke-Saint-Corneille	521 78	1,147 95	163 40	1,833 13	1,753 04
103	Hoorebeke-Sainte-Marie	972 79	2,679 31	299 33	3,951 45	3,780 72
104	Hundelgem	262 22	588 20	100 95	951 44	910 34
105	Huyse	2,237 33	4,317 91	790 23	7,345 69	7,028 34
106	Iddergem	587 31	933 41	192 14	1,512 86	1,447 48
107	Idegem	647 01	955 11	528 55	1,930 67	1,847 26
108	Impe	403 16	796 62	187 56	1,389 34	1,320 32
109	Kemseke	1,293 95	3,295 42	695 37	5,284 74	5,056 43
110	Kerkken	808 92	1,527 23	331 86	2,668 01	2,552 75
111	Kieldrecht	2,140 18	4,902 58	1,049 89	8,092 45	7,742 84
112	Kuesselaere	2,586 71	5,084 91	1,451 85	9,103 47	8,710 18
113	Laerne	3,185 07	5,229 33	990 52	9,404 74	8,998 44
114	Laethem-Sainte-Marie	313 49	568 33	82 64	966 46	924 71
115	Laethem-Saint-Martin	977 97	2,082 37	278 04	3,338 38	3,194 16
116	Landegem	1,410 92	3,092 40	509 93	5,013 25	4,796 67
117	Landscauter	245 28	408 01	61 45	714 72	683 84
118	Lebbeke	4,441 01	7,978 27	2,198 72	14,618 *	13,986 47
119	Lede	3,240 12	7,876 28	1,625 31	12,748 71	12,197 94
120	Ledeberg	20,006 44	17,432 33	3,097 *	42,625 79	40,784 26

(1) Voir la note à la page 304.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

121	Leerne-Saint-Martin.	603 75	1,487 08	555 54	2,446 57	2,540 68
122	Leeuwergem	569 60	704 57	91 »	1,165 17	1,114 85
123	Lembeke	1,804 67	4,458 10	516 15	6,758 90	6,466 90
124	Lemberge	350 49	765 48	50 54	1,166 51	1,115 92
125	Letterhautem.	500 23	671 36	162 78	1,534 56	1,276 71
126	Leupegem	1,354 75	2,225 09	737 80	4,405 64	4,501 43
127	Liefferingen	101 64	318 95	25 55	444 10	424 91
128	Lierde-Sainte-Marie	961 05	1,596 96	512 04	2,670 65	2,555 25
129	Lierde-Saint-Martin	654 85	1,159 91	145 58	1,918 32	1,855 44
130	Loochristy	3,587 57	7,991 86	1,599 62	12,979 05	12,418 55
131	Loo-ten-Hulle	1,901 90	3,674 50	852 89	6,409 09	6,152 20
132	Lovenlegem	3,481 52	6,655 55	1,275 09	11,399 16	10,898 08
133	Machelen.	1,537 25	5,201 78	525 57	5,512 40	5,082 89
134	Maerke-Kerkhem	787 56	1,683 56	225 09	2,694 61	2,578 20
135	Maeter.	1,565 87	3,559 91	414 55	5,558 55	5,107 70
136	Maldegem	5,640 04	12,528 14	5,927 78	20,995 96	20,088 89
137	Mariakerke.	2,209 48	3,745 25	585 50	6,556 21	6,255 85
138	Massemen-Westrem	1,016 61	1,995 95	354 97	5,547 55	3,202 91
139	Meerbeke.	1,941 05	3,670 56	875 08	6,484 47	6,204 55
140	Meerdonck.	1,291 57	2,911 55	667 52	4,870 24	4,659 84
141	Meerendré	2,000 59	3,956 91	948 11	6,885 41	6,587 95
142	Meire.	1,295 49	2,461 96	489 15	4,246 58	4,065 12
143	Meirelbeke.	5,586 51	4,842 84	1,521 65	9,750 78	9,529 55
144	Melden	919 87	1,620 50	218 78	2,758 95	2,659 76
145	Meldert	1,125 08	1,495 »	544 28	3,162 56	3,025 74
146	Melle	4,170 67	5,554 55	1,024 10	10,749 12	10,284 75
147	Melsele	2,900 59	6,618 90	955 82	10,475 51	10,020 84
148	Nelsen.	546 14	877 98	587 14	1,811 26	1,735 01
149	Nendonck	294 28	751 52	70 16	1,115 76	1,067 56
150	Mespelaere	177 66	547 05	57 82	562 51	558 21

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1885.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

151	Meygem	797 23	1,025 70	310 17	2,742 10	2,623 64
152	Meylegem	256 20	404 12	70 19	730 51	698 95
153	Michelbeke	485 31	787 29	106 72	1,379 32	1,319 73
154	Middelbourg	614 81	1,208 30	512 96	2,156 07	2,045 79
155	Moerbeke (Lokereu)	4,489 10	6,773 60	2,150 23	13,412 93	12,853 46
156	Moerbeke (Grammont)	548 10	778 13	130 06	1,456 29	1,393 38
157	Moerseke	2,797 41	4,260 53	1,015 68	8,071 62	7,722 91
158	Mont-Saint-Amand	10,595 48	15,784 53	5,015 22	29,395 23	28,125 29
159	Mooregem	553 68	887 47	159 39	1,560 54	1,493 12
160	Moorsel	1,858 85	3,885 62	907 71	6,652 18	6,364 79
161	Moortzele	488 11	817 54	142 40	1,448 11	1,385 55
162	Mulleem	395 78	725 94	124 45	1,246 17	1,192 33
163	Munckzwalm	579 11	1,220 91	224 72	2,024 74	1,957 27
164	Munte	536 97	891 18	162 38	1,590 53	1,521 82
165	Nazareth	2,726 36	5,312 15	915 50	8,953 99	8,567 16
166	Neder-Boulaere	685 02	752 58	182 26	1,619 86	1,549 88
167	Neder-Brakel	2,782 92	5,584 32	1,728 53	10,095 97	9,659 80
168	Neder-Eenaeme	316 05	678 24	94 90	1,089 19	1,042 13
169	Neder-Hasselt	498 12	1,101 58	164 35	1,764 05	1,687 84
170	Neder-Swalm-Hermelgem	831 25	1,826 03	570 72	3,228 »	3,088 54
171	Nevele	5,192 21	6,692 05	1,526 63	11,410 89	10,917 92
172	Neygem	240 24	558 33	100 86	899 43	860 57
173	Nieuwenhove	298 20	654 76	95 92	1,028 88	984 45
174	Nieuwerkerken	1,352 61	2,734 67	632 95	4,740 25	4,535 44
175	Nieukerken	2,689 96	5,518 07	1,418 97	9,627 »	9,211 09
176	Nokere	1,042 79	2,055 72	232 66	3,329 17	3,185 34
177	Nukerke	1,344 91	2,500 10	442 72	4,287 73	4,102 49
178	Okegem	382 62	878 94	138 23	1,399 79	1,339 32
179	Olsene	1,498 84	5,075 70	626 53	5,201 07	4,976 37
180	Onkerzele	749 84	941 97	119 01	1,810 82	1,732 39

(1) Voir la note à la page 304.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881
		FONCIERE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATRIMES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

181	Oombergen	367 57	573 50	128 04	1,069 11	1,022 92
182	Oordegem	1,444 31	3,095 28	604 52	5,204 11	4,979 28
183	Oostacker	3,817 52	7,700 07	1,093 33	12,611 52	12,066 67
184	Oost-Eecloo	1,234 89	2,575 37	608 52	4,438 78	4,247 01
185	Oosterzeele	1,064 55	2,619 20	610 78	4,894 51	4,683 06
186	Oostwinckel	715 26	1,483 19	197 95	2,596 40	2,292 87
187	Opbrakel	831 04	1,409 14	222 58	2,552 76	2,442 48
188	Opdorp	1,035 86	1,938 28	424 91	3,399 05	3,252 20
189	Ophasselt	686 77	1,237 15	233 63	2,157 55	2,004 34
190	Orroir	385 49	714 36	109 56	1,209 91	1,157 64
191	Ottergem	225 96	330 57	88 02	654 15	623 89
192	Oultre	915 99	1,804 03	289 97	3,008 04	2,878 09
193	Over-Boulaere	1,572 91	2,139 96	530 36	4,093 23	3,916 39
194	Overmeire	2,045 99	4,912 56	998 77	8,855 52	8,472 75
195	Oycke	734 04	1,397 82	199 44	2,351 30	2,240 72
196	Paricke	409 15	801 83	152 01	1,562 99	1,504 11
197	Pau-Laethem	104 16	292 47	27 30	423 93	405 62
198	Peteghem (Audenarde)	1,691 20	3,566 24	406 84	5,464 28	5,228 21
199	Peteghem (Deynze)	1,601 81	2,578 82	838 83	5,019 46	4,802 61
200	Pinte (La)	940 24	2,064 01	305 78	3,510 03	3,167 03
201	Poesele	434 49	905 15	110 20	1,458 84	1,393 82
202	Pollaere	312 62	603 73	95 08	1,101 43	1,053 85
203	Poucques	925 54	1,872 05	348 33	3,146 52	3,010 53
204	Quaremont	876 40	1,466 31	238 56	2,581 27	2,469 76
205	Ressegem	470 82	800 30	155 82	1,426 94	1,365 29
206	Ronsele	326 27	654 43	80 84	1,061 54	1,015 68
207	Rooborst	491 54	1,007 45	233 24	1,792 23	1,714 80
208	Roosebeke	230 44	386 48	98 32	715 24	684 34
209	Rupelmonde	3,548 37	5,392 50	2,081 13	11,022 »	11,119 90
210	Russeignies	516 39	866 83	156 »	1,559 22	1,472 72

(1) Voir la note à la page 504.

DEPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1885.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quo-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

211	Ruyen	1,245 41	1,805 80	610 68	3,740 89	3,587 89
212	Saffelaere	2,614 50	6,198 87	1,185 15	9,998 50	9,566 54
213	Saint-Antelinckx	568 69	567 50	110 48	1,055 47	1,009 87
214	Saint-Denis-Westrem	2,082 29	3,816 75	855 72	6,752 76	6,461 03
215	Sainte-Marguerite	488 04	1,303 76	275 07	2,064 87	1,075 66
216	Saint-Gilles-lez-Termonde	2,506 65	4,462 39	968 87	8,027 91	7,681 09
217	Saint-Gilles-Waes	5,760 12	9,817 07	2,012 05	15,589 24	14,915 75
218	Saint-Jean-in-Eremo	435 16	1,028 66	178 65	1,640 45	1,569 58
219	Saint-Laurent	2,186 52	5,534 60	876 55	8,597 47	8,226 04
220	Saint-Paul	1,888 25	4,591 53	890 02	7,169 60	6,859 86
221	Santbergen	677 52	1,008 92	251 64	2,007 88	1,921 14
222	Sarlardinghe	776 51	1,541 57	208 42	2,326 50	2,225 99
223	Schelderode	707 28	1,174 59	196 27	2,077 94	1,988 17
224	Scheldewindeke	1,354 76	2,653 98	457 65	4,426 59	4,255 16
225	Schellebelle	1,401 06	2,490 09	700 71	4,592 76	4,594 54
226	Schendelbeke	611 10	951 25	165 98	1,728 55	1,655 66
227	Schoonaerde	1,023 26	2,525 74	428 58	3,777 58	3,614 19
228	Schoorisse	1,200 45	2,912 98	417 21	4,620 64	4,421 02
229	Seeverghem	1,011 08	2,005 20	588 75	3,405 03	3,257 93
230	Segelsem	806 12	1,689 75	292 65	2,788 50	2,668 05
231	Selzaete	4,574 78	8,906 59	2,455 75	15,937 12	15,248 60
232	Semmerzaeke	755 91	1,518 71	451 97	2,486 59	2,379 17
233	Seven-Eeken	1,811 53	4,481 92	703 26	6,996 71	6,694 44
234	Sinay	5,901 45	7,585 87	1,475 39	12,960 71	12,400 78
235	Sleydinge	4,226 46	9,471 86	1,720 12	15,418 44	14,752 55
236	Smeerhebbe-Vloersegem	271 59	468 48	69 62	809 49	774 52
237	Smetlede	451 08	887 52	160 55	1,498 95	1,454 19
238	Somergem	5,052 58	9,862 41	1,870 06	16,765 05	16,040 76
239	Sottegem	4,455 87	8,015 24	3,109 69	15,556 80	14,884 71
240	Steenhuyze-Wynhuyze	1,181 11	2,197 78	578 12	3,757 01	3,594 70

(1) Voir la note à la page 304.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N.° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		VONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	-

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (suite).

241	Stekene	5,707 31	10,881 11	2,805 67	19,481 09	18,642 53
242	Strypen	900 02	1,502 26	541 05	2,744 85	2,626 25
245	Sulsique	651 47	1,099 78	99 40	1,850 65	1,751 56
244	Swynaerde	2,077 74	5,899 44	589 92	6,567 "	6,285 29
245	Syngem	1,524 67	2,775 05	718 86	5,019 48	6,402 65
246	Thielrode	1,549 52	5,262 29	686 85	5,498 66	5,261 11
247	Tronchiennes	5,905 48	11,250 90	1,780 75	18,957 15	18,119 01
248	Ursel	1,407 21	5,299 44	679 29	5,585 94	5,155 26
249	Uytbergen	770 40	929 45	251 82	1,951 74	1,867 42
250	Velsicque-Ruddershove	1,445 89	2,552 56	540 07	4,516 52	4,521 21
251	Verrebroeck	979 44	2,511 26	567 51	5,658 21	5,500 17
252	Viane	851 50	1,026 95	159 "	2,017 54	1,950 19
255	Vinderhaute	902 16	1,405 58	195 70	2,501 24	2,503 18
254	Vleckem	155 58	522 55	27 55	595 66	481 90
255	Vlierzele	818 79	1,686 67	297 15	2,802 61	2,681 55
256	Volkegem	559 64	608 01	86 62	1,054 27	989 59
257	Voorde	556 20	1,016 58	179 75	1,725 51	1,649 05
258	Vosselaere	701 47	1,557 08	205 17	2,465 72	2,357 28
259	Vracene	5,515 48	7,694 51	1,848 17	12,858 16	12,502 66
260	Vurste	748 50	1,559 66	228 69	2,556 65	2,255 70
261	Vynckt	1,185 10	2,485 57	412 78	4,081 25	5,904 95
262	Wachtebeke	5,220 65	6,497 92	1,899 46	11,609 01	11,107 48
265	Waerbeke	148 68	555 08	54 15	555 89	512 74
264	Waerschoot	4,475 45	7,549 76	1,810 45	15,855 66	15,257 95
265	Waesmunster	4,919 53	7,619 94	2,507 95	14,847 40	14,205 96
266	Wannegem-Lede	957 67	1,907 21	561 70	3,226 58	3,087 19
267	Wanzele	278 69	602 65	195 78	985 01	942 45
268	Waterland-Oudeman	555 77	1,560 40	252 50	2,566 47	2,264 25
269	Watervliet	1,559 09	4,559 94	804 55	6,965 56	6,662 72
270	Welde	669 55	1,546 52	156 56	2,172 45	2,078 58

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1885.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		IMMOBILIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

271	Welle	661 08	1,237 87	256 68	2,155 63	2,043 37
272	Wetteren	12,720 12	17,343 98	3,720 87	35,084 97	34,430 34
273	Wichelen	1,625 16	3,337 17	1,009 76	5,090 09	5,731 30
274	Wieze	1,445 96	2,307 63	805 63	4,557 24	4,360 36
275	Wondelgem	2,168 04	3,638 42	480 33	6,307 01	6,034 35
276	Wouterghem	614 04	1,018 06	140 37	1,772 47	1,693 90
277	Wortegem	1,560 72	3,142 28	498 33	5,201 33	4,976 62
278	Woubrechtgem	405 51	630 18	111 23	1,146 92	1,097 37
279	Wynckel	1,667 05	3,336 84	835 25	5,839 14	5,634 72
280	Zele	11,076 39	18,845 30	6,122 33	36,074 44	34,515 93
281	Zeveren	403 34	947 09	97 33	1,447 76	1,385 21
282	Zonnegem	237 46	496 92	83 30	857 68	801 49
283	Zulte	1,078 63	2,475 41	329 22	4,083 26	3,906 83
284	Zwyndrecht	2,938 20	3,642 77	1,277 28	9,878 23	9,451 49
TOTAL DE LA PROVINCE . .		487,336 09	896,389 19	204,783 80	1,588,729 17	1,520,092 68

PROVINCE DE HAINAUT.

1	Acoz	2,783 20	2,635 16	936 30	6,374 66	6,099 26
2	Aiseau	3,634 39	4,204 23	1,334 23	11,412 85	10,919 79
3	Antlerlues	6,392 03	7,710 47	2,379 75	16,482 27	15,770 20
4	Angre	1,224 93	1,937 26	1,028 30	4,210 49	4,028 39
5	Angreau	362 87	744 84	260 97	1,368 68	1,300 91
6	Anserœul	1,223 67	1,498 99	391 30	3,113 96	2,979 43
7	Antoing	3,893 34	7,404 20	2,364 81	13,664 35	14,987 81
8	Anvaing	1,234 32	2,037 87	483 02	3,757 41	3,593 08
9	Arbre-Ponchau	321 37	314 63	117 30	1,133 70	1,103 86
10	Arc-Ainières	1,131 41	1,627 10	278 33	3,036 31	2,903 33

(¹) Voir la note à la page 304.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

11	Arquennes	2,786 28	2,646 32	887 87	6,320 47	6,047 41
12	Asquillies	276 56	450 56	118 99	825 91	790 23
13	Athis	604 51	1,080 03	153 44	1,837 78	1,758 58
14	Attre	1,114 53	1,350 48	402 41	2,867 22	2,743 35
15	Aubechies	337 05	512 26	81 32	930 65	890 42
16	Audregnies	1,348 06	2,087 45	615 72	4,051 23	3,876 21
17	Aulnois	676 69	1,515 42	334 09	2,526 20	2,254 41
18	Autrepepe	505 41	456 75	175 50	957 66	897 15
19	Baileux	1,509 75	1,545 12	481 35	3,596 40	3,441 05
20	Baillèvre	270 72	444 48	112 75	836 93	800 77
21	Bailleul	542 36	787 52	163 63	1,493 51	1,430 71
22	Baisieux	951 42	1,005 25	248 20	2,272 87	2,174 68
23	Barbançon	1,141 42	1,617 53	497 89	3,256 84	3,116 14
24	Barry	904 19	969 21	454 92	2,328 32	2,227 75
25	Basècles	4,188 80	2,936 19	3,391 18	10,516 17	10,061 85
26	Bassilly	1,285 20	1,961 95	405 84	3,652 99	3,495 17
27	Battignies	1,896 44	2,168 71	544 75	4,609 88	4,410 72
28	Baudour	5,870 13	7,815 76	2,685 24	16,369 15	15,661 95
29	Baufte	1,172 71	1,388 89	303 98	2,865 58	2,741 78
30	Baugnies	732 76	1,029 50	361 50	2,123 56	2,031 82
31	Beauwelz	769 44	1,224 51	469 31	2,463 26	2,356 84
32	Béclers	1,250 06	2,240 58	294 52	3,785 16	3,621 63
33	Bellecourt	894 46	1,408 26	311 47	2,614 19	2,501 25
34	Belœil	4,225 90	4,467 87	1,748 27	10,442 04	9,990 92
35	Bernissart	2,381 82	2,586 "	957 73	5,925 55	5,669 55
36	Bersillies-l'Abbaye	651 42	725 56	392 23	1,769 21	1,692 78
37	Bienne-lez-Happart	559 64	621 92	103 16	1,084 72	1,018 72
38	Biercée	447 16	637 73	159 25	1,264 14	1,209 55
39	Biesme-sous-Thuin	526 76	465 25	152 63	944 64	903 83
40	Biévène	2,354 52	2,917 97	606 95	5,870 42	5,625 42

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIER, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

41	Blandain	2,552 04	4,689 89	955 47	8,177 40	7,824 13
42	Blaregnies	825 95	1,629 93	309 20	2,765 06	2,645 61
43	Blaton	3,195 08	2,627 92	1,851 55	7,674 55	7,342 99
44	Blaugies	1,900 56	2,672 06	674 56	5,306 98	5,077 71
45	Bléharies	1,027 18	1,902 76	627 08	3,557 02	3,405 35
46	Blicquy	1,878 52	1,836 09	497 12	4,231 73	4,048 91
47	Boignée	505 57	742 95	289 57	1,555 89	1,469 54
48	Bois-de-Lessines	1,311 24	1,500 38	362 81	3,254 45	3,094 70
49	Bois-d'Haine	1,909 74	1,451 97	569 08	3,910 79	3,741 84
50	Bouffloux	6,745 17	6,339 80	2,521 33	15,624 30	14,949 50
51	Bougnies	584 58	779 47	91 90	1,355 95	1,201 69
52	Boulers	798 77	947 29	527 55	2,275 61	2,175 39
53	Boussoit	889 07	847 84	208 57	1,972 28	1,887 07
54	Boussu	14,759 01	17,224 12	4,433 99	36,437 12	34,862 96
55	Boussu-lez-Walcourt	1,112 65	1,410 99	547 50	3,071 14	2,938 46
56	Bouvignies	804 49	1,000 33	135 29	1,640 11	1,569 25
57	Braffe	711 62	1,189 28	197 27	2,098 17	2,007 52
58	Braine-le-Comte	15,570 97	19,011 18	4,505 57	37,087 52	35,485 26
59	Brasmenil	1,177 82	1,299 29	326 25	2,805 36	2,682 25
60	Bray	537 18	645 33	158 78	1,341 29	1,283 34
61	Brugelle	3,484 04	4,243 34	994 86	8,722 24	8,345 42
62	Bruyelles	1,070 02	1,009 45	435 89	2,515 36	2,406 69
63	Brye	561 85	580 88	127 98	1,070 69	1,024 43
64	Buisenal	607 39	683 81	161 57	1,452 57	1,389 82
65	Bury	1,278 48	1,651 78	490 80	3,421 06	3,275 26
66	Buvrines	1,475 32	2,178 41	408 26	4,121 99	3,945 91
67	Buzet	784 56	734 56	184 68	1,703 80	1,630 19
68	Callenelle	1,145 69	1,040 26	442 74	2,628 69	2,515 13
69	Calonne	1,602 65	1,551 55	933 27	4,087 47	3,910 88
70	Cambron-Casteau	1,083 53	801 59	222 95	2,108 05	2,016 98

(1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881
		FONCIER, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATRIMONY. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

71	Cambrom-Saint-Vincent	1,555 75	1,568 15	424 10	3,547 98	3,203 34
72	Carnières	6,048 14	6,417 85	1,496 55	13,992 53	13,588 01
73	Casteau	1,067 01	5,165 50	675 78	5,809 19	5,558 22
74	Celles	2,171 61	2,995 97	606 89	5,774 47	5,525 "
75	Chapelle-à-Oie	514 22	697 48	159 78	1,371 48	1,312 23
76	Chapelle-à-Wattines	1,077 79	1,552 31	369 95	3,000 05	2,870 44
77	Chapelle-lez-Herlaimont	5,051 88	7,004 45	1,785 79	13,820 10	13,223 04
78	Châtelet	25,389 42	26,852 61	7,827 84	60,049 87	57,455 59
79	Châtelineau	18,058 16	18,982 54	4,762 05	58,782 55	57,107 04
80	Chaussée-Notre-Dame	1,457 26	1,451 74	504 89	3,215 89	3,075 04
81	Chereq	1,864 52	1,659 49	607 22	4,131 25	3,952 75
82	Chèvres	4,961 46	5,625 52	1,814 32	12,401 30	11,865 54
83	Ciply	1,004 01	1,187 21	510 25	2,701 45	2,584 74
84	Cordes	555 90	467 05	108 05	910 50	871 16
85	Couillet	15,650 55	12,259 00	5,884 97	29,795 22	28,508 "
86	Courcelles	15,442 "	14,205 78	4,477 29	54,125 07	52,650 79
87	Cour-sur-Heure	276 50	354 "	104 71	735 21	703 45
88	Croix-lez-Rouveroy	558 75	401 30	85 42	825 45	789 79
89	Cuesmes	8,441 50	10,421 67	2,894 64	21,757 61	20,817 65
90	Dampremy	14,201 52	14,141 96	4,687 55	55,050 85	51,603 83
91	Dergneau	474 39	606 "	114 34	1,194 73	1,143 11
92	Deux-Acreu	2,799 58	2,821 97	1,010 59	6,632 14	6,345 02
93	Doustiennes	781 13	681 98	350 21	1,822 32	1,743 59
94	Écaussines-d'Enghien	9,419 27	7,701 84	3,412 65	20,553 74	19,646 64
95	Écaussines-Lalaing	1,511 51	1,605 89	554 60	3,650 "	3,492 31
96	Ellezelles	3,427 55	4,186 45	983 76	8,597 74	8,226 30
97	Ellignies-lez-Frasnes	99 12	177 16	41 10	317 38	303 67
98	Ellignies-Sainte-Anne	1,466 43	1,815 76	427 17	3,707 36	3,547 19
99	Elouges	6,082 65	7,264 91	1,799 80	15,147 36	14,492 96
100	Epinois	581 28	395 76	129 66	1,606 70	1,557 29

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1885.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

101	Erbaut	457 57	407 74	101 09	1,036 40	991 65
102	Erbisœil	759 56	746 52	278 20	1,784 17	1,707 09
103	Ere	886 48	1,109 18	119 65	2,115 31	2,023 92
104	Erpion	289 58	485 68	157 91	932 97	892 66
105	Erquelines	1,755 55	2,561 55	1,200 12	5,498 02	5,260 49
106	Erquennes	635 67	1,026 75	201 62	1,864 02	1,785 49
107	Escanaffles	1,796 27	2,195 90	605 26	4,595 43	4,596 90
108	Esplechin	1,102 29	1,955 69	526 10	3,584 08	3,257 88
109	Esqueltmes	549 58	510 98	37 80	898 36	859 55
110	Estaimbourg	1,257 97	1,882 74	498 98	3,650 67	3,482 43
111	Estaimpuis	1,188 30	1,666 77	598 06	3,455 22	3,304 03
112	Estinnes-au-Mont	2,598 15	2,231 96	1,075 94	5,704 05	5,457 60
113	Estinnes-au-Val	1,280 23	1,404 21	441 70	3,126 25	2,991 17
114	Eugies	1,953 45	3,213 20	694 49	5,863 14	5,609 84
115	Everbecq	2,208 99	2,917 65	794 11	5,920 75	5,664 94
116	Evregnies	601 58	876 58	285 91	1,762 07	1,685 94
117	Familleureux	1,602 16	1,840 77	481 85	3,924 78	3,755 22
118	Farciennes	5,555 55	6,682 82	2,945 25	14,965 40	14,316 95
119	Faurœulx	285 67	528 62	96 42	910 71	871 57
120	Fayt-le-Franc	577 22	890 77	377 42	1,845 41	1,765 68
121	Fayt-lez-Seneffe	6,188 42	6,444 75	2,059 41	14,672 58	14,058 69
122	Feluy	5,056 73	5,021 55	1,540 52	11,618 60	11,116 65
123	Fleurus	10,118 08	11,115 28	3,293 77	24,527 13	23,467 51
124	Flobecq	3,485 62	5,396 87	1,745 17	10,625 66	10,164 70
125	Fontaine-Valmont	1,507 18	1,262 69	761 89	3,531 76	3,187 82
126	Fontenoy	453 25	485 92	123 32	1,062 49	1,016 59
127	Forchies-la-Marche	4,759 44	3,586 65	927 46	9,273 55	8,872 91
128	Forest	640 08	855 76	246 58	1,722 22	1,647 81
129	Forges	1,150 94	1,322 55	555 49	3,028 98	2,898 12
130	Fouleng	359 87	298 48	128 00	787 25	753 24

Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

131	Fourbechies	425 74	672 39	113 67	1,211 80	1,150 45
132	Frasnes-lez-Buissenal	3,771 04	4,453 34	1,784 16	10,008 54	9,576 15
135	Frasnes-lez-Gosselies	2,045 57	3,465 00	1,138 32	7,557 70	7,212 14
134	Froidchappelle	1,826 25	2,829 20	853 58	5,509 01	5,271 01
135	Froidmont	995 68	1,832 16	226 60	3,054 44	2,922 48
136	Froyennes	1,970 88	3,320 48	498 68	5,790 04	5,548 51
137	Gages	665 28	609 49	153 58	1,428 15	1,366 44
138	Gallaix	560 78	356 71	87 54	805 05	770 25
139	Gaurain-Ramecroix	5,058 79	2,546 69	1,119 78	6,725 26	6,434 73
140	Genly	680 45	1,151 28	236 05	2,076 76	1,987 04
141	Gerpennes	2,867 62	4,435 98	1,218 04	8,521 64	8,155 40
142	Ghisleghien	820 05	1,627 60	499 09	2,946 74	2,819 44
145	Ghlin	5,310 55	6,198 82	1,266 54	12,775 71	12,223 77
144	Ghoy	1,375 54	2,212 80	338 64	3,924 98	3,755 41
145	Gibecq	509 81	853 17	110 84	1,475 82	1,412 06
146	Gilly	28,358 73	32,333 53	11,649 43	72,371 69	69,245 08
147	Givry	2,430 40	3,090 22	1,344 57	6,865 19	6,568 60
148	Godarville	1,173 27	1,605 12	358 09	3,136 48	3,175 20
149	Goegnies-Chaussées	452 06	675 60	226 45	1,354 11	1,295 61
150	Gondregnies	480 41	895 45	34 68	1,430 54	1,368 74
151	Gosselies	16,520 05	22,684 43	8,398 87	47,612 33	45,535 33
152	Gottignies	898 59	758 48	264 31	1,921 38	1,838 37
153	Gougnies	771 82	1,858 65	546 32	3,176 79	3,039 53
154	Gouy-lez-Piéton	3,043 53	4,007 28	952 31	8,003 12	7,637 37
155	Gozée	1,854 72	2,450 39	749 59	5,054 70	4,836 33
156	Grandglise	1,082 83	1,048 75	603 81	2,735 39	2,617 22
157	Grandmetz	774 48	1,108 51	280 04	2,163 03	2,069 58
158	Grandreng	1,550 29	2,350 88	644 38	4,745 35	4,540 33
159	Grandrieux	999 11	1,086 56	383 49	2,474 16	2,367 27
160	Grosages	596 61	938 59	185 98	1,721 18	1,646 82

(1) Voir la note à la page 304.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		Foncière, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

161	Guegnies	706 29	1,105 09	256 34	2,128 32	2,036 37
162	Hacquegnies	659 78	942 04	234 23	1,816 0	1,737 54
165	Haine-Saint-Paul	6,670 86	7,110 11	2,852 22	16,633 19	15,914 60
164	Haine-Saint-Pierre	7,010 45	5,637 19	2,055 48	14,703 10	14,067 89
165	Hainin	688 87	858 65	174 63	1,722 15	1,647 75
166	Ham-sur-Heure	3,581 53	3,549 01	1,719 60	8,649 06	8,276 26
167	Hantes-Wihéries	1,017 52	1,200 56	556 93	2,775 01	2,655 12
168	Harchies	1,630 30	1,719 76	614 88	3,964 94	3,793 65
169	Harmignies	1,214 29	1,465 45	582 62	3,060 34	2,928 15
170	Harvengt	994 98	1,540 99	237 03	2,793 0	2,672 34
171	Haulchin	1,372 62	1,515 22	766 73	3,854 57	3,688 04
172	Hautrages	1,955 94	3,092 16	717 99	5,766 09	5,516 98
173	Havay	957 86	1,584 62	333 47	2,855 95	2,752 57
174	Havennes	952 14	1,111 28	319 21	2,382 63	2,279 70
175	Havré	3,202 85	4,455 80	816 96	8,475 61	8,107 55
176	Hellebecq	476 91	760 64	208 93	1,455 48	1,392 69
177	Hennuyères	1,448 23	1,596 25	480 81	3,465 29	3,306 01
178	Henripont	556 63	555 66	198 84	1,091 13	1,043 99
179	Hensies	1,760 25	2,381 41	767 48	4,918 14	4,705 67
180	Heppignies	1,139 67	1,117 20	289 57	2,546 53	2,436 51
181	Herchies	2,560 88	2,845 88	751 13	6,155 89	5,889 95
182	Hérinnes	1,688 23	2,548 10	507 25	4,735 58	4,529 08
183	Herquegies	419 58	588 47	109 15	1,117 20	1,008 93
184	Hertain	250 39	458 03	78 40	786 82	752 85
185	Hollain	1,520 68	1,696 37	623 32	3,840 37	3,674 46
186	Horrues	3,187 51	3,687 89	909 70	7,784 90	7,448 58
187	Houdeng-Aimeries	8,370 88	8,393 66	2,797 76	19,562 30	18,717 17
188	Houdeng-Goegnies	8,266 86	7,512 96	2,373 01	18,152 83	17,368 59
189	Houtaing	1,081 43	950 85	223 37	2,235 65	2,158 20
190	Hoves	1,608 45	2,494 32	557 55	4,720 10	4,516 18

(1) Voir la note à la page 304.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

191	Howardries	586 54	482 50	97 07	966 51	924 76
192	Huissignies	1,272 04	1,125 85	614 35	3,012 20	2,882 07
193	Hyon	2,417 80	3,004 77	547 55	5,970 10	5,712 18
194	Irchonwelz	1,106 91	1,074 20	271 24	2,452 35	2,346 40
195	Isières.	660 59	1,025 48	258 01	1,922 08	1,850 04
196	Jamioux.	918 61	1,258 05	418 45	2,575 09	2,465 84
197	Jollain-Merlin.	717 22	1,318 48	225 50	2,259 »	2,161 41
198	Joncret	562 45	716 62	137 58	1,416 65	1,355 42
199	Jumet.	54,589 52	40,007 71	17,285 58	91,682 61	87,721 75
200	Jurbise.	1,851 54	1,882 52	424 85	4,158 71	3,959 91
201	Kain	3,811 57	5,048 49	768 57	9,628 45	9,212 46
202	La Buisserie	2,474 50	1,585 88	1,143 86	5,204 24	4,979 41
203	Ladeuze	1,399 79	1,421 89	522 41	3,344 09	3,199 61
204	Lahamaide	599 41	899 55	189 04	1,688 »	1,615 07
205	Lahestre	5,085 71	6,210 52	1,906 52	15,202 75	12,652 36
206	La Louvière	25,145 50	20,145 59	10,522 77	55,611 66	53,209 12
207	Lamain	629 65	1,176 62	187 52	1,995 79	1,907 05
208	Lambusart.	1,253 »	1,457 18	420 52	3,119 70	2,984 92
209	Landelies.	1,476 16	2,290 58	559 59	4,306 15	4,120 10
210	Lanquesaint	296 45	550 33	98 »	924 78	884 83
211	Laplaigne	1,208 62	1,169 61	562 65	2,940 88	2,813 83
212	Leernes	1,726 41	2,478 09	624 36	4,828 86	4,620 24
213	Leers-Fosteau.	468 58	525 89	181 55	1,176 02	1,125 21
214	Leers-Nord.	861 28	1,521 53	328 49	2,711 30	2,594 17
215	Lens	3,474 45	4,310 33	1,445 14	9,229 92	8,831 17
216	Lesdain	608 57	849 85	221 18	1,679 58	1,606 83
217	Leugnies	541 59	715 81	255 85	1,493 23	1,428 71
218	Leval-Chaudeville	537 18	302 45	275 60	1,113 21	1,065 12
219	Leval-Trahegnies	2,093 07	2,112 55	868 82	5,074 44	4,855 21
220	Liberchies	857 36	1,023 04	249 78	2,130 18	2,038 15

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

221	Ligne	1,122 59	1,160 54	445 85	2,728 78	2,610 80
222	Lobbes	5,528 84	5,540 59	2,408 52	11,477 75	10,981 80
225	Lodelinsart	17,250 99	16,271 97	6,723 53	40,226 29	58,488 43
224	Lombise	914 06	1,010 93	191 60	2,116 59	2,025 15
225	Lompret	190 82	216 41	156 56	565 59	559 24
226	Loverval	679 56	825 51	185 44	1,690 51	1,617 48
227	Luttre	1,748 74	1,606 79	644 14	5,999 67	5,826 88
228	Macon	1,185 84	1,509 52	558 48	5,251 84	5,111 35
229	Macquenoise	772 51	1,067 58	554 42	2,574 51	2,271 74
250	Maffles	2,047 15	1,950 58	766 69	4,764 22	4,558 40
251	Mainvault	1,274 70	1,805 85	351 50	5,410 05	5,262 75
252	Maisières	1,516 76	2,699 55	388 70	4,604 81	4,405 88
253	Manage	5,878 98	5,984 87	1,662 29	9,526 14	9,114 59
254	Marbaix	858 97	1,601 14	268 04	2,728 15	2,610 29
255	Marche-lez-Écaussines	2,810 56	2,220 71	666 58	5,697 45	5,451 51
256	Marchienne-au-Pont	50,265 59	50,586 89	12,521 45	75,571 91	70,202 09
257	Marchipont	151 25	274 02	51 20	456 47	456 75
258	Marcinelle	21,635 15	22,727 77	6,135 76	50,496 68	48,515 12
259	Marcq	1,743 28	2,414 89	425 68	4,585 85	4,585 82
240	Marquain	1,058 26	1,945 52	565 59	5,565 57	5,219 96
241	Masnuy-Saint-Jean	1,148 70	1,216 71	294 35	2,659 76	2,544 85
242	Masnuy-Saint-Pierre	864 92	818 20	295 94	1,979 06	1,895 56
243	Maubray	1,522 22	1,451 10	512 68	5,466 »	5,316 26
244	Maulde	1,201 54	2,441 17	365 54	4,008 05	3,854 89
245	Maurage	1,566 81	2,122 17	525 58	4,012 56	5,859 21
246	Melles	575 24	535 56	80 25	989 05	946 50
247	Mellet	1,756 09	1,755 11	522 11	4,053 51	5,859 06
248	Merbes-le-Château	2,802 94	4,215 93	1,545 50	8,560 17	7,998 99
249	Merbes-Sainte-Marie	524 16	815 53	191 82	1,529 51	1,465 24
250	Meslin-l'Évêque	1,044 54	1,542 10	488 90	5,075 54	2,942 67

(1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (suite).

251	Mesvin	807 75	857 67	249 77	1,895 17	1,815 29
252	Mévergnies	917 28	850 69	469 52	2,257 49	2,140 83
253	Mignault	1,524 82	1,552 90	430 09	3,507 90	3,164 99
254	Molembaix	1,125 08	2,015 88	514 60	3,455 56	3,302 45
255	Momignies	2,640 96	2,886 09	1,525 02	7,050 07	6,745 40
256	Monceau-Imbrechies	474 04	501 74	298 17	1,273 95	1,218 91
257	Monceau-sur-Sambre	12,740 65	14,568 22	4,157 71	31,446 56	50,088 "
258	Montbliart	416 78	661 80	259 65	1,318 23	1,261 28
259	Montignies-le-Tilleul	3,817 17	5,248 74	1,554 98	10,400 89	9,951 55
260	Montignies-lez-Lens	1,266 51	1,415 27	592 02	3,071 80	2,959 09
261	Montignies-Saint-Christophe	558 67	825 55	197 51	1,579 51	1,511 27
262	Montignies-sur-Roc	975 80	1,299 59	455 54	2,728 73	2,610 84
263	Montigny-sur-Sambre	18,575 58	19,582 45	5,911 67	44,067 48	42,165 67
264	Montroëul-sur-Haine	957 11	1,558 70	271 90	2,787 71	2,667 27
265	Montroëul-au-Bois	706 95	1,052 15	559 21	2,098 29	2,007 64
266	Mont-Sainte-Aldegonde	1,425 31	1,514 28	508 17	3,045 76	2,914 18
267	Mont-Saint-Aubert	870 80	1,219 44	164 78	2,255 02	2,157 60
268	Mont-Sainte-Geneviève	591 01	850 82	90 47	1,532 50	1,466 10
269	Mont-sur-Marchienne	8,747 54	11,050 12	2,098 74	21,896 20	20,950 24
270	Morlanwelz	11,810 12	15,018 65	5,156 83	29,965 57	28,670 99
271	Moulbaix	676 41	1,240 70	202 82	2,119 95	2,028 54
272	Mourcourt	1,705 54	2,251 79	700 85	4,640 96	4,440 47
273	Moustier	1,067 29	1,647 68	269 21	2,984 18	2,855 26
274	Naast	1,771 55	2,175 51	511 96	4,458 02	4,266 "
275	Nalinnes	2,600 56	4,046 55	825 42	7,472 11	7,149 50
276	Néchin	1,651 91	2,755 49	897 52	5,264 92	5,057 46
277	Neufmaisons	699 65	924 57	217 85	1,812 05	1,762 47
278	Neufvilles	2,756 88	5,677 70	581 82	7,016 40	6,715 28
279	Nimy	5,552 59	6,550 25	1,958 27	13,801 11	15,204 87
280	Noirchain	499 94	585 05	78 46	1,165 45	1,115 19

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

281	Nouvelles	501 27	757 50	119 06	1,377 85	1,318 50
282	Obaix	995 05	1,247 04	566 89	2,607 58	2,494 93
285	Obigies	597 06	975 15	200 55	1,775 14	1,696 54
284	Obourg	2,580 41	2,595 70	659 29	5,613 40	5,570 89
285	Oeudeghien	1,005 09	1,851 73	538 75	3,196 15	3,058 07
286	Ogy	751 03	1,195 10	292 69	2,258 82	2,142 10
287	Ollignies	1,265 67	1,476 84	422 81	3,165 52	3,028 57
288	Onnezies	354 74	498 56	121 55	954 65	913 59
289	Orcq	905 75	1,804 01	183 88	2,895 62	2,768 61
290	Ormeignies	1,554 56	1,454 11	565 09	3,171 56	3,054 54
291	Ostiches	704 97	1,511 55	259 58	2,275 88	2,177 56
292	Papignies	552 72	631 08	174 79	1,358 59	1,299 90
293	Pecq	2,695 55	4,752 67	1,187 45	8,615 65	8,241 50
294	Peissant	712 59	976 52	507 26	1,995 97	1,909 74
295	Péronnes-lez-Autoing	1,200 45	1,545 55	494 11	3,039 87	2,908 54
296	Péronnes-lez-Binche	2,055 97	2,600 99	545 68	5,202 64	4,977 87
297	Petit-Enghien	2,448 46	2,576 55	965 76	5,988 57	5,729 85
298	Petit-Rœux-lez-Braine	839 58	1,071 95	257 57	2,168 88	2,075 18
299	Petit-Rœux-lez-Seneffe	597 25	515 97	79 50	990 52	947 75
300	Piéton	1,554 21	1,685 12	516 75	3,754 06	3,591 88
301	Pipaix	1,549 59	1,889 90	586 81	3,826 10	3,660 81
302	Pironchamps	1,800 89	2,504 54	511 88	4,817 51	4,609 19
303	Pommerœul	2,421 51	3,051 46	1,081 10	6,554 07	6,251 78
304	Pont-à Celles	3,154 41	3,295 18	1,005 22	7,452 81	7,130 85
305	Pont-de-Loup	1,646 26	2,125 05	415 92	4,185 23	4,002 51
306	Popuelles	429 04	426 64	79 16	955 74	895 51
307	Pottes	1,617 77	2,150 95	705 51	4,474 25	4,280 95
308	Presles	1,259 79	1,811 51	382 96	3,454 06	3,304 84
309	Quartes	308 42	475 05	66 82	850 27	815 54
310	Quevaucamps	2,795 05	2,676 60	1,496 48	6,968 11	6,667 07

(1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

311	Quévy-le-Grand	1,001 42	1,421 27	500 59	2,923 08	2,796 80
312	Quévy-le-Petit	818 58	1,517 77	522 94	2,459 20	2,355 04
313	Quiévrain	6,549 56	9,199 46	2,489 05	18,058 07	17,258 79
314	Ragnies	785 12	1,185 56	194 52	2,165 20	2,071 66
315	Rameignies	508 65	452 68	85 89	845 20	808 69
316	Ramegnies-Chin.	1,270 01	2,208 16	402 52	3,880 69	3,715 04
317	Rance	1,746 50	5,278 48	1,542 25	6,567 21	6,092 15
318	Ransart	5,982 41	6,425 82	2,450 86	14,857 09	14,196 10
319	Rebaix.	1,105 48	1,402 55	472 75	2,978 56	2,849 88
320	Renlies	789 46	1,004 52	500 04	2,093 82	2,005 35
321	Ressaix	1,045 24	1,277 26	417 69	2,740 10	2,621 81
322	Rèves	1,556 95	1,568 08	472 28	3,597 31	3,250 54
323	Rièzes.	505 50	772 92	245 98	1,520 20	1,454 55
324	Robechies	244 44	264 85	72 61	581 88	556 74
325	Roisin.	1,946 84	5,165 15	1,084 89	6,196 86	5,929 14
326	Rougy.	1,499 12	1,779 45	654 78	3,915 35	3,744 27
327	Ronquières.	1,551 74	1,596 47	442 94	3,571 15	3,416 87
328	Roselies	522 77	477 95	147 29	948 01	907 04
329	Roucourt.	1,806 .	1,749 64	924 87	4,480 51	4,286 94
330	Rouveroy.	926 66	1,405 89	205 88	2,556 43	2,426 85
331	Roux	10,524 50	15,871 09	3,499 54	27,894 95	26,689 81
332	Rumes.	1,925 60	2,474 01	849 25	5,246 86	5,020 18
333	Rumillies.	915 92	1,141 98	169 56	2,225 26	2,129 12
334	Saint-Amand	1,175 72	1,492 48	449 80	3,118 .	2,985 50
335	Saint-Denis.	1,948 58	1,142 41	565 16	3,455 95	3,504 75
336	Saint-Ghislain.	10,725 82	12,929 51	4,900 75	28,556 06	27,522 58
337	Saint-Léger	695 55	1,275 17	250 87	2,217 59	2,121 59
338	Saint-Maur	594 17	610 91	99 41	1,104 49	1,056 77
339	Saint-Pierre-Capelle.	1,557 65	1,718 56	510 81	3,586 82	3,240 50
340	Saint-Remy.	545 54	681 51	188 25	1,413 08	1,352 05

(¹) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

341	Saint-Sauveur	1,112 37	1,352 84	348 76	2,813 07	2,692 40
342	Saint-Symphorien	1,596 28	1,965 08	358 65	3,920 01	3,750 66
343	Saint-Vaast	1,941 73	1,484 05	510 31	3,936 09	3,706 04
344	Salles	547 47	704 88	105 14	1,355 49	1,296 05
345	Sars-la-Bruyère	863 54	1,350 10	324 46	2,537 10	2,408 56
346	Sars-la-Buissière	871 57	935 76	385 88	2,193 21	2,098 46
347	Seloignes	1,451 29	1,360 75	696 55	3,498 59	3,343 02
348	Senefte	5,295 85	5,811 23	1,293 25	12,400 33	11,864 59
349	Silly	2,354 52	3,412 42	918 98	6,685 92	6,397 07
350	Sirault	2,289 35	3,856 46	1,059 11	7,204 92	6,895 65
351	Sivry	3,365 59	5,137 57	1,826 59	10,329 75	9,883 29
352	Solre-Saint-Géry	1,305 96	1,855 98	704 23	3,866 17	3,676 18
353	Solre-sur-Sambre	3,212 86	3,189 41	1,788 55	8,190 82	7,836 77
354	Souvret	2,373 42	2,469 84	668 90	5,511 16	5,274 02
355	Spiennes	558 39	372 21	126 30	1,056 90	1,022 00
356	Stambruges	2,133 18	1,995 10	1,045 68	5,081 96	4,862 41
357	Steenkerque	892 29	1,354 05	231 25	2,477 57	2,370 53
358	Strée	1,677 06	1,680 09	958 62	4,315 77	4,129 32
359	Strépy	6,576 57	3,910 97	1,305 02	11,792 56	11,194 78
360	Taintegnies	2,524 41	3,669 57	744 75	6,938 73	6,658 94
361	Templeuve	3,363 94	3,917 57	1,256 53	10,737 84	10,275 86
362	Thieu	1,099 70	1,000 50	568 07	2,668 27	2,504 22
363	Thieulain	670 59	1,208 82	299 70	2,178 91	2,084 78
364	Thieusies	1,772 47	2,701 38	459 46	4,933 31	4,701 05
365	Thiméon	1,166 76	1,548 54	490 18	3,205 48	2,875 45
366	Thimougies	306 67	384 59	132 28	1,023 54	979 32
367	Thirimont	745 61	1,085 78	349 09	2,179 48	2,084 36
368	Thoricourt	1,202 46	1,142 25	208 75	2,553 46	2,445 13
369	Thuillies	2,631 57	2,444 24	1,213 04	6,288 85	6,016 97
370	Thuin	7,564 20	9,999 68	4,134 52	21,698 40	20,760 98

(1) Voir la note à la page 604

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (suite).

571	Thulin	5,048 50	4,658 72	1,241 49	8 948 71	8,562 11
572	Thumaide	914 97	1,056 67	372 35	2,345 97	2,242 71
575	Tongre-Notre-Dame	1,241 74	1,159 59	715 09	5,119 42	2,984 65
574	Tongre-Saint-Martin	275 05	461 71	70 70	807 44	772 56
575	Tourpes	1,261 12	1,827 75	457 15	5,525 98	5,575 65
576	Trazegnies	4,059 84	6,150 89	1,374 40	11,545 15	11,040 56
577	Trivières	1,885 94	1,750 55	956 97	4,562 24	4,565 14
578	Vaulx-lez-Chimay	104 95	190 05	54 10	428 08	409 59
579	Vaulx-lez-Tournai	2,251 81	1,691 65	997 16	4,920 62	4,708 05
580	Velaines	2,246 86	2,060 86	618 05	5,855 67	5,585 56
581	Vellereille-lez-Brayeux	1,054 74	1,250 24	265 82	2,548 80	2,458 60
582	Vellereille-le-Sec	107 05	565 56	19 27	579 68	554 64
583	Vergnies	445 51	674 86	166 58	1,284 75	1,229 25
584	Vezen	1,120 42	795 89	281 12	2,197 45	2,102 30
585	Viesville	1,446 97	1,517 25	594 »	5,558 20	5,215 12
586	Ville-Pommerœul	900 00	1,279 50	420 10	2,609 50	2,496 57
587	Villerot	559 73	712 91	184 57	1,257 01	1,202 70
588	Villers-la-Tour	696 64	550 26	260 94	1,487 84	1,425 56
589	Villers-Notre-Dame	221 13	228 18	49 99	499 50	477 75
590	Villers-Perwin	920 50	1,154 47	500 05	2,575 »	2,272 40
591	Villers-Potterie	670 81	1,009 98	510 65	1,991 44	1,905 41
592	Villers-Saint-Amand	605 49	553 14	150 75	1,577 58	1,517 88
593	Villers-Saint-Ghislain	608 95	751 »	209 59	1,549 52	1,482 58
594	Ville-sur-Haine	1,167 88	925 58	568 62	2,462 08	2,555 71
595	Virelles	1,070 65	1,067 56	586 96	2,524 97	2,415 89
596	Wadelincourt	401 66	462 45	129 16	995 25	950 54
597	Wagnelée	1,199 10	616 85	729 18	2,545 15	2,435 18
598	Wanfercée-Baulet	4,228 65	4,055 61	1,850 68	10,094 92	9,658 80
599	Wangnies	727 16	859 97	221 05	1,788 16	1,710 91
400	Wannebecq	657 02	895 74	154 20	1,706 96	1,655 22

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1885.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

401	Warchin	856 17	550 51	69 41	1,455 89	1,302 99
402	Warcoing	1,407 08	2,065 58	767 45	4,240 99	4,057 77
405	Warquignies	1,265 32	1,640 99	545 22	3,458 53	3,309 11
404	Wasmes-Audemetz-Briffœil	958 25	1,345 22	367 09	2,668 54	2,555 25
405	Wasmaël	2,711 94	5,266 59	1,040 80	7,019 33	6,716 08
406	Watripont	555 15	492 09	118 96	964 20	922 54
407	Waudrez	1,514 52	1,709 61	277 72	3,501 85	3,350 56
408	Wayaux	405 48	596 63	74 24	874 55	856 58
409	Wez-Velvain	1,618 68	1,956 18	574 40	3,929 26	3,759 51
410	Wiers	4,200 42	3,827 55	1,577 08	9,605 05	9,190 09
411	Wihéries	2,029 44	2,655 53	900 21	5,585 18	5,322 81
412	Willaupuis	456 87	854 43	145 56	1,456 86	1,574 79
415	Willemeau	567 42	869 27	197 82	1,634 51	1,565 90
414	Wodecq	1,880 97	2,497 40	541 94	4,920 51	4,707 74
	TOTAL DE LA PROVINCE	1,020,979 89	1,188,140 10	575,513 18	2,584,638 17	2,472,976 50

PROVINCE DE LIÈGE.

1	Abée	526 89	905 55	231 07	1,663 51	1,591 64
2	Acosse	167 58	203 65	57 48	428 71	410 19
3	Aineffe	178 29	516 65	18 27	515 21	491 04
4	Alleur	644 28	881 20	525 04	1,848 52	1,768 66
5	Amay	2,994 18	5,798 47	1,559 85	8,152 50	7,781 16
6	Ampsin	1,895 45	1,491 85	756 82	4,142 10	3,965 15
7	Andrimont	7,965 25	4,479 04	2,549 55	14,795 62	14,154 50
8	Angleur	8,905 12	6,785 67	3,527 55	19,016 52	18,194 78
9	Ans	5,309 15	6,235 58	1,577 12	15,121 85	12,554 06
10	Antheit	5,357 27	1,406 95	1,869 62	6,633 84	6,547 24

(1) Voir la note à la page 501.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881
		VONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (suite).

11	Anthistes.	801 43	1,279 29	563 85	2,644 57	2,560 32
12	Argenteau	1,201 06	1,590 47	412 33	3,203 86	3,065 45
13	Attenhoven	568 75	525 27	331 37	1,425 39	1,303 81
14	Aubel	4,060 84	7,077 71	1,735 01	12,873 56	12,317 42
15	Avennes	541 10	362 28	567 60	1,270 98	1,216 07
16	Avernas-le-Bauduin	446 46	346 95	290 54	1,083 95	1,037 12
17	Avin	490 28	668 24	93 02	1,251 54	1,197 47
18	Avins (les)	405 16	389 05	156 79	951 "	909 92
19	Awans	744 45	856 03	319 25	1,899 73	1,817 66
20	Awirs (les)	1,470 77	910 29	305 07	2,686 13	2,570 08
21	Ayeneux	1,248 17	1,889 84	390 66	3,528 67	3,376 23
22	Aywaille	2,243 64	2,753 91	1,559 43	6,556 98	6,273 70
23	Baelen	2,485 21	3,306 09	834 15	6,625 45	6,339 22
24	Barchon	405 55	682 54	215 52	1,299 41	1,243 27
25	Bas-Oha	1,051 96	1,486 07	222 85	2,760 88	2,641 60
26	Basse-Bodaux	229 18	364 94	170 48	764 60	731 57
27	Battice	3,229 80	5,712 56	1,195 73	10,138 09	9,700 10
28	Beaufays	876 19	1,259 23	455 69	2,571 11	2,460 03
29	Bellaire	735 18	1,127 03	299 37	2,159 58	2,066 28
30	Ben-Ahin	2,332 47	1,958 75	844 53	5,115 75	4,894 74
31	Bergilez	479 99	463 72	128 52	1,072 23	1,025 91
32	Berloz	530 61	339 73	110 20	780 54	746 82
33	Berneau	420 56	680 01	192 "	1,292 57	1,236 73
34	Betrée	164 43	287 49	99 84	551 76	527 92
35	Bettincourt	176 33	252 77	40 "	469 10	448 33
36	Beyne-Heusay	2,076 55	2,493 43	1,079 37	5,649 35	5,405 29
37	Bierset	468 51	581 23	264 15	1,313 89	1,257 13
38	Bilstain	1,959 44	1,626 49	916 06	4,501 99	4,307 50
39	Bleret	169 75	388 25	48 70	606 70	580 49
40	Boëlhe	242 48	305 33	108 05	655 86	627 33

(1) Voir la note à la page 304.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

N ^o d'ordre	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES (¹)		
1.	2.	3.	4.	5	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

41	Boirs	882 35	872 11	454 76	2,180 22	2,004 04
42	Bois-et-Borsu	654 78	1,045 70	253 42	1,951 90	1,867 57
43	Bolland	452 06	1,038 43	109 94	1,600 43	1,531 20
44	Bombaye	559 64	456 82	100 02	807 58	858 61
45	Boncelles	850 55	1,122 40	574 82	2,527 86	2,227 29
46	Borlez	261 52	459 02	125 50	824 04	788 44
47	Bovenistier	168 42	322 27	71 86	562 55	538 25
48	Bra	420 07	392 16	156 19	948 42	907 45
49	Braives	897 26	754 69	413 56	2,045 51	1,956 95
50	Bressoux	2,815 89	2,841 19	855 51	6,492 59	6,211 91
51	Burdinne	617 75	812 48	529 94	1,760 17	1,684 15
52	Celles	746 55	1,261 52	508 62	2,516 40	2,216 41
53	Cerexhe-Heuseux	595 56	1,174 97	249 60	2,020 15	1,952 85
54	Chaineux	1,981 56	5,540 08	515 46	6,035 10	5,774 57
55	Chapon-Seraing	406 "	561 81	129 98	1,097 79	1,050 56
56	Charneux	2,686 46	4,405 78	1,089 27	8,179 51	7,826 14
57	Chaufontaine	2,828 28	5,206 08	1,254 69	7,269 05	6,955 01
58	Chênée	10,128 72	9,086 11	4,890 81	24,105 64	23,064 23
59	Cheratte	1,895 22	2,107 76	742 29	4,745 27	4,558 55
60	Chevron	400 68	359 26	181 51	941 25	900 58
61	Chokier	1,595 56	1,668 71	546 54	3,608 61	3,452 71
62	Ciplet	598 23	452 57	98 75	949 55	908 55
63	Clavier	1,159 97	2,205 63	451 85	3,815 45	3,650 61
64	Clermont (Verviers)	1,994 16	4,580 28	625 65	6,998 07	6,695 74
65	Clermont (Huy)	884 51	741 68	448 "	2,073 99	1,984 59
66	Comblain-au-Pont	1,765 96	2,210 64	1,409 "	5,385 60	5,152 95
67	Cornesse	2,754 54	2,417 "	1,255 67	6,407 01	6,150 21
68	Couthuin	1,786 06	1,850 99	502 52	4,129 57	3,950 97
69	Cras-Avernas	595 61	592 85	212 15	998 57	955 45
70	Crehen	500 51	576 57	158 12	815 "	779 79

(1) Voir la note à la page 804.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (suite).

71	Crisnée	277 60	416 21	150 94	855 84	797 81
72	Dalhem.	805 25	1,055 50	576 94	2,415 49	2,511 14
73	Darion.	50 82	12 98	24 86	88 66	84 85
74	Dison	54,559 57	19,594 08	9,925 22	65,676 87	60,925 80
75	Dolembreux.	556 86	597 76	91 22	1,045 84	1,000 66
76	Donceel	551 80	285 14	41 55	676 56	647 55
77	Ehein	276 99	506 62	64 10	847 71	811 09
78	Elixem.	148 96	81 06	46 72	276 74	264 78
79	Ellemelle.	207 06	514 95	98 68	620 69	595 88
80	Embourg	1,808 10	1,799 55	580 28	4,187 95	4,007 »
81	Embresin	655 80	606 00	582 55	1,645 25	1,572 26
82	Engis	2,425 01	2,120 08	941 28	5,486 57	5,249 55
83	Ensival.	11,266 57	9,814 28	4,670 74	25,751 59	24,659 07
84	Ernonheid	110 25	152 15	69 27	311 65	298 19
85	Esneux.	2,786 98	5,211 49	1,165 22	7,161 69	6,852 29
86	Evegnée.	201 74	257 10	75 56	514 20	491 99
87	Fairon-Comblain.	744 05	875 04	411 66	2,028 75	1,941 09
88	Fallais	716 59	692 »	258 12	1,646 71	1,575 57
89	Feneur	264 04	504 56	85 70	652 50	624 12
90	Ferrières.	770 84	715 51	515 45	1,797 58	1,719 92
91	Fexhe-le-Haut-Clocher	680 68	855 90	529 51	2,064 09	1,974 92
92	Fexhe-lez-Slins	707 42	1,240 41	421 96	2,569 79	2,267 41
93	Filot	255 52	299 24	100 78	655 54	606 17
94	Fize-Fontaine.	597 95	524 45	155 18	837 56	820 51
95	Fize-le-Marsal.	200 76	357 05	65 56	601 15	575 18
96	Flémalle-Grande	5,995 08	5,737 67	1,575 76	9,104 51	8,711 18
97	Flémalle-Haute	2,541 64	2,947 54	865 69	6,152 67	5,886 86
98	Fléron.	1,352 54	2,147 65	895 84	4,396 05	4,206 11
99	Flône	320 81	558 05	70 95	729 77	698 24
100	Fooz	276 78	515 65	106 51	696 94	666 85

(1) Voir la note à la page 504

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIER, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

101	Forêt	4,467 26	3,879 99	2,117 77	10,465 02	10,012 91
102	Fosse	266 42	369 39	100 32	736 15	704 33
103	Fouron-le-Comte	1,018 15	1,588 85	476 56	3,085 56	2,950 34
104	Fouron-Saint-Martin	653 62	873 32	212 98	1,742 12	1,666 86
105	Fouron-Saint-Pierre	257 95	267 05	74 26	579 24	554 22
106	Fraipont	1,660 96	1,674 25	864 71	4,199 92	4,018 47
107	Fraiture	390 18	313 40	197 85	901 45	862 49
108	Francorchamps	413 28	678 69	266 39	1,358 56	1,290 68
109	Freloux	40 46	24 94	7 70	75 10	69 94
110	Fumal	436 39	312 94	119 65	869 18	831 63
111	Geer	115 71	103 03	61 90	285 64	273 30
112	Gemmenich	1,617 33	2,109 37	437 08	4,184 »	4,003 24
113	Glain	1,857 73	2,343 48	597 93	4,799 14	4,591 80
114	Gleixhe	283 81	160 36	44 61	490 98	469 77
115	Gleize (la)	707 49	933 77	208 33	1,871 61	1,790 75
116	Glons	1,377 88	1,720 68	809 37	3,907 93	3,739 10
117	Goé	323 84	1,174 71	320 77	2,021 32	1,933 09
118	Gomzé-Andoumont	293 31	324 66	92 48	910 63	871 31
119	Grâce-Berleur	2,696 40	2,191 42	1,033 21	5,926 03	5,670 01
120	Grand-Axhe	263 69	328 16	48 66	840 31	804 20
121	Grand-Hallet	463 40	331 34	190 79	985 73	943 14
122	Grand-Rechain	1,263 67	1,390 11	298 96	3,154 74	3,018 43
123	Grandville	221 60	237 83	80 81	549 33	523 62
124	Grivegnée	11,494 28	9,302 78	3,750 46	24,547 32	23,487 02
125	Haccourt	1,123 01	1,362 46	676 88	3,162 33	3,023 73
126	Hamoir	701 19	1,237 97	617 99	2,557 13	2,446 67
127	Haneffe	317 72	303 79	137 70	1,161 21	1,111 04
128	Hannesche	339 01	340 70	116 38	996 29	933 23
129	Hannut	1,969 39	4,092 64	1,202 20	7,264 43	6,930 39
130	Harzé	314 99	348 39	300 33	1,364 13	1,303 20

(1) Voir la note à la page 304.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

131	Henri-Chapelle	1,534 05	3,331 74	466 58	5,332 37	5,102 »
132	Hermalle-sous-Argenteau	1,088 85	1,801 09	403 27	3,383 21	3,257 06
133	Hermalle-sous-Huy	1,736 03	1,020 66	502 15	3,378 81	3,711 24
134	Hermée	565 52	604 05	563 67	1,532 04	1,465 85
135	Héron	609 16	910 14	250 18	1,877 48	1,706 37
136	Herstal	14,235 27	16,353 20	8,767 21	39,355 08	37,056 29
137	Heure-le-Romain	737 68	601 46	293 44	1,632 58	1,581 19
138	Heusy	2,475 58	4,537 69	810 »	7,850 07	7,491 79
139	Hodeige	245 40	277 36	158 07	681 82	653 25
140	Hody	508 15	670 94	454 56	1,720 45	1,654 73
141	Hognoul	605 19	663 26	509 45	1,578 00	1,507 82
142	Hollogne-aux-Pierres	3,408 16	3,068 08	1,378 27	7,855 11	7,515 75
143	Hollogne-sur-Geer	620 48	723 28	400 72	1,744 48	1,660 12
144	Hornbourg	1,257 06	2,373 39	355 53	3,985 98	3,813 78
145	Horion-Hozémont	2,425 78	1,910 40	535 67	4,869 94	4,659 55
146	Housse	534 01	685 06	376 75	1,645 82	1,574 71
147	Houtain-l'Évêque	508 55	328 56	194 58	1,351 49	1,178 29
148	Houtain-Saint-Siméon	565 32	745 79	298 84	1,607 95	1,538 48
149	Huccorgne	407 12	506 05	140 52	1,053 49	1,007 98
150	Jalhay	941 78	1,575 07	506 22	2,823 07	2,701 11
151	Jehay-Bodegnée	1,059 51	1,264 80	225 73	2,547 84	2,437 77
152	Jemeppe	10,533 54	10,848 08	4,342 05	25,524 57	24,421 85
153	Jeneffe	486 56	619 86	155 05	1,241 27	1,187 65
154	Julémont	275 28	528 08	78 89	880 25	842 32
155	Jupille	5,675 81	5,142 12	1,897 50	12,715 45	12,166 10
156	Juprelle	418 59	547 90	358 56	1,304 85	1,248 48
157	Kemexhe	229 74	258 70	142 25	610 69	584 51
158	Laer	165 80	246 89	50 60	441 29	422 22
159	Lambermont	3,233 79	2,663 67	1,368 20	7,295 66	6,980 47
160	Lamine	135 82	218 32	54 52	458 66	438 85

(1) Voir la note à la page 501.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

101	Lamontzée.	306 74	476 13	65 10	847 97	811 34
102	Landen	1,307 62	2,070 99	757 58	4,226 19	4,043 61
103	Landenne	949 69	613 68	465 86	2,059 25	1,970 27
104	Lantin	251 63	343 65	109 46	684 72	655 14
105	Lantremange	288 40	350 36	95 04	753 80	702 10
106	Latinne	499 03	437 37	249 58	1,186 48	1,155 22
107	Lavoir	227 64	297 77	74 88	600 29	574 35
108	Lens-Saint-Remy	850 08	1,104 27	273 05	2,227 40	2,151 17
109	Lens-Saint-Servais	112 14	106 28	35 96	254 38	243 39
170	Lens-sur-Geer	304 43	364 20	93 69	762 32	729 39
171	Lierneux	1,141 35	1,480 61	473 11	3,095 07	2,961 35
172	Liers	443 39	416 60	400 33	1,260 32	1,206 06
173	Ligoey	301 49	252 81	105 »	657 30	628 90
174	Limbourg	9,273 04	8,507 82	3,456 36	21,237 42	20,319 92
175	Limont	492 38	1,000 65	192 53	1,685 56	1,612 74
176	Lincent	719 32	994 31	292 32	2,006 35	1,919 67
177	Linchet	47 88	66 60	26 70	141 18	133 08
178	Lixhe	332 36	702 36	213 24	1,448 36	1,385 79
179	Loncin	728 70	772 33	216 32	1,717 35	1,645 37
180	Lorcé	202 86	126 13	93 62	424 61	406 27
181	Lovegnée	1,261 34	1,712 10	330 75	3,304 39	3,209 47
182	Magnée	203 70	296 78	69 40	569 88	543 26
183	Marchin	4,989 33	2,732 86	2,290 24	10,012 63	9,399 20
184	Marneffe	606 69	726 73	131 25	1,464 67	1,401 39
185	Meeffe	334 66	388 73	244 13	1,367 54	1,308 46
186	Mein	372 11	1,038 13	242 20	1,652 44	1,572 41
187	Membach	804 93	1,290 41	194 64	2,289 98	2,191 03
188	Merdorp	417 48	406 19	172 36	996 03	953 »
189	Micheroux	640 13	828 49	231 39	1,700 25	1,626 78
190	Milmort	332 09	333 68	283 02	1,348 79	1,288 79

(1) Voir la note à la page 304.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N ^o d'ordre	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties notamment.	PERSONNELLE	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

191	Modave	770 50	509 48	250 55	1,629 42	1,550 05
192	Moha	848 82	745 42	575 74	2,163 08	2,072 40
193	Momalle	727 16	851 68	219 51	1,781 55	1,701 59
194	Mons	2,648 05	1,048 52	605 40	4,899 75	4,688 08
195	Montegnée	5,155 20	5,065 05	1,876 70	12,075 85	11,554 15
196	Montzen	2,514 76	5,252 28	693 20	6,260 24	5,980 78
197	Moresnet	858 69	1,891 54	591 42	3,141 65	5,005 92
198	Mortier	726 74	1,253 85	585 89	2,546 46	2,245 09
199	Mortroux	526 62	550 02	189 89	1,057 55	1,011 84
200	Mouland	405 50	658 86	113 12	1,157 28	1,107 28
201	Moxhe	445 54	672 17	148 51	1,266 02	1,211 55
202	Nandrin	985 81	1,257 65	540 27	2,565 73	2,452 97
203	Neer-Hespen	159 81	501 19	52 50	495 50	471 99
204	Neer-Landen	145 64	238 55	35 60	457 79	418 88
205	Neer-Winden	184 05	296 84	77 44	558 51	554 19
206	Nessonyaux	1,669 15	1,144 87	906 47	3,720 49	5,559 76
207	Neufchâteau	777 "	1,559 29	175 42	2,509 71	2,209 95
208	Neuville-en-Condroz	689 56	1,027 40	278 71	1,995 47	1,909 26
209	Neuville-sur-Meuse	146 72	558 70	11 90	697 52	667 20
210	Noville	152 52	215 72	56 25	402 27	584 89
211	Ocquier	588 84	686 79	277 94	1,553 57	1,486 45
212	Odeur	255 05	505 66	150 98	909 69	870 59
213	Oleye	475 85	726 25	270 59	1,470 65	1,407 11
214	Olne	5,078 11	5,864 48	1,555 27	8,496 86	8,128 82
215	Omali	576 81	507 05	225 70	909 56	870 26
216	Ombret-Rausa	561 12	568 20	404 95	1,534 25	1,467 97
217	Oreye	559 58	827 88	285 25	1,672 69	1,600 45
218	Oteppe	454 77	420 27	142 49	997 55	9,954 44
219	Othée	752 57	724 55	520 46	1,797 58	1,719 92
220	Ouffet	1,200 01	1,508 18	710 54	3,418 55	5,270 84

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quatre-vingt de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

221	Ougrée	13,154 24	8,206 01	5,187 21	26,618 36	23,468 59
222	Oupeye	758 58	819 10	304 74	1,882 22	1,800 90
223	Outrelouxhe	105 42	147 55	64 60	317 57	303 85
224	Over-Hespen	158 48	175 53	77 19	411 20	393 45
225	Over Winden	175 04	204 55	54 "	431 59	412 94
226	Paifve	196 98	345 06	51 52	592 46	566 87
227	Pailbe	517 58	750 27	144 18	1,392 50	1,551 89
228	Pellaines	202 16	353 34	97 12	652 62	605 29
229	Pepinster	5,555 55	4,500 55	1,897 47	11,351 55	11,052 29
230	Petit-Hallet	240 52	222 69	67 30	530 71	507 78
231	Petit-Rechain	4,772 52	4,275 59	1,110 09	10,158 70	9,719 82
232	Plainevaux	577 50	651 61	327 05	1,556 14	1,469 78
233	Polleur	1,090 60	1,910 48	216 22	3,217 30	3,078 51
234	Poucet	131 18	158 67	43 77	335 62	319 21
235	Pousset	569 15	510 12	175 18	1,045 45	1,000 28
236	Queue-du-Bois	781 54	818 94	256 38	1,856 66	1,776 45
237	Racour	640 36	721 81	326 16	1,688 55	1,615 59
238	Rahier	255 54	258 47	215 95	687 76	658 05
239	Ramelot	205 05	245 75	65 85	512 61	490 46
240	Ramet-Yvoz	5,187 66	3,415 70	1,276 15	7,877 49	7,557 17
241	Reid (La)	771 26	1,070 08	285 51	2,124 65	2,052 86
242	Remersdael	358 89	1,467 50	151 52	1,957 71	1,875 13
243	Renicourt	561 82	467 97	584 69	1,414 48	1,353 57
244	Retinne	914 06	1,186 81	278 90	2,579 77	2,276 96
245	Richelle	364 42	473 55	188 09	1,026 06	981 75
246	Rocour	755 86	1,046 05	585 54	2,185 25	2,090 84
247	Roloux	254 29	567 61	65 68	665 58	636 82
248	Romsée	1,002 61	999 88	527 63	2,550 12	2,229 45
249	Rosoux-Greenwich	356 70	490 56	89 09	917 25	877 62
250	Rotheux-Rivière	569 24	727 47	275 68	1,572 59	1,504 46

(1) Voir la note à la page 804.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

251	Rumsdorp	100 80	147 18	42 26	290 24	277 70
252	Saint-André	560 08	814 75	95 52	1,270 13	1,215 26
253	Saint-Georges	3,819 54	2,578 91	872 58	7,270 83	6,956 71
254	Saint-Nicolas	3,769 20	3,448 93	777 86	7,996 08	7,650 65
255	Saint-Remy	462 .	840 26	560 07	1,662 33	1,590 51
256	Saint-Séverin	428 26	556 56	254 26	1,219 08	1,106 41
257	Saive	952 77	1,259 81	275 35	2,487 95	2,580 44
258	Sart	1,151 90	1,164 20	486 25	2,782 35	2,662 15
259	Seilles	4,295 54	2,651 39	2,444 43	9,371 16	8,966 51
260	Seny	547 06	741 51	124 50	1,215 07	1,160 66
261	Seraing-sur-Meuse	50,510 25	32,725 51	20,774 42	104,009 08	99,516 53
262	Seraing-le-Château	540 13	558 01	45 46	945 60	902 84
263	Sippenaeken	512 69	554 12	98 15	964 96	923 27
264	Slins	581 28	820 68	249 79	1,651 75	1,580 39
265	Soheit-Finolot	586 68	611 52	370 91	1,568 91	1,509 77
266	Soiron	785 54	1,221 11	149 18	2,158 83	2 065 57
267	Soumagne	2,200 52	3,228 54	957 45	6,366 49	6,091 44
268	Sprimont	2,171 75	2,679 77	1,515 22	6,164 74	5,898 41
269	Stembert	2,260 57	2,645 38	969 79	5,875 54	5,621 70
270	Stoumont	281 12	216 67	94 17	591 96	566 30
271	Strée	671 72	680 55	524 62	1,685 87	1,613 04
272	Tavier	1,076 74	1,256 38	512 61	2,825 75	2,703 65
273	Terwagne	331 47	514 61	158 06	1,004 14	960 76
274	Teuven	478 73	1,161 97	184 84	1,825 54	1,746 67
275	Theux	5,980 51	6,259 38	2,408 79	14,648 48	14,013 63
276	Thimister	3,150 14	5,202 16	1,411 28	9,855 58	9,427 88
277	Thisnes	1,115 »	1,327 50	653 30	3,095 60	2,959 95
278	Thys	201 04	264 23	111 09	576 36	551 46
279	Tignée	208 32	281 88	47 66	537 86	514 62
280	Tihange	1,410 01	1,822 45	236 75	3,469 19	3,319 31

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	.

PROVINCE DE LIÈGE (suite).

281	Tilff.	2,488 64	2,412 14	817 96	5,718 74	5,471 68
282	Tilleur.	8,284 56	6,055 .	2,418 47	16,757 83	16,055 86
283	Tourinnes	95 85	151 65	35 70	265 18	251 81
284	Trembleur	1,040 15	1,677 85	491 98	3,209 94	3,071 26
285	Trognée.	408 31	410 82	274 56	1,093 69	1,046 44
286	Vaux-et-Borset	640 85	559 59	195 20	1,395 64	1,335 35
287	Vaux-sous-Chèvremont.	4,147 92	3,765 53	1,840 26	9,751 71	9,530 42
288	Velroux	264 18	217 21	61 65	543 04	519 58
289	Verlaine	1,085 84	1,575 22	211 58	2,870 44	2,746 43
290	Viemme	422 45	582 68	190 69	1,195 82	1,144 16
291	Vierset-Barse	1,812 51	1,500 84	684 21	4,006 56	3,835 47
292	Vieux-Ville	164 92	155 95	86 81	385 68	369 02
295	Vieux-Waleffes	249 13	582 54	53 57	684 84	635 25
294	Ville-en-Hesbaye	496 86	533 95	109 25	1,140 04	1,000 79
295	Villers-aux-Tours	250 47	250 55	176 01	645 81	617 01
296	Villers-le-Bouillet	1,518 58	859 42	585 24	2,545 04	2,435 18
297	Villers-l'Évêque	672 65	852 57	587 46	1,912 46	1,820 84
298	Villers-le-Peuplier	407 96	587 29	174 26	1,169 51	1,118 99
299	Villers-le-Temple	867 50	991 11	466 45	2,324 84	2,224 40
300	Villers-Saint-Siméon	196 14	551 51	91 35	638 80	611 20
301	Vinalmont	975 31	1,500 49	288 45	2,564 25	2,455 45
302	Visé.	5,214 12	5,245 41	1,856 64	10,516 17	9,870 49
303	Vissoit.	122 64	207 68	73 44	405 76	386 52
304	Vivegnis	919 94	1,087 50	466 25	2,475 47	2,366 61
305	Voroux-Goreux	279 25	585 79	72 85	937 85	897 53
306	Voroux-lez-Liers.	311 57	515 78	89 18	714 55	685 66
307	Voltem	1,827 63	1,410 48	577 28	3,821 39	3,656 30
308	Vyle-et-Tharoul.	587 73	601 50	137 02	1,146 25	1,096 75
309	Waleffes (lez).	752 69	909 07	563 44	2,005 20	1,918 57
310	Walsbetz.	195 16	196 91	97 54	489 61	468 46

(1) Voir la note à la page 304.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

511	Wamont	625 40	651 09	556 58	1,594 56	1,525 67
512	Wandre »	2,971 09	3,898 26	1,115 56	7,985 61	7,640 61
515	Wanghe	86 94	88 99	51 80	207 73	198 76
514	Wanne	586 82	595 24	158 09	1,158 15	1,088 98
515	Wansin	249 60	190 78	57 52	497 79	476 28
516	Wanze	1,470 77	1,197 50	412 02	3,080 29	2,917 21
517	Waremme	4,447 58	7,276 53	2,150 06	13,875 97	13,274 58
518	Waret-l'Evêque	575 58	295 44	155 05	805 85	769 12
519	Warnant-Dreye	870 45	562 25	254 65	1,687 31	1,614 42
520	Warsage	519 55	1,181 81	387 55	2,088 69	1,998 45
521	Warzée	516 47	498 51	95 72	910 50	871 17
522	Wasseiges	957 95	1,488 22	455 54	2,859 49	2,735 95
525	Wegnez	1,762 74	2,256 47	640 02	4,640 15	4,459 67
524	Welkenraedt	1,609 02	2,874 74	594 84	5,078 60	4,859 20
525	Werbomont	159 44	94 90	67 87	502 21	290 15
526	Wezeren	125 48	195 "	40 16	356 64	341 25
527	Wihogne	186 06	550 12	61 26	577 44	552 49
528	Xhendelesse	765 84	1,152 64	195 65	2,090 11	1,999 81
529	Xhendremael	505 25	485 51	122 69	1,111 45	1,063 41
530	Xhoris	570 29	721 75	255 23	1,547 25	1,480 40
531	Yernée-Fraineux	259 40	483 57	125 80	848 77	812 10
TOTAL DE LA PROVINCE . .		511,439 25	525,481 12	204,877 07	1,241,800 44	1,188,152 02

(1) Voir la note à la page 501.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1885.

N.° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG.

1	Achel	453 50	765 12	204 26	1,422 77	1,361 50
2	Aelst	194 04	513 25	96 75	604 »	577 91
3	Alken	2,005 82	3,256 22	655 40	5,805 44	5,640 74
4	Asch	254 52	553 13	154 92	742 57	710 49
5	Bas-Heers	75 08	152 15	10 20	235 41	223 24
6	Bassenge	678 54	830 52	556 57	1,845 43	1,763 79
7	Beeck	507 86	584 61	120 66	815 13	778 »
8	Beeringen	936 95	1,641 65	640 68	3,219 28	3,080 20
9	Berbroeck	239 82	293 15	65 50	598 47	572 71
10	Berg	198 80	291 29	86 60	576 69	551 77
11	Berlingen	174 50	170 05	49 96	594 29	577 26
12	Beverloo	518 07	706 87	214 70	1,459 64	1,577 45
13	Beverst	550 88	874 62	216 46	1,621 96	1,551 89
14	Bilsen	2,019 99	3,242 96	1,594 62	6 657 57	6,569 95
15	Binderveld	229 53	234 38	71 35	535 26	551 27
16	Bocholt	811 86	1,032 72	494 17	2,358 75	2,237 81
17	Bommershoeven	290 56	640 14	99 98	1,050 48	985 96
18	Borloo	234 45	576 88	150 40	761 75	728 82
19	Boorsheim	631 28	718 46	170 02	1,559 76	1,473 24
20	Bouckhout	105 74	151 09	14 02	268 85	257 24
21	Bourg-Léopold	1,597 58	2,554 16	1,814 98	5,856 52	5,605 51
22	Brée	2,105 81	3,175 04	1,638 69	6,959 54	6,659 75
23	Brouckom	155 66	122 99	60 56	519 21	505 42
24	Brusthem	777 42	1,111 22	526 91	2,215 55	2,119 85
25	Buvingen	126 21	209 94	98 73	564 88	549 12
26	Canne	549 99	572 69	200 47	1,525 15	1,265 99
27	Cantille	218 26	285 91	74 66	576 85	551 91
28	Cominxheim	212 52	211 26	62 46	486 24	465 25
29	Corswarem	567 85	494 79	129 58	992 22	949 55
30	Cortesseem	1,083 25	1,869 37	451 28	3,404 10	3,257 04

(1) Voir la note à la page 304.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition de l'impôt de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG (suite).

31	Corthys	150 78	298 34	35 36	482 48	461 04
32	Coseo	538 10	400 17	127 87	866 14	828 72
33	Coursel	796 81	870 05	282 52	1,949 38	1,865 16
34	Curange.	1,287 16	1,700 29	709 83	3,705 28	3,543 20
35	Cuttecoven	99 54	145 70	28 52	271 76	260 02
36	Diepenbeek	1,753 08	2,907 40	743 22	5,405 70	5,170 24
37	Dilsen	624 89	570 88	296 58	1,492 35	1,427 87
38	Donck.	442 05	800 32	153 58	1,461 75	1,398 60
39	Duras	330 33	344 32	27 46	702 11	671 78
40	Eben-Emael	915 39	976 10	338 70	2,250 19	2,152 98
41	Eelen	555 87	579 07	200 56	1,356 20	1,278 47
42	Ellicom	163 10	157 81	109 25	430 14	411 55
43	Engelmanshoven.	136 05	254 27	55 75	446 05	426 78
44	Eygenbilsen	529 76	831 85	236 55	1,618 14	1,548 22
45	Eysden	259 56	239 12	86 26	584 94	559 67
46	Exel.	633 43	785 37	336 17	1,752 97	1,677 24
47	Fall-et-Mheer	517 79	859 96	178 31	1,556 06	1,489 70
48	Fologne	216 50	332 53	63 23	614 08	587 53
49	Freeren	364 33	533 53	143 18	1,043 06	998 .
50	Fresin.	182 91	202 09	38 21	423 21	404 93
51	Gelinden	629 05	833 05	249 15	1,711 85	1,637 90
52	Gellick.	266 70	254 13	63 45	586 28	560 95
53	Genck	923 16	1,307 26	517 22	2,947 64	2,820 20
54	Genoels-Elderen.	186 48	214 58	37 40	438 46	419 32
55	Gerdingen	208 04	254 23	103 05	567 32	542 81
56	Gingelom.	775 71	1,031 13	278 61	2,085 45	1,993 44
57	Gors-op-Leeuw	417 83	862 70	67 82	1,348 35	1,290 10
58	Gorssum	223 51	303 22	136 45	663 18	633 66
59	Gossoncourt (lez-Loos)	164 01	274 38	80 69	519 08	496 65
60	Gothem	137 69	143 66	33 13	316 50	302 83

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1885.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

61	Goyer	864 43	1,124 20	421 56	2,410 19	2,306 06
62	Grand-Brogel	280 80	327 25	100 36	717 41	686 42
63	Grand-Jamane	291 62	562 44	96 40	950 46	909 40
64	Grand-Looz	71 61	59 38	25 80	154 79	148 10
65	Grand-Spauwen	273 42	346 81	101 85	722 06	690 86
66	Gruitrode	424 06	334 88	92 42	871 36	833 71
67	Guygoven	245 32	392 94	65 50	701 76	671 44
68	Haelen	1,365 18	1,950 10	542 11	3,855 39	3,088 82
69	Halmael	95 76	102 76	31 45	229 97	220 03
70	Hamont	967 12	1,664 44	699 19	3,350 75	3,186 85
71	Hechtel	467 18	611 20	298 61	1,376 99	1,317 50
72	Helchteren	304 64	282 89	130 45	717 98	686 06
75	Heers	648 53	1,190 46	287 27	2,126 28	2,054 42
74	Hees	191 94	216 48	52 27	460 69	440 79
75	Hendricken	63 42	45 08	47 40	155 90	149 16
76	Henis	141 68	126 61	41 17	309 46	296 09
77	Heppen	286 02	424 46	118 03	828 55	792 74
78	Herck-la-Ville	1,596 »	2,938 32	385 82	5 158 14	4,916 16
79	Herck-Saint-Lambert	769 18	1,214 48	282 92	2,266 98	2,169 04
80	Herderen	310 38	345 85	126 26	982 49	940 04
81	Hern-Saint-Hubert	151 20	195 55	30 46	377 21	360 91
82	Herstappe	103 46	169 97	52 30	305 73	292 52
83	Herten	105 35	53 »	62 55	222 90	213 27
84	Heur-le-Tixhe	135 33	174 15	26 40	335 86	340 49
85	Heusden	719 46	849 38	291 14	1,769 98	1,693 51
86	Hex	376 39	674 68	39 06	1,090 13	1,043 03
87	Hoelbeck (lez-Bilsen)	158 90	108 93	62 25	330 06	315 80
88	Hoesselt	1,113 14	1,732 80	334 86	3,220 80	3,081 03
89	Horpmael	322 36	365 30	134 18	842 04	805 66
90	Houppertingen	843 60	735 36	460 03	2,061 19	1,972 14

(1) Voir la note à la page 304.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG (suite).

91	Houthaalen	614 04	586 09	240 41	1,441 44	1,579 17
92	Lesseren	178 64	200 41	85 19	471 24	450 85
95	Kerkom	521 50	563 48	56 65	941 41	900 74
94	Kermpt	527 51	806 46	177 45	1,601 20	1,532 02
95	Kerniel	514 02	553 08	156 47	1,003 57	960 21
96	Kessenich	415 10	514 98	141 02	1,072 »	1,025 68
97	Kinroy	432 74	423 44	96 94	953 12	911 94
98	Lanaeken	2,158 58	3,415 85	1,655 »	7,227 21	6,914 98
99	Lanaye	599 27	707 02	325 76	1,650 05	1,550 65
100	Lancklaer	265 90	250 59	108 32	611 81	585 58
101	Leuth	481 81	680 61	182 14	1,344 56	1,286 48
102	Lille-Saint-Hubert	433 79	697 61	262 70	1,594 10	1,535 06
105	Linckhout	529 28	489 81	64 14	885 23	845 07
104	Lommel	1,148 14	1,324 75	670 85	5,143 74	5,007 92
105	Looz	2,051 53	4,025 52	1,125 79	7,180 44	6,870 23
106	Lowange	585 76	518 59	269 17	1,575 52	1,514 18
107	Loxbergen	442 55	774 70	125 15	1,540 16	1,282 26
108	Lummen	1,802 57	2,595 48	480 22	4,678 27	4,476 15
100	Mall	177 66	184 62	80 51	442 70	423 66
110	Marlinne	602 56	979 89	151 85	1,714 28	1,640 22
111	Martenslinde	155 14	117 76	46 96	297 86	284 99
112	Mechelen	887 59	1,575 17	719 25	2,979 81	2,851 08
115	Merswijck	270 48	259 64	116 18	646 30	618 58
114	Meldert	426 50	449 57	101 42	977 29	955 06
115	Membruggen	228 76	229 50	47 91	505 97	484 11
116	Mettecoven	97 65	170 65	18 70	286 98	274 58
117	Meuwen	418 40	322 52	188 25	929 01	888 87
118	Mielen-sur-Aelst	511 85	448 95	91 82	852 60	815 77
119	Millen	417 06	558 40	81 52	1,057 07	1,011 40
120	Molen-Beersel	462 »	288 55	128 61	878 94	840 97

(1) Voir la note à la page 304.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

121	Montenaeken	914 20	1,428 73	354 42	2,077 35	2,561 68
122	Mopertingen	535 02	410 35	118 09	863 46	826 16
123	Munsterbilsen	561 19	927 04	261 06	1,749 29	1,675 72
124	Muysen	87 36	107 70	20 38	215 44	206 15
125	Nederheim	285 18	240 66	82 48	617 32	590 65
126	Neer-Glabbeek	60 48	56 08	8 07	124 63	119 24
127	Neer-Haeren	211 89	301 96	90 19	604 04	577 94
128	Neer-Oeteren	902 44	1,010 80	444 69	2,357 93	2,256 06
129	Neer-Pelt	770 73	1,218 26	509 »	2,596 99	2,484 79
130	Neer-Repen	174 50	506 71	29 75	710 76	680 05
131	Niel (près d'Asch)	95 66	122 78	19 76	236 20	226 »
132	Niel (près Saint-Trond)	593 60	634 75	300 70	1,529 05	1,462 99
133	Nieuwerkerken	265 23	145 98	88 70	497 91	476 40
134	Oostham	525 35	608 98	214 65	1,348 98	1,290 70
135	Op-Glabbeek	280 42	165 09	122 91	568 42	543 86
136	Op-Grimby	264 18	279 95	115 45	659 56	631 07
137	Op-Heers	143 64	199 14	34 10	376 88	360 60
138	Ophoven	758 94	703 97	314 30	1,777 21	1,700 42
139	Op-Itter	329 98	355 23	163 92	849 13	812 44
140	Op-Oeteren	375 97	436 40	138 58	950 95	909 86
141	Ordange	459 62	352 95	245 76	1,056 33	1,010 69
142	Otrange	378 49	400 60	105 69	884 78	846 56
143	Overpelt	760 48	1,029 10	413 78	2,203 36	2,108 17
144	Overrepen	285 67	549 24	91 97	926 88	886 83
145	Pael	899 22	1,085 56	300 32	2,285 10	2,186 38
146	Peer	1,227 03	1,894 95	1,046 16	4,168 14	3,988 07
147	Petit-Brogel	165 06	412 38	70 »	647 44	619 47
148	Petit-Jamine	136 92	154 18	28 95	320 05	306 22
149	Petit-Spauwen	148 75	126 07	68 10	342 92	328 10
15	Pirange	259 70	324 63	69 76	654 09	625 83

(¹) Voir la note à la page 504

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATRONS. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

151	Quaedmechelen	586 53	682 10	214 91	1,483 63	1,419 55
152	Reckheim	1,077 37	2,122 28	750 98	3,950 63	3,760 82
155	Reppel	192 56	218 98	89 55	500 87	479 23
154	Riempst	190 26	311 93	56 20	588 39	569 97
155	Rixingen	208 46	270 63	75 61	552 70	528 83
156	Roclenge (Looz)	172 62	172 78	77 98	425 38	403 00
157	Roclenge-sur-Geer	956 32	2,057 37	596 39	3,590 08	3,454 98
158	Rommershoven	173 32	107 83	55 10	336 25	321 72
159	Rosmeer	208 88	189 43	37 66	435 97	417 13
160	Rothem	574 63	710 51	225 15	1,510 29	1,445 04
161	Runckelen	119 70	189 12	28 90	337 72	323 13
162	Russon	794 64	875 70	209 94	1,880 28	1,799 03
163	Ryckel	182 07	212 97	63 75	458 79	438 97
164	Ryckhoven	591 44	257 33	104 15	752 94	720 41
165	Schalkhoven	159 25	308 67	32 16	500 08	478 48
166	Schuelen	625 05	785 41	181 08	1,589 52	1,520 85
167	S'Heeren-Elderen	286 23	347 19	42 97	676 39	647 17
168	Sichen-Sussen-Bolré (lez-Fall)	668 08	892 67	252 41	1,815 16	1,734 83
169	Sluse	521 86	424 93	103 83	852 64	815 80
170	Spalbeek	210 63	338 68	45 09	594 40	568 72
171	Stevort	685 16	956 64	278 33	1,900 13	1,818 03
172	Stockheim	1,069 18	1,353 39	643 57	3,048 54	2,916 64
173	Stockroye	259 54	294 16	108 36	642 26	614 51
174	Sutendael	401 94	338 36	134 46	894 96	856 30
175	Tessengerloo	1,657 88	1,999 77	654 55	4,312 20	4,125 90
176	Tongerloo	454 14	514 25	243 70	1,194 09	1,142 50
177	Ulbeek	301 98	292 78	107 80	702 56	672 21
178	Uyckhoven	280 98	348 49	169 81	799 28	764 73
179	Vechmael	303 50	633 39	118 63	1,167 52	1,117 08
180	Veldwezelt	499 66	714 14	137 74	1,351 54	1,293 15

(1) Voir la note à la page 504

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE	DES PATENTES (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

181	Velm	654 48	1,064 39	115 40	1,812 53	1,734 05
182	Vliermael	645 05	704 41	164 61	1,514 07	1,448 60
185	Vliermael-Roodt	351 12	424 26	108 90	884 34	846 14
184	Vlytingen	559 65	745 19	175 22	1,456 04	1,595 14
185	Voordt	156 66	512 58	19 12	488 36	467 26
186	Vroenhoven	544 74	676 12	323 24	1,544 10	1,477 59
187	Vucht	275 98	248 82	151 55	657 15	628 76
188	Waltwilder	511 85	452 05	74 80	818 70	785 55
189	Wellen	1,558 62	1,715 55	470 42	3,541 57	3,588 58
190	Weim	119 42	102 55	19 76	241 71	251 27
191	Weyer	257 88	515 10	61 41	654 59	606 98
192	Widoeye	154 19	191 99	59 50	385 48	508 85
195	Wilderen	100 58	198 68	17 85	316 91	505 22
194	Wimmertingen	128 75	222 28	67 56	418 57	400 29
195	Wintershoven	181 16	240 56	45 06	464 58	444 51
196	Wonek	959 56	875 62	452 67	2,265 85	2,167 96
197	Wychmael	205 80	565 77	250 96	820 55	785 08
198	Wyshaegen	75 18	58 75	6 80	120 71	115 49
199	Zeelhem	479 01	607 12	115 07	1,201 20	1,149 50
200	Zepperen	779 75	1,250 82	214 06	2,225 21	2,129 08
201	Zolder	881 10	1,165 91	296 51	2,541 58	2,240 25
202	Zonhoven	1,453 41	1,802 50	586 24	3,841 95	5,675 96
TOTAL POUR LA PROVINCE . .		100,761 64	159,557 26	44,868 77	284,967 67	272,656 46

(1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LUXEMBOURG.

1	Amberloup	341 95	273 01	202 56	817 52	782 20
2	Amonines	258 58	200 70	114 »	633 28	605 92
3	Anlier	578 34	516 48	225 72	1,318 54	1,261 58
4	Anloy	251 58	170 60	41 05	466 23	446 00
5	Arbrefontaine	281 82	107 27	80 85	550 94	535 75
6	Arville	781 13	224 25	259 99	1,265 37	1,210 70
7	Assenois	584 57	695 62	201 53	1,481 72	1,417 71
8	Athus	1,021 02	963 02	565 34	2,549 38	2,439 23
9	Attert	1,212 89	1,399 94	335 54	2,948 37	2,820 00
10	Aubange	850 15	1,345 15	368 02	2,761 32	2,642 02
11	Autelbas	1,158 22	1,448 06	218 95	2,825 23	2,705 17
12	Awenne	332 50	238 89	185 76	757 15	724 44
13	Aye	639 87	768 85	277 85	1,686 55	1,613 69
14	Bagimont	126 42	226 07	40 93	393 42	376 42
15	Bande	445 20	437 06	173 10	1,055 36	1,009 76
16	Barvaux	919 73	893 23	430 59	2,243 55	2,146 63
17	Beausaint	668 57	453 10	538 13	1,659 80	1,588 09
18	Beffe	160 72	123 85	56 57	341 14	336 40
19	Beho	403 72	330 51	128 49	864 72	827 36
20	Bellefontaine	939 40	1,158 10	302 49	2,399 99	2,296 30
21	Bende	393 36	379 48	55 96	830 80	794 91
22	Bertogne	227 50	219 54	74 23	521 27	498 73
23	Bertrix	1,082 83	2,018 40	813 27	3,916 50	3,747 30
24	Bihain	308 14	197 23	123 14	628 51	601 36
25	Bleid	806 96	1,489 40	259 40	2,555 82	2,445 30
26	Bomal	446 88	523 50	397 37	1,367 75	1,308 66
27	Bonnert	890 96	1,067 41	251 92	2,210 29	2,114 80
28	Borlon	526 12	411 06	131 03	1,068 21	1,022 06
29	Bovigny	546 21	342 34	184 89	1,073 44	1,027 06
30	Bras	420 91	371 35	125 08	917 34	877 71

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

81	Bulles (les)	595 36	439 63	191 75	1,026 76	982 41
82	Champlon	382 76	384 28	130 79	095 83	804 78
83	Chanly	833 »	660 97	255 76	1,747 73	1,672 23
84	Chassepierre	556 78	583 62	217 08	1,357 48	1,208 85
85	Châtillon.	591 78	813 45	271 62	1,676 85	1,604 41
86	Cherain	480 85	485 70	254 35	1,200 88	1,149 »
87	Chiny	554 94	552 40	215 13	1,282 47	1,227 07
88	Corbion	474 32	774 83	206 20	1,455 44	1,392 56
89	Cugnon	557 88	726 40	145 64	1,409 92	1,349 01
40	Dampicourt.	477 47	772 21	127 22	1,576 90	1,517 41
41	Daverdisse	207 76	167 13	125 29	500 18	478 57
42	Dochamps	283 56	240 97	154 34	684 67	655 09
43	Dohan.	276 08	255 38	130 07	661 53	632 93
44	Durbuy	479 57	652 84	305 64	1,438 05	1,375 95
45	Erezée.	356 72	562 37	220 19	959 28	898 70
46	Erneville	313 67	468 91	66 45	840 05	812 35
47	Étalle	1,197 21	1,639 72	467 12	3,304 05	3,161 30
48	Ethe.	1,256 15	1,511 50	606 10	3,373 75	3,228 »
49	Fauvillers	594 30	853 73	251 76	1,679 79	1,607 22
50	Fays-les-Veneurs	503 79	754 52	156 92	1,415 25	1,354 00
51	Flamierge	467 18	508 53	158 80	1,134 51	1,085 50
52	Floreville	1,654 45	2,797 03	1,357 55	5,789 03	5,538 04
53	Forrières.	673 68	537 93	202 57	1,414 18	1,353 09
54	Framont.	183 05	392 54	75 24	648 63	620 61
55	Freux	325 36	427 74	152 04	905 14	866 03
56	Gembes	223 30	140 08	83 23	446 61	427 51
57	Gérouville	949 83	997 71	517 42	2,464 96	2,358 47
58	Grand-Halleux	535 43	365 »	157 41	1,057 84	1,012 13
59	Grand-Han.	671 09	659 43	179 99	1,490 51	1,426 12
60	Grand-Ménil	236 32	153 92	172 44	562 68	558 37

(1) Voir la note à la page 804.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

61	Grapfontaine	409 29	455 60	262 57	1,105 26	1,057 50
62	Grune	517 87	547 29	155 41	798 57	764 08
65	Grupont	560 29	221 46	215 10	794 85	760 51
64	Guirsch	589 69	487 75	77 71	955 15	915 86
65	Habay-la-Neuve.	1,905 79	2,055 79	855 52	4,815 10	4,605 17
66	Habay-la-Vieille.	785 89	917 54	270 50	1,982 55	1,896 89
67	Habergy.	474 52	1,001 01	89 62	1,564 95	1,497 54
68	Hachy.	956 90	785 19	195 11	1,935 20	1,849 68
69	Halanzy	1,148 84	1,799 58	293 22	5,241 64	5,101 59
70	Halleux	120 40	60 95	51 27	212 62	203 45
71	Hamipré.	510 75	587 10	82 97	780 80	747 07
72	Hampteau	299 18	162 88	67 40	529 46	506 59
73	Hargimont	574 43	588 46	88 71	851 60	814 81
74	Harre	594 24	275 89	243 25	911 58	872 »
75	Harsin.	502 61	282 75	68 68	654 04	625 79
76	Hatrival	585 54	547 69	510 45	1,245 46	1,189 74
77	Hautfays.	459 04	280 70	159 15	858 87	821 76
78	Heinsch	959 12	741 45	215 28	1,895 85	1,812 »
79	Herbeumont	467 18	502 20	516 12	1,285 50	1,229 97
80	Heyd	495 29	212 10	175 84	879 25	841 25
81	Hives	274 26	109 11	129 85	515 20	491 05
82	Houtister.	415 58	257 74	75 41	728 55	697 06
85	Hollange.	445 58	576 74	247 58	1,267 70	1,212 92
84	Hompré	560 15	498 96	107 95	967 06	925 28
85	Hondelange	877 58	1,005 40	108 54	1,991 12	1,905 10
86	Holton.	1,115 84	918 22	558 76	2,570 82	2,459 75
87	Houdemont.	286 58	259 60	114 86	641 04	615 55
88	Houffahze	1,464 26	1,420 90	1,275 95	4,159 11	5,979 45
89	Humain	451 08	428 69	68 61	948 58	907 41
90	Izel.	1,078 14	1,529 02	597 60	5,004 76	2,974 95

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

N° D'ORDRE	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIER, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

91	Izier	375 41	239 09	103 09	718 19	687 16
92	Jamoigne	844 55	1,127 18	380 91	2,352 64	2,250 99
95	Jéhonville	459 41	557 23	181 09	1,197 73	1,146 01
94	Juseret	700 07	625 03	159 59	1,481 09	1,420 55
95	Lacuisine.	503 65	667 12	458 26	1,629 03	1,558 66
96	Lamorteau	592 97	917 93	153 77	1,664 69	1,592 78
97	Laroche	1,285 66	1,485 60	761 53	3,528 79	3,576 53
98	Latour.	432 11	508 79	125 37	1,156 27	1,106 31
99	Lavacherie	507 79	438 52	127 95	874 26	856 49
100	L'Eglise	511 42	522 70	217 45	1,251 35	1,197 49
101	Libin	608 02	894 86	531 87	2,037 75	1,949 72
102	Limerlé	627 48	630 12	271 80	1,549 40	1,482 46
103	Lompnez.	459 48	559 30	210 32	1,009 10	965 51
104	Longchamps	494 69	557 91	109 12	1,161 72	1,111 53
105	Longlier.	681 51	959 38	284 »	1,924 69	1,841 53
106	Longwilly	455 77	648 05	295 64	1,399 46	1,359 »
107	Mabompré	274 75	520 19	88 34	685 28	653 76
108	Malempré	123 48	74 68	28 22	226 38	216 60
109	Marche	4,492 95	6,659 37	3,076 59	14,228 91	13,614 19
110	Marcourt.	497 21	530 21	107 89	935 31	894 92
111	Marenne	573 45	424 11	67 40	864 96	827 39
112	Martelange.	669 76	856 60	358 67	1,885 03	1,803 60
115	Masbourg	208 39	162 98	73 46	444 83	425 61
114	Meix-devant-Virton	697 90	811 37	410 41	1,919 68	1,836 75
115	Meix-le-Tige	363 02	666 26	81 47	1,110 75	1,062 77
116	Mellier.	453 86	456 67	205 30	1,075 83	1,029 33
117	Messancy.	1,516 06	2,652 70	1,025 81	5,174 57	4,951 02
118	Mirwart	279 63	506 98	44 90	831 53	795 61
119	Moirey.	134 42	134 80	52 36	341 58	326 82
120	Mont	440 23	337 08	113 11	890 42	851 96

(1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition de l'année 1881
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE	DES FIANCES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

121	Mont-le-Ban	260 96	155 88	66 45	483 29	462 40
122	Morhet	193 36	512 71	59 75	564 80	540 40
123	Mormont.	398 72	242 10	162 75	805 55	788 84
124	Muno	901 74	978 81	589 27	2,469 82	2,565 11
125	Musson	1,216 88	1,785 97	552 28	5,335 15	3,191 04
126	Mussy-la-Ville.	695 98	925 14	214 02	1,855 14	1,753 04
127	Nly	401 87	504 »	87 23	995 10	950 19
128	Nassogne.	768 32	801 15	455 27	2,004 74	1,918 13
129	Neufchâteau	2,577 75	5,825 82	2,055 54	10,456 91	9,986 »
130	Nives	414 19	509 01	154 08	1,077 28	1,050 74
131	Nobressart	738 08	546 18	150 14	1,414 40	1,353 30
132	Noirefontaine.	355 64	509 61	152 18	815 45	780 20
133	Noville.	486 36	618 90	190 25	1,295 49	1,259 53
134	Ochamps.	398 37	519 16	152 76	1,050 29	1,004 92
135	Odeigne	147 56	78 40	76 20	302 16	289 10
136	Offagne	316 40	422 51	89 26	828 17	792 59
137	On	472 64	511 51	340 69	1,324 84	1,267 60
138	Opont.	427 35	857 10	190 05	1,454 48	1,591 65
139	Orgeo	685 37	565 38	285 19	1,554 14	1,467 86
140	Ortho	567 77	450 18	155 18	1,155 15	1,084 17
141	Paliseul	976 36	1,892 75	575 61	5,442 72	3,295 98
142	Petithier	217 14	108 31	84 58	410 05	392 32
145	Porcheresse.	253 31	199 »	72 14	504 45	482 66
144	Poupehan	110 52	102 45	44 21	256 96	245 86
145	Pussemanage	234 99	528 84	182 59	746 22	715 98
146	Rachecourt.	409 50	690 78	66 96	1,167 24	1,116 82
147	Recogne	425 74	474 26	190 64	1,090 64	1,043 52
148	Redu	435 58	556 44	158 10	1,148 12	1,098 52
149	Remagne.	244 72	225 98	69 25	537 95	514 71
150	Rendeux	751 59	577 34	195 74	1,522 67	1,456 89

(1) Voir la note à la page 564.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1885.

1. N° d'ordres.	2. NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				7. Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		3. FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	4. PERSONNELLE.	5. DES PATENTES (1)	6. Total.	

PROVINCE DE LUXEMBOURG (suite).

151	Robelmont	305 52	461 09	75 12	838 63	302 40
152	Rehaut	199 64	195 30	131 20	526 23	503 50
153	Rosignol	588 21	497 66	256 22	1,322 09	1,264 08
154	Roy	467 60	325 41	156 45	949 44	908 42
155	Ruette	620 06	864 17	218 02	1,702 25	1,628 71
156	Rulles	810 25	788 29	603 05	2,201 59	2,106 48
157	Sainte-Gécile	857 83	676 29	591 72	1,905 84	1,825 49
158	Saint-Hubert	2,263 45	3,432 85	2,007 84	7,704 12	7,457 59
159	Saint-Léger	1,857 45	2,226 12	919 77	5,005 34	4,787 18
160	Saint-Mard	876 82	1,190 07	220 25	2,288 04	2,189 19
161	Sainte-Marie (Étalle)	671 16	484 41	176 45	1,332 02	1,274 48
162	Sainte-Marie (Neufchâteau)	450 58	572 47	103 06	1,125 91	1,077 27
163	Saint-Médard	345 66	319 25	165 »	827 91	792 14
164	Saint-Pierre	429 24	513 99	105 49	1,158 72	1,089 53
165	Samré	567 43	503 53	103 57	774 55	741 07
166	Selange	386 82	705 50	153 72	1,248 04	1,194 13
167	Sensenruth	215 04	557 86	94 18	667 08	638 26
168	Sibret	351 54	575 15	146 88	1,073 57	1,027 20
169	Sohier	425 81	717 80	158 98	1,302 59	1,246 31
170	Sommethonne	284 20	577 58	87 90	749 68	717 29
171	Soy	686 »	553 89	314 72	1,554 61	1,487 45
172	Straimont	451 90	441 45	103 14	976 49	934 31
173	Sugny	625 58	727 29	384 86	1,737 53	1,662 47
174	Suxy	447 25	1,360 78	167 87	1,975 88	1,890 51
175	Tailles (tes)	153 26	198 18	81 34	434 78	416 »
176	Tavigny	678 44	417 52	196 88	1,292 84	1,236 98
177	Tellin	459 76	539 11	197 47	1,196 34	1,144 66
178	Tenneville	499 24	500 29	203 77	1,003 50	961 87
179	Termes	386 54	408 65	63 55	858 74	821 64
180	Thiaumont	554 19	512 23	67 79	1,134 21	1,085 21

(1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N.° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

181	Tillet	474 52	591 26	140 71	1,206 29	1,154 18
182	Tintange	292 81	456 05	67 59	797 05	762 62
183	Tintigny	984 48	1,575 47	502 99	2,862 94	2,739 25
184	Tœrnich	609 28	571 63	75 80	1,254 71	1,200 50
185	Tohogne	770 28	619 05	223 21	1,612 54	1,542 88
186	Tontelange	585 46	488 84	96 82	960 12	927 25
187	Torgny	553 22	577 55	106 42	1,036 99	992 19
188	Tournay	562 10	615 93	209 49	1,587 52	1,527 58
189	Transinne	268 38	287 94	55 76	612 08	583 64
190	Ucimont	250 57	253 50	41 42	505 09	485 27
191	Vance	637 70	658 86	170 25	1,466 81	1,403 43
192	Vauxchavanne	207 20	226 05	198 50	631 53	604 23
193	Vesqueville	185 78	96 99	151 09	433 86	415 11
194	Vielsalm	2,251 53	3,010 66	1,244 69	6,506 90	6,225 79
195	Villance	644 14	651 21	253 78	1,529 13	1,463 07
196	Villers-devant-Orval	615 76	1,079 71	435 87	2,129 54	2,057 55
197	Villers-la-Bonne-Eau	593 75	439 53	180 54	1,013 62	969 83
198	Villers-la-Loue	525 84	622 09	224 52	1,372 25	1,312 07
199	Villers-sur-Semois	472 01	556 61	89 28	1,117 90	1,069 61
200	Villers-Sainte-Geترude	170 10	73 45	47 55	290 88	278 31
201	Virton	3,243 51	5,635 94	2,274 56	11,153 81	10,671 94
202	Vivy	250 04	519 75	42 20	611 97	583 53
203	Waha	925 82	880 92	605 04	2,411 78	2,307 58
204	Wardin	683 20	522 52	244 53	1,450 05	1,387 40
205	Wellio	1,025 29	1,501 84	633 23	3,160 58	3,025 84
206	Weris	587 66	565 91	271 19	1,022 76	978 58
207	Wibrin	454 50	265 71	152 43	850 44	813 70
208	Witry	315 70	427 25	103 93	846 88	810 29
TOTAL DE LA PROVINCE		124,812 94	149,624 34	56,678 17	351,115 45	316,810 55

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATRIMES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR.

1	Achéne	688 10	880 59	185 50	1,752 19	1,676 49
2	Agimont.	475 97	775 04	515 56	1,562 57	1,495 07
3	Aisemont.	469 84	614 80	115 46	1,198 10	1,146 55
4	Aische-en-Refail	690 48	928 42	237 66	1,856 56	1,776 36
5	Alle.	597 85	281 75	251 23	905 83	864 77
6	Ambly.	505 24	502 58	60 66	668 48	637 60
7	Andenne.	11,405 55	10,676 85	5,292 50	27,572 70	26,190 15
8	Anhée.	650 57	977 97	215 45	1,845 77	1,764 11
9	Annevoie-Rouillon	1,008 44	1,601 70	556 32	3,259 46	3,118 64
10	Anseremme	1,082 69	1,586 55	452 24	2,901 28	2,775 94
11	Anthée.	1,151 64	1,561 47	505 50	3,218 41	3,079 56
12	Arbre	797 09	747 95	584 32	2,129 54	2,057 55
13	Assesse	1,574 59	1,615 52	556 09	3,544 20	3,591 08
14	Aublain	524 25	561 24	106 58	1,251 85	1,197 77
15	Auvelais	6,561 25	4,557 18	2,788 25	15,686 68	13,095 58
16	Ave-et-Auffe	294 98	265 28	62 20	622 46	595 57
17	Baillamont.	157 15	76 99	42 17	256 29	245 22
18	Baillonville.	416 45	500 56	79 50	996 49	955 44
19	Balâtre	659 80	806 85	541 71	1,791 54	1,715 92
20	Baronville	548 88	598 01	112 16	1,059 05	1,015 29
21	Barvaux-Condroz	651 12	942 27	124 56	1,697 95	1,624 60
22	Beaurainy	5,027 71	5,102 96	1,670 12	9,800 79	9,577 58
23	Beez.	450 57	628 46	95 24	1,152 27	1,102 49
24	Bellefontaine	117 60	117 23	51 50	266 55	254 82
25	Berzée.	707 56	768 58	355 39	1,811 55	1,755 27
26	Beuzet.	667 45	1,055 72	140 85	1,864 .	1,785 47
27	Bierwart.	266 14	215 96	146 12	656 22	627 87
28	Biesme.	1,522 78	1,454 64	670 27	3,627 69	3,470 96
29	Biesmerée	651 .	486 85	252 21	1,590 04	1,529 99
30	Bièvre.	595 49	1,458 56	452 20	2,466 25	2,359 70

(1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

31	Bioux.	1,300 04	1,244 02	547 95	3,092 91	2,959 29
25	Blaimont.	146 65	117 98	22 10	286 75	274 54
33	Bohan.	502 46	327 10	275 85	1,105 41	1,055 74
34	Bois-de-Villers	1,109 09	1,348 15	482 62	2,940 74	2,815 69
35	Bolinne-Harlieu	420 28	569 59	162 67	952 54	911 20
36	Bonneffe.	879 15	782 85	525 91	1,985 89	1,900 10
37	Bonnines.	455 12	505 69	111 52	1,052 55	1,006 87
38	Bonsin.	272 44	500 11	75 75	646 50	618 58
39	Bossières.	882 55	850 55	287 88	2,020 76	1,955 46
40	Bothey.	562 18	675 53	122 87	1,160 58	1,110 25
41	Bouge.	1,444 87	1,399 79	570 54	3,415 20	3,267 65
42	Bourseigne-Neuve	374 29	595 05	142 75	912 05	872 65
43	Bourseigne-Vieille.	125 06	105 95	28 52	257 55	246 40
44	Boussut-en-Fagne	564 97	765 50	178 90	1,509 57	1,444 16
45	Bouvignes	1,587 61	1,456 15	446 52	3,270 26	3,128 97
46	Bovesse	595 29	524 51	175 94	1,095 74	1,046 49
47	Braibant.	299 04	286 64	76 96	662 64	654 01
48	Branchon	592 90	564 18	151 12	1,088 20	1,041 19
49	Bruly (Le).	508 85	679 06	265 53	1,455 22	1,590 44
50	Bruly-de-Pesche.	111 50	187 15	72 89	371 52	355 28
51	Buissonville.	441 65	429 14	102 25	975 02	950 98
52	Bare.	451 22	499 03	174 11	1,124 56	1,075 79
55	Castillon.	495 04	688 68	204 95	1,588 65	1,528 66
54	Celles	808 64	978 94	205 75	1,991 51	1,905 28
55	Cerfontaine.	1,875 58	2,075 21	1,088 89	5,050 68	4,821 96
56	Chairière.	257 95	117 75	71 15	426 81	408 57
57	Champion	1,146 39	1,065 99	245 18	2,455 56	2,547 57
58	Chastres.	571 06	795 94	265 49	1,652 49	1,561 97
59	Chevetlogne.	641 15	652 59	155 82	1,429 54	1,567 78
60	Ciergnon.	451 29	595 85	75 61	920 75	880 07

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

61	Ciney	7,259 21	8,295 23	5,789 28	19,343 72	18,508 09
62	Clermont	1,054 60	1,597 42	383 05	2,815 07	2,693 40
63	Conneux	352 57	575 48	61 10	767 24	754 10
64	Corennes	557 84	521 55	107 24	786 61	752 65
65	Cornimont	98 84	96 50	49 17	244 57	233 81
66	Corroy-le-Château	742 56	1,222 97	189 51	2,154 84	2,061 75
67	Cortil-Wodon	689 56	454 08	251 24	1,551 68	1,296 16
68	Courrière	517 95	855 11	150 81	1,505 85	1,458 88
69	Couvin	5,877 79	4,849 78	2,757 05	11,465 20	10,969 89
70	Crupet	795 52	550 50	271 06	1,595 68	1,526 74
71	Cul-des-Sarts	975 58	1,464 78	350 02	3,290 18	3,148 05
72	Custinne	375 58	194 82	141 67	709 87	679 20
73	Dailly	557 42	509 01	90 61	957 04	915 70
74	Daussois	698 81	684 53	521 85	1,705 17	1,631 50
75	Daussoulx	227 45	199 80	66 80	494 05	472 69
76	Dave	662 41	1,469 96	207 59	2,359 76	2,258 68
77	Denée	1,006 95	1,058 56	265 97	2,509 28	2,209 52
78	Dhuy	892 15	1,560 93	274 99	2,528 07	2,418 86
79	Dions (Les)	195 54	257 10	111 29	561 75	557 46
80	Doische	526 05	818 68	211 79	1,556 52	1,489 28
81	Dorinnes	455 55	483 89	66 70	1,005 94	962 48
82	Dourbes	556 90	611 66	425 85	1,572 41	1,504 48
83	Dréhance	524 10	250 56	126 58	701 04	670 76
84	Durnal	446 95	451 74	121 10	999 79	956 60
85	Eghezée	922 25	1,487 42	469 44	2,879 11	2,754 72
86	Emine	579 11	645 29	161 77	1,584 17	1,524 57
87	Emptinne	826 56	1,208 81	212 54	2,247 71	2,150 61
88	Eprave	408 44	477 55	180 54	1,126 51	1,077 65
89	Errage	562 80	595 70	157 48	1,315 98	1,257 22
90	Erpent	553 87	595 28	115 94	1,291 09	1,235 52

(1) Voir la note à la page 804.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N ^o L'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quoto-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PAIEMENTS. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

91	Èvelette	651 70	784 97	105 58	1,600 05	1,550 93
92	Eyrehailles	755 69	744 51	199 62	1,697 62	1,624 28
93	Fagnolle	279 23	418 29	75 86	775 38	759 93
94	Falaën	788 27	929 85	291 87	2,009 99	1,925 16
95	Falisolle	1,757 89	1,271 "	752 48	5,761 57	5,598 87
96	Falmagne	424 20	510 80	93 56	858 56	821 27
97	Falmignoul	660 66	819 40	590 41	1,870 47	1,789 67
98	Felenne	541 51	222 55	160 02	925 66	885 75
99	Feschaux	259 54	255 90	104 53	599 97	574 05
100	Finnevaux	206 85	178 65	90 10	475 60	455 05
101	Flavion	812 91	952 66	326 29	2,071 86	1,982 55
102	Flawinne	2,106 16	1,792 82	429 05	4,528 05	4,141 05
103	Florée	696 57	775 60	100 06	1,570 23	1,502 40
104	Floreffe	5,185 55	4,786 25	1,452 20	11,425 98	10,950 44
105	Florennes	5,491 11	4,906 89	1,678 60	10,076 60	9,641 27
106	Floriffoux	452 27	486 01	102 51	1,040 79	995 85
107	Ilostoy	1,099 21	1,486 49	194 52	2,780 22	2,660 11
108	Focant	280 84	256 25	75 51	610 58	584 20
109	Fontenelle	196 77	244 75	70 85	512 35	490 21
110	Forville	884 59	667 67	509 44	1,861 70	1,781 27
111	Fosses	4,217 71	5,916 84	2,294 21	12,428 76	11,891 80
112	Foy-Notre-Dame	510 59	505 70	41 86	858 15	821 08
113	Fraire-Fairoul	1,298 64	1,554 56	774 44	5,407 64	5,260 42
114	Franchimont	255 54	197 23	184 27	655 04	607 59
115	Franc-Waret	551 82	595 91	151 82	1,079 55	1,052 91
116	Franière	471 24	581 86	179 25	1,252 53	1,179 09
117	Frasne	789 04	1,216 67	680 02	2,685 75	2,569 70
118	Fronville	495 74	445 09	99 55	1,040 56	995 42
119	Furfooz	180 04	164 25	47 "	591 29	574 58
120	Furnaux	477 54	459 15	161 54	1,060 01	1,022 83

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

121	Gedinne	715 06	924 60	665 00	2,306 55	2,206 01
122	Gelbressée	482 65	340 04	216 05	1,047 74	1,002 48
123	Gerin	341 30	286 74	38 07	666 80	638 "
124	Gesves	1,837 71	1,697 95	489 81	4,025 47	3,851 56
125	Gimnée	527 10	672 04	237 70	1,437 85	1,304 84
126	Gochendé.	352 24	431 84	131 45	905 53	860 40
127	Godinne.	283 92	280 01	121 42	694 35	664 35
128	Gonrioux.	633 36	984 45	456 62	2,074 43	1,984 82
129	Goesne.	258 58	212 60	55 13	526 51	503 57
130	Gourdinne	686 70	532 87	340 98	1,560 55	1,493 13
131	Graide.	391 16	285 43	170 86	847 45	810 84
132	Grand-Leez.	1,221 57	1,271 61	388 55	2,881 73	2,757 23
133	Grand-Manil	614 32	645 88	243 79	1,505 99	1,439 02
134	Graux.	245 04	349 48	74 80	667 52	638 49
135	Gros-Fays	300 02	243 45	142 50	687 77	658 05
136	Haillot.	629 50	535 01	226 89	1,391 20	1,331 10
137	Haltinne	879 34	1,145 01	204 85	2,229 20	2,132 90
138	Hamois	1,086 54	1,160 08	459 89	2,686 51	2,570 45
139	Ham-sur-Sambre	1,819 72	1,831 36	672 86	4,323 94	4,137 14
140	Hanret.	755 65	893 87	299 17	1,948 69	1,864 51
141	Hanzinelle	1,121 68	1,050 96	561 85	2,725 49	2,605 82
142	Hanzinne.	874 93	991 58	389 40	2,255 91	2,158 45
143	Han-sur-Lesse	414 33	499 73	112 45	1,026 51	982 16
144	Hastière-Lavaux	1,094 38	874 76	635 81	2,604 95	2,492 40
145	Hastière-par-delà	260 40	279 10	163 37	704 87	674 42
146	Haut-le-Wastia	260 54	141 72	109 66	511 92	489 81
147	Havelange	1,385 41	1,724 65	746 63	3,854 69	3,688 16
148	Heer	557 20	550 50	148 20	1,255 90	1,201 64
149	Hemptinne (Eghezée).	297 57	348 54	108 58	754 69	722 09
150	Hemptinne (Walcourt)	213 08	211 93	37 26	462 29	442 31

(¹) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition additionnelle de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

151	Hermeton-sur-Biert	702 17	925 05	231 18	1,858 40	1,778 12
152	Hermeton-sur-Meuse	328 58	586 50	101 51	816 59	781 51
153	Heure	587 52	424 34	148 74	960 60	919 10
154	Hingeon	519 00	410 60	146 06	1,085 71	1,058 80
155	Hogne	146 02	255 03	31 97	413 02	395 18
156	Honnay	545 51	678 15	198 27	1,421 91	1,300 48
157	Houdrémont	274 00	360 05	144 66	779 65	745 97
158	Hour	467 59	279 05	104 05	850 47	813 73
159	Houx	295 05	182 20	69 52	546 57	522 96
160	Houyet	900 85	390 95	199 24	1,491 .	1,426 59
161	Hulsonniaux	194 32	165 10	52 50	591 81	574 88
162	Isnes (Les)	596 61	880 80	275 77	1,751 27	1,675 60
163	Jallet	240 94	495 10	17 21	751 25	718 79
164	Jamagne	587 66	488 26	105 26	979 18	956 87
165	Jambes	5,596 50	6,822 22	1,515 25	13,735 97	13,140 63
166	Jamiolle	145 88	177 57	51 87	555 52	559 97
167	Javingue-Sevry	506 59	552 06	148 42	786 87	752 88
168	Jemelle	1,676 15	1,852 99	482 52	4,011 66	3,858 55
169	Jemeppe	1,791 57	2,156 29	810 42	4,758 08	4,555 59
170	Jeneffe	195 16	258 52	100 12	553 80	510 74
171	Keumiée	571 98	284 10	81 95	738 01	706 12
172	Laforêt	222 52	128 75	64 70	415 75	397 79
173	Laneffe	685 65	709 66	565 95	1,759 26	1,685 26
174	Lavaux-Sainte-Anne	308 21	254 60	107 68	670 49	641 52
175	Leignon	943 67	1,126 28	564 64	2,454 59	2,329 41
176	Lessive	187 18	171 55	45 15	403 88	386 43
177	Lesve	1,503 75	1,602 19	567 28	3,273 22	3,151 81
178	Leuze	885 40	1,125 24	429 40	2,458 04	2,532 71
179	Liernu	507 56	434 41	119 75	1,061 50	1,015 64
180	Ligny	1,519 64	1,369 84	751 80	3,411 28	3,265 90

(1) Voir la note à la page 804.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

181	Lisogne	523 88	456 90	128 10	1,108 88	1,060 97
182	Live-et-Brumagne	340 41	315 25	89 15	744 77	712 59
183	Longchamps	460 81	451 98	153 50	1,066 29	1,020 23
184	Lonzée.	924 28	791 96	277 "	1,993 24	1,907 15
185	Louette-Saint-Denis	245 28	127 70	79 48	452 46	432 91
186	Louette-Saint-Pierre.	341 60	416 49	188 16	946 25	905 57
187	Loyers	580 17	589 98	82 53	852 48	815 61
188	Lustin.	917 98	831 91	267 88	2,017 77	1,950 60
189	Maffe	819 07	1,001 61	196 01	2,016 69	1,929 57
190	Maillen	659 87	666 87	208 14	1,514 88	1,449 44
191	Maizeret.	299 74	266 25	205 20	771 19	757 87
192	Malonne.	2,582 44	2,887 15	640 04	6,109 61	5,845 66
193	Malvoisin.	211 82	219 08	80 23	511 13	489 05
194	Marche-les-Dames	943 59	905 25	305 13	2,151 75	2,058 79
195	Marchevelette.	441 98	347 19	163 28	952 45	911 50
196	Martouzin-Neuville.	186 97	208 48	28 90	424 35	406 05
197	Matagne-la-Grande	257 46	456 63	97 92	812 01	776 95
198	Matagne-la-Petite	279 16	557 55	92 90	929 61	889 44
199	Mazée.	392 07	560 56	225 56	1,178 19	1,127 29
200	Mazy	821 51	1,078 50	485 52	2,385 13	2,282 09
201	Mehagne.	384 44	455 63	105 87	925 94	885 93
202	Membre	141 82	159 06	39 80	340 68	325 96
203	Merlemont	354 97	384 96	286 92	1,026 85	982 49
204	Mesnil (Le).	262 22	315 73	107 72	685 69	656 06
205	Mesnil-Église.	254 38	165 53	69 28	489 01	467 89
206	Mesnil-Saint-Blaise.	662 62	765 31	239 59	1,667 52	1,595 48
207	Mettet.	3,159 31	3,561 86	1,201 11	7,922 28	7,580 01
208	Meux	978 18	953 86	375 46	2,307 50	2,207 81
209	Miécret	373 10	263 43	163 33	801 86	767 22
210	Mohiville.	539 14	490 51	114 10	1,143 75	1,094 34

(1) Voir la note à la page 501.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

211	Moignelée	958 64	915 43	379 04	2,270 01	2,180 50
212	Monceau	151 76	168 78	57 65	378 19	361 85
213	Mont	177 94	139 83	60 82	378 59	362 23
214	Mont-Gauthier	405 51	351 77	87 85	825 13	789 48
215	Morialmé	1,916 39	1,792 06	676 99	4,585 44	4,195 98
216	Mornimont	895 58	777 22	890 77	2,565 37	2,452 82
217	Moustier	1,166 48	1,821 92	665 03	3,655 43	3,495 59
218	Mouzaive	58 80	30 40	26 77	115 97	110 96
219	Mozet	2,297 75	2,344 30	698 18	5,340 23	5,109 52
220	Nafraiture	262 50	229 18	116 28	607 96	581 70
221	Namèche	748 65	834 37	356 79	1,959 81	1,856 01
222	Naninnes	656 52	827 10	205 35	1,686 77	1,613 90
223	Naomé	178 57	272 95	89 10	540 60	517 24
224	Natoye	1,108 80	1,294 72	329 24	2,752 76	2,614 70
225	Nettine	227 29	246 13	68 34	541 76	518 35
226	Neuville	559 56	691 59	217 04	1,448 19	1,385 63
227	Nismes	1,575 68	2,014 07	915 41	4,505 16	4,117 25
228	Nivelée	87 92	122 02	25 50	255 44	225 26
229	Noiseux	359 10	337 28	83 78	780 16	746 45
230	Noville-les-Bois	886 13	657 98	365 05	1,909 16	1,826 68
231	Ohey	1,019 27	1,337 83	260 40	2,617 50	2,504 40
232	Oignies	771 40	634 10	421 47	1,826 97	1,748 04
233	Oisy	262 36	256 93	111 43	630 72	603 47
234	Olloy	1,044 82	811 52	656 18	2,512 52	2,405 98
235	Omezée	116 41	176 63	52 70	325 76	311 60
236	Onhaye	458 92	861 43	159 04	1,480 29	1,416 34
237	Onoz	357 77	317 63	83 88	955 28	912 09
238	Orchimont	250 74	224 43	185 15	660 52	631 79
239	Orel	627 62	740 63	492 73	1,860 98	1,780 58
240	Patignies	214 06	185 95	62 03	462 04	442 08

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1885.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définie de l'année 1881.
		POUCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

241	Perwez	346 04	422 18	112 86	881 08	843 59
242	Pesche.	670 55	854 09	211 48	1,717 »	1,642 85
243	Pessoux	542 01	715 63	164 40	1,422 13	1,360 69
244	Petigny	626 92	676 28	242 15	1,545 35	1,478 59
245	Petite-Chapelle	210 70	324 14	127 05	661 87	653 28
246	Petil-Fays	119 84	162 70	25 50	508 04	294 74
247	Pondrôme	681 80	854 70	245 35	1,781 85	1,704 87
248	Pontillas	295 26	181 91	78 24	555 41	551 42
249	Porcheresse.	271 18	500 »	61 50	852 48	796 51
250	Profondeville	1,182 51	1,551 86	514 35	3,028 72	2,897 87
251	Pry	618 66	504 09	171 36	1,294 11	1,258 20
252	Purnode.	272 25	279 14	155 06	687 55	657 64
253	Resteigne	402 03	972 40	315 81	1,780 24	1,705 55
254	Rhisue.	1,258 72	1,511 18	583 22	3,153 12	2,997 76
255	Rienne.	458 57	419 15	215 50	1,093 22	1,045 99
256	Rivière	488 67	481 86	552 12	1,502 65	1,246 37
257	Rochefort	4,054 68	4,205 14	1,876 61	10,156 43	9,698 51
258	Rognée	435 26	654 53	105 27	1,192 86	1,141 35
259	Roly	255 56	288 07	85 92	627 55	600 25
260	Romerée.	589 06	649 84	147 22	1,186 12	1,154 88
261	Rosée	891 24	1,272 94	199 19	2,565 37	2,261 27
262	Roux	529 55	1,020 18	218 42	1,768 15	1,691 76
263	Saint-Aubain	858 74	655 83	555 65	1,810 20	1,752 »
264	Saint-Denis.	689 01	671 56	206 96	1,567 53	1,499 81
265	Saint-Gérard	1,741 81	5,029 58	910 85	5,682 24	5,456 76
266	Saint-Germain.	466 90	552 16	150 05	1,169 09	1,118 59
267	Saint-Marc.	1,071 28	820 78	292 45	2,184 51	2,090 14
268	Saint-Martin	425 81	517 82	191 66	1,155 29	1,086 25
269	Saint-Servais	5,840 41	3,557 12	1,321 53	8,718 86	8,342 18
270	Samart	193 97	207 »	54 40	455 37	435 69

(1) Voir la note à la page 504.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

271	Sart-Bernard	506 76	555 79	110 01	862 56	825 30
272	Sart-Custinne	262 78	127 56	65 50	455 84	436 15
275	Sart en-Fagne.	161 84	156 56	85 10	403 50	385 88
274	Sart-Eustachie.	555 58	846 42	99 00	1,281 00	1,226 52
275	Sautour	546 92	507 48	81 99	736 50	704 57
276	Sauvenière	1,546 75	1,551 12	405 07	5,280 92	5,159 18
277	Schaltin	550 48	661 88	107 07	1,519 45	1,262 43
278	Selayn.	1,618 47	1,952 60	629 08	4,200 15	4,018 70
270	Scy	520 42	252 41	64 85	626 66	599 58
280	Senzeilles	816 06	1,052 61	557 46	2,206 15	2,110 82
281	Serinchamps	904 89	947 57	227 59	2,080 05	1,990 10
282	Serville	288 54	229 25	79 15	596 92	571 12
285	Silenrieux	1,550 79	1,285 25	619 10	5,255 12	5,114 48
284	Sinsin.	356 44	566 55	132 61	855 58	818 62
285	Sombreffe	5,085 59	5,484 88	1,455 77	8,004 04	7,658 25
286	Somme-Leuze	597 88	260 75	96 56	755 17	722 54
287	Sommière	551 75	265 54	78 91	675 98	646 78
288	Somzée	584 15	887 12	172 67	1,645 94	1,572 92
289	Sorée	455 77	557 65	241 72	1,255 12	1,200 80
290	Sorinnes.	440 09	677 57	141 08	1,258 74	1,204 56
291	Sorinne-la-Longue.	325 68	487 55	85 15	894 58	855 74
292	Sosoye.	784 91	578 50	558 23	1,701 64	1,628 15
293	Soulme	560 22	245 55	146 48	752 25	719 75
294	Soumoy	260 54	274 65	120 05	655 20	626 90
295	Sovet	492 10	412 68	95 86	998 64	955 40
296	Soye.	548 45	801 71	94 47	1,441 65	1,382 22
297	Spontiu	676 20	450 45	265 07	1,570 60	1,511 59
298	Spy	2,945 01	5,858 02	1,447 55	8,248 58	7,892 03
299	Stave	794 92	781 45	216 25	1,792 62	1,715 19
300	Suarlée	555 94	1,041 58	109 48	1,706 80	1,655 07

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1885.

N.° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

301	Surice	1,593 70	2,120 58	956 81	4,451 09	4,258 80
302	Tamies	3,228 47	3,250 14	1,580 50	8,058 07	7,691 67
303	Tarcienne	551 18	602 65	171 86	1,325 69	1,268 42
304	Taviers	610 61	580 60	198 17	1,589 38	1,529 56
305	Temploux	1,224 16	1,456 01	552 04	3,214 01	3,075 16
306	Thon-Samson	1,269 80	1,395 46	028 71	3,595 07	3,458 70
307	Thy-le-Bauduin	507 43	369 95	160 82	1,038 20	993 35
308	Thy-le-Château	3,093 86	2,695 82	1,075 09	6,865 57	6,568 77
309	Thyne	429 73	290 80	112 10	832 72	796 74
310	Tillier	227 15	483 53	60 55	771 23	737 92
311	Tongrinne	1,105 76	1,212 55	527 95	2,844 26	2,721 38
312	Treignes	640 85	790 34	325 26	1,756 45	1,680 57
313	Upigny	219 45	350 73	58 40	628 58	601 41
314	Vaucelle	156 22	191 08	127 78	455 08	435 42
315	Vedrin	1,396 99	1,087 10	350 58	2,814 76	2,693 15
316	Velaine	2,307 34	2,257 34	789 42	5,354 10	5,105 66
317	Vencimont	378 28	240 58	137 50	755 96	725 50
318	Verlée	165 85	219 79	51 05	436 65	417 78
319	Vezin	1,647 17	1,148 02	565 81	3,359 0	3,215 88
320	Vierves	759 85	744 58	256 22	1,760 65	1,684 59
321	Villers-Deux-Églises	363 79	445 69	120 44	927 92	887 85
322	Villers-en-Fagne	161 70	172 59	49 95	384 24	367 64
323	Villers-le-Gambon	453 30	560 54	197 76	1,191 60	1,140 12
324	Villers-sur-Lesse	583 31	807 84	211 46	1,602 61	1,535 37
325	Vitriyal	654 36	993 44	205 25	1,855 05	1,774 91
326	Vodecée	275 42	261 90	95 90	651 22	603 95
327	Vodelée	247 66	286 06	96 25	629 97	602 75
328	Vogenée	364 21	141 55	171 50	677 06	647 81
329	Vonèche	754 72	574 40	245 69	1,554 90	1,487 73
330	Vresse	142 58	72 90	47 96	265 24	251 88

(1) Voir la note à la page 304.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1881.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

331	Waillet	223 25	303 80	31 66	558 78	534 64
332	Walcourt.	3,712 50	4,465 62	1,075 65	10,153 80	9,715 10
333	Wancennes.	253 08	311 54	55 03	620 25	595 45
334	Wantin	294 55	162 53	120 83	577 75	553 79
335	Warêt-la-Chaussée.	502 85	677 34	180 70	1,450 95	1,300 86
336	Warisoulx	828 66	986 85	256 76	2,052 25	1,963 50
337	Warnant.	960 90	628 65	973 20	2,561 81	2,451 14
338	Waulsort.	537 81	721 72	76 11	1,335 64	1,277 04
339	Wavreille	280 24	316 57	126 83	752 04	700 98
340	Weillen	465 92	604 50	150 96	1,221 47	1,168 70
341	Wépion	1,083 90	2,039 31	442 25	4,165 53	3,985 57
342	Wierde	840 42	1,100 80	168 02	2,118 24	2,026 72
343	Wiesme	190 15	118 31	78 30	395 76	378 66
344	Willerzie.	565 95	415 05	203 65	982 65	940 16
345	Winenne.	674 10	589 71	410 48	1,674 20	1,601 96
346	Yves-Gomezée.	2,212 14	2,416 20	1,084 61	5,715 04	5,466 23
347	Yvoir	1,511 16	1,481 64	907 82	3,900 62	3,818 21
	TOTAL POUR LA PROVINCE. . .	285,813 95	314,080 68	114,763 83	712,658 46	681,870 00

(1) Voir la note à la page 304.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

ANNEE E.

État récapitulatif, par province, de la répartition du fonds communal de 1881.

NOMBR.	NOMS DES PROVINCES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part dans la répartition dés-itive de l'année 1881
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
COMMUNES A OCTROI.						
6	Anvers	951,020 »	1,715,517 52	485,087 56	3,149,454 08	5,045,024 23
9	Brabant	1,365,082 84	2,065,264 21	465,076 22	3,895,423 27	5,736,509 21
11	Flandre occidentale	577,551 01	649,720 80	176,228 02	1,203,500 83	1,247,579 32
12	Flandre orientale	647,410 96	1,019,006 80	510,984 09	1,677,401 85	2,257,902 80
22	Hainaut	517,884 22	676,249 10	196,247 50	1,390,381 82	1,597,254 66
7	Liège	727,494 52	770,122 90	321,686 01	1,819,304 43	1,784,554 45
4	Limbourg	68,944 61	106,576 25	32,865 41	208,386 27	210,528 10
5	Luxembourg	20,185 66	53,545 08	9,948 04	83,679 78	70,520 00
5	Namur	119,058 95	150,602 10	47,675 95	317,337 00	312,255 65
79	TOTAUX	4,792,416 55	7,195,294 73	2,041,797 76	14,029,509 04	14,042,579 42
COMMUNES SANS OCTROI.						
146	Anvers	521,127 »	615,725 15	117,591 11	954,443 26	911,102 41
532	Brabant	1,518,551 29	1,779,591 72	566,905 59	3,865,048 60	5,315,551 12
259	Flandre occidentale	465,215 94	840,791 69	178,650 96	1,484,658 59	1,418,602 67
284	Flandre orientale	487,556 09	896,589 19	204,785 89	1,588,931 17	1,520,092 68
(2)414	Hainaut	1,020,979 80	1,188,140 10	375,518 18	2,584,638 17	2,472,076 30
551	Liège	511,459 25	525,484 12	204,877 07	1,241,820 44	1,188,152 02
202	Limbourg	100,761 64	139,557 26	44,868 77	285,187 67	272,656 46
208	Luxembourg	124,812 94	149,624 54	56,678 17	331,115 65	316,810 55
547	Namur	285,818 95	314,080 68	114,765 83	714,665 46	681,870 09
2,505	TOTAUX	4,652,255 99	6,547,162 25	1,664,457 57	12,863,855 81	12,097,614 50
TOUTES LES COMMUNES DU ROYAUME.						
152	Anvers	1,272,156 »	2,229,040 67	600,478 67	4,101,675 54	5,956,726 64
541	Brabant	2,681,654 13	3,844,855 93	829,981 81	7,356,471 87	7,051,950 45
250	Flandre occidentale	840,544 95	1,490,512 49	354,878 98	2,685,936 42	2,665,981 99
296	Flandre orientale	1,154,967 05	1,915,485 99	515,767 98	3,586,221 02	3,757,995 48
(2)456	Hainaut	1,558,864 11	1,864,589 20	571,765 74	3,995,219 05	3,870,210 96
558	Liège	1,258,953 57	1,295,607 02	526,565 98	3,081,127 57	2,972,706 47
206	Limbourg	169,706 25	245,915 51	77,752 18	493,374 94	482,984 56
211	Luxembourg	144,996 60	182,969 59	66,626 21	394,592 40	387,351 45
552	Namur	402,869 88	475,682 78	162,459 78	1,040,912 44	994,105 74
2,582	TOTAUX	9,424,672 54	13,542,456 98	3,706,235 53	26,673,364 85	26,159,993 72

(1) Voir la note à la page 304.

(2) Dans ce nombre, les communes de Jemappes et de Flénu figurent comme si elles ne formaient qu'une seule commune.

(590)

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

ANNEXE F.

RELEVÉ

*présentant le montant de l'emploi des revenus du fonds communal
depuis sa création.*

(1860 à 1881.)

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNÉES.	REVENU BRUT.	INDEMNITÉS pour les traitements d'attente	FONDS DE RÉSERVE.		RESTE à répartir entre les communes. (TOTAL dont 10,11 et 12)	MONTANT DES CONTRIBUTIONS (de l'année précédente) servant de base à la répartition du fonds communal.		
			Retenu sur le revenu du FONDS communal	Prélèvement au profit du FONDS communal		Communes à octroi.	Communes sans octroi.	TOTAL.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
1860 (165 jours)	6,721,311 48	229,470 66	°	°	6,401,840 82	9,372,595 51	7,606,887 02	16,979,482 53
1861	15,253,670 37	330,637 55	°	°	14,872,932 82	9,475,462 69	7,694,848 32	17,170,311 01
1862	15,793,368 82	350,940 44	°	°	15,444,428 58	9,548,093 23	7,778,737 93	17,326,831 16
1863	16,357,282 51	176,727 04 (pour 304 jours)	(b) 184,796 98	°	15,995,757 39	9,624,334 03	7,884,542 44	17,508,786 47
1864	16,443,932 67	°	(b) 407,246 25	°	16,036,706 42	9,747,546 79	8,009,877 70	17,757,424 49
1865	17,322,980 27	°	(b) 429,791 61	°	16,893,188 66	9,887,309 53	8,140,614 33	18,027,923 86
1866	17,936,590 93	°	(b) 446,926 79	°	17,489,664 14	10,044,307 87	8,289,539 29	18,333,847 16
1867	18,378,368 34	°	(b) 452,712 87	°	17,925,655 47	10,157,882 73	8,436,136 10	18,594,018 82
1868	17,752,716 08	°	(b) 516,546 60	°	17,456,169 42	10,237,819 26	8,359,524 95	18,797,344 21
1869	19,089,221 58	°	(b) 474,660 60	°	18,614,560 98	10,812,311 83	9,014,288 88	19,826,600 71
1870	22,592,848 40	°	(b) 570,289 27 (e) 3,022,539 13	°	19,000,000 °	10,981,753 96	9,229,315 82	20,211,067 78
1871	18,946,640 94	°	(b) 462,239 78 °	(e) 1,463,598 84	19,950,000 °	11,184,146 16	9,421,868 47	20,606,014 63
1872	21,498,476 29	°	(b) 556,471 99 (f) 14,504 30	°	20,947,500 °	11,339,913 56	9,599,652 42	20,939,565 98
1873	23,459,041 46	°	(b) 592,105 92	°	22,866,935 54	11,740,588 24	9,944,378 53	21,684,966 77
1874	23,483,850 01	°	(b) 601,830 22 °	(e) 212,618 96	23,094,618 75	11,960,463 09	10,204,189 14	22,164,652 23
1873	25,045,770 98	°	(b) 637,711 57	°	24,408,059 41	12,311,321 30	10,399,386 27	22,910,707 57
1876	25,390,910 18	°	°	(b) 36,316 74 (e) 34,590 23	25,461,817 17	12,613,373 12	10,950,298 98	23,563,672 10
1877 (g)	24,703,442 34	°	°	(b) 38,861 33 (e) 1,915,782 36	26,058,086 03	12,944,498 58	11,355,960 63	24,500,459 21
1878 (g)	25,774,678 20	°	°	(b) 1,734,642 67	25,509,320 87	13,176,174 70	11,751,585 27	24,927,760 97
1879 (g)	25,790,268 96	°	°	(b) 86,139 07	25,876,408 03	13,481,300 89	12,157,082 58	25,638,383 27
1880 (g)	25,666,900 39	°	°	(b) 347,704 59	26,014,604 98	13,735,281 41	12,341,793 69	26,077,075 10
1881 (g)	26,815,065 48	°	(b) 675,071 76	°	26,139,993 72	14,029,309 04	12,643,855 81	26,673,164 85

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1883.

MONTANT DES SOMMES REPARTIES ENIRE			Marc-le franc de la répartition annuelle	NOMBRE des COMMUNES à octroi qui ont touché une part supérieure au revenu de 1859 (11 ^e colonne)	Observations.
les communes à octroi		les			
à titre de minimum	proportionnellement au montant des contributions	COMMUNES sans octroi			
10	11	12	13	14	15
5,164,388 35	32,177 25	1,295,275 22	(a) 0 38000764	9	N B Pour les 79 communes à octroi, le montant total du revenu de 1859 s'élevait à fr 11,553,143 80 c ^o
11,510,410 03	97,037 14	3,265,485 03	0 494372239	11	
11 485,773 51	158,586 56	3,820,068 31	0 49109101	13	(a) Pour la période qui s'est écoulée du 31 juillet au 31 de cembre 1860, le marc le franc reel de la répartition a été de 0 170276648, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0 38000764
11,423,002 15	220,593 54	4,350,159 00	0 35173900	19	(b) Réserve ordinaire, article 2 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 337)
11,409,311 95	236,296 81	4,391,007 66	0 34321032	20	
11,551,821 06	342,884 74	3,198,482 86	0 63839606	25	(c) Par suite d'une erreur qui n'a été constatée dans la comptabilité d'un receveur que lorsque la répartition était terminée, une somme de 194 francs a été distribuée en trop entre les communes. Cette erreur a été régularisée par la déduction de 194 francs de la somme répartie en 1867.
11,275,048 95	459,017 89	(c) 5,754,891 30	0 69423336	29	
11,250,210 90	534,501 79	(d) 6,160,748 78	0 73093036	32	(d) Voir le renvoi (c)
11,292,713 50	434,088 54	5,709 567 58	0 66701921	28	
11,161,898 28	658,805 47	6,794,037 23	0 73699884	34	(e) Réserve extraordinaire, article 18 de la loi du 15 mai 1870 (Moniteur n° 137)
9,765,906 89	2,086,462 53	7,147,630 58	0 17483782	37	
9,619,965 94	2,498,101 58	7,851,932 48	0 33143323	41	(f) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux communes de la somme de fr 14,594 30 c ^o , lors de la répartition de 1873
9,486,438 24	2,892,205 80	8,568,855 96	0 89269263	45	
5 786,889 82	7,135,397 73	9,944,647 99	1 000038694	58	(g) Déduction faite de la part dans le remboursement de droits indûment perçus
8,664,236 54	4,329,604 17	10,100,778 04	0 98936332	56	
5,365,330 36	8,121,467 72	10,921,261 35	1 03036733	61	
5,365,330 36	8,545,598 07	11,550,887 34	1 03184630	61	
3,660,452 19	10,721,147 08	12,276,486 76	1 03106105	63	
5,351,138 01	8,451,894 31	11,706,288 55	0 99614349	62	
5,351,138 01	8,557,559 85	11,067,710 17	0 93442239	62	
5,351,138 01	8,649,418 38	12,014,048 59	0 97344429	62	
5,365,318 66	8,677,060 76	12,097,614 30	0 93679787	61	